

UNIVERSITE DE BORDEAUX

Ecole Doctorale Bordeaux-Humanités

Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire contemporaine

LA GENESE DE L'ELECTRIFICATION DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE DE 1910 à 1959

Présentée et soutenue publiquement par

Stéphane W. MEHYONG

Sous la direction de :

M. Christophe BOUNEAU

Professeur d'histoire contemporaine à l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3
Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA)



En partenariat avec La Fondation EDF

Jury :

M. Hubert BONIN, Professeur d'histoire contemporaine à l'IEP de Bordeaux

M. Denis VARASCHIN, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Savoie

M. Alexandre FERNANDEZ, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bordeaux 3

Bordeaux, le 14 novembre 2008

UNIVERSITE DE BORDEAUX

Ecole Doctorale Bordeaux-Humanités

Thèse pour l'obtention du doctorat d'histoire contemporaine

LA GENESE DE L'ELECTRIFICATION DE L'AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE DE 1910 à 1959

Présentée et soutenue publiquement par

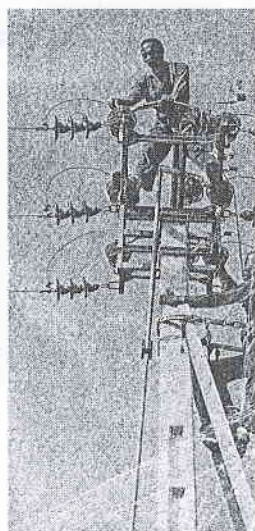
Stéphane W. MEHYONG

Sous la direction de :

M. Christophe BOUNEAU

Professeur d'histoire contemporaine à l'université Michel de Montaigne-Bordeaux 3

Directeur de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA)



En partenariat avec La Fondation EDF

Jury :

M. Hubert BONIN, Professeur d'histoire contemporaine à l'IEP de Bordeaux ;

M. Denis VARASCHIN, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Savoie ;

M. Alexandre FERNANDEZ, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bordeaux 3.

Bordeaux, le 14 novembre 2008

Dédicaces

Ce travail est certes mon œuvre intellectuelle, mais, il est en grande partie l'aboutissement d'un long investissement affectif, financier et moral de ma mère, Marthe ANDEME MVE, et de mon père, Simon Pierre MINKO-MI-NDONG. Je les prie de trouver ici l'expression de l'une des plus belles preuves d'amour et de reconnaissance. Mes pensées se tournent ensuite vers ma sœur Arthurine NKOLE qui, j'espère, recouvrera sa santé. Je n'oublie pas les défunts Pascal MENGARA-ME-NDONG et Jeannette NZOGO MINKO, partis seulement il y a quelques mois : ils auraient tant aimé voir l'accomplissement de ce travail.

Je dédie également ce travail au reste de ma famille ; à mon oncle Thomas ELLA MBA, à mes sœurs, à mes frères, à mes tantes, à mes neveux et à mes nièces. Vous êtes tellement nombreux que je ne pourrai vous citer ici. Je vous aime.

Enfin, j'exprime un sentiment particulier à ma bien-aimée, Yvaine Grace NKOGO ELLA, qui est si fière de moi.

Remerciements

Je tiens particulièrement à remercier M. Christophe BOUNEAU qui, malgré ses multiples charges, a bien voulu diriger avec tant d'attention et de sollicitude mon travail. Je tiens également à lui témoigner ma gratitude pour ce sujet d'étude qu'il m'a proposé.

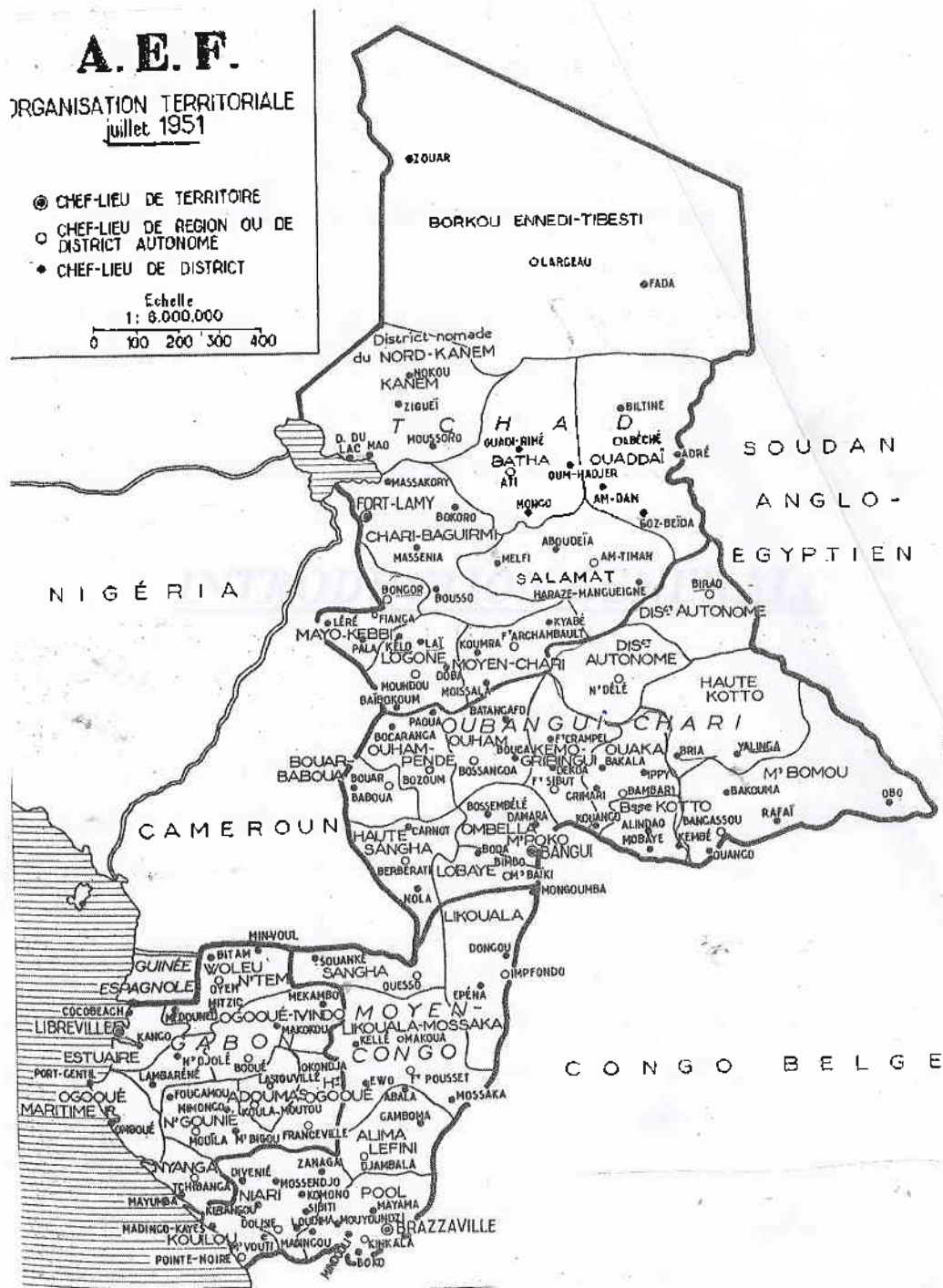
Je remercie profondément La Fondation EDF pour son aide financière et la disponibilité de son personnel à m'ouvrir ses archives.

Je tiens enfin à remercier Noëlline Imelda SALLAH née OBAME, Joseph NDJIMBA, Yvon PL. NZIENGUI, Robert Edgard NDONG, Tibault POSSIO, Labib GASMI et Siméon DJIEMBI-KOUMBA pour le temps consacré à la lecture de ce travail et à la confection de certaines cartes.

Abréviations

AEF : Afrique Equatoriale Française.
AOF : Afrique Occidentale Française.
BT : Basse Tension.
CAFRA : Compagnie Africaine Française.
CAOM : Centre d'Archives d'Outre-mer.
CCDE : Compagnie Coloniale de Distribution d'Energie.
CCFOM : Caisse Centrale de la France d'Outre-mer.
CFCO : Chemin de fer Congo-Océan. Voie ferrée reliant Brazzaville à Pointe-Noire sur 55 kilomètres..
CFG : Compagnie Française du Gabon.
COLECTRIC : Collectif Electrique. Syndicat regroupant les sociétés d'électricité belges.
COMILOG : Compagnie Minière de l'Ogooué.
CPKN : Compagnie de Production du Kouilou-Niari.
CV : Chevaux.
EDF : Electricité de France.
EEAEF : Energie Electrique de l'Afrique Equatoriale Française.
FBC : Société Forces du Bas Congo. Société d'électricité belge implantée au Congo belge.
FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social de l'Outre-mer.
FOM : France d'Outre-mer.
Franc CFA : Franc de la Coopération financière en Afrique. Unité monétaire en vigueur en AEF depuis 1945.
GGAEF : Gouvernement général de l'AEF.
HT : Haute Tension.
ICOT : Industrie Cotonnière de l'Oubangui et du Tchad.
Km² : Kilomètre carré.
KV : KiloVolt.
KVA : KiloVolt-Ampère.
KW : KiloWatt.
KWA : KiloWatt-Ampère.
KWh : KiloWattHeure.
M² : Mètre carré.
M³ : Mètre cube.
M³/s : Mètre cube par seconde.
MT : Moyenne Tension.
MVA : MégaVolt-Ampère.
SCEH : Société Civile d'Etudes Hydroélectriques du Kouilou et du Konkouré.
SEETEAEF : Syndicat d'Etudes Economiques et Techniques d'Electrification en AEF.
SEM : Société d'économie mixte.
SEPG : Société Energie de Port-Gentil.
SETRAP : Société d'Electricité et de Travaux Publics.
SGCM : Société Générale des Constructions Mécaniques.
SGE : Société Générale d'Entreprises.
SHCF : Société Hydroélectrique du Congo Français.
SHO : Société du Haut-Ogooué.
SHK : Société Hydroélectrique du Kouilou.
OBAE : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale.
OBAEF : Office des Bois de l'Afrique Equatoriale Française.
ORIK : Office Régionale pour l'industrialisation du Kouilou.
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer.
T/h : Tour par heure.
T/m : Tour par minute.
TOM : Territoire d'Outre-mer.
TSF : Télégraphie Sans Fil.
UNELCO : Union Electrique Coloniale.
V : Volt.
W : Watt.

Carte n°1 : L'AEF en juillet 1951



Source : GGAEF, Annuaire statistique de l'AEF, tome 1: 1936-1950.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Notre étude porte sur la genèse de l'électrification d'une entité coloniale française, l'Afrique Equatoriale Française (AEF), de 1910 à 1959. Mais par essence, qu'est-ce que l'électrification ? Selon le dictionnaire *Le petit Larousse illustré*, édité en 2002, c'est l'« *action d'électrifier* ». Nous dirons que c'est le processus de développement de l'énergie électrique pour l'éclairage, les besoins domestiques ou encore comme force motrice dans l'équipement des industries, des transports ferroviaires, de la TSF,... Dans le cadre de notre étude, l'électrification revêt une dimension de réseau de production et de distribution public d'électricité pour toutes les formes d'usages possibles. Elle relève en préliminaire de l'accord de l'Etat (collectivités territoriales, Ministère,...) avec l'établissement d'un cahier des charges, et sous-tend par ailleurs l'existence d'un marché solvable. Ainsi, l'objet de notre étude renvoie explicitement au processus d'équipement public visant à la diffusion de la « fée électricité » sur le territoire aefien, avec l'approbation des pouvoirs publics. Il part d'une absence d'infrastructure collective, où il existe néanmoins quelques acquisitions de groupes électrogènes par des particuliers, administrations,... pour leurs propres besoins. En réalité, les travaux d'électrification peuvent faire partie, au même titre que l'aménagement des routes et voies ferrées, ou encore la construction des écoles et des hôpitaux, des charges incombant à l'Etat. Dans cette forme, le financement du réseau électrique en AEF devait être a priori du ressort de l'administration coloniale, donc l'Etat français. L'électrification peut enfin être le résultat d'une initiative privée ou conjointe. Ici, la genèse de l'électrification de l'AEF évoque explicitement le passage d'un état d'absence de réseau public d'électricité à l'établissement des unités de production et de distribution publiques d'électricité, soumises à un cadre juridique approuvé par les pouvoirs publics.

Il faut signaler que l'électrification de l'Afrique coloniale française, particulièrement de l'AEF, a été très peu étudiée dans le cadre de travaux universitaires écrits en français. La moisson bibliographique est inexistante. On trouve un travail inédit de DEA, précisément de Richard Gogoua Yaba en 1984, *La politique coloniale française d'électrification de l'Afrique occidentale française de 1940-1960*. Il y a en outre des travaux de maîtrise, faits sous l'égide de La Fondation EDF et de l'Association pour l'Histoire de l'Electricité en France : ceux de Céline Ardurat en 1999, *L'électrification du Sénégal de la fin du XIX^e siècle à la Seconde guerre mondiale* ; de Thomas Saupique en 2000, *L'électrification de Dakar depuis 1945* ; et de Stéphanie Robert en 2001, *La SONABEL, société d'électrification du Burkina Faso*. Et plus rarement, nous avons des allusions brèves à l'occasion de certaines thèses publiées ou inédites, notamment celles de Assane Seck en 1970, *Dakar, métropole ouest Dakar*,

métropole ouest-africaine, de Semi Bizan en 1981, *Équipement public et changement socio-économique en Côte-d'Ivoire 1900-1957*, et de Papa Wally Danfak en 1990, *Équipement public et aménagement de la ville de Dakar 1930-1957*. Cependant, toutes ces études ont un point commun en ce qu'elles n'évoquent aucunement la situation électrique de l'AEF, même dans l'optique d'une comparaison de développement des réseaux. Le premier travail universitaire s'intéressant à l'électrification de l'AEF, de manière partielle puisqu'il s'est focalisé uniquement sur l'étude d'un de ses territoires, est le mémoire de maîtrise de Aurélie Engilberge en 2002, sous l'égide de la Fondation EDF, *L'électrification de l'Oubangui-Chari 1945-1960. Planification et réalités de l'électrification d'un territoire d'outre-mer*. En ce moment, une thèse de Rodrigue Lékoulékissa sur l'électrification du Gabon est en cours. Là aussi, il ne s'agit que d'une étude partielle. Concernant un travail universitaire sur la Fédération aefienne dans son intégralité territoriale, tout reste à faire, alors que la documentation ne manque pas, à glaner dans des fonds d'archives variés et fort complets, et aussi dans de nombreuses revues techniques d'époque, coloniales ou non.

Ainsi, notre étude trouve absolument son intérêt. Elle s'inscrit comme une contribution à la reconstitution de l'histoire globale de l'AEF, voire de l'histoire de l'empire colonial français, et ouvre des pistes multiples. C'est évidemment, au premier chef, un domaine encore quasi vierge d'histoire économique, via l'histoire des réalisations des firmes métropolitaines en ce domaine, et le rôle qu'elles ont joué dans l'équipement de la Fédération. Notre travail relève également un aspect sociohistorique à travers la question des changements de mentalité, et surtout, du rapport des populations autochtones au bien-être social dans lequel l'électricité s'insère : amélioration de l'habitat et de l'urbanisme, équipement des ménages, des transports ferroviaires, ... En clair, il vise à déterminer le niveau d'électrification de l'AEF, les usages prédominants du courant électrique, et parallèlement leurs conséquences dans l'évolution socioéconomique. Aussi, n'est-il pas question de se cantonner dans une recherche macroéconomique comptabilisant prioritairement le coût des programmes d'électrification, les investissements effectués, les entreprises engagées, les prix de revient et les secteurs de consommation. L'objectif est, d'une part, de saisir l'efficacité ou non des politiques établies, la nomenclature du matériel usité, ainsi que les systèmes de production électrique, l'extensibilité du réseau, les obstacles rencontrés, et l'impact que l'introduction de cette nouvelle technologie a exercé sur l'urbanisation, les industries et les Africains. Il s'agit, d'autre part, de comparer le territoire aefien avec les autres colonies françaises.

Dans un autre registre, pourquoi avons-nous choisi l'année 1910 comme orne de départ de notre étude ? Le choix de l'année 1910 relève des raisons pratiques. Le décret du 15 janvier 1910 marque officiellement la création de l'AEF par l'unification des quatre colonies françaises de l'Afrique équatoriale : le Moyen-Congo, le Gabon, le Tchad et l'Oubangui-Chari avec Brazzaville pour capitale fédérale. En outre, l'on pourrait se demander pourquoi cette étude se limite à l'année 1959, et non pas celles de 1958¹ ou 1960, souvent admises pour des thèmes se rapportant à la période coloniale. E sont certes des dates hautement significatives, mais pour des raisons de commodité, nous avons choisi 1959. En fait, la Fédération cesse d'exister à partir de cette date. A l'instar de notre de TOM, les territoires de l'AEF acquièrent leur indépendance politique l'année suivante, après une longue appartenance à l'empire colonial français.

En effet, c'est dans le prolongement des grands voyages de découvertes au XV^e siècle que les pays européens, souvent à coup de friction, s'empressèrent d'occuper des territoires nouveaux. Ils étaient animés par une volonté manifeste de puissance du fait que la grande superficie des terres colonisées faisait la fierté et le prestige d'une nation. On y installait des troupes pour marquer une présence militaire ou stratégique avancée sur certaines voies maritimes ou fluviales très fréquentées, et on imposait sa culture (sa langue par exemple) et son autorité à des peuples de civilisation différente. A la fin du XIX^e siècle, la France s'était ainsi constituée un vaste empire colonial qui s'étendait sur tous les continents, particulièrement l'Afrique.

Ici, il n'est point question de reprendre singulièrement les différentes étapes de la conquête de l'Afrique équatoriale par la France au XIX^e siècle, ou encore, la Conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) qui avait fixé les frontières coloniales du bassin du Congo. L'important est plutôt de montrer les conjectures politiques aboutissant en Afrique équatoriale françaises au désengagement de la Métropole et à l'établissement d'une administration directe et d'une économie de cueillette qui plus tard, influèrent sur son développement socioéconomique global, et en particulier sur le développement de ses équipements électriques. En effet, il convient de signaler qu'au XIX^e siècle, l'opinion publique française, toute favorable qu'elle fût à une politique de grandeur africaine, n'avait

¹ En 1958, un référendum d'autodétermination a lieu dans les TOM pour le changement de leur statut en tant que républiques autonomes au sein de la nouvelle entité appelée Communauté Française, qui doit remplacer l'Union Française.

pas adopté sans réticences l'idée coloniale. Longtemps partisans de la formule éprouvée du protectorat, les hommes d'Etat supputaient le coût d'une politique d'aventure, et les hommes d'affaires craignaient le contrôle indiscret de la Métropole. En clair, les politiques avaient tergiversé longuement sur le statut à donner aux territoires du domaine équatorial. Aussi, le pays, pris au dépourvu par la rapidité des conquêtes, manquait-il de cadres coloniaux nécessaires de direction et d'exécution. Le Département de la Marine était certes le protecteur traditionnel des comptoirs coloniaux, mais sa discipline toute militaire s'avéra dépassée et son personnel se trouva débordé. Contraints d'innover, les premiers pacificateurs (comme de Brazza) furent amenés à se substituer aux officiers de Marine de agents civils, non moins attachés à l'honneur du drapeau en ces temps de nationalisme exacerbé, mais exempts de routine et plus attentifs aux problèmes économiques.²

En même temps, les théoriciens de la colonisation des capitaux (comme Paul Leroy Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, dont la seconde édition eut en 1882 un succès retentissant) exigeaient à Paris la création d'une organisation coloniale d'un type nouveau, plus apte à satisfaire leurs exigences. Cette lutte d'influence entre civils et militaires, entre négociants et force armée domina toute la période d'installation coloniale au XIX^e siècle. Les civils finirent par l'emporter et élaborèrent leur doctrine, en tenant compte de l'insuffisance réelle du personnel formé et dans le souci de gérer de façon centralisée toutes les régions. On s'achemina alors progressivement depuis l'administrateur de brousse jusqu'au sommet de la hiérarchie vers l'uniformisation des cadres et la création de l'AEF notamment.³

L'AEF, vaste de 2 500 000 km², offre aux Français un immense potentiel de richesses dont l'exploitation industrielle sur place peut permettre assez tôt l'aménagement de réseau public d'électricité. Des régions sont propices à la culture de divers produits (coton, café, cacao,...) pour l'industrie textile ou agroalimentaire, et des forêts riches en essences peuvent faciliter l'implantation d'industries de pâte à papier, de déroulage du bois, etc. Concomitamment, il y a d'importants gisements miniers pour développer la métallurgie et la sidérurgie. L'hydrographie est assez dense pour garantir une production hydroélectrique. Enfin, la Fédération compte plusieurs centaines de milliers d'autochtones qui, malgré une méconnaissance des usages de l'électricité, peuvent progressivement constituer un marché

² C. Coquery-Vidrovitch (1969), *Histoire économique du Congo 1880-1968*, IFAN Dakar, Paris, Ed. anthropos, pp.16-17.

³ J. Suret Canale (1971), *L'Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Ed. sociales, p.35.

solvable ou encore une main-d'œuvre aux industries diverses. Mais en 1910, de manière générale, aucune infrastructure industrielle, sanitaire ou de transport réellement moderne n'est visible en AEF. Il n'existe même pas d'embryon de réseau public d'électricité, encore moins de perspectives immédiatement établies. Du coup, les villes sont la nuit plongées dans une grande obscurité. Les quelques abattoirs frigorifiques et autres industries (scieries, huileries,...) s'y alimentent en électricité grâce à leurs installations propres, fonctionnant par intermittence, avec pour combustible le charbon de bois ou le fuel-oil. Les autochtones utilisent en grande partie les lampes pression ou à pétrole, le feu de bois et les torches artisanales, faites à base de résine d'écorces d'arbres, pour s'éclairer. De leur côté, l'administration coloniale, quelques missions catholiques ou protestantes et la très faible population européenne possèdent, à titre privé, de petits groupes électrogènes.

Or, les colonies formant l'AEF connaissaient, antérieurement à leur unification, une relative activité économique. L'Oubangui-Chari et le Tchad étaient des grands producteurs de coton. Au Gabon, le bois connaissait un boom pour constituer par la suite la première ressource économique de la Fédération. Les zones d'exploitation, localisées sur la côte, attiraient les populations de l'intérieur ; des sociétés forestières françaises s'y implantaient, propéraient et ouvraient des chantiers, en construisant conjointement des cases pour leur personnel, des écoles, des dispensaires,... d'autres populations autochtones ne travaillant pas dans ces chantiers, s'installaient à proximité, et se lançaient dans le petit commerce pour les ravitailler. Des villes comme Libreville et Port-Gentil s'aggrandissaient à côté de Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui et Fort-Lamay plus importantes. Les abattoirs frigorifiques, les rares huileries,... s'alimentaient en électricité grâce à des installations privées, fonctionnant par intermittence, avec pour combustible le charbon de bois ou le fuel-oil. En outre, ils fournissaient parfois à certains particuliers ou ménages européens une partie de leur production électrique. Cependant, cette configuration socioéconomique resta constante et perdura bien après la création de la Fédération. Cette situation est d'autant surprenante que l'électricité est la source d'énergie la plus utilisée dans les pays développés d'Europe (dont beaucoup sont des puissances colonisatrices comme la France) et d'Amérique, se trouvant au XX^e siècle au centre de leur impulsion économique, industrielle et sociale. Depuis la fin du XIX^e siècle, ces pays entreprennent de grands travaux d'électrification pour une vaste accessibilité de cette énergie à tous.

En réalité, l'électricité connaît un développement rapide depuis le XVIII^e siècle. Elle met en œuvre de multiples mécanismes qui fondent pour des décennies l'inépuisable thème de ses «applications», donnant ainsi naissance à diverses industries, du télégraphe à l'éclairage, du téléphone à la thérapie, de la production à la construction de petits moteurs ou d'appareils de chauffage, etc. De façon évidente, il est reconnu que l'électricité vient répondre à divers besoins, notamment au niveau de l'éclairage. En effet, l'éclairage électrique est beaucoup plus vif que l'éclairage au gaz (qui prédomine à ce moment en Europe), mais aussi plus propre car il ne consomme pas l'oxygène de l'air, ne répand pas d'odeur désagréable et de fumée, et ne salit pas les mobiliers et les tentures. La lumière électrique vient apporter une réponse appropriée à l'une des aspirations les plus exigeantes des sociétés européennes de l'époque : celle d'une vie saine et d'une hygiène exigeante. C'est une nouvelle relation entre l'homme et son environnement qui s'élabore. L'électricité est une des formes de l'hygiénisme, l'obscurité est assimilée au sale et à la maladie. La lumière, à la propreté et à la santé.⁴

L'éclairage électrique est également créateur d'un univers mieux ordonné. Il transforme dès le XIX^e siècle l'espace usinier et plus généralement l'espace de production. La lumière électrique permet de mieux concevoir le travail industriel : il rend plus facile le travail de nuit, il permet un meilleur contrôle des opérations par les ouvriers eux-mêmes, qui dans l'exécution de certaines tâches délicates ont besoin d'une lumière intense et de machines mieux actionnées grâce aux moteurs électriques.

Par ailleurs, le développement de la traction électrique sur les réseaux de transports ferroviaires (tramway, train et métropolitain particulièrement) permet de moderniser les villes et de faciliter grandement la circulation des Hommes. Ainsi semble s'établir une liaison entre l'urbanisation et l'électrification, d'une part, le développement des transports et l'électrification d'autre part. Au début du XX^e siècle commence en Occident, ce qu'il est convenu d'appeler le deuxième temps de la révolution industrielle, dans laquelle l'électricité prend une place essentielle. La sidérurgie se développe grâce à l'acier obtenu au four électrique, et la métallurgie se diversifie à travers l'électrochimie et l'électrometallurgie.

⁴ F. Cardot & F. Caron sous la dir. de (1997), *Histoire de l'électricité en France, tome 1 : espoirs et conquêtes 1881-1918*, Paris, Fayard, p.19 et pp.383-384.

En définitive, électricité et électrification ont modernisé et développé la Métropole. Elles s'imbriquent avec un développement économique et socioculturel réel parce qu'elles entraînent des changements perceptibles : amélioration des transports ferroviaires, du confort de la vie quotidienne des populations (éclairage moderne des maisons et des lieux publics, possibilité d'utilisation d'appareils électroménagers, chauffage,...), des structures économiques (on peut désormais passer d'une économie primitive à une économie industrielle conséquente), sociales (meilleur éclairage des hôpitaux et des écoles, possibilité d'installation d'appareils médicaux, etc.) et de loisirs (meilleur éclairage de salles de cinéma et de théâtre), etc. Or, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les colonies françaises d'Afrique équatoriale étaient complètement en dehors du circuit des révolutions industrielles. Cependant, il fallut attendre les années 1930 pour voir l'administration coloniale décider d'une électrification de l'AEF. Les premières agglomérations à bénéficier d'une distribution publique d'électricité furent Pointe-Noire, Brazzaville et Libreville en 1938. Et ce ne fut qu'en 1944 que la centrale de Fort-Lamy démarra, suivie de celles de Bangui en 1945, de Port-Gentil en 1951, etc.⁵ L'importance de l'électricité prit implicitement toute sa mesure et suscita un relatif engouement.

Aussi, des questionnements se dégagent-ils pour mieux orienter notre étude. L'électrification a-t-elle stimulé l'industrialisation et le processus de développement socioéconomique de l'AEF bien qu'il existe toujours à cette époque en Métropole un large consensus en faveur du pacte colonial⁶? Des nuances ont-elles été apportées à cette idéologie ? Quelle a été l'importance de l'électrification durant toute l'histoire de l'AEF ? Pourquoi l'établissement des réseaux électriques n'a-t-il pas suivi la création de l'AEF ? Quel a été le contexte financier, politique et socioéconomique ? Quelles ont été les entraves des débuts de cette électrification ? Y a-t-il eu une catégorie de travaux d'équipement public jugés prioritaires par rapport à l'électrification ? Quels ont été les enjeux de l'électrification de l'AEF seulement à partir des années 1930 ? Les débuts effectifs de ce processus ont-ils vraiment reflété les projets de départ ? Les conclusions des missions Darnault en 1927-1930, sur les possibilités d'utilisation du potentiel hydroélectrique de la Fédération, ont-elles été

⁵ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », *Perspectives d'Outre-mer*, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.221-226.

⁶ C'est une idéologie définissant les colonies comme des pourvoyeuses exclusives de la Métropole en matières premières pour ses industries. Elle induit un développement d'une économie d'extraction ou de rente dans les colonies, et par conséquent de faibles investissements pour l'industrialisation et les équipements de toutes sortes. En outre, ces territoires doivent entièrement se fournir en biens de consommation et d'équipement en Métropole. C'est implicitement l'apologie d'un développement précaire des colonies.

prises en compte? Quel a été le mode de production électrique usité ? Quel a été l'ampleur des travaux ? Ont-ils été l'œuvre des pouvoirs publics ou des investisseurs privés ?

Depuis le début du XX^e siècle, l'administration coloniale projette d'entreprendre divers aménagements ferroviaires sur tout le territoire. En 1934, la première voie ferrée, Brazzaville-Pointe-Noire (le CFCO), est enfin achevée. A t-elle été électrifiée plus tard? De manière large, l'électrification de l'AEF a t-elle eu un impact décisif sur le développement des transports ferroviaires? Quels ont été les principaux secteurs de consommation ? Quelle a été la sociologie des ménages abonnés au réseau électrique ? L'électricité a-t-elle engendré des changements dans le mode de vie des Africains ? La tarification du kWh a t-elle constitué un obstacle ? Quel a été la situation électrique de la Fédération par rapport au reste de l'empire colonial français ? La Seconde Guerre mondiale a t-elle perturbé le processus d'électrification de l'AEF ?

En 1946, l'Etat décide de créer deux organismes, le FIDES et la CCFOM, pour financer spécialement les programmes de développement et de modernisation des TOM. Le but est d'aider à la reconstruction des colonies, fortement sinistrés par un effort de guerre important. Cette nouvelle donne a-t-elle apporté une autre envergure au processus d'électrification? Une SEM, l'EEAEF, est créée trois années plus tard pour gérer entièrement toutes les activités liées à la production, au transport et à la distribution d'électricité en AEF. Elle bénéficie des financements provenant des deux organismes et d'un partenariat avec EDF. A t-on assisté à un monopole concédé à la nouvelle société? Quel a été la place accordée au(x) gestionnaire(s) des réseaux construits avant la guerre ? Quelles ont été les nouvelles réalisations ? Ont-elles pris en compte uniquement les besoins domestiques, ou ont-elles visé également à fournir l'électricité aux industries intéressées ? La priorité de l'administration coloniale est donnée à Brazzaville pour qu'elle soit la vitrine de l'AEF post-guerre. Cette attitude a t-elle provoqué des tensions avec les autres territoires de la Fédération qui pouvaient se sentir lésés ?

Le nouveau financement public a t-il été à la hauteur de la densité du chantier ? A t-il permis d'électrifier de nouvelles villes ? En France avant la création d'EDF en 1946, où prédominaient diverses sociétés privées d'électricité, trois régimes étaient prévus : la liberté absolue, l'autorisation et permis de voirie. Quels ont été les régimes en vigueur en AEF ? A quel niveau se sont situées les fluctuations de la consommation dans les années 1950 par

rapport à la période d'avant-guerre? Y a-t-il eu une progression du taux de la population ayant accès à l'électricité ? D'autres types de travaux, notamment les plans d'urbanisme et d'habitat, ont-ils été entrepris pour accompagner le processus d'électrification ? Peut-on observer les limites flagrantes de l'extension des réseaux électriques en villes? Y a-t-il eu un décalage entre le niveau de consommation des Européens et celui des Africains ? Le processus d'électrification s'est-il autant étendu dans les campagnes que dans les villes ? La Fédération a-t-elle pu se constituer un réseau d'interconnexion ?

Au milieu des années 1950, le grand projet du complexe hydroélectrique et industriel du Kouilou suscite une mobilisation sans précédent des investisseurs privés, de l'administration coloniale et du Gouvernement français. A-t-il été réalisé ? Constate-t-on, à la fin des années 1950, une forte implantation industrielle par rapport aux décennies antérieures ? La configuration de l'économie de la Fédération a-t-elle changé ? Les ouvrages électriques édifiés par l'EEAEF ont-ils été rentables ? Y a-t-il eu des freins au développement de cette société ?

Afin de mieux aborder tous ces axes de recherche, nous avons adopté, de fait, une approche multiforme, combinant perspectives technique, économique, politique, juridique, sociale et culturelle. Mais en amont, pour reconstituer cette histoire de l'électrification de l'AEF, nous avons dépouillé des archives, des revues, des ouvrages, des publications officielles coloniales, des travaux de méthodologie, etc. Aussi, juste après la conclusion générale, une présentation commentée et détaillée de tous les documents collectés et des centres d'archives est-elle faite. Toutefois, cela n'empêche pas, succinctement, d'en évoquer déjà. En effet, la collecte des archives a été effectuée dans trois centres d'archives : le Centre d'Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, le centre d'archives de La Fondation EDF à Paris et les Archives Nationales du Gabon à Libreville. Les autres documents ont été surtout recueillis dans les bibliothèques.

Au Centre d'Archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence, on trouve une diversité de documents émanant des services ministériels chargés des colonies, et de l'administration locale des territoires coloniaux. Les archives du centre contiennent une multitude d'éléments informationnels se rapportant à l'histoire de l'électrification de l'Outre-mer grâce au rôle de contrôle qu'exerçait l'administration dans ce domaine. Elles sont assez exhaustives. De façon détaillée, nous avons des devis et cahiers des charges, des avant métrés, des plans et des

appels d'offres entre 1920 et 1960. Il y a également des correspondances entre la Direction du Contrôle et le Gouvernement général de l'AEF, et entre celui-ci et la Direction des Affaires économiques et du Plan. Nous avons par ailleurs des rapports des services techniques de la Fédération, ainsi que des «fiches techniques» destinées à faire valoir le point de vue de la Direction des Affaires économiques et du Plan lors des réunions interministérielles. On n'omettra pas de signaler la présence des statuts de l'EEAEF, des procès-verbaux de ses assemblées générales et de ses conseils d'administration, ses rapports d'activité et des contrats de concession pour la période 1948-1962.

Les archives de La Fondation EDF, quant à elles, datent à partir de la période post-seconde guerre. Elles sont similaires ou complémentaires aux archives d'Aix-en-Provence. Elles se focalisent sur les réseaux électriques réalisés par les SEM d'électricité créées en Outre-mer après la guerre, et l'apport du savoir-faire d'EDF dans cette œuvre. Ses fonds sont en majorité constitués de procès-verbaux d'assemblées générales, de conseils d'administration et de comités de direction de l'EEAEF particulièrement. A côté, nous avons trouvé des correspondances, des rapports du service d'Outre-mer d'EDF, des factures de matériel, des dossiers de concession, etc. se rapportant à l'AEF. In fine, il n'y a aucune archive relative aux activités des autres entreprises d'électricité en AEF et l'évolution de leurs ventes.

Nous aurions souhaité consulter, en plus, tous les fonds d'archives des Etats actuels qui ont constitué les territoires de l'AEF. Mais faute de moyens financiers, nous nous sommes limité au Gabon pour collecter des données. Toutefois, nous avons été déçu par l'insuffisance des documents évoquant l'électrification du Gabon, et en général de l'AEF. En réalité, la mauvaise conservation des archives ainsi que certaines pertes et détournements constatés ont réduit la masse documentaire du centre. Aussi, après la consultation de son inventaire, n'avons-nous pas eu accès à tous les documents commandés. Néanmoins, il y a des mises en adjudication, des cahiers des charges, des devis et avant-projets, faits par l'Inspection générale des Travaux Publics de l'AEF, sur l'électrification de Libreville et de Port-Gentil après la guerre 1939-1945. Il y a en outre quelques correspondances entre l'administration coloniale et la CCDE que nous avons pu dépouillées. C'est grâce à toutes ces données que nous avons davantage connues les hypothèses émises par l'administration coloniale à propos des équipements électriques de départ de Port-Gentil en 1951.

Hormis les archives, nous avons collecté des revues, particulièrement *France Outre-mer* et *Industries et travaux d'Outre-mer*, des travaux universitaires, des ouvrages, des actes de colloques et de conférences,... sur l'histoire de l'électrification de la France et de l'Outre-mer, et, de manière globale, sur l'histoire de la France coloniale. Ils nous ont permis de maîtriser, entre autres, l'impact du contexte politique, les enjeux de l'électrification pour un territoire, notamment l'AEF, les entreprises engagées, le coût et la complexité des travaux, la description des ouvrages électriques, la nécessité d'accompagner cette entreprise par d'autres travaux d'équipement. En outre, nous avons compris les ambiguïtés, les perspectives et les particularités du processus de développement socioéconomique de la Fédération. Grâce à la lecture de certains travaux universitaires, nous avons amélioré l'organisation méthodologique de notre travail. Puis, il y a des publications officielles coloniales faisant état des capacités financières, de l'économie, des infrastructures, de la population, de l'organisation sociale,... de la Fédération de l'AEF.

En somme, cette variété d'informations a apporté, à diverses échelles, des détails qui, en s'imbriquant, ont organisé la structure et la globalité de notre réflexion. Celle-ci a été scindée en trois parties, dont les deux premières ont pour césure l'année 1946 qui marque un tournant majeur dans le processus d'électrification de l'AEF. C'est le début de la planification des grands travaux d'équipements électriques, d'une réelle politique de concertation et de la mise en place d'instruments publics de financement, le FIDES et la CCFOM. En dépit de certaines constantes qu'on peut observer dans les premières décennies en partant de notre borne chronologique de départ, nous percevons, par la suite, des changements profonds : la situation électrique de l'AEF en 1959 dégage un fort contraste positif par rapport aux années précédentes. Les trois parties sont inégales dans l'intensité de leur déroulement, les faits expliqués, les intervenants, les objectifs à atteindre et les contextes existants. Si la première partie a sa propre temporalité, en revanche, les deux dernières s'inscrivent presque dans la même chronologie, mais n'abordent pas les mêmes problématiques. Notre progression sera donc chronologique et thématique.

La première partie est clairement la plus longue, elle s'étend de 1900 à 1945. Elle dresse l'analyse du cadre général de l'AEF au début du XX^e siècle et les premières électrifications. En d'autres termes, nous insistons sur les options politiques de la «mise en valeur», les Hommes et l'occupation définitive de la Fédération par les troupes militaires et les agents administratifs français. Il en découle globalement un développement

socioéconomique précaire. De manière concise, les principales causes de l'essor tardif et rudimentaire des réseaux électriques de l'AEF sont : les difficultés de sa conquête, la rudesse des conditions naturelles, l'immensité de son territoire, la précarité de son budget propre, le mode de développement économique préconisé, le désintérêt de l'Etat et du grand capital métropolitain, les «visées coloniales ou colonialistes» des premiers travaux d'équipement, etc. Plus tard, certains de ces facteurs seront aussi responsables des modifications apportées au début de l'électrification de la Fédération.

C'est dans les années 1930, après la prise de contrôle effective du territoire, qu'il fut envisagé d'électrifier certains centres urbains. Les choix furent portés sur Brazzaville pour son statut de capitale fédérale, Pointe-Noire pour l'importance de son port maritime à l'économie aefienne, etc. Au départ, l'évaluation des potentialités hydroélectriques de l'AEF en 1927-1930 par Pierre Darnault, ingénieur-chef à l'Inspection générale des Travaux Publics de l'AEF, donna l'idée d'édifier progressivement un réseau d'interconnexion à partir d'un barrage. La priorité fut donnée à la traction du CFCO, et à l'amélioration du confort des populations européennes, des services administratifs et de quelques activités économiques. Un marché potentiel semblait alors se constituer pour la construction d'un barrage hydroélectrique. Toutefois, les financements manquaient. L'Etat refusait d'apporter des crédits pour l'édification de cette structure. L'administration coloniale était financièrement démunie : les campagnes militaires et l'organisation administrative avaient englouti l'essentiel de son budget. De plus, elle s'était fortement endettée pour financer les premiers travaux d'équipement dont l'intérêt, était d'accélérer l'occupation globale du territoire (aménagements fluviaux, maritimes, routiers et ferroviaires). Les travaux d'aménagement du barrage et du réseau d'interconnexion furent par conséquent remis à une entreprise privée, la SHCF. Mais, l'administration se rendit très vite compte d'une évidence : la compagnie ne disposait pas de capitaux et ne pouvait entreprendre aucune réalisation. En fait, les débuts de l'équipement électrique de l'AEF furent biaisés. L'abandon du projet d'électrification du CFCO et l'éparpillement exagéré des petites industries déjà existantes achevèrent les espoirs d'un barrage hydroélectrique. Le marché domestique était trop insignifiant, et aucune perspective industrielle n'était établie. Du coup, l'interconnexion devenait inutile : la grande distance entre les villes et la faiblesse des besoins réels auraient entraîné des pertes massives de courant dans les lignes de transport HT et ne pouvaient rentabiliser les équipements. En conséquence, il fut mis en place des centrales thermiques et des réseaux autonomes par ville.

L'électrification de l'AEF fut finalement l'œuvre de plusieurs compagnies privées, l'UNELCO et la CAFRA (et la CCDE plus tard). Celles-ci se contentèrent d'établir des centrales Diesel de petites puissances. En réalité, elles n'avaient fait que mettre des équipements en fonction de l'estimation des besoins réels. Pour Brazzaville même, la logique capitaliste de l'UNELCO l'emmena à importer du Congo belge une partie de l'électricité et à réduire les capacités de sa centrale. A Port-Gentil, la concession ne trouva pas d'adjudicataire, car les études faites ne garantissaient pas la rentabilité des ouvrages. En somme, l'électrification ne concerna que trois villes : Brazzaville, Libreville et Pointe-Noire. L'enclavement de Fort-Lamy et de Bangui, aggravé par les difficultés évidentes d'acheminement, la faiblesse numérique de la population européenne et l'absence d'activités économiques réelles dissuadèrent l'administration coloniale de proposer leur électrification.

Le fait marquant était la configuration identique de l'étendue des réseaux des villes : la centrale se trouvait au centre ville avec les habitations européennes, le camp militaire, le quartier administratif et la zone des activités économiques et commerciales. Ceux-ci constituaient les principaux clients. La majorité de la population africaine, souvent très pauvre, vivait dans des logements rudimentaires à la périphérie, c'est-à-dire à la marge du réseau électrique. Leur pouvoir d'achat ne leur permettait pas de s'abonner, et en plus, les compagnies d'électricité et l'administration coloniale ne manifestaient pas une réelle volonté d'inverser cette tendance. Ainsi, les consommations étaient-elles assez dérisoires. Or, depuis le début du XX^e siècle, plusieurs colonies françaises d'Afrique avaient déjà largement entamé l'installation de leur réseau, avec des productions croissantes et plus importantes. L'AEF, jusqu'à la fin de la guerre 1939-1945, n'avait pas pu réduire cet écart de développement.

Parallèlement, nous évoquons les effets pervers de cette guerre sur le fonctionnement des centrales et sur l'état financier des compagnies d'électricité en AEF. Le ralliement de la Fédération au général de Gaulle entraîna la rupture de toute relation avec la Métropole et l'Europe occupées. Les compagnies d'électricité virent leurs capitaux bloqués dans les banques métropolitaines, car elles n'avaient pas pu les transférer à temps ailleurs. Elles perdirent également leurs principaux fournisseurs (la Métropole et l'Europe) en pièces de rechange et en combustibles. De fait, il y eut des difficultés d'approvisionnement, aggravées par l'insécurité sur les voies maritimes, une politique de rationnement des produits importés et une réquisition par l'administration coloniale d'une partie des navires de commerce pour l'effort de guerre. Cette impossibilité de ravitaillement provoqua des avaries de moteurs des

centrales. L'UNELCO ferma sa centrale de Brazzaville pour importer toute l'énergie du Congo belge. Certains moteurs furent utilisés tant bien que mal pour dépanner la centrale de Pointe-Noire dans l'optique de maintenir sa production. Mais, cela n'empêcha pas quelques fois des délestages. La situation financière des compagnies s'empirait énormément, les charges financières augmentaient à cause de la hausse des prix du fuel-oil et de la nouvelle fiscalité de guerre sur les bénéfices des entreprises. A partir de 1943, les possibilités de ravitaillement commencèrent à évoluer avec le début des victoires alliées. Et c'est à ce moment que l'administration coloniale décida d'électrifier Bangui et Fort-Lamy, malgré l'usage d'un matériel de récupération de mauvaise qualité.

Par la suite, dans notre deuxième partie, sur la période 1946-1955, nous nous attelons à présenter les études et les grands travaux de barrages hydroélectriques, les rénovations des centrales thermiques des principaux centres urbains, les étapes de leur financement, les entreprises impliquées et les rivalités interterritoriales suscitées par une électrification largement financée par la Métropole. Après la guerre, celle-ci décida de changer fortement sa politique coloniale au regard des sacrifices économiques et humains consentis par ses colonies pendant la guerre et des revendications politiques naissantes chez les autochtones. Leurs sacrifices avaient plongé leur économie dans un état de sinistre avancé. Les réseaux électriques étaient complètement désagrégés. Les colonies ne pouvaient se relever toutes seules.

La Métropole prit l'engagement à la conférence de Brazzaville, en février 1944, de favoriser un nouveau développement économique et l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations, y compris les autochtones. Ces réformes passèrent par des injections massives de capitaux, à travers la création du FIDES et de la CCFOM en avril 1946, en fonction des programmes établis par les colonies elles-mêmes. L'électrification fut placée au centre de la nouvelle impulsion. Ainsi en 1949, l'EEAEF fut créée pour entreprendre entièrement un programme d'électrification plus dense de l'AEF grâce à ce mode de financement. Cette modernisation devait inciter les industriels métropolitains à s'y implanter, en leur fournissant l'énergie suffisante qui faisait tant défaut, et une main-d'œuvre locale moins chère. Cette opération devait fournir en filigrane un pouvoir d'achat réel aux autochtones.

L'EEAEF choisit EDF comme ingénieur-conseil, mais n'ambitionna pas d'installer de grandes structures de production d'électricité partout. L'AEF était trop vaste et sous-peuplée, et l'électrifier dans sa globalité aurait été financièrement impossible à assumer par le FIDES et la CCFOM. En fait, cela sous-entendait à redéfinir intrinsèquement toute la politique coloniale envers la Fédération qui, en dépit de la mise en place d'un plan de développement sans précédent, était encore perçue sous le prisme de « colonie d'exploitation ». De surcroît, les velléités des industriels ne laissaient pas entrevoir un changement. Il va sans dire dans ces circonstances que l'EEAEF cibra certaines villes en fonction des prospectives. L'équipement des chutes du Djoué (Brazzaville) fut décidé et achevé en fin d'année 1953, comme le souhaitait prioritairement les autorités fédérales, pour faire de la capitale la vitrine du nouvel essor de l'AEF. Ce fut aussi la date du début des travaux du barrage de Boali, près de Bangui, terminés en mars 1955 après un bras de fer entre l'Oubangui-Chari et l'autorité fédérale.

Les conditions de financement du barrage de Boali illustrèrent la volonté de lier la construction de barrages à l'établissement d'industries. Cela provoqua une tension entre l'administration fédérale et les territoires du Nord de la Fédération, ne tolérant pas l'installation d'une usine textile à Brazzaville alors qu'ils étaient les principaux producteurs de coton. Par ailleurs, ces territoires se sentaient un peu exclus des programmes d'électrification de l'EEAEF qui ne tenaient pas compte de la vétusté des centrales de Fort-Lamy et de Bangui, et des protestations contre l'UNELCO. Il faut dire que leur faiblesse économique et leur position géographique étaient les principaux handicaps de leur développement, expliquant ipso facto l'attitude réticente des autorités fédérales à leur égard. Le Tchad et l'Oubangui-Chari militèrent pour la modernisation de leurs chefs-lieux. Ils eurent gain de cause. De façon directe, le barrage de Boali fut lié à l'implantation de l'ICOT dans les environs de Bangui.

Outre le « conflit politique » entre les territoires du Nord et l'administration fédérale, le financement de Boali ne fut pas facile à obtenir comme pour le Djoué. Le FIDES et la CCFOM ne croyaient pas trop à la nécessité du barrage, malgré l'implantation certaine de l'ICOT, et se trouvaient, dans le même temps, sollicités partout dans l'empire colonial français pour d'autres projets. Ils étaient contraints de s'appesantir davantage sur les projets de réalisations plus importantes. Néanmoins, ils allouèrent des crédits à l'UNELCO et à la CCDE pour la rénovation des centrales de Pointe-Noire, de Libreville et de Fort-Lamy.

Notre troisième partie de 1946-1959 analyse la complexité de l'électrification des centres de brousse, c'est-à-dire des petites localités (moins de 15 000 habitants), avec moins d'Européens, ayant des besoins qui mettaient en doute la rentabilité des ouvrages à édifier. L'EEAEF était soumise à des obligations d'équilibre financier et les territoires de l'AEF ne semblaient pas cerner cet aspect. Alors que dans les principaux centres urbains le nombre d'abonnés était au minimum un millier, les centres de brousse en offraient potentiellement bien moins, avec aucune véritable activité industrielle. Même les compagnies privées d'électricité s'en dérobaient, et le FIDES et la CCFOM émettaient des conditions de rentabilité drastiques avant tout déblocage de fonds. L'électrification des centres de brousse était surtout une demande des territoires qui y voyaient un moyen de se moderniser. Elle fut théorisée par les spécialistes de l'électrotechnique de l'époque, et nous l'avons qualifiée de microélectrification : elle était plutôt d'ordre social qu'économique. Les réductions des postes de dépenses d'établissement et d'exploitation d'une centrale de brousse n'empêchaient malheureusement pas, dans les faits, des tarifs prohibitifs pour les autochtones par rapport aux grands centres urbains électrifiés. Dans les années 1950, quatre conventions d'études d'électrification de onze centres de brousse furent signées entre l'EEAEF et les différents territoires. L'EEAEF abstint de solliciter des crédits au FIDES et à la CCFOM. Ce furent donc les autorités fédérales et territoriales qui financèrent ces études et les réalisations à venir. En 1959, quatre centres de brousse étaient en cours d'électrification. Deux d'entre eux, Bouar et Faya-Largau, bénéficiaient en partie de l'aide des bases militaires présentes. Celles-ci étaient en réalité les principaux instigateurs de ces électrifications, afin de se désengager de leur matériel électrique qu'elles offraient pour la mise en place d'un réseau public. Leur participation réduisait indéniablement les coûts d'établissement du réseau et le montant des emprunts envisagés par les territoires. Cela ramenait légèrement les tarifs de kWh à la baisse. Dolisie était le seul centre de brousse dès 1957 à profiter d'un réseau électrique opérationnel.

Bien plus tôt, l'électrification de Port-Gentil débutait, en 1951, grâce à la centrale de la CFG cédée à une nouvelle compagnie d'électricité, la SEPG, dans laquelle l'EEAEF détenait des actions et faisait office d'ingénieur-conseil. Le développement de la consommation domestique, industrielle et administrative y fut exponentiel. Le rôle industriel de la CFG dans l'essor socioéconomique de la ville était prééminent : l'usine consommait énormément d'énergie électrique et employait beaucoup d'Africains, assez rémunérés, qui devenaient clients au réseau. Port-Gentil illustre à elle seule un paradoxe : le nombre total d'habitants était caractéristique d'un centre de brousse, mais la population européenne avoisinait

numériquement celle de Libreville, et la puissance souscrite de la centrale était la deuxième de l'AEF. La consommation d'électricité industrielle était la plus importante de la Fédération, et le nombre de ménages abonnés se rapprochait de celui de Libreville ou encore de Bangui dont la population était cinq fois supérieure. La ville était l'exemple concret de l'importance des industries dans le développement des équipements de production électrique, et de son apport dans la constitution d'une classe moyenne autochtone ayant un pouvoir d'achat permettant de se connecter au réseau.

Plus largement, nous traitons du faible niveau global d'accessibilité des populations en AEF à l'électricité, et des obstacles endogènes et exogènes. Aucune campagne n'était électrifiée à cause de l'extrême pauvreté des populations rurales qui représentaient plus de 70% de la population totale. En milieu urbain, le développement des réseaux variait d'une ville à une autre en fonction du pouvoir d'achat moyen des populations africaines et de la force économique présente. Pointe-Noire, Libreville et Port-Gentil avaient les taux de populations autochtones électrifiées les plus importants. Toutefois, cela occultait une réalité évidente : l'écart des revenus entre les Européens et les autochtones était toujours aussi patent. L'électricité transformait véritablement les conditions de vie des premiers, détenteurs d'un pouvoir d'achat élevé leur permettant de s'équiper d'appareils électroménagers, et donc de consommer plus, c'est-à-dire au-delà de l'éclairage. A contrario, elle avait un effet plutôt relatif sur le mode de vie de la majorité des ménages autochtones des villes électrifiées. Un ménage africain était numériquement plus dense, mais son pouvoir d'achat ne permettait pas de satisfaire tous les besoins : par conséquent, il se limitait surtout à la lumière électrique lorsqu'il s'abonnait. Le prix du kWh était élevé, et l'éclairage absorbait à lui seul une part non négligeable de ses revenus.

En outre, les quartiers africains des centres électrifiés restaient encore peu urbanisés dans les années 1950, malgré une certaine volonté des autorités coloniales. Les travaux de voirie et d'éclairage public dans les agglomérations électrifiées concernaient surtout les centres villes. L'occupation spatiale n'avait pas grandement changé : il n'y avait aucune réelle mixité. Les nouveaux programmes d'urbanisation ne faisaient qu'extraire des quartiers autochtones le petit nombre de personnes ayant un niveau de vie assez élevé, appelés les «évolués», pour les installer dans les nouveaux lotissements et maisons à proximité des centres villes.

Certes, l'AEF ne présentait plus le même visage des années 1930, mais son retard par rapport aux autres territoires français s'était maintenu. Les zones rurales, la grande majorité des centres urbains et le CFCO étaient restés en dehors de toute fourniture électrique. On dénombrait sept villes électrifiées, quatre étaient en cours d'électrification et sept en projet, sur près d'une centaine que comptait la Fédération. Dans de telles circonstances, peut-on parler d'une électrification de l'AEF ? Nous pouvons affirmer dans une certaine mesure, sans exagérer, qu'il s'agit des électrifications de l'AEF. Si des perspectives optimistes semblaient animer les débuts de l'électrification dans les années 1930 par le fait qu'on planifiât un réseau d'interconnexion, très vite une multiplication de réseaux électriques autonomes se perpétua jusqu'en 1959, malgré la construction de barrages hydroélectriques et la rénovation des centrales. On ne parlait plus d'interconnexion, car les conditions économiques (absence de réelles perspectives industrielles sur tout le territoire), sociales (pauvreté extrême de près de 80% de la population), démographiques (moins de 2 habitants/km²), politiques (les vestiges du pacte colonial subsistaient encore après la guerre), financières (les fonds publics ne suffisaient pas pour réaliser l'électrification de toute l'AEF) et géographiques (grandes distances entre les villes) empêchaient une telle réalisation.

Enfin, nous présentons les difficultés financières de l'EEAEF à cause des pertes d'exploitation du barrage du Djoué, d'une tarification imposée et de l'évolution de l'économie de l'AEF. En 1959, la valeur des exportations ne périlait pas et l'économie baignait dans une certaine embellie. Cependant, les fondements de ce dynamisme s'appuyaient encore sur l'extraction des richesses naturelles. L'AEF était restée dans une économie de rente, les grands projets industriels inédits, tels que le complexe du Kouilou, n'étaient pas concrétisés alors qu'ils auraient pu tout transformer.

De manière globale, nous n'avons pas eu d'énormes difficultés dans l'acquisition des documents. Le premier léger bémol était leur éloignement de notre lieu d'habitation et leur dispersion dans trois villes principalement, Paris, Aix-en-provence et Libreville. Cela nous a obligé à faire de nombreux voyages, heureusement avec l'aide du CROUS de Bordeaux (billets de train) et de La Fondation EDF via une bourse. Le deuxième bémol est la nouveauté du thème, car nos travaux universitaires précédents, en particulier nos mémoires de maîtrise et de DEA, ont porté sur le commerce du bois au Gabon, sujet auquel nous nous étions profondément imprégné. Le changement de sujet pour notre thèse, pour la simple raison que le thème relatif au commerce du bois au Gabon était en train d'être finalisé pour un autre

historien doctorant, nous a soumis pendant au moins six mois à une forte appréhension et à de longues lectures relatives au processus d'électrification. C'était la condition sine qua non pour élucider nos axes de recherche, saisir certains termes techniques et nous lancer à proprement dit dans notre étude.

PREMIÈRE PARTIE :

**La « mise en valeur » de l'AEF et les premières
électrifications
(1900-1945)**

Les débuts de l'AEF sont assez laborieux sur plusieurs plans. Créée en 1910, elle est encore exsangue de tout développement réel s'articulant singulièrement avec électrification : il n'existe pas de réseau de distribution publique d'électricité. Il faut attendre la seconde moitié des années 1930 pour en voir une amorce. Toutefois, si électricité au XX^e siècle rime avec modernité, l'économie et les conditions de vie de la majorité de la population, les autochtones, ne subissent malheureusement aucune métamorphose significative inhérente à une modernisation. De plus, la guerre 1939-1945 aggrave la situation électrique de la Fédération puisqu'elle isole ses centrales thermiques de leurs principaux fournisseurs (la Métropole et l'Europe) en combustibles et en pièces de rechange. Aussi, les conditions de fourniture de courant, la structure des réseaux, la puissance des centrales, la taille des industries diverses, les fondements et les politiques socioéconomiques, ainsi que le niveau de vie des autochtones, méritent-ils d'être analysés. En réalité, c'est la définition en Métropole du mot « mise en valeur » dans son contexte colonial qui permet, de comprendre la configuration des débuts de l'électrification de l'AEF.

Ainsi, l'objectif de cette première partie consiste t-il à explorer, dans un premier chapitre, les diverses causes d'une absence d'électrification jusqu'aux années 1930 en AEF. Tâtonnements économiques, mode de financement du développement, rudesse des conditions naturelles, immensité du territoire, organisation administrative et résistances armées des autochtones expliquent en partie cet état. Les objectifs politiques y sont clairement établis autour du pacte colonial : la mise en place d'une « colonie d'exploitation » et la prééminence de la France. En premier lieu, le régime concessionnaire, fer de lance du développement socioéconomique de l'AEF à partir de la fin du XIX^e siècle, est le premier responsable de cette absence de réseau public d'électricité. Si son but fut d'évincer les entreprises étrangères, elle désengage nettement l'Etat de ses obligations. Ce système est un échec, les compagnies concessionnaires sont souvent aux mains de petits hommes d'affaires locaux qui développent une économie de rente. Le grand capital métropolitain ne s'implique pas, et par ailleurs, l'AEF reste méconnue et éprouve des difficultés à drainer des populations européennes qui pouvaient constituer des clients potentiels d'un réseau. Les compagnies concessionnaires ne s'acquittent pas des travaux d'équipement auxquels elles sont soumises, mais permettent en revanche à l'Etat de se concentrer jusqu'à la fin des années 1920 sur l'organisation administrative et la pacification des peuples autochtones.

En outre, l'administration coloniale est financièrement dépourvue et ne bénéficie réellement pas d'aide de l'Etat. Les campagnes militaires à l'intérieur du pays absorbent l'essentiel de ses recettes budgétaires. Elle s'endette pour entreprendre des travaux d'équipement public afin de faciliter l'œuvre de pénétration coloniale (aménagements des voies de communication). Malheureusement, l'électrification n'entre pas dans ce cadre.

En deuxième lieu, il en résulte la non constitution d'une classe moyenne africaine susceptible d'être consommatrice au cas où un réseau public d'électricité serait établi. De plus, l'AEF est en majorité rurale, les villageois continuent aisément de perpétuer leur mode de vie ancestral : il n'y a aucune politique d'urbanisme instaurée. Les quelques petites industries, dispersées sur tout le territoire, et les services administratifs coloniaux fonctionnent grâce à leurs propres groupes électrogènes. En somme, la structure sociale et économique s'est accommodée pendant longtemps d'une absence de réseau.

Dans un deuxième chapitre, il s'agit d'analyser l'éveil d'une volonté de l'administration coloniale au cours des années 1930. En effet, après avoir fini l'organisation administrative et territoriale, la préoccupation est désormais l'amélioration des conditions de vie des populations européennes et du fonctionnement des activités économiques et administratives de quelques villes. Ce progrès passe par une fourniture publique d'électricité. Les autochtones ne sont pas particulièrement pris en compte dans cette dynamique.

Dans le même temps, diverses solutions sont envisagées pour produire l'électricité. Les missions d'études hydrauliques de Pierre Darnault donnent une piste très intéressante : elles mettent en évidence l'immensité du réservoir hydraulique de l'AEF et les possibilités de son utilisation. Au départ, l'administration coloniale opte pour la construction d'un barrage hydroélectrique à proximité de Brazzaville, qui doit servir à alimenter également Pointe-Noire, Libreville et Port-Gentil dans le cadre d'une interconnexion. Elle projette grandement d'électrifier le CFCO et le port de Pointe-Noire pour maintenir le commerce extérieur du pays. Mais, elle est financièrement incapable d'entreprendre ces travaux, et sollicite les entreprises privées. C'est ainsi que la SHCF obtient la concession et la charge de la réalisation du réseau. Jusqu'en 1932, elle n'arrive pas à réunir tous les fonds nécessaires. Aucune autre entreprise ne veut prendre le relais, car la construction d'une usine hydroélectrique est conditionnée par un marché potentiel important. Or, il n'y a aucune grande industrie installée et le raccordement du CFCO au futur réseau est finalement abandonné pour faute de

financement. La consommation domestique est estimée très faible, se limitant à quelques centaines de ménages européens, et peut-être à quelques dizaines d'Autochtones détenant un réel pouvoir d'achat. Le choix est en conséquence modifié pour laisser place à de modestes centrales thermiques autonomes par ville.

Enfin de compte, les débuts de l'électrification sont l'œuvre de deux entreprises privées, la CAFRA et l'UNELCO. Ils peuvent être considérés à juste titre comme précaires, et ont nécessité très peu d'investissements. Brazzaville dépend en partie de l'étranger pour satisfaire sa consommation : la puissance de la centrale a été sciemment réduite par l'UNELCO par souci de rentabilité rapide. La concession de Port-Gentil n'a pas trouvé d'adjudicataire et les réseaux dans leur ensemble ne se limitent qu'aux centres villes, où se concentrent les habitations européennes, les quartiers administratifs et commerciaux. Cet état de faits place, de manière implacable, l'AEF en queue de peloton des colonies françaises électrifiées.

Nous verrons enfin, dans un troisième chapitre, que la guerre 1939-1945 vient ternir ce timide essor. En juin 1940, la Métropole est occupée par les troupes allemandes qui par la suite, envahissent toute l'Europe continentale. Aussitôt, l'AEF se rallie au général de Gaulle, et rompt du même coup toute relation avec la Métropole : elle perd ainsi son principal fournisseur. Les marines allemande et japonaise qui règnent sur les grandes voies maritimes, conduisent l'administration coloniale à réquisitionner plusieurs navires de commerce pour l'effort de guerre : il s'instaure un rationnement des produits. Tout ceci provoque une forte inflation et de graves difficultés de ravitaillement, notamment en combustibles et en pièces de rechange pour les centrales. Par « un effet de dominos », il en découle des problèmes de fonctionnement des centrales : des avaries du matériel et des délestages sont perceptibles. A partir de 1943, l'administration décide néanmoins d'électrifier les villes de Bangui et de Fort-Lamy en récupérant du matériel désuet. Aucune compagnie d'électricité n'était financièrement apte à le faire, et de plus, les nouveaux marchés ne semblent pas attractifs.

Au fond, cette première partie donne une mesure de la complexité du développement des réseaux électriques en Outre-mer, dans un contexte bien particulier priorisant avant tout la suprématie de l'Etat colonial.

Chapitre I : L'économie, les finances, l'organisation territoriale, les populations et les infrastructures de l'AEF (1900-1929).

L'importance de ce chapitre est précisément de saisir les débuts de l'évolution à tâtons de l'AEF, en nous focalisant dans un premier temps sur ses aspects socioculturel, politique, militaire, naturel, économique et financier, et dans un second temps, sur les priorités de la Métropole. Leur combinaison provoque jusqu'à la fin des années 1920 l'impossibilité d'établir un réseau public électrique. En fait 1900-1929 est plutôt une période au cours de laquelle la Métropole cherche vigoureusement à marquer sa prépondérance en AEF : conquête économique à travers le régime concessionnaire, et pacification des populations autochtones afin d'organiser un territoire longtemps incontrôlé.

En réalité, les politiques mises en place en AEF, en ce début du XX^e siècle, sont fortement corrélatives au pacte colonial et à la définition donnée à ce territoire, c'est-à-dire « colonie d'exploitation ». Elles visent en filigrane à soustraire l'Etat du développement socioéconomique, à proscrire toute implantation industrielle réelle pour ne pas concurrencer les industries en Métropole, à minimiser les divers équipements publics coûteux, et en outre à en cibler certains. Cette idéologie se renforce plus tard avec l'autonomie financière des colonies et la baisse progressive des subventions métropolitaines, paralysant dans les faits tout développement profond. Dans cette atmosphère tumultueuse, aucun véritable marché solvable n'émerge et de plus, l'électrification ne constitue pas un enjeu majeur. Ceci est d'autant clair qu'aucune référence à l'établissement d'un quelconque réseau public d'électricité ne figure dans les « programmes de développement » établis à cette époque. Ainsi, les rares petites industries, éparses sur tout le territoire, se contentent de leurs propres installations électriques. C'était également le cas pour les services administratifs et certains ménages européens. De leur côté, les autochtones se maintiennent dans leur mode de vie ancestral. Ce sont tous ces points que nous allons en effet aborder dans ce chapitre.

A) La prise de contrôle totale de l'AEF

L'année 1899 a marqué résolument la primauté de l'initiative privée ou du mercantilisme exacerbé en AEF avec l'établissement du régime concessionnaire. Les fondements de cette politique sont profonds. Dans quel contexte la Métropole établit-elle ce régime ? Quel fut son impact sur les possibilités d'électrification ?

1. *Les origines du régime concessionnaire*

Notre but n'est pas de faire une étude exhaustive du régime concessionnaire. Il s'agit simplement ici de montrer le lien évident entre ce système économique et l'absence d'un réseau public d'électricité jusque dans les années 1930. Ce régime est pour l'Etat un moyen de quadriller ses territoires d'Afrique équatoriale afin de marquer sa prééminence économique face à des forces commerciales étrangères. Il est aussi inhérent à une convergence progressive d'intérêts de l'Etat et des capitalistes coloniaux français : le non engagement du premier dans les grandes dépenses coloniales d'équipements, et la pression des seconds pour contrôler à leur guise toute la machine économique. En fait, Paul Leroy-Beaulieu en fut le chantre à partir de 1892, et défendit la vision coloniale de certains milieux d'affaires. En Métropole, ceux-ci bénéficièrent politiquement du soutien indéfectible des députés du Parti Colonial et de l'Etat. Le but fut de s'inspirer des compagnies de l'Ancien Régime, de l'Etat Indépendant du Congo et surtout des compagnies à charte contemporaine, fondées en 1881, qui semblaient avoir fait leurs preuves dans l'empire colonial britannique. Ces dernières avaient été créées pour soustraire l'Etat britannique, déjà fortement engagé dans plusieurs opérations militaires et administratives, des investissements de capitaux nécessaires au développement contre des avantages conséquents (l'exclusivité de l'exploitation, de la jouissance et de l'exportation des richesses du sol et du sous-sol, les travaux publics, la taxation des autochtones et le droit d'étendre leur contrôle sur des régions échappant à la souveraineté britannique,...).⁷

En Afrique équatoriale, cette conception libérale trouva in fine un écho favorable auprès de l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza. Persuadé qu'un régime de libre

⁷ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires 1899-1930*, Mouton & Cohaye, Paris, 1969, pp.27-28.

J. Suret Canale, *L'Afrique noire...*, déjà cité, Ed. sociales, Paris, 1971, pp.30-31.

concurrence aurait entraîné de fatales surenchères, il favorisa prématurément, avant l'éveil des intérêts français, la formation en 1897 de grandes sociétés françaises avec un monopole d'exploitation sur de vastes terres concédées : C.P.K.N. et S.H.O. Il préconisa l'ouverture du pays au commerce, en prônant une politique de conquête économique avec l'ouverture de voies de communication à l'intérieur du pays en vue de drainer les marchandises.⁸

Or, il est important de signaler que de Brazza, et tous les partisans de cette doctrine, en parlant de conquête économique, faisaient allusion à la non industrialisation et à l'économie de cueillette, voire l'établissement du troc (échange de produits manufacturés d'Europe contre les produits tropicaux avec les Autochtones). Ils révélaient non seulement l'austérité naturelle (climat chaud, forêt dense, maladies,...) de cette région et sa difficulté d'être peuplée de citoyens français, mais aussi l'importance pour la France d'avoir une mainmise sur le commerce des richesses naturelles (bois, or, ivoire, etc.) afin d'alimenter les usines métropolitaines. Ce qui en terme d'électrification, désengageait l'Etat ou encore, n'incitait aucune compagnie métropolitaine d'électricité à s'y établir. En outre, l'objectif du système de troc n'était pas de donner aux autochtones un pouvoir d'achat en numéraire.

Aussi, une fois épongés les frais de premier établissement, la Métropole allouait-elle à la colonie une subvention provisoire, en attendant ensuite le « démarrage » économique c'est-à-dire le passage de la gestion socioéconomique de la colonie aux entreprises privées. Dès l'origine, l'aide fut pour le Congo français d'un montant dérisoire ; de l'ordre de 300 000 francs vers les années 1880, où les possessions françaises se limitaient à Libreville, elle n'excéda guère le million de francs en 1886⁹. Il fallait juste en faire des zones d'exploitation. Et ce fut ainsi.

Par ailleurs, l'idée était que seules les compagnies privées françaises puissamment protégées par l'Etat pussent éliminer la prédominance des commerçants étrangers (Hollandais, Belges, Anglais et Allemands) au Congo français. En effet, depuis le milieu du XIX^e siècle, la France se trouvait principalement en présence de deux grandes rivales : l'Allemagne et l'Angleterre avec de grandes maisons commerciales, comme Woermann, Hatton & Cookson, John Holt, qui régnaient sur les principaux bassins des fleuves d'Afrique

⁸ C. Coquery-Vidrovitch, *Histoire économique...*, déjà cité, Anthropos, Paris, 1969, p.41.

⁹ Idem.

équatoriale. Jusqu'en 1880, la lutte pour la suprématie dans le bassin du Congo se limitait à la France et à l'Association internationale africaine. La conférence de Berlin régla le différend, et la France dut accepter le régime de liberté commerciale sans limite. Cela permit ainsi à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Allemagne de commercer légalement dans certaines possessions françaises.¹⁰

La cherté de la main-d'œuvre et les prix élevés des transports en France rendaient impossible toute concurrence commerciale avec les maisons de Liverpool ou de Hambourg. La France dut recourir dans un premier temps à l'augmentation des droits douaniers sur les produits exportés par ces compagnies étrangères dans ses colonies d'Afrique équatoriale. En vain. Au Gabon par exemple, la France ne comptait pas plus de six maisons commerciales en 1887 contre une vingtaine pour l'Angleterre et l'Allemagne, bien organisée en réseaux. Affaiblie par les efforts de guerre contre l'Allemagne (en 1870), la France essayait de reprendre péniblement en main le pays.¹¹

En somme, la mainmise économique sur les quatre colonies d'Afrique équatoriale aurait exigé progressivement à l'Etat des investissements considérables en hommes, en argent et en travaux d'infrastructures de toutes sortes, au moment où il était le plus affaibli. Par ailleurs, les compagnies françaises sur place avaient du mal émerger face à cette concurrence étrangère. Or, l'Etat avait besoin de marquer sa prédominance dans ces territoires qui semblaient lui échapper au niveau économique. Il recula, et préférant, par une loi évinçant les compagnies étrangères de ces possessions, partager en 1898-1900 le monopole de leur exploitation économique entre diverses entreprises françaises qui, n'avaient aucunement l'ambition de favoriser l'industrialisation et l'électrification.

2. Un système peu propice à l'électrification et à l'industrialisation

En 1898, une commission extraparlamentaire fut constituée pour rédiger le décret et le cahier des charges-types instituant le régime concessionnaire. L'attribution des concessions

¹⁰ A. Ratanga Atos, *Le Gabon, de la colonisation à l'indépendance*, Nouvelles éditions africaines, Paris, 1981, pp.20- 21.

J. Suret-Canale, *L'Afrique noire...*, déjà cité, Ed. Sociales, Paris, 1971, pp.29-30.

¹¹ A. Ratanga Atos, *Le Gabon...*, déjà cité, Nouvelles éditions africaines, Paris, 1981, pp.20-21.

fut uniquement réservée aux compagnies françaises. Le programme fut approuvé l'année suivante, il accorda pour trente années sur le territoire concédé tout droit de jouissance et d'exploitation exclusives agricole, forestière et industrielle. En contrepartie, les entreprises bénéficiaires furent soumises à des obligations importantes : redevances annuelles, contributions à l'établissement des postes de douane et de police, organisation des transports fluviaux, mise en valeur des terres concédées, respect des coutumes et protection des autochtones, travaux publics, etc. Quarante Compagnies se partagèrent près de 70% du territoire. La plus petite, la Nkémé-Nkényi, reçut 1 200 km² et la plus grande, la Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui, 140 000 km².¹²

Les capitaux officiellement présentés en 1914 équivalaient environ à 60 millions de francs métropolitains. En fait, ils furent beaucoup plus faibles et ne franchirent pas les 40 millions de francs car, plusieurs entreprises, suivant une pratique courante, n'appelaient pas tous les fonds. Le cas extrême fut probablement celui de la Compagnie des Sultanats du Haut-Oubangui qui, sur un capital nominal de 9 millions de francs, n'en appela que 2, 25 millions¹³. Pendant toute la durée du système, les concessionnaires refusèrent de remplir les obligations prévues par leur cahier des charges. Les investissements privés globaux en équipements ne dépassèrent pas la barre des 9 millions de francs pratiquement aucun aménagement routier, fluvial ou portuaire, aucune électrification, aucune industrie ne virent le jour à partir de ces capitaux¹⁴. Le désintérêt profond des grands capitalistes français avait entravé ce programme. En effet, l'AEF était restée très méconnue, aucun organisme ne l'avait promu, aucune politique n'avait été élaborée pour les inciter à y investir. Car l'Etat, en instituant le régime concessionnaire, aurait pu prendre à sa charge une électrification conséquente (pour attirer les manufacturiers), créer un office chargé de constater le non respect des clauses de contrat auxquels étaient soumises les entreprises, surtout qu'aucun progrès social ne suivait. En outre, il aurait pu se concerter avec les industriels, sélectionner les demandeurs de concessions en exigeant un plan d'industrialisation et une capacité de financement requise. Et, cela aurait de manière probante favorisé un développement des réseaux électriques. Mais, ce n'était pas l'objectif de la politique coloniale à ce moment.

¹² C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.52.

J. Suret-Canale, *L'Afrique noire...*, déjà cité, Ed. Sociales, Paris, 1971, pp.34-35.

¹³ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.52.

¹⁴ G. Bruel, *La France équatoriale africaine*, Emile Larose, Paris, 1935, pp. 417-418.

C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.52.

J. Suret-Canale, *L'Afrique noire...*, déjà cité, Ed. Sociales, Paris, 1971, p.42.

En fait, les banquiers français avaient qualifié le système concessionnaire d'opération hasardeuse. D'une part, l'AEF était éloignée de la Métropole et considérée comme sauvage et malsaine par ses conditions naturelles, sans oublier la pénurie de matériel ; ni bateaux, ni pistes, ni ponts, ni même matériaux de construction puisqu'au début du XX^e siècle, faute de scieries, on importait encore en ce pays couvert de forêts des planches de sapin d'Europe. Le territoire était vierge de tout développement moderne, et le défi était immense. D'autre part, les échecs précédents de la politique du roi des Belges Léopold II et des compagnies à charte avaient bien fini de convaincre les financiers français. En effet, les débuts prometteurs du Congo belge avaient fait illusion, les investisseurs s'étaient rués sans être méticuleusement informés du terrain et sans mesurer l'étendue des capitaux à consentir que l'Etat belge lui-même s'était désisté. Et très vite, la colonie frôla la faillite à deux reprises en 1890 et en 1895. Les compagnies à charte, quant à elles, s'étaient déjà rétractées considérablement devant les travaux à faire pour ne pas réduire leurs bénéfices¹⁵. A quoi auraient donc servi aux hommes d'affaires français d'investir lourdement en AEF, colonie négligée par l'Etat, pour à la fois l'industrialiser et entreprendre de grands travaux d'équipement sans garantie de rentabilité ou aide publique certaine ?

Cette indifférence de la Métropole se ressentait nettement dans l'attribution des permis de concessions. En effet, les hommes intéressés par les concessions résidaient en AEF (anciens administrateurs et autres colons comme Gazengel et Monthaye qui étaient des agents de de Brazza, Izambert était un planteur connu du Gabon, etc.), avaient à l'origine peu de liens avec les milieux bancaires métropolitains et voyaient dans le nouveau régime un moyen d'étendre leurs affaires à moindre coût. Ils furent les principaux bénéficiaires. Il en découla de médiocres affaires fondées sur la traite élémentaire des produits de cueillette dits « riches » (ivoire et caoutchouc), le bois, etc. En 1899, il y avait une quarantaine de sociétés concessionnaires, contre six à la fin des années 1920. En fait, plusieurs tombèrent en faillite faute d'argent, d'autres fusionnèrent pour avoir plus de capitaux ou se réorientèrent afin de mieux se renforcer dans des exploitations plus rentables comme le bois¹⁶. Malgré les carences du système déjà constatées depuis 1905, l'Etat n'entreprit aucune réforme significative pour améliorer le développement des territoires d'Afrique équatoriale. Les compagnies concessionnaires continuèrent leurs activités : elles assuraient au moins la primauté économique de la Métropole. Cette méthode avait réorganisé le tissu économique et écarté

¹⁵ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.15-p.26-p.28- p.71.

¹⁶ Idem, pp.58-60 & pp.65-67.

les sociétés étrangères. L'Etat pouvait dans le même temps se pencher sur la résolution d'un autre problème crucial : les révoltes permanentes des Autochtones qui gênaient sur place son autorité politique, administrative et militaire.

3. L'impact de la pacification sur le développement socioéconomique

La France avait certes un grand domaine en Afrique équatoriale avec des frontières officiellement bien délimitées, mais jusqu'à la fin de l'année 1920, près de deux tiers échappaient encore à son contrôle. L'insuffisance des troupes militaires sur place, les conditions naturelles difficiles, l'immensité du territoire et l'hostilité rencontrée des peuples autochtones en constituent les principales causes. Parer à cette situation est le deuxième défi de l'Etat. Cinq fois plus grande que la Métropole, l'AEF était caractérisée par une population paradoxalement vingt fois moins importante, majoritairement organisée en petits groupes formant des villages. De plus, la rudesse des climats équatorial et désertique y prédomine. En effet, il y a une chaleur constante et étouffante toute l'année, entre 25 et 30°C dans la forêt et la savane, frisant régulièrement 45°C dans le Nord du Tchad.¹⁷

Au premier abord, les colonisateurs devaient affronter la grande forêt équatoriale : celle-ci couvre le long du littoral en s'enfonçant profondément sur plusieurs centaines de kilomètres dans l'hinterland et, au début de l'ère coloniale, constituait un mur naturel pour la pénétration française. Elle recèle abondamment d'arbres dont la taille varie entre 25 et 70 mètres, avec des troncs entre 1 et 2 mètres de diamètre, fortement enchevêtrés par des lianes et des branches que les colonisateurs devaient péniblement écarter pour atteindre le maximum d'Autochtones¹⁸. A cela, il faut ajouter l'humidité, les pluies diluviennes permanentes du climat équatorial, et la difficulté de naviguer sur les fleuves à cause des rapides et cascades. Jusqu'à la fin des années 1910, les routes terrestres ne s'enfonçaient que très rarement dans le pays, se transformant souvent en pistes et à un certain niveau, il fallait parfois emprunter les voies fluviales¹⁹. Les colonisateurs, ne connaissant pas le type de navigation appropriée, se servaient de certaines tribus locales, en particulier les Okandés, maîtres de la navigation sur

¹⁷ J. Saint Vil, « Les climats du Gabon », *Annales de l'université nationale du Gabon*, n°1, Libreville, décembre 1977, p.106.

¹⁸ A. Chevalier, *La forêt et les bois du Gabon*, Challamel, Paris, 1916, pp.334-335.

GGAEF, *L'exploitation forestière au Gabon*, Agence économique de l'AEF, Paris, 1931, p.5.

¹⁹ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Larose, Paris, 1935, p.301.

une partie du fleuve Ogooué, comme guides sur des embarcations précaires (radeaux ou barques)²⁰. Après, ils étaient contraints de poursuivre souvent leur périple à pied dans la grande forêt. Ils devaient se confronter aux félidés et autres animaux dangereux (gorilles, serpents, etc.), aux moustiques vecteurs de la malaria et de la maladie du sommeil qui tuaient des explorateurs, des militaires et des agents administratifs.

Au second abord, les colonisateurs devaient se diriger dans le nord de la Fédération, domaine de la savane, de la steppe aride et du désert, où règne la sécheresse. Jusqu'au début du XX^e siècle, il fallait compter deux mois pour gagner le Tchad parce qu'il n'y avait pratiquement aucune voie de communication réellement aménagée : près de 80% du territoire restaient méconnus²¹. De fait, la colonisation passait par le déploiement du personnel civil et militaire français pour marquer la prépondérance de l'autorité française sur tous les peuples, les richesses du sol et du sous-sol du pays. Or, cette ambition expansionniste était potentiellement génératrice de conflits. En effet, les peuples autochtones estimaient leur organisation traditionnelle troublée, leur espace vital occupé par des étrangers et étaient hostiles à payer tout impôt colonial ou à toute forme de soumission ; d'où le début des révoltes locales. Aussi, la création en 1908 du Gouvernement général de l'AEF, confié à M. Merlin, marqua-t-elle l'ouverture de l'ère de la conquête effective du territoire, car la Métropole décida de renoncer à la politique de « pénétration pacifique » suivie jusqu'alors. Cette politique n'avait donné que de maigres résultats, les peuples des bassins de l'Ogooué, du Congo et de l'Oubangui, malgré leur état d'inorganisation sociale, avaient réussi à conserver leur indépendance. Les tentatives patientes mais inefficaces des chefs de postes, qui ne disposaient d'aucun moyen d'imposer l'obéissance à leurs prétendus administrés, avaient échoué²². Les troupes d'occupation de la colonie étaient insuffisantes, à peine 2 450 militaires sur neuf compagnies réparties sur un vaste territoire²³. De surcroît, le fait qu'elles fussent rattachées au Commandement Supérieur de l'Afrique Occidentale à Dakar, très éloigné de ces zones turbulentes, retardait l'exécution des ordres en Afrique équatoriale.

²⁰ J. Ambouroué-Avaro, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation*, Karthala-CHA, Paris, 1981, p.89.

²¹ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.302.

²² Ministère de la Guerre, *Une étape de la conquête de l'Afrique Equatoriale française 1908-1912*, Fournier, Paris, 1913, p.6.

²³ GGAEF, *Emprunt de l'Afrique Equatoriale Française, programme des travaux. Projet de loi*, Emile Larose, Paris, 1913, p.35.

De façon concrète, les postes militaires et administratifs étaient régulièrement attaqués, et certains militaires tués. Les quelques unités militaires présentes étaient constamment en mouvement, appelées en hâte, d'un point à un autre, par des incidents sans cesse renaissants. Elles ne pouvaient s'établir à demeure en aucune région de leur vaste champ d'opérations, couraient au plus pressé, faisaient acte de présence, puis disparaissaient sans avoir le temps d'organiser. Au nord du Tchad, jusque dans les années 1910, elles ne s'aventuraient même pas, car elles avaient à combattre les farouches guerriers groupés par des sultans, notamment le puissant Mohammed Al Senoussi, marchands d'esclaves, dont elles gênaient le commerce, les déprédations et les procédés inhumains d'administration, et les rezzous venus des confins désertiques ; les uns et les autres bien pourvus d'armes et de munitions, organisés, galvanisés par l'islam autant que par l'amour du pillage et de la guerre²⁴. Tout ceci perturba l'activité économique coloniale d'une part, par l'insécurité permanente des agents économiques qui étaient également attaqués, emprisonnés, voire assassinés, et d'autre part, par des plantations d'entreprises et des factoreries pillées.

En Basse Sangha (au Moyen-Congo), en 1902, les agents de la Compagnie des produits de la Sangha, Labbé et Mevil, furent attaqués dans leur factorerie de Noki (rive droite en aval d'Ouessou) ; Cazeneuve, agent de la Compagnie de la Sangha Ndaki, subit le même sort à Ikemba (rive gauche),... En Haute-N'gounié, au Sud du Gabon, les Isoghos et les Apindjis, en 1903, tuèrent trois agents et blessèrent grièvement deux autres²⁵. En 1908, au Tchad, précisément à Dogotchi et à Djoua, des foules de près de 10 000 individus (dont 3 000 armés de fusils à tir rapide) marchèrent à l'attaque du poste d'Ali²⁶. En 1911, à Alati, au Nord-Est du Gabon, toutes les factoreries furent attaquées et pillées, les gardes et les militaires tués. En 1913, dans le Djouah-Sembé, à la frontière Sud, quatre Européens furent massacrés dans la factorerie d'Engellé²⁷. En juin 1928-1929, la rébellion Awandji, menée par Wongo avec près de 200 guerriers armés de fusils, perturba la présence du poste administratif de Lastourville, et son pillage entraîna la liquidation de tous les comptoirs du fleuve Lolo.²⁸

Au total, à la fin des années 1920, on dénombre plus d'une cinquantaine d'Européens tués par les rebelles autochtones. Dans son discours d'ouverture de la Session du Conseil du

²⁴ Ministère de la guerre, *Une étape...*, déjà cité, Fournier, Paris, 1913, p.10.

²⁵ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.198.

²⁶ GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.43.

²⁷ Ministère de la guerre, *Une étape...*, déjà cité, Fournier, Paris, 1913, pp.18-19.

²⁸ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, pp. 215-219.

Gouvernement, en 1909, le Gouverneur général M. Merlin s'exprimait déjà comme suit : « *Au Gabon, la situation était particulièrement mauvaise ; une effervescence de plus en plus menaçante agitaient les indigènes ; en certains points, elle s'était même manifestée par des actes d'hostilité ouverte, les routes avaient été coupées, les factoreries avaient été pillées sans que les répressions ni les sanctions nécessaires aient pu intervenir, par suite de la faiblesse des effectifs dont on disposait. A part le littoral maritime, le bord même de l'Ogooué, j'oserais à peine ajouter les environs immédiats de Libreville, on peut dire que tout le monde échappait à notre autorité et que la sécurité n'était assurée nulle part* ». ²⁹

En 1908, les troupes militaires furent placées sous un commandement supérieur unique, par un décret créant le Groupe des Troupes de l'AEF (basé à Brazzaville), et virent jusqu'en 1912 leur effectif tripler, passant jusqu'à 7 200 hommes avec de nouvelles batteries d'Artillerie et des Escadrons de Spahis³⁰. Le Gouverneur général recommanda aux troupes de ne plus se contenter de sillonner le pays en tous sens, comme elles le faisaient avant, par des reconnaissances rapides qui ne laissaient derrière elles aucune trace et n'avaient qu'une influence momentanée. Elles devaient dès lors s'établir à demeure, avoir une base solide d'où elles pussent rayonner facilement et étendre leur action.³¹

Quant aux groupements réfractaires, il importait de les envelopper le plus possible, de les cerner pour ainsi dire, et de les amener par la force même des choses à se soumettre, en leur enlevant toute possibilité de fuite dans la forêt ou dans le désert. Après avoir défini l'unité territoriale administrative : la « cellule d'occupation », à laquelle il donna le nom de circonscription, le Gouverneur général en précisa le mode d'organisation. Chaque circonscription devait être divisée en subdivisions, et dès que les disponibilités en personnel devaient le permettre, circonscription et subdivisions devaient être commandées par des administrateurs ou des officiers, à l'exclusion des agents subalternes³². Les résultats ne se firent pas attendre. Les circonscriptions administratives, au nombre de 33 en 1908, passèrent à 59 en 1912 ; les postes administratifs définitivement établis furent portés de 87 à 144 en 1913 ; le personnel chargé de l'administration autochtone qui, comptait auparavant 107 unités, grimpa à 273 en 1912. Les régions administrées couvrant, en 1908, 26% du territoire, en occupèrent 60% en 1913 ; celles soumises à l'influence administrative et militaire

²⁹ Ministère de la guerre, *Une étape...*, déjà cité, Fournier, Paris, 1913, p.17.

³⁰ GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.35.

³¹ Ministère de la guerre, *Une étape...*, déjà cité, Fournier, Paris, 1913, p.8.

³² Idem.

coloniale s'étendirent de 15% à 20%³³. Après la Première Guerre mondiale, chaque colonie supervisait d'ores et déjà ses troupes (augmenter à nouveau), avec un commandement local pour mieux connaître les besoins et assurer sur tous les points l'unité et l'exécution exacte des ordres³⁴. Les insurrections autochtones furent progressivement matées, et leurs chefs furent déportés. C'était le cas en 1922 d'Emane Tole déporté en AOF (Haute-Volta).

Compte tenu de tout ce qui précède, il était difficile d'établir d'éventuels centrales et réseaux électriques : ils auraient certainement été attaqués par les insurgés. Toutefois sur le littoral, vers le milieu des années 1920, les services administratifs s'étaient tranquillement installés, les entreprises et le port de Pointe-Noire connaissaient une activité permanente. Pourquoi alors aucune électrification financée par l'administration coloniale par exemple ne fut-elle pas entreprise ? A côté des opérations militaires, comme le dit le Gouverneur général, *« il importe tout d'abord, dans les pays neufs (de l'AEF), de multiplier les voies de pénétration vers l'intérieur, de les rendre les plus sûres, les plus rapides, le moins onéreuses possibles, afin d'ouvrir chaque jour un champ d'action plus vaste à nos commerçants, afin de rendre plus aisée l'exploitation des terres éloignées, afin d'amener aux points d'exportation, en quantités de plus en plus grande, les produits du sol »*³⁵. En d'autres mots, l'électrification n'était pas à cette époque une priorité.

4. Les équipements prioritaires pour l'occupation coloniale

Devant la réticence des concessionnaires à exécuter les travaux d'infrastructures publiques, l'administration coloniale décida en 1908 d'en entreprendre quelques uns. Depuis 1905, des propositions en faveur de la création d'outillage complet d'exploitation avaient été soumises au Département des Colonies. Il fallait sortir de la période des hésitations et des difficultés, et compléter logiquement l'œuvre de pénétration à laquelle la Métropole donnait l'appui de nouveaux effectifs d'occupation³⁶. Autrement dit, un type d'équipements précis importait, en l'occurrence l'aménagement des voies de communications (routes, pistes, chemin de fer, voies fluviales). Pour les financer, la Fédération procéda à divers emprunts.

³³ GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.79.

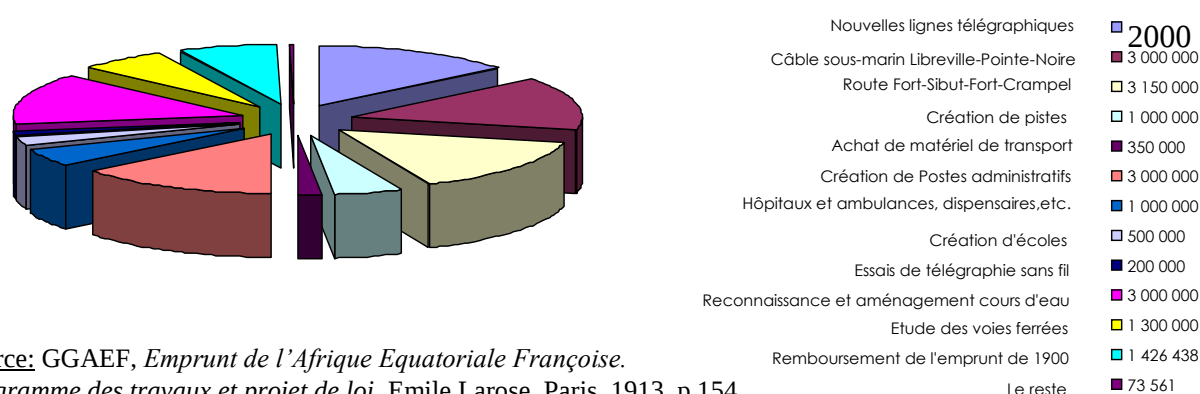
³⁴ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, pp.446-447.

³⁵ GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.15.

³⁶ Idem, p.153.

Aussi, l'emprunt, remboursable sur cinquante ans, d'un montant de 21 millions de francs métropolitains, autorisé au Parlement par une loi du 12 juillet 1909, vint-il compléter les travaux de pénétration coloniale déjà engagés par l'emprunt de 2 millions de francs contracté en 1900 : ponts, installation de postes administratifs (N'toum, N'djolé, etc.), ouvertures et agrandissement des routes Libreville-Kango, Brazzaville-Pointe-Noire,... Sa répartition est présentée dans le graphique ci-après :

Graphique n°1: Travaux exécutés sur l'emprunt de 1909 (francs métropolitains).



Source: GGAEF, *Emprunt de l'Afrique Equatoriale Française*.

Programme des travaux et projet de loi, Emile Larose, Paris, 1913, p.154.

Nous constatons ainsi, avec le graphique n°1, que la production et la distribution publiques d'électricité étaient inopportunes dans les ambitions coloniales du moment, puisqu'elles ne figuraient pas dans la répartition des dépenses de l'emprunt de 1909. En effet, sur les 21 millions de francs, les transmissions (nouvelles lignes télégraphiques, essais de TSF et câble sous-marin), les structures de renforcement de la présence administrative (création de postes administratifs) et l'aménagement (et les études) des voies de transport (étude des voies ferrées, routes, achat de matériel de transport, etc.) ponctionnaient exactement 19 millions de francs. Ces équipements participaient clairement à l'œuvre d'implantation coloniale. Le reste de l'emprunt était consacré à la construction d'écoles, de petits hôpitaux, de dispensaires, et au remboursement de l'emprunt de 1900. Des routes et des pistes furent ainsi aménagées reliant le bassin de l'Oubangui à celui du Chari et le territoire du Tchad à celui du Moyen Congo. 3 millions de francs furent affectés à des installations de postes administratifs des circonscriptions créées (33 entre 1909 et 1913) et de leur équipement (chaloupes à vapeur pour le service local). Un crédit identique fut également alloué pour l'exécution des travaux

de lignes télégraphiques, considérées comme les plus urgents. Car il était reconnu que, cet outillage spécial de télégraphie aérienne était l'auxiliaire indispensable de l'organisation politique définie par le groupement des colonies et décidée en 1908, comme de l'œuvre commerciale poursuivie jusqu'aux limites extrêmes du domaine colonial. *Grosso modo*, la télégraphie s'intégrait dans une nécessité de transmission rapide d'informations diverses pour les militaires, les agents économiques et administratifs, etc. Ainsi, à partir de 1910, un nouveau réseau télégraphique de 5 100 kilomètres couvrant tout le territoire, vint élargir l'ancien système qui comprenait seulement la ligne côtière Libreville-Loango (845 kilomètres) et les lignes de pénétration Loango-Brazzaville (400 kilomètres) et Libreville-N'Djolé (212 kilomètres). Vers la fin de l'année 1911, les lignes Brazzaville-Fort-Lamy (2 183 kilomètres) et la ligne du Haut-Chari (340 kilomètres) furent achevées, et permirent de relier plusieurs postes administratifs.³⁷

Parallèlement, une petite ébauche d'électrification commença à apparaître, comme le souhaitait M. Merlin, dans le troisième emprunt sollicité par l'AEF en 1913-1914. Cependant, elle fut relative à la TSF et à la navigation fluviale. En effet, *« c'est ainsi qu'il y a lieu, en suite des essais donnés par la télégraphie sans fil, de créer tout un réseau de postes radioélectriques qui mette en relation les principaux centres du pays et de compléter ce réseau par série de lignes télégraphiques qui, rayonnant des divers postes télégraphiques, étendent leur champ d'action et parfassent ainsi ce que j'ai pu appeler le système nerveux de la colonie »*³⁸. Les autorités coloniales projetaient d'éclairer uniquement le futur tronçon fluvial à aménager de Brazzaville à Loukoléla en vue de permettre une navigation facile, de jour et de nuit, aux vapeurs de 100 à 1 000 tonnes³⁹. D'une manière implicite, une électrification globale (usage domestique et industriel) ne procurait aucun intérêt dans la stratégie que constituaient la plupart des autres travaux dans la pénétration de l'AEF. En fait, hormis la télégraphie, les infrastructures qui immuablement faisaient consensus furent les voies ferrées et l'aménagement des cours d'eau, des ports fluviaux et maritimes (Pointe-Noire et Cap Lopez à Port-Gentil) : *« La grande voie mixte qui doit donner à l'Afrique Equatoriale Française sa vie économique propre, son unité et son indépendance internationale comprend : le chemin de fer de la côte maritime à Brazzaville ; l'aménagement du Congo et de l'Oubangui ; le chemin de fer de Bangui à Fort Crampel ; l'aménagement de Chari. Cette*

³⁷ GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.155.

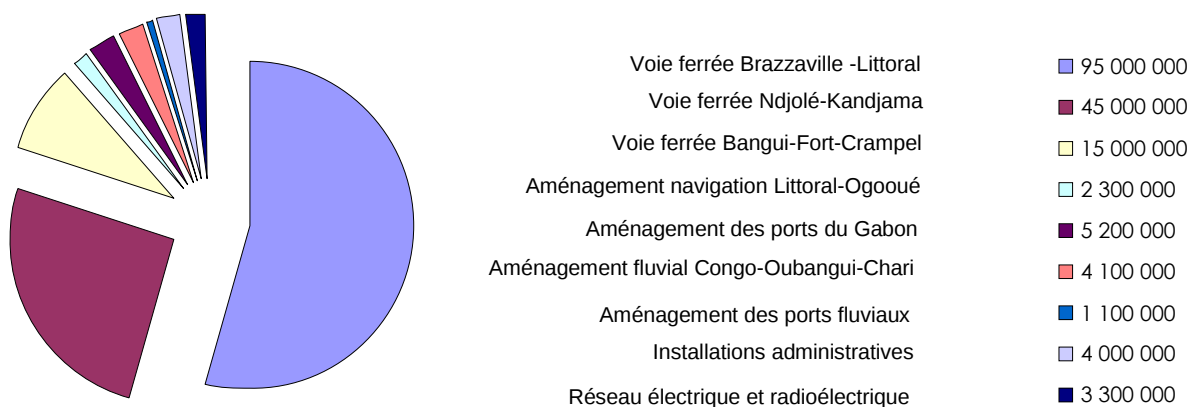
³⁸ Idem, p.16.

³⁹ Ibidem, p.196.

voie est jalonnée par des ports de Pointe-Noire, de Brazzaville et de Bangui, qui sont les anneaux essentiels de la chaîne continue qui relie la France à ses possessions équatoriales jusqu'au centre africain ». ⁴⁰

Les voies ferrées et fluviales préconisées devaient libérer, au point de vue économique et politique, la colonie africaine du monopole onéreux et de la tutelle du chemin de fer belge de Matadi à Kinshasa, rattacher fortement l'hinterland tchadien à la côte maritime, et le pourvoir d'une voie d'accès sûre et toute entière en territoire français. A côté, il fallait inclure le projet d'aménagement de l'estuaire du Gabon, du delta de l'Ogooué jusqu'à N'djolé, et la construction d'un chemin de fer de N'djolé à Kandjama (Haut-Ivindo). Des études préliminaires du CFCO, grâce à l'emprunt de 1909, furent effectuées en même temps que les différentes missions hydrographiques entre 1910 et 1912 pour déterminer la navigabilité des fleuves choisis⁴¹. Un troisième emprunt, d'un montant de 171 millions de francs, fut sollicité en 1914 et accorda davantage de place à la construction des voies de communication.

Graphique n°2: Montants (en francs métropolitains) des différents travaux à exécuter sur l'emprunt de 1914.



Source: GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.217.

⁴⁰ GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.17.

⁴¹ Idem, pp.16-17.

Le graphique n°2 montre que l'emprunt faisait indéfectiblement place à des réalisations plus importantes. Il fut prévu d'installer un petit réseau électrique pour la TSF afin d'améliorer les communications. Le 13 juillet 1914, l'Etat autorisa la Fédération à le contracter, mais la joie des autorités coloniales fut de courte durée. Le crédit fut suspendu et affecté à l'effort de guerre (1914-1918). Les finances propres de la Fédération, déjà dérisoires pour assurer le développement socioéconomique, participèrent aussi à cet effort, surtout que dès les premiers jours en Afrique équatoriale, les hostilités s'engagèrent avec les troupes allemandes du Cameroun.⁴²

A la fin de la guerre, la Métropole focalisa toujours sa détermination sur le rail, renvoyant par la même occasion certains travaux prévus à une réalisation ultérieure, notamment l'éclairage électrique de la voie fluviale Brazzaville-Loukoléla. La construction du CFCO débuta le 6 février 1921, et mobilisa un emprunt spécial en 1920 : la première tranche équivalait à 25 millions de francs métropolitains, la deuxième à 15 millions, la troisième à 30 millions, la quatrième à 20 millions, etc. La loi de finance du 13 juillet 1925, promulguée en septembre 1926, autorisa la Fédération à contracter un autre emprunt de 300 millions de francs pour accélérer les travaux en cours et débiter ceux de certains ports maritimes et fluviaux⁴³. Cette récurrence à s'endetter dénotait certes une volonté de changement de politique, mais prédéterminait une précarité financière et économique de l'AEF.

B) La précarité des finances, du commerce général et de l'industrie de l'AEF

L'état des finances, du commerce général et du développement industriel de l'AEF reflète les idéaux des partisans d'une colonisation à moindres frais. L'analyse de leurs fluctuations nous a permis de mesurer la précarité de l'essor global de la Fédération, sa forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur et la faible marge de manœuvre pour y remédier.

⁴² GGAEF, *L'Afrique Equatoriale Française et le chemin de fer de Brazzaville à l'océan*, Agence économique de l'AEF, Paris, février 1925, p.6.

⁴³ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.457.

1. *Le poids de la dette et l'insuffisance de l'aide de l'Etat*

En préambule, disons que l'AEF disposait depuis la fin du XIX^e siècle de trois sources de financement : ses recettes fiscales propres, les subventions de l'Etat et les emprunts qu'elle contractait en Métropole avec l'autorisation du Parlement. Lorsque les colonisateurs français occupèrent l'Afrique équatoriale, l'Etat octroya une subvention annuelle à l'implantation coloniale. Cependant, elle fut inconséquente à cause des velléités politiques en Métropole qui, dans le même temps, revendiquaient la nécessité d'élaborer un régime fiscal local pour une autonomie financière des colonies. Leur thèse triompha et une organisation financière se dessina au fil des années.

Les colonies du domaine équatorial eurent jusqu'en 1903 un budget unique alimenté pour presque la totalité par les impôts indirects. En 1904, le Gabon reçut une autonomie qui fut successivement étendue au Moyen-Congo, à l'Oubangui-Chari, et au Tchad. Les autorités coloniales avaient reconnu que le Gabon, colonie la plus riche grâce à l'exploitation forestière, ne pouvait plus supporter à son détriment l'expansion dans l'hinterland (Oubangui-Chari et Tchad). Mais, le 11 février 1906, un budget général fut rapidement rétabli, cette fois au dessus des budgets locaux, pour lequel le commissaire général avait l'ordonnancement des dépenses d'utilité générale, du remboursement et du service des emprunts⁴⁴. Il fallait rationaliser l'occupation du domaine colonial français, et les colonies démunies comme l'Oubangui-Chari ne pouvaient pas compter exclusivement sur leurs rentes fiscales. Plus tard, le décret du 15 janvier 1910 créant l'AEF vint matérialiser du point de vue financier une plus grande décentralisation et une clarté des principes de perception des recettes des différents budgets locaux. Toutes les contributions perçues dans les territoires profitèrent aux budgets locaux. Le budget général bénéficia d'une partie des droits douaniers (une partie des taxes à l'exportation et la totalité des taxes à l'importation), d'une partie des recettes de l'enregistrement, du domaine minier et forestier, du timbre et des subventions de la Métropole⁴⁵. Celles-ci, destinées à « la mise en valeur », crurent pendant longtemps sans pour autant excéder annuellement le million de francs métropolitains. Ce fut le cas en 1903 où, elles atteignirent 700 000 francs métropolitains. Au moment de la guerre 1914-1918, elles

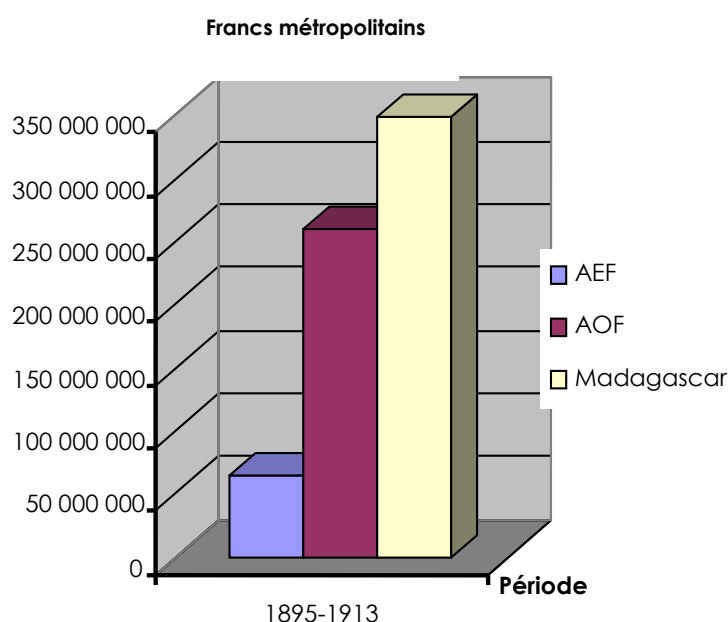
⁴⁴ GGAEF, *L'évolution économiques des possessions françaises de l'Afrique équatoriale*, F. Alcan, Paris, 1913, p.37.

⁴⁵ J. Goulven, *L'Afrique Equatoriale Française : son organisation administrative, judiciaire, financière*, Larose, Paris, 1911, p.170.

Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique de l'AEF, tome I : 1936-1950*, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.181.

furent simplement supprimées⁴⁶. Les budgets locaux perceurent en revanche tous les impôts de capitation, 75% des droits de sortie, 85% des droits de l'enregistrement, du domaine et du timbre. Ils reçurent également des subventions du budget général. A celui-ci furent inscrites : les dépenses propres au gouvernement, aux fonctionnaires fédéraux et aux services généraux (administration fédérale, troupes militaires, douanes, postes et télégraphes, trésor, instruction publique, justice française, travaux publics d'intérêt général, etc.), et les subventions à verser aux territoires⁴⁷. Les recettes ordinaires de l'AEF s'accroissaient, mais, pouvaient-elles permettre d'effectuer des travaux publics de grande ampleur comme l'électrification ? Les graphiques ci bas permettent d'apprécier la capacité de financement des territoires français de l'Afrique équatoriale.

Graphique n°3: Concours financier de l'Etat à 3 colonies d'Afrique sur la période 1895-1913.



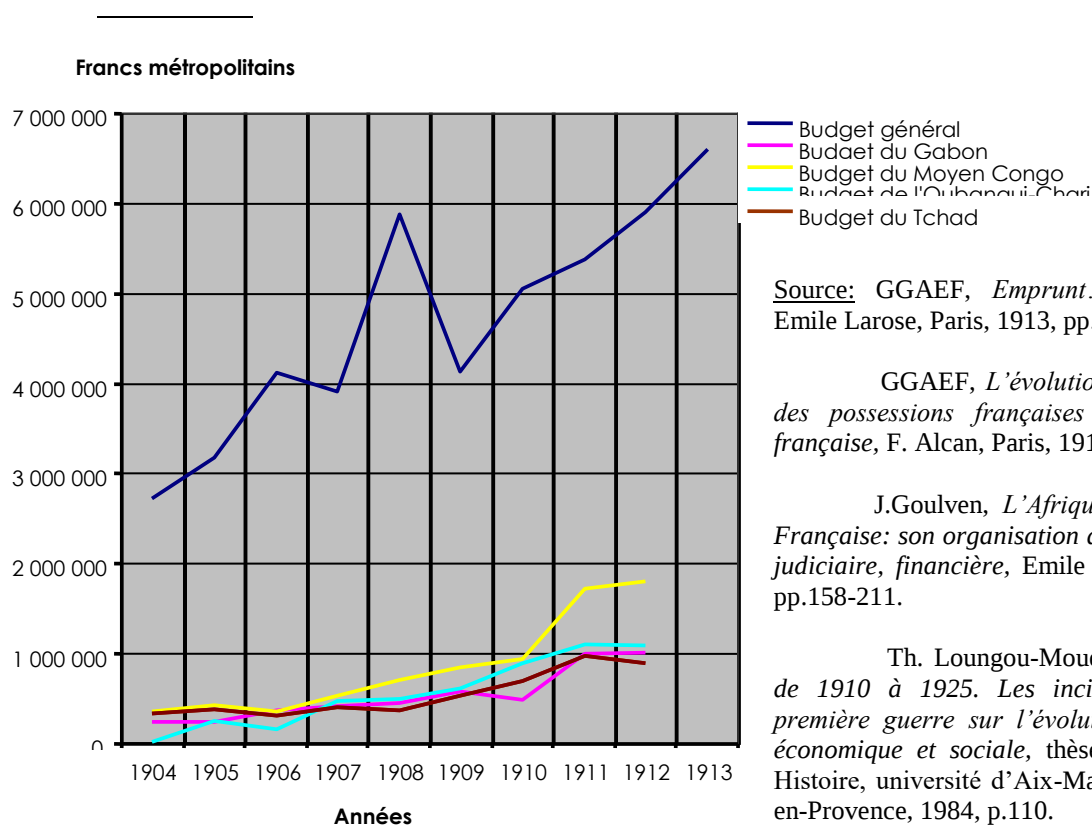
Source: GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, p.30.

⁴⁶ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.85.

⁴⁷ J. Goulven, *L'Afrique Equatoriale...*, déjà cité, Larose, Paris, 1911, p.180.

Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.181.

Graphique n°4: Evolution des budgets général (sans les subventions métropolitaines) et de chaque colonie 1904-1913.



Source: GGAEF, *Emprunt...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1913, pp.139-146.

GGAEF, *L'évolution économique des possessions françaises de l'Afrique française*, F. Alcan, Paris, 1913, p.37.

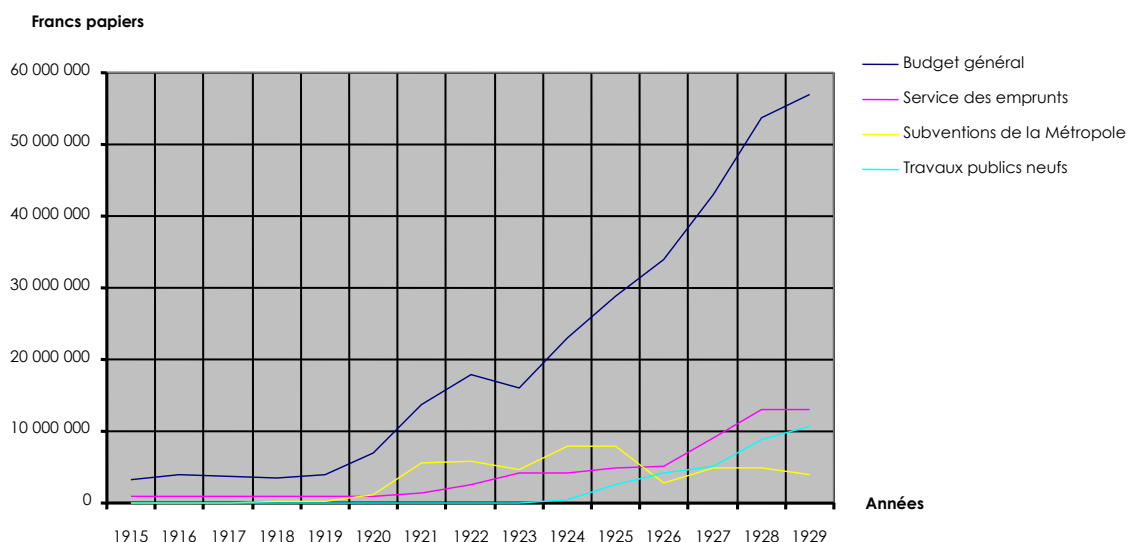
J.Goulven, *L'Afrique Equatoriale Française: son organisation administrative, judiciaire, financière*, Emile Larose, 1911, pp.158-211.

Th. Loungou-Mouélé, *Le Gabon de 1910 à 1925. Les incidences de la première guerre sur l'évolution politique, économique et sociale*, thèse de doctorat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984, p.110.

Nous remarquons par le graphique n°3 que l'AEF était un territoire assez négligé par la Métropole au niveau de son soutien financier. Dans la période 1895-1913, la Fédération bénéficia respectivement de cinq et sept fois moins de subventions que Madagascar et l'AOF. Cela ne facilitait pas son développement économique et social, surtout qu'elle disposait de maigres ressources propres. En effet, comme nous pouvons le voir à travers le graphique n°4, les recettes du budget général, malgré leur croissance constante, entrecoupée d'un fléchissement en 1909, demeuraient nettement insuffisantes face à l'immensité des tâches à accomplir. Les équipements indiqués précédemment exigeaient un coût deux cent fois supérieur aux disponibilités du budget général. Les différents budgets locaux, d'un niveau dérisoire malgré leur hausse interrompue, s'occupaient respectivement de gérer les dépenses locales qui grimpaient aussi un peu plus, et ne permettaient pas de renforcer éventuellement le budget général.

Le plus impressionnant se perçoit au niveau des frais d'administration et des troupes militaires (des expéditions vers le Chari et le Tchad) qui dévoraient près de deux tiers du budget général. En 1900-1910, les dépenses d'administration de plusieurs circonscriptions dépassaient parfois jusqu'à cinq et six fois les recettes qu'elles pouvaient procurer⁴⁸. Le désintérêt de l'Etat d'injecter des fonds importants, poussait par conséquent les autorités coloniales à s'endetter le plus souvent auprès des banques métropolitaines. Elles bénéficiaient dans ses négociations avec les banques de l'appui de l'Etat. Lorsqu'elles sollicitaient des crédits, elles se référaient au préalable à lui pour jauger sa capacité de remboursement. De ce fait, les montants obtenus ne pouvaient être que relativement faibles, comparés aux autres colonies françaises d'Afrique disposant de possibilités de remboursement plus importantes. Le premier emprunt, d'un montant de 2 millions de francs métropolitains, eut lieu en 1900 et permit de financer les premiers aménagements : construction des premières routes et pistes, achats de chaloupes, balisage, implantation des premières lignes télégraphiques, bacs, adduction d'eau, etc.⁴⁹ Ces travaux sommaires furent améliorés grâce à un deuxième emprunt en 1909 dont l'Etat s'engagea à payer dix annuités.

Graphique n°5: Situation financière de l'AEF 1915-1929.



Source: G. Bruel, *La France équatoriale française*, Emile Larose, Paris, 1935, p.460-p.464.

⁴⁸ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.85.

⁴⁹ J. Goulven, *L'Afrique Equatoriale...*, déjà cité, Larose, Paris, 1911, pp.213-214.

Par ailleurs, les emprunts de 1920, estimés à 6,5% d'intérêt annuel⁵⁰, et de 1926, pour démarrer le chantier du CFCO, vinrent alourdir les charges de la Fédération. Dans les années 1920, près de la moitié de ses recettes était désormais consacrée au remboursement des emprunts, qui devint aussitôt le premier poste de dépense. Elle fut en plus soumise, à partir de 1921, à une forte augmentation de son service (des emprunts) comme le montre le graphique n°5, au point de représenter en 1929 le sixième environ du budget général. Il devint, en 1925-1926, plus important que les subventions accordées par l'Etat. Parfois, l'administration fédérale fut obligée, pour pouvoir rembourser ces dettes, de ne pas subventionner les budgets locaux. L'AEF était pour ainsi dire, par son surendettement patent, dans une espèce de cercle vicieux mettant en évidence sa précarité financière.

2. L'étroitesse du tissu industriel et les sources de force motrice

Malgré l'existence du régime concessionnaire et l'absence de toute électrification, quelques petites industries de première transformation virent le jour, et se développèrent grâce à leurs propres équipements électriques. Jusqu'ici en AEF, on avait trouvé ni charbon, ni pétrole : l'essence et le fuel-oil étaient entièrement importés et servaient de combustibles pour produire de l'électricité. Mais, les industriels, considérant leur prix exorbitant, étaient souvent obligés d'utiliser des combustibles qu'on trouvait sur place : le charbon de bois, les résidus de bois sciés, des huiles végétales et l'alcool distillé.⁵¹

Parmi les industries établies, nous pouvons citer de nombreuses huileries. En effet, avant la Première Guerre mondiale, un certain effort avait été fait au Fernan Vaz (au Gabon) où, une usine pour fabriquer l'huile de palme et 600 hectares de palmeraies furent aménagées. La Société du Kouilou-Niari de son côté, avait fait installer à Pointe Kounda une usine produisant 10 tonnes d'huile par jour. Dans le Likouala-Mossaka, la Compagnie du Haut Congo organisa après la guerre douze huileries avec moteurs, quatre-vingt petites huileries actionnées à bras.⁵²

⁵⁰ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.457.

⁵¹ G. Bruel, *L'Afrique équatoriale française*, Emile Larose, Paris, 1930, p.210.

⁵² G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.353.

Concomitamment, l'industrie de la pêche à la baleine fut organisée par la compagnie norvégienne *Akieselskapet Congo* qui avait deux usines à Port-Gentil. En 1926, elle avait exporté 2 125 tonnes d'huile et 873 tonnes de guano, valant 4,25 millions de francs métropolitains⁵³. En 1924, des essais d'égreneuses rustiques et de peu de poids, avec des rouets ainsi que des presses à moteur pour développer une industrie du coton en Oubangui-Chari et au Tchad, s'avérèrent infructueux et furent abandonnés. L'industrie du bois s'était, quant à elle, développée particulièrement au Gabon. Il y existait neuf scieries, débitant par an environ 25 000 m³ grâce à une puissance de 962 CV⁵⁴. C'était le cas du Consortium Forestier des Grands Réseaux Français, installé au sud de la baie du Gabon, qui actionnait grâce à un groupe fonctionnant avec les résidus de bois et produisant 700 CV de force motrice, trois groupes de scies pouvant débiter au minimum 10 000 tonnes de bois sciés⁵⁵. Dans les massifs montagneux situés au Sud du Niari, le Consortium Minier Congo-Niari possédait en 1929 une petite usine d'expérience industrielle traitant 50 tonnes de cuivre par jour. Une seconde pouvant traiter 250 tonnes par jour fut terminée à la fin de 1929. Une centrale à gaz pauvre de 600 CV leur fournissait la force motrice. Cela permit à l'exploitation d'employer 117 Européens et 2 620 Africains.⁵⁶

En gros, ces industries étaient des installations trop précaires pour satisfaire entièrement la demande locale en produits manufacturés, ou encore pour considérer un développement industriel amorcé. Leur grande dispersion constituait davantage un inconvénient à toute tentative éventuelle de distribution publique d'électricité pour elles. La plupart appartenaient à des Européens avec des capitaux limités. Cet état favorisait irréductiblement des exportations massives de richesses naturelles et des importations des biens manufacturés.

3. Le commerce général : reflet d'une économie sous-développée

L'état du commerce général reflétait la déliquescence socioéconomique de la Fédération. Les exportations, quasiment composées de matières premières comme le coton, les peaux brutes, le bois, le caoutchouc, l'ivoire, le cacao, le cuivre, etc., étaient absorbées en

⁵³ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p. 213.

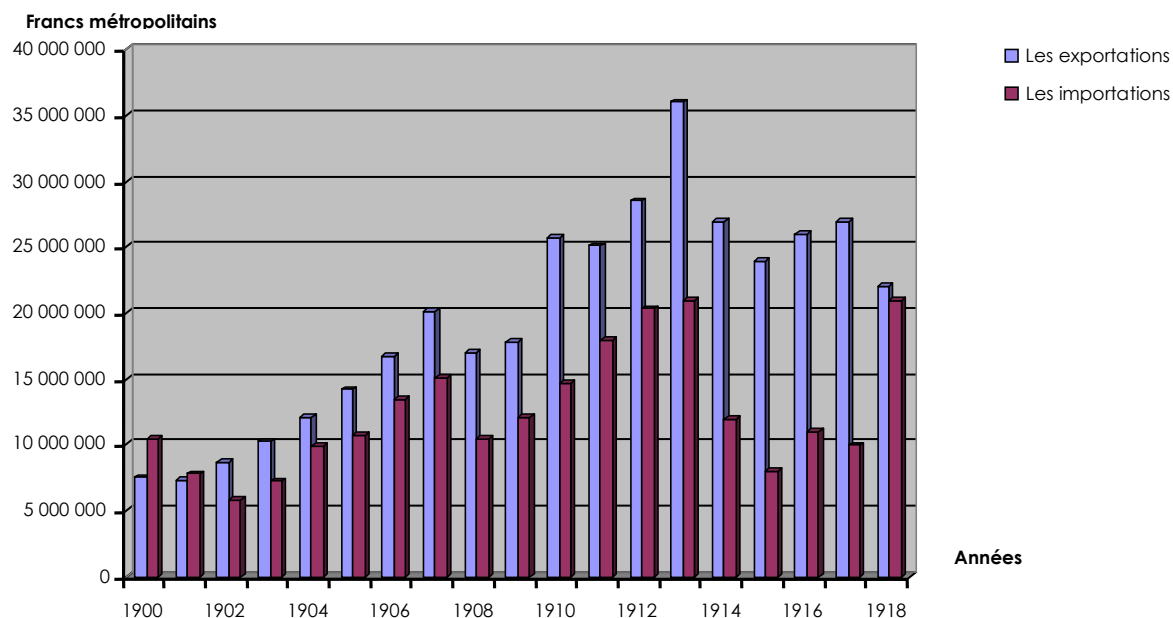
⁵⁴ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, pp.361-362-387.

⁵⁵ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, pp.213-214.

⁵⁶ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.373.

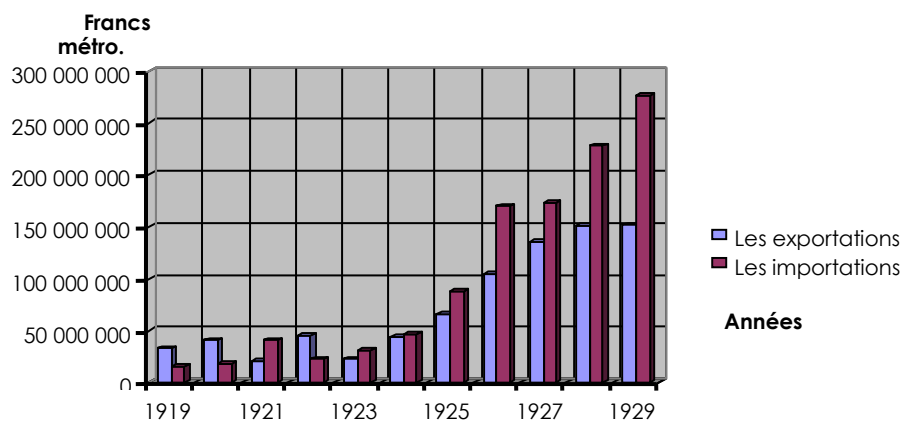
grande partie par la France avec 52,6% et l'Allemagne avec 22%. En réalité, c'étaient le bois et les animaux vivants qui indéniablement rythmaient leur valeur, avec respectivement 62 % et 14 % environ en 1929⁵⁷ : les fluctuations des exportations dépendaient largement des cours mondiaux des matières premières, de l'état du marché européen et du contexte international.

Graphique n°6: Commerce général des possessions françaises de l'Afrique équatoriale 1900-1918.



Source: GGAEF, *Exposition coloniale internationale Paris 1931, Afrique Equatoriale Française*, Imprimerie nationale, Paris, 1932, p.6

Graphique n°7: Commerce général de l'AEF 1919-1929.



Source: Idem.

⁵⁷ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.430.

Pendant la guerre 1914-1918, la valeur des exportations fléchit, et cela se poursuivit bien après (graphiques n°6 et n°7). La cause principale fut la fermeture du marché allemand à partir de 1914⁵⁸. Le commerce extérieur se réduisit fortement. Ce qui, toucha l'exploitation forestière par une fermeture massive de chantiers. Le retour difficile de la croissance allemande après la guerre d'une part, et les difficultés d'évacuation des produits par le chemin de fer belge d'autre part expliquaient le prolongement la crise des exportations jusqu'en 1924. Dès 1925, les exportations connurent à nouveau une croissance (graphique n°7) qui se tassa à partir de 1929 à cause de la crise économique mondiale dont les origines portaient des Etats-Unis.

Parallèlement, les importations de l'AEF étaient essentiellement constituées de produits manufacturés : vins, ciment, automobiles et tracteurs, poissons secs, riz, essence, gas-oil,... provenant surtout de la Métropole (52,4% en 1929) et de l'Allemagne (21,3%)⁵⁹. En réalité, l'AEF importait quasiment tout ce qu'elle consommait. Ces importations subirent également le contrecoup de la guerre : rationnements, inflation, etc. Avec la rupture des relations commerciales avec l'Allemagne et la mobilisation des industries en Métropole pour l'effort de guerre, le problème d'approvisionnement se posa avec acuité : les importations chutèrent de manière spectaculaire, plus vite que les exportations (graphique n°6). L'administration coloniale fut obligée de procéder au rationnement des produits. Tout ceci provoqua une inflation sur le marché local. A partir de 1923, les importations se développèrent à nouveau, et leur forte croissance par rapport aux exportations (graphique n°7) eut une conséquence majeure : le commerce extérieur en AEF fut en permanence déficitaire. En fait, la consommation locale était en forte hausse comme les prix d'achat des biens importés, alors que ceux du bois et autres productions exportés, jugés trop élevés sur le marché européen, trouvaient moins vite des débouchés.

Ainsi, de manière générale, l'économie de l'AEF était entièrement tributaire du marché mondial, notamment européen, et cela nous emmène à interroger sur le niveau de vie général de sa population.

⁵⁸ Th. Loungou-Mouélé, *Le Gabon de 1910 à 1925. Les incidences de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, thèse de doctorat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984, pp.291-292.

⁵⁹ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, pp.428-430.

C) La population, les modes de vie et l'introduction tardive du numéraire

Quels sont les chiffres de la population de l'AEF ? Comment se répartit-elle ? Quelles sont les diverses densités locales ? Quel est le mode de vie des populations ? Ce sont là des questions primordiales dès que l'on veut s'occuper des travaux d'électrification et de la capacité des habitants à s'y intégrer.

1. Les contraintes du mode de vie des Africains

Les Africains étaient très majoritaires, soit plus de 98% de la population totale. Toutefois leur mode de vie aurait pu constituer un fort obstacle si l'administration coloniale avait décidé d'installer des équipements pour leur fournir de l'électricité à cette époque. Les Africains vivaient surtout, comme le démontre Georges Bruel dans *La France équatoriale africaine* paru en 1935, parfois loin des voies de communication. Ils y formaient des villages de cinq à dix cases, certains de vingt cinq à cinquante cases et quelques-uns avaient plusieurs centaines de cases. De plus, beaucoup de tribus sédentaires de la forêt équatoriale, lorsque le chef mourait, abandonnaient le village et partaient le reconstruire à quelques distances (à quelques kilomètres à peine). Parfois, ces déplacements étaient également dus à la nécessité de trouver des terres neuves (la culture du manioc, de la banane épuisent la terre) et parce que, les Africains ne croyaient pas à des morts naturelles, mais bien à des maléfices que l'on ne pouvait conjurer qu'en s'éloignant.⁶⁰

Ce morcellement et ces déplacements récurrents rendaient ainsi la population autochtone difficilement accessible et, par conséquent, ne pouvaient que complexifier une éventuelle édification d'un réseau électrique pour elle. Dans un autre cas de figure, on ne pouvait créer des microcentrales dans chacun des villages, et les déplacer lorsque la population décidait de quitter les lieux. Le coût financier et les moyens humains compétents auraient été logiquement impossibles à assumer par la Fédération et la Métropole. De plus, elles ne pouvaient contraindre des villages entiers de se rassembler en grandes agglomérations, cela aurait certainement engendré d'autres révoltes.

⁶⁰ P.193 et p.202 dans l'ouvrage déjà cité dans le paragraphe.

Malgré tout, il existait quelques agglomérations méritant le nom de villes autochtones ayant 4 000 à 10 000 ou 15 000 habitants. C'était le cas d'Abéché avec 6 400 habitants, de Goz Beïda avec 15 000 habitants ou encore de Ndélé avec 7 à 8 000 habitants en 1915. Dans les 6 principales agglomérations aefiennes (Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui, Fort-Lamy, Libreville et Port-Gentil)*, les Autochtones représentaient plus de 80% de la population. C'était le cas de Brazzaville qui, sur une population globale de 19 100 habitants en 1926, comptait 18 644 Africains⁶¹. Mais, là aussi d'autres difficultés sont à noter.

D'abord dans le type de construction des maisons. En effet, que ce fût dans les villes ou dans les villages, les maisons africaines étaient fragiles et artisanales. Elles n'étaient pas souvent étanches, et les matériaux de construction utilisés se détérioraient vite. Elles rendaient ainsi difficile la pose de compteurs électriques et, en outre, elles présentaient potentiellement en l'état, en cas de pluies diluviennes ou de foudre, une certaine dangerosité, c'est-à-dire des risques d'incendies ou d'électrocutions, si elles étaient raccordées à un réseau électrique. Au Baguirmi par exemple, en pays Kotoko (au Ouaddaï notamment), les habitations étaient généralement des cases en terres battues ou en nattes, mais couvertes de dômes en paille tressée et recouverts d'herbes. Dans les régions forestières, particulièrement chez les Sango, les Yakoma,... de l'Oubangui-Chari, les cases étaient construites avec des plaques d'écorces. Les toits étaient à double pente constitués de larges feuilles ou par des espèces de grandes tuiles confectionnées avec des feuilles de palmiers et des brins de rotins.⁶²

Ensuite, disons que les Africains en majorité menaient une vie assez simple sinon austère, perpétuant presque les traditions ancestrales auxquelles ils étaient très attachés. L'électricité et ses usages ne font pas partie de leurs habitudes culturelles. Comme le dit G. Bruel, leurs *«besoins sont restreints et, par suite, vite satisfaits»*⁶³. Ils cultivent les produits du sol (mil, banane, manioc, arachides, concombres, sorgho, coton,...) avec une houe ou une pioche de fabrication artisanale ou élèvent un petit cheptel d'abord pour leur consommation personnelle. Le commerce, avec l'introduction de nouvelles cultures comme le cacao, le café, est une activité secondaire pour se procurer d'autres produits en échange ou, pour acheter de

* C'étaient les principales agglomérations pour l'importance de leur population européenne et de leurs activités administratives, politiques et économiques.

⁶¹ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p.177.

Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.35-p.41.

⁶² G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p.177.

⁶³ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, pp.232-236.

petites nouveautés importées d'Europe (marmites, briquets, certains vêtements, etc.) qu'ils prisent. Ils s'éclairaient au feu, obtenu grâce au frottement de deux morceaux de bois, des pierres de silex ou encore à l'aide de briquet⁶⁴. Enfin, ils vivaient dans un univers où la monnaie européenne (le franc métropolitain en particulier) occupait une place marginale. Or, l'installation d'un réseau de production et de distribution publique d'électricité sous-tend la présence d'une demande potentielle. Ce qui n'est pas le cas ici. Pas d'industrie réelle, pas de grand équipement public nécessitant une électrification, quasi absence de pouvoir d'achat de la majorité des Africains, etc. Le seul moyen pour l'administration coloniale de constituer une réelle société de consommation aurait été l'introduction rapide du numéraire occidental à partir duquel une clientèle africaine aurait pu se former à court, à moyen ou à long terme.

2. Les freins d'une grande accessibilité des Africains au numéraire français

Avant que les commerçants européens n'eussent importé leurs marchandises, partout en AEF, il existait déjà des monnaies autochtones, faites presque toujours en fer, et quelques fois en cuivre. Dans quelques régions, les pagens en fibre de raphia et de bandes de coton servaient aussi de monnaie. Les monnaies de fer affectèrent des formes diverses : houes, fers de lance ou de flèche, clochette, couteau de jet, gros clou de fer, marteau, etc. Voici les noms de certaines d'entre elles :⁶⁵

- ✓ *Bikki* chez les Fang, fil de fer de 12 centimètres, recourbé à une extrémité ;
- ✓ *Guindja* (houe) en pays Banziri, Sango, Yakoma ;
- ✓ *Koulou* ou *Ménédjai* ou *Sakagna* chez les Sara.

Toutes ces monnaies furent régionales, lourdes, encombrantes, oxydables : elles présentèrent ainsi de multiples inconvénients. Lorsqu'on concluait un marché, on évaluait l'objet vendu en monnaie. Mais, le paiement se faisait en cabris, moutons, boucliers, flèches, etc., et le complément au moyen de ces monnaies autochtones.⁶⁶

⁶⁴ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, pp.232-236.

⁶⁵ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p.421.

⁶⁶ Idem.

La mentalité des Africains n'était donc pas rebelle à la conception de la monnaie, contrairement à la légende orchestrée par les explorateurs qui, accréditaient qu'en Afrique équatoriale le seul commerce possible était le troc. Cette idée reçue retarda fortement l'introduction de la monnaie française qui dans sa fabrication, avait l'avantage d'être plus légère et inoxydable. Une substitution précoce et générale de la monnaie française aux monnaies locales aurait permis des retombées probantes en constituant assez tôt un réel tissu économique et monétaire. Les Africains devant s'y accoutumer et être également de vrais consommateurs.

Or, l'attitude ambivalente de l'administration coloniale et des compagnies forestières, minières et concessionnaires dont l'une des missions fut de développer la traite, freina in fine la diffusion du franc par divers moyens. De manière précise, l'administration coloniale employait des autochtones majoritairement comme écrivains-interprètes, canotiers payeurs, gardes régionaux, employés des postes et télégraphes et du service de santé, ouvriers et manœuvres des travaux publics, des ports et rades, des phares et balises, etc.⁶⁷

Toutefois, il est opportun de signaler que les salaires proposés étaient très dérisoires. Au Gabon par exemple, en 1904, un écrivain-interprète, un manœuvre et un infirmier percevait respectivement 480 francs, 300 francs et 658 francs métropolitains par an. De surcroît, ces salaires étaient versés en partie en nature, par une autorisation de se ravitailler en produits (riz, farine, volaille, sucre, cigarettes,...) dans les factoreries. Lorsqu'ils connaissaient une légère augmentation, cela se traduisait par une nouvelle autorisation de s'approvisionner. Sur une population africaine qui passait de 200 000 habitants à peu près en 1900 à 380 000⁶⁸ en 1921, les effectifs du personnel africain dans l'administration coloniale au Gabon s'élevaient à 492 en 1904, 783 en 1913, et 971 en 1915⁶⁹. Ce qui était très insignifiant. En gros, dans toute la Fédération en 1926, le nombre d'actifs africains dans l'administration coloniale n'excédait pas 10 000 sur 3 133 000 habitants.⁷⁰

⁶⁷ Th. Loungou-Mouélé, *Le Gabon de 1910 à 1925...*, déjà cité, thèse de doctorat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984, p.202.

⁶⁸ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.34.

⁶⁹ Th. Loungou-Mouélé, *Le Gabon de 1910 à 1925...*, déjà cité, thèse de doctorat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984, pp.197-202.

⁷⁰ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.34.

Dans le secteur privé, la rémunération du personnel africain (109 000 environ) était certes plus élevée, mais restait encore à un niveau assez bas. Dans la filière forestière (la plus importante avec 22 000 ouvriers africains surtout au Gabon), en 1928, on la chiffrait mensuellement pour un ouvrier à 372,25 francs métropolitains en espèces et en ration alimentaire⁷¹. On trouvait également les Africains comme mineurs, ouvriers dans les ateliers mécaniques,... En résumé, ils occupaient en majorité des postes subalternes dans les secteurs public et privé.

Les compagnies concessionnaires, pour leur part, avaient priorisé le troc dans leurs relations avec les producteurs africains, échangeant leurs pacotilles importées contre les produits de grande valeur (ivoire, caoutchouc, bois, etc.) qu'elles pouvaient revendre plus chers sur les marchés mondiaux. En 1912, une tonne de bois était achetée à un Africain à 8 francs en moyenne et revendue à 255 francs en Europe. En 1925, le kilogramme de caoutchouc valait localement 1 franc et sur le marché mondial il était à 15 francs. Dans les factoreries de la SHO, quand un producteur africain venait vendre ses produits, il lui était donné en échange 2 pagnes. S'il réclamait le numéraire, il recevait 1 ou 1,5 franc. Avec cet argent, l'Autochtone ne pouvait plus avoir les deux pagnes qui lui étaient désormais vendus à 5 francs⁷². Et, lorsque l'on sait que les quantités de produits récoltés par producteur étaient faibles, nous pouvons en déduire que leurs revenus l'étaient tout aussi. Par ailleurs, l'administration coloniale mettait en place de grands marchés de produits locaux dans les circonscriptions, à proximité des chantiers forestiers ou des exploitations minières, pour approvisionner les ouvriers africains. Ceci avait pour but de créer une classe de commerçants africains. Là également des problèmes survinrent. L'administration ne s'était pas rendue compte qu'elle devait importer, en très grandes quantités, des pièces de 5 et 10 centimes de francs, car c'étaient ces petites pièces dont l'africain avait besoin pour ses usages journaliers. En effet, comme l'a constaté G. Bruel, en 1910, dans les marchés de la brousse du pays Bakongo, on utilisait le *mitako*, monnaie des téké, et nombreux furent les achats de 1 ou 2 *mitako*. Il est donc curieux de constater que d'eux-mêmes, les Africains de cette région avaient donné au *mitako* la valeur du centime.⁷³

⁷¹ Lettre de l'Inspection Générale des Travaux Publics au Gouverneur général de l'AEF, 6 novembre 1938, Service des Travaux Publics. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 1606.

⁷² Th. Loungou-Mouélé, *Le Gabon de 1910 à 1925...*, déjà cité, thèse de doctorat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984, pp.204-205.

⁷³ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.423.

Lorsque sur les marchés, les commerçants africains ne trouvaient pas de petite monnaie, ils arrondissaient les prix à la hausse. Cela atrophiait souvent le pouvoir d'achat des clients africains. L'administration coloniale tentait autant soit peu de remédier à ce problème, mais, elle était plus intéressée par les taxes sur la vente des produits, et par l'impôt de capitation (sorte d'impôt sur le revenu) auquel étaient soumis tous les adultes africains.⁷⁴

Les troupes militaires jouaient avec quelques milices privées, le rôle de percepteurs de l'impôt de capitation, le plus délicat à collecter. Ce dernier devait servir à pallier les difficultés de la crise financière dans laquelle se débattait l'AEF et permettre conjointement un démarrage économique. C'était le seul moyen, selon l'administration coloniale, d'obliger les autochtones à produire et à utiliser les richesses du sol en leur imposant des habitudes régulières du travail imposable faute desquelles le développement ne saurait se produire : il devait entre autres introduire chez l'Africain la notion du numéraire français. Cette attitude de l'administration était, dans une certaine mesure, équivoque puisqu'elle n'incitait pas véritablement, jusque dans les années 1920, les entreprises privées à verser à leur personnel africain des salaires plus élevés et intégralement en espèces, et en outre ne réprimait pas l'usage du troc.

L'impôt de capitation au départ était de 3 francs par tête, 6 francs par case, et 12 francs par case en planches sur pilotis avec véranda⁷⁵. Mais, c'était sans tenir compte des paramètres existants. Jusqu'à la veille de la Première Guerre, près de la moitié du territoire était méconnue et incontrôlée, et l'administration coloniale ne pouvait procéder à aucun recensement fiable de la population imposable. Les autochtones en rébellion considéraient cet impôt comme un asservissement et une extorsion sans compensation du fruit de leur travail. Même dans les régions conquises et pacifiées, la réticence des populations était perceptible, certaines s'enfuyaient dans les zones profondes de la forêt ou du désert. Une autre grande partie non solvable ne s'en acquittait même pas malgré les mesures coercitives et les abus observés : travail forcé, emprisonnement, prises d'otages des enfants ou des femmes des contribuables réfractaires.⁷⁶

⁷⁴ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.423.

⁷⁵ C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo...*, déjà cité, Mouton & co, Paris, 1972, p.119.

⁷⁶ C. Dubois, *Deux colonies de l'AEF pendant la Première Guerre mondiale 1911-1923*, thèse de doctorat 3^e cycle, Histoire, université de Provence, Aix-en-Provence, 1985, p.57.

A la fin de la guerre, l'impôt était augmenté et progressivement mieux collecté : c'était le cas au Gabon avec 10 francs par autochtone et 20 francs par case dans les circonscriptions côtières ou à proximité d'une artère navigable, et entre 7,5 et 13 francs pour le reste du pays⁷⁷. En réalité, l'impôt de capitation était seulement payé par les actifs des secteurs public et privé formel. La majorité des Africains ne s'en acquittaient pas, à cause de la faiblesse de leurs revenus ou même d'une absence de revenu, dénotant en outre qu'ils pouvaient se passer de monnaie française dans leur vie courante. Au regard du tableau dressé, peut-on considérer les autochtones comme des éventuels consommateurs d'électricité ? Ce qui est sans aucun doute peu probable, et nous oblige dans l'immédiat à analyser le niveau de vie d'une autre partie de la population de l'AEF : les Européens.

3. La faiblesse numérique des Européens

Le nombre exact d'Européens en AEF est assez effarant si on le compare avec celui des autres colonies ou protectorats français : en fin d'année 1929, il y avait 195 293 Européens en Tunisie, 172 455 au Maroc, 61 088 en AOF, 18 803 à Madagascar et seulement 4 686 en AEF. A Brazzaville par exemple, en 1926, il y avait trois quartiers européens : le Plateau, à l'Ouest, où étaient groupés les bâtiments de l'administration civile et quelques factoreries ; le Tchad, quartier militaire ; et la Plaine, plus à l'Est, où étaient les factoreries et les dépôts des grandes sociétés. Et c'est dans ces quartiers que vivaient 432 Européens, dont 305 hommes, 87 femmes, et 44 enfants qui se répartissaient ainsi : 103 fonctionnaires, 80 militaires, 66 commerçants, 9 missionnaires et 164 divers⁷⁸. On trouvait également à la fin des années 1920, à Pointe-Noire, une population européenne estimée à 310 personnes.⁷⁹

Cette population numériquement négligeable disposait d'un pouvoir d'achat assez conséquent, équivalent à celui de la Métropole, mais s'éclairait grâce aux lampes à pétrole, ou à certains groupes électrogènes privées. Elle aurait pu bénéficier de l'électricité par le biais d'un réseau public. En fait, la Métropole et l'administration coloniale étaient absorbées par la politique de chemin de fer et d'aménagement de routes et de ports dans laquelle elles avaient mis des hommes, le matériel et les finances. L'aménagement d'un réseau, même restreint

⁷⁷ Th. Loungou-Mouélé, *Le Gabon de 1910 à 1925...*, déjà cité, thèse de doctorat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984, pp.320-321.

⁷⁸ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.332-p.472.

⁷⁹ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p.168.

aux usages domestiques, n'avait pas à cette époque d'organisation territoriale un intérêt prééminent. De plus, jusque dans les années 1920, aucune entreprise d'électricité n'avait manifesté une envie de s'implanter en AEF.

In fine, les causes de l'absence de réseau public d'électricité en AEF jusqu'à la fin des années 1920 furent multiples, et s'articulèrent autour de la définition donnée au mot « mise en valeur » du territoire au début du XX^e siècle. Elles se rattachaient à la priorité donnée à la maîtrise globale de l'AEF : à sa politique économique et d'équipement orientée vers cette opération, à son statut de « colonie d'exploitation », à sa précarité financière,... Le pacte colonial avait marqué fortement tous ces faits. A propos de progrès socioéconomique, hormis la construction du CFCO, aucun changement remarquable ne fut ainsi visible dans cette période, les grands capitalistes français ne s'intéressaient pas l'AEF.

Depuis le début du XX^e siècle, l'administration coloniale connaissait pourtant l'importance des usages de l'électricité, puisque la Métropole après la guerre 1914-1918 effectuait une interconnexion de son réseau électrique. Toutefois, les années 1930 s'annonçaient sous d'autres auspices : l'électrification de l'AEF commençait de fait à ne plus être considérée comme un sujet secondaire.

Chapitre II : Les études des potentialités hydroélectriques et les premières électrifications en AEF (1929-1939).

Au début des années 1930, l'administration coloniale contrôle enfin toute l'AEF, la construction du CFCO se poursuit, et de nouveaux crédits sont sollicités pour entreprendre d'autres travaux d'équipement. Le choix de la traction des locomotives et l'amélioration du confort des populations européennes sont, dans le même temps, prises en compte : l'électrification commence clairement à être envisagée. Mais, l'AEF manque de charbon et aucune prospection pétrolière réelle n'a été entreprise pour faciliter une production et une distribution publique d'énergie électrique. En 1929, ces arguments deviennent anachroniques avec les études de Pierre Darnault qui dit : « *Grâce aux progrès continus réalisés dans le transport de l'énergie électrique à grande distance, nous pensons que le temps n'est pas là où, pour répondre aux besoins en énergie toujours croissants de l'Ouest de l'Europe et de l'Afrique du Nord, l'appoint des ressources considérables, naturellement régularisées, des fleuves d'Afrique équatoriale (Moyen-Congo, Gabon, Cameroun), ne pourra plus être négligé* »⁸⁰. Celui-ci évoque clairement l'importance du réservoir hydraulique de l'AEF, longtemps négligé, et l'intérêt de son exploitation.

Ce chapitre a pour but de saisir l'immensité de ce potentiel énergétique connu grâce aux différentes missions de prospections des forces hydrauliques de l'AEF de 1927 à 1930, sous la direction de P. Darnault. En outre, il y a une manifestation de l'administration coloniale de l'utiliser dans le cadre d'un réseau d'interconnexion. Les prémisses de l'électrification à grande échelle de la Fédération semblent se dessiner. Cependant, l'administration manque de financement propre pour entreprendre ce grand chantier. En conséquence, les entreprises privées sont sollicitées. Comment se déroulent alors les débuts de l'électrification de l'AEF ? L'usage de l'hydroélectricité s'est-il concrétisé ? La Fédération dispose-t-elle déjà d'un marché intérieur suffisant pour lui permettre d'exploiter ce potentiel ? Quels sont les principaux secteurs de consommation ?

⁸⁰ P. Darnault, *Régime de quelques cours d'eau d'Afrique équatoriale et étude de leur utilisation industrielle*, Larose, Paris, 1947, p.1.

A) Les premières études, les avant-projets et le mode d'électrification défini

Les travaux du colonel belge Van Deuren sur les ressources hydroélectriques de la partie belge du bassin du Congo et les possibilités d'utilisation qu'ils avaient enclenchées, obligèrent le Gouvernement général de l'AEF, en 1927, à envoyer à son tour une mission de prospection du côté français.

1. Les résultats de la mission Darnault

De 1927 à 1930, les missions composées de cinq ingénieurs français, sous la direction P. Darnault, fournissent des renseignements inédits sur les atouts des multiples bassins existants en AEF, dont les plus vastes sont ceux du Congo (650 000 km²) et de l'Ogooué (220 000 km²). Il y a également ceux de Kouilou-Niari, de la Nyanga, du Rembo N'Komi, du Como,... couvrant une surface globale de 140 000 km² ⁸¹. Tous ces bassins bénéficient, même de nos jours, des caractéristiques géographiques et climatiques optimales. En effet, la disposition d'une grande partie du relief de l'AEF (carte n°2 à la page suivante), marquée nettement par des chaînes de collines séparées les unes des autres, fait que ces cours d'eau présentent de très grandes dénivellations. C'est le cas entre autres des fleuves Nyanga, avec deux pentes fortes, l'une de 700 mètres sur 100 kilomètres en partant de sa source et l'autre de 300 mètres, de son embouchure en remontant jusqu'à 380 kilomètres ; et kouilou-Niari, long de 710 kilomètres, présentant dans sa partie en amont une pente de 450 mètres sur 110 kilomètres et, dans sa deuxième partie jusqu'à son embouchure, une autre de 440 mètres sur 590 kilomètres. ⁸²

Concomitamment, toutes ces dénivellations, entrecoupées de diverses chutes et rapides, expliquent en partie les grands débits fréquents de ces cours d'eau. C'est le cas en 1928-1929 du Congo, variant entre 27 000 et 55 000 m³ /s à Brazzaville, et de l'Oubangui avec 770 m³/s en mai (débit d'étiage) et 3 300 m³/s en crue moyenne. ⁸³

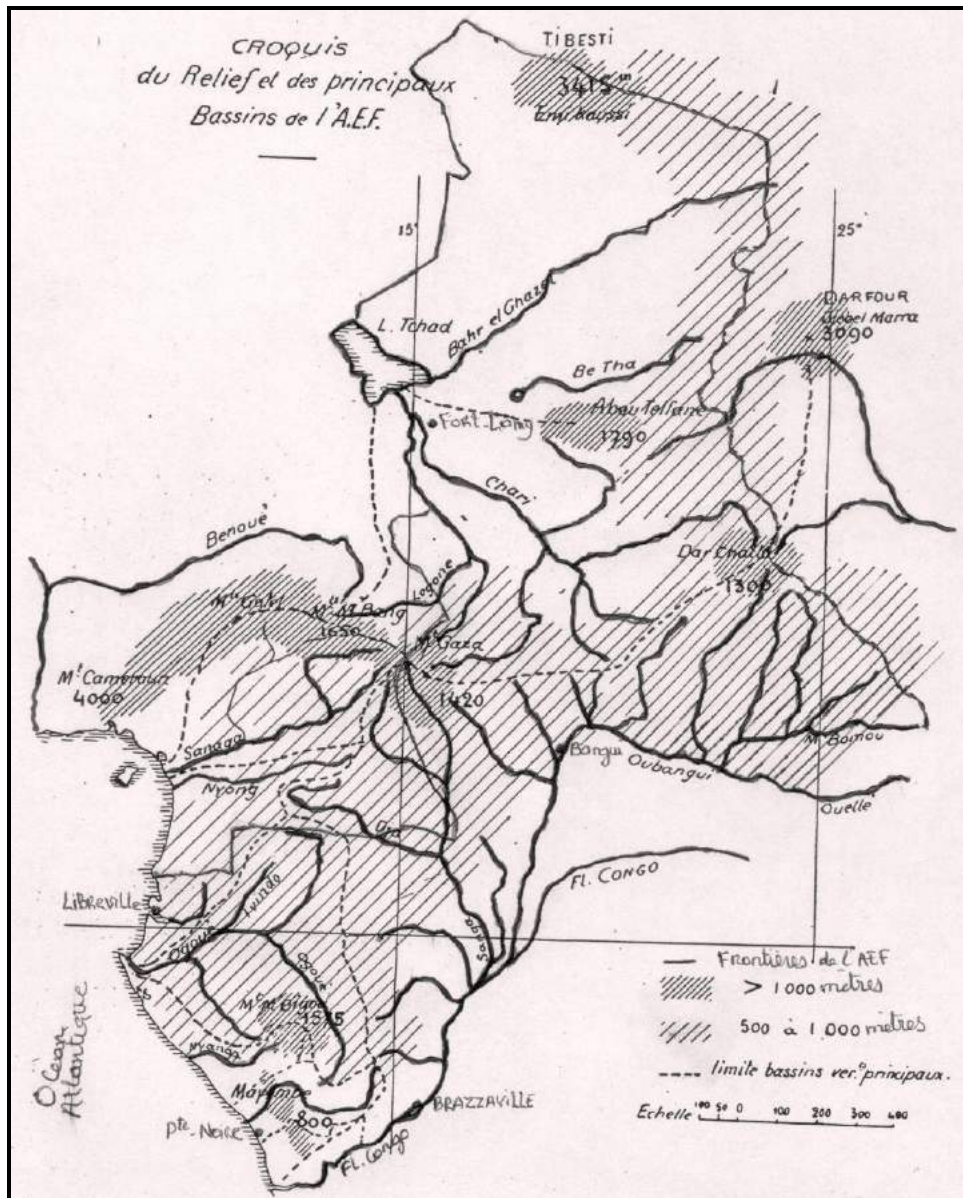
⁸¹ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p.103.

⁸² P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, pp.11-13.

⁸³ G. Bruel, *L'Afrique...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1930, p.116.

P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.21-p.74.

Carte n°2: Le relief des principaux bassins fluviaux de l'AEF.



Source : P. Darnault, *Régime de quelques ...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.6.

Photo n°1: Chute de la Bouenza, près de Louboto.



Photo n°2: Chute de la Kotto (Oubangui).

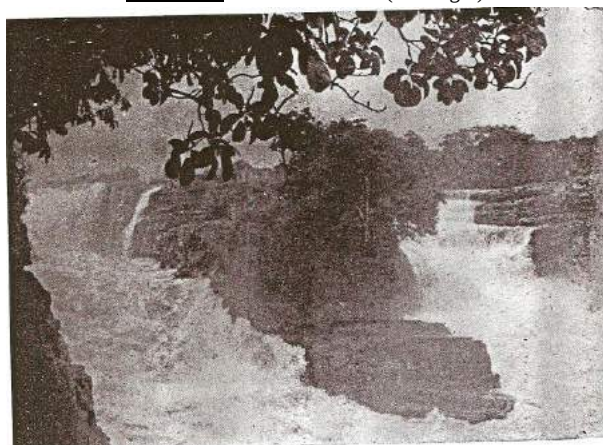
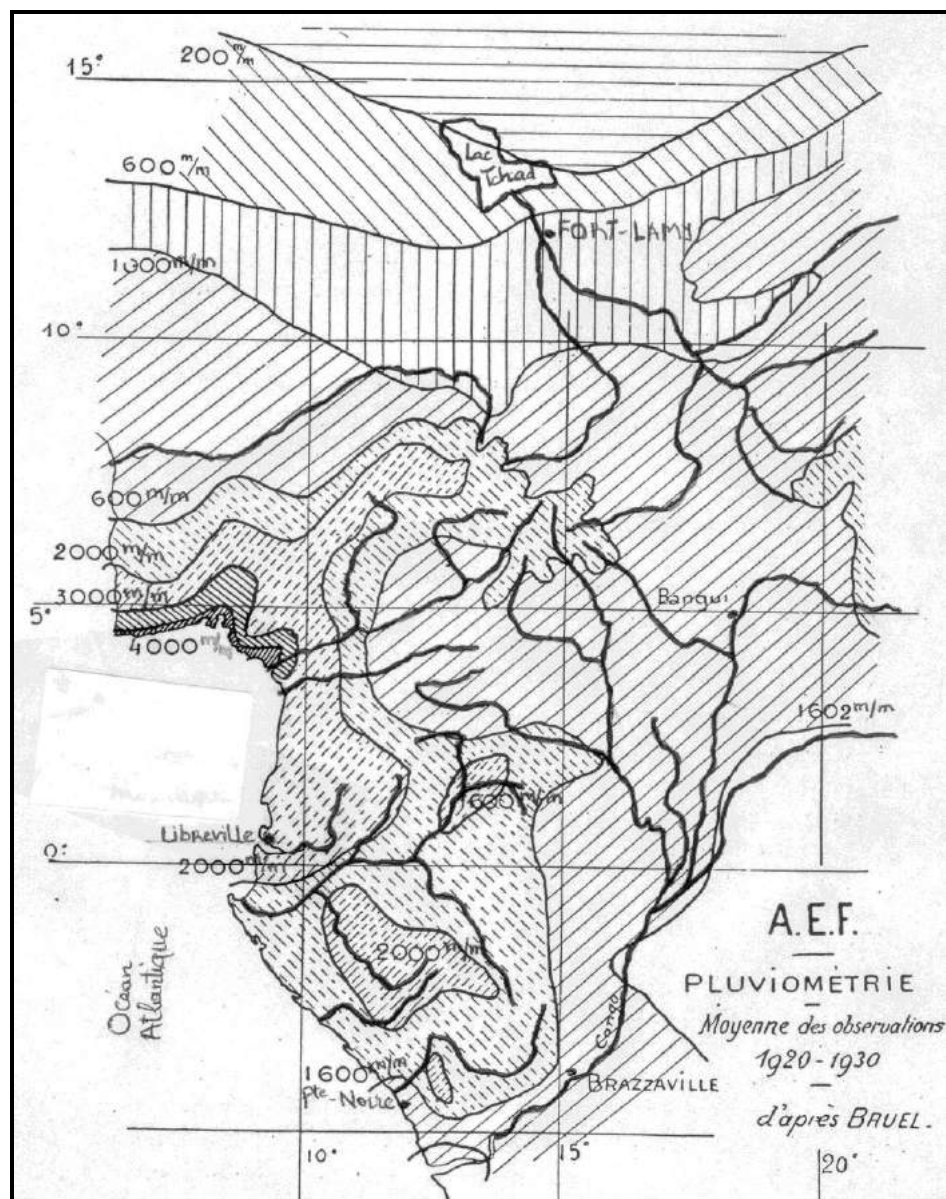


Photo e n°3: Les rapides du Congo au confluent du Djoué.



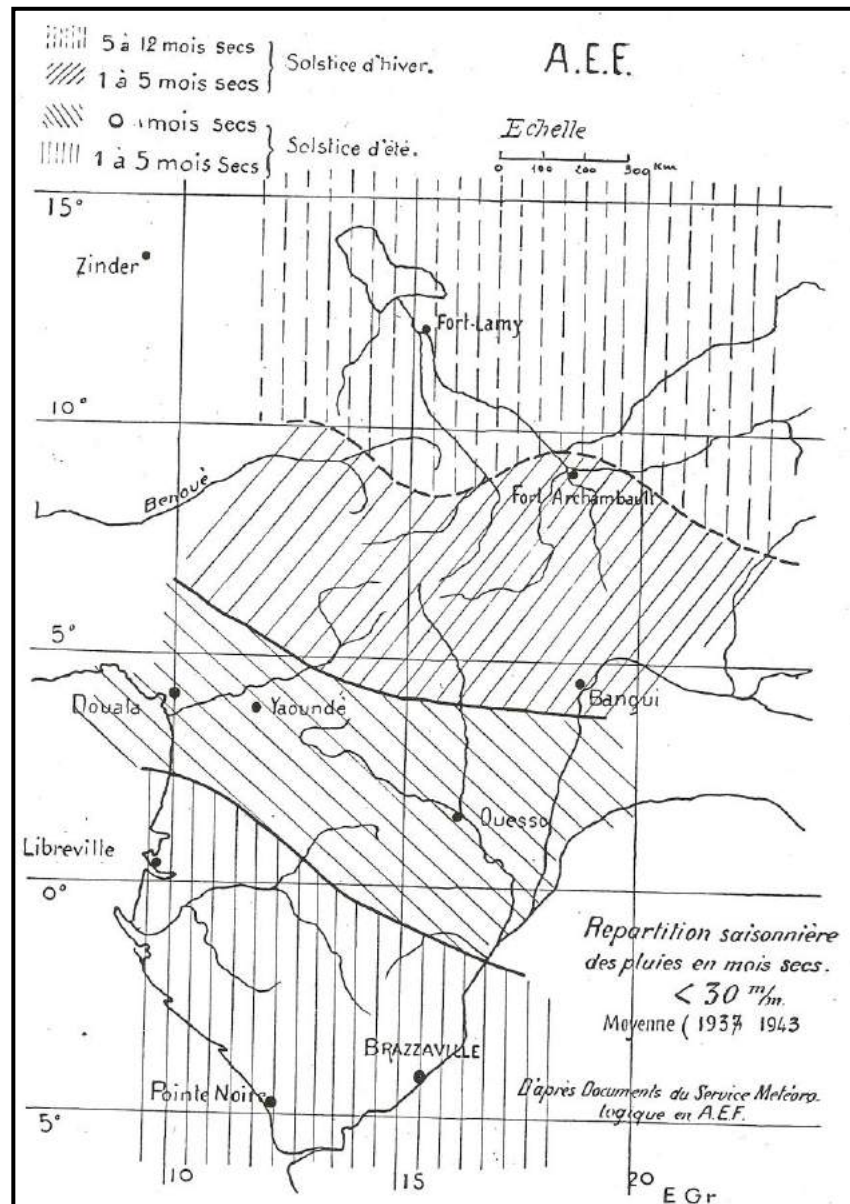
Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, PL.VII-PL.XII (pour les 3 photos).

Carte n°3: La pluviométrie de l'AEF 1920-1930 (en millimètres d'eau).



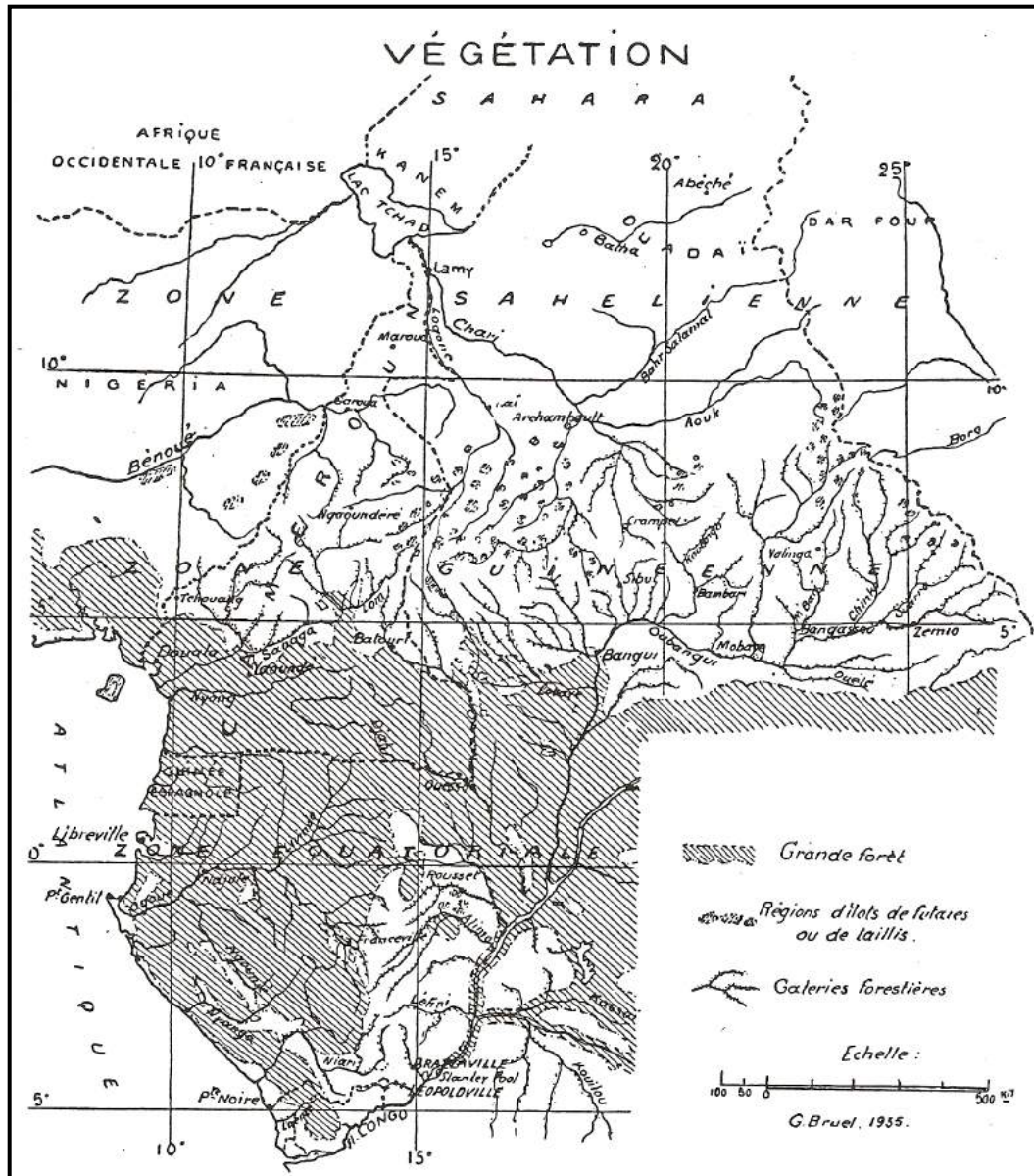
Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.22.

Carte n°4: La répartition des pluies en mois secs en l'AEF.



Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.20.

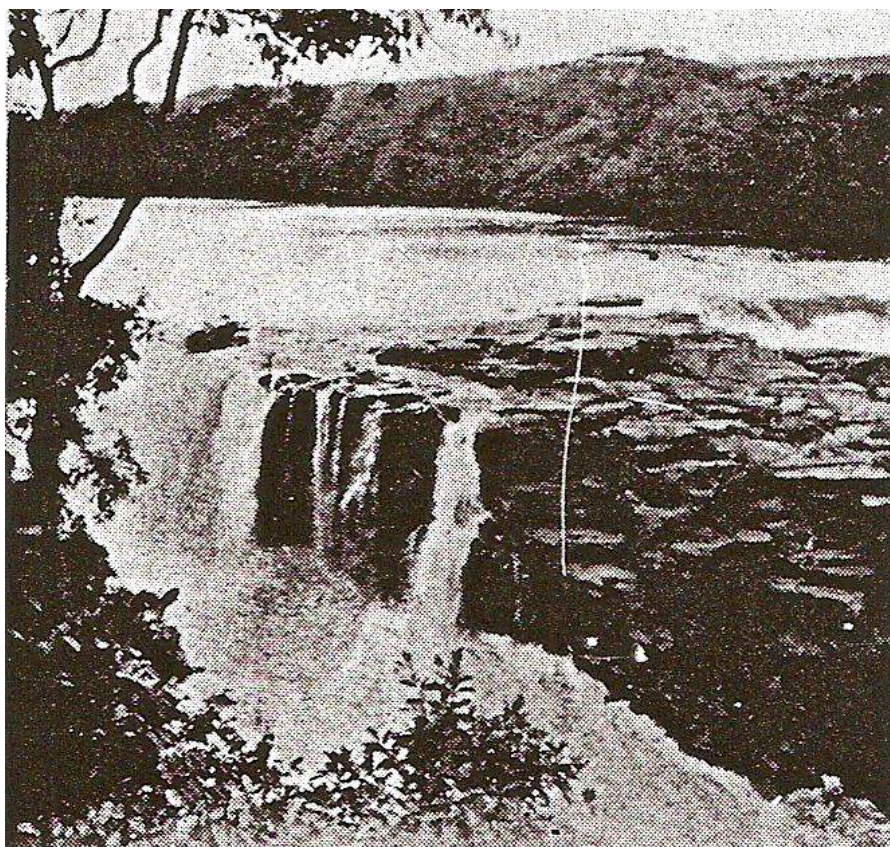
Carte n°5: La végétation de l'AEF.



Source : P. Darnault, *Régime de quelques ...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.37.

En fait, ces données sont surtout favorisées par les éléments de pluviométrie très forte et d'opposition dans les saisons de régions assez voisines (cartes n°3 et n°4). En effet, l'abondance des pluies dans la zone équatoriale (une moyenne de 2 000 millimètres d'eau sur plusieurs mois par an) et la forte végétation (carte n°5) tendent à régulariser le débit des cours d'eau et à assurer un débit d'étiage beaucoup plus élevé que dans les pays d'Europe. L'épaisse couverture de débris végétaux dans la zone forestière conserve une masse d'eau qui, n'étant pas évaporée, ni pompée par les racines, s'écoule dans le lit des cours d'eau après un temps plus ou moins long⁸⁴. Par ailleurs, toutes leurs chutes et rapides permettent des aménagements très économiques grâce à la suppression de tout travail important de génie civil. En 1930, 108 chutes et rapides furent recensées par l'équipe de Darnault, mais quelques unes seulement, 52, firent l'objet d'études complètes ou partielles, procurant des données impressionnantes en cas d'équipement.

Photo n°4: Chute Kembé (Oubangui).



Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, PL.IV.

⁸⁴ P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.102.

Tableau n°1 : Etude des potentialités hydroélectriques de quelques chutes d'eau et rivières en AEF.

Nom des chutes et des rivières	Hauteur de chutes (mètres)	Débit à l'étiage (m³)	Puissance approximative à l'étiage en CV	Puissance approximative moyenne en CV
Kembé, sur la Kotto.	15	160	24 000	72 000
Rapide Mouhinguï, sur la Bouenza.	-	-	4 400	9 600
Mboutou, sur la M'bali.	110	30	33 000	64 000
Boloboko, sur la M'bi.	56	12	6 700	13 500
Loêmé, Loufouyou.	96	9	8 500	12 000
Djoué.	12	120	18 000	30 000
Foulakary.	120	11	18 000	49 000
Fougamou, sur la N'gounié.	22	90	20 000	50 000
Chute Ikélé Makando, sur la Bouenza.	7	-	4 100	-
Itchibou.	161	5,6	10 000	21 500
Ngakondé, sur la Bouenza.	18	-	9 900	29 700
Rapide Itsélé, id.	11	-	6 200	18 000
Rapide Miyonzi.	15		8 900	
Rapide Moukoulou, id.	63	60	38 100	104 300
Chutes Mokassi Moukoulou, id.	19	-	12 200	42 000
Chute Zanga, id.	50	48	33 000	99 000
Kinguélé, sur la M'bei.	102	20	20 000	45 000
Chute Koussounda, sur la Kouilou.	8	300	24 000	40 000
Moudaraga, sur la Louéssé.	37	-	15 000	36 000
Ibabanga, id.	57	143	77 000	116 000
Mitoungou, sur la Nyanga.	70	-	31 000	70 000

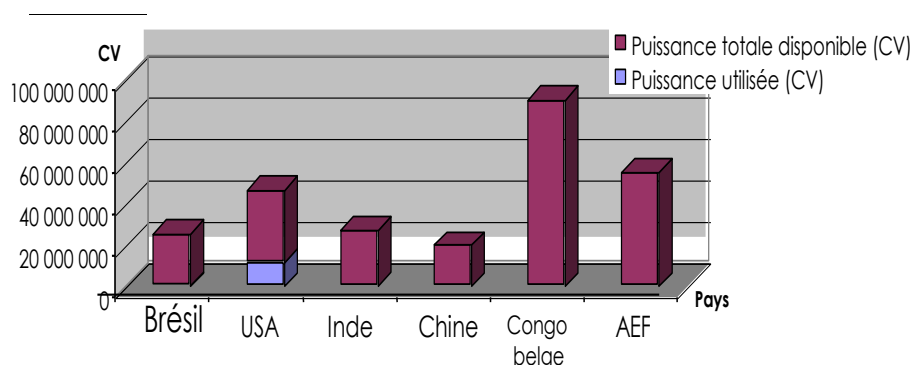
Source : G. Bruehl, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.383.

P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, pp.103-107.

En AEF, on se trouvait ainsi en présence de réservoirs considérables en énergie. Prenons l'exemple du fleuve Congo : dans sa partie inférieure, il servait de frontière entre le Moyen-Congo et le Congo belge sur 140 kilomètres entre Brazzaville et Manyanga. A cette distance, il descend fortement de 114 mètres, représentant une pente de 0,8 par kilomètre qui se traduit par une succession de biefs calmes et de rapides sur un débit impressionnant. A son embouchure, le fleuve développe une puissance brute comprise entre 90 et 180 x 10⁶ CV.⁸⁵

Bien avant, les traités des 5 février 1885 et 23 décembre 1895 à Paris, fixant les limites des possessions françaises et belges du Congo, prirent comme frontière la ligne médiane du lit du fleuve. Ce qui permit plus tard à l'AEF de revendiquer une part propre entre 19 et 36 x 10⁶ CV. En somme, la Fédération était inondée d'une masse d'eau animée d'une forte pression qui pouvait être transformée en électricité. Elle était, de manière précise, en présence d'une puissance brute théorique disponible de 55 x 10⁶ CV ou 38 x 10⁶ kW, correspondant à une production annuelle de 340 millions de tonnes de charbon (on admet 1,5 kilogramme de charbon par kWh pour une utilisation de 6 000 heures)⁸⁶. Toutes ces statistiques sont à comparer avec les celles des principales forces hydrauliques dans le reste du monde pour mieux saisir leur importance :

Graphique n°8 : Les 6 premières forces hydrauliques dans le monde 1928.



Source : P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, pp.114-115.

⁸⁵ P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, pp.114-116.

⁸⁶ Idem, p.116-p.118.

L'AEF avait clairement le potentiel hydroélectrique le plus important au monde après le Congo belge. Les puissances du premier groupe plus facilement aménageables et dont l'équipement n'offrait aucune difficulté, pouvaient être utilisées très économiquement à concurrence du dixième de la puissance théorique, soit $5,5 \times 10^6$ ⁸⁷. Dans ce cas, il fallait un marché sur place capable d'absorber cette énergie, particulièrement des industries de pâte à papier, de sidérurgie ou de métallurgie. L'AEF n'avait aucune de ces industries, mais possédait l'okoumé (et d'autres bons bois de déroulage), le cuivre, l'or, le fer, etc. Les autorités semblaient sensibles et, en outre prévoyaient d'électrifier le chemin de fer en cours d'achèvement pour consommer une part importante de l'énergie à produire.

2. L'optimisation de la législation pour le futur super-réseau

Avant même la fin de la mission Darnault en 1930, il devenait évident que la future électricité devait être d'origine hydraulique. Aussi, le Gouverneur général de l'AEF, M. Antonetti, planchait-il déjà sur le mode de financement et sur le réseau de distribution. D'une part, il décida de faire un appel d'offres pour remettre le financement et l'exploitation des futurs équipements à une entreprise privée. D'autre part, il envisagea isolément la région de Brazzaville et le CFCO, et ensuite, s'occuper des autres villes au cas par cas. Mais, cette méthode ressemblait énormément à celle qu'avait connue la Métropole au XIX^e siècle, et ne convenait pas vraiment à l'AEF d'après les études effectuées par le SEETEAEF en août 1929. En effet, à cette époque, personne n'avait soupçonné les développements considérables de l'industrie électrique en Métropole. La législation française qualifiait l'énergie électrique de dangereuse, et restreignait l'installation de gros équipements de production et de distribution. Les municipalités françaises traitaient à leur fantaisie avec des distributeurs qui établissaient les usines de production et leurs réseaux, sans autre programme que d'alimenter suivant des prévisions étroites et avec le moins de frais possible.

Les inconvénients de ces errements n'avaient pas tardé à se faire sentir et sous la pression des municipalités, on vit paraître : la loi du 15 juin 1906 instituant un cahier des charges-type et le retour gratuit des installations à l'autorité concédante en fin de concession. Puis, une loi du 16 octobre 1919 stipula que l'énergie incluse dans les mers, les lacs et cours d'eau était propriété de l'Etat. En conséquence, elle lui permettait d'être habilitée à en

⁸⁷ P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.118.

concéder l'aménagement conformément à l'intérêt général, et non plus en vue des intérêts particuliers ou de ceux des collectivités restreintes comme cela était pratiqué auparavant. Enfin, la loi du 19 juillet 1922 vint conférer à l'Etat le droit d'obliger les producteurs et les distributeurs d'énergie électrique à établir en commun des super-réseaux, destinés à relier entre elles les usines de production. En même temps, celles-ci devaient être reliées aux centres de distribution afin de permettre une utilisation complète et rationnelle des sources d'énergie hydrauliques ou thermiques et, d'assurer un service continu grâce au secours que chaque usine pouvait recevoir des autres usines auxquelles elle était reliée⁸⁸. Dans ce même ordre d'idées, on vit les communes renoncer à traiter isolément et à se grouper en vue de leur électrification en syndicat de communes, puis en régions économiques comprenant même plusieurs départements. Enfin, l'Etat se mit à concéder, non plus une chute déterminée, mais une rivière ou même un bassin tout entier, et à participer à la gestion de ces affaires par ses représentants dans les conseils d'administration des sociétés concessionnaires.

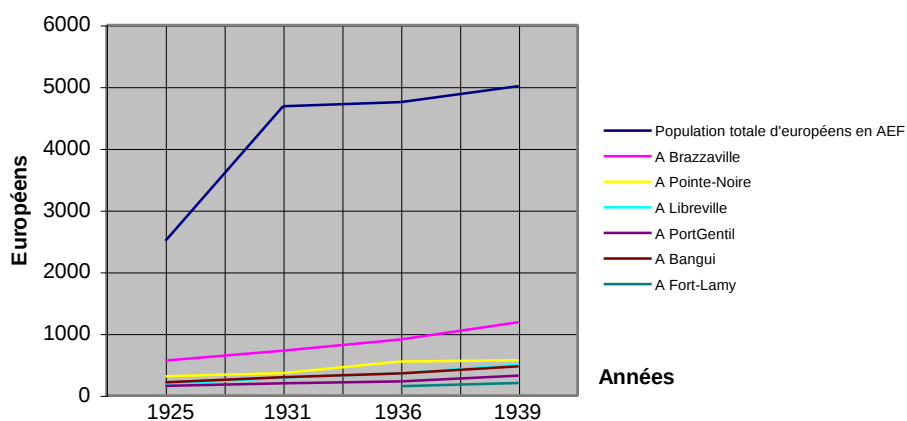
C'est dans cette voie et avec tous les avantages d'une situation neuve (en AEF) que l'idée de départ fut remaniée : l'électrification de Brazzaville devait être considérée comme la première étape d'un programme global d'électrification de la Fédération, destinée à hâter et à faciliter son évolution. Dans cette perspective, en partie inspirée de ce qui se passait au Maroc, le Gouvernement général projeta de concéder à une compagnie, dont il devait contrôler constamment l'administration et la gestion, la charge de cette grande oeuvre. Cette compagnie devait prendre à sa charge l'exploitation des sources d'énergie et du super-réseau, et assurer le financement de la construction des ouvrages et de leur exploitation. En exécution, le Gouvernement conçut comme premier travail l'établissement d'un programme répondant aux besoins immédiats de la région de Brazzaville, tout en facilitant la satisfaction des besoins futurs tels qu'ils pouvaient être envisagés par des extensions à d'autres villes. En clair, Brazzaville était le point de départ d'un réseau d'interconnexion.

⁸⁸ SEETEAEF : Electrification de l'AEF, 21 août 1929. CAOM, FM 1 TP 381, dossier 2.

3. Le lien entre le début de l'électrification, le CFCO et l'amélioration du bien-être de la population européenne

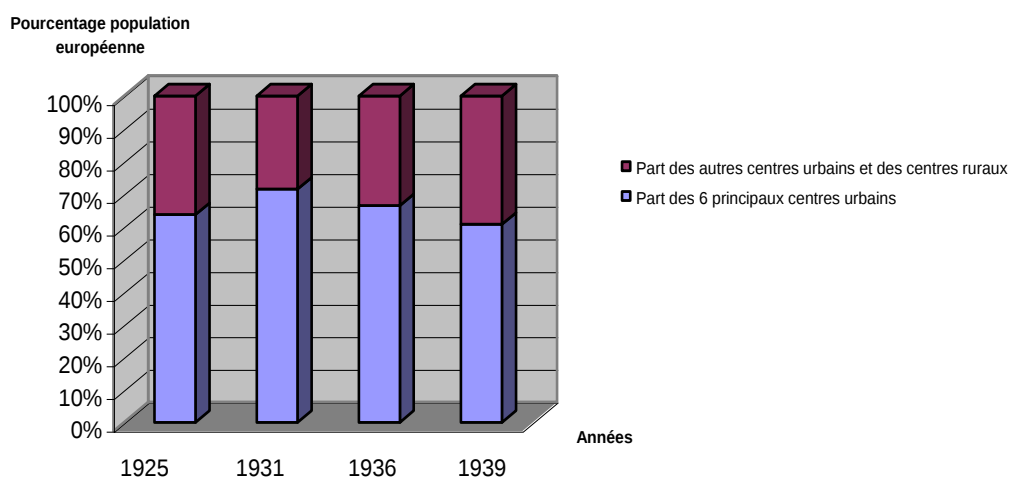
Au delà des potentialités industrielles qui pouvaient justifier un début de réseau public de distribution électrique, les principales raisons se cristallisaient autour de l'amélioration des conditions de vie des populations européennes et du trafic du CFCO.

Graphique n°9 : Le nombre d'Européens dans les 6 principaux centres urbains d'AEF 1925-1939.



Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.34.

Graphique n°10 : Répartition de la population européenne en AEF 1925-1939.



En effet, au fur et à mesure que le territoire était organisé et pacifié, les arrivées d'Européens, surtout des Français, augmentaient un peu plus : entre 1925 et 1930, leur nombre doubla quasiment. Une configuration nouvelle apparaissait également, car on observait souvent des couples avec enfants s'installer. La plupart des nouveaux venus étaient des fonctionnaires civils ou militaires et se concentraient surtout dans les six principaux centres urbains. En fait, 60 % en moyenne de la population européenne y résidait (graphique n°10), le reste se trouvant éparpillé par petites centaines dans les autres centres urbains et ruraux. En outre, cette population réclamait des conditions de vie plus décentes (comparables à celles qu'elles avaient en Métropole) face à la rudesse des conditions climatiques et une pénurie criante d'infrastructures : aucun hôpital moderne, aucun centre de loisirs,... et surtout aucune distribution publique de courant électrique et d'eau potable. En effet, ces exigences étaient importantes à satisfaire si l'administration coloniale voulait d'une part pérenniser leur présence. Il était nécessaire d'autre part d'améliorer, par le biais de l'électricité, les conditions de travail des services administratifs et développer les diverses activités des principaux centres urbains.

Mais, c'était Brazzaville qui était de loin leur premier pôle d'attraction (graphique n°9). C'est pour cette raison qu'elle focalisait en partie l'attention de l'administration coloniale sur les futurs travaux d'électrification. Avec son statut de capitale fédérale, elle abritait les sièges du Gouvernement général et de toutes les directions des services coloniaux. Par ailleurs, grâce à sa position géographique en bordure du fleuve Congo, elle possédait un port fluvial de premier plan, permettant d'une part de ravitailler en produits manufacturés les territoires de l'Oubangui-Chari et du Tchad ; d'autre part, de réceptionner leurs diverses productions d'exportation qui, à partir de 1934 avec la fin du chantier du CFCO, devaient être acheminées depuis la gare ferroviaire de Brazzaville jusqu'au port maritime de Pointe-Noire. D'où le nombre important d'Européens installés par rapport aux autres centres. La dynamique administrative se retrouvait également dans les chefs-lieux des autres territoires : Bangui, Libreville et Fort-Lamy. Port-Gentil et Pointe-Noire étant surtout des centres économiques, la première pour ses industries du bois et la seconde pour son port.

Brazzaville avait ainsi un avantage avec le CFCO. La voie ferrée devait la relier à Pointe-Noire sur une distance de 550 kilomètres, et permettre de mieux désenclaver économiquement l'hinterland, notamment le nord du Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad, et de densifier par la même le commerce général. Cette infrastructure constituait le

plus grand chantier en investissements et en main-d'œuvre de toute la Fédération. C'était la priorité de l'administration coloniale. Une étude intéressante sur sa traction, remise en janvier 1925 au Ministre des Colonies par le groupement de sociétés *La Construction Africaine*, suscitait une attention particulière au début des années 1930.

En effet, en supposant un chiffre de 8 trains par jour faisant chacun la moitié du parcours total, soit l'équivalent de 2 trains par jour de bout en bout dans chaque sens, et des locomotives électriques de 50 tonnes à adhérence complète, remorquant sur des rampes nettes pouvant atteindre 25 millimètres des convois de 200 tonnes dont 120 utiles, la puissance annuelle pour la traction devait être de 6 millions de kWh. Ce chiffre correspondait, en supposant les trains à charge complète de Brazzaville vers la mer et demi charge en sens inverse, à des tonnages de 80 000 tonnes à l'exportation et de 40 000 tonnes à l'importation⁸⁹. La comparaison avait été établie avec la traction à vapeur, en supposant pour celle-ci des locomotives remorquant le même tonnage.

Les dépenses annuelles de traction, avec le kWh revenant à 0,32 franc métropolitain, compte tenu des charges d'établissement et d'entretien de ligne électrique et d'adjonction à l'usine, et la tonne de charbon à 280 francs métropolitains, devaient être de 6,9 millions de francs pour la vapeur et 5,2 millions de francs pour l'électricité. Soit une économie de 1,7 million de francs en faveur de l'électricité. Cette économie devait s'accroître au fur et à mesure qu'allait s'accroître le trafic et ipso facto la consommation de puissance : les adjonctions à faire à l'usine et à la ligne électrique étant faibles et le prix du kWh s'abaissant ainsi notablement. Pour un nombre de trains double de celui envisagé ci-dessus, soit un tonnage annuel d'environ de 160 000 tonnes à l'exportation, la dépendance totale de traction, charges comprises, devait être de 13,6 millions de francs métropolitains avec la vapeur et de 7,5 millions de francs avec l'électricité⁹⁰. Ainsi, la traction électrique du CFCO était de plus en plus envisagée à partir de la future centrale hydroélectrique.

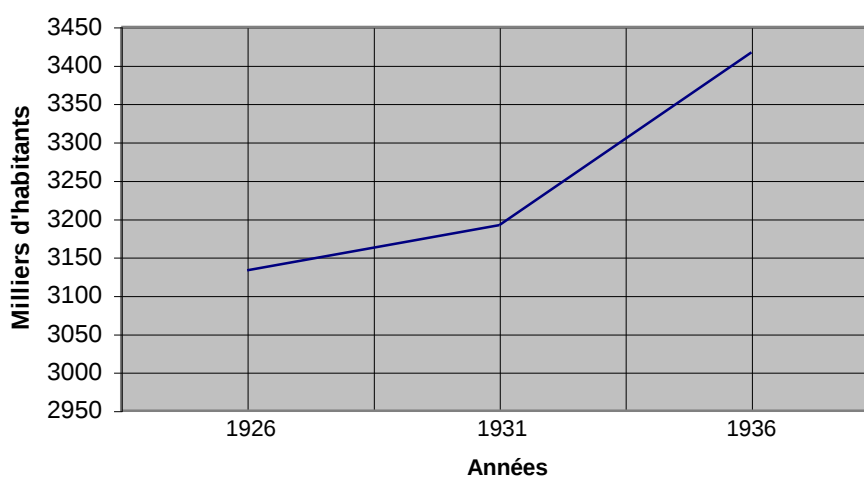
Grosso modo, l'électrification était d'abord une demande pressante pour les besoins domestiques et administratifs, ensuite était nettement programmée une connexion avec le CFCO. L'implantation des grandes industries étant incertaine.

⁸⁹ Congo-Océan. Electrification, 1925. CAOM, FM 1 TP 381, dossier 4.

⁹⁰ Idem.

Toutefois, un autre élément s'intégra pour déterminer, hormis Brazzaville, les autres centres urbains à électrifier. La facilité de débarquement du matériel électrique vint d'office écarter Bangui et Fort-Lamy qui se trouvaient à plus de 1 000 kilomètres des côtes et de Brazzaville. Leur électrification fut reportée sine die. Ces deux villes souffraient d'un manque de voies de communications fiables : les routes terrestres n'étaient pas praticables toute l'année à cause des pluies qui provoquaient des enlissements, et la navigation fluviale était davantage problématique. De plus, le poids économique du Tchad et de l'Oubangui était assez faible par rapport au Gabon et au Moyen-Congo, et les fonctionnaires s'y trouvant étaient surtout militaires, casernés dans des camps avec des installations électriques et d'eau indépendantes.

Graphique n°11 : L'évolution de la population autochtone en AEF 1926-1936.



Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.34.

En revanche, l'amélioration des conditions de vie des autochtones n'était pas à l'ordre du jour. Et pourtant, ils étaient mille fois plus nombreux que les Européens (graphique n°11), mais avaient l'handicap d'être pauvres. Le développement du futur réseau devait donc s'appuyer sur la traction du CFCO et un marché domestique et administratif potentiellement étroit, voire confidentiel.

4. Les raisons du choix de la SHCF dans l'électrification de l'AEF

Cinq demandes de concessions furent présentées à l'Inspection générale des Travaux Publics, représentée par P. Darnault, qui joua le rôle d'ingénieur-conseil auprès des autorités coloniales dans le choix à faire. Le premier projet, présenté par un Français installé au Congo belge, proposait la réédition à Brazzaville de la nouvelle centrale Diesel de Léopoldville. Notons que le prix du kWh y était assez élevé, pourtant la même installation à Brazzaville aurait entraîné des frais sensiblement plus importants. Le projet de se connecter à Léopoldville entraînait surtout le paiement chaque année d'un lourd tribut, sous forme d'achat de mazout, acheminé par pipeline depuis le port de Matadi (Congo belge), et une dépendance totale de Brazzaville vis-à-vis de l'étranger⁹¹. Il fut rejeté d'emblée, car l'AEF cherchait à produire elle-même sa propre énergie électrique avec un tarif raisonnable à partir d'un barrage, et la centrale Diesel de Léopoldville n'était pas en mesure de fournir par la suite de l'électricité aux autres centres urbains d'AEF.

Trois autres projets parurent plus intéressants, mais comportèrent tous un défaut non négligeable : insuffisance de données relatives aux cours d'eau choisis. C'était le cas d'abord de celui de M. Vautier, qui proposait d'aménager un barrage sur la rivière Djiri, à 15 kilomètres de Brazzaville. Mais, les études sur le débit d'étiage, n'étant pas achevées, donnaient une puissance très approximative de 1 500 CV. Ensuite, il y avait l'aménagement proposé sur la rivière M'poumou, communément par MM. de Saint-Legier et Mouret au nom de deux entreprises : la Compagnie du Sisal et des Distilleries du Congo et la Compagnie Générale Entreprise et d'Electrification (Bordeaux). Les observations faites sur cette rivière ne portaient que sur quatre mois, alors qu'il faut normalement une année au moins pour déterminer le régime d'un fleuve. Par conséquent, il n'y avait aucune certitude que les puissances moyennes énoncées des trois chutes à aménager, 460 CV pour Mabaya, 900 CV pour Isoubi et 800 CV pour N'gouabi, pussent être maintenues pendant les périodes d'étiage. De plus, les entreprises de MM. de Saint-Legier et Mouret estimaient que, moyennant une garantie d'achat minimum d'électricité par le Gouvernement général, le prix de vente pouvait être de 3,5 francs/kWh pour l'éclairage et usages domestiques, et 2,5 francs/kWh pour la grosse force motrice. Cet achat (pour les besoins des divers services et du siège du Gouvernement général) équivalant à 480 000 kWh/an, devait être payé à 3 francs/kWh, soit

⁹¹ Rapport du 1^{er} trimestre 1929, Annexe n°3, Electrification de Brazzaville, Gouverneur général de l'AEF, 10 avril 1929. CAOM, FM 1 TP 383, dossier 4.

au total 1,3 million de francs métropolitains/an sur une durée de 75 ans de concession⁹². En somme, ces entreprises demandaient implicitement une subvention pendant toute la durée de la concession. Il était spécifié que ces kWh minimums ne devaient pas englober éventuellement l'éclairage privé de tous les fonctionnaires. Ainsi, si ces quantités s'avéraient plus importants que les besoins administratifs, la Fédération aurait perdu de l'argent. D'où le refus de cette proposition.

Enfin, il restait l'aménagement des chutes de la Foulakary, à 70 kilomètres de Brazzaville, présenté par le SEETEAEF. Celui-ci regroupait une dizaine de firmes françaises diverses, autant spécialisées dans les travaux d'équipement hydroélectrique en zone tropicale que dans leur financement, parmi lesquelles : les Etablissements Legrand et Munich, la Société des Grands Travaux de Marseille, la Société Financière Electrique, la CCDE, etc. Il prévoyait provisoirement et jusqu'à la mise en service de l'usine hydroélectrique, l'établissement à Brazzaville d'une sous-station thermique locale d'une puissance (des transformateurs) de 190 kVA pour l'éclairage et les besoins domestiques, et de 490 kVA pour les activités économiques locales, les travaux de construction de la centrale, etc.⁹³ Il s'organisa, en 1929, avec la création d'une société anonyme, basée à Brazzaville, EEAEF, dont l'objectif fut clairement défini dans son article 2, à savoir : « *L'organisation, l'établissement et l'exploitation de tous services publics et particuliers de production, de transport et de distribution d'énergie électrique en AEF ; Toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et mobilières, toute exécution de travaux se rapportant à l'objet de la société ainsi que toute participation, soit directe, soit indirecte, à toute exploitation, entreprises ou affaires généralement quelconque s'y rattachant directement ou indirectement* »⁹⁴. Le projet était crédible, les chutes avaient fait l'objet d'études partielles par la mission Darnault, mais des études supplémentaires tardaient à être terminées.

Or, le Gouvernement général était assez pressé, et ne voulait plus attendre. En 1930, il opta pour le projet d'aménagement de la chute du Djoué présenté par la SHCF qui, comparativement aux trois autres, était plus élaboré. La proximité de la chute à Brazzaville, à moins de 5 kilomètres, fut déterminante en partie dans le choix du projet. La SHCF obtint les

⁹² Rapport du 1^{er} trimestre 1929, Annexe n°3, Electrification de Brazzaville,... 10 avril 1929. CAOM, déjà cité.

⁹³ Idem.

⁹⁴ SEETEAEF : Electrification de l'AEF, 21 août 1929. CAOM, déjà cité.

concessions d'une durée de 75 ans et de 40 ans respectivement pour la production d'électricité au Djoué et pour la distribution à Brazzaville, avec un cahier des charges bien définis, en promettant de remettre toutes les installations à la Fédération à la fin des contrats. La construction du réseau devait se faire en trois étapes en fonction de l'augmentation des besoins : la première consistait à installer une puissance constante de 800 CV, susceptible de fournir jusqu'à 1,5 million de kWh, la deuxième étape devait porter cette fourniture à 4,2 millions de kWh maximum grâce à une puissance installée de 2 400 CV, et la troisième étape, avec 15 000 CV de puissance totale, pouvait amener à une capacité de 26,4 millions de kWh.⁹⁵

Les rapides du Djoué avaient été l'objet d'études plus complètes par la mission Darnault. Les débits aménagés sur les trois étapes étaient de l'ordre de : 10 m³, 20 m³ et 130 m³, avec une hauteur de chute utilisée de 11,50 mètres, portée à 21 mètres pour la dernière étape. Cet aménagement ambitionnait de répondre à toutes demandes d'électricité, en réservant aux services publics une puissance de 4 000 kW avec limitation de durée, et une réduction de 10% en première phase, puis de 15% lors de la deuxième, sur les tarifs de vente. Il projetait également de réserver sans limitation de durée 100 000 kWh au minimum par jour au trafic du CFCO. Le transport du courant devait se faire par une ligne de force de 14 kW jusqu'à Brazzaville pour alimenter son réseau de distribution de 21 kilomètres⁹⁶. La proposition de la SHCF semblait donc assez intéressante.

B) L'insuffisance des capitaux et l'effritement du marché : handicaps majeurs pour l'aménagement du Djoué

Une étape décisive s'amorçait en AEF : le financement et la réalisation des travaux d'électrification furent remis à une entreprise privée. Si l'initiative était louable, des désenchantements vont vite faire place au point de modifier catégoriquement le programme initial.

⁹⁵ Demandes de concessions de la SHCF sur le Djoué et Brazzaville, 1929. CAOM, FM 1 TP 383, dossier 1.

Nouvelle étude concernant les révisions indicielles sur la distribution d'électricité à Brazzaville, 2 février 1930. CAOM, FM 1 TP 383, dossier 1.

⁹⁶ Demandes de concessions de la SCHF sur le Djoué et Brazzaville, 1929. CAOM, déjà cité.

1. La révision du mode d'électrification des villes

En 1932, le Gouvernement général dut se mettre rapidement à l'évidence que l'électrification de l'AEF ne provoquait aucun enthousiasme auprès des grands financiers et industriels métropolitains. Jusque dans les années 1930, l'AEF était toujours volontairement mal connue du grand public qui, ignorait ses richesses ou ses possibilités de développement. Cette attitude constante se rapproche ainsi des propos de G. Bruel en 1935 : « *Les métropoles, imbues trop souvent d'idées protectionnistes, sont d'ordinaire peu disposées à favoriser le développement industriel de leurs colonies par crainte d'une concurrence presque toujours chimérique* »⁹⁷. De surcroît, la crise boursière, financière et économique de la fin des années 1920 avait nettement affaibli les financiers qui devinrent extrêmement prudents dans leurs investissements en Métropole, et a fortiori dans les colonies où les garanties de rentabilité étaient plus incertaines.

Parallèlement, il y a d'autres aspects à saisir. En préambule, il faut comprendre que le projet d'aménagement du Djoué était présenté alors que la SHCF ne disposait pas de capacité d'autofinancement, encore moins d'appui des grandes banques. Le Gouvernement général fit preuve de légèreté en attribuant les concessions sans vérifier la solvabilité de cette compagnie. Au début de l'année 1932, les travaux n'avaient pas encore commencé, et rien ne laissait présager le contraire. Par ailleurs, les travaux supplémentaires de la voie ferrée Congo-Océan au réseau électrique furent de moins en moins évoqués, à cause du surendettement dans lequel la Fédération se trouvait. L'aménagement du Djoué perdit par conséquent son principal potentiel débouché, le chemin de fer, avant même le début des travaux.

En réalité, le surendettement de la Fédération s'accrut davantage dans les années 1930, par les lois du 22 février 1931 et du 3 août 1933. Celles-ci lui autorisèrent à contracter des emprunts supplémentaires, avec des intérêts annuels de 5,5%, d'un montant total de 822 millions de francs métropolitains, remboursables sur 75 ans en plusieurs tranches, alors qu'elle continuait de rembourser tous les emprunts précédents. Mais en plus, ces derniers étaient sous le coup de l'impôt sur le revenu auquel la Fédération s'acquittait par un montant de 14,39 millions de francs métropolitains/an. Elle dut attendre la promulgation retardée de la loi du 29 décembre 1929, à son article 18, pour en être exonérée⁹⁸. Pour avoir une idée des difficultés financières de l'AEF, signalons que le remboursement de la dette publique

⁹⁷ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.379.

⁹⁸ Idem, 1935, pp.458-459.

absorbait à lui seul 51,33% en 1935, 47,36% en 1938 et 35% en 1939 du budget général⁹⁹. Le reste servait au service de la dette, au financement des petits travaux d'équipement (constructions d'écoles, de dispensaires,...) et au fonctionnement du Gouvernement général et de ses services. En outre, la Métropole réduisit ses subventions : 50 millions de francs métropolitains en 1929, 20 millions en 1930 et les montants des années suivantes continuèrent de décroître¹⁰⁰. Ces emprunts des années 1930 permirent, néanmoins, d'achever les travaux du CFCO en août 1934 et d'exécuter ceux des ports de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Port-Gentil. L'AEF faisait donc difficilement face à une dette de plus d'un milliard de francs métropolitains et, en contracter une nouvelle afin de construire un barrage et d'électrifier le chemin de fer, l'aurait entraîné à la faillite. Aussi, la Métropole aurait-elle dû entièrement prendre à sa charge l'intérêt du capital emprunté (ou encore une partie du remboursement), de façon à laisser à la Fédération des ressources pour assurer le développement immédiat de la voie ferrée, et accessoirement d'autres grands équipements publics qui faisaient tant défaut : grands hôpitaux modernes, travaux d'irrigation, routes terrestres définitives, etc.

La politique coloniale envers l'AEF n'avait pas réellement changé, elle se manifesta juste sous une autre forme. Si l'AEF voulait se développer, elle devait le faire d'elle-même : l'Etat continuait juste de lui autoriser à contracter facilement des emprunts lorsque cela se justifiait. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que la Métropole elle-même traversait une passe difficile : une crise économique grave (1929-1936), une dette publique croissante, une instabilité ministérielle, des scandales politico-financiers (l'affaire Stavisky), des émeutes (6 février 1934) et des grèves successives. Peu de temps après, l'AEF subit également la crise économique mondiale qui l'obligea à adopter, par la loi du 30 juin 1934, une politique budgétaire nouvelle, consistant à adapter ses charges administratives à ses possibilités financières. Elle eut pour conséquence la réorganisation du Gouvernement général par la suppression de la formule de la décentralisation administrative et financière, mise en place par le décret du 5 janvier 1910, au profit d'une formule plus centralisée, qui fit disparaître les quatre colonies du groupe et leurs budgets locaux¹⁰¹. Ainsi, l'administration coloniale de l'AEF ne pouvait s'endetter à nouveau que pour des équipements à financement réduit.

⁹⁹ P. Ndombi, *L'administration publique de 1920 à 1956. Histoire d'un Etat providence colonial ?* thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, p.704.

¹⁰⁰ G. Bruel, *La France...*, déjà cité, Emile Larose, Paris, 1935, p.459.

¹⁰¹ P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, p.529.

En fait, l'installation d'une usine hydroélectrique était très coûteuse. A titre de comparaison, l'investissement pour l'aménagement partiel (première phase) du Djoué, 196,2 millions de francs métropolitains aux conditions économiques de 1931, valait vingt fois environ celui d'une centrale thermique de puissance équivalente. Ce décalage est du aux importants travaux de génie civil qu'exige un barrage.

Les tarifs du kWh avaient été estimés en fonction de l'électrification du chemin de fer. Les foyers devaient bénéficier ainsi, d'après les calculs initiaux, d'une réduction de 90% environ du tarif réel. De manière précise, la nouvelle situation (sans le chemin de fer) chargeait donc considérablement le prix du kWh aux foyers, dix fois plus, dans la perspective de rentabiliser les installations. A court terme, le prix devient prohibitif pour ceux-ci, et n'incite pas à des abonnements massifs : l'usine hydroélectrique tournerait ainsi à perte. Pour avoir un ordre de grandeur, présentons les montants des tarifs pour une consommation domestique, administrative et petite force évaluée à 800 000 kWh¹⁰². Pour la traction du CFCO, on admettait que le transport d'une tonne brute sur un kilomètre devait entraîner une consommation de 40 Wh mesurés aux bornes de l'usine du Djoué¹⁰³. L'aménagement du Djoué, avec ses prévisions initiales, tablait sur une vente à 3,43 francs/kWh pour les besoins domestiques, l'éclairage public et l'administration coloniale, éventuellement à 9,80 francs par lampe de 25 W par mois pour les foyers africains, et à 2 francs pour la petite force motrice afin d'amortir l'investissement¹⁰⁴. Les tarifs devaient être dégressifs avec la hausse progressive de la consommation. Désormais, les ménages devaient payer 34,3 francs/kWh à cause de l'absence du chemin de fer. Nous pouvons ainsi dire que le barrage du Djoué était inutile. S'il devait alimenter par la suite, comme le prévoyait le cahier des charges, trois autres villes (Pointe-Noire, Libreville et Port-Gentil), la rentabilité de l'ouvrage n'était pas pour autant garantie. Comment alors imaginer transporter de faibles quantités d'énergie électrique entre ces villes lorsqu'on voit les distances qui les séparent (Brazzaville est à environ 550 kilomètres de Pointe-Noire, et à 1 100 kilomètres de Libreville) ?

¹⁰² Demande de concession pour une distribution d'énergie électrique à Brazzaville : cahier des charges, 30 décembre 1929. CAOM, FM 1 TP 383, dossier 1.

Prix du kWh de force motrice pour une utilisation de 2 000 heures. CAOM, FM 1 TP 383, dossier 1.

¹⁰³ Usine du Djoué : note sur la consommation de du CFCO et sur la participation éventuelle de l'usine du Djoué, 16 juillet 1929. CAOM, FM 1 TP 383, dossier 1.

¹⁰⁴ Demande de concession pour une distribution d'énergie électrique à Brazzaville : cahier des charges, 30 décembre 1929. CAOM, déjà cité.

Prix du kWh de force motrice pour une utilisation de 2 000 heures. CAOM, déjà cité.

Disons que l'électricité est une énergie qu'on ne peut stocker : la production doit être ajustée à la consommation, d'où l'importance des prévisions. Construire un barrage hydroélectrique nécessite des coûts de premier établissement élevés, et le rentabiliser assez vite oblige la confirmation d'un marché solvable important. Ce qui, conjointement, atténue la tarification du kWh. La construction d'un barrage comme le Djoué rime avec un certain niveau de consommation. Or, la situation socioéconomique dans les autres villes à électrifier n'était pas aussi reluisante. Concrètement, équiper le Djoué pour Brazzaville, et les autres villes par extension, risquaient d'entraîner un gaspillage de l'essentiel de l'énergie par des pertes massives dans les lignes de transports dans les villes et entre les villes, et des tarifs prohibitifs.

L'équipement du Djoué ne valait donc pas une centrale thermique autonome à Brazzaville qui se monte plus rapidement et suggère des prix assez intéressants. Sa capacité peut être simplement augmentée par l'installation de nouveaux groupes à moindre frais en fonction de l'accroissement de la consommation. Cette autonomie pour Brazzaville était aussi valable pour chacune des autres villes choisies. Par conséquent, en 1932, comme rien n'était encore entrepris par la SHCF, et qu'aucune autre entreprise ne semblait être intéressée par la construction d'un barrage, l'administration coloniale retira les concessions à la SHCF, et opta pour des petits réseaux électriques autonomes, mettant en même temps fin à l'idée d'interconnexion. Elle demanda au Ministère des Colonies de lui trouver des compagnies susceptibles d'exécuter les nouveaux travaux à leurs frais. Après deux ans de négociations, le 31 juillet 1934 l'UNELCO, filiale de la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, se vit confier les concessions de Brazzaville et de Pointe-Noire pour 50 ans respectivement, en tant que producteur et distributeur.¹⁰⁵

2. Le contrat de concession de Pointe-Noire et les travaux d'installation

A Pointe-Noire, le cahier des charges fut assez favorable pour l'administration coloniale. D'abord, il fut exigé à l'UNELCO de garantir à l'avance ses fonds d'établissement, bien que les nouveaux travaux ne nécessitassent pas d'investissements semblables à ceux du

¹⁰⁵ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.221.

C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre des entreprises privées », *France Outre-mer*, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.79.

Djoué. Le coût global de la centrale thermique fut estimé à 5,8 millions de francs métropolitains, pour une fourniture maximale de 1 million de kWh aux chantiers du port pour 300 jours/an (10 heures par jour) et 600 000 kWh à la ville sous forme d'éclairage et de petite force motrice. Les travaux du port devaient être entrepris par l'administration à partir de 1937, et un prix spécial du kWh fut âprement négocié à 2,6 francs. A la fin du chantier, il devait légèrement augmenter à 2,9 francs.¹⁰⁶

L'aménagement de la superstructure du port de Pointe-Noire, prévu dans les deux derniers emprunts de 1920 et de 1926, était assez primordial pour l'AEF pour traiter les flux plus importants de marchandises. C'était le premier port de l'AEF, et sa modernisation, qui devait automatiquement commencer après la mise en exploitation de la centrale de l'UNELCO, passait par son électrification. Les travaux d'électrification, évalués à 1,5 million de francs métropolitains, prévoyaient trois postes de transformation, l'un de 120 kVA pour alimenter le quai, les magasins du quai de batelage, la cale de halage, les routes, le terre-plein, etc. Le second de 700 kVA devait alimenter les grues, le grand magasin et la route du môle, et le troisième de 170 kVA se limitait au parc aux hydrocarbures. Ces postes devaient être alimentés en HT de 6 kV et en BT de 380 V, reliés par câble à la centrale de l'UNELCO¹⁰⁷. En fait, l'administration coloniale s'exemptait de la construction d'une petite centrale Diesel pour hâter l'aménagement du port, cela lui aurait coûté 3 millions de francs métropolitains environ, sans omettre les frais d'exploitation estimés au moins à 590 000 francs (à peine 400 000 francs en achetant l'électricité à l'UNELCO) par an. La fourniture d'électricité par l'UNELCO lui revenait davantage moins chère parce que, malgré la hausse des tarifs du kWh à la fin des travaux de la superstructure, la consommation réelle devait péricliter à 400 000 kWh.¹⁰⁸

Au niveau du contrat de concession, le cahier des charges, à son article 2, prévoyait une participation de l'AEF aux bénéfices de l'exploitation de la centrale. En effet, « *Lorsque le montant net de l'exploitation excèdera 10 % du compte d'établissement, la part à verser à la Colonie sera de : 10 % sur la tranche d'excédent comprise entre 0 et 2 % des frais*

¹⁰⁶ Rapport au Gouverneur général de l'AEF sur l'électrification de Pointe-Noire, 1933. CAOM, FM 1 TP 412, dossier 11.

Electrification de Pointe-Noire, calculs justificatifs, distribution électrique. Pointe-Noire. CAOM, FM 1 TP 412, dossier 11.

¹⁰⁷ Port de Pointe-Noire, Aménagement de la superstructure, pièce n°1, note descriptive, 3 septembre 1937. CAOM, FM 1 TP 156, dossier 8.

¹⁰⁸ Electrification de Pointe-Noire..., distribution électrique. Pointe-Noire. CAOM, déjà cité.

*d'établissement ; 20 % sur la tranche comprise entre 2 et 4 % ; 30 % sur la tranche d'excédent comprise au-delà de 4 % du fonds d'excédent »*¹⁰⁹. A titre d'illustration, il était à prévoir pour la Fédération, pour une fourniture de 150 000 kWh virtuels à la ville, que sa part bénéficiaire fût de 22 968 francs métropolitains, et pour une fourniture de 600 000 kWh elle devait atteindre 95 000 francs en chiffres ronds. De son côté, l'UNELCO n'avait pas trop à se plaindre, puisque le port constituait de fait un marché sûr. Elle pouvait, comme le cahier des charges le stipulait, se rattraper si elle le voulait, en augmentant le tarif du kWh éclairage dans la ville (fixé au départ à 5 francs).¹¹⁰

Conjointement, la fourniture d'énergie électrique dans les villes aefiennes, était d'après les calculs, répartie comme suit : $\frac{1}{4}$ pour l'éclairage privé, $\frac{1}{12}$ pour les usages domestiques, $\frac{1}{6}$ pour l'éclairage des locaux administratifs, $\frac{1}{4}$ pour l'éclairage public, $\frac{2}{12}$ pour la force motrice en BT et en HT¹¹¹. Toutes ces études étaient d'autant crédibles qu'elles étaient réalisées par l'UNELCO et la CAFRA en liaison avec le bureau des Mines de l'Inspection Générale de Travaux Publics des Colonies.

Les travaux de la centrale de Pointe-Noire débutèrent comme prévu un mois après la signature des contrats pour une durée maximale de vingt mois à compter de 1935. Au cours de l'année 1936, après des essais concluants, la centrale thermique commença progressivement son activité de production commerciale en fin d'année 1937, faisant de Pointe-Noire la première ville électrifiée de l'AEF. Toute l'énergie fut fournie par quatre moteurs Diesel MAN/AEG fabriqués par la SGCM : trois de 320/390 CV et un de 160/190 CV en fonctionnement 24h/24. Pour assurer sa distribution, il fut mis en place un réseau de 5,5 kV en HT sur un câble souterrain de 28 kilomètres armé à trois conducteurs, et d'un réseau BT desservi par quatre postes de transformation.¹¹²

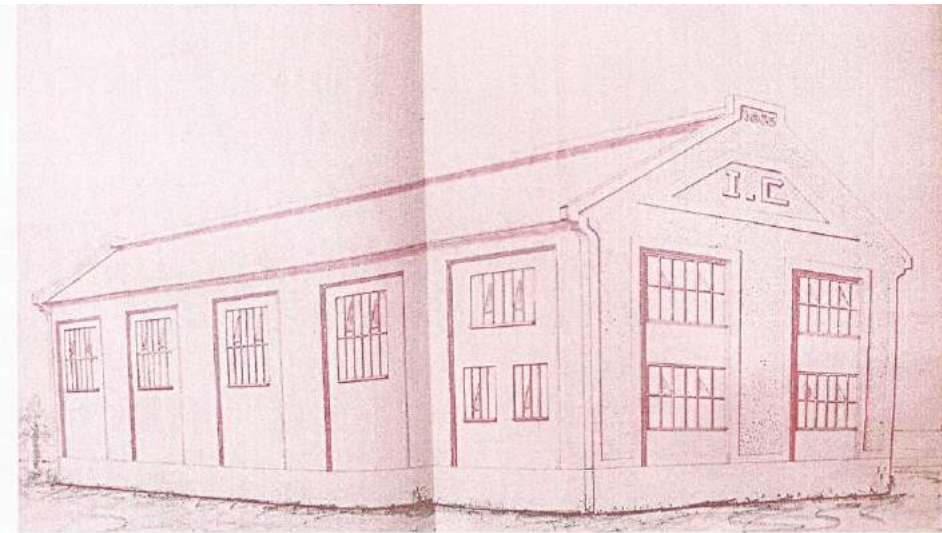
¹⁰⁹ Rapport au Gouverneur général de l'AEF sur l'électrification de Pointe-Noire, 1933. CAOM, déjà cité.

¹¹⁰ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

¹¹¹ Electrification de Pointe-Noire..., distribution électrique. Pointe-Noire. CAOM, déjà cité.

¹¹² «Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.225. Electrification de Pointe-Noire..., distribution électrique. Pointe-Noire. CAOM, déjà cité.

Photo n°5: Illustration du bâtiment de la centrale de Pointe-Noire.



Source: CAOM, FM 1 TP 412, dossier 1.

3. La spécificité de Brazzaville

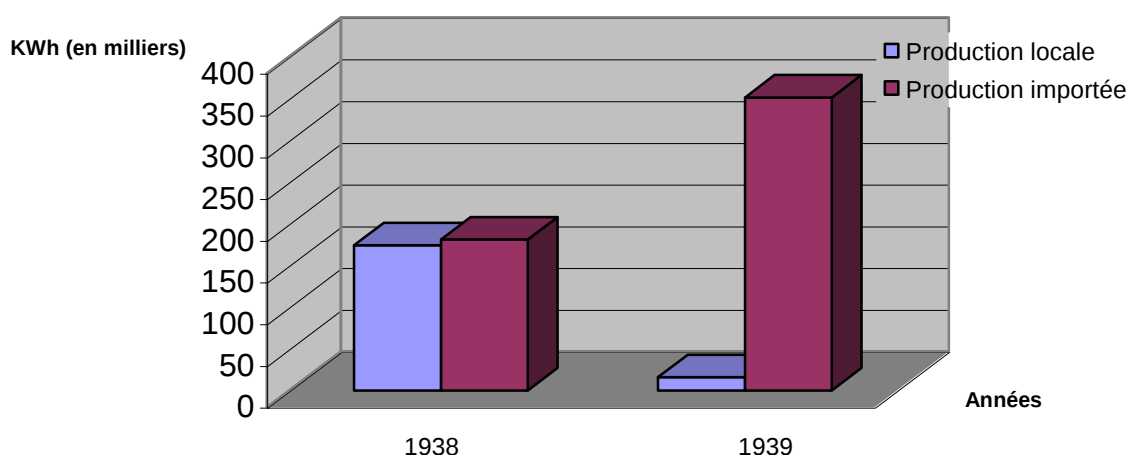
Dans les délais normaux, la centrale de l'UNELCO à Brazzaville aurait dû démarrer son exploitation simultanément avec celle de Pointe-Noire. Le matériel utilisé était identique, et les cahiers des charges étaient approuvés et signés en même temps. Sauf que le concessionnaire modifia, en 1936, sa stratégie pour la capitale fédérale en diminuant les frais d'établissement et d'exploitation de sa centrale. Pour Brazzaville, les équipements de départ furent deux groupes Diesel MAN/AEG de 190 CV et de 390 CV. En réalité, la tension moyenne fut de 6,6 kV afin de faciliter l'interconnexion avec le Congo belge qui devait, grâce à son barrage hydroélectrique de Sanga sur l'Inkissi, lui fournir une partie de son électricité. Ce procédé revenait bien moins cher à l'UNELCO, car l'électricité de l'Inkissi était achetée à prix bas et Brazzaville n'était pas loin de Léopoldville. En 1937, la FBC, société concessionnaire du barrage de Sanga, finit par immerger un câble sous fluvial entre Léopoldville et Brazzaville, dans des conditions extrêmement difficiles, après une tentative infructueuse en 1936¹¹³. L'UNELCO fixa le tarif du kWh pour l'éclairage et la petite force motrice à 4,85 francs à Brazzaville.¹¹⁴

¹¹³ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.223. Electrification de Pointe-Noire..., distribution électrique Pointe-Noire. CAOM, déjà cité.

¹¹⁴ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Ce câble permit à Brazzaville de recevoir de manière ininterrompue 650 kW provenant des Belges¹¹⁵. La centrale UNELCO de Brazzaville tourna en fait par intermittence et se transforma le plus souvent en unité de secours. Ce qui provoqua progressivement une quasi dépendance de Brazzaville (95% de l'électricité consommée en 1939) vis-à-vis du Congo belge comme l'indique le graphique ci-après :

Graphique n°12 : Evolution des productions locale et importée à Brazzaville 1938-1939.



Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

4. Le retard de Libreville

Le cas de Libreville fut révélateur de la fragilité financière des entreprises concessionnaires. En effet, le 10 août 1935, l'administration coloniale attribua à la CAFRA la concession pour la production et la distribution d'électricité (et d'eau) pour 99 ans à Libreville, avec l'obligation d'édifier un réseau dans les quinze mois immédiats sous peine d'une astreinte de 100 francs par jour de retard¹¹⁶. Malgré tout, le chantier ne fut pas livré à temps : des difficultés de recrutement d'ouvriers monteurs survinrent. En outre, des retards de délais de livraisons du matériel commandé en Europe et de raccordements au réseau de

¹¹⁵ C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre... », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.79.

¹¹⁶ Conventions sur l'électrification et l'extension de la distribution d'eau de la ville de Libreville, 10 août 1935, Service des Travaux Publics. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 1606.

certaines acteurs économiques, dus à leurs nombreuses tergiversations à propos de la tarification du kWh, aggravèrent le coût de l'aménagement du réseau estimé initialement à 1,41 million de francs métropolitains¹¹⁷. Ces déconvenues entraînèrent, en conséquence, le retard de l'adjonction du siège du Gouvernement du territoire, de l'hôpital et des autres bureaux administratifs au réseau. Cette situation déplut fortement à l'administration qui, considérant que la compagnie avait volontairement priorisé les installations de certains acteurs économiques et n'avait apporté aucun véritable justificatif du retard de livraisons du matériel, lui refusa vigoureusement une remise de pénalités. Ainsi, la centrale thermique et le réseau électrique qui devaient être livrés en novembre 1936, furent opérationnels à partir du 1^{er} juillet 1938. En filigrane, les travaux à Libreville revinrent à la CAFRA à 2,9 millions de francs métropolitains, et la contraignirent à abandonner, dans le même temps, sa concession à Port-Gentil qui, par la suite, ne trouva aucun preneur¹¹⁸. La centrale de Libreville fut équipée d'une puissance de 200CV, au lieu de 150 prévus, fournis par trois groupes distribuant du courant sous 5 kV et 127/220 V 24h/24.¹¹⁹

C) L'analyse de la fiabilité des équipements, de la production et de la consommation

Nous pouvons dire que l'année 1937 marque les débuts effectifs de l'électrification de l'AEF. Cependant, certains écueils sont nécessaires à signaler : la modestie des installations, les tarifs prohibitifs pour les autochtones ou encore le retard de la Fédération par rapport aux autres possessions françaises d'Afrique.

¹¹⁷ Lettre n°1291 de la CAFRA au Gouverneur général de l'AEF, 10 septembre 1937, Affaires économiques. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 384.

Lettre de l'Inspection générale des Travaux Publics au Gouverneur général de l'AEF, 6 novembre 1938, Service des Travaux Publics. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, déjà cité.

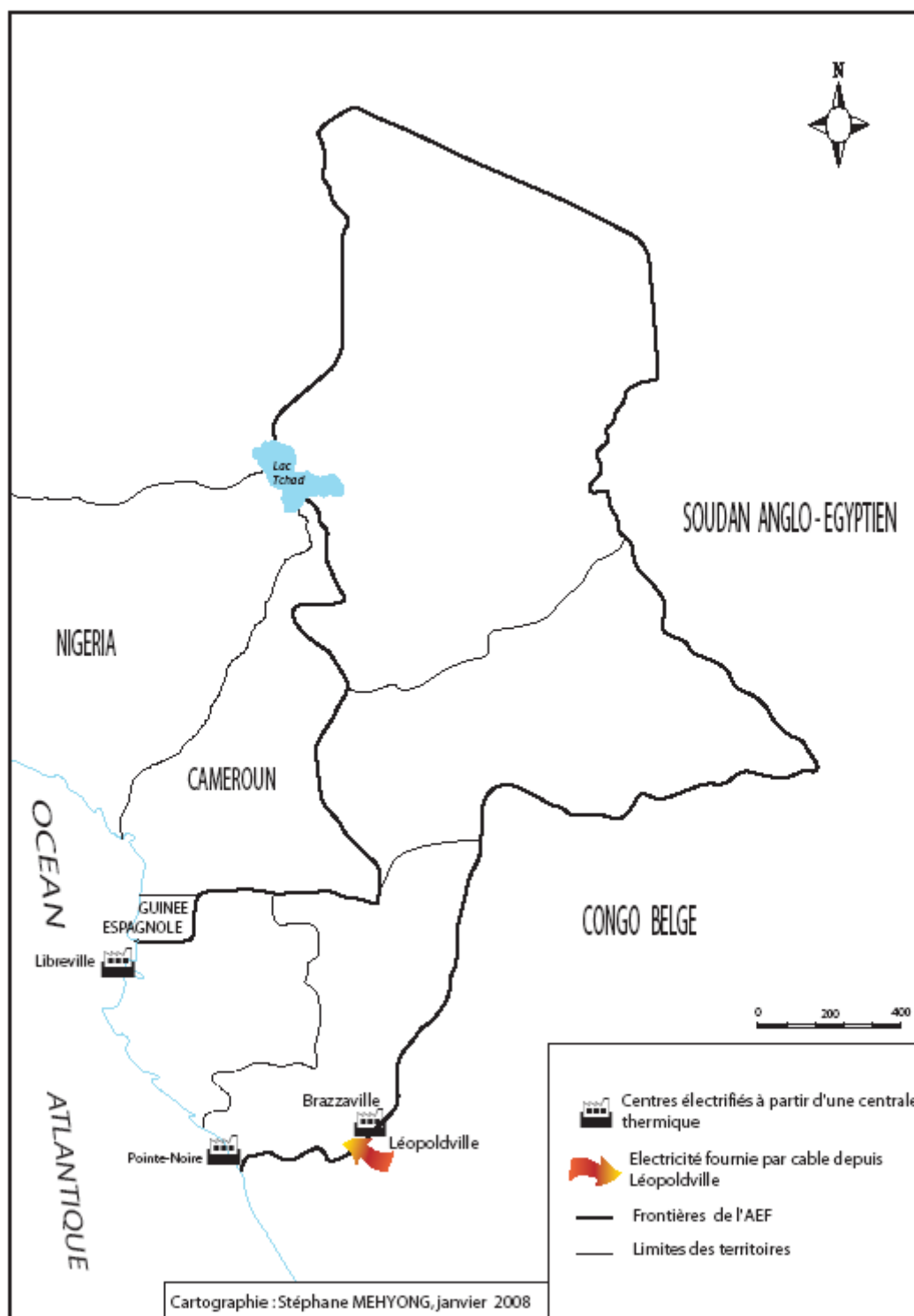
¹¹⁸ Lettre n°1534 du Gouverneur général de l'AEF au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 5 novembre 1937 Service des Travaux Publics. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 1606.

Lettre de la CAFRA au Gouverneur général de l'AEF, 6 novembre 1938, Affaires économiques. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 384.

Lettre n°206 du directeur de la CAFRA au Gouverneur général de l'AEF du 19 février 1940, Affaires économiques. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 1606.

¹¹⁹ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.226.

Carte n°6 : Les différents réseaux de distribution publique d'électricité en AEF en 1938.



1. *Des équipements modestes et partiellement conditionnés au climat équatorial*

Les trois centrales thermiques de l'AEF étaient des installations assez précaires, avec d'énormes similarités dans leur construction et leur équipement, en particulier pour les centrales de Brazzaville et de Pointe-Noire. La centrale de Pointe-Noire était un ensemble de charpente métallique constitué par un bâtiment et ses différents accessoires : pont roulant, supports de passerelle de commandes et supports de réservoirs journaliers de combustible. Les fondations comportaient une dalle en béton armé de 8 mètres x 16 mètres et d'une épaisseur de 0,35 supportant l'ensemble des machines et des piliers servant d'appui au plancher entourant les machines. Enfin, un radier indépendant et armé également, supportait le bâtiment proprement dit, et portait des piliers servant d'appui à un plancher indépendant mécaniquement du plancher entourant les machines. La dalle principale était calculée pour supporter les machines et leurs massifs particuliers.¹²⁰

L'emplacement préconisé de la centrale était une grande accessibilité par la route ou par le chemin de fer, pour faciliter les approvisionnements en combustibles et en pièces de rechange. Des bâtiments annexes étaient généralement installés derrière le bâtiment de l'usine électrique : le magasin du matériel, le bureau de l'exploitation et les logements du personnel européen. En outre, il était nécessaire que la centrale s'étendît sur une superficie de 5000 m². de forme rectangulaire, à proximité des principales zones de consommation, c'est-à-dire les quartiers administratifs, le château d'eau, les zones d'activités économiques et commerciales, et les habitations européennes.¹²¹

Dans le même temps, les groupes électrogènes, les câbles et autres appareils électriques étaient fournis par les constructeurs français, notamment la SGCM (licence MAN/AEG), comme c'était presque le cas dans le reste de l'empire. A vrai dire, au cours du Congrès sur l'Outillage économique mondial en 1931 à Paris, les entreprises françaises d'électrification coloniale avaient insisté sur une solidarité nécessaire entre elles et l'industrie électrique française. Dans ce domaine, le pacte colonial devait être maintenu : régime douanier préférentiel en faveur du matériel électrique métropolitain car la crainte était manifeste que les colonies eussent recours à des fournisseurs étrangers. Lors de la séance du Congrès de l'Outillage consacrée à l'électrification, le président, M. Rouvière, directeur

¹²⁰ Centrale de Pointe-Noire, Inspection générale des Travaux Publics des Colonies, 26 juillet 1933. CAOM, FM 1 TP 412, dossier 11.

¹²¹ Ibidem.

général des Forges et Ateliers de constructions électriques de Jeumont, avait conclu en souhaitant que « *les coloniaux se renseignent sur les possibilités de l'industrie française et, à cet effet, qu'ils acceptent les invitations qui leur sont faites de venir visiter certaines usines françaises, par exemple dans le bassin de la Sambre, dans le Nord, dans d'autres régions encore (car) ils verraient que l'on peut faire à toutes les demandes des colonies* ». Un autre intervenant français avait réclamé également, « *par analogie avec ce qui existe actuellement dans la métropole (...) l'obligation pour le concessionnaire (exploitant aux colonies), de recourir à un matériel d'origine française* »¹²². Bien avant ce congrès, les colonies françaises utilisaient déjà majoritairement du matériel électrique français, mais après cette date l'utilisation fut systématique.

Cependant, les constructeurs français de matériel électrique n'avaient pas encore à cette époque une maîtrise de la fabrication des moteurs parfaitement adaptés pour résister aux adversaires « insidieux » rencontrés dans les régions équatoriales : la chaleur agissait plus fortement sur les isolants et la tenue mécanique du matériel, et l'humidité entraînait des défauts d'isolement, des corrosions et la rouille. Les micro-organismes, l'action des termites, les vents, les pluies diluviennes et les poussières de latérite provoquaient également la détérioration des revêtements protecteurs des contacts et des conducteurs¹²³. En général, cela causait des fonctionnements défectueux, particulièrement à Pointe-Noire en 1938 où les condensations d'humidité avaient entraîné la formation d'une poudre blanche qui gêna le fonctionnement des appareils. Le zingage et le cadmiage n'y avaient pas suffi.

L'électricité en AEF était obtenue par des moteurs à quatre temps, à injection directe. C'étaient des groupes Diesel ou semi Diesel à huiles lourdes, avec une consommation très faible, dont le refroidissement posait encore certains problèmes à cause des températures constamment élevées du climat. Le refroidissement se faisait par l'eau, avec un radiateur très largement dimensionné, secondé par un radiateur à huile, ainsi qu'un ventilateur aspirant l'air de la salle pour l'envoyer à l'extérieur à travers les radiateurs. A Libreville, au début de l'exploitation de la centrale, un des radiateurs n'était pas assez grand, ce qui n'avait pas

¹²² C. Hodeir, « La « Fée électricité » à l'exposition coloniale internationale de Paris (1931) », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, actes du XIII colloque international de l'Association pour l'Histoire de l'Electricité en France, Paris, les 14 -15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.68.

¹²³ R. Viard, « Réalisations et perspectives de l'électricité outremer », *France Outre-mer*, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.78.

permis un bon refroidissement des groupes. Il avait fallu, par conséquent, procéder à une interruption temporaire du fonctionnement des machines pour changer le radiateur.

A titre indicatif, les laboratoires de certains constructeurs, à l'instar de la SGCM, ainsi que les installations du Laboratoire central des industries électriques en Métropole, permettaient déjà à cette époque d'exposer les matériels à l'épreuve dans des chambres d'essai où se trouvaient reproduites artificiellement, parfois durant deux ou trois mois, les conditions thermosphériques et hygrométriques journalières du pays de destination des machines. Pour celles d'entre elles qui pouvaient être attaquées en certains de leurs appareils par les moisissures ou autres agents de détérioration, desensemencements étaient effectués ou des attaques par animaux minutieusement réalisées, de manière à parer, par avance, aux conditions d'emploi d'outremer¹²⁴. Pour ce qui concerne les groupes MAN fournis à Pointe-Noire et à Brazzaville, ils n'avaient pas suffisamment subi tous les essais, car le laboratoire de la société ne possédait pas encore à ce moment toutes les données du climat équatorial. En réalité, le constructeur n'avait pas souvent des marchés dans les régions équatoriales pour pouvoir entièrement « tropicaliser » les moteurs. Et puis, les bâtiments des centrales des deux villes n'étaient pas climatisés et fermés. Or, l'étanchéité et la climatisation évitaient des incidences de températures, de l'humidité, etc. C'est progressivement que le matériel électrique et les bâtiments, notamment à Pointe-Noire, furent revus et mieux adaptés aux conditions du milieu.

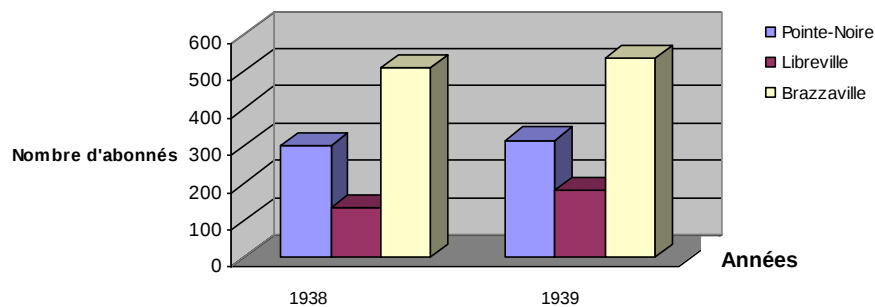
Enfin, nous pouvons implicitement remarquer le faible niveau des investissements des concessionnaires, à la mesure des besoins estimés. La proximité des centrales aux principales zones de consommation permettait de réduire les frais d'établissement et d'exploitation des réseaux et les pertes d'électricité lors du transport. Les installations étaient en quelque sorte mieux adaptées, en termes de fonctionnement, aux petites consommations des centres urbains de l'AEF. Mais, la carte n°6 est révélatrice d'une évidence plus consternante : l'essentiel du territoire est un désert en équipements électriques et atteste par le même fait de l'exclusion de la très grande majorité de la population. A court ou à moyen terme, la situation ne semble pas remédiable puisque aucun projet d'aménagement dans un autre centre n'est envisagé.

¹²⁴ R. Viard, « Réalisations et perspectives de l'électricité outremer », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.80.

2. La faiblesse de l'évolution du marché et les tarifs

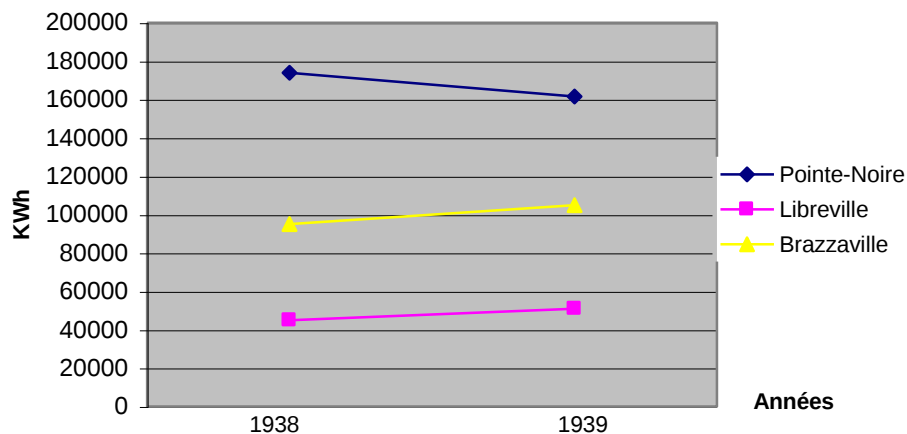
L'électrification de l'AEF répondait prioritairement à une volonté d'améliorer le CFCO, le confort de vie de la petite population européenne et les conditions de travail de l'administration coloniale. La fourniture du courant aux autochtones était secondaire, et il n'y avait aucune campagne pour les inciter à s'abonner au réseau. En fait, ceux-ci n'avaient pas manifesté de demande particulière, car ils ne connaissaient pas l'électricité et ses usages, et leur pouvoir d'achat moyen était faible. Observons les graphiques ci après pour mieux poursuivre nos analyses.

Graphique n°13 : Nombre de foyers abonnés aux réseaux électriques 1938-1939.



Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Graphique n°14 : Consommation domestique en AEF 1938-1939.



En nous appuyant sur l'étude faite par l'UNELCO et la CAFRA avec l'Inspection générale des Travaux Publics des Colonies, nous avons procédé à la quantification détaillée de la consommation par secteur. Le marché domestique jusqu'en 1939 était très restreint, il absorbait approximativement 41 000 kWh pour 103 foyers abonnés à Libreville notamment. A Brazzaville, le nombre de foyers clients était certes quatre fois plus important, mais sa consommation frisait seulement 121 667 kWh, contre 174 000 kWh à Pointe-Noire. De façon globale, le nombre de ménages abonnés aux différents réseaux de distribution publique d'électricité était de 809 en 1938, et de 885 en 1939 sur une population de plus de 3 000 000 d'habitants. Le constat était indéniablement affligeant. Le cas particulier de Brazzaville était assez explicite : la ville comptait 535 abonnés sur une population de 19 100 habitants¹²⁵, soit un abonné pour 35,7 habitants d'après nos calculs. Et parallèlement, nous obtenons une consommation de 5,76 kWh par Brazzavillois, contre 381 kWh par habitant en Métropole en 1939*. Malgré tout, le nombre de foyers clients augmentait finement : la raison principale était le faible accroissement de la population européenne qui, constituait plus de 95% des foyers abonnés.

Ici, il faut entendre par foyer ou ménage, un individu vivant seul ou avec quelques personnes dans un même habitat. Un foyer européen était constitué en moyenne de 3 personnes, contre 10 pour un foyer africain. Les demandes de raccordement des Africains au réseau étaient très faibles : c'était le cas en 1939 à Libreville où on comptait seulement 12 foyers africains¹²⁶. Par ailleurs, essayons d'effectuer une étude sur le niveau de consommation entre un Européen et un Africain, en nous référant à Pointe-Noire en 1939. En divisant la consommation domestique par le nombre d'abonnés, nous obtenons 675 kWh consommés en moyenne par foyer : dans un foyer européen, chaque personne consommait en moyenne 225kWh, contre 67,5 kWh dans un foyer africain. L'écart est impressionnant et témoigne de la différence de niveau de vie. Et, permettons-nous de penser qu'il devait dans les faits être plus important, car un foyer européen était équipé de divers appareils (ventilateurs, réchaud électrique, réfrigérateur, etc.) alors qu'un foyer africain n'en avait pas, se contentant le plus souvent de la lumière électrique. En fait, les frais de raccordement, environ 50 francs¹²⁷ avec

¹²⁵ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.35.

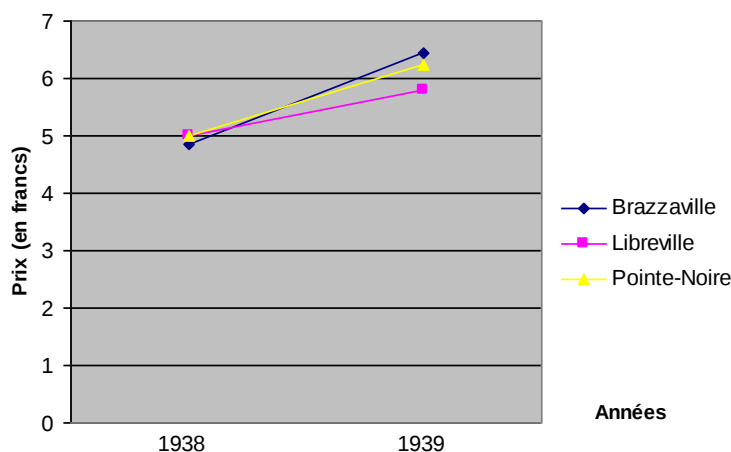
* Les données sur la consommation par habitant en Métropole ont été prises dans : *Histoire générale de l'électricité en France*, tome 2, Fayard, Paris, 1994, p.31.

¹²⁶ Rapport sur l'électrification de Libreville, 20 février 1940, Service des Travaux. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 1606.

¹²⁷ Idem.

la CCDE (elle avait repris les actifs de la CAFRA à Libreville en 1938) par exemple, et le prix du kWh leur paraissaient exorbitants comparés à leurs revenus d'un niveau assez dérisoire en général.

Graphique n°15 : Le prix du kWh petite force et éclairage en AEF 1938-septembre 1939.



Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

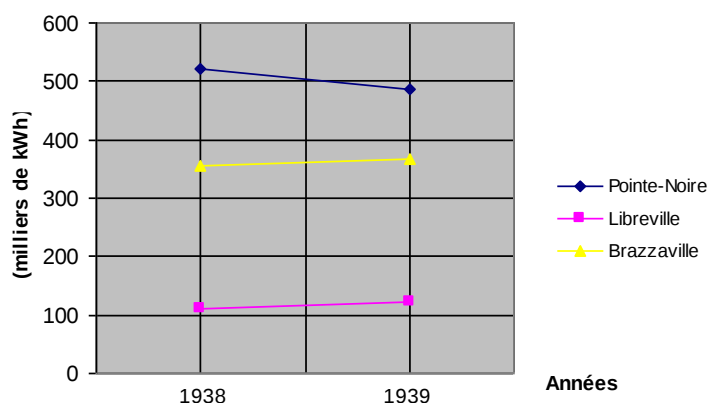
Avec le graphique n°15, nous voyons dans la période 1938-1939 que l'inflation du tarif du kWh éclairage et petite force était nettement impressionnante : 25% à Pointe-Noire, 33% à Brazzaville et 19% à Libreville. Ces fluctuations s'expliquent par le souci des compagnies concessionnaires de rentabiliser les investissements entrepris pour la construction des réseaux. Car, l'éclairage public, la petite force motrice, les besoins administratifs et domestiques constituaient plus des trois quarts de la consommation totale par ville, donc l'essentiel du chiffre d'affaires des compagnies d'électricité. Pour qu'il eût amortissement rapide des capitaux, la croissance globale devait être supérieure ou égale à 10%. Or, en fin d'année 1938, l'UNELCO et la CCDE, dans leurs études, pressentirent des marchés avec des croissances inférieures à ce taux. De façon directe, était-il possible de réduire les tarifs du kWh ? Ici, l'on peut mettre en évidence les charges difficilement compressibles qui pesaient, en AEF plus que dans la Métropole, sur la production électrique :

- En premier lieu, venaient les charges de combustible. Il n'existait nulle part, à proximité des usines, des stations de vrac des produits pétroliers constituant le combustible général des installations de production de courant. Il fallait les faire venir en fûts, à grands frais ;
- En second lieu, intervenaient les charges de personnel. Les autochtones n'ayant aucune connaissance technique, il fallait faire venir d'Europe et entretenir dans les conditions matérielles optima, le petit personnel qualifié nécessaire à la bonne marche et au bon entretien des machines et des installations ;
- En troisième lieu, s'imposaient les charges financières spéciales dues en particulier à ce que les équipements coûtaient plus chers en pays d'Outre-mer en raison des frais de transport, des longueurs de trajet, des ruptures de charges, des caractéristiques à donner aux divers matériaux en vue de réaliser des coefficients de sécurité supérieurs à ceux qui suffisaient dans la Métropole.

Ajoutons que le matériel s'usait plus rapidement dans les régions équatoriales que dans les pays tempérés du fait des conditions climatiques et que, par suite, les provisions à prévoir pour gros entretien et renouvellement étaient beaucoup plus considérables. Cette observation était spécialement à noter pour les moteurs Diesel qui équipaient les centrales d'AEF et de plusieurs autres colonies françaises.

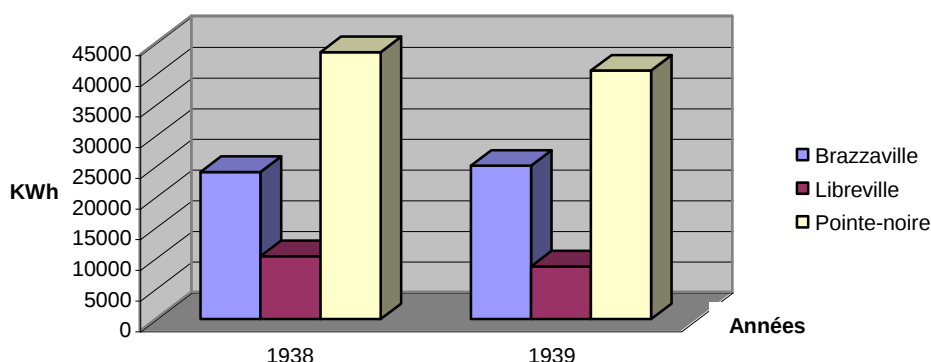
- Enfin, l'exiguïté du marché et l'absence de perspectives de développement industriel concret auxquelles étaient confrontées les compagnies d'électricité, influaient sur la fixation des tarifs du kWh et l'immédiateté des délais d'amortissement des fonds investis.

Graphique n°16: Consommation totale dans les différentes villes de l'AEF 1938-1939.



Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Graphique n°17: Nombre de kWh pour la force motrice HT.*



De manière pratique, la réduction des prix du kWh n'était pas une éventualité à envisager en ce début d'électrification de l'AEF. De plus, les prévisions de l'UNELCO et de la CCDE s'avéraient exactes en 1939 : le graphique n°16 indique que l'augmentation de la consommation globale fut seulement de 9,82% à Libreville, de 2,6% à Brazzaville et, à Pointe-Noire il y eut même un fléchissement de 6,9%. De leur côté, les ventes de courant HT étaient trop insignifiantes, moins de 10 000 kWh à Libreville par exemple, et déclinaient (hormis à Brazzaville avec une hausse de 4,2%) comme nous le voyons dans le graphique n°17. Par conséquent, elles ne pouvaient dissuader les compagnies d'augmenter les prix du kWh éclairage et petite force motrice. Ainsi, la hausse se justifiait amplement.

* Le nombre de kWh HT à Pointe-Noire n'inclut pas ici la consommation de courant du port. Nous n'en avons malheureusement pas eu de renseignement.

En réalité, il n'y avait aucune réelle industrie consommatrice d'énergie électrique dans les villes électrifiées ou dans leurs alentours immédiats. Les principaux usagers de l'électricité HT étaient peu nombreux : quelques brasseries, ateliers de constructions mécaniques de toute sorte, etc. situés à proximité des centrales. L'électrification des trois villes avait-elle des incidences sur leur structure industrielle ? Déjà, les débuts de l'électrification, en voyant les équipements installés, ne visaient aucunement à activer une industrialisation de l'AEF et pouvaient laisser supposer qu'il n'y avait pas de perspectives à venir. Nous allons appesantir notre analyse sur le bois qui constitue à cette époque la première source de revenu à l'exportation. En 1938, au Gabon et au Moyen-Congo, il existait environ trente-six petites usines de déroulage et de sciage dont plus des deux tiers éparpillées dans la forêt ou à la périphérie lointaine des villes électrifiées¹²⁸. C'était aussi le cas des huileries ou des exploitations minières (surtout au Moyen-Congo). Cet éloignement constituait déjà un obstacle à leur raccordement au réseau d'autant que les propriétaires s'étaient résignés de déplacer leurs usines ou d'en implanter de nouvelles à proximité des centrales. Cela aurait engendré des efforts financiers supplémentaires qu'ils ne pouvaient consentir. Ces petits industriels préféraient ainsi se contenter de leurs propres groupes électrogènes.

En définitive, l'inflation des tarifs du kWh fit en sorte que ceux-ci devinrent supérieurs aux rémunérations journalières de certains travailleurs africains. A Pointe-Noire et à Libreville où les salaires étaient plus élevés (avec la ration comprise), en 1939, nous avons 4 francs pour un manœuvre ordinaire, 5,2 francs pour un manœuvre de force, 7 francs pour un ouvrier spécialisé, 22 francs pour un ouvrier hautement spécialisé (dernier échelon), 44 francs pour un ouvrier qualifié (dernier échelon) et 52 francs pour un ouvrier hautement qualifié¹²⁹. A raison de 6 jours de travail par semaine, nous avons mensuellement 96 francs pour un manœuvre ordinaire, 124,8 francs pour un manœuvre de force, 168 francs pour un ouvrier spécialisé, 504 francs pour un ouvrier hautement spécialisé, 1 056 francs pour un ouvrier qualifié et 1 248 francs pour un ouvrier hautement qualifié.

Dans les années 1930, les rations alimentaires représentaient environ le quart des rétributions des Africains dans les secteurs public et privé. La situation avait changé dans plusieurs cas par rapport aux années 1910-1920 : les salaires avaient augmenté et étaient de

¹²⁸ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.119.

¹²⁹ Idem, p.83.

moins en moins accompagnés de produits alimentaires. Car, l'arrêté du 17 décembre 1934, fixant la composition minimum de la ration journalière des travailleurs africains engagés sur contrat, la valeur représentative de cette ration et les cas dans lesquels elle pouvait être remplacée par une indemnité représentative de vivres, avait mis fin à l'opacité liée à la fixation du niveau de ponction de la ration par les entreprises. Un an plus tard, l'arrêté du 21 décembre 1935, fixant la détermination des salaires de base, en application des conditions du décret du 4 mai 1922, avait organisé définitivement la grille salariale des travailleurs autochtones¹³⁰. Mais, la très large majorité des autochtones occupait encore des postes subalternes. Aussi, après la ponction en amont du quart de leur rémunération, que restait-il pour penser à un abonnement au réseau électrique ?

Il restait 72 francs à un manœuvre ordinaire, 93,6 francs à un manœuvre de force, 126 francs à un ouvrier spécialisé, 403 francs à un ouvrier hautement spécialisé, 792 francs à un ouvrier qualifié et 936 francs à un ouvrier hautement qualifié. En prenant l'exemple d'une consommation quotidienne minimisée de 1 kWh dans un foyer africain à Pointe-Noire en 1939, nous avons une facture mensuelle de 187,5 francs. Soit, pour schématiser, plus du double des revenus des manœuvres ordinaire et de force, près du tiers de ceux d'un ouvrier spécialisé, la moitié de ceux d'un ouvrier hautement spécialisé, et respectivement les quart et cinquième de ceux des ouvriers qualifié et hautement qualifié. Quand on sait que dans un foyer africain il faut nourrir dix personnes en moyenne, et qu'il n'y a souvent qu'un seul revenu, on ne peut espérer des abonnements massifs au réseau ou des consommations domestiques importantes.

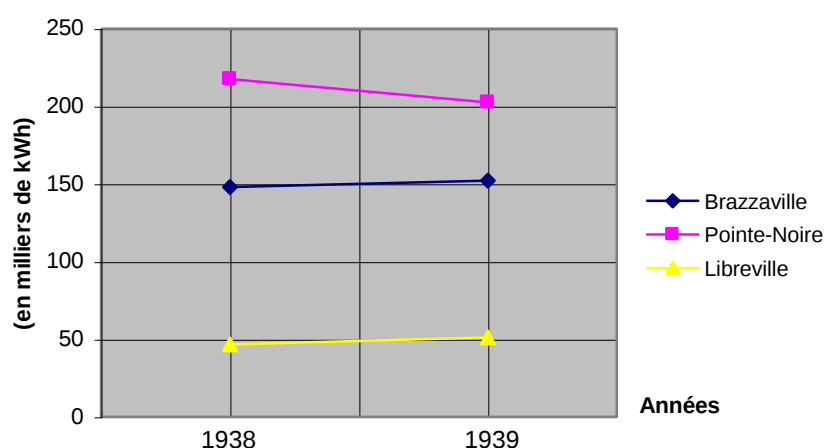
En outre, l'état de l'habitat pour beaucoup d'Africains n'avait réellement pas connu une évolution. Les matériaux de construction coûtaient encore chers par rapport à leur niveau de salaire. Les compagnies d'électricité préféraient souvent ne pas se presser quand un Africain faisait la demande.

En principe, disons que le constructeur et l'ingénieur de matériel électrique auraient du être, en AEF, les serviteurs particuliers d'une entreprise générale de promotion humaine à laquelle devaient concourir toutes les activités colonisatrices dans les voies les plus diverses du progrès. De l'instruction générale à l'instruction professionnelle, du développement de

¹³⁰ JOAEF 1935, p.34.
JOAEF 1936, p.37.

l'hygiène aux enseignements de l'architecture, de la multiplication des transports à la création des marchés, de la diffusion du livre aux conquêtes de la mode et, d'une manière générale, de l'accroissement des gains à l'élévation des standings de vie. Tout ceci aurait du se trouver étroitement lié dans l'œuvre immense d'organisation et d'animation de l'AEF par la Métropole. C'est au rythme et en accompagnement de cette œuvre que l'électrification (qui devait en être un des éléments constitutifs) aurait vu s'étendre son rayonnement. La réalité en était autrement.

Graphique n°18: Consommation d'électricité pour l'éclairage public, la petite force et les services administratifs en AEF 1938-1939.



Toutes ces insuffisances expliquent le taux très bas du nombre d'abonnés africains, et en général le petit nombre de foyers abonnés par ville, d'autant que la population européenne. En somme, le mode de vie d'une grande partie de la population, notamment les Africains, n'avait profondément pas subi les effets de l'électricité. Même la consommation des services administratifs et pour l'éclairage public était supérieure aux besoins domestiques (graphique n°18). *Grosso modo*, les débuts de l'électrification de l'AEF n'étaient pas impressionnants. Alors, qu'en était-il dans les autres colonies françaises d'Afrique ?

3. Le retard de l'AEF par rapport au reste de l'empire colonial français

Pour mieux saisir le niveau d'électrification de l'AEF, nous nous sommes permis d'esquisser succinctement la situation électrique des autres territoires coloniaux depuis le début du XX^e siècle. Pour cela, nous avons dans un premier temps circonscrit

géographiquement nos comparaisons et analyses au niveau de la sphère d'influence française en Afrique, en nous accentuant surtout sur ses grands territoires (en termes de population) : AOF, Tunisie, Maroc, Madagascar et Algérie. Cette méthode nous a permis de démontrer que l'AEF était doublement en queue de peloton en termes de développement et de densité des réseaux électriques.

Pour commencer, disons qu'à Madagascar, le contrat définitif de concession de distribution d'électricité et d'eau intervint en 1905 pour la région de Tananarive, et le 1^{er} mai 1910 fut mise en service une première usine hydroélectrique, Antelomita I, de 1500 CV, construite sur l'Ikopa, à 21 kilomètres en amont de la ville. L'énergie produite était transportée sous une tension de 20 kV. En 1928, avec le fort accroissement de la consommation de la ville, la Société Electricité et Eaux de Madagascar conçut et réalisa l'extension de l'usine Antelomita I et la construction d'une seconde usine de 2600 kW, dite Antelomita II, immédiatement en aval de la première. Elle équipa dans les années 1930 une chute de 3 000 CV, à Volobé, sur l'Ivondro, à 32 kilomètres de Tamatave pour assurer dans cette ville une distribution d'énergie électrique, le pompage et la distribution d'eau. A majunga, une centrale Diesel fut installée par la même société, d'une puissance de 600 CV, ainsi qu'un réseau public d'électricité et d'eau¹³¹. Au total, trois villes malgaches bénéficiaient, dans les années 1930, d'une distribution publique d'électricité à partir d'une puissance installée de 9 600 CV.

Au Maroc, jusqu'en 1924 la distribution d'énergie électrique n'était assurée que dans quelques centres importants et par des installations locales dues à des initiatives privées. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, à l'occasion de la mise en œuvre de son programme d'action économique, prévoyant notamment l'électrification des chemins de fer, l'administration du protectorat pensa qu'il convint d'envisager dans son ensemble le problème de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique. Un syndicat d'études, chargé de prospector les ressources naturelles et les possibilités de production hydraulique en particulier, obtint une concession en mai 1923. Il se constitua en janvier 1924 en une société anonyme, Energie Electrique du Maroc, groupant usagers, techniciens, constructeurs et financiers. Hydroélectricité et hydraulique agricole allèrent de pair dans le programme de la nouvelle société. Sa pièce maîtresse fut l'utilisation des eaux de

¹³¹ C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre... », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.85.

l'Oum-er-Rbia, de leur origine montagnarde à la mer, par une série d'ouvrages échelonnés sur tout le cours du fleuve, comme c'était le cas en France pour le Rhône. Ainsi, entre 1924 et 1938, sept centrales thermiques et hydroélectriques étaient construites, dont la plus petite fut dotée d'une puissance de 1800 kW (et la plus grande de 24 000 kW).¹³²

Au Togo, une première concession pour la distribution d'énergie électrique à Lomé fut accordée en 1925 à la Société Omnia, puis transférée à l'UNELCO. En 1931, un nouveau contrat, d'une durée de 40 ans, fut substitué à l'ancien. Un réseau souterrain à 5,5 kV et une ligne aérienne de transport furent réalisés, fonctionnant à 22,5 kV, jusqu'à Anécho, à une cinquantaine de kilomètres de Lomé. Quant à la centrale de Lomé, son équipement Diesel, de 350 CV à l'origine, fut porté à 1 000 CV. Dans les années 1930, Lomé et sa zone suburbaine furent les seules localités à être électrifiées. La situation fut similaire au Cameroun avec la ville de Douala : une centrale thermique de 430 kW à partir de 1932 y produisit l'énergie distribuée par douze postes de transformation et 35 kilomètres de lignes.¹³³

Comme l'a démontré Colette Dubois, la ville de Djibouti disposait du courant électrique depuis 1906. En effet, à cette date, le Gouverneur de la Côte des Somalis signa le décret accordant à un concessionnaire privé, la Société industrielle de Djibouti en l'occurrence, le monopole de la production et de l'alimentation de la seule ville de Djibouti, récente capitale de la Côte française des Somalis. La centrale Diesel, comprenant 5 groupes disparates de faible puissance (450 kW), permit de soulager exclusivement une clientèle citadine, particulièrement les Européens expatriés qui supportaient difficilement les contraintes climatiques (plus de 35°C de juin à septembre). Pour une population de 8 000 habitants dont 1 200 Européens, le marché paraissait bien réduit. Le territoire, 23 000 km² environ, était totalement ignoré, car la population de pasteurs nomades ne réclamait pas d'énergie électrique pour sa vie quotidienne.¹³⁴

En ce qui concerne l'AOF, l'origine de l'électrification remontait à 1910, époque à laquelle la Compagnie d'électricité du Sénégal obtint la concession de Dakar. Rappelons tout

¹³² G. Gravier, « L'électrification du Maroc », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, p.49.

¹³³ C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre... », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.79-p.83.

¹³⁴ C. Dubois « Cénrillon oubliée pour la « Fée électricité » : Djibouti 1906-1977 », in D. Barjot, D. Lefeuvre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14 -15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, pp.106-107.

de même que vers la fin du XIX^e siècle, Saint-Louis était déjà dotée d'un réseau embryonnaire. Au Soudan, Kayes était alimentée depuis 1927 par l'usine hydroélectrique du Félou qui avait été substituée à divers moteurs thermiques dont le premier avait été installé en 1907. La tendance se généralisa dans toute la Fédération de l'AOF grâce à la forte demande des populations européennes, 63 100 habitants (contre 4 749 en AEF) et à un dynamisme économique (ses grandes huileries, usines d'égrenage de coton, etc.) sans précédent. Entre 1922 et 1932, Bamako, Ouagadougou, Niamey, Abidjan, Cotonou, Grand-Bassam,... étaient électrifiées, avec en moyenne des croissances annuelles de consommation par ville 6% (9% à Dakar) contre moins de 1% en moyenne en AEF. Bien avant la Première Guerre, rien qu'au Sénégal, les huit agglomérations les plus importantes (Rufisque, Thiès, Louga, Saint-Louis, etc.), qui groupaient plus de 500 000 habitants dont 31 500 Européens, étaient dotées de réseaux de distribution d'électricité¹³⁵. En gros, en 1932, vingt villes de l'AOF absorbaient 9,47 millions de kWh¹³⁶ contre trois villes en AEF pour à peine 923 000 kWh¹³⁷ (en 1938).

Dans un second temps, nous nous sommes appuyé sur les travaux de Catherine Hodeir, lors du XIII^e colloque international de l'Association pour l'Histoire de l'électricité les 14 et 15 juin 2000 à Paris, pour approfondir davantage nos analyses du sous-équipement électrique de l'AEF. « *L'exposition coloniale de Vincennes pouvait être considérée comme une manifestation destinée à célébrer la cinquantième de la première exposition parisienne où apparurent les applications de l'électricité (...) l'exposition internationale de l'électricité à Paris en 1931* »¹³⁸. C'est par cette inscription de l'exposition coloniale dans la filiation des expositions universelles que le rapporteur du groupe V de la Section métropolitaine, *L'Electricité dans la mise en valeur des colonies*, entama son compte rendu. Comme dans les manifestations parisiennes et étrangères précédentes, la « Fée électricité » joua en effet un double rôle à l'exposition de 1931. Elle animait la ville coloniale éphémère de Vincennes d'une manière inégalée, émerveillant le public, en particulier lors des fêtes nocturnes. Elle était également présente en tant que composante nouvelle de la mise en valeur de l'empire que Lyautey, commissaire général de l'exposition, avait tenu à voir illustrée à l'intérieur de

¹³⁵ J. Apertet, « Où en est l'électrification de l'AOF ? », *France Outre-mer*, n°319, Paris, août 1956, pp.49-56.

¹³⁶ Idem, p.50.

¹³⁷ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

¹³⁸ *Exposition coloniale de Paris et des Pays d'Outre-mer, Paris, 1931*, Rapport général présenté par le Gouverneur général Olivier, tome VI, Première partie, Imprimerie nationale, Paris, 1933, p.174.

chaque pavillon de la ville coloniale de la Cité des Informations¹³⁹. C'est en effet à partir de la Section métropolitaine, qui avait pour but « *d'établir, aux yeux du public français et étranger, tout ce que la Métropole est capable de mettre à la disposition des pays neufs et lointains dont elle a la charge et qu'elle a décidée d'appeler à la civilisation* »¹⁴⁰, que la « Fée électricité » fait apparaître un aspect suscitant une réflexion sur les modes de conception des réseaux et ses rythmes de développement dans les colonies, notamment dans le cadre du Congrès sur l'outillage économique mondial du 20-25 juillet 1931 à Paris.¹⁴¹

Le thème de l'électricité fut porté par l'Union Coloniale, organisatrice en 1931 dudit congrès placé sous le patronage du commissariat général et présidé par Charles Rebuffel, dirigeant la Société des grands travaux de Marseille. Le rapporteur sur *L'électrification des colonies* était Hubert Davezac, délégué général du Syndicat général de la construction électrique : l'implication du grand patronat colonial était confirmée et elle se poursuivit à l'exposition universelle de 1937, puisque le rapporteur sur *La distribution d'énergie électrique dans les colonies peu évoluées*, dans le cadre du Congrès de l'Outillage public et privé de la FOM, fut Simon Lessault, administrateur-délégué de l'UNELCO.¹⁴²

Dans le programme d'outillage économique de l'empire, l'électrification représentait un secteur clé, tant dans les réalisations accomplies que dans les perspectives offertes. Des progrès spectaculaires avaient été réalisés en quelques années : la consommation annuelle avait été multipliée par dix au Maroc entre 1923 (6 millions de kWh) et 1931 (60 millions de kWh), par quatre en Algérie entre 1922 et 1929 et à Dakar entre 1923 et 1930. La moitié de la consommation marocaine alimentait l'industrie (les phosphates principalement) et les chemins de fer. Dans ce dernier secteur comme le dit H. Davezac, le « *Maroc est très en avance sur les autres colonies et même sur la Métropole, puisqu'on trouve là les premières*

¹³⁹ C. Hodeir, « « La « Fée électricité » à l'exposition... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.55.

¹⁴⁰ *Exposition coloniale de Paris et des Pays d'Outre-mer, Paris, 1931*, Rapport général présenté par le Gouverneur général Olivier, tome VI, Première partie, Introduction, Imprimerie nationale, Paris, 1933, pp.V-VI.

¹⁴¹ C. Hodeir, « La « Fée électricité » à l'exposition... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14 -15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.55.

¹⁴² Idem, p.65.

installations françaises de sous-stations automatiques »¹⁴³. Avec 300 kilomètres de voies ferrées électrifiées, et 650 prévus dans un très proche avenir, le Maroc était la région de l'empire la plus développée en termes d'électrification des chemins de fer. Autre indicateur d'un essor très important : la progression des exportations françaises de matériel électrique. En 1928, elles se montaient à 104 000 quintaux d'une valeur de 164 millions de francs. En 1930, elles s'élevaient à 155 000 quintaux pour 218 millions de francs, soit, en deux ans, une progression de 50% en tonnage et de 35% en valeur. Ces excellents résultats étaient parallèles à l'expansion que connaissait le secteur de l'équipement électrique en Métropole, particulièrement entre 1926 et 1931. La progression pouvait apparaître bien plus accentuée dans l'empire colonial français, parce que l'on y partait de beaucoup plus bas. En effet, au contraire des colonies, la couverture de l'hexagone par le réseau électrique était en train de s'achever : le réseau d'interconnexion. C'était l'un des plus denses du monde, et permettait à partir de 1933, d'approvisionner les trois marchés périphériques de l'Est, de la région Rhône-Alpes et du Sud-Ouest et, à la fin des années 1930, la quasi-totalité des 37 000 communes rurales étaient rattachées au réseau général de transport d'énergie électrique¹⁴⁴. Le décalage avec l'empire était incommensurable.

Tout d'abord, comme le précise Davezac, il convient de faire la distinction, parmi les régions de l'empire, entre 2 groupes : le premier comprenait les territoires d'Afrique du Nord et l'Indochine, « *dans lesquels l'électrification a fait l'objet, soit dès l'origine, soit ultérieurement, de programmes d'ensemble découlant d'un plan général* »¹⁴⁵. Le second groupe, le reste des possessions françaises outre-mer, où « *l'électrification est encore embryonnaire (et où) on a procédé (...) de manière empirique* »¹⁴⁶. Les installations existantes représentaient, en 1931, une puissance de 80 000 kW au Maroc, de 95 000 kW en Algérie, de 38 000 kW en Tunisie et un peu plus de 60 000 kW en Indochine. La distribution était assurée au Maroc par un réseau de lignes à 60 kV, d'un développement de 800 kilomètres ; en Algérie et en Tunisie, par un réseau d'un peu plus de 6 600 kilomètres avec deux lignes à 120 kV,

¹⁴³ *Exposition coloniale internationale de Paris 1931*, Congrès de l'Outillage économique et social et des communications organisé par l'Union Coloniale, 20-25 juillet 1931, *Comptes rendus et Vœux*, Imprimerie nationale, Paris, 1931, pp.5-9.

¹⁴⁴ C. Hodeir, « « La « Fée électricité » à l'exposition... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.66-67.

¹⁴⁵ *Exposition coloniale internationale...*, Congrès de l'Outillage économique et social et des communications organisé par l'Union Coloniale, 20-25 juillet 1931, *Comptes rendus et Vœux*, Imprimerie nationale, Paris, 1931, pp.63-67.

¹⁴⁶ Idem.

trois à 60 kV, l'une des deux reliant Tunis à Bizerte, deux à 30 kV et un réseau MT à 10 kV ; en Indochine par un réseau beaucoup plus faible : 300 kilomètres à 30 kV et un réseau de plusieurs lignes à 5 kV et 6 kV¹⁴⁷. Entre 1928 et 1938, la consommation d'électricité dans les territoires d'Afrique du Nord continuait de croître nettement : elle passait de 115 millions à 228 millions de kWh en Algérie, de 39 millions à 67 millions de kWh en Tunisie, et elle flambait à 147 millions de kWh au Maroc¹⁴⁸. Les chiffres disponibles pour les régions impériales du second groupe soulignent un écart encore plus important avec la Métropole et le premier groupe : la puissance installée ne dépassait guère 5 000 kW en AOF, avec une « longueur totale de réseaux à haute tension (6 kV et 33 kV) de 106 kilomètres »¹⁴⁹ concentrés autour de Dakar. En AEF, la puissance n'était pas supérieure à 2 000 kW, avec un réseau HT de 18,5 kilomètres, soit environ 20% de celui de l'AOF, à 5,5 kV et 6,6 kV. La consommation totale d'électricité des trois villes d'AEF, en 1939, n'excédait pas encore le million de kWh, à peine 976 000 kWh¹⁵⁰, alors que nous avions 510 000 kWh à Lomé et sa zone suburbaine et 450 000 kWh¹⁵¹ à Douala. La Réunion et les îles Comores, les plus petites colonies françaises d'Afrique, n'étaient même pas encore électrifiées : elles étaient encore au stade de projets, parmi lesquels une centrale hydroélectrique sur la rivière des Marsouins (à la Réunion).

S'il y avait un décalage certain au sein même du second groupe, entre d'une part l'AOF et Madagascar et, d'autre part, l'AEF, le Togo, Djibouti et le Cameroun, cependant les fondements étaient pratiquement les mêmes. C'étaient tous des « colonies d'exploitation ». Disons que dans toutes les colonies, le développement des réseaux électriques était d'abord conditionné par la demande des populations européennes. C'était leur masse sociologique et numérique qui déterminait la rapidité de la mise en service des centrales, l'augmentation de leur capacité ou encore les nouvelles constructions (de centrales). Avant l'occupation française, il n'existait pas d'usine de production et de réseau de distribution publique d'énergie électrique dans ces territoires. La situation économique et financière des autochtones

¹⁴⁷ C. Hodeir, « La « Fée électricité » à l'exposition... », in D. Barjot, D. Lefeuvre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.66-67.

¹⁴⁸ A. Fangeat, « L'équipement électrique de l'Afrique du Nord », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, août-septembre 1954, p.62.

¹⁴⁹ *Exposition coloniale internationale...*, Congrès de l'Outillage économique et social et des communications organisé par l'Union Coloniale, 20-25 juillet 1931, *Comptes rendus et Vœux*, Imprimerie nationale, Paris, 1931, pp.429-457.

¹⁵⁰ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

¹⁵¹ C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre... », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.83.

ne s'y prêtait pas. Car, ils ne disposaient pas de capitaux pour constituer un marché porteur, ou plus largement pour entreprendre une quelconque véritable mise en valeur ; et par ailleurs, les usages de l'électricité ne faisaient pas partie de leur univers socioculturel. D'une manière générale, la densité de la présence des populations européennes, leur propension à s'établir à demeure et les conditions du milieu naturel influaient sur le développement socioéconomique des colonies. Là où il y avait moins d'Européens, l'essor socioéconomique était donc moins dense. Et c'était justement le cas des colonies du second groupe par rapport au premier groupe.

Aussi, y avions-nous affaire à une étroitesse des marchés, quelques centaines d'abonnés en AEF, à Djibouti, au Togo et au Cameroun et quelques milliers en AOF et à Madagascar, contre plusieurs dizaines de milliers dans chaque territoire français d'Afrique du Nord et des millions en Métropole. L'AOF et Madagascar étaient plus peuplés d'Européens que les autres (territoires du premier groupe), et la pacification des populations autochtones y avait été assez rapide. Cela expliquait leur développement socioéconomique plus précoce et en filigrane, une supériorité de leur réseau et de leur consommation d'électricité. Le retard du Cameroun et du Togo était assez différent : anciennes colonies allemandes, ils passèrent sous mandat français après la défaite de l'Allemagne dans la guerre 1914-1918. Leur ancienne puissance coloniale n'ayant pas trouvé opportun de les équiper en réseau électrique. Néanmoins, il y a un constat : ces territoires, en moins de vingt ans d'administration française, bénéficièrent d'une distribution publique bien avant l'AEF qui, avait une population globale plus importante et appartenait à la France depuis le XIX^e siècle. Les Européens en AEF étaient-ils moins nombreux ? Y avait-il déjà une petite classe moyenne africaine au Togo et au Cameroun ? Nous n'avons malheureusement pas eu des éléments d'informations pour répondre à ces interrogations. Certes, l'AEF, prise dans son ensemble, disposait d'une puissance installée plus grande, mais la comparaison par ville montre que Pointe-Noire possédait quasiment les mêmes capacités de production que Lomé, Douala consommait autant que Brazzaville qui de surcroît, importait du Congo belge une partie de son énergie électrique. En effet, l'AEF était la seule colonie française dont la satisfaction totale des besoins en électricité d'une de ses villes passait en partie par l'étranger.

En Afrique du Nord française, les usages de l'électricité étaient connus : la relative présence des industries réelles et de la population européenne y était conséquente. En réalité, sa proximité à la Métropole et le climat méditerranéen sur son littoral permettaient une

installation pérenne, facile et importante des Européens. Ceux-ci s'établissaient la plupart du temps dans le but de refaire leur vie. Cela se répercutait forcément par une plus grande volonté dans les initiatives de développement des infrastructures, de l'agriculture, de l'économie industrielle, et par des besoins administratifs plus importants, comparés aux possessions françaises du second groupe. L'Afrique du Nord française était une terre de peuplement, donc différente de l'AOF, du Cameroun,... et surtout de l'AEF.

En AOF, hormis Dakar et sa zone suburbaine qui concentraient une grande partie de la population européenne, le développement des réseaux était bien moins évident ailleurs. Il y avait également une absence de réelle industrialisation et aucun programme d'électrification incorporant un réseau d'interconnexion. Ce qui favorisa l'existence de plusieurs réseaux non connectés entre eux et très éparses, car l'AOF était autant étendue que l'AEF. Implicitement, la conception du développement électrique de l'AOF était similaire à celle de l'AEF. Dans le second groupe, la cadence des extensions de réseaux était nettement plus faible par rapport aux territoires d'Afrique du Nord.

Au delà de ce fossé entre les territoires français d'Afrique du Nord et les autres plus au Sud, un point commun résidait dans leur électrification : l'absence de réseau d'interconnexion. Si en Afrique du Nord, la question suscitait souvent des débats et des perspectives, il n'en était rarement le cas ailleurs. En AEF, l'interconnexion avait seulement été évoquée lors de l'attribution de la concession du Djoué à la SHCF.

Lors du congrès sur l'outillage économique, les industriels de l'électricité avaient pourtant manifesté une volonté d'arriver assez rapidement (bien qu'ils se gardassent de fixer un délai précis) à l'électrification générale de l'empire. Ils étaient stimulés par l'euphorie des années précédentes et s'étaient rangés dans le camp des partisans encore peu nombreux de l'industrialisation de la FOM¹⁵². Davezac n'hésita pas à affirmer dans son rapport que *« l'électrification de nos colonies apparaît comme susceptible d'un développement considérable (...). A défaut d'un équipement systématique et rationnel analogue à celui dont on dispose dès à présent au Maroc, et qui est en voie de réalisation dans nos autres possessions de l'Afrique du Nord et de l'Indochine, il n'existe, pour ainsi dire, pas une seule*

¹⁵² C. Hodeir, « « La « Fée électricité » à l'exposition... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.67.

de nos colonies où on puisse être envisagé un équipement, au moins partiel, limité à l'électrification d'un certain nombre de centres convenablement choisis »¹⁵³. Il fallait toutefois tenir compte de plusieurs types de contraintes. La contrainte démographique : « si la densité de la population est extrêmement faible dans un territoire, toute tentative d'électrification peut être déconseillé »¹⁵⁴. L'AOF (3,6 habitants/km²)¹⁵⁵ et l'AEF (1,9 habitant/km²)¹⁵⁶ étaient directement concernées par ce handicap : elles avaient les densités les plus faibles de toutes les colonies françaises d'Afrique. Ces faibles densités étaient alourdies par la pauvreté des autochtones. La contrainte sociale : « les besoins auxquels répondent les nécessités (...) de l'éclairage, correspondent déjà un certain degré de civilisation. A cet égard, la présence d'éléments européens constituera dans nos colonies de peuplement, un facteur favorable »¹⁵⁷. La contrainte économique enfin : « l'électrification suppose une activité industrielle et agricole assez développée pour que les besoins de force motrice offrent à la production du courant un débouché suffisant »¹⁵⁸. Ces contraintes étaient levées dans les « colonies de peuplement » d'Afrique du Nord.

A l'inverse pour Davezac, il ne fallait pas non plus négliger le rôle moteur de l'électrification dans le développement de nouvelles activités : « l'électrification contribue à créer des conditions de vie et, à cet égard, il n'est pas douteux que, dans ce domaine plus qu'en tout autre, il est quelquefois sage de savoir oser, escompter l'avenir (...). Un vaste programme d'ensemble pour l'électrification apparaît comme désirable, alors qu'il n'est pas immédiatement payant »¹⁵⁹. Le problème de l'électrification coloniale à grande échelle se résumait donc à deux impératifs : assurer le financement et garantir des débouchés aux industriels métropolitains du matériel électrique. En ce qui concerne le nerf de la guerre, Davezac suggéra fortement « une collaboration de l'initiative privée et de l'administration, soit locale, soit métropolitaine »¹⁶⁰. Or le Ministre des Colonies, Paul Reynard, vint

¹⁵³ *Exposition coloniale internationale...*, Congrès de l'Outillage économique et social et des communications organisé par l'Union Coloniale, 20-25 juillet 1931, *Comptes rendus et Vœux*, Imprimerie nationale, Paris, 1931, pp.429-457.

¹⁵⁴ Idem.

¹⁵⁵ A. Jourdain, « Les derniers progrès de l'électrification dans nos territoires et départements d'outre-mer », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, 1954, p.69.

¹⁵⁶ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, FM 2 TP 264.

¹⁵⁷ *Exposition coloniale internationale...*, Congrès de l'Outillage économique et social et des communications organisé par l'Union Coloniale, 20-25 juillet 1931, *Comptes rendus et Vœux*, Imprimerie nationale, Paris, 1931, pp.429-457.

¹⁵⁸ Idem.

¹⁵⁹ Ibidem.

¹⁶⁰ Idem.

réaffirmer dans son discours d'ouverture du congrès la volonté de la France de « *donner aux colonies son effort principal* »¹⁶¹ : le 5 février 1931 furent votées, à l'initiative de P. Reynard, des lois autorisant des emprunts pour l'outillage impérial d'un montant de 5 milliards de francs métropolitains. C'était certes insuffisant, mais les industriels de l'électricité espéraient bien qu'il ne s'agissait que d'un début¹⁶². En AEF, l'administration coloniale était financièrement exsangue et s'endettait pour le CFCO et les aménagements routiers et portuaires. De nouveaux emprunts pour l'électrification étaient impossibles à contracter dans les années 1930. Par conséquent, elle avait remis entièrement ce vaste chantier entre les mains des entreprises privées qui n'avaient pas pu le supporter seules. Les débuts de l'électrification de l'AEF étaient ainsi mal enclenchés, et la plaçaient, à la fin des années 1930, parmi les colonies françaises d'Afrique les moins avancées sur le plan des réseaux électriques.

Au regard de tout ce qui vient d'être présenté, nous pouvons affirmer que le retard de l'électrification de l'AEF n'avait aucune corrélation avec la situation électrique de la Métropole. En effet, nous aurions cru que la construction du réseau d'interconnexion métropolitain, dans les années 1920-1930, eussent concentré tous les capitaux et les électriciens. Or, l'essor formidable des réseaux des territoires d'Afrique du Nord français bat d'une part en brèches cette hypothèse. Ici aussi, nous aurions pu penser que leur « statut de colonies de peuplement » justifiât cette situation. Mais, nous voyons d'autre part que l'AOF, Madagascar, Djibouti, le Togo et le Cameroun ont disposé, à diverses échelles, bien avant l'AEF des équipements de production et de distribution publique d'électricité. Le retard de l'AEF par rapport aux autres est donc purement une résultante des priorités coloniales des années précédentes : les conséquences des fondements de l'économie depuis la fin du XIX^e siècle, le coût financier de la conquête militaire, de l'organisation administrative et le ciblage des premiers travaux d'équipement public jugés prioritaires.

¹⁶¹ *Exposition coloniale internationale...*, Congrès de l'Outillage économique et social et des communications organisé par l'Union Coloniale, 20-25 juillet 1931, *Comptes rendus et Vœux*, Imprimerie nationale, Paris, 1931, pp.429-457.

¹⁶² C. Hodeir, « « La « Fée électricité » à l'exposition... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, Paris, 2002, pp.67-68.

Pour clore ce chapitre, nous dirons que l'AEF possédait de très loin le potentiel hydroélectrique le plus dense de tout l'empire colonial français. C'est dans les années 1930 que l'administration coloniale commença à prévoir l'installation d'un réseau électrique, d'abord pour optimiser le CFCO, le confort des Européens et les conditions de travail de ses agents administratifs. Paradoxalement, ce réservoir hydroélectrique resta inutilisé : les grandes intentions sur son utilisation, avec la mise en place d'un réseau d'interconnexion, avaient rapidement fait place à un autre mode d'électrification. L'absence d'un réel marché porteur, avec l'abandon de la traction électrique du CFCO, avait en fait empêché cette réalisation. En même temps, le manque de ressources budgétaires avait obligé l'administration à solliciter les entreprises privées pour entreprendre les travaux d'équipements électriques. Ils avaient été d'une autre nature. La production thermoélectrique se généralisa.

Les principaux usages de l'électricité en AEF furent l'éclairage et la petite force motrice : il n'y avait pas de grande industrie. L'électrification fut embryonnaire et errante dans les années 1930 : elle se limita à trois villes ayant chacune un petit réseau autonome qui ne prenait en compte les populations africaines. La fourniture concerna seulement quelques centaines de foyers, notamment européens, et l'on comprend aisément que l'électricité en AEF ne constitua pas une révolution majeure pour les Africains (leur pouvoir d'achat ne permettait pas un abonnement au réseau).

En somme, ce chapitre nous a donné une mesure assez exhaustive du niveau d'électrification de l'AEF, l'un des plus bas en Afrique coloniale française. Le plus inquiétant est que la fin des années 1930 ne lui permit pas de rattraper son retard : un second conflit mondial survint et l'entraîna dans un tumulte sans précédent.

Chapitre III : Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale sur l'électrification de l'AEF (1939-1945).

En septembre 1939 éclate une nouvelle conflagration en Europe qui, par la suite, touche le reste du monde. En un an, les armées allemandes envahissent la Métropole et toute l'Europe continentale. L'AEF, à l'instar des autres colonies de l'empire français, se rallie au discours du général de Gaulle du 18 juin 1940. Du coup, elle rompt toute relation avec l'Europe. Par conséquent, elle perd ses principaux fournisseurs, notamment en matériel électrique et en combustibles. Cette situation d'impasse est assez inédite : elle vient se substituer à un long « tutorat » socioéconomique, commercial, financier et politique orchestré par le pacte colonial, et laisse indubitablement l'AEF dans le désarroi. Celle-ci doit rapidement se prendre en mains face aux aléas provoqués par un contexte mondial difficile. Et cela, n'est pas sans conséquences graves sur la production et la consommation d'électricité, mais également sur la trésorerie des compagnies concessionnaires et sur la politique de l'administration coloniale envers elles.

La guerre met-elle un frein au processus d'électrification de l'AEF ? Nous verrons qu'elle n'a pas complètement empêché la poursuite de ce mouvement, puisqu'une alimentation publique d'électricité a pu s'organiser à Bangui et à Fort-Lamy. Mais, le contre-coup de l'effort de guerre institué, l'impossibilité d'importer tout matériel et la rupture des relations commerciales avec l'Europe donnent une envergure bien rudimentaire à la fiabilité de toutes les installations électriques en AEF.

A) L'impact de la guerre sur le fonctionnement des centrales thermiques

Les principaux acteurs de l'électrification en AEF, notamment les compagnies concessionnaires, subissaient de plein fouet la perturbation des mouvements financiers relative à la rupture avec la Métropole. De plus, les nouvelles politiques fiscales de guerre n'allégeaient pas cette situation au moment où le ravitaillement en combustibles et en pièces de rechange devenait très problématique.

1. *La rupture des liens avec la Métropole et les problèmes de trésorerie des compagnies d'électricité*

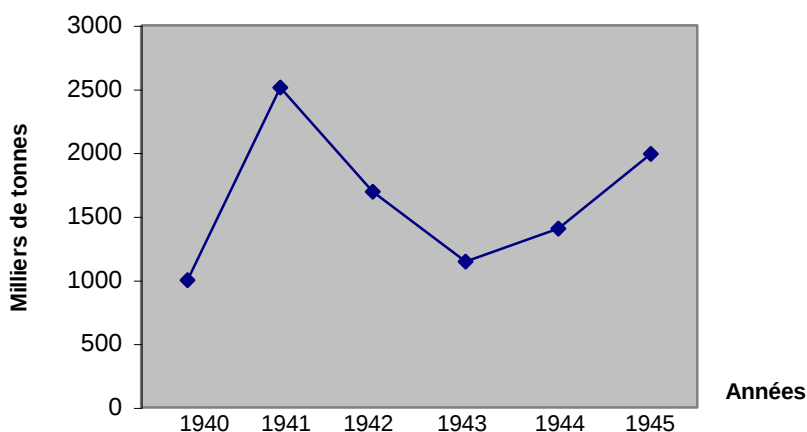
Les compagnies d'électricité d'AEF avaient leur siège social en Métropole où elles envoyaient l'essentiel de leurs revenus. L'invasion de l'Europe continentale par les armées germaniques fut assez rapide et mit sous contrôle toutes transactions financières ou bancaires en Métropole. Les sièges sociaux des compagnies d'électricité aefiennes n'avaient pas eu le temps de retourner les fonds vers l'AEF en l'occurrence. Par conséquent, à cause de l'interdiction de tout mouvement entre la Métropole occupée et les colonies, ces entreprises connaissaient de graves problèmes de trésorerie dès la fin de l'année 1940, d'autant que jusqu'en mars 1940, elles continuaient d'y envoyer leurs capitaux¹⁶³. Cette situation provoquait des difficultés de paiement des salaires et des approvisionnements en combustibles (fuel-oil et de gas-oil). En ce qui concerne les pièces de rechange des centrales, il devenait impossible de les importer car le matériel électrique était de fabrication française. Ces compagnies pouvaient-elles compter sur une aide de l'administration coloniale ?

Le ralliement de l'AEF entraînait immédiatement un effort de guerre organisé par l'administration coloniale. Celle-ci mobilisait toutes ses ressources financières et matérielles, en procédant à ses frais à la levée des troupes qui allaient combattre en Europe. Elle ne pouvait donc pas apporter une aide financière aux compagnies d'électricité : elle pouvait tout au moins garantir les importations de combustibles. Cependant, l'instauration de la politique de réquisition d'une partie des navires de commerce pour l'effort de guerre, à partir de 1940,

¹⁶³ C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre... », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.79.

accentuait fortement les difficultés de ravitaillement. L'observation du graphique suivant permet de mieux analyser les flux d'importations de fuel-oil et de gas-oil en AEF.

Graphique n°19: Les importations de gas-oil et de fuel-oil en AEF 1940 -1945 (tonnage).



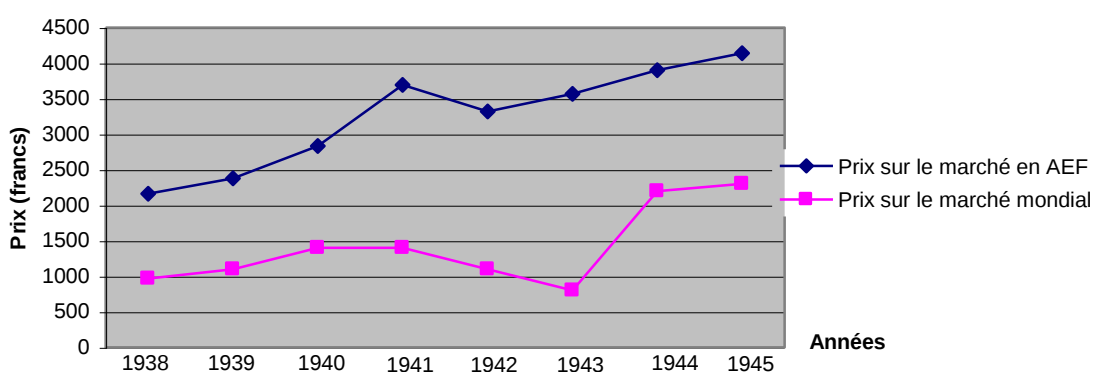
Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.268.

Malgré un contexte difficile, les tonnages de fuel-oil et de gas-oil importés s'étaient multipliés par 2,5 en 1940-1941 avant de baisser jusqu'en 1943, pour remonter progressivement après. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 1941, le conflit devenait mondial. Il était par conséquent impossible pour les navires de commerce alliés d'emprunter normalement les grands couloirs commerciaux de l'Océan Atlantique et de la mer du Nord, où se trouvaient les zones d'exploitation d'hydrocarbures (Grande-Bretagne et Norvège). Ils étaient en partie sous la domination de la marine allemande qui, remportait toutes les batailles et torpillait tout pavillon ennemi. En Asie, le Japon occupait les mers et les détroits. Ainsi, chercher à se ravitailler en fuel-oil et en gas-oil, devenait un véritable périple semé d'embûches. C'est à partir de 1943, avec les victoires progressives des Alliés sur plusieurs fronts, en particulier sur les océans, que les convois maritimes furent davantage sécurisés. De ce fait, les importations de fuel-oil et de gas-oil augmentaient. Alors, les compagnies d'électricité ont-elles trouvé des mesures palliatives pour renflouer leurs caisses afin de s'approvisionner en combustibles ? Y a-t-il eu d'autres contraintes à la bonne reprise de leurs activités ?

2. Le contre-coup de l'inflation du prix des combustibles et de la politique de blocage des prix du kWh

L'effort de guerre en AEF sur le plan économique se généralisa. Ainsi, le pétrole et ses dérivés (essence, gas-oil,...) furent prioritairement servis aux troupes et à l'administration coloniales. Cette politique, combinée au rationnement imposé des produits importés depuis 1940, entraîna automatiquement une pénurie sur le marché local des produits pétroliers, un développement du marché noir et une surenchère des prix. Le prix local de la tonne de gas-oil et de fuel-oil qui se situait à 2 160 francs¹⁶⁴ en 1938, connut une progression fulgurante (avec une légère baisse en 1942) pour atteindre 4 140 francs¹⁶⁵ en 1945 (graphique n°20).

Graphique n°20: Etude comparée du prix de la tonne de gas-oil et fuel-oil sur les marchés mondial et local 1940-1945.



Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.225-pp.268-269.

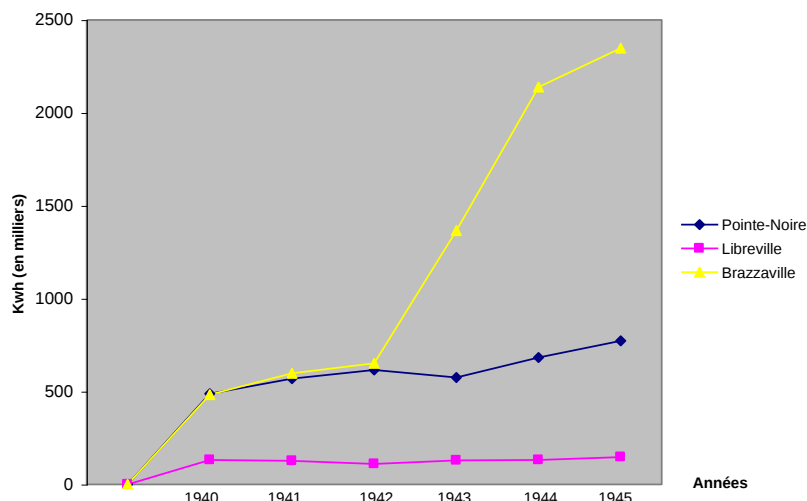
Cette inflation fut délicate pour les compagnies concessionnaires, car elle augmenta leurs charges d'exploitation. Elles n'eurent pour seul recours que de la répercuter sur le prix du kWh afin de renflouer leur trésorerie et atteindre l'équilibre financier. Mais, les autorités coloniales, profitant du désarroi occasionné par la carence des index de rajustement prévus aux contrats, décidèrent pour les villes de Pointe-Noire et de Brazzaville, de façon unilatérale, de bloquer les tarifs au niveau de l'année 1940, majorés seulement de 10 centimes, c'est-à-dire 7 francs, pendant toute la durée des hostilités. Pour elles, Pointe-Noire avec son port, et Brazzaville, capitale fédérale, ne devaient pas subir une fluctuation des tarifs du kWh à cause

¹⁶⁴ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.225-pp.268-269.

¹⁶⁵ Idem.

de la guerre. Cette mesure ne concerna pas Libreville, et permit à la CCDE d'augmenter progressivement les prix jusqu'à 50% en 1945.*

Graphique n°21 : L'évolution des ventes d'électricité en AEF 1940-1945.

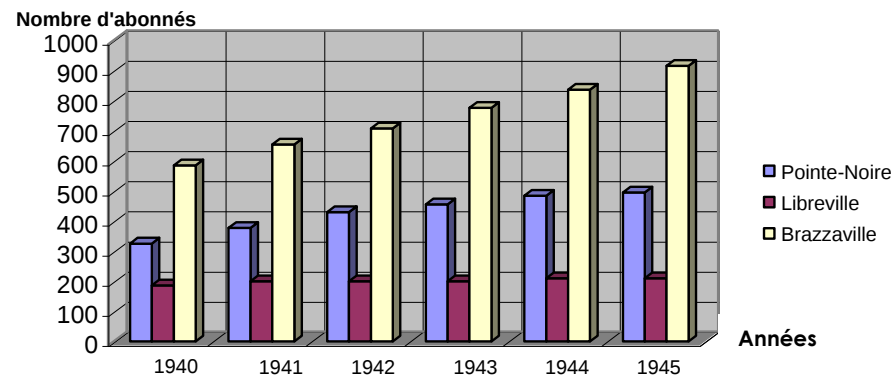


Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Cette politique de blocage stimula plutôt les ventes d'après le graphique n°21. En effet, à Brazzaville, elles avaient littéralement explosé (multipliées par cinq) entre 1940 et 1945, faisant d'elle de très loin la première ville électrifiée. Il faut dire que la ville était devenue une place importante de la résistance, abritant pendant un temps le siège du Gouvernement Provisoire de la France Libre et toutes les administrations rattachées. De nombreuses personnalités civiles et militaires affluaient en même temps. Les camps militaires s'agrandissaient par la forte mobilisation. Tout ceci accroissait sans conteste les besoins en électricité de la ville. Pointe-Noire connaissait une progression de 40% entre 1940 et 1945, certes moins spectaculaire qu'à Brazzaville, mais plus élevée qu'à Libreville où les ventes étaient quasiment stables. Ainsi, la politique de blocage se justifiait dans les deux villes pour éviter une forte spéculation des tarifs du kWh par rapport au contexte mondial.

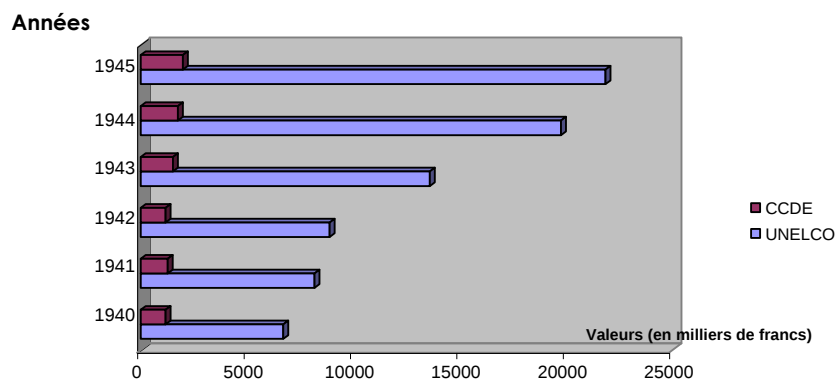
* La stabilisation des prix à Brazzaville et à Pointe-Noire pendant la guerre sont à remarquer dans : *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131. Le pourcentage indiquant la hausse du prix du kWh à Libreville, est obtenue à partir des données de l'évolution des prix du kWh dans le même document.

Graphique n°22: Le nombre d'abonnés en AEF 1940-1945

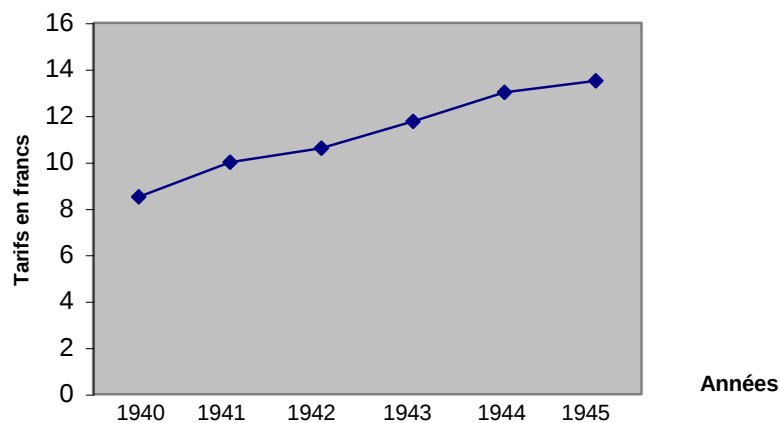


Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Graphique n°23: Chiffre d'affaires de l'UNELCO et de la CCDE 1940-1945.



Graphique n°24: Fluctuations du prix du kWh éclairage et petite force à Libreville 1940-1945.



Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Les retombées de la politique de blocage étaient également perceptibles à travers l'augmentation du nombre d'abonnés (64% à Brazzaville et 66% à Pointe-Noire) et du chiffre d'affaires de l'UNELCO (multiplié par 3,5) si nous nous focalisons sur les graphiques n°22 et n°23. Nous pouvons conclure par rapport à la période précédente qu'il y a une hausse de la consommation par habitant en 1945 : à Pointe-Noire, la consommation est de 86,36 kWh par habitant (sur une population de 8 951 habitants) et à Brazzaville nous avons 36,65 kWh par habitant (sur une population de 62 298 habitants)*. A Libreville, la CCDE enregistrait des chiffres moins attrayants car la hausse des prix était trop spectaculaire (graphique n°24). Elle n'avait comptabilisé que quinze nouveaux clients entre 1940 et 1945, et son chiffre d'affaires avait progressé de 15% seulement (graphique n°23), avec des profits qui s'effritaient par rapport à 1938-1939. En procédant à des calculs de consommation, nous obtenons sensiblement 11,42 kWh par habitant en 1945, soit trois fois moins qu'à Brazzaville et huit fois moins qu'à Pointe-Noire.

3. L'augmentation des impôts sur les bénéfices des entreprises

L'impact de la guerre se mesurait aussi au niveau de la réorganisation des recettes financières de l'AEF, notamment à travers la mise en place d'une nouvelle fiscalité liée à l'effort de guerre. Si le taux des patentes et licences avait pu se maintenir à un niveau stable, l'administration coloniale institua une contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Toute entreprise commerciale, industrielle ou agricole y fut soumise, à l'instar de l'UNELCO et la CCDE. L'administration justifiait son caractère extraordinaire par le fait que ces bénéfices n'étaient pas prévus par les conventions la liant aux entreprises avant la guerre. En somme, tout bénéfice obtenu par une entreprise pendant cette période, était considéré comme du à la guerre. Ce qui fragilisa davantage la trésorerie des compagnies d'électricité. Le mode de calcul du nouvel impôt fut déterminé comme suit, en 1941, en exonérant les bénéfices annuels inférieurs à 50 000 francs :¹⁶⁶

* Au sujet des populations de Brazzaville et de Pointe-Noire, nous nous sommes référé à l'année 1946 dans : Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

¹⁶⁶Th. Loungou-Mouélé, « Commerce et commerçants en AEF et la seconde guerre mondiale (1939-1945) », *Les cahiers d'histoire et archéologie*, n°1, Libreville, juin 1999-juin 2000, p.78.

- ✓ 2% pour les bénéfices entre 50 001 et 100 000 francs ;
- ✓ 3% pour les bénéfices entre 100 001 et 200 000 francs ;
- ✓ 4% pour les bénéfices entre 200 001 et 300 000 francs ;
- ✓ 5% pour les bénéfices entre 300 001 et 400 000 francs ;
- ✓ 7% pour les bénéfices entre 400 001 et 500 000 francs ;
- ✓ 10% pour les bénéfices entre 500 001 et 800 000francs ;
- ✓ 12% pour les bénéfices entre 800 001 et 1 million de francs ;
- ✓ 20% pour les bénéfices entre 1 000 001 et 1,5 million de francs.

A partir de 1943, l'UNELCO contribua à cet impôt à raison de 20% de ses bénéfices, car elle dégagera des profits légèrement supérieurs à 1,5 million de francs métropolitains. La CCDE s'en acquitta également en 1942 et en 1943, à raison de 4% et 3% respectivement¹⁶⁷. En somme, nous pouvons dire qu'une convergence de facteurs négatifs liés à la guerre rendait difficile la rentabilité des entreprises d'électricité. Toutes ces contraintes annihilaient, dans le même temps, les possibilités de fournir décemment l'électricité aux abonnés.

B) Le fonctionnement des centrales et l'électrification de Fort-Lamy et de Bangui

La fourniture d'électricité durant la guerre pouvait être considérée à juste titre comme un « parcours du combattant ». Il devint périlleux d'importer les pièces de rechange, et l'usure du matériel électromécanique des centrales fut courante. Les délestages furent systématiques afin de mieux rationaliser les capacités de production. Par ailleurs, en 1942, l'électrification de Bangui et de Fort-Lamy eut lieu malgré l'emploi d'un matériel de mauvaise qualité.

¹⁶⁷ Lettre n°1242 du directeur de la CCDE au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 9 octobre 1943, Affaires économiques. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, dossier 384.

1. Des délestages récurrents et inévitables

La difficulté de s’approvisionner posait de fait le problème de l’entretien normal et du rythme d’activité des centrales. Certaines pièces déjà très défectueuses restèrent ainsi inchangées. D’autres encore en bon état, subirent au fur et à mesure des dysfonctionnements. La production s’en trouva par conséquent affectée. A partir de 1940, la centrale UNELCO de Brazzaville devint quasiment inactive pour importer uniquement l’électricité du Congo belge afin de mieux satisfaire les besoins de ses clients. En outre, l’UNELCO procéda au système « D » : en effet, elle se servit d’une partie des pièces de cette centrale pour des rechanges à la centrale de Pointe-Noire, vu que les installations étaient les mêmes. Ceci permit de maintenir une production relative par rapport aux besoins croissants, malgré des délestages constatés. Le tableau n°2 ci-dessous permet de mieux apprécier l’inactivité de la centrale de Brazzaville durant la guerre.

Tableau n°2: Productions locale et importée à Brazzaville 1938-1945 (en milliers de kWh).

Années	Production locale	Production importée	Total
1938	174	181	355
1939	16	351	367
1940	12	471	483
1941	8	590	598
1942	2	650	652
1943	5	1 361	1 366
1944	1	2 138	2 139
1945	6	2 342	2 348

Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

A Libreville, la production fut plus difficilement assurée. Il y eut ni rechange, ni d’entretien des groupes. Ceux-ci subirent des avaries plus graves, mais continuèrent de fonctionner dans les limites de leurs capacités qui n’avaient pas été atteintes. Cet état de déliquescence contraignit la CCDE à procéder à partir de 1941 à des délestages quotidiens afin de moduler l’activité de la centrale. Hormis les abattoirs frigorifiques et les épiceries dont la fourniture d’électricité fut constante pour ne pas causer l’avarie des produits alimentaires, on assista à des interruptions entre 12 heures et 15 heures, et entre 20 heures et 6 heures du

matin pour les administrations ; pour les ménages, elles avaient lieu entre 9 heures et 12 heures et entre 15 heures et 18 heures ; et pour les activités artisanales et autres (hôtels, ateliers mécaniques, etc.) la fourniture s'effectuait entre 11 heures et 18 heures¹⁶⁸. Toutes ces restrictions perturbèrent la faible activité économique de Libreville, et obligèrent la CCDE à refuser certains abonnements pour la force motrice qui imposaient une distribution assez « conséquente » et constante.

2. *La vétusté du matériel des nouveaux centres électrifiés*

Au moment où les victoires alliées se dessinaient, les chefs-lieux des territoires du Tchad et de l'Oubangui-chari se virent élaborer un embryon d'électrification. Ces centres avaient vu depuis 1939 leur population européenne croître nettement au point de doubler. Celle-ci avait commencé à exiger la construction de certains équipements publics. Aussi, le Gouverneur général Félix Eboué, tenant essentiellement à réaliser quelque chose dans ce sens, demanda-t-il en 1942 au représentant de l'UNELCO, en résidence à Brazzaville, de prendre en mains l'installation et l'exploitation d'une centrale thermique et d'un réseau de distribution publique à Bangui. Vu l'impossibilité de passer des commandes en Europe, il réquisitionna des groupes générateurs à gaz pauvre désaffectés d'une usine de la région du Moyen-Congo. L'UNELCO se procura tant bien que mal, des câbles et de l'appareillage d'occasion en Grande-Bretagne, et Bangui se trouva enfin pourvue d'une installation. Mais, elle fut encore bien précaire, car on songe qu'il eut même fallu organiser, en prêt, une fabrication du charbon de bois exigé par les gazogènes¹⁶⁹. La centrale fut véritablement opérante, afin de mieux satisfaire les besoins de l'administration locale et de 773 Européens¹⁷⁰ présents, grâce aux moteurs Diesel MAN/AEG, de 180 CV et 190 CV des centrales de Brazzaville et de Pointe-Noire envoyés en renfort en 1943¹⁷¹. Après la construction par l'administration du bâtiment devant abriter l'usine, les activités du réseau purent démarrer en 1945, avec une puissance installée de 510 kVA, sur 5 kilomètres de lignes aériennes BT, 19,7 kilomètres de lignes

¹⁶⁸ Lettre de l'ingénieur chef des Travaux Publics du Gabon au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 27 juillet 1943, Service des Travaux Publics. ANG, Fonds la Présidence de la République gabonaise, dossier 1686.

¹⁶⁹ C. Desanges, « Equipements électriques : l'œuvre... », déjà cité, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, p.79.

¹⁷⁰ Les chiffres de la population européenne de Bangui sont à consulter dans : Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

¹⁷¹ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.223-p.225.

« République centrafricaine », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, pp.1006-1007.

souterraines et aériennes BT et 11 kilomètres de lignes souterraines HT transportant le courant à 5,5 kV et à 220/380 V¹⁷². Hormis les frais de transport du matériel et la construction du bâtiment, l'électrification de Bangui ne coûta rien à l'administration puisque tout le matériel lui avait été remis gratuitement. Celle-ci attribua la concession pour une durée de 40 ans à l'UNELCO.

Notre analyse met en évidence une improvisation dans l'organisation du réseau à Bangui et le recours complet au matériel d'occasion en mauvais état. La capacité de production et l'état du matériel dénotent des limites du courant à fournir : les 25 000 habitants africains vivant à Bangui¹⁷³ étaient en marge du réseau, comme d'ailleurs dans les autres centres électrifiés : on avait affaire à un petit réseau. La détermination du Gouvernement général de l'AEF à mettre au même niveau toutes les capitales territoriales de la Fédération, en termes d'équipements électriques, se rencontre également pour Fort-Lamy avec la même improvisation.

Fort-Lamy était à cette époque la cinquième ville pour ses services administratifs et pour sa population européenne (595 habitants)¹⁷⁴. En 1944, les autorités de l'AEF récupéraient sans frais des groupes Diesel du surplus de matériel américain en provenance du terrain d'aviation anglais de Maiduguri. Le 19 septembre 1945, elles créaient le « Service des Eaux et de l'Electricité de Fort-Lamy » chargé de gérer la centrale dont l'annexe de l'artillerie de la ville servait de local¹⁷⁵. La centrale était considérée par l'administration comme une installation provisoire et était équipée d'une puissance de 124 kVA pour un réseau de 500 mètres de lignes aériennes BT et de 1,2 kilomètre de câbles souterrains de 2,4 kV et 220/380 V¹⁷⁶. Les installations de la ville étaient ainsi sommaires, et se rapprochaient plus d'un réseau de campement ou de village en Métropole. Ont-elles été capables de satisfaire toute la demande immédiate ?

¹⁷² Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

¹⁷³ Les chiffres de la population africaine de Bangui sont à voir dans : Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

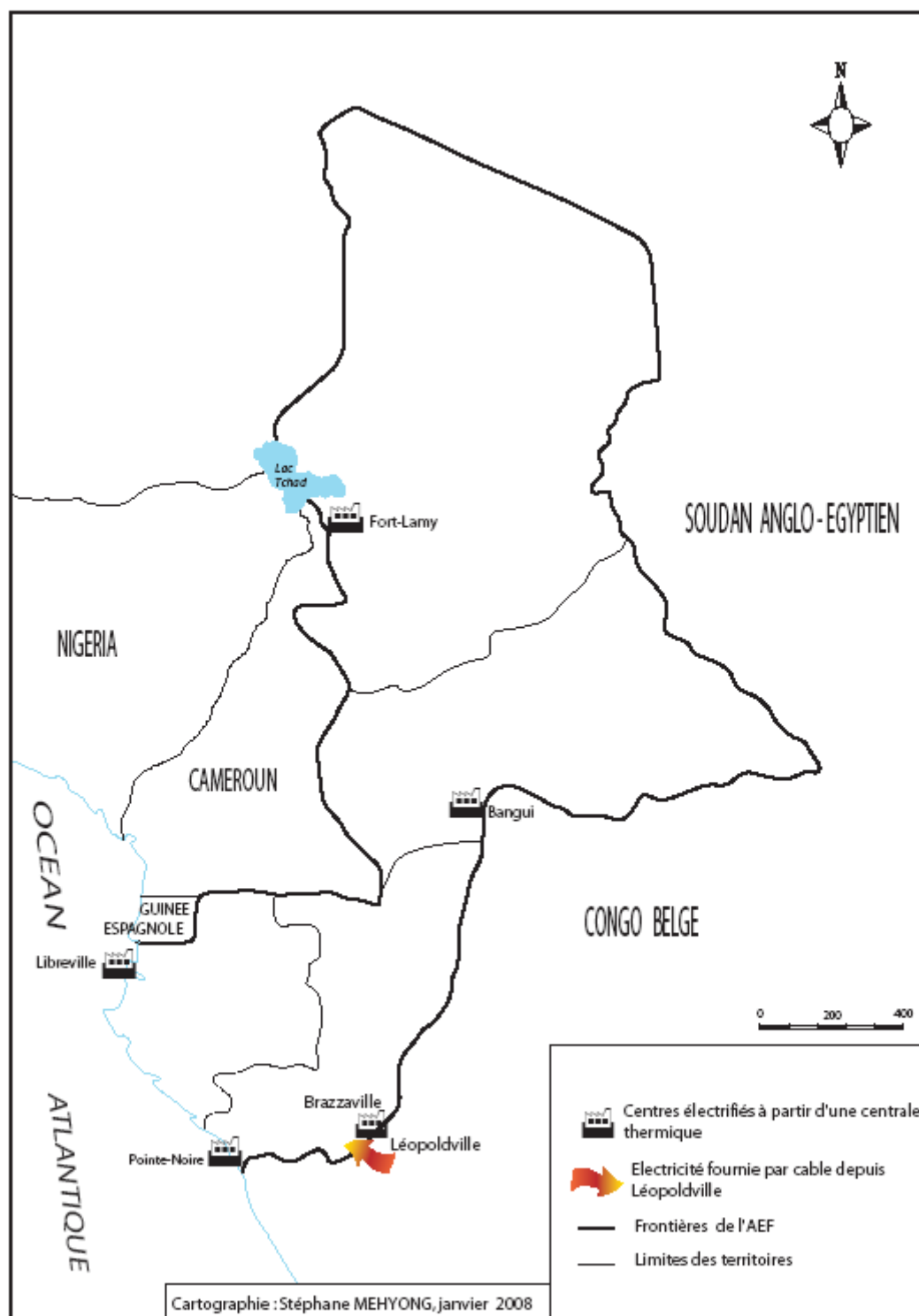
¹⁷⁴ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.34.

¹⁷⁵ « Tchad », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, pp.1007-1008.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.221.

¹⁷⁶ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

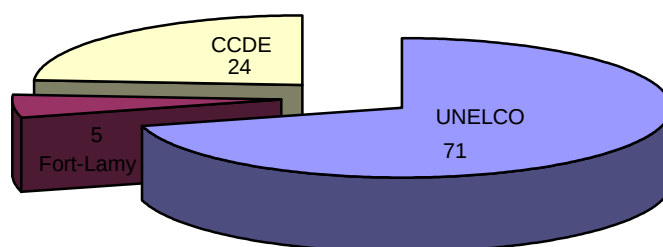
Carte n°7: Les différents réseaux de distributon publique d'électricité en AEF en 1945.



3. Une analyse des nouveaux marchés

Les centrales de Bangui et de Fort-Lamy avaient été édifiées dans des conditions particulières. Leur gestion l'était tout autant, surtout que les populations africaines n'y étaient incitées à s'abonner. Il existe différents systèmes pour gérer un réseau électrique : la régie directe, la permission de voirie (octroi de petites distributions entièrement à la charge des compagnies privées), la régie intéressée (le service est géré par une entreprise privée sous le contrôle de l'administration qui assure également les investissements) et enfin la concession¹⁷⁷. Les réseaux de Brazzaville, de Pointe-Noire, de Libreville et de Bangui étaient des concessions. Une concession est un contrat par lequel l'administration autorise un bénéficiaire privé, moyennant une redevance, à réaliser un ouvrage public ou à occuper de manière privative le domaine public. Au niveau de l'électrification, elle signifie la prise en charge par le bénéficiaire de la production et/ou de la distribution pour une durée et un périmètre bien définis, avec un cahier des charges émis au préalable par l'administration. Concernant Fort-Lamy, le système fut la régie directe : l'administration gérait à travers le Service des Travaux Publics le réseau qu'elle avait elle-même équipé. A Bangui, l'UNELCO détenait une concession de production et de distribution d'énergie électrique, toutefois elle n'était pas propriétaire du bâtiment et des équipements¹⁷⁸. Sur ce fait, l'administration lui imposa un tarif du kWh identique à Brazzaville et à Pointe-Noire, 7 francs.¹⁷⁹

Graphique n°25: Part (%) des différents opérateurs dans les ventes d'électricité en AEF 1945.

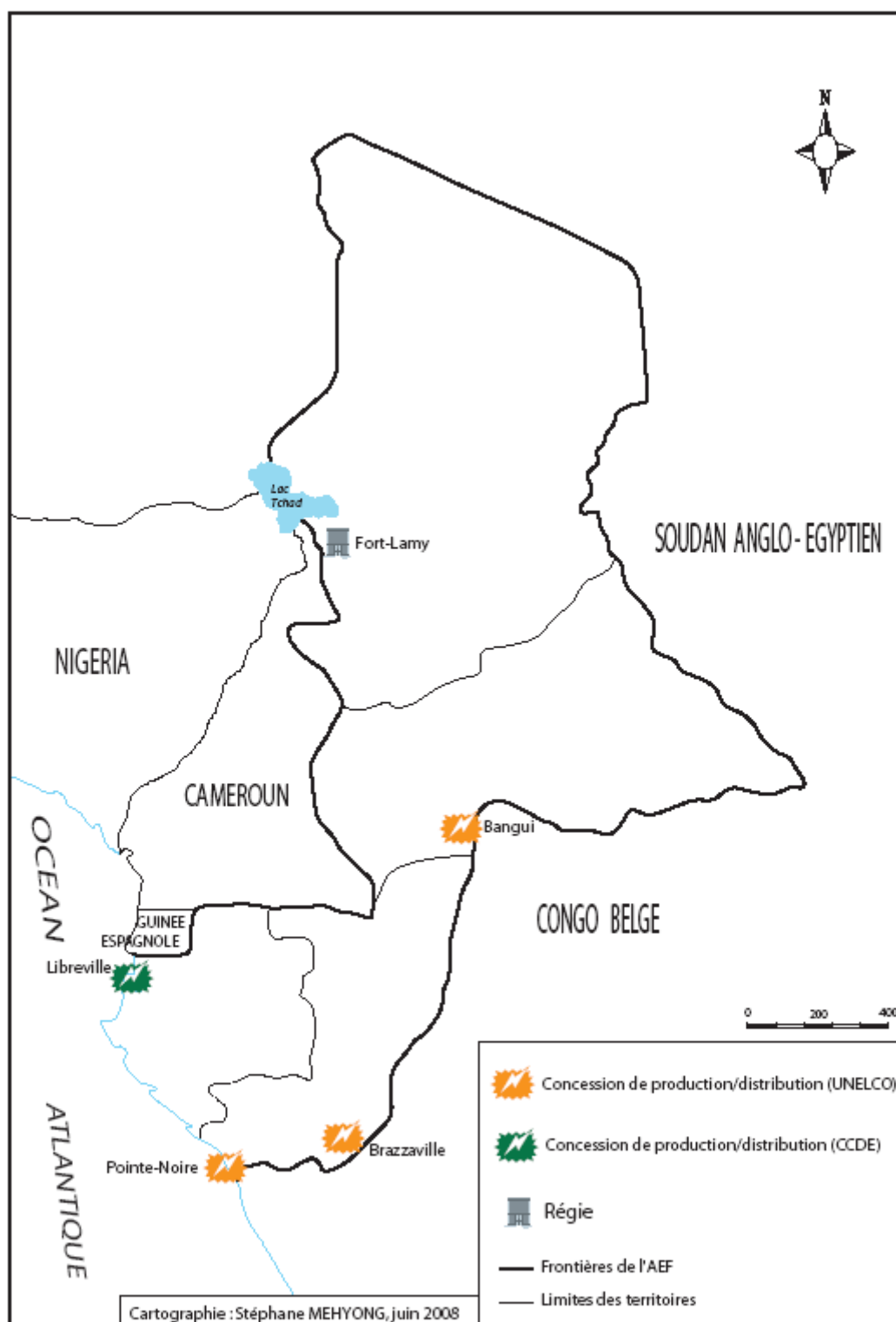


¹⁷⁷ A. Beltran & J.P. Couvreur, *Electricité de France, cinquante ans d'histoire(s) à l'international*, Le cherche midi, Paris, 1996, p.78.

¹⁷⁸ A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-chari (1945-1960). Planification et réalités de l'électrification d'un territoire d'outre-mer*, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.30.

¹⁷⁹ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Carte n°8: Les différents régimes juridiques de l'exploitation des réseaux d'électricité par opérateur en AEF en 1945.



L'UNELCO n'émit aucune contestation, le nouveau marché était une aubaine, car en plus, une partie de la centrale fonctionnait au charbon de bois, combustible qu'elle pouvait à bas coût produire sur place. En 1945, la centrale de Bangui produisit 163 000 kWh, contre 147 000 kWh pour Libreville avec un nombre d'abonnés identique¹⁸⁰. L'UNELCO, en contrôlant ainsi les 3 principaux marchés, consolida son avance sur la CCDE comme nous pouvons le voir avec le graphique n°25.

Les quantités d'électricité vendues par la régie de Fort-Lamy ne représentaient en 1945 que le cinquième des ventes de Libreville, soit environ 48 000 kWh (pour 218 abonnés). En 1944 déjà, la production y était très insignifiante, à peine 10 000 kWh¹⁸¹. Si à Bangui on arrivait de tant bien que mal à satisfaire la demande des ménages européens et de l'administration, il n'en était aucunement le cas à Fort-Lamy. Les délestages étaient plus accentués qu'à Libreville, et c'étaient surtout les ménages qui en subissaient. Fort-Lamy était de très loin le marché le plus petit de toutes les villes électrifiées. En dépit de tous ces inconvénients, l'électrification des deux villes avait tout de même permis d'agrandir les stations de pompage d'eau potable existantes.

¹⁸⁰ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

¹⁸¹ Idem.

En définitive, l'on peut dire que la Seconde Guerre mondiale fut une période périlleuse pour le processus d'électrification. Elle faussa en quelque sorte la construction et la qualité des réseaux de Bangui et de Fort-Lamy. La rupture des relations avec l'Europe, l'insécurité sur les océans et les répercussions de l'effort de guerre avaient nettement perturbé l'activité des centrales. Par ailleurs, elles avaient amoindri les finances de l'administration coloniale et des entreprises d'électricité. La seule ville à bénéficier d'une fourniture normale fut Brazzaville, en dépendant exclusivement de l'électricité importée du Congo belge. En somme, la guerre mit en évidence la vulnérabilité des centrales en AEF, parce qu'elles dépendaient entièrement de l'extérieur pour toutes les pièces de rechange et les combustibles notamment. La situation était alarmante, et cela d'autant qu'aucun gisement pétrolier ou de charbon n'y avait été découvert. Pourtant, les cours d'eau importants abondaient : une centrale hydroélectrique en pareilles circonstances politiques aurait semblé plus autonome, et n'aurait certainement pas subi tous ces soubresauts.

En 1945, la guerre s'achevait et une nouvelle ère s'ouvrait. Les navires de commerce étaient davantage disponibles, l'Europe commençait à se reconstruire, et ses industries d'équipements électriques reprenaient progressivement leurs activités. Théoriquement, il était désormais possible pour l'AEF de panser les dysfonctionnements de ses réseaux, ou de mieux entrevoir une autre forme d'électrification garantissant l'indépendance énergétique des villes. Mais, les compagnies d'électricité étaient-elles capables d'entreprendre de nouveaux investissements ? L'administration coloniale pouvait-elle prendre le relais ?

Cette première partie peut être vue à juste titre sous un prisme introductif de notre travail. Car, en premier lieu, elle a essayé d'analyser successivement tous les paramètres du cadre général de l'AEF qui avaient indubitablement empêché un essor précoce des réseaux électriques jusque dans les années 1930. Le principal obstacle fut d'ordre politique. Les choix définis depuis la fin du XIX^e siècle résidaient dans la maîtrise effective d'un territoire, l'AEF, qui à différents niveaux semblait échapper à la Métropole. L'électrification fut une victime collatérale de ces politiques qui avaient pour matrice le pacte colonial. La « mise en valeur » était le leitmotiv de l'instauration du régime concessionnaire, des campagnes militaires, de l'organisation administrative et de l'orientation des premiers travaux d'équipement qui engloutissaient l'essentiel des ressources financières de la Fédération. L'électrification ne cadrerait pas avec ces aspirations d'implantations au début de la création de l'AEF en 1910. Les chantres d'une expansion coloniale sans frais lourds avaient eu gain de cause. Ces options politiques avaient entravé tout développement réel en endettant l'AEF, en instituant une économie de rente et en obstruant l'amélioration réelle du niveau de vie des populations autochtones qu'on aurait pu transformer en futurs consommateurs d'électricité. Ainsi, la structure socioéconomique s'était trouvée sclérosée, sans véritables industries et sans gros investissements.

Nous pouvons dire que le début de l'électrification de l'AEF dans les années 1930 visait à parfaire le CFCO, le rendement des services administratifs et le confort de la population européenne installée dans certaines villes. Faute de moyens financiers, l'administration coloniale concéda à une entreprise privée, la SHCF, la réalisation de cette œuvre. Mais, celle-ci fut très tôt biaisée par les réalités locales : abandon de la traction électrique pour le chemin de fer, absence de demande industrielle et faiblesse du marché des ménages. Le projet de l'aménagement progressif d'un réseau d'interconnexion à partir d'un barrage hydroélectrique fut ainsi abandonné surtout que la SHCF ne disposait réellement pas de capitaux nécessaires pour cet ouvrage. Aucune autre entreprise ne manifesta l'intérêt de prendre le relais car il n'y avait aucune perspective de rentabilité. Le choix fut finalement porté sur la mise en place de petits réseaux autonomes par ville en s'appuyant sur des centrales thermiques financées par des entreprises privées : ce mode d'électrification sembla plus appropriée à la situation socioéconomique. Les débuts de l'équipement électrique de la Fédération furent précaires, seules les trois villes les plus importantes étaient concernées. Aucun projet n'était envisagé dans une autre ville ou dans les campagnes. Les coûts d'établissement des trois réseaux furent insignifiants, surtout que l'un des opérateurs,

l'UNELCO, préféra, parce que plus économique, importer massivement du Congo belge l'électricité pour alimenter Brazzaville

Dans un autre registre, un nouveau fossé se dégagea entre la majorité des Africains et le petit nombre d'Européens dans les villes électrifiées. Il ne faisait que refléter globalement les rapports de colonisateurs à colonisés et les écarts délibérés de niveau de vie qui ont marqué cette période. En outre, il indiquait le décalage dans l'attente suscitée par une nouvelle énergie que certains connaissaient déjà, les Européens, et que d'autres découvraient avec crainte ou admiration sans pourtant avoir les moyens de s'en procurer. L'énergie électrique revêt donc un caractère socioculturel : les populations africaines avaient vécu pendant des siècles, et jusqu'au début XX^e siècle sans électricité et sans monnaie occidentale, perpétuant des habitudes ancestrales auxquelles elles étaient attachées. L'acquisition de la nouvelle énergie imposait une contrepartie financière que plusieurs Africains ne pouvaient honorer. Tous ces paramètres conditionnèrent la structure des réseaux, ses marges de développement, et sa vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur, pour le combustible particulièrement. Or, l'eau en AEF était une ressource abondante et susceptible d'apporter une plus grande autonomie au niveau de la production électrique pour l'avenir. Elle pouvait aussi lui permettre de rattraper son retard par rapport aux autres colonies françaises d'Afrique.

De plus, à l'instar de tout l'empire colonial, l'effort de guerre 1939-1945 avait sinistré son économie, ses finances et ses équipements. Les entreprises d'électricité et les centrales n'avaient pas été en reste : la plupart du matériel des centrales était hors d'usage et devait être changé. Une dynamique de recommencement se présentait au niveau de l'électrification de la Fédération. Les priorités au début du XX^e siècle n'étaient pas forcément les mêmes à la fin de la guerre, et des investissements massifs s'imposaient au risque de voir l'effondrement de toute la Colonie aefienne. Mais, la situation de la Métropole au même moment n'était guère meilleure : la guerre avait également tout détruit et le vaste chantier de reconstruction qui semblait se présenter, nécessitait une mobilisation importante de capitaux, des hommes et des industries. La Métropole allait-elle à nouveau négliger l'AEF ? En outre un élément crucial s'ajoutait : des revendications d'émancipation politique commençaient à apparaître dans ses colonies. La conférence de Brazzaville tenta de les résoudre en présentant des idées novatrices. Ce fut entre autres le point de départ d'une nouvelle politique d'électrification.

DEUXIÈME PARTIE :

**La Planification d'un programme d'électrification,
les aménagements hydroélectriques réalisés et les
rivalités interterritoriales
(1946-1955)**

En 1944-1945, les TOM sortent d'un long effort de guerre. Effort d'autant plus méritoire que ceux-ci, immenses mais peu peuplés, ont dû faire face aux exigences considérables de la guerre avec des moyens matériels et un équipement primitifs. De 1944 à 1946, ces territoires bénéficient d'une promotion politique rapide, selon le vœu formulé par le général de Gaulle, à la conférence de Brazzaville du 30 janvier au 8 février 1944, afin d'y apaiser un besoin ardent d'émancipation chez les autochtones. Mais, les droits politiques n'ont d'efficacité réelle que s'ils s'accompagnent d'une évolution économique et d'un progrès social correspondants. Or, les colonies demeurent au stade de l'économie artisanale.

Sans doute, en 1931, le « Plan Maginot », initié par P. Reynaud et basé sur des emprunts contractés par les TOM, a-t-il permis de réaliser de grands travaux d'équipement. Cependant, en AEF, le processus de développement des réseaux électriques n'en a pas profité. En 1945, l'empire colonial français se trouve au bord de l'effondrement, et la suprématie de la Métropole risque d'en être affectée. Aussi, en 1946, le Parlement décide-t-il d'entreprendre un effort rationnel de développement et de modernisation des TOM. C'est l'objet de la loi n°46-860 du 30 avril 1946, *«tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires d'Outre-mer»*. Cette loi détermine ainsi l'objectif à atteindre :¹⁸²

- d'une part et par priorité, satisfaire aux besoins des populations autochtones et généraliser les conditions les plus favorables à leur progrès social ;
- d'autre part, en concordance avec les plans établis par le Commissariat Général au plan, concourir à l'exécution des programmes de reconstitution et de développement de l'économie de l'Union Française.

La décision législative ainsi fixée, la « Commission de Modernisation des TOM » est créée avec la charge de dresser l'inventaire des ressources et des besoins des TOM, et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour aboutir aux buts fixés par le Parlement. Cette commission dépose en janvier 1948 un rapport, qualifié de « charte » du programme de modernisation des TOM¹⁸³. Ces prescriptions, établissant un Grand Plan Décennal pour les colonies, sont adoptées, au niveau de l'AEF, le 27 octobre 1948 par le Grand Conseil de la

¹⁸² Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français d'Outre-mer, Aperçu des réalisations du FIDES 1947-1950*, Paris, 1951, p.11.

¹⁸³ Idem.

Fédération¹⁸⁴. Cette mutation de politique économique et sociale donne une dimension sans précédent à l'électrification de l'AEF, en mettant en mouvement un mécanisme de financement public. L'essor de la production d'énergie électrique est mis au centre de cette impulsion afin de hâter l'industrialisation et l'amélioration des conditions de vie de toutes les populations.

Cette deuxième partie est justement consacrée aux grands travaux d'équipements électriques réalisés en AEF grâce à ce financement, par le biais de deux organismes publics créés simultanément en avril 1946 par la loi n°46-860 : le FIDES et la CCFOM. Nous focalisons cette étude sur la situation des principaux centres urbains. Le choix des pouvoirs publics tend, *a priori*, à utiliser la force hydraulique pour produire l'énergie électrique. Il en résulte, entre 1950 et 1955, l'édification des centrales hydroélectriques du Djoué et de Boali.

Ainsi, dans le premier chapitre, nous présentons la centrale du Djoué. Après la mise en place du financement public et l'envoi d'une mission d'études dirigée par EDF, la troisième étape du nouveau processus d'électrification se matérialise avec la création d'une SEM, l'EEAEF, chargée de gérer le développement du réseau électrique. Cette société conclut un accord d'ingénieur-conseil avec EDF, et en outre, bénéficie sans réserve, en principe, du financement public puisqu'elle n'a aucun fonds propre. Le but premier est de moderniser la ville de Brazzaville pour qu'elle soit la vitrine du dynamisme renaissant de l'AEF. Cette modernisation doit s'appuyer sur l'électricité à travers la construction d'une usine hydroélectrique afin de la soustraire de la dépendance vis-à-vis du Congo belge. Par ailleurs la nouvelle usine doit être capable de fournir abondamment du courant aux industriels susceptibles d'investir sur place. Le choix est porté sur la chute du Djoué pour sa proximité de la ville et sa facilité d'accès comparé aux autres sites comme la Foulakary.

Ce chapitre permet également d'apprécier les différentes étapes du financement du chantier du Djoué, ainsi que la mobilisation des entreprises métropolitaines spécialisées en génie civil et en montage des équipements électriques. Sa réalisation, en 1953, marque de fait la nouvelle configuration des réseaux en AEF, et permet même d'exporter l'électricité au Congo belge. La dynamique se poursuit avec l'aménagement de Boali, près de Bangui, à partir de 1953.

¹⁸⁴ Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...*, déjà cité, Paris, 1951, p.11.

Le deuxième chapitre analyse les frictions qui ont animé le chantier du barrage de Boali. En réalité, celui-ci n'est pas prévu, mais, ce sont les mauvaises prestations de l'UNELCO et l'indifférence ressentie par les élus locaux oubanguiens par rapport au programme d'électrification établi qui y ont conduit progressivement. De plus, les hésitations du FIDES et de la CCFOM ont retardé les travaux. L'aménagement du barrage s'est accompagné d'une implantation industrielle, celle de l'ICOT, qui a été la condition sine qua non.

Si les principaux symboles du nouvel élan électrique de l'AEF sont perceptibles à travers les deux nouveaux barrages, la rénovation des centrales thermiques de Pointe-Noire, de Libreville et de Fort-Lamy se présente comme une nécessité et donne une ampleur plus vaste au mouvement. Comme l'Oubangui-Chari, le Tchad s'insurge contre l'attitude de l'EEAEF et de la Fédération qu'il accuse de discrimination. Ce climat d'affrontement entre les territoires du Nord et l'administration fédérale domine fortement la fin des années 1940.

Chapitre I : La nouvelle politique coloniale, ses instruments pour le développement de l'AEF et la prééminence de Brazzaville (1946-1954).

La guerre 1939-1945 a altéré les réseaux électriques des centres urbains de l'AEF. Plus largement, l'économie et les équipements de l'empire colonial français se trouvent exsangues. En même temps, sur le plan politique, on assiste à la naissance des mouvements autochtones de contestation, nettement accrue par les difficultés économiques, que la conférence de Brazzaville n'a pas pu désamorcer. Laisser les TOM dans cet état, risque de fragiliser la Métropole. Aussi, à partir de 1946, une nouvelle dynamique fut-elle organisée pour relancer leur développement économique et social. Un type de financement public exceptionnel voit le jour : le FIDES et la CCFOM sont créés et dotés de moyens au service de cette entreprise. L'électrification y occupe une place majeure, et en AEF notamment, on voit EDF procéder à différentes études, suivies de la création de l'EEAEF en vue de gérer la réalisation des ouvrages électriques. Dans cet élan, l'objectif primordial est accordé à la ville de Brazzaville via la construction d'un barrage pour ne plus dépendre de la fourniture d'électricité de Léopoldville.

Aussi, est-il opportun d'apprécier la coordination de tous ces moyens humains, politiques, techniques et financiers jusqu'au financement effectif et à l'équipement de la chute du Djoué. Cet ouvrage marque l'empreinte d'une modernisation de Brazzaville, qui doit être, en quelque sorte, le porte-flambeau du nouvel essor de la Fédération. Il annonce également la nouvelle ère de son processus d'électrification.

A) Une synergie inédite pour l'essor de l'électrification en AEF

Les instruments institués pour le développement des réseaux électriques furent multiples. L'implication directe de la Métropole stimula rapidement la mise en place des programmes et la signature de différents contrats et accords.

1. Le rôle prépondérant du FIDES et de la CCFOM

Le financement des programmes de modernisation des TOM était assuré par le biais du FIDES. Créé en 1946, il était alimenté d'une part, par une dotation du budget de l'Etat (fixé annuellement par le Parlement dans la Loi de Finances) et, d'autre part, par une contribution des TOM. Mais, pour permettre à ces territoires de poursuivre sur leurs disponibilités budgétaires un effort parallèle et complémentaire, leur contribution au FIDES n'était pratiquement pas versée par eux, mais par un autre organisme créé en même temps que le FIDES : la CCFOM. Celle-ci leur consentait une avance remboursable à long terme, à des conditions très avantageuses : intérêts de 2% sur 40 ans, payables seulement à partir de la dixième année¹⁸⁵. Ces taux assez bas, comparés à ceux imposés par les banques sur les emprunts octroyés à l'AEF avant la guerre, permettaient d'entamer normalement les travaux d'équipement sans hâter le remboursement des fonds empruntés.

Le FIDES était géré par la CCFOM, sous le contrôle d'un Comité Directeur présidé par le Ministre de la FOM et composé de parlementaires, de hauts fonctionnaires, de certaines personnalités compétentes. Ce comité décidait de la répartition des fonds et contrôlait l'emploi de ceux-ci. La répartition des moyens d'action s'opérait de deux façons différentes :¹⁸⁶

- s'il agissait d'une action intéressant l'ensemble des TOM ou le secteur d'économie mixte, la recherche scientifique ou appliquée, les crédits nécessaires étaient inscrits à la « Section générale » du FIDES et la dépense était entièrement supportée par la subvention versée par l'Etat à ce fonds ;

¹⁸⁵ Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...*, déjà cité, Paris, 1951, p.12.

¹⁸⁶ Idem.

- S'il s'agissait d'une action intéressant spécialement un TOM, particulièrement le budget d'équipement public d'un territoire, les crédits nécessaires étaient inscrits à la « Section d'Outre-mer » ouvert pour chacun de ces territoires. La dépense était supportée par la subvention de l'Etat, partiellement par la contribution du territoire intéressé (contribution avancée en général à celui-ci par la CCFOM). La subvention de l'Etat représentait 55% de la dépense, dont 45% étaient par conséquent laissés à la charge du territoire bénéficiaire (là aussi les avances à long terme de la CCFOM consenties au territoire couvraient cette part).

En général, pour obtenir les crédits, chaque territoire devait fournir un programme d'action, élaboré localement avec le concours de son assemblée représentative, dont la réalisation s'échelonnait sur quatre années. Une fois l'accord réalisé sur ce programme entre l'autorité centrale (représenté par le Comité Directeur du FIDES) et l'autorité locale, la tranche annuelle des crédits à affecter était arrêtée¹⁸⁷. Pour l'AEF, l'octroi d'un crédit était soumis à la double approbation du Grand Conseil de la Fédération et du Comité Directeur du FIDES, avec l'engagement de celle-là de couvrir sa participation aux charges de financement.¹⁸⁸

Il est important de bien présenter les objectifs, le mode de fonctionnement et l'organigramme du FIDES et de la CCFOM afin de bien mesurer la forte implication de l'Etat et la matérialisation de la nouvelle politique. Très vite, le FIDES émit de vives recommandations aux colonies pour l'établissement des plans de développement économique et social rapidement exécutables. En fait, le Plan Décennal fut transformé en plusieurs Plans Quadriennaux, comprenant l'ensemble des projets à engager pendant la période allant du 1^{er} juillet de l'année qui donna son nom au programme au 30 juin de la quatrième année. Le Premier Plan Quadriennal s'étendit sur la période 1948-1952 et le Deuxième, prévu pour 1953-1957, fut prolongé jusqu'en 1958-1959.

¹⁸⁷ Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...*, déjà cité, Paris, 1951, p.12.

¹⁸⁸ A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.35.

P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, p.709.

Le 21 octobre 1946, le Ministre de la production industrielle et les services techniques d'EDF, voyant la pénurie de spécialistes dans le domaine de l'électrification en AEF, demandèrent des crédits pour permettre l'envoi rapide de missions chargées :¹⁸⁹

- d'étendre et d'approfondir les recherches qui avaient déjà été faites, notamment par P. Darnault en 1927-1930, pour dresser un état complet des ressources hydrauliques ;
- de prendre connaissance en détail des besoins en énergie, des installations d'électricité existantes et des projets d'extensions ;
- d'étudier, conformément au programme du plan d'équipement colonial, et compte tenu d'une standardisation du matériel, les réalisations optimales qui devaient être effectuées pour faire face immédiatement aux besoins les plus urgents et ultérieurement aux nécessités de développement social et industriel.

Le 15 février 1947, le Comité Directeur du FIDES donna son accord, et la Commission de Modernisation des TOM inscrivit, au premier rang, les règles d'action concernant la production d'énergie électrique : « *Les plans d'équipement public porteront en premier lieu sur l'énergie, et plus spécialement l'énergie hydroélectrique qui devra être produite en quantité suffisante et à des prix suffisamment bas pour assurer largement tous les besoins industriels connus ou prévisibles, ainsi que pour mettre progressivement à la disposition de chaque consommateur une moyenne annuelle de 50 kWh pour la consommation domestique et artisanale* »¹⁹⁰. De manière explicite, l'électricité devint la priorité de l'Etat, qui la considéra comme le socle de tout essor socioéconomique. L'électrification prit donc un caractère social et économique. Comme conséquence immédiate, le 24 mars 1947 le FIDES passa quatre conventions avec EDF pour l'envoi des missions à la Réunion, à la Guadeloupe, en AOF et en AEF, afin d'établir des programmes d'électrification (auxquels s'ajoutèrent plus tard Madagascar et Saint-Pierre et Miquelon), pour un montant global de 130 millions de francs métropolitains. La convention de l'AEF prit effet le 2 juillet 1947, et les crédits alloués par la CCFOM se chiffèrent exactement à 24,74 millions de francs. Elle permit, entre 1947 et 1951, à EDF de réaliser des avant-projets détaillés des chutes du Djoué, de la Foulakary avec une étude de la ligne Foulakary-Brazzaville, des avant-projets partiels des chutes de Boali, de

¹⁸⁹ Lettre du Ministre de la Production industrielle au Ministre de la FOM du 21 octobre 1946/EDF : demande de subventions. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 364,

¹⁹⁰ FIDES : séance du Comité Directeur du 15 février 1947 sur les études générales pour l'électricité/EDF : demande de subventions. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 354.

Louémé, et des avant-projets sommaires des chutes de Fougamou, de Kingué, de Yangana, etc.¹⁹¹ Toutefois, il convient de signaler qu'en AEF, cet inventaire, parce qu'il ne fut pas exhaustif, fit des mécontents. Ce fut notamment le cas de l'administration locale du Tchad qui exigea avec virulence un avant-projet concernant la centrale et le réseau de Fort-Lamy. Mais, la mission d'EDF focalisa surtout ses efforts sur Brazzaville.

En somme, mis à part ces quelques difficultés, nous voyons l'engagement de sommes colossales, rien qu'au niveau des études, et une grande mobilisation des experts. Cependant, l'implication d'EDF ne fut pas anodine, elle s'intégra dans une stratégie précise et imposée par la Métropole.

2. EDF au service de la stratégie politique de l'Etat dans l'Outre-mer

Il est opportun de saisir les enjeux des missions d'études d'EDF en Outre-mer afin de mieux appréhender le nouveau processus d'électrification, particulièrement de l'AEF. En effet, ce soutien d'EDF n'était aucunement aléatoire, puisqu'il s'agissait d'une exigence imposée par l'Etat au nom de l'héritage, d'intérêts économiques et politiques ainsi que, accessoirement, du devoir d'aide au développement des peuples indigènes. Les travaux de Denis Varaschin au XIII^e colloque international de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France en 2000, et l'ouvrage d'Alain Beltran et Jean-Paul Couvreur, *Electricité de France. 50 ans d'histoire(s) à l'international*, en font une analyse intéressante.

En effet, c'est le 8 avril 1946, par un vote au Parlement, que Marcel Paul, Ministre de la Production industrielle, obtint la nationalisation de l'électricité. Le texte de loi confiait la gestion des entreprises concernées à EDF, seulement « *le territoire de Métropole* » (article 6). L'article 52 précisait que « *la présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies dans les conditions qui seront fixées par décret pris en conseil des Ministres et dans un délai n'excédant pas un an* »¹⁹². Dans l'attente de cette décision politique, qui ne vint pas, il incomba aux dirigeants de définir une ligne de conduite pour EDF. Avant tout préoccupés par

¹⁹¹ FIDES : rapport au Comité Directeur du 19 novembre 1948. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 354.

FIDES : projet de rapport au Comité Directeur du 14 août 1951. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 354.

Note récapitulative des diverses subventions versées par la CCFOM à EDF. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 354.

¹⁹² J.-C. Colli, « Cent ans d'électricité dans les lois », *Bulletin d'histoire de l'électricité (BHE)*, numéro spécial, Paris, 1986.

la situation hexagonale, ils ne recherchèrent pas une nationalisation systématique en Outre-mer¹⁹³. En fait, la direction d'EDF entendait donner la priorité à la reconstruction, à la croissance économique et au développement social d'une France meurtrie par la guerre : « *Les coupures engendrent la grogne de l'opinion donc de l'électorat. La guerre est finie et si les Français ont accepté de ne disposer que de quelques heures d'électricité par heure à Paris en 1944, ils attendent maintenant un retour rapide à la normale* »¹⁹⁴. Dans pareil contexte, l'activité en Outre-mer n'était pas une priorité revendiquée par EDF.

Cependant, un contexte politique fort ne pouvait manquer de rattraper l'entreprise nationalisée. Le 27 octobre 1946, la constitution enfanta l'Union Française affirmant au passage que : « *La France forme avec les peuples d'Outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs* » (Préambule). Mais, la Métropole entendait conserver un rôle directeur malgré une Deuxième Guerre mondiale qui avait conforté la contestation d'une domination dont la disparité interrogeait : départements algériens à statut spécial, départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion), Territoires d'Outre-mer (antérieurement colonies), Territoires associés sous mandat (Togo, Cameroun), Etats associés (protectorats non intégrés : Viêt-nam, Laos, Cambodge, Maroc, Tunisie). Le pouvoir, conscient de la précarité de la situation, escompta surmonter le déficit politique en dynamisant les liens économiques. EDF fut clairement conviée à participer à cette stratégie volontariste.¹⁹⁵

Pour assumer ce devoir impérieux, EDF laissa émerger un service chargé de ses activités à l'extérieur de la Métropole, l'Inspection Générale pour l'Union Française et l'étranger (IGUFE) en 1946. De cette naissance peu désirée, découla une première ambition limitée (établir un dialogue susceptible de déboucher sur des actions), mais aussi quelques conséquences heureuses. La simplicité de l'organigramme retenu, la structure légère adoptée ainsi que la liberté d'action accordée, trahissaient l'insignifiance des moyens financiers concédés, complétée par l'impératif d'équilibrer un maigre budget au moyen de remboursements du Ministère de la FOM et de règlements des sociétés clientes. Autre marque

¹⁹³ D.Varaschin, « EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960 », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.388.

¹⁹⁴ J.F Picard, A. Beltran & M. Bungener, *Histoire (s) de l'EDF*, Dunod, Paris, 1985, p.86.

¹⁹⁵ D.Varaschin, « EDF et l'Outre-mer,... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.388.

de détachement, les frais de fonctionnement de l'IGUFE étaient pris en compte non par EDF, mais par le Ministère de la FOM. Toutefois, la sensation d'avoir à bâtir du neuf, loin de certaines contraintes rencontrées en Métropole, fit venir à l'IGUFE des hommes entrepreneurs, voire idéalistes, dévoués au défrichage d'une « nouvelle frontière ».¹⁹⁶

Au contraire des territoires asiatiques éloignés et connaissant de précoces remous politiques, l'Afrique bénéficiait de sa proximité, de liens historiques plus étroits et inspirait l'espoir d'une alliance durable avec la France. De la sorte, en dehors d'une action limitée en Nouvelle Calédonie, en Indochine et en Guadeloupe, le début de l'œuvre d'EDF s'édifia essentiellement sur le continent noir. En 1947, le financement des missions d'EDF en AEF représenta à elles-seules près du cinquième du montant global pour tout l'Outre-mer. De parent pauvre, l'Afrique devint la vitrine de l'ambition nationale. Toutefois, la situation de départ y était délicate, particulièrement en AEF, tant en ce qui concernait les équipements que des effectifs du personnel technique sur place.

En effet, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, le système électrique de l'AEF restait embryonnaire et, le plus souvent, d'une qualité insuffisante. En outre, il y avait un petit nombre d'ingénieurs dans l'administration coloniale : un ou deux géomètres, un ou deux géologues, quelques officiers forestiers, quelques agronomes ; les uns et les autres surchargés par une besogne journalière suffisante à occuper normalement le triple de leur effectif. Secondant cet état-major squelettique, on avait un petit nombre d'Européens et d'Africains issus d'écoles professionnelles ou formés tout simplement par l'expérience. C'est à cela que se limitait l'ensemble des disponibilités administratives ou techniques de l'AEF en personnel compétent. Ce constat était singulièrement perceptible à l'Inspection générale des Travaux Publics à Brazzaville, service susceptible de superviser les travaux d'électrification, qui employait six ingénieurs pour toute la Fédération.¹⁹⁷

En fait, il faut dire que les études nécessaires aux travaux d'électrification constituaient un travail à la fois diversifié et hautement spécialisé. Il s'agit en effet, tout à la fois, de recherches hydrologiques, topographiques, géologiques, d'études mécaniques,

¹⁹⁶ D.Varaschin « EDF et l'Outre-mer,... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.389.

¹⁹⁷ Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...*, déjà cité, Paris, 1951, p.32.

thermiques, économiques, financières ; toutes orientées dans le sens de la production d'énergie d'électricité et de la construction de réseaux. Les missions hydrographiques dirigées en 1925-1927 et 1929 par l'ingénieur P. Darnault étaient certes pionnières, mais elles restaient assez superficielles et incomplètes dans ces résultats. En raison de leur complexité et du personnel exigé, ainsi que des intérêts politiques de l'Etat, la direction de toutes ces études, en 1947, fut confiée par le FIDES à EDF. Le travail fut mené par le personnel du service Outre-mer de l'IGUFE, épaulé par des ingénieurs mis à disposition par différents services d'EDF. Au terme de cette première approche, on estima qu'en préalable à toute action sur le terrain, il était indispensable de créer et d'organiser des structures locales en mesure de recevoir l'aide et les techniques apportées par EDF. C'est dans cet élan que l'EEAEF fut créée.

3. La création de l'EEAEF et le rôle d'ingénieur EDF

La création de l'EEAEF s'inscrivait comme un des outils nécessaires à l'effort de promotion des réseaux électriques en AEF. En effet, par la loi du 30 avril 1946 relative au développement industriel des TOM, le Ministère de la FOM avait annoncé son intention de réaliser l'électrification au moyen de sociétés d'Etat ou de SEM largement dominées par des capitaux publics. Pour satisfaire EDF, on privilégia le modèle des SEM. En l'occurrence, il s'agissait moins d'un choix doctrinaire de la part d'EDF que d'acquiescer à la pression du Ministère, soucieux de généraliser une recette qui avait donné satisfaction au Cameroun avec la société Energie Electrique du Cameroun (ENELCAM) en 1948.¹⁹⁸

En milieu d'année 1948, les études de la mission EDF en AEF étaient sur le point d'être terminées en ce qui concernait les chutes du Djoué et de la Foulakary. Aussi, le Haut commissaire de la République en AEF, dans sa lettre du 4 juin 1948 au Ministre de la FOM, trouva-t-il nécessaire de constituer déjà une société devant superviser l'équipement électrique de l'AEF, et en premier lieu de Brazzaville. Il souhaita que les premiers marchés pussent être passés vers la fin de 1948, et ne pussent l'être que par la société dont la constitution était impérative¹⁹⁹. Il était hors de question pour lui de déléguer à une société privée l'entière

¹⁹⁸ D.Varaschin « EDF et l'Outre-mer,... », in D. Barjot, D. Lefevre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, pp.392-394.

¹⁹⁹ Lettre SG 923 du Haut commissaire de la République au Ministre de la FOM, 4 juin 1948. Archives EDF, carton 801466.

responsabilité des futurs travaux d'équipement électrique. En effet, il parut « *indispensable de donner à la Société d'Electricité d'AEF tout en réservant une part légitime aux intérêts privés, la forme d'une société anonyme d'économie mixte formée dans le cadre de l'article 2 de la loi n°46-860 du 30 avril 1946. Les participants à cette Société devraient être la Fédération de l'AEF, l'Electricité de France, la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer, les usagers, les entreprises industrielles et commerciales et les distributeurs locaux d'énergie électrique* »²⁰⁰. Cette conception coïncida parfaitement avec les propositions du FIDES. Son Comité Directeur donna un avis favorable le 28 juin 1948, et jugea urgent d'engager des démarches pour mettre fin à la « *dépendance de Brazzaville* » à « *l'égard d'un territoire étranger* » qui s'était accrue pendant la guerre au point d'atteindre le seuil de 93% dans la période 1944-1945. Les propos de Parisot allèrent dans le même sens : « *Le premier objectif de la Société d'Electricité d'AEF sera la réalisation d'une chute destinée à l'alimentation en énergie électrique de la région de Brazzaville, et, plusieurs mois s'écouleront peut-être avant qu'elle ait l'organisation et les moyens nécessaires pour s'occuper des problèmes posés par les centrales tels que Fort-Lamy, Bangui, Pointe-Noire, etc.* »²⁰¹

Cependant, une voix discordante essaya de se faire entendre : l'UNELCO. Celle-ci vit dans la naissance d'une SEM, une volonté de la Puissance Publique de rétrécir ses capacités de développement, à travers une sorte de monopole concédé à celle-là dans l'édification des nouvelles structures électriques. Concomitamment, elle l'accusa de vouloir lui retirer les concessions de Brazzaville, de Pointe-Noire et de Bangui qu'elle possédait encore. Ainsi, après des pourparlers, elle conserva ses droits de concessions. Mais, ceux-ci par la suite se limitèrent à la distribution d'électricité au moment de la mise en service des aménagements hydroélectriques du Djoué et de Boali. En réalité, l'EEAEF, selon ses statuts approuvés par l'administration coloniale, avait la primeur dans tout ce qui concernait l'électrification de l'AEF. L'UNELCO ne pouvait bénéficier de nouvelles concessions, si elle avait l'intention d'en faire la demande, qu'en cas de désistement de l'EEAEF au préalable. En contrepartie, l'administration lui proposa de participer à la formation du capital de la nouvelle société, donc de participer indirectement au vaste programme d'électrification qui était lancé.²⁰²

²⁰⁰ Lettre SG 923... au Ministre de la FOM, 4 juin 1948. Archives EDF, déjà cité.

²⁰¹ Note sur l'électrification de Fort-Lamy n°338/HM. Archives EDF, carton 925859.

²⁰² EEAEF : rapport de l'assemblée constitutive du 9 avril 1949. Archives EDF, carton 925861.
Lettre n°56 de M. Lessault à M. Crouzet du 12 mai 1948. Archives EDF, carton 801466.

En définitive, le Ministre de la FOM autorisa la constitution de la société EEAEF le 28 décembre 1948, en reprenant intégralement le nom et les statuts d'une société privée proposée à la création en 1929 par le SEETAEF. Lors de l'assemblée constitutive du 9 avril 1949, les statuts furent présentés et en voici quelques lignes : *Article 1^{er}* : Cette société a pour objet toutes entreprises et toutes opérations concernant directement ou indirectement la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie électrique en AEF, la création d'usines hydroélectriques ou thermiques, de postes de transformation, de lignes de transport ou de distribution et généralement de toutes installations nécessaires à la réalisation de l'objet de la société. *Article 2* : l'obtention de concessions, l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation directe ou indirecte de toutes entreprises se rapportant à l'objet de la société. Son capital, fixé à 100 millions de francs CFA par l'Article 3, fut réparti comme suit :²⁰³

Tableau n°3: Les actionnaires de l'EEAEF

Fédération de l'AEF	40%
CCFOM	17%
EDF	17%
Collectivités et établissements publics d'AEF	11%
Usagers et entreprises industrielles et commerciales	5%
Distributeurs d'énergie électrique d'AEF	10%
Total	100%

La nouvelle société fut constituée avec tous les moyens pour entreprendre au mieux l'exécution des premiers travaux. Elle avait l'obligation d'équilibre financier. Cependant, elle souffrait d'une insuffisance de main-d'œuvre qualifiée pour superviser les études. Aussi, lors du second conseil d'administration de l'EEAEF du 11 avril 1949, M. Crouzet proposa t-il de désigner l'entreprise nationale EDF comme seul et unique ingénieur-conseil général afin d'éviter les errements qui s'étaient produits à l'ENELCAM au Cameroun où, la liaison entre divers ingénieurs conseils s'était avérée presque impossible. Il estima que l'ingénieur-conseil général devait avoir toute la responsabilité avec possibilité de sous-traiter avec d'autres

²⁰³ Les statuts de l'EEAEF. Archives EDF, carton 801466.

Lettre SG 923... au Ministre de la FOM du 4 juin 1948. Archives EDF, déjà cité.

SEETAEF : Electrification de l'AEF, 21 août 1929. CAOM, FM 1 TP 381, dossier 2.

bureaux d'études mais toujours sous sa responsabilité. Et comme à ce moment, EDF était en train de mener des études qui devaient servir à la société EEAEF, et en outre siégeait dans son conseil d'administration, un contrat d'ingénieur-conseil négocié avec elle était considéré comme une suite logique. De plus, la nouvelle société métropolitaine était un service national qui « *n'aura pour rémunération que le remboursement de ses dépenses à l'exclusion de tous bénéfices* »²⁰⁴ comme le précisa Parisot, son représentant au conseil d'administration de l'EEAEF. Ainsi, un contrat d'ingénieur-conseil fut-il signé avec la section d'Outre-mer d'EDF en mai 1949. Quelques mois plus tard, une convention entre la Fédération et l'EEAEF fut signée pour donner à celle-ci l'entière responsabilité d'entreprendre la production d'électricité, de faire face à la progression de la consommation, de respecter les délais d'exécution de travaux et de garantir la rentabilité des ouvrages²⁰⁵. Elle fut aussitôt suivie du lancement de travaux de grande ampleur : l'aménagement de la chute du Djoué.

B) Les grandes étapes pour électrifier Brazzaville

Les travaux de réalisation d'un barrage hydroélectrique, en particulier du Djoué, pour alimenter Brazzaville avaient déjà été tentés par une initiative privée dans les années 1930. Mais, faute de moyens, le projet fut envoyé aux oubliettes. En 1949, il refit surface avec des financements garantis et des données techniques plus complètes.

1. Les raisons du choix du Djoué

Pour l'alimentation de la région de Brazzaville, il avait été fait un certain nombre d'études sur les chutes de la Bouenza, du Djoué et de la Foulakary. L'élément primordial de la chute à retenir fut la facilité à y édifier une structure moyenne à moindre coût, dont les travaux pouvaient être entrepris sur une durée relativement courte. Mais, nous verrons que des critères plus politiques et géographiques détermineront le choix de la chute du Djoué.

²⁰⁴ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 avril 1949. Archives EDF, carton 925859.

Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan d'équipement en AEF pendant les exercices 1947-48 et 48-49*, 29, n°1, Paris, janvier 1950, p.29.

²⁰⁵ Convention entre la Fédération de l'AEF et l'EEAEF, juin 1949. Archives EDF, carton 925859.

La chute de la Bouenza était un site idéal : la hauteur était d'environ 100 mètres, le débit à l'étiage était de 40 m³, la force pouvait varier et atteindre 35 000 kW grâce à une réserve conséquente. Mais, elle était trop importante, et en outre, elle se situait assez loin de Brazzaville, à 300 kilomètres environ, comparée aux deux autres chutes. Cela pouvait entraîner davantage de pertes d'électricité pendant le transport en lignes HT. Très vite, les regards se tournèrent vers le Djoué et la Foulakary, tout en examinant les besoins en énergie de Brazzaville et les diverses caractéristiques du futur barrage (le plan, le profil et la coupe dans l'axe de la centrale). En 1948, Brazzaville consommait 800 à 850 kW dont 600 provenaient du Congo belge. Les estimations de consommation de la ville, dans les dix années suivantes, se chiffraient entre 8 000 et 10 000 kW, sous réserve de l'installation d'industries nouvelles. Car, si dans les grandes villes des autres colonies, particulièrement à Léopoldville ou à Douala, les besoins variaient de 3 à 10 000 kW, il était normal que l'on arrivât à des chiffres similaires pour Brazzaville. Les dirigeants de l'EEAEF entrevoyaient, dans une première étape, une chute d'une puissance de 8 à 10 000 kW sous réserve qu'ils pussent, si des besoins nouveaux se présentaient, l'augmenter jusqu'à 30 000 kW.²⁰⁶

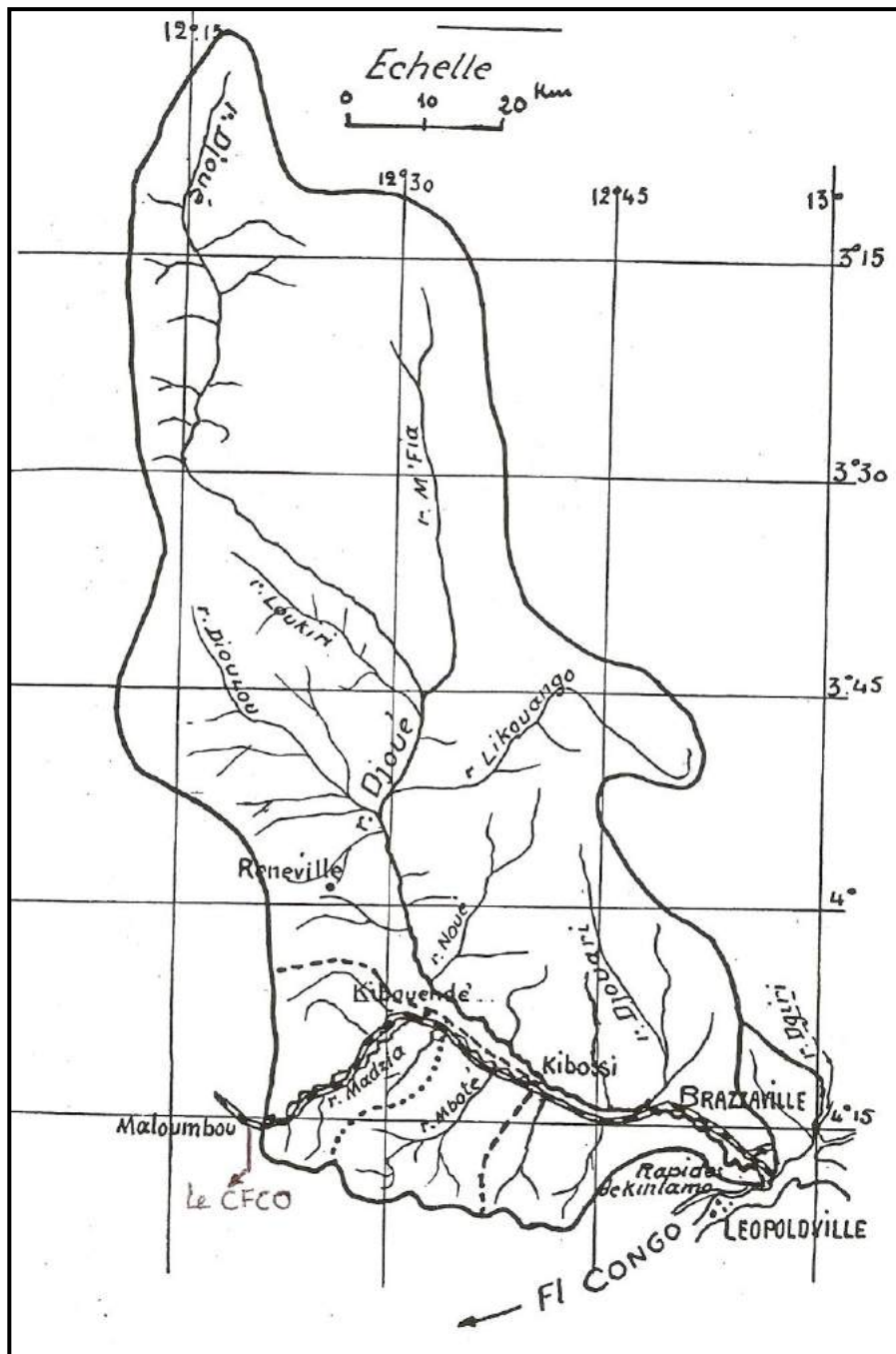
Long de 200 kilomètres, le Djoué prend sa source dans les plateaux Batéké, à une altitude voisine de 600 mètres, pour se jeter dans le Congo au-dessus des chutes de Kintamo, à 4 kilomètres à l'aval de Brazzaville, à une altitude de 290 mètres. A cet endroit, il présente, sur les 600 derniers mètres de son cours, une chute d'une hauteur de 15 mètres. Son bassin y est de 4 800 km²²⁰⁷. Au-delà d'un débit d'eau de 120 m³ à l'étiage et de 300 m³ en crue assez intéressant, la proximité de la capitale fédérale fut un atout décisif pour le choix de cette chute. Un projet avait déjà été élaboré juste à la fin de la guerre par l'UNELCO : il présentait un barrage à proximité de la route, d'une hauteur de 15 mètres et d'une longueur de 280 mètres environ en voûtes multiples. Sa partie médiane était fondée sur l'île qui se trouvait à 200 mètres en amont du pont de la route Brazzaville-Kinkala, et le niveau de la retenue était prévu à la cote 306. La centrale, située à droite de l'île du Pont des Lianes, devait comprendre quatre groupes générateurs Kaplan de 10 500 CV. L'UNELCO prévoyait l'aménagement d'un canal de fuite dans le bras occidental du Djoué, après avoir été obturé par une digue située en amont de la centrale, pour y éviter le désaxement des eaux pendant la saison des crues.²⁰⁸

²⁰⁶ EEAEF : procès-verbal... du 11 avril 1949. Archives EDF, déjà cité.

²⁰⁷ P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.71-p.74.

²⁰⁸ EEAEF : procès-verbal... du 11 avril 1949. Archives EDF, déjà cité

Carte n°9: Bassin du Djoué.



Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.70.

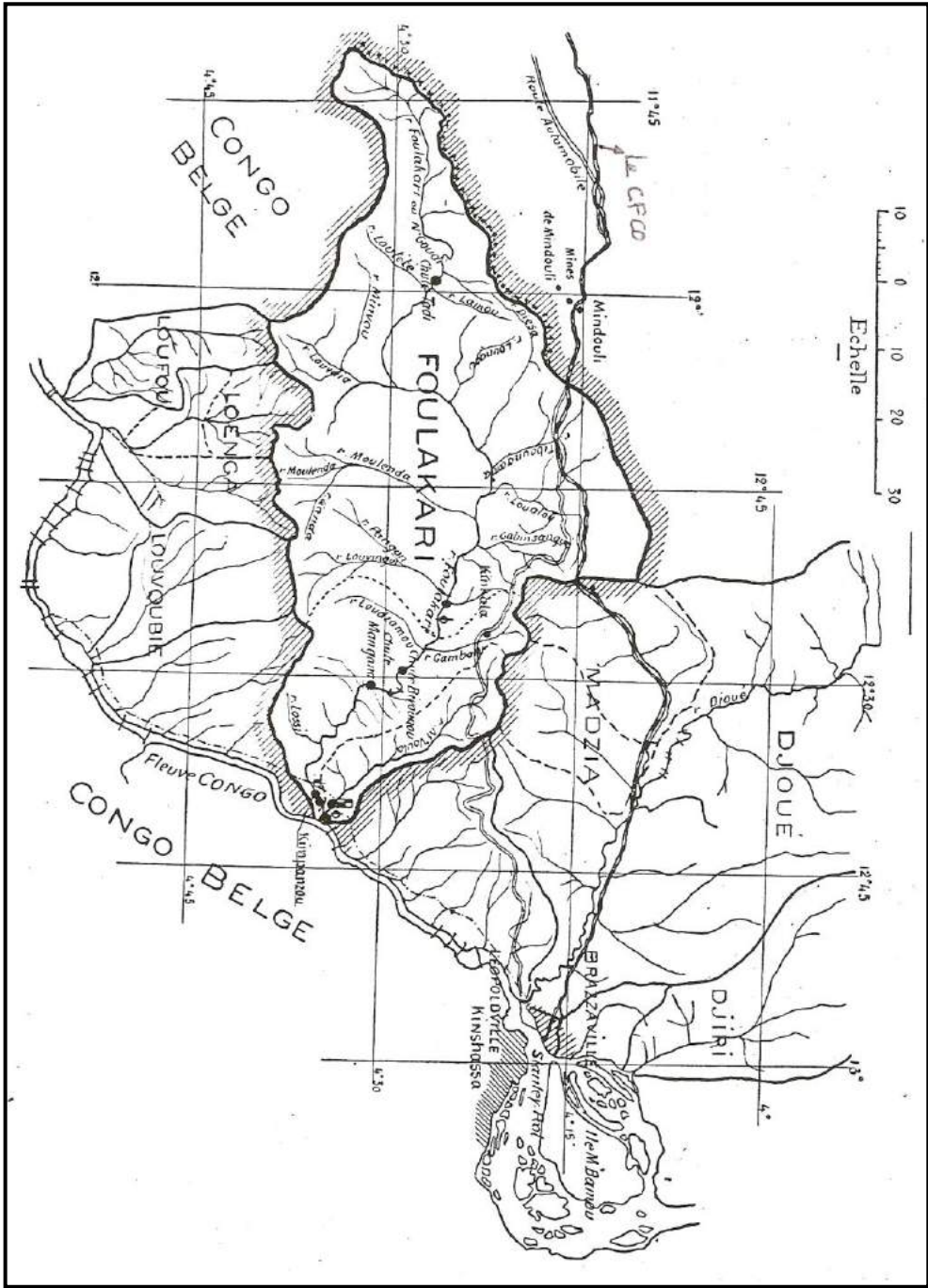
Malheureusement, diverses raisons justifiaient le rejet du projet de l'UNELCO par EDF. D'abord, le barrage devait desservir pendant environ huit mois de l'année, et cela augmentait les difficultés de sa tenue, du fait des affouillements qui n'allaient pas manquer de se produire au pied du barrage. Ensuite, aucune étude géologique n'avait été faite pour l'assise du barrage et de la centrale. La rive gauche se présentait dans des conditions acceptables au point de vue terrain. Mais, la rive droite se révélait nettement défavorable pour l'implantation d'un barrage de 15 mètres de hauteur. De plus, la perméabilité de la cuvette devait inéluctablement entraîner des infiltrations dangereuses risquant même de noyer le village autochtone de Poto-Poto, au moins pendant les premières années d'exploitation, avant le colmatage des fissures. Puis, la fixation du plein d'eau à la cote 306 entraînait la submersion des usines de tannage situées à quelques centaines de mètres en amont du barrage dont le plancher était situé à la cote 294. Elle entraînait également la submersion, au moins en partie, des jardins des bâtiments de l'Auberge Gascogne situés à 6 kilomètres en amont du barrage.²⁰⁹

Enfin, en plusieurs points, la ligne du CFCO devait être submergée et sur plusieurs centaines de mètres, les remblais devaient être à protéger. Les indemnités des travaux entraînées par ces submersions devaient être onéreuses et, de plus, risquaient d'entraver, sinon interrompre, complètement le trafic de la voie du CFCO. En outre, le devis du projet, en y ajoutant les indemnités et les injections indispensables pour la fondation du barrage et de la centrale, ressortait à 1,98 milliard de francs métropolitains environ. Par conséquent, l'étude d'EDF avait consisté à remédier à tous ces inconvénients en construisant un barrage de 7 mètres afin d'éviter les submersions. Il devait écouler 12 millions de m³ d'eau et en cas de crue, il pouvait rétablir la régularité du cours d'eau en le canalisant par une prise d'eau vers une galerie qui devait déverser l'eau vers le fleuve Congo. La chute du Djoué avait été schématisée pour donner deux groupes de 5 000 kW chacun et une réserve du haut dont la centrale pouvait faire 30 000 kW. Les ingénieurs firent un métré du béton à mettre en œuvre pour les machines à commander et un devis pour un équipement de 10 000 kW évalué à 1,35 milliard de francs CFA.²¹⁰

²⁰⁹ EEAEF : procès-verbal... du 11 avril 1949. Archives EDF, déjà cité.

²¹⁰ Idem.

Carte n°10: Bassin de la Foulakary.



Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, p.76.

Les services d'EDF s'étaient intéressés à une chute sur la Foulakary, à 70 kilomètres de Brazzaville dans une région tourmentée (forêt dense, marécages), qui avait une hauteur de 40 mètres (avec un débit à l'étiage de 15 m³ pour une production de 6 à 7 000 kW selon l'étude de P. Darnault). C'était une belle chute de pointe comparée au Djoué, avec la possibilité d'un barrage très simple de 7 mètres de hauteur pour un débit d'eau variable de 200 m³, contre 300 m³ au Djoué. Son rocher permettait l'emplacement d'une centrale avec des machines placées à axe horizontal (mieux que pour la centrale du Djoué). De plus, le devis, fait dans les mêmes conditions que le Djoué, se fixait à 1,3 milliard de francs CFA, donc une différence de 3,85% environ²¹¹. Mais, comme le dit Parisot : « *il est certain que si le Foulakary se trouvait à la place du Djoué, la question du choix de la chute ne se poserait pas. Mais la Foulakary est trop loin (...) Pour la Foulakary, le projet est plus simple : moindre volume de travaux, les machines sont d'une exploitation très facile, les extensions possibles jusqu'à 30 000 kW, elles peuvent être portées à 60 000 kW. L'éloignement de la Foulakary conduit à des inconvénients : logement et nourriture des agents, contrôle de l'exploitation... Nécessité d'avoir une ligne de 55 kilomètres de longueur, ce qui diminue la sécurité de l'alimentation de Brazzaville. Pour le Djoué, les machines sont plus délicates, les extensions sont faciles mais limitées à 30 000 kW. Le Djoué est à proximité de Brazzaville, le logement du personnel, construction de cases, sera plus facile. Enfin, il n'a pas de ligne, on peut se brancher directement sur le réseau de distribution de Brazzaville. Quand on met en balance les devis, on est ennuyé...nous nous sommes décidés d'arriver à une conclusion...c'est plutôt une question de sentiment politique, car les travaux qui se feront dans les Faubourgs de Brazzaville, seront visités par tout le monde, on en parlera, et les industriels en parleront. L'EDF propose de choisir la chute du Djoué pour être équipée en première urgence dans la région de Brazzaville* ». ²¹²

De façon explicite, la structure devait être la vitrine du nouvel essor socioéconomique qui était impulsé en AEF. L'EEAEF avait besoin d'un aménagement simple et rapidement constructible, la distance et la difficulté de l'accès de la Foulakary constituaient des handicaps majeurs. L'avis d'EDF fut entériné, il ne resta plus qu'à lancer les appels d'offres.

²¹¹ EEAEF : procès-verbal... du 11 avril 1949. Archives EDF, déjà cité.

²¹² Idem.

2. Les entreprises sollicitées pour l'aménagement du barrage

En application de son contrat d'ingénieur-conseil, EDF procéda à l'élaboration d'un dossier de concours pour les travaux du Djoué avec les différents schémas envisagés. Il l'adressa à seize entreprises, avec les renseignements nécessaires qu'elles avaient sollicités.

Tableau n°4: Quelques entreprises consultées pour le génie civil et pour l'équipement (et le montage) électrique du Djoué.

Entreprises pour le génie civil	Entreprises pour l'équipement électrique
Deplat et Lefèvre	-
Batignolles	-
Hersent	-
Ent. Des Grands Travaux Hydrauliques	-
Ent. Métropolitaine et Coloniale	L'Electro-Mécanique
Compenon Bernard	Schneider Westing-House
SGE	SGE
Entreprise Industrielle	Entreprise Industrielle
Groupes Salci-Astaldi E Zacchero	Alsthom
Grands Travaux de Marseille	Trindel
Borie	Herlicq

Source: EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 novembre 1949. Archives EDF, carton 925859.

Pour mieux orienter son choix, l'EEAEF accorda une priorité aux entreprises françaises ayant une double spécialisation, dans le génie civil et le montage des centrales, et une connaissance des travaux dans l'Outre-mer. Ces restrictions écartèrent implicitement certaines entreprises françaises et étrangères présentant leur projet en binôme, notamment Compenon Bernard et Schneider Westing-House, Salci-Astaldi E Zacchero et Alsthom, etc. Dans un autre angle, le choix du constructeur du matériel d'équipement hydraulique et électromécanique fut conditionné par le planning d'EDF qui, en Métropole, accaparait au même moment l'activité de plusieurs constructeurs français. En fait, la guerre ayant endommagé une partie de ses infrastructures électriques, la Métropole mobilisa de gros moyens financiers et humains pour les optimiser²¹³. Cela représentait un marché conséquent pour les constructeurs de matériel, comparé aux programmes d'électrification des TOM.

²¹³ Le choix de l'entrepreneur pour le Djoué. Archives EDF, carton 925859.

De toutes les entreprises consultées, l'EDF reçut sept propositions de projet-types et douze variantes dans les délais fixés. En général, elles furent difficilement comparables, présentant, tant au point de vue délais (30 à 54 mois) qu'au point de vue prix (580 millions à 1 milliard de francs CFA) pour le génie civil, des différences anormales. En conséquence, il fallut, pour mieux les examiner, revoir les entrepreneurs afin de rajuster leur devis. Cela permit de retenir 2 projet-types et une variante : ceux de la Société de Constructions des Batignolles et de la SGE et la variante de celle-ci, chiffrés respectivement à 577 millions de francs, 686 millions de francs et 460 millions de francs.²¹⁴

La différence de 100 millions de francs entre les deux projets provenait essentiellement du fait que la SGE employait 125 Européens alors que les Batignolles n'en prévoyaient que 80. Cette main-d'œuvre européenne supplémentaire était pleinement justifiée : la chute du Djoué comportait la construction d'une centrale hydroélectrique, ouvrage en général compliqué, où se mêlaient les divers corps de métiers (génie civil, mécaniciens, électriciens). Il était, pour cette raison, indispensable de disposer de main-d'œuvre supplémentaire. D'ailleurs, les exemples de construction de chutes d'eau à ce moment confirmaient cet avis : sur la chute d'Edéa au Cameroun, il y avait 200 Européens et sur la chute de Koni au Katanga (Congo belge) ils étaient 120.²¹⁵

L'ultime décision du choix s'orienta le 21 octobre 1949 vers la SGE, malgré une certaine connaissance de la Société de Construction des Batignolles sur l'Afrique noire et sur les conditions de travail dans les régions équatoriales. En effet, bien qu'installée seulement en Afrique du Nord, la SGE présentait, en matière de centrale, de nombreuses et sérieuses références, des propositions plus élaborées, les meilleurs délais et disposait de l'un des bureaux les plus spécialisés. Elle avait l'avantage d'être à la fois dans le génie civil et dans le montage d'équipement électrique, et permettait à EDF, pour le compte de l'EEAEF, d'avoir affaire à un seul interlocuteur. En outre, par suite de l'achèvement de plusieurs aménagements hydroélectriques qui lui avaient été confiés en Métropole par EDF, elle disposait de tout le personnel.

²¹⁴EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 novembre 1949. Archives EDF, carton 925859.

²¹⁵Idem.

En effet, comme le démontre Dominique Barjot, afin de mieux répondre aux besoins de l'électrification, la SGE mit en place toute une filière allant de l'ingénierie à la construction de barrages et de lignes HT en passant par la fabrication des pylônes. Surtout, elle réalisa des ouvrages considérables comme le barrage-poids d'Im-Fout au Maroc, capable de fournir 155 millions de kWh/an. Elle innova en introduisant, la première, le barrage à voûte mince fortement inclinée vers l'aval. Au lendemain de la guerre 1939-1945, elle conçut et édifia deux grands ouvrages de ce type : ceux d'Echanet sur la Maronne et de Couesque sur la Truyère, construits à partir de 1946, et terminés en 1949. De réalisation complexe, ils permettaient néanmoins une économie de béton substantielle : 20% environ par rapport à un barrage de type poids-voûte²¹⁶. C'est ce type de barrage que la SGE proposait pour le Djoué. Ainsi, le choix de l'entreprise fait, nous pouvons dès lors évoquer la capacité de consommation estimée de la ville de Brazzaville.

3. L'évaluation des besoins futurs de Brazzaville

Les prévisions de la consommation d'électricité de la région de Brazzaville, faites sur la période 1949-1969, furent l'œuvre d'EDF. Elles avaient une valeur indicative, mais « *Quoi qu'il en soit, nous pouvons avancer que les prévisions de consommation ainsi établies constituent vraisemblablement un minimum* »²¹⁷. L'optimisme d'EDF était très perceptible, et tendait à justifier, hormis la volonté de se libérer de la dépendance vis-à-vis du Congo belge, l'importance à venir de la ville de Brazzaville. En 1948, l'UNELCO y avait distribué 3,82 millions de kWh. Ce chiffre correspondait à une consommation globale par habitant européen et par an de 655 kWh. Cette consommation avait été constamment freinée par l'insuffisance de la puissance disponible à la production, par le prix élevé du kWh d'origine thermique et par le manque d'appareillage et d'appareils d'utilisation durant et après la guerre. Selon EDF, ces trois causes avaient en outre gêné considérablement l'établissement d'éventuelles industries locales. Il en résulta que Brazzaville, en tenant compte du peu de ressources naturelles de son hinterland, fut sous industrialisée.

²¹⁶ D. Barjot, « Les entreprises françaises et l'électrification de l'Afrique du Nord : le cas de la Société générale des entreprises », in D. Barjot, D. Lefeuvre (sous la dir. de), *L'électrification outre-mer...*, déjà cité, actes du colloque de l'Association pour l'Histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2002, p.279-p.298.

²¹⁷ Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie électrique de la région de Brazzaville, 30 novembre 1949, CAOM, FM 1 FIDES 14.

Inversement, la mise à la disposition du consommateur de grandes quantités d'énergie à bon marché pouvait, d'après les études d'EDF, provoquer la création des industries et de l'artisanat indispensables à une agglomération comme Brazzaville (77 400 Africains et 5 245 Européens en 1951). Par ailleurs, il était raisonnable de supposer que, grâce à la main-d'œuvre disponible et à la situation privilégiée de la ville dans le réseau de communications de l'AEF, d'importantes industries de transformation, nécessitant de grandes quantités d'électricité, pouvaient s'y installer. Il était ainsi possible de limiter les importations de biens manufacturés. C'était par exemple le cas du ciment : ces importations qui étaient de 10 654 tonnes en 1938, progressaient à 30 523 tonnes en 1946 et à 74 108 tonnes en 1949. Compte tenu des besoins propres du Tchad et du Gabon, en constante augmentation, l'implantation sur les calcaires de Loutété (entre Brazzaville et Pointe-Noire) d'une industrie du ciment semblait pouvoir trouver le débouché de 40 000 tonnes minimums qui lui était nécessaire pour être économiquement rentable.²¹⁸

Les études sur la rentabilité d'une telle usine avaient été réalisées au début de 1950 par la *Compagnie de l'Afrique Noire*, en liaison avec la *Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil*. Des investissements de 600 millions de francs CFA devaient être nécessaires pour l'établissement de la cimenterie, dont 70 millions pour la construction de la cité et les travaux d'urbanisme. Le prix de la tonne de ciment local vendu à Brazzaville pouvait s'établir à 400 francs CFA, moins cher que si elle (tonne de ciment) était importée de la Métropole. Ce calcul avait été fait pour une usine fonctionnant sur la base de 40 000 tonnes par an. Cette marge s'élevait à 1 400 francs CFA la tonne pour une production de 80 000 tonnes ; les investissements nécessaires dans ce dernier s'élevaient à 800 millions de francs CFA. La Fédération s'orientait vers la construction d'une usine de 40 000 tonnes. Le financement des 600 millions de francs CFA devait être effectué concurremment par le capital privé, la CCFOM et la Fédération.²¹⁹

La mise en service d'une usine hydroélectrique pouvait donc créer une situation nouvelle. La consommation du moment ne pouvait même pas servir de base aux prévisions du développement. Cela conduisit EDF à faire une étude analytique du problème dont les principaux éléments, hormis le développement de la consommation industrielle HT, furent :

²¹⁸ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.73.

²¹⁹ Idem, p.74.

les développements de la population européenne et de sa consommation, de la consommation force motrice BT, des administrations et des services publics.

En effet, l'accroissement de la population européenne durant les quatre dernières années, était environ de 800 habitants par an, alors qu'il avait été de 300 auparavant. La population européenne devait ainsi passer, d'après la mission d'EDF, de 4 000 en 1949 à 14 000 habitants en 1969, soit environ 2 800 foyers et 4 500 vivants isolés ou en communauté. En 1948, la consommation moyenne par ménage brazzavillois était de 180 kWh/an. Cette moyenne était conditionnée par la consommation des ménages européens. Dans certaines grandes villes coloniales comme Léopoldville, alimentées sans aucune restriction, la moyenne par ménage atteignait 500 kWh/an.²²⁰

A Brazzaville, le passage d'une situation de restrictions à une situation normale était influencé par un certain nombre de facteurs accessoires, tels que l'hésitation des consommateurs européens à modifier des habitudes acquises pendant la guerre, l'action de la publicité, la commercialisation plus importante des appareils d'utilisation,... EDF estima qu'au bout d'une vingtaine d'années, ces facteurs ne devaient plus jouer et la consommation européenne devait correspondre effectivement au standard de la vie moderne. Schématiquement, ils multipliaient par 3,5, comparée à 1949, la moyenne annuelle par ménage brazzavillois à 630 kWh. Ces améliorations devaient porter la consommation de la population européenne à 10,2 millions de kWh, soit 5,1 millions de kWh en 1959. Parallèlement, elles entraînaient une extension des installations de pompage d'eau potable à 120 kW pour un usage porté à 800 000 kWh/an (contre 168 000 kWh en 1949). En fait, cette hausse était justifiée par les considérations suivantes : ²²¹

- La cuisine électrique était appelée à se généraliser par suite du prix élevé du bois de chauffage et de l'augmentation des salaires du personnel domestique ;
- La population européenne formait les cadres de la société : son standard de vie et ses besoins en électricité étaient supérieurs à ceux de la moyenne de la population de la Métropole ;
- Ces chiffres étaient basés sur les consommations réelles de Léopoldville.

²²⁰ Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie... CAOM, déjà cité.

²²¹ Idem.

L'accroissement de la population européenne était du, en partie, à la réorganisation administrative de la Fédération, et au démarrage du Premier Plan Quadriennal (1948-1952) qui allait susciter une activité économique plus dense (entreprises des travaux publics, briqueterie, etc.). La consommation d'électricité HT était évaluée à 5,3 millions de kWh en 1959, et à partir de 1961, à 6,43 millions de kWh/an.²²²

A côté, la croissance de la consommation de la petite force motrice, c'est-à-dire des artisans, des ateliers, des exploitations agricoles, des hôtels,...n'était pas négligeable et avoisinait 333 600 kWh en 1947. En la prenant proportionnellement à la population européenne, EDF obtenait 960 000 kWh à partir de 1954. Tenant compte du sous-équipement de l'époque, elle majorait même ce chiffre de 50%, soit 1,45 million de kWh²²³. Cette marge pouvait s'observer à travers la construction d'hôtels pour résoudre partiellement la crise du logement et d'un aéroport international. En 1949, le « Relais-Hôtel » de Brazzaville (104 lits), intégralement réalisé avec les fonds du budget général, venait d'ouvrir, en même temps que la CCFOM accordait un prêt de 25 millions de francs CFA à L. Regnault pour un hôtel de 100 chambres.²²⁴

Enfin, en s'appuyant sur les travaux d'urbanisme prévus au Plan Quadriennal à Brazzaville et sur l'accroissement de la population européenne, les besoins en éclairage public devaient quintupler à 250 000 kWh. Les besoins de l'administration coloniale (Gouvernement général, PTT, hôpitaux, etc.) devaient approcher 1 million de kWh²²⁵. Ils devaient même augmenter avec la construction en 1952 d'un hôpital moderne de 930 lits, entièrement financé à hauteur de 230 millions de francs CFA par le FIDES, et équipé de tous les services de chirurgie, de radiologie, de maternité,...²²⁶

Au total, les études d'EDF plafonnaient la consommation globale de Brazzaville, sans inclure celle des Africains, à 26,2 millions de kWh en 1969, soit 13,1 millions de kWh en 1959²²⁷. En filigrane, nous remarquons que toutes ces estimations considéraient l'accroissement de la population européenne comme le moteur stimulant toute la

²²² Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie... CAOM, déjà cité.

²²³ Idem.

²²⁴ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.79.

²²⁵ Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie... CAOM, déjà cité.

²²⁶ Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...*, déjà cité, Paris, 1956, p.125.

²²⁷ Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie... CAOM, déjà cité.

consommation électrique à venir, et, en quelque sorte, le redémarrage socioéconomique de Brazzaville. Toutefois, ces études avaient été assez prudentes en ce qu'elles n'avaient pas incorporé l'étude de la cimenterie de Loutété et des autres industries dont l'implantation n'était pas garantie. De plus, si elles arrivèrent à mieux analyser les marges de progression d'une très grande partie des besoins des villes, elles eurent par contre des difficultés à établir les perspectives de la demande domestique africaine.

4. La non maîtrise de la progression de la consommation des Africains

L'accroissement de la population africaine à Brazzaville était lié naturellement aux facteurs économiques. Jusque-là, il avait eu peu d'incidences sur la consommation d'électricité, et dans les années à venir, précisément en 1961, les projections situaient le nombre d'Africains à 125 000. Malgré tout, leur consommation était toujours aussi incertaine, car, la hausse de leur niveau de vie et ses répercussions étaient difficilement quantifiables. Dans l'état de l'habitat au début des années 1950, il n'était pas évident, selon la mission d'EDF, d'électrifier la majeure partie des cases. Elle n'avait pas connu un grand changement. Il fallait en plus compter sur la rusticité des propriétaires abonnés au réseau, peu préparés au maniement des appareils électriques et devant néanmoins obtenir les satisfactions habituelles. Cependant, un effort était fait pour l'amélioration de l'urbanisme au début des années 1950. A leur intention, les sociétés concessionnaires, notamment l'UNELCO, et l'administration coloniale avaient mis à l'essai des installations préfabriquées très simples. Celles-ci étaient constituées, en principe, par une canalisation en fil sous caoutchouc à l'aboutissement de laquelle étaient disposés, en boîte ou sous cadre, les différents accessoires d'utilisation : interrupteurs, prises de courant, etc. Ainsi, l'utilisateur africain trouva t-il toutes ses commandes réunies en un endroit unique. Il fut aisé de lui en expliquer le maniement et d'obtenir de lui une protection au moins sommaire de l'installation par la simple fermeture de la boîte ou du cadre (étanches l'un de l'autre) lorsqu'il avait à s'absenter²²⁸. Et, si l'effort ainsi amorcé se poursuivait, EDF estimait que 12 500 Africains étaient en mesure de recevoir l'électricité en 1964, soit environ 1 250 foyers avec un pouvoir d'achat en moyenne 10 fois plus bas qu'un foyer européen. En leur attribuant une consommation égale au tiers de la

²²⁸ R. Viard, « Réalisations et perspectives de l'électricité outre-mer », déjà cité, n°254, Paris, août-septembre 1952, p.82.

consommation éclairage des Européens, il semblait que l'on pouvait compter à cette époque sur une vente de 1,05 million de kWh en 1964, soit 8,4 kWh par Africain²²⁹. Pour résumer, nous avons donc à Brazzaville, en 1969, une consommation domestique totale de 11,25 millions de kWh, une consommation HT de 11,6 millions de kWh et 4,4 millions de kWh pour les autres usages. En divisant ces chiffres par deux, nous obtenons leur niveau en 1959. La difficulté de l'évaluation de la consommation africaine à Brazzaville était presque similaire à la situation dans les autres villes électrifiées ou en cours d'électrification de l'AEF.

C) La rénovation de la centrale thermique de Brazzaville et le financement du Djoué

Les travaux d'aménagement du Djoué devaient commencer en 1950 pour être achevés en fin d'année 1953 comme le préoyaient les services d'Outre-mer d'EDF. Mais entre temps, comment la capitale fédérale faisait-elle pour satisfaire normalement ses abonnés ?

1. Les nouveaux équipements de la centrale thermique

La centrale de Brazzaville se trouvait dans un état de délabrement avancé. De plus, elle était amputée de ses groupes : un avait été envoyé à Bangui, et les autres avaient servi parfois de pièces de rechange à la centrale de Pointe-Noire. En fait, jusqu'en 1948, Brazzaville dépendait encore de l'énergie en provenance de l'usine hydroélectrique de Sanga, d'où l'empressement des autorités aefiennes pour aménager le Djoué. Aussi, en attendant, fut-il commandé de nouveaux groupes pour la centrale de Brazzaville, un SIM-Winterthur de 1 200 CV en octobre 1949, identique à celui commandé pour Pointe-Noire mais réglé à la tension de 5,5/6 kV, et deux Tosi-Ansaldo de 1 200 CV dans le dernier trimestre de 1950²³⁰. Mais, la puissance était encore insuffisante, compte tenu des nombreuses demandes de

²²⁹ Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie... CAOM, déjà cité.

Les besoins en énergie de la région de Brazzaville. Archives EDF, carton 925859.

²³⁰ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...* déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.85.

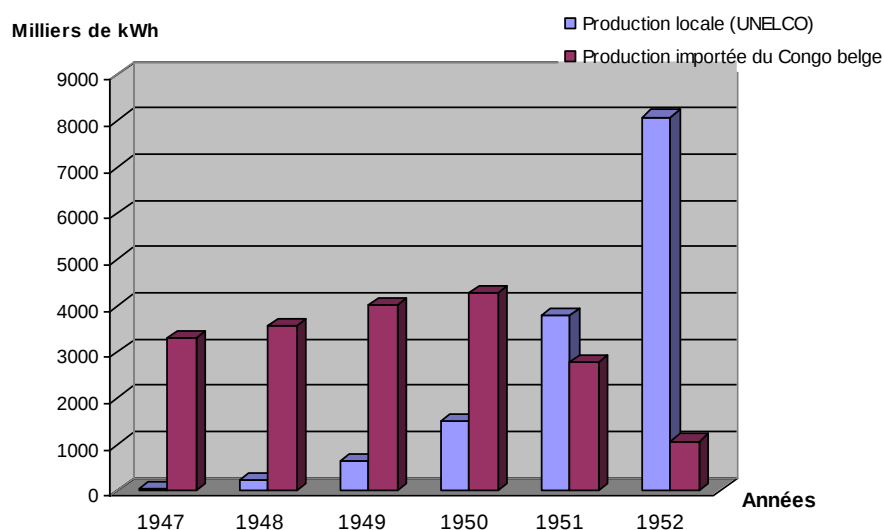
« Le Congo », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, p.4.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.223

branchements domestiques et des petits industriels. Une nouvelle convention, passée avec le Gouvernement général, permit de la renforcer avec un groupe MAN-Gramme de 1 800 CV, moteur de neuf cylindres 375 tours, et un alternateur de 1 500 kVA²³¹. Pour entreprendre tous ces travaux alors qu'elle était financièrement limitée, l'UNELCO, concessionnaire de l'exploitation de la centrale, bénéficia des crédits du FIDES de 150 millions de francs CFA inscrits à la section d'Outre-mer de l'AEF.²³²

En réalité, après la guerre, les Belges ne pouvaient plus fournir que 550 kW à Brazzaville dont la pointe atteignait 2 000 kW²³³. La centrale de Sanga avait atteint sa capacité maximale, et les Belges comptaient même sur l'aménagement du Djoué pour satisfaire leurs besoins. Le graphique n°26 ci-après permet de percevoir qu'au fur et à mesure que de nouveaux groupes étaient installés dans la centrale de Brazzaville, la dépendance envers le Congo belge s'amenuisait.

Graphique n°26: La dépendance électrique de Brazzaville 1947-1952.



Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, carton 925863.

²³¹ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.223.

²³² Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...* déjà cité, Paris, 1956, p.65.

²³³ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.223.

2. Les réajustements récurrents du financement des travaux du barrage

La nécessité de réaliser rapidement l'équipement du Djoué avait obligé l'EEAEF, en août 1949, à lancer les appels d'offres sur l'avant-projet sommaire, d'une puissance de 10 000 kW (deux groupes de 5 000 kW), réalisé par EDF dans le cadre de la mission de prospection qu'elle avait faite en 1948. Pour tenir compte de son imprécision, il avait été prévu dans la note présentée au Comité Directeur du FIDES, en janvier 1950, un chapitre « Divers et Aléas » évalué à 20% du devis des ouvrages. Or, l'étude détaillée du projet, ainsi que les aléas effectivement rencontrés au cours des travaux, estimés à 1,5 milliard de francs CFA, avaient révélé que cette marge était légèrement insuffisante.

Pour l'exercice 1^{er} avril 1950/30 mars 1951, des crédits de 345 millions de francs CFA avaient été accordés. Ils étaient constitués par une dotation du FIDES (à raison de 35%), inscrite dans la section d'Outre-mer de l'AEF, remboursable sur les superbénéfices, et par un emprunt consenti par la CCFOM au taux de 2%, remboursable à partir de la onzième annuité²³⁴. Ils furent très vite utilisés. Le financement était renouvelé pour l'exercice 1^{er} avril 1951/30 mars 1952 sur la base d'un nouveau devis, 1,92 milliard de francs CFA, figurant au dos du dossier de demande de crédits pour ledit exercice, par le FIDES dans sa séance du 27 février 1951 (220 millions de francs), et par le Conseil de Surveillance de la CCFOM dans sa séance du 13 mars 1951 (400 millions de francs). Le nouveau devis comportait en particulier, dès la première phase de travaux, la construction d'un barrage de 15 000 kW (avec cette fois deux groupes de 7 500 kW), prévue primitivement dans la deuxième phase. Des modifications successives avaient donc été apportées pour améliorer le rendement de l'installation et faciliter son exploitation. En réalité, cette décision d'augmenter la puissance de 50% était due à la demande des Belges d'une fourniture de 5 000 kW pour la ville de Léopoldville, pendant la construction de la nouvelle centrale hydroélectrique de Zongo. Cela, par conséquent, augmentait les dépenses initiales.²³⁵

Les derniers sondages exécutés sur le tracé de la galerie, confirmés par les premiers travaux, laissaient prévoir que la nouvelle exécution était beaucoup plus difficile que prévue et partant, plus onéreuse qu'il était escompté. Il avait paru opportun de constituer dans le

²³⁴ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES-Conseil Surveillance CCFOM – Equipement du Djoué du 20 novembre 1951, p.7. CAOM, FM 1 FIDES 14, dossier 84.

²³⁵ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, p.7. CAOM, déjà cité.

EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES-Conseil de surveillance CCFOM- Equipement du Djoué du 29 novembre 1952, p.2. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 363.

devis de 1951/1952 une provision importante pour faire face à cet aléa. Enfin, des travaux accessoires qui n'étaient pas prévus, avaient du être entrepris : déviation de la route de Kinkala, travaux de protection du CFCO contre les eaux du Djoué, interconnexion avec Léopoldville, etc.²³⁶

En principe, les versements au 31 décembre 1951 ne devaient pas dépasser 175 millions de francs CFA sur la dotation du FIDES, et 300 millions de francs CFA sur l'avance du CCFOM, soit au total 475 millions de francs CFA. Il restait donc pour le premier trimestre 1951 un crédit total de 145 millions de francs. Or, dans le courant du mois de juillet 1951, l'EEAEF informait la CCFOM qu'elle ne pouvait pas, sauf octroi de crédits complémentaires, maintenir le rythme d'exécution des travaux. En accord avec le Ministère de la FOM, la CCFOM et le FIDES, considérant qu'un ralentissement des travaux pouvait causer d'une part une augmentation du coût total de l'équipement et, d'autre part, un retard dans la mise en service de l'usine, décidèrent de verser à l'EEAEF plus rapidement que prévu, les sommes disponibles sur ces crédits jusqu'au 31 décembre 1951. La totalité des crédits disponibles s'était ainsi trouvée engagée au début du troisième trimestre 1951.²³⁷

Toutefois, il fut convenu, entre le Ministère de la FOM, la CCFOM et l'EEAEF, de procéder à une étude minutieuse sur place des causes des augmentations de dépenses de l'exercice 1951/1952, et à la détermination exacte de leur importance afin de fournir au Comité Directeur du FIDES, à l'appui d'une demande de crédits complémentaires, tous éléments d'appréciation désirables. A vrai dire, l'envie pressante de l'EEAEF d'édifier la centrale du Djoué n'avait pas permis à EDF d'accomplir des études convenablement ficelées, surtout que ses services étaient au même moment pris par des travaux de reconstruction du réseau électrique en Métropole et dans le reste de l'Oute-mer. Chaque année, les services d'EDF étaient ainsi obligés de réajuster le devis des travaux du Djoué, car ils n'arrivaient pas à incorporer tous les éléments exacts. Cette situation donnait une impression d'improvisation auprès du FIDES.

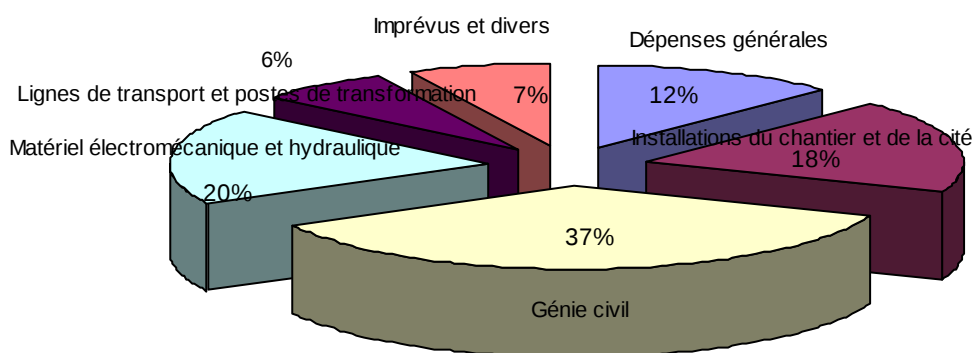
²³⁶ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, p.7. CAOM, déjà cité.

EEAEF : procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 1952, pp.2-3. Archives EDF, carton 925859.

²³⁷ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, p.2. CAOM, déjà cité.

De fait, l'étude achevée le 15 septembre 1951, permettait d'estimer provisoirement le coût de l'équipement du Djoué établi aux conditions économiques du 1^{er} août 1951, qui, plus tard, se révéla proche des dépenses globales en fin d'année 1953. Au 30 septembre 1951, comme une grande partie des crédits avaient déjà été épuisés, un supplément de crédits pour l'exercice 1951/1952 fut octroyé : une dotation de 73 millions de francs CFA du FIDES et une avance de 136 millions francs de CFA du CCFOM. Le reste des dépenses à effectuer pour achever les travaux, d'après les renseignements collectés en AEF, se chiffra à 2,12 milliards de francs CFA répartis comme suit :²³⁸

Graphique n°27: Répartition par catégorie de dépenses à effectuer pour les finitions du Djoué pour 1952-1953.



De manière définitive, l'étude détaillée d'EDF élucidait, hormis les dépenses supplémentaires engendrées par l'augmentation de la puissance de l'ouvrage, les différences entre les devis présentés. Le devis de l'exercice 1951/1952 était établi sur les bases du devis présenté en janvier 1950, lui-même inhérent aux conditions économiques du mois d'août 1949. Bien entendu, le devis de l'exercice 1951/1952 tenait compte des majorations de prix (pour 10% environ) intervenues entre le mois d'août 1949 et le mois de décembre 1950, ou du moins de celles que les statistiques et mercuriales publiés à la fin de 1950 avaient permis d'apprécier²³⁹. Aussi, en raison de la relative incertitude des majorations de prix dont il avait été tenu compte dans l'établissement du devis de l'exercice 1951/1952, qui rendait elle-même

²³⁸ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 29 novembre 1952, p.2. CAOM, déjà cité.

EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, pp.2-4. CAOM, déjà cité.

²³⁹ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, p.5. CAOM, déjà cité.

incertaine l'évaluation de 1,92 milliard de francs CFA de ce devis, paraît-il préférable de comparer le devis d'août 1951 au devis d'origine (présenté en janvier 1950). Leur différence s'expliquait entre autres par la variation des conditions économiques. En effet, l'application des formules de variation de prix incluse au marché de génie civil conduisait à une majoration moyenne d'environ 50% par rapport aux estimations du mois d'août 1949. Cette majoration était comparable, à quelques points près, à celle qui était constatée pendant la même période pour des travaux de même nature en cours d'exécution en AEF et en Métropole. Les prix du matériel électromécanique avaient augmenté de 35% environ. Au total, l'influence des hausses des prix, sur le devis d'août 1951, était de l'ordre de 750 millions de francs CFA.²⁴⁰

Ensuite, il est nécessaire de signaler que le devis de 1,5 milliard de francs CFA, présenté en janvier 1950, ne comprenait pas les frais de fonctionnement de l'EEAEF pendant la durée des travaux, non plus les frais financiers, les intérêts intercalaires, ni les frais généraux (achats de terrains, remis en état des ouvrages). Et puis, les droits de douane étaient sous estimés, l'EEAEF ayant escompté des services fédéraux de larges dégrèvements qu'elle n'avait pu obtenir. Au total, ils se chiffraient à 270 millions de francs CFA.²⁴¹

Enfin, toutes ces nouvelles données permettaient au FIDES et à la CCFOM de mieux planifier leur financement global de l'aménagement du Djoué à raison de 3,38 milliards de francs CFA. Il se composait d'une part à 65% sous forme d'avance de la CCFOM, remboursable au cours des quarante années suivantes avec un taux de 2% pendant dix années susceptible d'être augmenté à partir de la onzième année. Ce taux ne devait pas excéder le taux pratiqué à la date du prélèvement par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les prêts consentis aux communes (garantie par l'aval de la Fédération de l'AEF). D'autre part, il y avait 35% sous forme de dotation sans intérêts consentie par le FIDES, remboursable par un prélèvement de 50% sur les superbénéfices de l'EEAEF. En définitive, les délais d'achèvement des travaux furent respectés pour la fin de l'année 1953.²⁴²

²⁴⁰ EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, pp.5-6. CAOM, déjà cité.

²⁴¹ Idem.

²⁴² EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 20 novembre 1951, p.6-p.10. CAOM, déjà cité.

EEAEF : procès-verbal... du 21 octobre 1952, pp.2-3. Archives EDF, déjà cité.

EEAEF : réunion avec le Comité Directeur FIDES... du 29 novembre 1952, p.2-p.11. CAOM, déjà cité.

3. L'avancement du chantier et la description de l'ouvrage

Le mois d'août 1950 fut pour la SGE l'année du démarrage des travaux du Djoué. Cette construction stimula dans une certaine mesure le tissu économique de la région de Brazzaville, et apporta du pouvoir d'achat à travers le recrutement de la main-d'œuvre locale. Les installations devaient comporter, en premier lieu, l'édification des bâtiments destinés à loger le personnel européen qui arrivait de la Métropole. C'est donc dans ce sens que l'EEAEF concentra tout d'abord son effort, auquel elle associa, en plus de la SGE, la majorité des entreprises de construction de Brazzaville comme l'EFFIAC. Il fut ainsi possible, en moins de huit mois, d'édifier, dans un premier temps, quarante-et-une maisons de la cité européenne destinées à abriter les cadres de la SGE, le personnel de contrôle de l'EEAEF et une partie du personnel d'exécution du chantier. Dans un deuxième temps, il y eut la construction d'un hôtel de vingt-trois chambres pour le logement des monteurs des fournisseurs de matériel pendant la durée du chantier. L'effectif du personnel occupé aux travaux de génie civil fut de 190 Européens et de 1 250 Africains. En outre, seize Européens spécialistes et vingt-sept Africains procédèrent au montage du matériel électromécanique²⁴³. Il est à remarquer que pendant les travaux, la SGE ne cessa d'accroître la qualification de la main-d'œuvre africaine. Celle-ci n'avait jamais participé à l'aménagement d'un barrage, et fut progressivement formée, notamment au maniement du matériel électromécanique et hydraulique.

Les locaux d'hébergement du personnel ainsi constitués, avec une alimentation spéciale en électricité, grâce à l'installation d'un groupe Diesel supplémentaire de 200 kVA dans la centrale du chantier, et une station de pompage d'eau potable, furent conçus de manière à conserver le maximum de valeur à la fin des travaux²⁴⁴. La SGE mit ensuite en place les installations de chantier à proprement dites comprenant des bureaux, des ateliers de menuiserie, de mécanique, un garage, un poste de transformation et une centrale d'air comprimé. Les installations de broyage, de concassage et de fabrication de béton suivirent. Enfin, un câble de 6,6 kV fut posé entre Brazzaville et le Djoué pour permettre le transport de l'énergie disponible de la centrale UNELCO vers les installations de chantier²⁴⁵. Les travaux de génie civil débutèrent dès le mois de septembre 1950. A la fin de l'année, 230 000 m³ de

²⁴³ EEAEF : rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 29 mars 1951, p.2. Archives EDF, carton 925859.

²⁴⁴ EEAEF : rapport du conseil d'administration... du 29 mars 1951, p.2. Archives EDF, déjà cité.

EEAEF : procès-verbal... du 21 octobre 1952, p.2. Archives EDF, déjà cité.

²⁴⁵ EEAEF : rapport du conseil d'administration... du 29 mars 1951, p.2. Archives EDF, déjà cité.

terrassément à l'air libre furent exécutés pour la déviation de la route de Kinkala, la plateforme de l'usine, les deux postes, et par ailleurs, la fenêtre d'accès à la galerie atteignit déjà 25 mètres. En 1951, en même temps que les travaux de génie civil se poursuivirent, les principales commandes d'équipement électromécanique furent passées : les turbines aux Etablissements NEYRPIC à Grenoble, les alternateurs et les transformateurs à la CEM à Paris,...²⁴⁶ D'autres commandes suivirent pour la ventilation, les installations intérieures de la centrale, les cheminées d'équilibre, les conduites forcées, etc. Après un essai en septembre 1953, le groupe I fut mis en service industriel comme prévu le 16 octobre de la même année. Le deuxième groupe ne tarda pas : le 15 novembre, après un mois d'essai, il fut actionné, portant du même coup la puissance de la centrale à 15 000 kW. Le 27 janvier 1954, l'aménagement hydroélectrique du Djoué fut officiellement inauguré²⁴⁷. Mais quoi ressemblait-il à sa finition ?

L'aménagement du Djoué était constitué d'un barrage de retenue du type déverseur, implanté sur un seuil de rocheux fondé sur un radier ancré dans le grès, qui avait 185 mètres de longueur et 8 mètres de hauteur. Il créait une retenue utile de 8 millions de m³ et était muni de deux pertuis de chasse de 6 mètres de largeur. La prise d'eau était située sur la rive droite, juste à l'amont immédiat de l'évacuateur, prévue pour alimenter deux galeries souterraines en charge, capables chacune de 72 m³/s. Sans entrer dans les détails de la construction, cette prise d'eau, étudiée chez NEYRPIC, était dotée des appareillages automatiques les plus modernes de l'époque, permettant la fermeture automatique des vannes-wagons en cas d'inondation de l'usine ou de rupture de conduite forcée. Il y avait deux conduites forcées métalliques souterraines, de 3,4 mètres de diamètre et de 82 mètres de longueur, aboutissant chacune à un groupe. Chaque conduite était munie d'une cheminée d'équilibre métallique, avec étranglement de 3,2 mètres de diamètre et chambre d'expansion de 10 mètres de diamètre et 16 mètres de hauteur, implantée à 40 mètres de l'axe des turbines. Elle était raccordée par une culotte de branchement à la galerie d'amenée, bétonnée à faible pente, de 23 m² de section et 825 mètres de longueur, creusée à 30 mètres sous le plateau gréseux qui séparait les vallées du Congo au Djoué.²⁴⁸

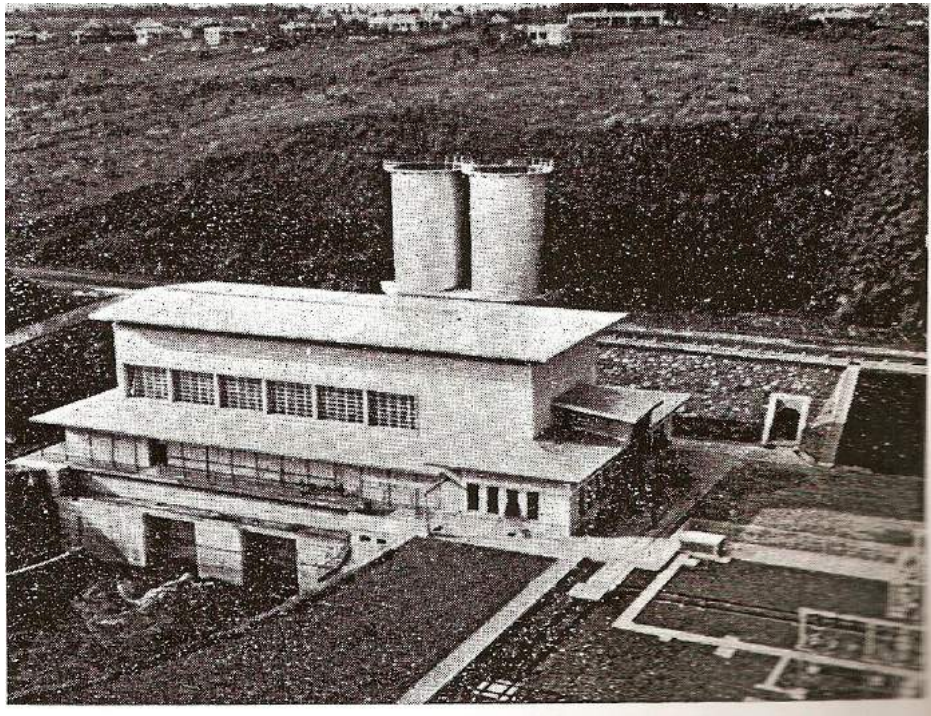
²⁴⁶ EEAEF : rapport du conseil d'administration... du 29 mars 1951, p.2. Archives EDF, déjà cité.

²⁴⁷ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 octobre 1953, pp.6-7. Archives EDF, carton 925859.

²⁴⁸ « Le Congo », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, pp.9-10.

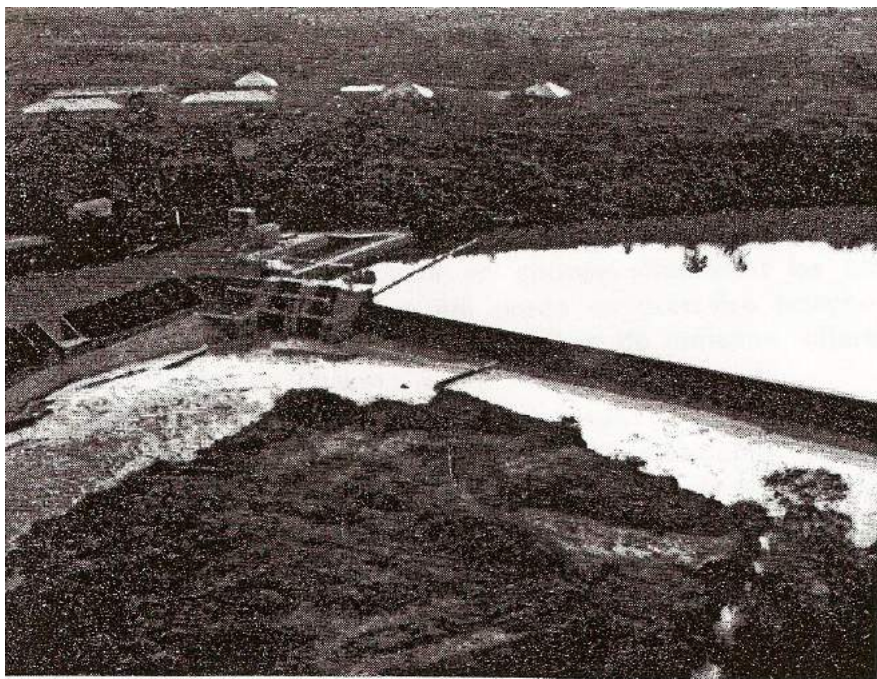
« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.224.

Photo n°6: Bâtiment de la centrale du Djoué.



Source: « Le Congo », *Industries et travaux d’Outre-mer*, n°122, numéro spécial « L’électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, p.10.

Photo n°7: Barrage du Djoué.



Source: Idem, p.11.

Photo n°8: Les 2 groupes de 7500 kW chacun dans la salle des machines de l'usine du Djoué.



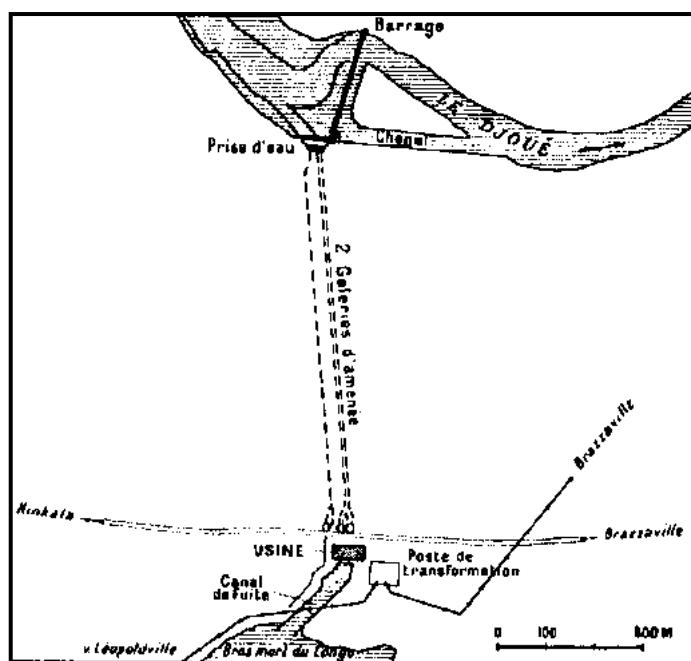
Source: « Le Congo », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, p.10.

Photo n°9: Poste de transformation, abaisseur de tension, à Brazzaville.



Source: « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.225.

Carte n°11: L'équipement complet de la chute du Djoué.



Source: *France Outre-mer*, n°292, Paris, mars 1954, p.16.

L'usine proprement dite était abritée par un bâtiment à charpente métallique couvrant une surface de 2 200 m², avec à l'intérieur les deux groupes NEYRPIC-CEM comprenant chacun une turbine-hélice à axe vertical à 250 t/m (pour un débit de 36 m³/s) et un alternateur de 9,4 MVA à 5,5 kV. L'eau turbinée était restituée dans un bras mort du Congo par un canal de fuite de 200 mètres de long et de 28 mètres de large. Le poste de transformation était implanté à l'extérieur, sur la rive gauche du canal de fuite, élevant la tension produite par les alternateurs de 5,5 à 30 kV, et équipé de deux transformateurs de 9,4 MVA. Ceux-ci étaient raccordés à deux jeux de barres de 30 kW où étaient branchées deux lignes à 30 kV transportant l'énergie, l'une vers Brazzaville (12 kilomètres) et l'autre vers Léopoldville (14 kilomètres).²⁴⁹

Le barrage du Djoué était la première grande infrastructure de l'AEF. Il suscitait déjà un véritable tremplin vers le progrès social des populations de Brazzaville. En définitive, il faisait de la ville, pour une fois, une agglomération indépendante pour la satisfaction de ses besoins en courant électrique, et même un grand fournisseur d'énergie à l'étranger.

²⁴⁹ « Le Congo », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, pp.9-10.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.224.

4. L'interconnexion de Léopoldville avec le Djoué

L'aménagement du Djoué venait comme une bouée de sauvetage pour les autorités belges dont l'usine de Sanga, au maximum de sa puissance, n'arrivait plus à satisfaire les besoins de Léopoldville. Parallèlement, le chantier de la nouvelle usine hydroélectrique de Zongo (Congo belge) nécessitait une fourniture permanente d'électricité que la centrale thermique de secours de Léopoldville n'était pas capable à terme de garantir. Ainsi, dès le début des travaux du Djoué en 1950, des représentants du COLECTRIC entamèrent des réunions avec les dirigeants de l'EEAEF. Ces rencontres visaient à procéder à des échanges d'énergie d'appoint entre producteurs et distributeurs d'énergie électrique du Congo belge et du Congo Français dans la région du Stanley-Pool (Congo belge), ainsi qu'à coordonner la construction des équipements de part et d'autre du fleuve. En juillet 1951, l'EEAEF conclut avec le COLECTRIC un contrat de fourniture d'énergie sur une longue durée. Cependant, lorsque la FBC démarra l'aménagement de Zongo, le Gouvernement belge signifia sa non approbation des négociations entreprises entre l'EEAEF et le COLECTRIC. En fait, il pensait que les travaux de Zongo pouvaient se passer de l'électricité de la centrale du Djoué. Toutefois, des études effectuées par le COLECTRIC attestèrent que, dans les années à venir, des quantités d'énergie supplémentaires étaient nécessaires pour l'accélération du chantier. Le Gouvernement belge, ne trouvant aucune solution palliative, fit connaître par la suite son intention d'engager des pourparlers avec les représentants de l'EEAEF pour l'étude d'un nouveau contrat de fourniture d'énergie à Léopoldville. En conséquence, le 3 mai 1952, un contrat fut signé, assorti d'un protocole général et d'une convention d'interconnexion. L'ensemble de ces pièces fut coiffé par un accord passé entre les Gouvernements belge et français.²⁵⁰

La signature du contrat, prenant effet en janvier 1954, provoqua certes une hausse du coût de l'aménagement du Djoué, mais garantit pour une durée de cinq ans, des recettes annuelles non escomptées à l'EEAEF de 14 millions de francs belges, soit 245 millions de francs CFA²⁵¹. C'était une manne financière qui renflouait assez rapidement les caisses de la société, car la hausse des dépenses engendrées par les modifications de l'avant-projet initial de 10 000 kW était évaluée globalement à 155 millions de francs CFA.

²⁵⁰ EEAEF : procès verbal de la séance du conseil d'administration du 12 mai 1952, p.11. Archives EDF, carton 925859.

²⁵¹ Idem.

L'EEAEF s'engageait à fournir 5 000 kW garantis par an aux Belges, mais qu'au-delà de cette puissance en cas d'accroissement de la demande, les clauses stipulaient la possibilité de mettre à leur disposition une tranche non garantie de 2 500 kW de douze mois, ou une tranche de huit à neuf mois de l'année seulement, non garantie aussi²⁵². Il est bien entendu que les fournitures correspondantes ne pouvaient être faites qu'à bien plaisir, c'est-à-dire qu'elles pouvaient cesser à tout moment, avec un préavis convenable, de façon à satisfaire par priorité la clientèle sur le territoire français, étant bien entendu également qu'elles pouvaient cesser immédiatement en cas d'arrêt de l'un des groupes du Djoué. L'EEAEF accordait la priorité de l'électricité produite aux usagers locaux.

En ce qui concerne le prix de vente aux Belges, il fut négocié à 6,70 francs CFA le kWh dans la tranche de 5 000 kW, inférieur à ce que l'EEAEF voulait proposer à l'UNELCO (notamment à partir de 1957). Pour la société, ce tarif était destiné à faire économiser aux Belges l'installation, dans leur centrale thermique de Léopoldville, de groupes Diesel supplémentaires en attendant la mise en route de Zongo. Il était supérieur au prix de revient proportionnel de la production hydraulique de l'EEAEF et inférieur au prix marginal de la production thermique à Léopoldville²⁵³. Par ailleurs, l'EEAEF, en accord avec la FBC et l'UNELCO, décida de résilier purement et simplement le contrat du 6 octobre 1934 et ses avenants, à la date du 1^{er} janvier 1954, et de procéder au rachat du câble existant sous forme de liquidation des accords sans que l'UNELCO n'eût à intervenir financièrement. Pour tenir compte des relations amicales qui, depuis près de vingt ans, avaient présidé à l'application du contrat de SANGA-UNELCO, l'EEAEF s'engagea, lorsque la résiliation dans les formes contractuelles fut signifiée à la FBC, d'appliquer les clauses envisagées en achetant de l'énergie de secours dans le cadre et en accord de l'interconnexion en cas d'arrêt des groupes du Djoué²⁵⁴. Ainsi, tous ces détails réglés, au 1^{er} janvier 1954, la centrale du Djoué envoya ses premières quantités d'électricité à Léopoldville.

²⁵² EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 février 1953, pp.11-12. Archives EDF, carton 925859.

²⁵³ Idem.

²⁵⁴ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 novembre 1953, p.4. Archives EDF, carton 925859.

EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 24 mars 1954. Archives EDF, carton 925859.

5. *Le contrat entre l'EEAEF et l'UNELCO-Brazzaville*

En février 1953, alors qu'un accord était déjà signé avec les Belges, et que les travaux de l'aménagement du Djoué avançaient à un rythme raisonnable, un contrat s'imposait entre l'EEAEF et l'UNELCO pour organiser la distribution d'électricité à Brazzaville. Un projet d'accord fut étudié et présenté par EDF aux deux partis : il stipula que l'EEAEF s'engageait à fournir à l'UNELCO du courant électrique dans les limites d'une puissance de pointe de 10 000 kVA, conformément à l'article 4. L'UNELCO s'engageait de son côté à prendre à l'EEAEF toute l'énergie nécessaire pour l'alimentation de sa concession de distribution publique à Brazzaville sur une durée de 50 ans.²⁵⁵

L'EEAEF ne devait pas livrer d'énergie à partir de ses ouvrages, sans l'accord de l'UNELCO, à l'intérieur du périmètre de la concession de celle-ci, à des abonnés dont l'alimentation en vertu de son contrat de concession, n'était pas obligatoire. Les clients qui pouvaient être alimentés directement à partir du réseau de l'EEAEF pouvaient être abonnés à l'EEAEF. Pour des clients importants, alimentés à partir du réseau de l'UNELCO et dont l'industrie pouvait nécessiter des tarifs spéciaux que le concessionnaire ne pouvait satisfaire, les deux partis devaient se rapprocher pour étudier en commun les moyens de leur donner satisfaction. Lorsque la puissance atteinte par l'UNELCO s'apprêtait à dépasser 10 000 kVA, si l'EEAEF prévenue comme il était dit à l'article 4, lui faisait connaître qu'elle ne pouvait pas assurer la mise à disposition de la totalité de la puissance nécessaire, elle avait la liberté de rechercher d'autres moyens pour la tranche de puissance dépassant celle que l'EEAEF s'était engagée à mettre à sa disposition. Conformément à l'article 8 de son cahier des charges de concessions, l'UNELCO devait suspendre dès la mise en vigueur du présent contrat, ses achats d'énergie à la FBC régis par le contrat du 6 octobre 1934. Dans un autre registre, elle devait maintenir en bon état les groupes générateurs existants au moment de la mise en vigueur du contrat, ce qui représentait une puissance totale de 4 900 kVA. Ces groupes, considérés comme installation d'appoint, ne devaient produire de l'énergie, sauf urgence, qu'à la demande de l'EEAEF. Toute diminution de cette puissance devait entraîner une diminution égale de la puissance de pointe de 10 000 kVA prévue au contrat.²⁵⁶

²⁵⁵ EEAEF : contrat de fourniture d'électricité à l'UNELCO du 26 février 1953, pp.1-2. Archives EDF, carton 925859.

²⁵⁶ Idem.

La fixation des tarifs du kWh fut organisée de manière atypique. En effet, au départ, elle était établie comme suit : 4 000 francs CFA par kVA de puissance P, 7 francs CFA par kWh pour la tranche d'énergie inférieure ou égale à 800 P consommée au cours de chaque trimestre, 3 francs CFA le kWh pour la tranche d'énergie supérieure à 800 P consommée au cours de chaque trimestre. Mais, sur décision du représentant de la Fédération au conseil d'administration, le Haut commissaire de la République en AEF, le prix proportionnel du kWh première tranche (7 francs) fut diminué de : 1 franc CFA pour l'année 1954, 0,75 franc pour l'année 1955, 0,50 franc pour l'année 1956, 0,25 franc pour l'année 1957, pour revenir à 7 francs CFA à partir de 1958. Tout le conseil d'administration de l'EEAEF n'approuva pas ces rabais, bien qu'ils donnassent au concessionnaire de la distribution, l'UNELCO, le délai nécessaire pour développer ses ventes, réduire son prix de vente dans toute la mesure désirable aux usagers, et concomitamment en attirer de nouveaux²⁵⁷. Après moult discussions et un veto du Haut commissaire, le contrat fut finalement signé le 19 novembre 1953 à Brazzaville, mais il fut lourdement préjudiciable pour la rentabilité de l'EEAEF. Nous abordons cet aspect dans le chapitre II de la troisième partie dans laquelle, nous analysons les finances et les ventes d'électricité de cette société.

Parallèlement, avec l'achèvement des travaux d'aménagement du Djoué, survinrent des suppressions d'emplois. Celles-ci permirent de libérer un grand nombre de cases construites pour loger le personnel de l'EEAEF et de la SGE pendant la durée du chantier. Le patrimoine immobilier de la société à Brazzaville ne correspondait plus aux besoins et représentait, de ce fait, une charge pour elle. Des cessions devaient donc être envisagées. Le 24 février 1954, l'EEAEF signa un protocole d'accord avec l'UNELCO pour la cession des installations de distribution d'électricité et d'eau de la cité du Djoué pour une somme de 12,75 millions de francs CFA. Cette cession s'accompagna d'un accord de non concurrence dont la durée fut la même que celle du contrat de fourniture intervenu entre les deux sociétés une année auparavant.²⁵⁸

²⁵⁷ EEAEF : résolutions votées au conseil d'administration du 10 mars 1953, p.2. Archives EDF, carton 925859.

EEAEF : contrat de fourniture... du 26 février 1953, p.6. Archives EDF, déjà cité.

²⁵⁸ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mars 1954, pp.1-2. Archives EDF, carton 925859.

En conclusion, l'instauration d'un financement public des réseaux électriques de l'AEF fut exceptionnelle. Elle s'était déployée en même temps qu'une mobilisation des compétences, à travers la disponibilité du service d'Outre-mer d'EDF, pour rendre efficient le programme de modernisation des réseaux. Elle avait abouti à la création de l'EEAEF afin de superviser les futurs travaux d'équipement électrique. Toutefois, ces initiatives de l'Etat n'avaient pas mis un terme aux activités des sociétés privées d'électricité opérant déjà en AEF, puisqu'elles avaient maintenu en partie leurs concessions et avaient été associées, en particulier l'UNELCO, à participer à la naissance de la nouvelle société. Sauf que, la primeur dans l'attribution des réalisations et des concessions futures revenait à l'EEAEF. En outre, l'objectif premier de celle-ci avait été d'optimiser l'électrification de la capitale fédérale, et le barrage du Djoué avait matérialisé une nouvelle ère de l'équipement public.

Désormais, l'énergie électrique était suffisamment produite à Brazzaville, un tremplin vers le progrès social venait d'être amorcé et de nouvelles perspectives économiques pouvaient être envisagées même si rien de concret n'émergeait. Le barrage permettait à la Fédération d'exporter l'électricité à l'étranger, notamment au Congo belge, et par conséquent d'acquérir de nouvelles devises. L'aménagement du Djoué était loin d'être une structure isolée de la période postguerre. Car, d'autres études et réalisations d'équipements électriques suivaient dans le reste de la Fédération, via la rénovation des installations de Fort-Lamy, de Pointe-Noire,... et surtout l'édification d'une autre centrale hydroélectrique à proximité de Bangui.

Chapitre II : L'aménagement hydroélectrique de Boali et l'amélioration des centrales thermiques des agglomérations déjà électrifiées (1947-1955).

A sa création en 1949, l'EEAEF suscite une série d'espoirs dans toute la Fédération. En effet, son statut de SEM et le mode de financement institué poussent quelque peu les Assemblées territoriales à la confondre à un service public. Elles l'interpellent pour tout type de travaux d'électrification à la moindre demande d'une municipalité, quand bien même les besoins se chiffrent seulement à une centaine d'abonnés potentiels. Une sorte de compétition, ou plus exactement une rivalité, s'instaure entre les territoires de la Fédération. Ceux-ci s'érigent de fait en groupes de pressions. Les attaques se focalisent sur Brazzaville qui absorbe l'essentiel des crédits octroyés, notamment entre 1949 et 1952, pour les études et travaux d'équipements électriques ; au point que certains acteurs politiques locaux parlent de discrimination et, revendiquent un traitement équilibré. Ce sont principalement les thèses des élus de l'Oubangui-Chari et du Tchad qui, ont toujours eu le sentiment d'être des laissés-pour-compte dans tous les programmes d'équipement établis en AEF depuis 1910. Ceci n'est pas complètement exagéré, leur faiblesse économique, leur enclavement et les difficultés d'acheminement constituent des handicaps non négligeables.

L'engouement suscité par la nouvelle énergie porte ses fruits, et s'inscrit implicitement dans les propos d'Odile Goerg : « *En situation coloniale, la capitale administrative tient lieu de faire-valoir pour l'extérieur dans un contexte constant d'émulation entre agglomérations et métropoles. Les comparaisons sont constantes avec d'autres villes, à l'intérieur ou non du même domaine colonial. Se dégage ainsi l'idée de modèles nationaux et coloniaux mais aussi de générations de villes, une « modernité » succédant à une autre au fil des décennies* »²⁵⁹. Chaque territoire de l'AEF tient absolument à avoir une capitale moderne, et l'électricité doit contribuer à cette dynamique.

Mais, il faut signaler que très peu d'élus locaux comprennent les études de faisabilité des premières missions d'EDF de 1947-1948. Celles-ci ont montré que l'étroitesse d'un

²⁵⁹ C. Coquery-Vidrovitch, O. Georg, *Politiques d'équipement et services urbains dans les villes du sud. Etude comparée*, L'Harmattan, Paris, 2004, p.15.

marché influe énormément sur les tarifs du kWh en les rendant prohibitifs pendant une longue durée pour une grande partie de la population, en particulier les autochtones, quelque soit le type de centrale installée.

Néanmoins, l'EEAEF projete d'entreprendre des réalisations à Pointe-Noire, Bangui, Libreville et Fort-Lamy. Dans ce chapitre, nous n'évoquons en aucun cas les variations de production ou de consommation d'électricité. L'accent est plutôt mis sur l'édification ou le renforcement des réseaux des principales agglomérations et les finances engagées. Il s'agit également d'analyser les hésitations du FIDES, les rivalités interterritoriales et l'implication des acteurs politiques locaux (et fédéraux) qui ont émaillé les programmes d'électrification jusqu'en 1955, date de la mise en route du deuxième aménagement hydroélectrique de l'AEF : le barrage de Boali (appelé aussi Bouali) dans la région de Bangui.

A) Les ressentiments des élus locaux de l'Oubangui-Chari

Entre 1947 et 1950, une convergence de facteurs divers favorisa un aménagement hydroélectrique à Boali pour alimenter Bangui, alors que rien ne le prédisposait. Ses facteurs se cristallisèrent autour des plaintes relatives aux mauvaises prestations de l'UNELCO et à la négligence ressentie par l'Oubangui-Chari.

1. *Les conclusions réservées d'EDF sur l'utilité d'un barrage et les mauvaises prestations de l'UNELCO à Bangui*

Dès le départ, les motivations de l'EEAEF à propos de l'amélioration du réseau électrique de Bangui n'étaient pas clairement établies. C'est au dépouillement des renseignements recueillis sur place par les missions d'EDF en 1947-1948, tant auprès de l'administration coloniale que de l'UNELCO-Bangui et des usagers, mettant en évidence les incertitudes industrielles et l'extrême faiblesse du marché, que l'EEAEF trouva prématurée d'y édifier un grand ouvrage de production électrique. La mission EDF avait étudié les chutes de Bouéné et de Boali : la première se situait à 80 kilomètres et la seconde à 85 kilomètres de Bangui, dans des régions de savane et de petite forêt clairsemée ne présentant aucun obstacle majeur à l'établissement de lignes, particulièrement pour la chute de Boali. Mais, comme l'indiquaient les quelques extraits d'un rapport d'EDF en 1948 : « *En ce qui concerne la région de Bangui, dans l'état actuel des choses, il ne semble pas que les environs de Bangui soient susceptibles de consommer des quantités de courant importantes. Les exploitations aurifères de la région de Damara sont encore peu mécanisées et il est difficile de préjuger de leur développement* »²⁶⁰. En outre, les usines textiles de ces régions se limitaient la plupart à de petits égrenages de coton ne nécessitant pas un aménagement hydroélectrique particulier.

Les enjeux n'étaient pas les mêmes qu'à Brazzaville, sous dépendance énergétique étrangère, avec un marché six fois plus important en 1948, (624 000 kWh pour Bangui et 3,82 millions de kWh pour Brazzaville), et des perspectives industrielles plus probantes²⁶¹. L'aménagement du Djoué était la priorité du Ministère de la FOM, du Gouvernement général

²⁶⁰ EDF : territoire de l'Oubangui-Chari ; rapport technique de la chute de Bouali sur la rivière de M'bali, dossier A, p.4. CAOM, FM 2 TP 25.

²⁶¹ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

de l'AEF et de l'EEAEF qui l'estimaient assez rentable par rapport à un aménagement identique à Bangui. De plus, il revenait au concessionnaire de Bangui, l'UNELCO, d'anticiper sur les fluctuations de la demande et d'adapter ses équipements comme le préconisait M. Mauban, ingénieur à EDF.²⁶²

En préambule, essayons de percevoir les grandes lignes des conclusions d'EDF : de manière laconique, elles justifiaient in fine les diverses protestations des autorités locales de Bangui vis-à-vis de l'UNELCO sur son incapacité d'assurer dignement son service d'exploitant. Bangui avait été électrifiée à la fin de la guerre, ses équipements étaient d'une vétusté patente : les deux groupes à gaz pauvre de 250-260 CV de fabrication ancienne étaient très usagés et fréquemment hors service pour réparation. De surcroît, l'approvisionnement en charbon de bois posait un problème difficile à résoudre : celui fabriqué en Oubangui-Chari était de mauvaise qualité, endommageait les groupes et en outre, l'UNELCO était accusée régulièrement de déboisement sans aucun respect des populations autochtones environnantes. En octobre 1949, Antoine Darlan évoquait ce problème au cours d'une séance de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari : *« on ne dira jamais assez le mal que l'UNELCO fait à l'Oubangui. Elle est coupable notamment du déboisement de notre pays »*.²⁶³

Sur les deux groupes Diesel de 180 CV et de 190 CV que comptait la centrale de Bangui, l'un était en service et l'autre, en provenance de Pointe-Noire en 1945, n'avait été monté qu'en 1949. On saisisait ainsi la négligence de l'UNELCO qui, ne pouvait plus brandir l'argument du déroulement de la guerre en Europe pour justifier une quelconque difficulté de passer des commandes de groupes entièrement neufs. Les groupes à gaz pauvre, couplés sur des barres 127/220 V alimentant trois feeders, et les groupes Diesel, l'un de 5,5 kV et l'autre de 6,6 kV, n'avaient jamais été mis en parallèle ; ils étaient réunis par deux transformateurs de 50 kVA. Ainsi, dans les cas les plus favorables, la puissance de pointe disponible était de 450 kW, portée à partir de 1951 à 600 kW avec le montage de deux nouveaux petits groupes Diesel Tosi.

²⁶² EDF : territoire de l'Oubangui-Chari... sur la rivière de M'bali, dossier A, p.4. CAOM, déjà cité.

²⁶³ Les extraits des propos de M. Antoine Darlan, à la séance de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari du 6 octobre 1949, sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, pp.28-29.

Cette disparité du matériel posa des problèmes d'exploitation, entraînant des productions insuffisantes et irrégulières et une certaine insécurité. Des délestages furent fréquents, notamment dans les tranches de temps midi-fin d'après-midi tous les trois jours, et de 10 heures à 17 heures de la journée les dimanches. Ces inconstances irritèrent les abonnés : elles ralentirent l'activité de certains services administratifs, et par ailleurs, amenèrent parfois des abonnés, tels que STOC et la Mission Saint-Paul des Rapides, à s'équiper de leurs propres moteurs (puissance installée : 300 CV environ).²⁶⁴

Depuis son existence, la centrale n'avait donc jamais subi de transformation. L'UNELCO n'avait rien investi, le bâtiment ne lui appartenait pas, ainsi que les deux groupes à gaz pauvre et les lignes HT et BT données par l'administration coloniale.

A sa construction, la centrale fut adaptée aux besoins de départ. A 163 000 kWh en 1945, la consommation banguissoise explosa à 624 000 kWh en 1948 malgré quelques débranchements de certains clients mécontents. La principale explication fut l'augmentation de la population européenne qui atteignit le seuil de 2 000 habitants (dont 536 militaires vivant dans le camp), soit 317 foyers civils. Cette hausse de la population accrut également les besoins administratifs et en éclairage public. Pour desserrer l'étau sur les entreprises dont certaines éprouvaient des difficultés à se relever des dégâts causés par la guerre, l'administration aefienne mit fin en 1948 à la fiscalité de guerre et à la politique de blocage des prix qui avaient, en outre, prévalu en Oubangui-Chari. Cette mesure provoqua immédiatement une inflation fulgurante des prix, en l'occurrence du tarif du kWh qui passa de 7 francs à 19 francs CFA pour l'éclairage privé et le chauffage, à 12,70 francs CFA pour l'éclairage public et la petite force motrice, et à 9,50 francs CFA pour la force HT.²⁶⁵

Paradoxalement, cette surenchère ne freina pas la croissance de la consommation qui, atteignit 826 000 kWh avec 582 clients civils en 1950 (supérieure à celle de Libreville)²⁶⁶. Cette embellie de la consommation se matérialisa, dans le même temps, par une acquisition de nouveaux moteurs électriques pour la centrale. Il faut rappeler que la puissance installée en

²⁶⁴ EDF : territoire de l'Oubangui-Chari... sur la rivière de M'bali, dossier A, p.4, CAOM, déjà cité.

²⁶⁵ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

EDF : territoire de l'Oubangui-Chari... sur la rivière de M'bali, dossier A, p.2-p.5. CAOM, déjà cité.

²⁶⁶ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

1945 pouvait satisfaire cette demande croissante, mais la vétusté grandissante des équipements entravait tout usage optimal. L'UNELCO, prétextant qu'elle n'était toujours pas sortie de sa crise financière, préféra colmater les brèches jusqu'à la fin des années 1940, et fit preuve par la suite de négligence comme nous le verrons pour la commande des groupes Tosi. Le sentiment de comparaison à Brazzaville surgit lors des débats de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari dans les propos de M. Condomat : « *A Brazzaville, il y a de la lumière dans toutes les rues de Potopoto et de Baongo, aussi je ne comprends pas qu'on ne puisse pas faire de même à Bangui* »²⁶⁷. Assez rapidement, l'UNELCO s'attira unanimement les protestations d'élus locaux, à l'instar du conseiller A. Darlan qui dit être : « *surpris de toutes les faveurs que l'on fait à l'UNELCO dont le fonctionnement défectueux nuit à toute la population. Les quartiers africains ne sont pas éclairés malgré nos insistances et les quartiers européens le sont très mal* »²⁶⁸. Pourquoi cette indifférence à propos de l'extension du réseau vers les quartiers africains ?

La population africaine de Bangui, 25 000 habitants, et de Fort-Lamy accessoirement, croissait, mais son niveau de vie était le plus faible de toutes les grandes agglomérations de la Fédération. En comparaison, à partir de l'échelle de rémunération journalière d'un manœuvre ordinaire en 1945, nous avons 9 francs CFA par jour à Libreville contre 3,5 francs à Bangui²⁶⁹. Ce type d'écart salarial entre les deux villes est également à remarquer au niveau des autres catégories socioprofessionnelles. Par ailleurs, les salaires ne connaissaient pas une évolution significative, surtout pour faire face à l'envolée des tarifs du kWh. L'UNELCO connaissait donc la solvabilité d'une grande partie des habitants de la ville. Or, les plaintes ne se limitaient pas uniquement à la classe politique, elles avaient déjà un écho retentissant jusqu'à l'EEAEF qui ne resta pas insensible. Un membre du conseil d'administration de la société, J. Barbarin, interpella son Président depuis Bangui : « *En raison de la situation de la distribution d'énergie et d'éclairage à Bangui, par l'UNION ELECTRIQUE COLONIALE (UNELCO) des protestations unanimes des usagers de la ville de Bangui, et de la position prise par le Conseil Représentatif de l'Oubangui-Chari, je vous serais très obligé de bien vouloir envisager de porter cette question à l'ordre du jour de la séance du conseil*

²⁶⁷ Les extraits des propos de M. Condomat sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.22.

²⁶⁸ Les extraits des propos de M. Antoine Darlan, à la séance de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari du 11 juillet 1950, sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.22.

²⁶⁹ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.83.

d'administration du 21 novembre (1949). Je me propose, en effet, de poser des questions précises en ce qui concerne les intentions de l'EEAEF sur la situation intolérable causée par l'UNELCO »²⁷⁰. Mais, jusque-là, l'EEAEF n'avait pas envisagé un programme d'amélioration de la distribution à Bangui. Ses attributions lui permettaient pourtant d'inciter les autorités fédérales à sanctionner les agissements de l'UNELCO. Elle ne prit aucune initiative dans l'immédiat. Il faut dire que la présence de l'UNELCO dans son conseil d'administration expliquait cette attitude. La nouvelle société espérait, au début des années 1950, que la commande des groupes Tosi pour la centrale thermique allait optimiser les prestations de l'UNELCO à Bangui. Les événements vont lui donner tort.

2. Le problème de coordination dans l'expédition des commandes de matériel

La position géographique de Bangui, éloignée du littoral, et sa faiblesse économique, comparée aux autres villes comme Brazzaville, Libreville, Pointe-Noire et même Port-Gentil, ne lui conféraient pas beaucoup d'égards. Cela avait une incidence particulière sur la durée raisonnable au niveau de la livraison des marchandises. L'exemple qui illustre cette difficulté à s'approvisionner a été magistralement établi par Aurélie Engilberge dans son mémoire de maîtrise, *L'électrification de l'Oubangui-Chari (1945-1960). Planification et réalités de l'électrification d'un territoire d'Outre-mer*, à partir d'une source d'archives du CAOM d'Aix-en-Provence. Elle a pu élaborer la chronologie du parcours accompli, depuis l'Italie jusqu'à Bangui, par un des groupes Diesel commandés par l'UNELCO à la SOMETINA :

Février 1951 :

Départ du premier moteur Tosi d'Italie, prévu à Douala pour le 15 mars.

12 avril 1951 :

Conférence entre l'UNELCO, la SOMETINA et le Chef du Service local des Travaux Publics. L'UNELCO refuse d'assumer comme cela était prévu dans un premier temps l'entière responsabilité du montage du moteur.

²⁷⁰ EEAEF : lettre de M. J. Barbarin au président du conseil d'administration du 3 novembre 1949. Archives EDF, carton 925859.

Le bateau n'a pas pu décharger à l'aller les vingt six caisses contenant le premier moteur Tosi. Il les a emmenées à Pointe-noire, puis les a ramenées à Douala en fin mai.

13 juin 1951 :

Le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari intervient auprès de la SOMETINA et de l'UNELCO à propos du montage. Pas de réponse.

6 juillet 1951 :

Le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari intervient auprès du Gouverneur général à Brazzaville.

17 juillet 1951 :

Le premier moteur arrive à Bangui. Le Gouverneur général précise que seule la SOMETINA est responsable du montage.

Avarie du moteur MAN/AEG de la centrale UNELCO Bangui : il est urgent de monter le premier groupe. Le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari demande quand arrivera le premier alternateur sans lequel rien n'est possible.

3 août 1951 :

Vérification de l'état du premier moteur Tosi : constat d'avarie.

4 août 1951 :

Le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari demande à la SOMETINA de Brazzaville de faire le nécessaire pour la remise en état de toutes les pièces du moteur. Il propose des techniciens locaux. Pas de réponse.

10 août 1951 :

Le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari demande au Gouverneur général d'intervenir auprès de la SOMETINA : il s'adresse encore à la SOMETINA à Brazzaville. L'ingénieur principal des Travaux Publics, chargé de la Direction Générale du Contrôle des distributions d'électricité, vient à Bangui et fait le point sur cette affaire.

20 août 1951 :

La SOMETINA accepte la responsabilité entière du montage. L'Inspection générale des Travaux Publics et la SOMETINA déconseillent le recours aux techniciens locaux pour la remise en état des pièces du moteur.

24 août 1951 :

La SOMETINA informe que le deuxième moteur Tosi n'a pas été embarqué sur le bateau *Alga* comme cela avait été prévu, il le sera le 28 août.

Les travaux de génie civil sont finis à la centrale, le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari réclame à nouveau la venue rapide des moteurs et surtout il demande quand est prévu le départ pour les alternateurs.

10 septembre 1951 :

Conversations à Paris entre l'UNELCO et la SOMETINA pour la réduction du contrat du montage.

20 septembre 1951 :

Le deuxième moteur est chargé sur l'*Ambra*, l'alternateur est en cours de chargement.

30 septembre 1951 :

Le Gouverneur chef de territoire de l'Oubangui-Chari demande au Gouverneur général d'intervenir pour faire activer le montage du moteur en soulignant que les pièces continuent à se piquer et que les moteurs de la centrale sont à bout de souffle.

4 octobre 1951 :

La SOMETINA, l'Inspection générale des Travaux Publics à Brazzaville et l'UNELCO entrent en contact. Ils attendent que les accords soient conclus avant de faire venir le moteur à Bangui.

Ce document nous permet de résumer en un coup d'œil l'amoncellement de problèmes qui apparaît à chaque nouvel investissement en matière d'électrification à Bangui. Anciens groupes déjà à bout de souffle, l'achat se faisant en extrême limite. Détails de livraisons non respectés. Transports aléatoires. Groupes livrés en « pièces détachées », il manque souvent

une partie des éléments indispensables au montage, quand le moteur n'arrive pas parfaitement hors service... Manque de personnel sur place pour effectuer le montage, donc détérioration du matériel qui n'est pas utilisé assez rapidement, etc.

En outre, ce qui retient notre analyse, hormis toutes ces pertes de temps inutiles, c'est la multitude d'acteurs qui participent à ce fiasco : le fournisseur en premier lieu (SOMETINA Italie et Brazzaville), le receveur (UNELCO locale et Brazzaville), mais aussi le Gouverneur de l'Oubangui-Chari, le Gouverneur général à Brazzaville, les Travaux Publics (locaux et généraux),... On avait affaire à une administration coloniale qui intervenait pour régler les querelles, voire remédier à l'incompétence, de deux entreprises privées. De plus, elle rendait des comptes au Grand Conseil de l'AEF et cherchait à montrer à quel point elle se démenait afin de trouver une solution rapide. Les Conseillers de l'Oubangui-Chari n'étaient pas du reste très compréhensifs : *« ce qui nous intéresse, c'est de savoir dans combien de temps ce moteur sera monté à Bangui. Voilà la question essentielle. Nous sommes bien entendu tout à fait d'accord pour que la Direction générale des Travaux Publics, à Brazzaville, prenne toutes les mesures utiles pour mener à bien cette affaire, mais ce que nous voulons voir se réaliser c'est le montage de l'usine et sa mise en service »*.²⁷¹

La multiplication des acteurs complexifiait le ravitaillement ou retardait les travaux, elle se doublait de soucis financiers car chaque acteur payait sur un budget différent. Le décret n°46-2250 du 16 octobre 1946 institua les Assemblées territoriales en AEF, en même temps que le retour à la décentralisation administrative et financière. Ce texte rendit aux Gouverneurs chefs de territoire les pouvoirs et les attributs qui leur avaient été dévolues avant le 30 juin 1934, en rétablissant les budgets locaux²⁷². L'Oubangui-Chari à lui seul utilisa ainsi des fonds provenant d'au moins quatre sources différentes, créant même une certaine confusion auprès des élus locaux ; le budget local, budget fédéral, le budget métropolitain et la Caisse de Soutien du Coton. Après 1947, avec la création du Plan Décennal (transformé par la suite en Plans Quadriennaux) pour le développement économique et social de l'Outre-mer, un budget supplémentaire vit le jour. Une fois encore, il fut alimenté par deux sources différentes. M. Jacobson, président de la Commission du Plan à l'Assemblée de l'Union

²⁷¹ Les extraits des propos de M. Antoine Darlan en 1951 sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.26.

²⁷² P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, pp.841-842.

Française, s'adressant aux Conseillers oubanguiens, expliqua son fonctionnement : « ... il appartient à chaque territoire de définir ses demandes en faisant connaître les crédits nécessaires, le matériel indispensable à cet effort et les groupes de gens qui présentent les garanties voulues et qui méritent d'être aidés. (...) les fonds mis à la disposition des TOM au même titre du Plan proviennent à hauteur de 56% de dotations de la Métropole. Les territoires empruntent par la Fédération, à la CCFOM, 44% du montant des sommes prévues au Budget du Plan, au taux de 2% remboursables en 25 ans. Il est bien entendu qu'en sus les territoires doivent prendre à leur charge l'entretien des œuvres sociales (bâtiment et personnel) ». ²⁷³

Afin de surveiller l'utilisation des fonds, des missions d'inspection furent envoyées dans les TOM. Ce fut le cas en AEF avec la visite de l'équipe de l'inspecteur de la FOM M. Monguillot en septembre 1950. Dans le cadre de cette mission, M. Galbrun se rendit en Oubangui-Chari du 4 avril au 10 mai 1950. Son rapport intitulé *Electrification de Bangui* fut déjà significatif de la confusion. De façon générale, au sujet de l'application du Plan en AEF, la première critique avancée fut l'absence de « vues d'ensemble » car « des réalisations partielles sont entreprises au fur et à mesure des ouvertures de crédits ou des possibilités de réalisation, (elles) sont souvent improvisées, poursuivies sans esprit de suite, sans plan ». ²⁷⁴

Ce désordre se répercuta dans l'investissement pour l'électrification. Dans son rapport, M. Galbrun révéla plusieurs irrégularités. Par exemple, une seule autorisation de dépenses pouvait recouvrir plusieurs types de projets :

Autorisation n°040 de 3 millions CFA :

- a. Une série de travaux à la centrale UNELCO (un massif, un château d'eau, un puits), marché de 1 million de francs CFA avec la SOCOMATRA pour assurer le refroidissement des groupes ;
- b. Une autorisation de dépenses aux Travaux Publics pour fournitures et cessions de 800 000 francs CFA (pour les travaux de a.) ;

²⁷³ Les extraits des propos de M. Jacobson le 10 juillet 1950 devant l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari, sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, pp.26-27.

²⁷⁴ Mission Monguillot, *Les conditions d'applications du plan d'équipement en AEF 1949-1950*. CAOM, FM 1 AFFECO/79.

- c. La construction de transformateurs en divers points de Bangui, autorisation de dépenses aux Travaux Publics de 1,2 million de francs CFA.

L'opacité est saisissante sur l'utilisation de ce crédit au niveau des situations du marché et des deux autorisations délivrées aux Travaux Publics. Dans le même temps, les travaux de génie civil sont effectués par les Travaux Publics sans qu'une contrepartie soit demandée à l'UNELCO. Il y avait ainsi non application de la convention passé avec l'UNELCO, de même, le marché des groupes Tosi avait été passé sans appel d'offres : l'habitude de s'entendre avec un fournisseur local était devenue une coutume. Les politiques locaux fustigeaient le laxisme de l'administration coloniale et ces passe-droits qui ne permettaient pas une amorce de progrès social, à cause des carences permanentes dans la fourniture d'électricité. Ils désignaient unanimement un responsable : « *C'est la faute de l'UNELCO. L'UNELCO règne ici en maître, il faut expulser cette société* »²⁷⁵. En réaction, ils décidèrent vivement et progressivement de prendre en mains le destin de Bangui. Ce qui eut un impact sur les programmes d'industrialisation et d'électrification de la Fédération.

3. La constitution d'un groupe de pressions

En Oubangui-Chari, une exaspération générale gagnait visiblement toute la classe politique. Malgré tout, diverses possibilités étaient présentes pour pallier la situation de Bangui. On pouvait augmenter réellement la puissance de la centrale UNELCO pour qu'elle fournît en quantité suffisante l'énergie destinée aux particuliers, en priorité aux ménages, et aux entreprises locales. Une grande part des problèmes était ainsi réglée, la ville était d'ailleurs engagée sur cette voie. On pouvait ajouter à ce programme la mise en service d'un petit barrage sur la Nana Barya ou la Bolée afin de créer une usine textile. Mais, il y avait une option plus élargie, c'était l'équipement des chutes de Boali pour produire suffisamment d'énergie. Avant tout, les acteurs politiques locaux faisaient une fixette : c'était évincer l'UNELCO, considérée comme responsable direct du retard de Bangui. En 1948, ils décidèrent d'adopter à l'Assemblée territoriale une résolution exigeant le plus tôt possible l'aménagement des chutes de Boali.

²⁷⁵ Les extraits des propos de M. Belan, en septembre 1949 à l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari, sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.28.

L'électrification de Bangui devint donc une affaire politique, à la grande stupéfaction de la Métropole, de l'administration fédérale et de l'EEAEF. Déjà lors d'une séance de l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari, en septembre 1949, M. Condomat prit la parole pour attirer l'attention de l'administration sur le manque d'électricité pendant les séances de ladite Assemblée. Cependant, au Ministère de la FOM, on continua de rétorquer que « *les perspectives ne sont pas aussi favorables en ce qui concerne Bangui. La consommation du centre de Bangui, même très étendue au-delà de ce qu'elle est présentement, ne paraît pas justifier la construction d'une ligne d'amenée du courant de plus de 90 kilomètres. Seul un important développement industriel impliquerait la mise en valeur des très belles chutes de la Boali. Or il n'est pas possible de préjuger dès à présent de cette évolution industrielle* »²⁷⁶. Il fut plutôt envisagé pour un avenir incertain « *l'utilisation des nombreuses chutes de moindre importance que Boali et situées à proximité de Bangui* » qui devaient faire par ailleurs « *l'objet de recherches et d'études très poussées* »²⁷⁷. Cet avis fut relayé immuablement au conseil d'administration de l'EEAEF, à travers M. Crouzet : « *L'administration étudie l'avant projet de l'aménagement électrique de Bangui. Les seules chutes utilisables se trouvent environ à 80 kilomètres de Bangui, et en particulier, la chute de la Bouéné. Une ligne de 80 kilomètres, et la prospection qui a été faite indique, qu'à priori, la réalisation de l'équipement hydroélectrique, même simplifié au maximum, ne pourrait être réalisable que si venait se grever un Etablissement industriel susceptible de consommer plusieurs millions de kW. Les délais de constructions de chutes compte tenu de l'acheminement des transports, seraient plus longs que le Djoué* ».²⁷⁸

Toutefois, M. Jacobson, Président de la Commission du Plan à l'Assemblée de l'Union Française, encouragea les conseillers oubanguiens à prendre l'initiative, en leur assurant que « *la mécanisation, l'industrialisation de ce territoire est une idée qui sera suivie par Paris, cependant il appartient à chaque territoire de définir ses demandes, (...) les demandes doivent partir de Bangui ; elles auront à Paris un accueil favorable* ».²⁷⁹

²⁷⁶ Plan de Développement Economique et Social de l'AEF, Plan Décennal. CAOM, FM 2 FIDES 324, dossier M 22/63.

²⁷⁷ Idem.

²⁷⁸ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 novembre 1949, p.14. Archives EDF, carton 925859.

²⁷⁹ Les extraits des propos de M. Jacobson le 10 juillet 1950 devant l'Assemblée territoriale de l'Oubangui-Chari, sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.48.

Galvanisés par ces propos, et à force d'écouter l'argument récurrent de l'établissement d'industries grandes consommatrices de courant pour justifier un aménagement hydroélectrique, les élus oubanguiens décidèrent de chercher ardemment des capitalistes capables d'investir, de manière efficiente, dans les environs de Bangui afin de garantir à l'EEAEF une possibilité de profits. Vers la fin des années 1940, un projet important d'usine de filature et de tissage de coton se confirma en AEF. Les territoires du Nord étaient de grands producteurs de coton, par conséquent, ils en étaient de fait les principaux fournisseurs. Bangui était à proximité des grandes zones de cultures, en particulier les environs immédiats de Boali, et l'équipement d'une des chutes de la région pouvait fournir un courant à prix attractif. Cependant, la concurrence était forte, le chantier du Djoué était déjà en œuvre dès 1950. Et c'est là que le bras de fer s'engagea avec Brazzaville.

En effet, la compétition était forte au sein de la Fédération et la structure administrative ne favorisait pas l'Oubangui-Chari. Car, les territoires proposaient les projets avec des crédits correspondants, mais l'ultime décision se faisait lors des sessions du Grand Conseil de l'AEF à Brazzaville ; et l'argent était distribué par l'administration fédérale. Les travaux de l'aménagement du Djoué étaient un atout déterminant pour que l'usine de filature s'établît à Brazzaville, d'autant que l'administration fédérale soutenait clairement cette piste. D'où les propos offensifs de Darlan en 1951 : *« Je n'accepte pas que l'Oubangui soit lésé du fruit de ses efforts. Si j'avais su que le Grand Conseil examinerait la question des chutes de Boali et de l'usine textile, j'aurais insisté pour qu'on obtienne au préalable une taxe à la vente du coton à Brazzaville. En effet, si l'usine de Brazzaville veut tisser, filer, elle devra demander au Moyen-Congo de produire le coton nécessaire »*²⁸⁰. Il poussa même son raisonnement plus loin en affirmant *« avec véhémence que les cultivateurs abandonneraient la culture du coton si l'usine n'était pas érigée à Boali »*²⁸¹. Ces menaces furent prises au sérieux, et le Représentant de l'administration fédérale au Conseil Représentatif de l'Oubangui-Chari, dans un rapport au Gouverneur général, exhorta qu' *« il serait imprudent de sous-estimer cette déclaration, compte tenu de l'influence certaine dont jouit ce parlementaire en Oubangui »*²⁸². Il incita le Gouverneur général à *« se rendre à l'évidence, le*

²⁸⁰ Les extraits des propos de M. Antoine Darlan en 1951 sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.49.

²⁸¹ Idem.

²⁸² Les extraits du Rapport du 12 mars 1951 au Gouverneur général de l'AEF sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.49.

*Conseil ne se départira pas de son intransigeance. Il veut une usine textile à Boali »*²⁸³. La ténacité des parlementaires de l'Oubangui-Chari fut vive, et renforcée par la solidarité affichée des élus du Tchad au Grand Conseil de l'AEF : l'administration fédérale se résolut par conséquent.

En 1951, une grande conférence réunit le Ministre de la FOM, le Haut commissaire de l'AEF, les financiers et les industriels qui comptaient réaliser l'usine textile. Les résultats obtenus furent exposés par M. Aubé : « *M. Barbarin et tous les parlementaires du Tchad et de l'Oubangui-Chari se sont élevés contre l'installation de l'usine à Brazzaville. Après entente avec le Tchad l'usine sera construite en Oubangui. A la suite de conversations, il est apparu que les cotonniers abandonnaient Brazzaville et décidaient de construire à Boali sur notre territoire. A l'heure actuelle le principe pour la construction en Oubangui est accepté* »²⁸⁴. De fait, l'établissement d'une grande filature dans la région de Bangui amorça en même temps la construction d'un barrage hydroélectrique pour l'alimenter en énergie. Le 27 février 1951, la Fédération signa finalement une convention avec l'EEAEF pour l'étude des chutes, et la réalisation d'une usine hydraulique. Le choix se porta sur la chute Boali qui était plus proche des zones de cultures du coton de bonne qualité.

Photo n°10: Chute de Boali, sur la M'bali, affluent de l'Oubangui.



Source: P. Darnault, *Régime de quelques...*, déjà cité, Larose, Paris, 1947, PL.IV.

²⁸³ Les extraits du Rapport du 12 mars 1951 au Gouverneur général de l'AEF sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.49.

²⁸⁴ Les extraits des propos de M. Aubé en 1951 sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.50.

B) L'implantation de l'ICOT et les restrictions imposées par le FIDES et la CCFOM

Après avoir réussi à imposer leur avis, les élus politiques de l'Oubangui-Chari ne s'imaginaient pas que le plus difficile restait à venir. Le démarrage du chantier du barrage de Boali se trouva conditionné par l'austérité financière imposée par les organismes de financement, quand bien même l'usine de textile était en train de s'y installer comme prévu.

1. Une esquisse de l'usine textile de Boali et ses répercussions dans la région de Bangui

Jusqu'au début des années 1950, il n'existait en AEF qu'une seule véritable usine textile, celle de la société Congo Français Textile (TEFRACO) à Brazzaville. Elle utilisait essentiellement le coton cultivé au Tchad et en Oubangui-Chari. Outre la possibilité de valoriser sur place le coton local, il est opportun, pour mieux saisir l'activisme des parlementaires oubanguiens, de détailler les enjeux économiques du projet d'une nouvelle filature et la capacité d'investissements de ses promoteurs. Le projet remontait au moment de la conférence du coton à Brazzaville en juin 1948. A l'origine, un consortium constitué de la Banque de Paris et des Pays-Bas, d'un groupe d'industriels métropolitains et de sociétés cotonnières de l'AEF avaient envoyé diverses missions en AEF afin d'étudier les conditions de construction d'une usine textile. Il décida, le 6 avril 1951, de se constituer en société anonyme, nommée ICOT, au capital de 1 million de francs CFA, avec son siège social à Bangui. Observons le tableau qui suit pour avoir une meilleure vision de l'implication de divers investisseurs et de la fiabilité du projet.

Tableau n°5: Les actionnaires de l'ICOT.

<u>Groupe industriel</u>	<u>60%</u>
Etablissements Gillet et Fils	15%
Société anonyme d'Industrie Cotonnière	15%
Société Cotonnière des Vosges	12%
Société Industrielle et Commerciale des textiles	7,25%
Groupement Textile Tenthorey	7,25%
Etablissements Mougenot	3,5%
<u>Groupe des sociétés cotonnières</u>	<u>10%</u>
Compagnie Cotonnière Equatoriale Française (COTONFRAN)	2,5%
Société Française des Cotons Africains (COTONAF)	2,5%
Compagnie Cotonnière de l'Ouhame-Nana (COMOUNA)	2,5%
Compagnie Cotonnière de l'Oubangui-Chari (COTOUBANGUI)	2,5%
<u>Groupe financier</u>	<u>30%</u>
Banque de Paris et des Pays-Bas	12,5%
Compagnie Générale des Colonies	12,5%
Banque de l'Afrique Occidentale	5%

Source: Industrie Cotonnière de l'Oubangui et du Tchad, 13 septembre 1951, pp.2-3. CAOM, FM 1 FIDES 48, dossier 356.

La répartition du capital offrit de sérieuses garanties techniques, économiques et financières puisque furent réunies en même temps des industriels, des producteurs de coton et des banques de la Métropole. Le projet industriel fut présenté en quatre tranches successives et à peu près égales. A son stade définitif, l'usine de textile devait comprendre 450 métiers à tisser et 14 000 broches, permettant de traiter environ 1 000 tonnes de coton en double équipe et 1 500 tonnes en triple équipe. Le coût des investissements des quatre tranches fut estimé à 778 millions de francs CFA. Seule l'exécution de la première tranche fut amorcée à partir de 1952, avec un montant de 356 millions de francs CFA investis, afin que l'usine démarrât ses activités dès juillet 1953. Concomitamment, la construction d'une vingtaine de maisons pour les soixante Européens, ainsi que des cases pour loger un millier d'Africains, l'assainissement des environs (mouche tsé-tsé), la mise en culture de 500 hectares pour l'alimentation du personnel, l'installation complète d'une distribution d'eau potable et des bâtiments annexes nécessaires à l'existence d'une colonie de cette importance (infirmerie, cantine, etc.) avec une école d'apprentissage, montraient les retombées socioéconomiques dans la région.²⁸⁵

²⁸⁵ Industrie Cotonnière de l'Oubangui et du Tchad, 13 septembre 1951, pp.4-5. CAOM, déjà cité.

En somme, un nouveau bassin d'emplois devait se créer, donnant un pouvoir d'achat aux Africains recrutés, et logés décemment par rapport à la moyenne africaine à Bangui. Ceux-ci pouvaient être des consommateurs d'énergie du barrage de Boali, à côté des cadres européens. De fait, l'usine textile se présentait aussi en débouché légitime et direct pour les grands producteurs de coton de la région de Boali-Bangui, de Damana (en Oubangui-Chari) et du Tchad. La consommation de cotonnade en AEF était de 3 000 tonnes/an. L'usine projetée dans sa capacité définitive pouvait fournir 2 500 tonnes, soit quasiment autant que la consommation.²⁸⁶

Dès mai 1952, l'exécution du projet débuta, et un problème se posa déjà à propos de la fourniture d'électricité dès l'ouverture de la filature en 1953, car la date de démarrage du chantier du barrage n'était pas encore connue. Pour y pallier, l'ICOT conclut un accord avec l'EEAEF dans lequel celle-ci s'engagea à lui faire louer quatre groupes électrogènes neufs. Il s'agit de deux groupes Diesel Peter et ADN de 300 et de 200 kVA, et de deux groupes à essence de 30 kVA et de 25 kVA, pour équiper une centrale thermique provisoire dont le bâtiment devait être construit par l'ICOT, afin d'approvisionner l'usine textile en courant électrique pendant toute la durée des travaux du barrage. Mais aussitôt, l'ICOT demanda un cinquième groupe de secours de 200 kVA ou 300 kVA, pour permettre la révision régulière des groupes en marche et pour assurer une capacité de production électrique largement disponible. Le montage des quatre groupes, des transformateurs, du circuit d'eau, des tableaux de contrôle,... fut assurée par l'entreprise métropolitaine ElectroSécurité sous la charge de l'ICOT le 1 mai 1953, c'est-à-dire deux mois avant le début des activités de l'usine textile.²⁸⁷

En janvier 1954, le cinquième groupe arriva enfin, livré par l'EEAEF au moment de la fin des essais du deuxième groupe de l'aménagement du Djoué. En fait, le groupe livré par la société était issu d'un des groupes utilisés dans l'alimentation du chantier du barrage du Djoué, car elle n'était plus financièrement apte à acheter un nouveau groupe en Métropole. L'achat des quatre groupes fut financé grâce à une partie de l'augmentation de son capital.²⁸⁸

²⁸⁶ Industrie Cotonnière de l'Oubangui et du Tchad, 13 septembre 1951, novembre-décembre 1953, 9 juillet 1958. CAOM, FM 1 FIDES 48.

²⁸⁷ Bangui-Groupes électrogènes ICOT : correspondances et plans : 1950-1953. Archives EDF, carton 801125.

²⁸⁸ A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.67.

En outre, la filature ainsi opérationnelle a-t-elle vu ses prévisions se confirmer ? La production de l'usine de l'ICOT, dans ses premières années, ne refléta malheureusement pas les prévisions faites. Il était prévu 320 000 mètres de tissus produits en 1953, 2,16 millions de mètres en 1954 et 2,2 millions de mètres en 1955. Cependant, la production en 1953 fut de 270 000 mètres, et en 1954 elle atteignit 1,25 million de mètres. Ces résultats perturbaient l'équilibre financier de l'ICOT, car, le remboursement du crédit à moyen terme qu'elle avait sollicité auprès des banques métropolitaines (25 millions de francs CFA) était basé sur les prévisions de sa production textile et, ne pouvait intégralement être fait comme prévu en 1958. Cette date correspondait également à la première échéance de paiement d'un autre crédit de 175 millions de francs CFA, consenti auprès de la CCFOM le 30 juin 1952. En conséquence, les résultats d'exploitation furent davantage négatifs, s'aggravant en 1954 pour atteindre 19,72 millions de francs CFA²⁸⁹. L'usine fut fortement déficitaire à ses débuts.

Par ailleurs, l'exonération des cotisations à la Caisse de Soutien de Coton dont bénéficia l'ICOT pour son implantation à Boali lui permit, malgré un coût de fabrication plus élevé, de vendre à la population ses tissus à un prix raisonnable, celui du marché. Cela évita une hausse de ses prix de vente, mais constitua tout au moins un échec car les tissus qu'elle étaient sensés produire, devaient s'écouler bien moins cher. Ces mauvais chiffres impliquaient clairement pour l'usine textile une activité moins importante, donc une baisse de la consommation d'énergie électrique. Ce désenchantement se poursuivit-il jusqu'au moment de la mise en service du barrage de Boali ? Fut-il un mauvais présage du début des activités de l'EEAEF en Oubangui-Chari ? En fait, l'usine représentait le plus gros marché de l'aménagement hydroélectrique, ses prévisions de croissance conditionnaient les évaluations de ventes d'électricité de l'EEAEF, et par conséquent, servaient à planifier l'amortissement des investissements de l'ouvrage électrique. La santé économique de l'ICOT était un enjeu majeur. Dans le chapitre 2 de notre troisième partie, nous essayons d'approfondir cette question.

²⁸⁹ Industrie Cotonnière de l'Oubangui et du Tchad, 13 septembre 1951, novembre-décembre 1953, 9 juillet 1958. CAOM, déjà cité.

2. Des capitaux difficilement réunis

La réalisation de l'aménagement de Boali laissait encore dubitatifs les responsables du Plan. Les prêts sollicités par les industriels du textile auprès de la CCFOM ne les rassuraient pas de la pérennité du complexe industriel, et par conséquent, de l'utilité de la construction de la centrale. L'EEAEF informait d'ailleurs le Gouvernement général que l'aménagement de Boali était « *entièrement subordonné à la possibilité pour EEAEF de réunir la totalité des crédits nécessaires* »²⁹⁰. Nouvellement créée, la société avait déjà énormément emprunté pour réaliser la structure du Djoué : elle ne détenait pas les fonds nécessaires pour un nouveau chantier. Il lui fallait donc réunir des capitaux en faisant appel au FIDES, à la CCFOM, au territoire de l'Oubangui-Chari, à la Caisse de Soutien de Coton, à l'UNELCO, voire à tout autre organisme intéressé par ce projet. Le principal futur consommateur, l'ICOT, ne pouvait pas s'y impliquer financièrement, à cause de sa trésorerie, argumentant par ailleurs que la centrale du Djoué n'avait pas nécessité le concours financier d'un futur consommateur. Le 29 mars 1951, l'EEAEF débloqua quand même 1,3 million de francs CFA pour les études, et prévint qu'une somme de 3 millions de francs CFA était nécessaire pour préparer globalement les avant-projets. Elle arriva à se faire rembourser une partie de ces investissements par le Haut commissaire de la République en AEF.²⁹¹

Pour alléger l'EEAEF d'une partie des dépenses, le territoire de l'Oubangui-Chari et la Caisse de Soutien du Coton décidèrent de supporter les frais d'installation de la ligne de transport du barrage jusqu'aux zones de consommation. La Caisse de Soutien du Coton était un organisme alimenté par un prélèvement fait sur la différence entre le prix d'achat du coton par les quatre sociétés cotonnières de l'AEF (COTONFRAN, COTONAF, COTOUBANGUI et COMOUNA) auprès des producteurs locaux, et le prix de réalisation en Métropole. Elle avait pour objectifs la régularisation du prix d'achat du coton aux producteurs, le versement de primes d'encouragement à la culture du coton, et l'exécution de programmes d'action spéciale en faveur du développement et de l'amélioration de cette culture. Les réalisations en l'outillage, et l'aménagement de Boali notamment, entraient donc dans ses attributions.

Cependant, des difficultés apparurent, en fin 1951, lorsque le premier devis d'avant-projet de 4 000 kW, d'une valeur de 700 millions de francs CFA, fut refusé par le FIDES qui trouva la puissance installée trop importante comparée aux besoins, et le jugea en outre

²⁹⁰ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 mars 1951. CAOM, FM contr//581.

²⁹¹ Idem.

onéreux. En fait, l'organisme tablait sur une centrale plus petite en première phase, 3 000 kW, certainement augmentée en même temps que le marché allait s'accroître. Il proposa de ramener le crédit à 250 millions de francs CFA au lieu de 400 millions demandés. De nouvelles études furent alors menées par EDF, et le devis se monta à 625 millions de francs CFA avec la même puissance préconisée. Cette situation devint délicate, et M. Mollie, représentant de la CCFOM au conseil d'administration de l'EEAEF, rappela qu'au cours d'une réunion au Ministère de la FOM, il avait été convenu d'un montant de 550 millions de francs CFA pour la construction du barrage et la ligne de transport HT. Car, la CCFOM n'avait pas les disponibilités financières suffisantes²⁹². Elle avait massivement alloué des crédits, depuis 1948, dans sa vaste mission de financement du développement des TOM qui, avaient présenté presque tous leurs projets d'équipement en même temps. Cela avait contraint, en conséquence, à répartir en plusieurs petites parts les fonds : beaucoup de TOM n'avaient pas pu recevoir les crédits escomptés. De plus, le barrage du Djoué, priorité du Gouvernement général, était en train d'absorber une grande partie des crédits affectés par la CCFOM pour l'électrification en AEF.

En janvier 1952, il fut prévu, pour financer le nouveau projet, de demander un prêt de 300 millions de francs CFA à la CCFOM, une avance de 100 millions à la Fédération sur les ressources de la Caisse de Soutien du Coton, plus 150 millions sur les ressources du territoire oubanguien pour la construction de la ligne Boali/Bangui et du poste abaisseur de Bangui. La CCFOM décida de verser les fonds si les projets définitifs étaient préalablement acceptés par le Ministère de la FOM, et si l'EEAEF recevait l'assurance que tous les crédits du territoire de l'Oubangui-Chari étaient votés. En avril 1952, le devis inhérent aux nouvelles études menées par EDF ramena enfin le coût à 550 millions de francs CFA pour l'aménagement de la chute, mais la ligne Boali/Bangui et le poste d Bangui ne furent pas inclus. Une nouvelle demande de crédits au FIDES de 450 millions fut formulée. Les 100 millions restants devaient être prêtés par la Caisse de Soutien du Coton²⁹³. Le conseil d'administration de l'EEAEF décida dès lors de procéder aux consultations d'entreprises pour la fourniture des alternateurs et des turbines, et pour les travaux de génie civil.

²⁹² EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 octobre 1951. CAOM, FM contr//581.

²⁹³ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 1952. CAOM, FM contr//580.

EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 avril 1952. Archives EDF, carton 925859.

EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 octobre 1952. CAOM, FM contr//581.

Toutefois, il restait encore l'obstacle du financement de la ligne (150 millions de francs CFA), et en octobre 1952, il était prévu que l'UNELCO investît 60 millions de francs CFA dans les travaux de la ligne, la CCFOM étant disposée à consentir un prêt de 60 millions de francs CFA au territoire oubanguien. L'UNELCO demanda en contrepartie de ses efforts financiers la concession des ouvrages de transport de Boali. L'EEAEF accepta et décida dans ces conditions de laisser l'initiative des démarches à l'UNELCO pour réaliser les travaux. Le complément restait à trouver : c'est ainsi que l'EEAEF décida, à la fin des travaux du Djoué, de vendre sa cité du Djoué à la Société Immobilière de l'AEF en 1953, ainsi que la concession de fourniture d'électricité à l'UNELCO. En mars 1953, le problème du financement pour la ligne et le poste fut réglé. Quant au financement de l'usine du barrage, il fut assuré par un prêt de 150 millions de francs CFA en provenance de la Caisse de Soutien du Coton, avec l'autorisation de la Fédération, et une avance de la CCFOM, 300 millions, sur les 410 millions de francs CFA accordés. La CCFOM décida d'attendre le versement complet des 150 millions en provenance de la Caisse de Soutien du Coton pour effectuer l'avance.²⁹⁴

Presque deux ans avaient passé, les tergiversations étaient causées surtout par la vigilance exagérée du FIDES et de la CCFOM qui souhaitaient un projet raisonnable et rentable. Ils voulaient que les acteurs locaux s'engageassent vraiment, le recours aux fonds métropolitains n'étant qu'un appoint, une aide mais en aucun cas l'occasion d'« offrir » à l'Oubangui-Chari les ouvrages sans contrepartie. Les craintes de la CCFOM et du FIDES traduisaient leur scepticisme sur ce projet imposé pour apaiser les tensions politiques entre l'Oubangui-Chari et l'administration fédérale. Elles traduisaient également le souci de rentabiliser les ouvrages tout en garantissant des tarifs corrects, car l'EEAEF empruntait déjà pour le Djoué.

Sans attendre l'approbation du Ministre, le conseil d'administration de l'EEAEF ordonna en avril 1953 le début du chantier. Mais, la situation redevint incertaine le 27 juin 1953 : l'UNELCO se désista, prétextant avoir liquidé ses disponibilités financières en rachetant les actifs de l'EEAEF au Djoué. La concession de la ligne et du poste revint finalement à l'EEAEF qui se chargea aussi des travaux. Elle hérita *ipso facto* du problème de financement. Au mois d'août, une nouvelle proposition fut faite : 60 millions de francs CFA

²⁹⁴ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 mars 1953. CAOM, FM contr//581.

EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 août 1953. Archives EDF, carton 925859.

de prêts de la CCFOM au territoire de l'Oubangui-Chari, celui-ci devant les mettre à la disposition de l'EEAEF, 40 millions de francs CFA à prélever sur le solde disponible du capital de la société et 65 millions de francs CFA provenant des recettes du contrat nouvellement signé avec les belges pour alimenter Léopoldville. Pour finir, la Caisse de Soutien du Coton dut garder l'ensemble de ses ressources pour soutenir le prix du coton et se désista aussi. Le FIDES accepta de se substituer à elle avec une dotation de 150 millions de francs CFA sur la section générale.²⁹⁵

Tableau n°6: L'origine du financement du barrage de Boali

Dotation FIDES section générale	150 millions francs CFA
Prêt CCFOM usine	300 millions francs CFA
Prêt CCFOM ligne	60 millions francs CFA
Capital	40 millions francs CFA
total	550 millions francs CFA

Source: EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 août 1953. Archives EDF, carton 925859.

EAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 1955. CAOM, FM contr//581.

En août 1953, après plus d'un an de consultations, la Société de Constructions des Batignolles fut désignée comme le maître d'œuvre et son bureau d'études fut chargé des travaux pour l'exécution des plans de détail des ouvrages. La société Jeumont, qui avait présenté le devis le plus retreint, se vit confier la fourniture et le montage des équipements électriques de la centrale et du poste de transformation départ. En définitive, le coût total s'éleva à 510 millions de francs CFA, l'EEAEF n'ayant pas fait appel à l'intégralité des prêts ouverts par la CCFOM.

De façon explicite, la Caisse de Soutien du Coton, la Fédération et le territoire de l'Oubangui-Chari auraient-ils « bluffé » en promettant des fonds ? Une lettre du Gouverneur de l'Oubangui-Chari datée du 4 mai 1952 semble confirmer cette hypothèse : *« Les crédits demandés pour la construction de la Ligne devront être versés comme suite : 100 millions en 1952, 50 millions le premier trimestre de 1953 et le solde après réception des ouvrages. Dans*

²⁹⁵ EEAEF : procès-verbal... du 29 août 1953. Archives EDF, déjà cité.

EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 1955. CAOM, FM contr//581.

*l'état actuel des crédits, le territoire ne peut faire face à ses engagements. Il lui est impossible de pouvoir dégager 100 millions en 1952, même en utilisant les 50 millions inscrits à l'exercice 1951. La rentabilité des ouvrages est subordonnée à leur réalisation complète sans aucune défaillance, c'est ainsi que l'aménagement des chutes ne peut être entrepris si la ligne n'est pas commencée. Par ailleurs il ne peut être envisagé d'abandonner le projet d'aménagement de Boali »*²⁹⁶. Bien évidemment avant d'avouer que l'argent manquait, il affirma à quel point « *il est important pour le territoire que la ligne de transport soit établie car elle permettra un développement beaucoup plus rapide, l'énergie étant vendue à un taux moins élevé »*²⁹⁷. Malgré tout, les travaux se poursuivirent normalement, et en mars 1955, ils furent achevés pour voir la deuxième centrale hydroélectrique de l'AEF débiter ses activités de production et de distribution.

3. Description de la chute et des ouvrages

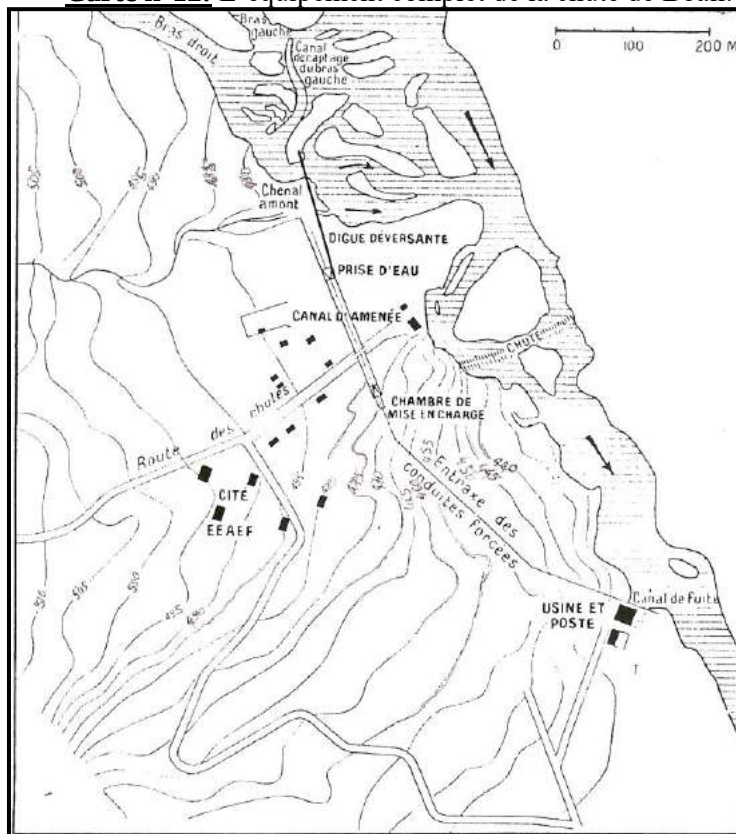
A partir d'avril 1955, la fourniture du courant à Bangui s'effectua au départ de l'usine de Boali, sur la rivière de M'bali, affluent indirect de l'Oubangui. Cette rivière présentait à 80 kilomètres en amont de Bangui une série de chutes d'une hauteur totale de 173 mètres sur une distance de 4,7 kilomètres, avec un débit moyen de 54 m³/s. L'équipement intégral de ces chutes pouvait donner une puissance de 32 000 kW. Ce qui était infiniment supérieur aux besoins immédiats et même futurs de Bangui. Le dernier programme d'aménagement étudié par les services techniques d'EDF, pour l'EEAEF, prévoyait une chute naturelle de 43 mètres permettant de fournir en première étape exactement 3 200 kW (deux groupes de 1600 kW chacun), quantité qui pouvait être doublée si le besoin s'en faisait sentir. L'emplacement choisi près du village de Boali se trouvait en un point où la rivière collectait un bassin versant de 4 900 km². La variation du débit était considérable, passant de 18 m³/s à l'étiage jusqu'à 140 m³/s en crue avec des pointes de 530 m³/s. Pour la première étape, il n'avait été nécessaire d'utiliser que 8 m³/s de débit sous 51 mètres de hauteur de chute.²⁹⁸

²⁹⁶ Les extraits de la lettre du Gouverneur de l'Oubangui-Chari du 8 mai 1952 sont pris dans : A. Engilberge, *Electrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.56.

²⁹⁷ Idem.

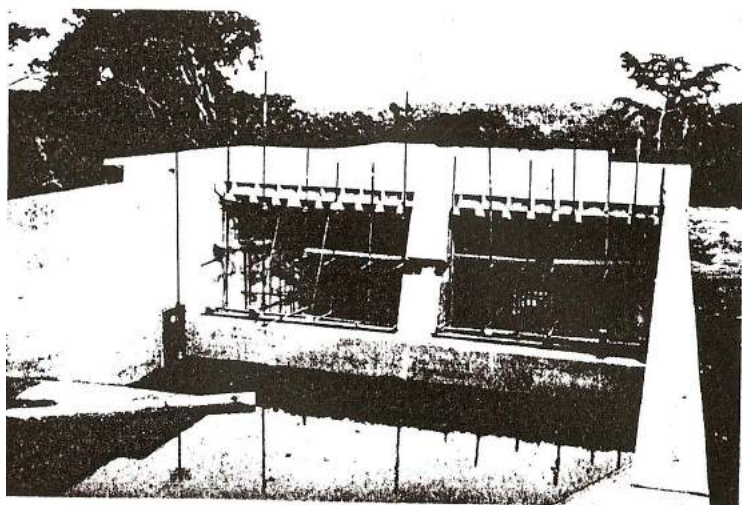
²⁹⁸. « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.226-227.

Carte n°12: L'équipement complet de la chute de Boali.



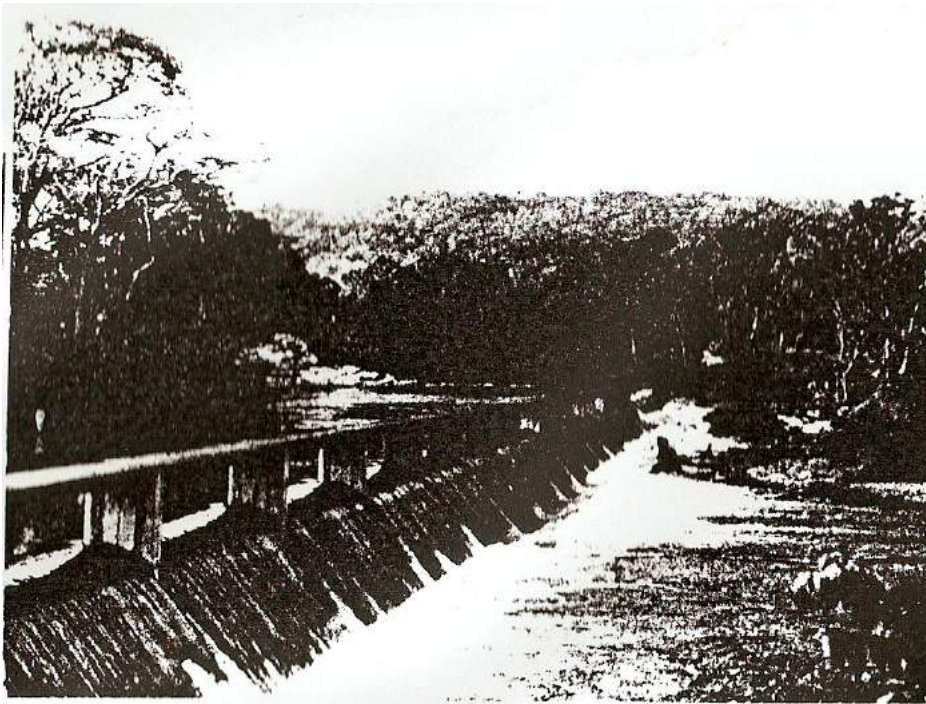
Source: P. Blet, « L'aménagement hydroélectrique de Boali », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, août-septembre 1955, p.25.

Photo n°11: L'extrémité du canal d'amenée et la chambre de mise en charge en construction de l'usine de Boali.



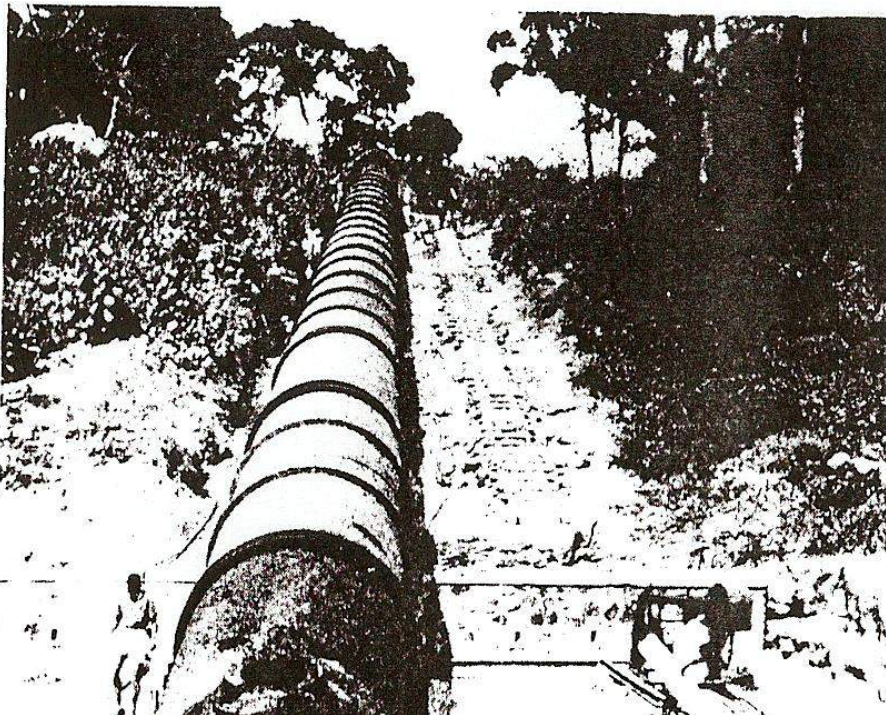
Source: Idem, p.26.

Photo n°12: Le chenal amont et la digue déversant.



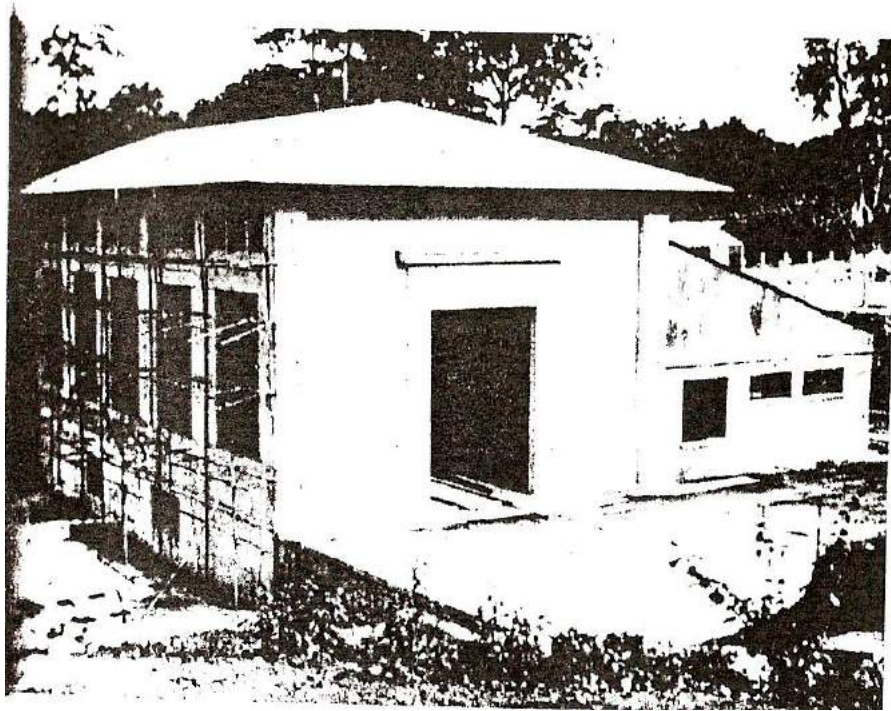
Source: P. Blet, « L'aménagement hydroélectrique de Boali », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, août-septembre 1955, p.26.

Photo n°13: La première conduite forcée en fin de construction.



Source: Idem.

Photo n°14: L'usine de Boali.



Source: P. Blet, « L'aménagement hydroélectrique de Boali », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, août-septembre 1955, p.27.

En 1955, les installations se composaient de :²⁹⁹

- un petit barrage en rivière, à 500 mètres en amont des chutes, constitué par une digue à crête déversante, rectiligne, de section en triangle rectangle, le parement aval ayant un fruit de 0,85. La hauteur moyenne de l'ouvrage était de 5 mètres, la crête était arasée à la cote de 479. Ce barrage était implanté en travers du bras droit de la rivière de la chute. En seconde étape, un autre ouvrage du même type devait barrer le bras gauche de la rivière ;
- une prise d'eau établie l'extrémité aval du barrage et un canal d'amenée à section trapézoïdale, bétonné, long de 162 mètres, qui conduisait l'eau dérivée jusqu'aux conduites forcées ;
- une chambre de mise en charge intercalée entre le canal et les conduites forcées, dont une avait été posée en première tranche, se terminant par le massif d'ancrage des conduites ;

²⁹⁹ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p226.

« République centrafricaine », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, p.1006.

- la conduite forcée, longue de 435 mètres, d'un diamètre de 2,2 mètres en tôle soudée de 7 millimètres en amont et de 10 millimètres en aval où le diamètre était réduit de 20 centimètres. Cette diminution du diamètre avait permis de transporter les éléments au départ de la France emboîtés les uns dans les autres. Le tonnage total était de 203 tonnes. Un collecteur permettait d'alimenter les deux groupes prévus pour la première étape ;
- l'usine elle-même, construite en charpente métallique avec remplissage en parpaings, mesurant 23 x 22 mètres. La salle des machines, 22 x 12 mètres, abritait les groupes et se trouvait équipée d'un pont roulant de seize tours ;
- chaque groupe était constitué d'une turbine du type Francis double à axe horizontal d'une puissance de 2 300 CV sous 52 mètres de chute à 750 t/m et un débit de 4 m³/s. Les alternateurs Jeumont, d'une puissance nominale de 2 200 kWA, produisaient un courant triphasé de 50 périodes avec une tension de 2, 06 kV entre phases.

Le courant était élevé à la tension de 5 kV par deux transformateurs CEI de 2 200 kWA, alimentés chacun par un groupe. Le jeu de barres de l'usine alimentait :³⁰⁰

- un transformateur CEI de 2 000 kWA 5,5 kV/6,3 kV pour desservir Bangui ;
- un autotransfo de 1 500 kVA régularisant le courant à 5,5 kV avec une tolérance de 10% pour desservir l'usine de l'ICOT ;
- deux transformateurs de 63 kVA/380 V pour l'alimentation des auxiliaires.

La ligne de transport arrivant au poste abaisseur de Bangui était montée sur supports métalliques, et était formée de trois conducteurs aluminium acier de 86 mm² de section. Sa longueur était de 88 kilomètres sous une tension de 6 kV.³⁰¹

³⁰⁰ « République centrafricaine », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, p.12.

³⁰¹ Idem.

C) La poursuite de l'électrification de Fort-Lamy, de Pointe-Noire et de Libreville

Les villes de Fort-Lamy, de Pointe-Noire et de Libreville ne restèrent pas en marge du mouvement frénétique d'amélioration des réseaux électriques. Cependant, chacune le traversa à sa façon.

1. Fort-Lamy : le même parcours que Bangui

Comme Bangui, la ville de Fort-Lamy était un peu marginalisée au sortie de la guerre. En effet, le programme des missions EDF de 1947 n'avait pas prévu d'étude sur la situation de ses installations électriques. Aussi, le Gouverneur chef de territoire du Tchad, M. Rogue, par lettre n°78/TP du 14 février 1949, demanda t-il au directeur des Travaux Publics à Brazzaville de pressentir une mission d'EDF pour l'établissement d'un projet d'électrification de la ville afin d'apaiser l'exaspération grandissante des élus locaux. Il faut signaler que Fort-Lamy, chef-lieu du territoire du Tchad, était confrontée également à une obsolescence de son réseau qui de surcroît, n'était plus apte à satisfaire une consommation plus importante. Celle-ci nécessitait des machines de 200 kVA, soit le double de la puissance disponible des deux groupes Diesel de la centrale. Nous n'allons pas revenir sur les détails de ces installations, mais relatons juste un fait marquant : pour les trois premiers mois de 1948, la production moyenne fut de 11 500 kWA, dont 8 300 purent être vendus, le reste, soit 1 400 étant perdus dans le transformateur et dans le réseau³⁰². La situation était donc critique. En fin avril 1948, un questionnaire fut remis par E. Crouzet aux Travaux Publics de Fort-Lamy pour situer les données du problème d'électricité de la ville. Le 15 mai, M. Kossura, ingénieur de la mission d'EDF, s'y rendit pour réunir la documentation nécessaire à l'étude du projet, et prendre les contacts indispensables avec les Travaux Publics et les techniciens locaux. Tous ces éléments permirent de mettre sur pieds le projet en question, ou du moins l'essentiel de ce projet : emplacement de la centrale, détermination de la puissance à installer, emplacement des postes de transformation, choix des moyennes et basses tensions,... En septembre, un autre déplacement fut effectué pour préciser et compléter le projet en cours d'élaboration.

³⁰² Note sur l'électrification de Fort-Lamy en 1948, p.2. Archives EDF, carton 925859.

Malgré tout, le cas de Fort-Lamy fut relégué au second rang : jusqu'à la fin de l'année 1948, aucun projet final d'électrification ne fut achevé comme le dit E. Crouzet : « *A l'heure actuelle devant terminer dans le délai le plus bref les études fixées au programme de la Mission par le Ministère de la FOM et manquant de moyens matériels à Brazzaville, le dossier complet de l'électrification de Fort-Lamy n'a pas été remis* »³⁰³. C'est en mars 1949 que le projet fut entièrement conçu, soit dix mois d'élaboration, et remis aussitôt à l'EEAEF. Bien qu'ayant la mission d'électrifier la Fédération, la lecture du projet n'enthousiasma pas particulièrement la société. La ville était dépourvue de réelles perspectives économiques, apparemment aucun enjeu n'incita à exécuter des travaux d'électrification, donc à les financer. Mais, un aspect explicite interloqua les membres du conseil : « *Fort-Lamy compte 1 000 Européens* »³⁰⁴. Ainsi, la volonté de l'EEAEF d'électrifier la ville se cantonna à cet argument, d'autant qu'« *il n'a pas d'industries... et je crois qu'avec une puissance de 200 à 300 kW, si l'on doublait ou triplait l'exploitation actuelle, Fort-Lamy serait débarrassée pour plusieurs années d'un souci de manque de courant assez grave. Nous avons déjà retenu un terrain pour la centrale. Je crois qu'il n'y a pas de questions d'hydraulique, on ajouterait un groupe complémentaire aux groupes indiqués, et on arriverait à 100 ou 150 kW par tranches successives. Si une grosse industrie se monte, comme une industrie de conserveries, on s'en apercevra suffisamment à temps pour qu'on fasse une centrale capable de fournir le courant* »³⁰⁵. Or, la ville comptait 18 600 Africains³⁰⁶, souvent pauvres et peu considérés par la société. Cette attitude différait de la nouvelle politique d'équipements des TOM instituée par la Métropole qui, visait le bien-être toutes les populations. En outre, afin de se soustraire à engager des dépenses supplémentaires, puisqu'elle était en même temps focalisée sur l'étude du barrage du Djoué, l'EEAEF accepta d'électrifier Fort-Lamy sous le mode de la gérance. Les modalités du contrat furent négociées au novembre 1949 et soumises à l'administration territoriale avec l'avant-projet de la centrale. Le contrat stipulait d'une part que le financement des études à venir, des travaux de la centrale et du montage des machines était à la charge du territoire du Tchad. Et d'autre part, l'EEAEF monnayait ses services d'ingénieur.³⁰⁷

³⁰³ Note sur l'électrification de Fort-Lamy en 1948, p.2. Archives EDF, déjà cité.

³⁰⁴ EEAEF : intervention de M. de Maublanc au conseil d'administration du 9 avril 1949, p.9. Archives EDF, carton 925859.

³⁰⁵ Idem.

³⁰⁶ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

³⁰⁷ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 novembre 1949, pp.3-5. Archives EDF, carton 925861.

De manière détaillée, la rémunération du gérant, c'est-à-dire l'EEAEF, devait comprendre, pour les études, une rémunération en pourcentage du devis des ouvrages qui en faisaient l'objet, lorsqu'il s'agissait d'études limitées à la rédaction d'un avant-projet. Ce pourcentage, unique en principe, quelque soit le montant du devis, était fixé à 2,5% ; lorsqu'il s'agissait d'études plus poussées devant être suivies de travaux d'exécution, la rémunération du gérant avait lieu sur des bases étudiées pour chaque cas particulier. Dans un registre différent, les pourcentages des majorations des dépenses du gérant pour la construction des ouvrages étaient fixés à 20 % si le gérant exécutait lui-même les ouvrages, à 15% si ceux-ci étaient sous-traités à des entrepreneurs. Enfin, le comité de direction de l'EEAEF estimait que pour l'exploitation des ouvrages, étalée sur dix ans, les majorations prévues à la prime de vente devaient être effectuées par tranches au-delà des consommations annuelles de 500 000, 750 000, 1 million de kWh.³⁰⁸

2. Les retards accumulés pour l'équipement électrique de Fort-Lamy

Les travaux d'électrification de Fort-Lamy furent, comme pour le barrage de Boali, le résultat d'une succession de retards relatifs, d'une part, aux diverses tergiversations des autorités fédérales et métropolitaines et, d'autre part, à la réticence de l'EEAEF à s'engager financièrement. En mai 1950, l'EEAEF reçut d'EDF tous les dossiers de consultations pour la construction d'une nouvelle centrale d'une puissance installée de 400 kW environ, soit le double de celle en fonctionnement. Mais, elle n'avait pas pu procéder à leur examen puisque le Gouverneur chef de territoire du Tchad n'avait pas encore donné son avis. Le 3 octobre 1951, après diverses objections émises par le Trésorier Payeur de la Fédération à dégager les fonds nécessaires, il confia finalement à l'EEAEF l'ensemble des travaux prévus à la convention d'électrification de Fort-Lamy³⁰⁹. Cette longue attente de plus d'un an engendra un retard. La société procéda enfin dès janvier 1952 au dépouillement des diverses propositions d'entreprises pour le génie civil et l'établissement du réseau :³¹⁰

³⁰⁸ EEAEF : procès-verbal... du 15 novembre 1949, pp.3-5. Archives EDF, déjà cité.

³⁰⁹ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 décembre 1951, p.10. Archives EDF, carton 925859.

³¹⁰ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 1952, pp.2-3. CAOM, FM contr//580.

Tableau n°7: Différents devis des travaux de la centrale de Fort-Lamy

Entreprises	Devis (en millions de francs CFA)
SETRAP – Rogue	123,1
Legrand et Munich – CCDEE	139
STADEC – Electro Entreprise	145,6
Monod	146

Source: EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 1952, pp.2-3. CAOM, FM contr//580.

Ces chiffres s'entendaient pour une centrale ossature béton armé, groupes non compris, et un réseau aérien sur poteaux béton. Le groupe SETRAP-Rogue présenta le projet le moins coûteux. De l'avis d'EDF, ses références en matière de construction électrique semblaient insuffisantes pour que les travaux lui fussent confiés en totalité (génie civil-électricité). Par contre, celles de l'Electro Entreprise étaient indiscutables. De ce fait, l'EEAEF proposa au territoire du Tchad, à qui appartenait la décision finale, de retenir les propositions de SETRAP-Rogue, tant pour la centrale que pour le réseau. Le 31 mars 1952, le Gouverneur du Tchad, dans la lettre n°803/TP, suivit l'avis de l'EEAEF : *« J'ai l'honneur de vous donner mon accord pour que soit retenue l'offre de la SETRAP tant pour la construction de la centrale que celle du réseau électrique de Fort-Lamy. C'est en effet cette entreprise qui vous a consenti les prix les plus bas et vous avez pris des dispositions pour obtenir d'elle toutes garanties en ce qui concerne l'exécution du réseau. Je vous demande donc de bien vouloir faire le nécessaire pour que le marché soit soumis à très bref délai à l'approbation »*³¹¹. Mais, on lui recommanda une association avec Electro Entreprise au titre d'ingénieur-conseil. D'ailleurs en 1951, le groupe SETRAP-Rogue avait déjà indiqué : *« Pour tout apaisement, nous sommes à votre entière disposition pour accepter tout ingénieur-conseil que vous voudrez bien nous indiquer »*³¹². En outre, une partie de la décision du Gouverneur avait pris de court l'EEAEF, car il avait été prévu que le territoire du Tchad fût le maître de l'œuvre. Cela contraignait l'EEAEF à avancer les fonds aux entreprises engagées, avant d'être remboursée par le territoire du Tchad.

En même temps, une modification semblait se profiler à l'horizon : le Ministère de la FOM ne donna son accord sur le projet soumis que sous réserve de l'utilisation des groupes

³¹¹ EEAEF : lettre n°803/TP du Gouverneur du Tchad au conseil d'administration, 31 mars 1952. Archives EDF, carton 925859.

³¹² EEAEF : procès-verbal... du 29 janvier 1952, pp.2-3. CAOM, déjà cité.

Sulzer primitivement commandés pour Port-Gentil. Cette ville du Gabon était nettement plus petite, une population de 913 Européens et 8 300 Africains³¹³, alors que Fort-Lamy comptait déjà 2 170 Européens³¹⁴. En revanche, elle bénéficia davantage d'attention de l'administration fédérale. Elle fit l'objet d'une étude d'électrification poussée en 1949 : une centrale devait être construite pour être cédée sous forme de gérance à la CCDE. Mais par la suite, l'administration fédérale résilia ledit contrat et jugea plus intéressant sur le plan financier, d'établir une gérance à partir de la centrale opérante de la CFG qui produisait suffisamment d'énergie pour pouvoir alimenter toute la ville. Une société fut créée, la SEPG, grâce à la participation de l'EEAEF, pour s'occuper de cette gérance. Aussi, les deux groupes (160 kW et 105 kW) achetés lors du contrat avec la CCDE, pouvaient-ils servir, selon le Ministère de la FOM, à une autre centrale.

Cependant, l'adaptation des deux groupes au cas de Fort-Lamy était difficile tant en raison de la modification qu'elle imposait au bâtiment de la centrale que des puissances des groupes qui ne correspondaient pas aux besoins de la ville. Ce remaniement rendait caduc l'appel d'offres effectué sur les plans du projet initial. Cela représentait un supplément de dépenses de 21 millions de francs CFA. Or, il avait été convenu avec la Direction générale des Travaux Publics à Brazzaville de n'utiliser que le groupe le plus puissant (160 kW) et de changer le second contre un groupe de 300 kW³¹⁵. Des élus du Tchad protestèrent face à ce qu'ils considéraient comme une négligence de la satisfaction des besoins de Fort-Lamy. Ils exigèrent même une augmentation des capacités de production initialement prévues, car la population européenne s'était multipliée par deux en trois ans (1000 Européens en 1948 et 2 170 en 1951). En plus, l'installation de nouveaux entrepôts frigorifiques, des installations radiociviles et militaires et d'autres établissements à caractère industriel non prévus lors de la réalisation du projet ou dont la puissance faute de données précises avait été sous-estimée, nécessitait l'installation à la centrale d'une puissance de 760 kW, au lieu de 400³¹⁶. Face à cette fronde venue du Tchad et de l'Oubangui-Chari, les autorités fédérales et métropolitaines procédèrent à des changements du programme d'électrification de Bangui et de Fort-Lamy.

³¹³ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.34-p.36.

³¹⁴ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

³¹⁵ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 octobre 1952, p.6. Archives EDF, carton 925859.

³¹⁶ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire du Tchad, Chapitre 409. CAOM, FM 2 FIDES 330, dossier 7.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.227.

Cette situation de tensions politiques et de révisions du projet de Fort-Lamy retarda de six mois environ l'analyse du matériel et le choix du constructeur de la centrale de Fort-Lamy. Le 1^{er} juillet 1952, l'EEAEF lança enfin les commandes de deux groupes identiques tels que la puissance installée, en y ajoutant le groupe Sulzer/Gramme de 160 kW destiné préalablement à Port-Gentil, fût la plus voisine possible de 700 kW³¹⁷. Cela correspondait à deux nouveaux groupes de 300 kW chacun. Les principaux constructeurs intéressés furent :³¹⁸

Tableau n°8: Les différents coûts du matériel électrique de la centrale de Fort-Lamy

Les principaux constructeurs	Le coût (en millions de francs CFA)
National (Anglais)	21,33
MAN/Siemens (Allemand)	22,55
Cail-Tosi (Français)	24,91
Deutz (Allemand)	27,14
Sulzer (Français)	30,9
SGCM (Français)	33,94

Source: EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1952. Archives EDF, carton 925859.

Il est vrai que les coûts de matériels différaient entre les constructeurs, et leur classement dans l'ordre suivant en ce qui concerne les prix au kW, en incluant leur facilité d'accouplement avec le groupe Sulzer, nous permet de mieux apprécier :³¹⁹

Tableau n°9 : Les prix au kW des matériels électriques proposés à la centrale de Fort-Lamy

Les principaux constructeurs	le prix au kW
Deutz	45,5
MAN /Siemens	49
Cail-Tosi	50
National	51
Sulzer	69
SGCM	77

Source : EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1952. Archives EDF, carton 925859.

³¹⁷ Plan Quadriennal... Territoire du Tchad, Chapitre 409. CAOM, déjà cité.

³¹⁸ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1952. Archives EDF, carton 925859.

³¹⁹ EEAEF : procès-verbal ... du 1^{er} juillet 1952. Archives EDF, déjà cité.

De façon claire, les constructeurs français Sulzer et SGCM étaient beaucoup plus chers, et malgré l'intérêt que des groupes supplémentaires Sulzer auraient présenté pour l'exploitation de la centrale, il n'avait pas été raisonnable pour l'EEAEF et EDF de retenir l'un de ces constructeurs. Le Gouverneur chef de territoire du Tchad opta pour les groupes Deutz, pour leur coût très bas et pour l'avantage qu'ils avaient de pouvoir être expédiés tout montés parce que d'un poids beaucoup plus réduit. Les frais de transport et le montage étaient, de ce fait, moins élevés que pour les autres groupes. Mais, l'inconvénient était qu'il s'agissait de moteurs à deux temps, alors que le moteur Sulzer provenant de Port-Gentil était à quatre temps, ce qui posait problème pour les accoupler. De plus, c'était des moteurs plus poussés, donc moins robustes. Les révisions étaient d'autre part, plus fréquentes. Les groupes National étaient le meilleur marché pour l'ensemble, malgré le prix au kW élevé. Cependant, leur vitesse linéaire de pistons ($6 \text{ m}^3/\text{s}$) était très élevée, comme les groupes Cail-Tosi (les Etablissements français Cail avaient acheté la licence Tosi), et les cotes n'étaient pas au système métrique. Cela créait des difficultés de réparations (constatées avec les groupes Lorimer en service à Fort-Lamy).³²⁰

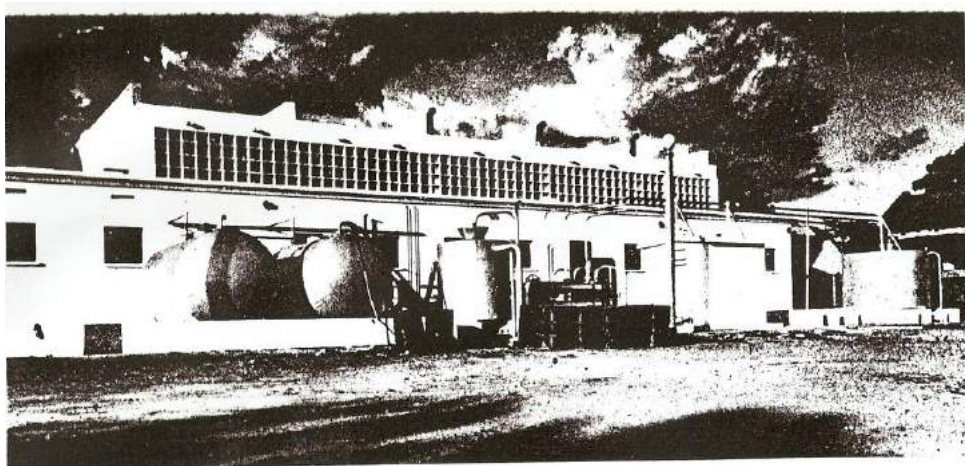
Parallèlement, les groupes MAN correspondaient mieux, d'après l'EEAEF, au projet établi. Ils n'étaient pas beaucoup plus chers pour l'ensemble de la fourniture et son prix au kW était un des plus faibles. Les moteurs étaient lents (375 t/m) et la vitesse linéaire de pistons était faible ($5 \text{ m}^3/\text{s}$) comme le moteur Sulzer de Port-Gentil. La construction robuste, les références du constructeur, Siemens, étaient indiscutables, et par ailleurs, il est à noter que l'UNELCO exploitait des moteurs du même type à Pointe-Noire, Brazzaville et Bangui. Ce qui, pouvait faciliter les dépannages³²¹. L'administration territoriale du Tchad se rangea finalement du côté des recommandations de l'EEAEF en achetant deux groupes MAN/Siemens de 300 kW chacun à 400 V de tension. Après toutes ces conjectures, les travaux débutaient normalement en décembre 1952 pour une durée prévue de seize mois. La centrale était mise en service en novembre 1954, soit un retard de huit mois. Les deux groupes MAN/Siemens étaient liés directement avec leur transformateur et débitaient sur un jeu de barres à 15 kV. Ce jeu de barres alimentait un transformateur local desservant le quartier voisin de la centrale, un transformateur desservant les auxiliaires et trois départs moyenne tension de 15 kV en câbles souterrains longs de 11 kilomètres. La reconstruction de la centrale s'était accompagnée en effet de réfection du réseau de distribution, avec en plus la

³²⁰ EEAEF : procès-verbal ... du 1^{er} juillet 1952. Archives EDF, déjà cité.

³²¹ Idem.

construction de 10 kilomètres de réseau aérien de 15 kV, 34 kilomètres de réseau aérien BT et dix-sept postes de transformation³²². L'équipement électrique était entièrement neuf.

Photo n°15: La centrale Diesel de Fort-Lamy.



Source: P. Blet, « L'énergie électrique en AEF : développement encore restreint, mais possibilités considérables », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, p.57.

3. Les travaux effectués par l'UNELCO à Pointe-Noire et par la CCDE à Libreville

Les informations recueillies à propos des travaux de rénovation des centrales de Pointe-Noire et de Libreville, et des conventions signées entre l'administration coloniale et les différentes compagnies d'électricité après la guerre, ne sont pas assez exhaustives. Nous pouvons tout au moins dire que l'UNELCO et la CCDE ont pu maintenir entièrement leur concession. Par ailleurs, elles ont profité des crédits publics pour la réfection des leurs équipements électriques. En fait, elles ne s'étaient pas encore remises de leur crise financière.

A propos de Pointe-Noire, à la libération, il avait fallu renforcer d'urgence la centrale avec deux nouveaux groupes SLM/Oerlikon de 1 200 CV chacun. Les vieux équipements avaient pu, malgré les difficultés d'entretien, fournir convenablement du courant électrique aux populations, au port, aux administrations et aux industriels. Leur puissance pouvait encore supporter pendant deux ans les besoins de la ville. Mais, le processus de rénovation des centrales qui touchait l'AEF après la guerre, à l'instar du reste des TOM, contraignit

³²² P. Blet, « L'énergie électrique en AEF : développement encore restreint, mais possibilités considérables », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, p.57.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.227.

l'UNELCO à agir, et à anticiper les besoins à venir. A la suite de la convention autorisant une extension du périmètre de sa concession, elle passa un marché de 10 millions de francs CFA avec des fournisseurs de matériel électromécanique. Un nouveau transformateur fut installé pour desservir par des lignes BT le quartier de Losango, les nouveaux établissements administratifs ainsi que la zone comprise entre le boulevard du général de Gaulle et l'avenue Poincaré. Un groupe MAN/Gramme (Siemens) de 1 200 CV fut ajouté pour optimiser ces extensions. La distribution fut faite sous tension de 5,5 kV, par un réseau souterrain de 28 kilomètres, complété par un tronçon aérien de 8 kilomètres alimentant la station de pompage de Gambouissi. Le réseau BT dépassa 40 kilomètres de lignes aériennes en cours de transformation pour passer de la tension de 127/220 V à celle de 220/380 V.³²³

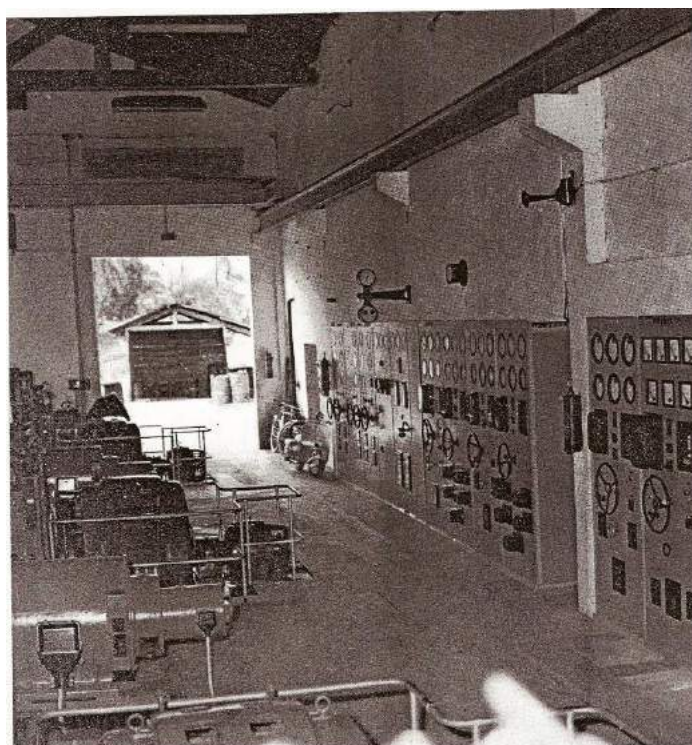
Quant à Libreville, la CCDE en 1949 construisit une nouvelle usine génératrice équipée d'un groupe Diesel Winterthur-Loki/Oerlikon de 100 CV et de deux autres de 150 CV. A cette époque, certaines personnalités estimaient que la ville ne pouvait avoir dans l'avenir qu'une économie stagnante voire même régressive, les prévisions du Plan situant l'essor industriel et commercial du Gabon dans la région de Port-Gentil grâce aux sciéries. Ceci expliquait la modicité des installations réalisées au lendemain de la guerre. Or, contrairement à ces perspectives pessimistes, il advenait que Libreville connaissait en 1950 un essor considérable qui paraissait devoir se prolonger dans les prochaines années. La puissance installée devait satisfaire la desserte d'électricité en ligne HT sur une superficie plus grande : l'aviation et Owendo ainsi que les quartiers périphériques de Glass, Louis, Mont-Bouët, Nomba et Kélé. Mais avec des besoins en croissance continue, le groupe de 100 CV fut remplacé par deux groupes Sulzer/Gramme de 500 CV chacun. En 1956, Un troisième groupe de même puissance fut mis en service. Le courant fut distribué sous tension de 5 kV par un réseau souterrain au centre de la ville et aérien le long des routes de l'aviation au Nord et vers l'embouchure de la Nomba au Sud. Treize postes abaisseurs alimentaient le réseau BT en courant à 127/220 V.³²⁴

³²³ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.225-226.

Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, pp.84-85.

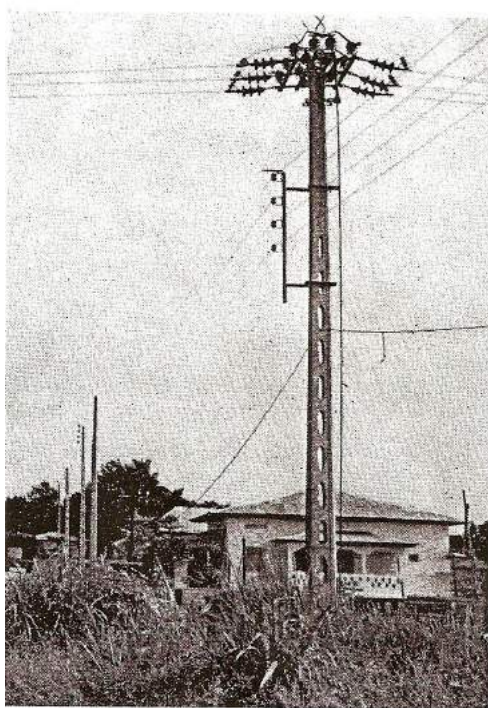
³²⁴ Idem.

Photo n°16: Les appareils de contrôle de la centrale de Libreville.



Source: « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.226.

Photo n°17: Installation de lignes à Libreville.



Source: Idem.

Nous pouvons dire, en définitive, que l'électrification révélait les disparités de développement entre les territoires de l'AEF. Le barrage de Boali avait été le résultat d'un acharnement des élus locaux oubanguiens face aux réticences de tout bord. C'était également le cas pour la rénovation de la centrale thermique de Fort-Lamy. En effet, les programmes initiaux d'électrification n'avaient pas pris en compte l'amélioration profonde des réseaux électriques des chefs-lieux des territoires du Nord. La priorité avait été donnée à Brazzaville et aux autres grands centres urbains du Gabon et du Moyen-Congo. Leur position géographique et leur poids économique dans la Fédération tendaient à focaliser les programmes de développement sur eux. Ainsi, le projet d'implantation d'une grande usine textile de coton à Brazzaville fut ressenti comme une injustice par les Oubanguiens, à qui l'on répétait sans cesse qu'un barrage dans les environs de Bangui devait rimer avec une industrie consommatrice établie pour le rentabiliser. En effet, l'Oubangui-Chari et le Tchad étaient les principaux producteurs de coton, et le projet d'une usine textile leur revenait de droit pour amorcer un début de développement réel.

Les aménagements électriques à Fort-Lamy et à Bangui avaient apporté une certaine cohérence et une homogénéité à la politique d'électrification des principaux centres urbains de l'AEF. En revanche, l'EEAEF était dans une logique de rentabilité économique et commerciale, et cela supposait que son rôle d'électrifier la Fédération était conditionné contrairement à l'idée répandue. En outre, la création du FIDES et de la CCFOM avait laissé présager la possibilité pour les TOM d'emprunter indéfiniment afin de se moderniser. Mais, l'insuffisance des fonds devant leurs multiples programmes de développement commençait à poindre à l'horizon. Et, certaines réalités allaient très vite faire place aux restrictions imposées par ces organismes dans le financement de l'électrification des localités moins importantes en AEF.

Au cours de cette partie, nous avons pu remarquer un changement considérable de la politique d'électrification de l'AEF. On peut se permettre de le désigner comme une révolution. A partir de 1946, l'électrification de l'AEF se caractérisait par l'usage de moyens financiers plus conséquents et par la création de l'EEAEF. Ces deux leviers avaient permis d'aménager des barrages et de rénover les centrales thermiques des principaux centres urbains. Le paysage infrastructurel de l'AEF s'était donc transformé, on n'était plus aux balbutiements d'avant-guerre, et une certaine modernisation semblait se propager. Le financement public prenait entièrement place au détriment du financement privé dans cette nouvelle donne, et donnait des résultats plus probants. Cet état exprimait in fine l'incapacité financière des entreprises privées d'électricité d'assumer les grandes ambitions de développement d'après-guerre. L'électricité était clairement désignée comme un vecteur incontournable de progrès social. Les ouvrages du Djoué et de Boali lançaient apparemment les bases d'une prise en compte effective de l'industrialisation dans le nouveau processus d'électrification. A Brazzaville, les autorités voulaient édifier, à travers le barrage du Djoué, un symbole facilement visible du nouvel essor de la Fédération, afin d'attirer les entrepreneurs et les hommes d'affaires métropolitains. Il permettait parallèlement à la capitale de se libérer de la tutelle belge en matière d'énergie électrique, et même, d'inverser la tendance en exportant cette énergie vers le Congo belge en manque pour la construction de son nouveau barrage.

A Bangui, l'édification du barrage était le fruit d'un affrontement entre les élus locaux oubanguiens et les autorités fédérales et métropolitaines. C'était également le cas pour la réfection de la centrale thermique de Fort-Lamy. Ces événements ne faisaient que mettre au grand jour des frustrations latentes des uns, les territoires du Nord, par rapport aux autres, ceux du Sud, dans l'égalité de développement économique et social de la Fédération.

Dans cette frénésie d'équipement électrique qui semblait simultanément gagner tous les TOM, les fonds du FIDES et de la CCFOM étaient sans cesse sollicités et commençaient à être insuffisants par rapport aux projets présentés. Le barrage de Boali en fit les frais, et l'on peut déjà s'interroger d'une part la possibilité pour l'Etat d'injecter des fonds supplémentaires, et d'autre part sur la poursuite des travaux à venir dans les autres localités en AEF. Parallèlement, l'utilisation de l'eau dans le nouveau processus d'électrification, tant souhaitée par les pouvoirs publics, pouvait dans les faits être relativisée par rapport aux réalités locales. Cette utilisation devait être, dans une certaine mesure, corrélative à la

densification et à la diversification de la structure industrielle. *A priori*, la consommation domestique à elle seule en AEF posait une série d'interrogations sur sa capacité à amortir les équipements hydroélectriques réalisés ou à inciter à l'aménagement d'autres. La plénitude de l'électrification de la Fédération passait *ipso facto* par l'implication des investisseurs et industriels métropolitains. Dans ce sillage, la nécessité d'équilibre financier de l'EEAEF semblait engagée.

En somme, en AEF, le pragmatisme dans les dépenses d'équipement pouvait donc prendre le pas sur l'euphorie ambiante à propos d'un développement entièrement financé sur fonds publics. D'autres barrages pouvaient-ils être aménagés ? Ou encore, des centrales thermiques, semblables à celles de Pointe-Noire ou de Libreville allaient-elles être construites dans des centres moins importants ? L'industrialisation suivait-elle l'électrification ? Comment les flux de la consommation d'électricité évoluaient-ils ?

TROISIÈME PARTIE :

**Le niveau d'électrification des villes et les
désillusions sur le développement industriel en AEF
(1946-1959)**

La fin des années 1950 impose déjà quelques réflexions sur les différentes réalisations du Plan de Modernisation et leur impact dans le développement socioéconomique des TOM. L'électrification de toute l'AEF se présente comme un grand défi, et commence à susciter des circonspections multiples. Car, s'il faut poursuivre le processus, il est opportun de fournir de l'électricité à toutes les localités sans exception. L'une des missions du Plan est de consentir des investissements nécessaires à certaines électrifications, sans perspectives de rentabilité. Ces réalisations conditionnent le développement économique et social d'une majorité de régions, et ce développement ne peut être que progressif. Dans les années 1950, tous les principaux centres urbains de la Fédération sont électrifiés, et le désir des territoires d'élargir cette oeuvre aux petits centres revient sans cesse. Mais, l'opération est-elle possible ? En prologue, n'oublions pas que le financement vient de la Métropole.

En effet, concevoir un Plan est bien, le réaliser est mieux. Ce n'est pas tout de susciter les outils de la réalisation, encore faut-il leur donner les moyens massifs d'agir : les moyens financiers. Les recettes du FIDES sont constituées essentiellement par une dotation de l'Etat, fixée chaque année par la loi des finances et par une contribution des TOM. Comme ces derniers sont autorisés à faire des emprunts à la CCFOM, c'est-à-dire en définitive à l'épargne française, c'est bien la Métropole qui finance tout. Or, la facture s'annonce lourde : pour les 5 premières du Plan, il est question d'investir pour l'ensemble des TOM, sauf l'Afrique du Nord, 90 milliards de francs métropolitains. Sur une période de dix années, on arrive au chiffre de 150 milliards de francs, tandis que l'Afrique du Nord, de son côté, s'inscrit pour 250 milliards de francs³²⁵. L'épargne française peut-elle faire face à cet effort ou faut-il demander à l'extérieur une aide financière ?

En fin de compte, c'est l'épargne française qui endosse progressivement le financement du Plan, mais pas dans son intégralité. Les sommes à engager sont trop importantes, alors que l'épargne sert également à d'autres réalisations en Métropole. Tout ceci se répercute sur l'exécution du Plan de Modernisation. L'envergure des plans d'urbanisme et d'habitat qui doivent accompagner et faciliter l'extension des réseaux électriques des villes aefiennes s'avère modeste : les travaux effectués se limitent aux centres villes, privilégiant les européens et l'élite africaine. Ils créent de nouveaux clivages sociaux. Les populations africaines de la périphérie restent en grande partie cantonnées dans leur habitat précaire. Elles

³²⁵ « Plan pour l'équipement de la France d'Outre-mer », *France Outre-mer*, n°212, Paris, janvier 1947, p.20.

connaissent une légère hausse de leur pouvoir d'achat, et s'abonnent davantage au réseau électrique. Mais, leur niveau de vie ne se rapproche pas de celui des européens : les rémunérations sont encore dérisoires. L'électricité constitue ainsi un poste de dépenses important pour ces populations, et par conséquent leur consommation s'en trouve réduite.

Pourtant, ces péripéties n'enrayent pas la poursuite de l'électrification de l'AEF. Toutefois, l'équipement électrique des localités de moindre importance, désignées sous le nom de centres de brousse, s'en trouve tronquée. Il est rigoureusement exigé, avant tout financement, des études garantissant la rentabilité des ouvrages. Cette attitude se justifie par la faiblesse économique de l'AEF, car, même dans les grands centres électrifiés (à partir d'un barrage), l'EEAEF éprouve des difficultés à dégager des bénéfices globaux. Les projets de développement ne se concrétisent pas et l'industrialisation ne suit pas l'électrification. Le quasi-abandon de l'exécution du complexe industriel du Kouilou en est le parfait symbole. La structure de l'économie aefienne reste presque figée, limite les débouchés de l'EEAEF et des autres compagnies d'électricité. Par ailleurs, l'EEAEF ne veut pas compromettre le remboursement de ses crédits précédents. D'où ses réticences à emprunter à nouveau pour électrifier les centres de brousse.

Cette dernière partie s'attelle justement à analyser le processus d'électrification orchestré pour les centres de brousse, le rythme de consommation d'électricité dans les principaux centres, les dérives des plans d'urbanisme et d'habitat et l'absence d'une industrialisation qui fait tant défaut à l'accroissement des réseaux électriques.

Ici, il est mis en évidence le manque de perspectives économiques des centres de brousse, l'étroitesse de leur demande domestique due au faible nombre d'européens et à la grande pauvreté des autochtones qui y vivent par rapport aux grands centres. Ces insuffisances feront la particularité du modèle de développement des réseaux électriques. Les experts conceptualisent, créent et standardisent les équipements électriques appropriés aux centres de brousse. L'objectif est de minimaliser les dépenses d'installation et d'exploitation des équipements face à un marché insignifiant. Ces méthodes induisent une restriction du choix des centres de brousse à l'électrifier.

L'équipement électrique de ces localités diffère de celui des principaux centres urbains. Il ne suscite pas un intérêt pour l'EEAEF et l'administration fédérale. Ce sont les

territoires qui s'engagent financièrement à les équiper avec l'assistance technique de l'EEAEF. Cette dernière partie révèle les insuffisances du processus d'électrification de l'AEF et son sous-développement socioéconomique global. Il apparaît, en filigrane, des incerttudes quant à l'avenir de l'EEAEF et du nouveau financement des travaux dans un contexte de décolonisation.

Chapitre I : Les centres de brousse et l'accessibilité relative des populations africaines à l'électricité.

Plusieurs économistes s'accordent souvent à penser qu'on peut mesurer l'état de richesse d'un pays d'après les kW fournis à la population et aux industries. Il faut bien reconnaître que la création du FIDES et de la CCFOM donne une certaine impulsion à un développement des centres électrifiés. Dans les années 1950, l'EEAEF, en partenariat avec EDF, signe quatre conventions avec tous les territoires de la Fédération pour la poursuite des études d'électrification, en l'occurrence des petites localités qu'on va communément qualifier de « centres de brousse ». Au cours de l'année 1953, cette dynamique s'exprime également en Métropole par le biais de la sous-commission de l'énergie à la Commission du Plan de Modernisation des TOM : elle estime qu'une action importante doit être entreprise assez rapidement par une augmentation des subventions. Cependant, l'électrification de ces localités s'avère problématique. Pour une meilleure compréhension des faits, il est impérieux de se poser quelques interrogations. Qu'est-ce qu'un centre de brousse exactement ? Combien de centres de ce type ont-ils été équipés ?

Dans un autre cadre, le visage des villes de l'AEF change, des plans d'urbanisme, d'habitat et d'assainissement accompagnent le renforcement des infrastructures électriques existantes. En même temps, le nombre d'abonnés et le rythme de la consommation croissent : l'AEF semble se moderniser. Toutefois, cet élan occulte des réserves de tout bord.

Le but de ce chapitre est donc de présenter la complexité de l'électrification des centres de brousse, l'impressionnante croissance de la consommation dans les « grandes villes » et la précarité de cet essor au niveau des populations africaines.

A) La complexité de l'électrification des centres de brousse

De manière laconique, disons que les centres de brousse furent assez nombreux, d'ailleurs deux tiers des études entreprises dans les années 1950 les concernèrent. Celles-ci furent particulières et firent émerger un nouveau concept d'électrification. Cette logique obéit à divers critères techniques et financiers qui tendirent à amoindrir les coûts d'installation et d'exploitation des équipements.

1. *Les particularités des centres de brousse*

Un centre de brousse pouvait être défini, sur le plan de l'électrification, comme un groupement isolé de quelques dizaines de foyers européens et quelques centaines de cases africaines, situé à une distance telle d'un centre de production d'énergie qu'il fût impossible de l'alimenter et de l'exploiter à partir de celui-ci. Nous distinguons deux types de centres de brousse : le centre secondaire qui comptait une population comprise entre 10 000 et 15 000 habitants, et le centre rural qui n'en comptait que quelques milliers. Ces centres étaient établis le plus souvent aux croisements de voies de communications, où se développaient généralement diverses activités liées au transport. C'est ainsi qu'on trouvait de très petites entreprises de camionnage, des garages et du personnel spécialisé dans la conduite et l'entretien de moteurs (Lambaréné au Gabon sur l'Ogooué, Dolisie au Moyen-Congo, etc.) et en outre, quelques fonctionnaires ou un petit camp militaire (c'était le cas notamment de Bouar en Oubangui-Chari)³²⁶. Ainsi, les centres de brousse différaient des grands centres comme Brazzaville, Pointe-Noire, Fort-Lamy, Bangui ou Libreville qui avaient une population européenne et des activités relativement plus importantes. De prime abord, l'isolement et l'inertie économique rendaient difficile leur électrification. De plus, les Africains y avaient un niveau de vie encore plus faible que dans les grands centres. Tout cela atrophiait grandement les besoins en électricité. Aussi, les crédits du FIDES s'attelèrent-ils à tenir compte de ces particularités pour rentabiliser les équipements à aménager.

³²⁶ Etudes sur l'électrification des centres de brousse, Journées Internationales de l'électricité dans les pays tropicaux, mai 1956. Archives EDF, carton 801085.

Electrification des centres de brousse, Archives EDF, carton 801085.

A. Antoine, « L'électricité à la disposition des populations d'Afrique noire », *France Outre-mer*, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

De manière précise, électrifier un centre de brousse revenait à réduire considérablement les coûts d'installation et d'exploitation des centrales pour que les charges fussent supportables. Les experts à cette époque aboutissaient unanimement à un constat rapide : tous les centres de brousse présentaient quasiment les mêmes caractéristiques. Ils proposaient ainsi qu'« *une solution générale (soit) apportée au problème posé par leur électrification, d'où l'idée de faire appel à des usines standards ne différant que par leur puissance et le nombre de groupes qui les équipent* »³²⁷. Il s'agissait en d'autres termes d'implanter des centrales très simplifiées.

L'administration coloniale fournissait généralement le bâtiment devant abriter la centrale, souvent un hangar, des bureaux vacants ou encore un garage qu'elle n'utilisait plus. De préférence, la centrale devait être située au centre de l'agglomération, de façon à s'affranchir des sujétions résultant de l'existence d'une éventuelle ligne MT. Les installations mises en service dans les centres importants de l'AEF avaient été réalisées suivant des conceptions de l'époque que l'on pouvait appeler « classiques » : centrales Diesel à vitesse modérée, 375 t/m surtout, réseaux établis conformément aux prescriptions techniques en vigueur en Métropole³²⁸. C'étaient des équipements coûteux qui risquaient, s'ils étaient utilisés pour un centre de brousse, de grever le prix de revient de l'énergie.

Pour donner une idée de la densité des installations évoquées pour un centre de brousse, disons simplement que la pointe des besoins y était susceptible d'atteindre, quelques années après la mise en service des installations, 50 à 200 kW. L'idée prééminente était d'utiliser des groupes Diesel autonomes, munis de ventilateurs, transportables tout montés, dont la vitesse de rotation était relativement plus élevée (1 000 t/m) avec des alternateurs débitant en BT (220/380 V). Ils devaient être robustes de façon à limiter au maximum l'entretien et les réparations. Les groupes étant autonomes, les services auxiliaires mécaniques étaient réduits à peu de choses, et le refroidissement devait être assuré par l'eau circulant en circuit fermé (on évitait l'achat d'huile)³²⁹. Les illustrations suivantes donnent déjà une certaine idée du type d'équipements dans une centrale de brousse.

³²⁷ Etudes sur l'électrification des centres de brousse, Journées Internationales... Archives EDF, déjà cité.

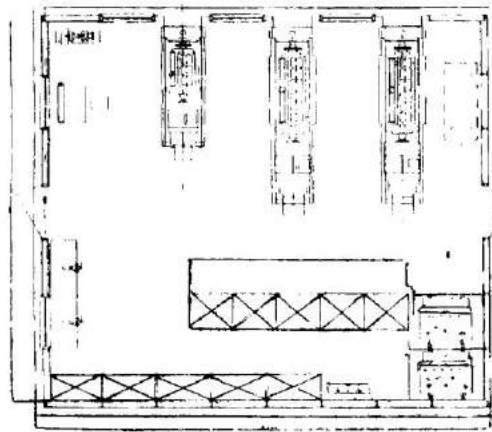
³²⁸ Electrification des centres de brousse. Archives EDF, déjà cité.

A. Antoine, « L'électricité à la disposition... », déjà cité, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

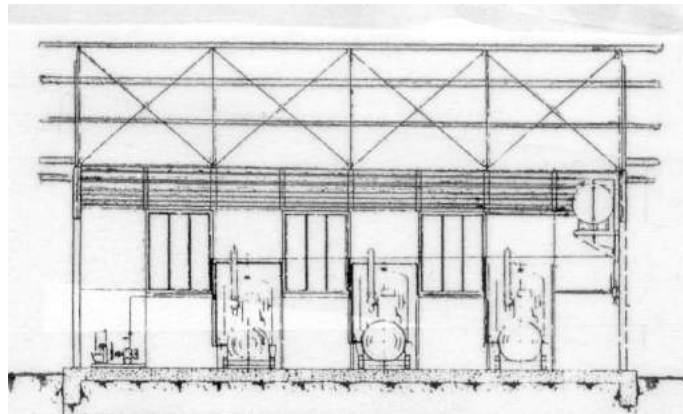
³²⁹ Idem.

Photo n°18: Différentes représentations d'une centrale de brousse.

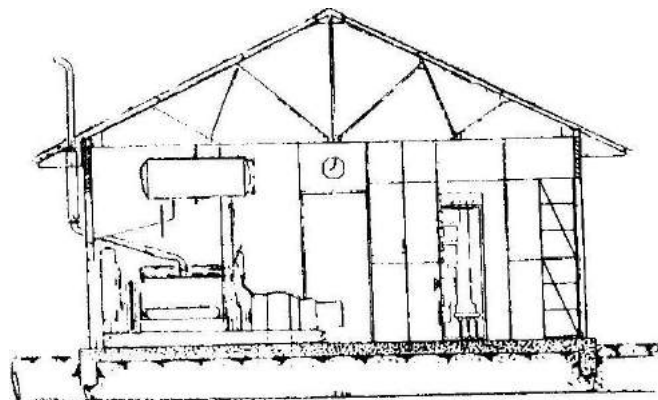
Vue en plan type



Coupe longitudinale

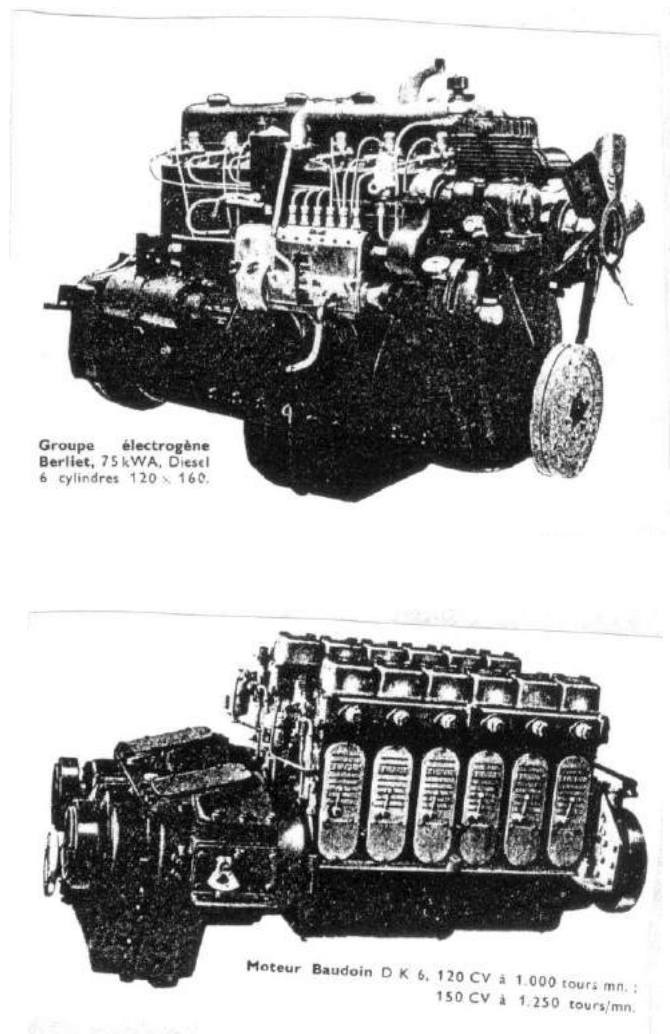


Coupe transversale



Source: « Une solution originale pour l'électrification des centres de moyenne importance outremer : les centrales électriques standard », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, 1955, p.79.

Photo n°19: Type de moteurs préconisés pour une centrale de brousse.



Source: « L'électrotechnique dans les territoires de la FOM », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, p.62.

Concomitamment, l'exploitation était rendue plus facile par le fait que les groupes devaient être équipés de dispositifs de sécurité qui provoquaient automatiquement l'arrêt en cas d'incidents mécaniques ou électriques. Ce qui, permettait à la centrale de fonctionner avec une main-d'œuvre réduite et pas qualifiée. De plus, les dispositions d'ensemble et de détails étaient standardisées au maximum, notamment en ce qui concerne les tableaux électriques des groupes.³³⁰

³³⁰ Electrification des centres de brousse. Archives EDF, déjà cité.

A. Antoine, « L'électricité à la disposition... », déjà cité, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

A propos des réseaux, comme nous l'avons déjà indiqué, une ligne MT n'était pas souvent utile (puisque que le centre était petit). En fait, l'électrification était limitée à la zone principale de l'agglomération, au centre de laquelle il était souvent possible d'implanter la centrale à proximité des principaux consommateurs, c'est-à-dire les quartiers administratifs, commerciaux et les habitations européennes. Pour les réseaux BT, les faibles puissances en jeu conduisaient à utiliser des conducteurs de dimensions modérés. Cela permettait d'envisager l'emploi de lignes plus ou moins « légères » qui pouvaient être utilisées sur des supports conçus pour elles.³³¹

C'est ainsi que la desserte des quartiers africains « dilués » (quartiers regroupant une sorte d'élite africaine) pouvait être assurée par des lignes monophasées, montées sur des supports constitués par des tubes en acier étiré. Car, le coût élevé des branchements (deux fois plus important que dans les grands centres) y constituait un obstacle majeur au développement en surface de l'électrification des populations africaines. Divers moyens étaient par conséquent utiles pour obtenir la réduction du coût des branchements :³³²

- En supprimant certaines parties, non indispensables, des branchements du type métropolitain ;
- En utilisant des matériels simplifiés (câbles isolés au néoprène au lieu des câbles PFT) ;
- En réalisant des branchements collectifs chaque fois que c'était possible ;
- En faisant une active propagande, au moment de la construction du réseau, de façon que le maximum d'abonnés potentiels fit procéder à l'exécution des branchements pendant la réalisation du réseau.

Une économie importante était sans doute réalisée dans le domaine des postes de réseau, en utilisant des postes préfabriqués, arrivant tout montés de la Métropole, au lieu des postes classiques en cabine maçonnerie employés régulièrement.³³³

³³¹ Electrification des centres de brousse. Archives EDF, déjà cité.

A. Antoine, « L'électricité à la disposition... », déjà cité, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

³³² A. Antoine, « L'électricité à la disposition... », déjà cité, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

³³³ Electrification des centres de brousse. Archives EDF, déjà cité.

A. Antoine, « L'électricité à la disposition... », déjà cité, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

En somme, nous avons essayé de résumer les économies des différents postes d'établissement d'une centrale de brousse, et parallèlement nous remarquons que la nomenclature de ces équipements avait été revisitée et standardisée. Cela écourtait, en conséquence, la durée d'étude de chaque centre comme le reconnaît M. Apertet de l'EEAEF : *« D'une manière générale, toutes les centrales de brousse sont identiques et l'établissement des dossiers d'avant-projet que nous avons confiés consiste à reprendre pour chaque dossier les mêmes mémoires descriptifs, plans et schémas. L'administration à qui nous soumettons pour approbation, chaque étude préliminaire avant de l'adresser pour l'établissement de l'avant-projet, connaît parfaitement le type de centrale adopté et nous avons jugé inutile d'en faire à chaque fois une description »*.³³⁴

En outre, la spécification du matériel préluait le mode de distribution escompté et le souci de rentabilité, car *« étant donné la situation économique d'un petit centre, il faut accepter des conditions de distribution d'électricité extrêmement austères »*³³⁵. Derrière l'adjectif « austère », c'était en fait le fonctionnement permanent de la centrale qui était sacrifié, des choix importants s'opéraient : une distribution de 4 ou 5 heures par jour ne permettait pas de satisfaire en même temps tous les besoins en énergie électrique. Ces derniers furent divisés en cinq catégories : besoins domestiques, besoins administratifs, besoins artisanaux et commerciaux, éclairage public et usine des eaux. Une distribution s'effectuant de 18 à 23 heures privilégiait les usages électrodomestiques ; de 6 à 13 heures c'étaient les besoins artisanaux et administratifs qui étaient satisfaits. La part de chacune des cinq catégories dans la consommation estimée était évidemment prise en compte pour déterminer les heures de distribution et pour utiliser au mieux l'énergie produite³³⁶. Même lorsque les besoins domestiques étaient privilégiés, seuls *« les Européens et assimilés »* étaient prioritaires. De plus, il était préférable que leur équipement se limitât à la possession d'un poste de radio, d'un ventilateur, d'un fer à repasser et d'une bouilloire ou d'un réchaud. Il était vivement recommandé d'éviter les chauffe-eaux (1 000 W) et les cuisinières électriques (3 000 W). Quant aux armoires frigorifiques, elles exigeaient une distinction permanente³³⁷. Cela valait surtout pour les centres ruraux. Pourquoi électrifier un centre de brousse était-il synonyme de limitation de la distribution ? En fait, il s'agissait d'ajuster au

³³⁴ Lettre de M. Apertet au service des études d'outre-mer d'EDF du 8 juillet 1954. Archives EDF, carton 01105.

³³⁵ Etudes sur l'électrification des centres de brousse, Journées Internationales... Archives EDF, déjà cité.

³³⁶ Electrification des centres de brousse. Archives EDF, déjà cité.

³³⁷ Etudes sur l'électrification des centres de brousse, Journées Internationales... Archives EDF, déjà cité.
Electrification des centres de brousse. Archives EDF, déjà cité.

mieux la puissance installée et la puissance appelée. La distribution n'y était qu'exceptionnellement permanente, la faiblesse marquante des besoins pendant les heures creuses ne justifiant pas, dans la plupart des cas, un service continu. En principe, la production de l'usine doit correspondre à la consommation à chaque moment de la journée. Il faut aussi que la consommation soit la plus régulière possible pendant la journée. Illustrons nos propos avec un exemple :

- 1) les besoins sont répartis tout au long de la journée, la puissance appelée est de 1 000 kW pendant 24 heures, un groupe capable de produire 1 000 kW est suffisant ;
- 2) les besoins sont regroupés au même moment, la puissance appelée est de 24 000 kW pendant une heure, il faut installer 24 groupes de 1 000 kW, groupes inutilisés en dehors de cette heure.

En définitive, comme le dit M. Antoine, inspecteur général à EDF : « *On devrait pouvoir choisir les centres dont la desserte sera le plus économique et dans lesquels la consommation d'énergie, y compris les besoins éventuels pour l'alimentation en eau, paraît susceptible du plan grand développement* »³³⁸. La standardisation et la simplification des réseaux de brousse n'ayant pas rendu possible la rentabilité à court et à moyen termes de tous les centres, une sélection devait s'opérer. Malgré tout, aucune entreprise d'électricité, notamment l'EEAEF, l'UNELCO et la CCDE, ne voulut immobiliser des capitaux pour des lieux avec des perspectives de consommation presque aléatoires. Ainsi, il parut logique d'affecter des crédits d'études et d'exécution à la section d'Outre-mer AEF du FIDES pour attribution à l'EEAEF, sous le contrôle de l'administration coloniale et en liaison étroite avec celle-ci. Néanmoins, une contribution spéciale des communes et des territoires fut demandée grâce aux budgets locaux. L'électrification des centres de brousse fut donc exclusivement une œuvre publique, en suivant la démarche de la Métropole où, l'électrification des zones rurales n'avait été possible que par des subventions massives consenties en fonction du but social à atteindre. Nous pouvons, *grosso modo*, saisir toute la spécificité des études d'électrification des centres de brousse. Dans toute la Fédération, presque une douzaine de centres de brousse fit l'objet d'études complètes. Toutefois, des désagréments inattendus perturbèrent-ils la réalisation des travaux ? D'abord, voyons exactement les détails des études menées.

³³⁸ A. Antoine, « L'électricité à la disposition... », déjà cité, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

2. Les conventions pour l'étude des centres de brousse

L'administration fédérale, sous la forte insistance des territoires, sollicita l'intervention de l'EEAEF pour électrifier des centres de brousse. Le 20 avril 1951, le Moyen-Congo fut le premier territoire à signer avec l'EEAEF une convention relative à l'étude d'un centre de brousse : Dolisie. Ensuite le 12 août 1952, vint le Tchad pour trois centres secondaires : Abéché, Fort-Archambault et Moundou. Après, le 13 juillet 1954, l'Oubangui-Chari fit de même pour les centres secondaires de Berberati, Bambari et Bouar³³⁹. Enfin au Gabon, en 1957, les dossiers d'études d'électrification et d'adduction d'eau des centres de Lambaréné, Mouila, Oyem et Bitam furent achevés. Bien avant, à partir de 1955, une étude de l'aménagement de la chute de Poubara, dans le Sud-Est du territoire, avait été entreprise par EDF pour le compte de la COMILOG, en vertu d'une convention intervenue entre la COMILOG et l'EEAEF. L'étude d'une usine Diesel fut également entreprise, en variante.³⁴⁰

En définitive, seul le dixième de la centaine des centres de brousse officiellement répertoriés bénéficia de conventions d'études. De plus, pour réduire les coûts d'installation et d'exploitation, l'AEF procéda parfois à la récupération du matériel déjà utilisé par une autre ville ou par un organisme. Ce fut le cas de Moundou qui bénéficia des groupes Diesel en provenance de l'ancienne centrale de Fort-Lamy, ou encore de Bouar avec les groupes de la centrale de son camp militaire. En novembre 1954, la Mission Protestante de Berberati s'engagea à fournir son groupe Diesel à l'EEAEF pour participer à la réduction des frais d'installation du réseau de la ville. Au Tchad, un combustible atypique semblait être préconisé. En effet, il fut recommandé des centrales mixtes Diesel et vapeur brûlant de la graine de coton³⁴¹. La proximité des zones de cultures du coton expliquait, en grande partie, l'usage de cette graine que l'on obtenait à des prix assez bas sur place.

³³⁹ Convention relative à l'étude de la ville de Dolisie, 20 avril 1951. Archives EDF, carton 925863.

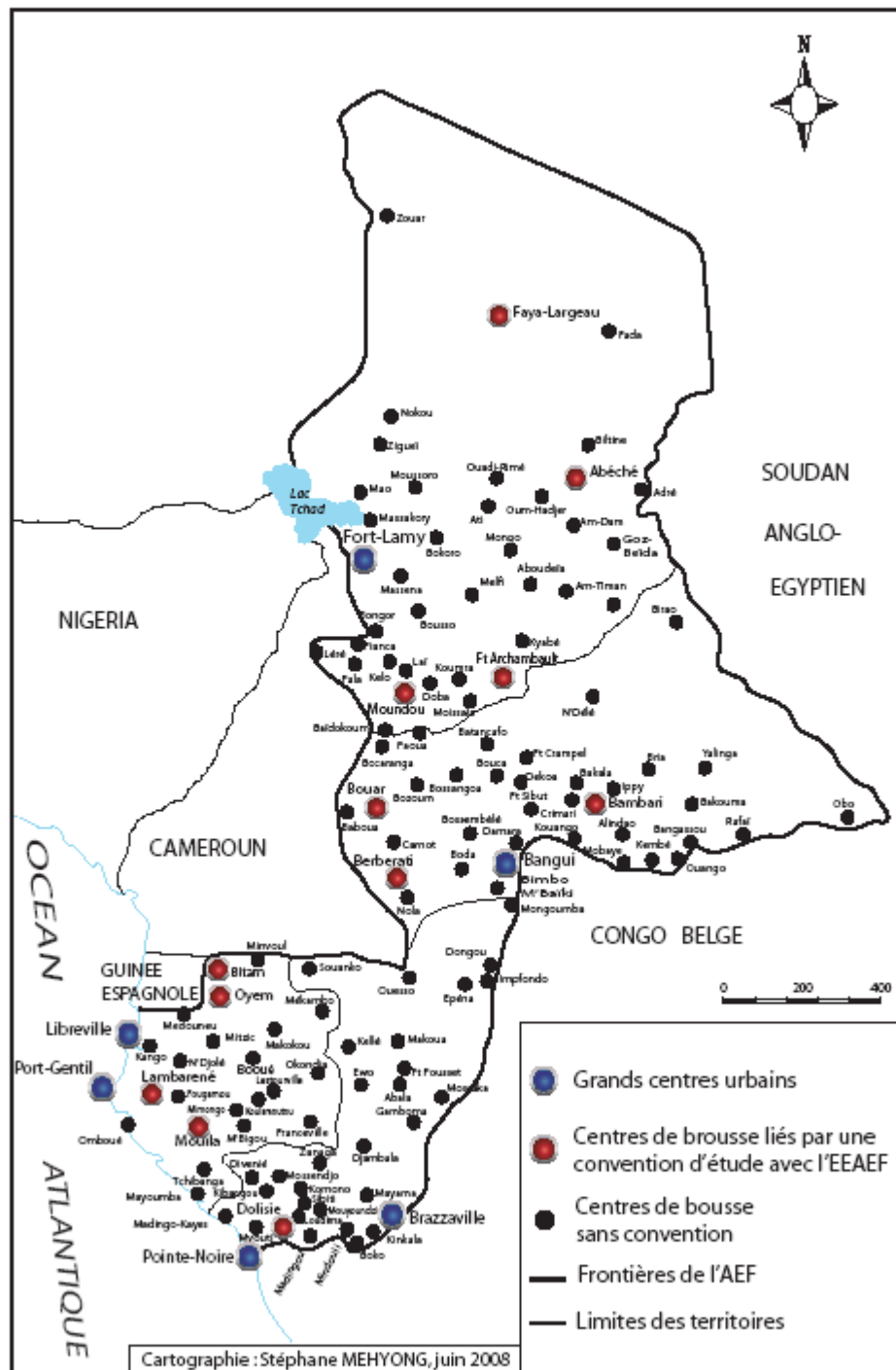
Convention relative à l'étude des centres du Tchad, 12 août 1952. Archives EDF, carton 925863.

Convention relative à l'étude des centres de l'Oubangui-Chari, 13 juillet 1954. Archives EDF, carton 925863.

³⁴⁰ Service des études d'Outre-mer d'EDF. Rapports d'activités (1958-1959). Première trimestre 1958. Archives EDF, carton 801085.

³⁴¹ EEAEF : lettre de M. H de Maublanc à la société, 3 juin 1953. Archives EDF, carton 925863.

Carte n°13: Les centres de brousse sous convention d'études avec l'EEAEF.



En 1953, une innovation suscita un attrait particulier : la COTONFRAN fit part à l'administration territoriale du Tchad de la possibilité de l'usage de l'huile des graines de coton, à la place des graines elles-mêmes, pour le fonctionnement des groupes des centrales de brousse. Cela n'indifféra pas les services métropolitains du Plan qui « *sont (...) très intéressés par l'extraction d'huile de ces grains. Il semblerait opportun que, à l'occasion de la remise de ces dossiers (avant-projets d'Abéché, Fort-Archambault et Moundou) au territoire (ou à la Fédération) vous signaliez à l'administration que ces huiles végétales sont susceptibles d'alimenter les moteurs Diesel, au prix pour ceux-ci, de très légères modifications. Il va sans dire que cela conduirait pour leur exploitation, à de très substantielles économies* »³⁴². Ainsi, le 3 mars 1954, l'étude de Fort-Archambault fut remaniée pour servir d'essai d'une centrale Diesel à partir cette huile.³⁴³

Nous n'avons pas pu avoir tous les renseignements sur l'étude financière de toutes les centrales de brousse, notamment celles du Gabon, mais voici quelques tableaux des études, établies à partir des conditions économiques de 1952 (pour les centres de l'Oubangui-Chari) et de 1954 (pour les centres du Tchad) :³⁴⁴

Tableau n°10: Tarification envisagée (en francs CFA) dans quelques centres de brousse.

	Moundou	Fort-Archambault	Bambari	Berberati
Eclairage, usages dom. le kWh	35	25	37	37
Force motrice le kWh	26	19,5	27,5	27
Eclairage public le kWh	26	19,5	27,5	27

Source: Etudes financières des centres de brousse, 26 octobre 1959. Archives EDF, carton 925863.

³⁴² EEAEF : lettre de M. H de Maublanc à la société, 3 juin 1953. Archives EDF, déjà cité.

³⁴³ Centres secondaires du Tchad : note sur l'établissement des avant-projets et des dossiers de consultation. Archives EDF, carton 925863.

³⁴⁴ Etudes financières des centres de brousse, 26 octobre 1959. Archives EDF, carton 925863.

Tableau n°11: Programme d'équipement de quelques centres de brousse.

<u>Centrale</u>	Moundou	Fort-Archambault	Bambari	Berberati
Nombre de groupes	2	2	2	3
Puissance unitaire kW	120 et 50	120 et 100	64	80
<u>Réseau MT</u>				
Lignes de répartition kilomètres	4 450	2 900	1 400	6 900
Postes abaisseurs unité	2	2	2	4
<u>Réseau BT</u>				
Lignes de distribution kilomètres	5 190	9 100	11 550	14 700
Eclairage public/nombre de foyers (unité)	40	60	30	35

Source: Etudes financières des centres de brousse, 26 octobre 1959. Archives EDF, déjà cité.

Tableau n°12: Montant des investissements (en millions de francs CFA) dans quelques centres de brousse.

	Moundou	Fort-Archambault	Bambari	Berberati
<u>Centrale</u>				
Génie civil	4,80	4,80	2,10	2,10
Groupes	12,25	16,40	5,50	10,80
Equipement mécanique	2,55	2,70	0,70	1,10
Equipement électrique	3,15	3,75	3,90	3,90
<u>Total centrale</u>	24,75	27,65	12,20	17,90
<u>Réseau</u>				
Lignes de répartition	4,20	2,80	1,37	7,20
Postes abaisseurs	2,80	3,10	2,00	3,70
Lignes de distribution et éclairage public	8,80	13,35	14,62	16,80
<u>Total Réseau</u>	15,80	19,25	17,99	27,70
<u>Total général</u>	41,00	47,00	30,00	45,00

Source: Idem.

Tableau n°13: Prévisions de ventes d'énergie (kWh) des 5 premiers exercices de quelques centrales de brousse.

	1	2	3	4	5	Total
<u>Moundou</u>						
Eclairage, usages domestiques	105 000	115 000	127 000	140 000	154 000	641 000
Force motrice	12 000	13 000	14 500	16 000	17 500	73 000
Eclairage public	8 800	8 800	8 800	8 800	8 800	44 000
<u>Total</u>	125 000	136 000	150 300	164 000	180 300	758 000
<u>Fort-Archambaut</u>						
Eclairage, usages domestiques	183 000	203 000	223 000	245 000	270 000	1 142 000
Force motrice	204 000	224 000	246 000	271 000	298 000	1 123 000
Eclairage public	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	65 000
<u>Total</u>	400 000	440 000	482 000	529 000	581 000	2 432 000
<u>Bambari</u>						
Eclairage, usages domestiques	155 000	203 000	223 000	245 000	270 000	1 124 000
Force motrice	25 000	28 500	53 500	59 000	65 000	231 500
Eclairage public	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500	27 500
<u>Total</u>	186 000	205 000	247 000	271 500	298 000	1 208 000
<u>Berberati</u>						
Eclairage, usages domestiques	155 000	171 000	188 000	207 000	228 000	949 000
Force motrice	141 500	155 000	215 000	236 500	260 000	1 008 000
Eclairage public	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500
<u>Total</u>	304 000	334 000	410 500	451 000	495 000	1 995 000

Source: Etudes financières des centres de brousse, 26 octobre 1959. Archives EDF, déjà cité.

Tableau n°14: Charges d'exploitation des 5 premiers exercices (en millions de francs CFA) de quelques centrales de brousse.

	Moundou	Fort-Archambault	Bambari	Berberati
<u>Charges fixes</u>				
Charges financières	2 232	2 580	4 154	6 269
Provisions de renouvellement	3 805	4 410	3 528	4 950
Entretien	1 525	1 815	1 500	1 976
Main-d'œuvre	3 780	3 780	4 800	4 800
Frais généraux	1 500	1 500	1 500	1 500
<u>Total</u>	12 842	14 085	15 482	19 495
<u>Charges proportionnelles</u>	12 420	36 000	26 455	44 000
<u>Total général</u>	25 262	50 085	41 937	63 495

Source: Etudes financières des centres de brousse, 26 octobre 1959. Archives EDF, déjà cité.

De façon précise, nous voyons avec ces tableaux, la modicité des équipements et des besoins étudiés ; d'où l'autonomie des réseaux. En effet, il ne pouvait y avoir une possibilité d'interconnexion, d'une part, entre les centres de brousse et, d'autre part, entre eux et une grande agglomération territoriale déjà électrifiée, à cause des grandes distances les séparant les uns des autres. Tenter une interconnexion, aurait entraîné des pertes massives d'énergie lors des transports en lignes HT et des tarifs prohibitifs. De surcroît, entre ces centres, il n'y avait aucune grosse activité industrielle susceptible d'être raccordée, et les villages africains localisés étaient démunis, avec un pouvoir d'achat moyen n'excédant pas 500 francs CFA par mois et par personne active. Pouvait-on imaginer, dans ce cas, une case africaine s'acquitter d'une facture mensuelle dont le tarif du kWh pour un simple éclairage (vu que les foyers dans ces villages étaient dépourvus d'appareils électroménagers) n'était pas inférieur à 25 francs CFA (en s'appuyant sur les prévisions à Fort-Archambault) ? Prenons l'exemple du Tchad : entre Fort-Lamy et Abéché, il y a une distance d'environ 700 kilomètres sans la présence d'une grande industrie,... En Oubangui-Chari, la présence même de l'ICOT entre Bangui et le barrage de Boali faisait office d'exception dans toute la Fédération.

En fait, les centrales de brousse ne faisaient que reproduire le concept d'indépendance des réseaux électriques déjà présents en AEF depuis les années 1930. C'était un phénomène

propre à tous les TOM et aux pays sous-développés de l'époque. L'équipement électrique des centres de brousse était d'autant atypique qu'elle était parfois inhérente à une demande de l'Armée dans une localité. C'était le cas de Bouar, ou encore de Faya-Largeau dont l'électrification avait été examinée en 1956 en dehors évidemment de la convention du 12 août 1952. Bouar étant presque essentiellement une agglomération militaire, la réalisation du programme demandé par les autorités militaires englobait pratiquement la majorité de l'agglomération. Celles-ci s'engagèrent à fournir une partie du matériel de la centrale et à participer au financement des travaux (24 millions de francs CFA établis aux conditions économiques de 1957).³⁴⁵

3. Les difficultés du financement et de l'exploitation des centres de brousse

Bien qu'ayant officiellement en charge l'étude des centres de brousse, l'EEAEF, dès 1949, ne semblait manifestement pas encline à y financer des travaux de réalisation. Car, elle considérait que ceux-ci étaient « *d'ordre social plutôt qu'économique...* »³⁴⁶. En octobre 1952, le président de son conseil d'administration avoua clairement au Gouverneur chef de territoire du Moyen-Congo ses réticences tant que la société ne « *pourra inscrire de recettes à ses bilans d'exploitation. Il ne peut être question pour elle de réaliser des aménagements par autofinancement (...). Il nous paraît peu opportun, pour le moment, de solliciter des fonds publics pour des installations de ce genre* »³⁴⁷. Malgré de nouvelles sollicitations des autorités coloniales en 1954, il persista en indiquant que « *ces affaires (les centrales de brousse) ne paraissant pas devoir être très rentables à l'origine, le Conseil est d'accord pour que le directeur général traite, avec la Fédération, si ces opérations se réalisent dans une convention d'assistance technique* »³⁴⁸. En fait, depuis sa création, la société n'avait jamais disposé de fonds propres : elle s'était largement endettée pour les 2 barrages. Dès lors, elle se consacrait prioritairement à la stabilisation de sa situation financière. Elle préféra ainsi circonscrire son apport sur le domaine technique.

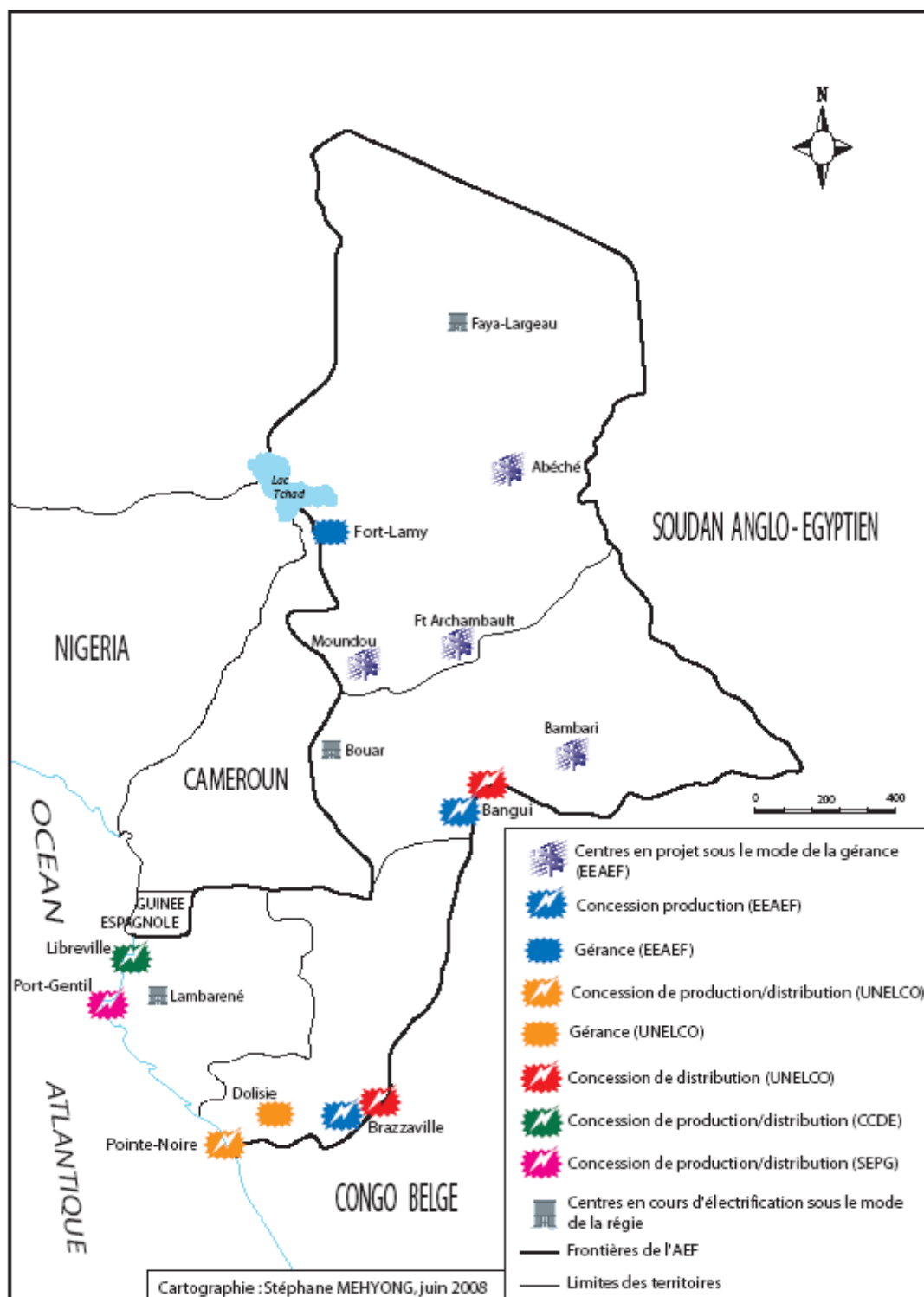
³⁴⁵ Etudes générales des centres secondaires, 27 octobre 1959. Archives EDF, carton 925863.

³⁴⁶ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 avril 1949. Archives EDF, carton 925859.

³⁴⁷ EEAEF : lettre de la société au Gouverneur chef de territoire du Moyen-Congo, 7 octobre 1952. Archives EDF, carton 925863.

³⁴⁸ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 janvier 1955. CAOM, FM contr//581.

Carte n°14: Les régimes juridiques de l'exploitation des réseaux électriques en AEF, 1959.



De plus, au regard du faible niveau des besoins, de la hausse du coût des aménagements et de l'incertitude grandissante d'équilibre financier, toutes les sociétés d'électricité, de façon unanime, optèrent pour des gérances (à Moundou, Abéché, Bambari, Fort-Archambault pour l'EEAEF et à Dolisie pour l'UNELCO), ou préconisèrent des régies directes, en particulier à Bouar (régie municipale), Lambéréké et à Faya-Largeau.

En effet, en raison du temps écoulé depuis la fin des études, les estimations des investissements faites à l'époque, sur la base des conditions économiques de 1952 et de 1954, ne correspondaient pas aux montants obtenus sur la base de 1958. L'indice du coût du matériel électromécanique et des travaux de génie civil avait flambé de plus de 25% : les coûts actualisés des travaux s'élevaient à 66 millions de francs CFA pour Berberati, à 71 millions pour Fort-Archambault, à 62 millions pour Moundou, à 44 millions pour Bambari, à 35 millions pour Abéché (24 millions auparavant), etc. En outre, il était reconnu que la condition favorable retenue à l'époque par l'EEAEF et EDF, consistant à confier l'exploitation technique des centrales aux chefs de garages administratifs, était dépassée. Il y avait donc lieu, comme le préconisait M. Cachera, de prévoir un personnel spécialisé qui, tout en étant réduit au minimum (un agent européen, et un agent africain sorti particulièrement du Centre de Curcy-le Châtel), devait entraîner des frais de personnel coûteux.³⁴⁹

Concernant les tarifs du kWh, il fallait également retenir des chiffres en hausse. Ceux-ci, notamment pour l'éclairage et les usages domestiques, devinrent excessifs par rapport aux principales agglomérations (41,5 francs CFA à Fort-Lamy, 33 francs CFA à Bangui et Libreville, 31,8 francs CFA à Brazzaville et 36,5 francs CFA à Pointe-Noire) :³⁵⁰

- A Berberati 46 francs CFA ;
- A Moundou 44 francs CFA ;
- A Fort-Archambault 32 francs CFA ;
- A Abéché 68 francs CFA ;

³⁴⁹ EEAEF : note interne du 18 novembre 1959. Archives EDF, carton 925863.

EEAEF : lettre de M. Cachera au Président du conseil d'administration, 21 octobre 1959. Archives EDF, carton 925863.

³⁵⁰ Etude financière sur l'électrification de la ville de Dolisie, 5 juillet 1952. Archives EDF, déjà cité.

Mise à jour de l'étude financière de l'électrification de Moundou et de Berberati, bases économiques 1959. Archives EDF, carton 925863.

EEAEF : note interne du 18 novembre 1959. Archives EDF, déjà cité.

EEAEF : lettre de M. Cachera... conseil d'administration, 21 octobre 1959. Archives EDF, déjà cité.

Production d'énergie électrique en AEF. Archives EDF, carton 925863.

- A Bambari 46 francs CFA ;
- A Dolisie 47 francs CFA.

Il résulte, à propos des centrales de brousse, qu'un rapprochement devait être fait entre le volume des investissements et celui des recettes afin de fixer le seuil d'équilibre financier. Toutefois, pour atteindre cet équilibre, et égaliser relativement ces tarifs à ceux des grandes agglomérations, il fut suggéré à l'administration coloniale le versement d'une subvention annuelle fixe, durant les cinq premiers exercices, qui devait être dégressive par la suite. Pour Berberati et Moundou par exemple, elle se situa respectivement à 7 millions de francs CFA et à 3 millions de francs CFA. Cet apport fut d'autant important qu'en 1959, toutes les prévisions de consommations furent revues à la baisse et, en conséquence, annoncèrent l'aggravation du déficit d'exploitation des centrales de brousse³⁵¹. Ces chiffres pessimistes n'étaient pas de bons augures pour l'avenir de la majorité des autres centres de brousse restés encore en dehors de toute convention d'étude. De plus, l'administration coloniale y envisageait de moins en moins une quelconque étude tant que les centres conventionnés n'étaient pas encore équipés. Dans une note interne du 18 novembre 1959, l'EEAEF évoqua même les incertitudes à donner une suite favorable à une réalisation d'ensemble.

Par ailleurs, le FIDES, principal bailleurs de fonds de l'AEF, ne limitait pas son action en AEF uniquement au financement des ouvrages électriques (bien qu'étant prioritaires), et d'eau potable accessoirement. Son rôle fut de financer aussi tous les autres programmes d'équipements : routes, écoles, hôpitaux, urbanisme, développement agricole, les transmissions (PTT par exemple), etc. La multiplicité des centres de brousse en AEF conduisit le FIDES à restreindre ses dotations au niveau des projets présentant immédiatement une relative rentabilité financière, particulièrement ceux ayant des besoins de départ estimés au moins à 250 000 kWh/an, avec une marge de progression potentielle de 10 000 kWh/an au minimum. Ainsi, l'octroi des crédits du FIDES représentait souvent à peine la moitié des sommes sollicitées par la Fédération pour l'électrification des centres de brousse. Certains centres étudiés, en l'occurrence Moundou, Bambari, Berberati,... dont les prévisions étaient en deçà de cette exigence, virent leur équipement électrique reporter sine die.

³⁵¹ Mise à jour de l'étude financière... de Berberati, bases économiques 1959. Archives EDF, déjà cité.

En principe, le Plan de Modernisation visait à moderniser profondément l'empire colonial, mais l'oeuvre, en fait, s'avérait impossible à concrétiser, notamment en matière d'électrification des centres de brousse. En effet, l'empire était vaste, étendu sur tous les continents, dans lequel s'était formé des milliers de ces centres, aussi éloignés les uns des autres, même à l'intérieur d'un territoire, où vivaient des millions de populations désouvrées et en marge de toute industrialisation. Electrifier tous les centres de brousse de l'AEF, revenait à faire autant dans le reste de l'empire. Dans cette configuration, on partait de rien et le chantier pouvait revêtir un caractère social : cela supposait donc d'entrevoir la construction et l'exploitation de réseaux pour la plupart autonomes. Ce qui aurait nécessité à court, à moyen et à long termes la mobilisation d'importants moyens humains et financiers que la Métropole ne pouvait consentir, quand bien même elle aurait eu cette volonté. Déjà, le développement et la gestion du réseau métropolitain obligeaient le maintien sur place de l'essentiel des compétences d'EDF. De son côté, l'Outre-mer manquait cruellement de cadres. La création de l'IGUFE avait mis à sa disposition quelques ingénieurs, certes dévoués, mais peu nombreux devant l'immensité de la tâche qui leur était déjà assigné. En fait, l'équipement électrique de tous les centres de brousse aurait exigé un personnel compétent aussi nombreux qu'en Métropole. Dans ce cas, l'Etat n'aurait pas pu former à la chaîne des ingénieurs pour les y envoyer directement.

Sur le plan financier, l'après-guerre avait contraint l'Etat de revoir sa politique coloniale et d'injecter plusieurs milliards de francs métropolitains pour préserver l'empire d'un effondrement économique et de divers mouvements indépendantistes. Le Plan d'équipement, chiffré globalement à 400 milliards de francs, était pour l'essentiel à la charge de l'épargne française. Il revenait en moyenne à 40 milliards de francs par an. Pour les trois premières années du Plan, 120 milliards de francs devaient être dégagés. Or, il avait seulement été investi 76 milliards de francs dont 65,56 provenaient des pouvoirs publics³⁵² : cela coûtait cher à l'Etat, l'épargne française à long terme n'était pas capable de supporter à elle-seule cet effort considérable. Car, une importante phase de reconstruction était également engagée en Métropole, et l'Etat avait même bénéficié de l'aide américaine (le Plan Marshall) pour cela. Ainsi, les années suivantes, les montants alloués à l'Outre-mer furent progressivement revus à la baisse. De plus, tous ces investissements n'y avaient pas apaisé le climat politique, et la mobilisation de troupes s'imposait pour sauvegarder l'intégrité de l'empire : la guerre

³⁵² Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français...* déjà cité, Paris, 1956, pp.57-59-p.65.

d'Indochine s'achèva en 1954 par la perte des territoires de l'Asie du Sud-Est, les tensions en Algérie, au Maroc et en Tunisie s'intensifièrent,... Mais, toutes ces opérations de maintien ponctionnaient une partie non négligeable des finances de l'Etat. En somme, si la France possédait un grand empire colonial, cependant elle n'avait jamais eu les capitaux nécessaires, même avant la guerre 1939-1945, pour réaliser aisement un programme aussi ambitieux et révolutionnaire que la loi n°46-860 du 30 avril 1946 avait longuement étayé.

Sur le plan politique, appliquer à la lettre le Plan de Modernisation signifiait la remise en question ou en cause des fondements d'une politique coloniale, le pacte colonial, encore profondément enracinée dans l'inconscient collectif, surtout dans les milieux politicoéconomiques métropolitains. Cette spécificité n'était propre à la France, le même constat pouvait être dressé à l'endroit de la Grande-Bretagne, du Portugal ou encore de la Belgique, puissances coloniales également. Un décalage existait donc entre les discours officiels et les réalités politiques, économiques, financières et spatiales. En outre, on pouvait légitimement comprendre la position tacite de certains politiques refractaires aux sacrifices financiers de l'Etat pour le développement de territoires qui souhaitaient vivement s'émanciper de sa tutelle.

En définitive, un certain mérite était néanmoins à reconnaître dans le Plan, car malgré tout l'électrification des centres de brousse put s'amorcer bien qu'elle ne concernât qu'un très petit nombre.

4. Les centres de brousse électrifiés et en cours d'électrification en 1959

Sur les douze centres de brousse (en incluant Faya-Largeau) étudiés, seuls cinq firent l'objet de décision d'exécution des travaux : Dolisie, Abéché, Bouar, Faya-Largeau et Lambaréné. Leur relative rentabilité fut, en grande partie, le critère de leur sélection. Dolisie fut le premier en 1957 à bénéficier d'une mise en service d'un réseau électrique. Les dépenses de premier établissement s'élevèrent exactement à 92 millions de francs CFA, en incluant les postes de transformation, les lignes, les immobilisations (maisons des ouvriers du chantier, les bureaux et les magasins). Dans une lettre du 23 septembre 1952, le Gouverneur général de l'AEF avait sollicité l'EEAEF pour qu'elle exécutât les travaux d'électrification et d'adduction d'eau à Dolisie, et exploitât le réseau sous le mode de la gérance. Ses dirigeants

répondirent que le centre « étant situé sur la ligne Brazzaville-Pointe-Noire, c'est-à-dire dans le voisinage des concessions accordées à l'UNELCO, il semble opportun que notre Société ne soit pas mise en concurrence avec l'UNELCO qui paraît mieux placée que nous pour faire des propositions. Par contre, la société ayant déjà une exploitation à Fort-Lamy étant sollicitée par le territoire du Tchad pour des études d'électrification dans ses régions, elle poursuivrait son action dans cette région où UNELCO ne possède pas d'intérêt ».³⁵³

Ce refus était une exception, les centres de brousse des territoires du Nord semblaient mobiliser une part non négligeable du personnel de l'EEAEF. Toutefois, bien qu'ayant suggéré d'avance la gérance en cas d'exploitation d'un réseau de brousse, la société ne s'y engagea aucunement dans les faits. Au mieux, après étude du projet, elle supervisait la construction du réseau, et s'empressait d'en céder la gestion à un service de l'administration coloniale. En réalité, elle ne voulait pas disperser et péreniser ses effectifs dans la gestion de petits réseaux, et comme il n'y avait aucune autre «grande localité» à électrifier, elle tendait légitimement à se concentrer dans l'exploitation des deux barrages et du réseau de Fort-Lamy qui pouvait lui procurer des revenus certains.

A côté, la CCDE et l'UNELCO ne se bousculaient vraiment pas auprès de l'administration coloniale pour négocier des conventions de gérance. C'est plutôt elle qui les sollicitait parfois. Les nouveaux marchés n'étaient pas très attractifs. Aussi, décida t-elle, comme le lui suggéraient le FIDES et EDF, de lier l'exploitation du réseau électrique à celui de distribution d'eau. D'une part, cette méthode permettait d'assurer un marché dense et diversifié à la société gérante ou à la régie. D'autre part, elle permettait à la Fédération de proposer un dossier plus consistant au FIDES. Avec les subventions versées à la société gérante (ou à la régie) et la hausse de la consommation quelques années après, on pouvait espérer un certain équilibre financier de l'exploitation. Enfin, nous devons voir, à travers cette méthode, un aspect social bien marqué. En effet, il faut rappeler que les colonies d'AEF particulièrement, n'attiraient qu'un petit nombre de fonctionnaires et leurs familles, à cause des conditions climatiques, des infrastructures précaires et de l'éloignement de la Métropole. Les fonctionnaires affectés préféraient se cantonner dans les principaux centres où au moins, ils pouvaient bénéficier de l'électricité et de l'eau potable pour leur petit confort personnel.

³⁵³ EEAEF : lettre... au Gouverneur chef de territoire du Moyen-Congo, 7 octobre 1952. Archives EDF, déjà cité.

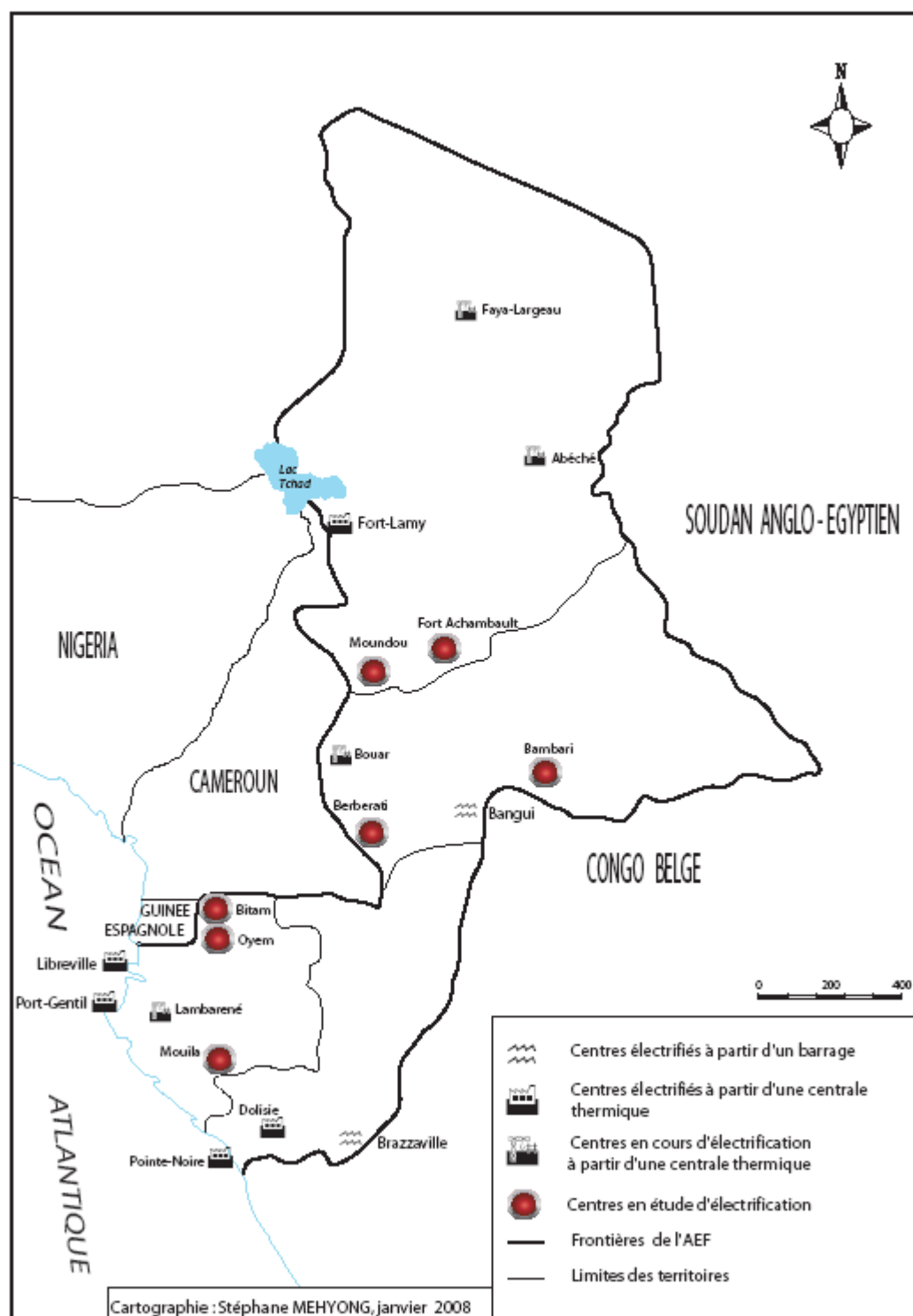
Dans les petites localités, dépourvues de réseaux publics d'électricité et d'eau, les conditions de vie des fonctionnaires européens étaient assez sommaires, transformant leur séjour en véritable aventure ou épreuve de la vie, et rebutaient à s'établir durablement. Ce qui, compromettait fortement le maintien normal de l'organisation administrative en place. Certains de ces lieux pouvaient compter parfois sur la présence d'un camp militaire (avec une mini centrale électrique et une station d'eau potable exclusivement pour le camp) pour soutenir l'action du petit personnel administratif civil. En résumé, l'accès à l'électricité et à l'eau potable constituait des éléments essentiels mesurant la qualité du niveau de vie des populations, et pérennisait la présence des fonctionnaires.

Pour revenir à Dolisie, le Gouverneur du Moyen-Congo, par dépit, se tourna alors vers l'UNELCO avec qui elle ne souhaitait pas négocier au départ. Le 3 mars 1956, il signa une convention de gérance avec elle, pour l'exploitation des ouvrages d'adduction et de distribution d'eau, et de production et de distribution d'électricité à Dolisie, sur une durée de 15 ans renouvelable. En plus, il lui confia la construction du bâtiment de la centrale, le montage des équipements, et s'engagea à lui verser une subvention annuelle. Les tarifs du kWh furent ramenés par la même à des niveaux raisonnables : lumière et usages domestiques première tranche à 37 francs CFA/kWh, la force motrice à 27,70 francs CFA/kWh et l'éclairage public à 24 francs CFA/kWh³⁵⁴. Ils permettaient nettement de garantir le maximum de clients au réseau : les 150 familles européens (et éventuellement les 5 000 africains environ regroupés dans les villages aux alentours de la ville), la gare et son atelier de réparations, l'hôpital, le dispensaire, le bureau de PTT, le Grand Hôtel, le restaurant *Estanco*, le Centre Energie Atomique (CEA), la Société de Recherches et d'Exploitation Diamantifères (SOREDIA-centre administratif), une aciérie, une fabrique de glace, la Mission catholique,... Les ateliers de la gare, quelques garages, quelques frigorifiques (Hôtel, restaurants, épicerie), cuisinières consommaient dans la journée. Le soir, aux heures de pointe, l'éclairage des rues, le cinéma et les 150 foyers étaient les principaux consommateurs. Les premières consommations des ménages européens, en 1957, étaient plutôt intéressantes, elles indiquaient une « *puissance de pointe de 80 kW, soit 0,2 kW par habitant européen* », chiffre légèrement supérieur à un habitant européen de Brazzaville, 0,180 kW. Environ 110 kW étaient consommés par les ateliers du CFCE, les petites industries artisanales, etc.³⁵⁵

³⁵⁴ Convention de gérance de distribution d'eau et d'énergie électrique de Dolisie, le 3 mars 1956. Archives EDF, carton 925863.

³⁵⁵ Electrification de la ville de Dolisie. Archives EDF, carton 925863.

Carte n°15: Les différents réseaux publics d'électricité en 1959.



La fourniture d'électricité à Dolisie s'appuyait sur trois groupes Diesel 126 kVA au total (deux groupes de 63 kVA et un autre de 80 kVA en secours). Elle alimentait deux lignes MT à 15 kV longues de 10 kilomètres, trois lignes BT de 16 kilomètres à 220/380 V à courant triphasé, quatre postes de transformation, etc.³⁵⁶ *De facto*, le centre de Dolisie illustre parfaitement ce que nous pouvons appeler une « micro électrification », résultante de la conceptualisation des centrales de brousse. Cette pratique était en mouvement partout en AEF.

La Fédération adressa, en début d'année 1956, au Ministère de la FOM une demande de crédits de 104 millions de francs CFA pour l'électrification des centres de brousse du Tchad et de l'Oubangui-Chari. Elle obtint seulement 50 millions de francs du FIDES qu'elle devait répartir équitablement entre trois territoires (puisque le Gabon s'y était ajouté). Cette manne fut versée successivement sur trois années : 1957, 1958 et 1959³⁵⁷. Elle fut très maigre, et attesta de la rigueur du FIDES. Il fallut alors décider des centres prioritaires à électrifier en termes d'équilibre financier probant. Le Tchad choisit Abéché et Faya-Largeau, et l'Oubangui-Chari choisit Bouar. Les choix de Bouar et Faya-Largeau furent surtout le résultat de la présence des bases de l'Armée qui, demandaient ardemment des travaux d'électrification pour optimiser leurs activités. De surcroît, Bouar bénéficia de la préexistence d'installations d'adduction d'eau et de production d'électricité faites par EDF sur la zone militaire depuis 1954 (financées par l'Armée pour hâter l'administration coloniale à participer aux travaux dans la zone civile). C'est à partir de ces équipements qu'il était possible d'alimenter la zone civile pour un coût relativement faible, estimé à 9-16 millions de francs CFA sur un total de 40 millions environ. L'administration délégua la supervision de l'aménagement du réseau dans la zone civile à l'EEAEF : la première tranche 1956/1957 de la dotation du FIDES, 7,5 millions de francs CFA, permit de réaliser une première partie exploitable. La deuxième tranche 1957/1958, 5 millions de francs CFA, versée en 1957, bénéficia de conditions de prix avantageuses : l'entreprise qui avait réalisé la première partie de l'installation civile, se trouvait encore sur place et proposait une remise de 20% environ à l'administration pour la poursuite des travaux. Au total, l'électrification de Bouar coûta 12,5

³⁵⁶ Electrification de la ville de Dolisie. Archives EDF, déjà cité.

³⁵⁷ A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.129.

millions de francs CFA au lieu de 16 millions de francs CFA³⁵⁸. En fin d'année 1959, en République centrafricaine (la nouvelle appellation de l'Oubangui-Chari depuis 1958), il y avait un centre électrifié, Bangui, et un autre en cours d'électrification, Bouar.

Au Tchad, une dotation accordée en 1956, 15 millions de francs CFA, fut ouverte sur la tranche 1956/1957 pour le démarrage des travaux d'électrification d'Abéché. Elle permit d'équiper la centrale (12 millions de francs) et d'installer une partie du réseau de distribution (3 millions de francs). Abéché avait 150 Européens et 10 000 Africains, c'est-à-dire moins que Moundou (120 Européens et 25 000 Africains) et Fort-Archambault (400 Européens et 12 000 Africains). *A priori*, on pouvait penser à une prévision de consommation plus faible³⁵⁹. Mais, elle bénéficiait d'une perspective industrielle plus probante, la TREC, société de ventes et de transports de viande, avait confirmé la construction de grands entrepôts frigorifiques en cas d'électrification. Or, l'activité économique des autres centres cités précédemment se réduisait encore au petit artisanat, à l'égrenage et la mise en balle du coton assez peu tributaires d'une distribution de courant électrique, puisque fonctionnant en circuit fermé avec de petites machines à vapeur. Les besoins globaux d'Abéché étaient ainsi plus importants. Aussi, après avoir épuisé en une seule année sa dotation de 1956, le Tchad demanda-t-il un crédit supplémentaire de 16 millions de francs CFA au titre de la tranche 1957/1958 pour permettre d'achever la construction de son réseau³⁶⁰. Au Tchad, en fin d'année 1959, seule la ville de Fort-Lamy bénéficiait d'installations électriques, pour Faya-Largeau et Abéché les travaux se poursuivaient.

Le Gabon n'était pas en reste bien que ses centres fussent plutôt ruraux, et complexifiaient davantage la rapidité des crédits escomptés. Le territoire avait établi un programme pour Lambaréné dont les besoins estimés atteignaient 257 000 kWh environ. Il comportait la mise en place de trois groupes de 50 kVA et la pose des lignes de distribution en 220/380 V sans transformateur. Ce programme dont le coût était évalué à 20 millions de

³⁵⁸ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire de l'Oubangui-Chari, chapitre 2022 « Travaux urbains et ruraux », article 2 « Electrification des centres secondaires ». CAOM, FM 2 TP 264.

Etudes générales des centres secondaires, 27 octobre 1959. Archives EDF, carton 925863.

³⁵⁹ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire du Tchad, chapitre 2022 « Travaux urbains et ruraux », article 2 « Electrification des centres secondaires ». CAOM, FM 2 TP 264.

Etudes générales des centres secondaires de la République du Tchad et de la République centrafricaine, 26 octobre 1959. Archives EDF, carton 925863.

³⁶⁰ Plan Quadriennal d'équipement... Territoire du Tchad, chapitre 2022 « Travaux urbains et ruraux », article 2 « Electrification des centres secondaires ». CAOM, déjà cité.

francs CFA, était réalisable par tranches successives en fonction de l'évolution de la consommation. Mais, le crédit accordé en 1956 ne dépassait pas 17 millions de francs CFA. Un versement de 5 millions eut lieu pour la tranche 1956/1957, et fut répartie pour la réalisation des bâtiments (1 million de francs), l'achat d'un groupe électrogène (1,5 million de francs) et l'établissement d'un réseau BT sur poteaux (2,5 millions de francs). 5 millions de francs CFA furent demandés sur la tranche 1957/1958 pour l'achat du deuxième groupe et l'extension du réseau de distribution³⁶¹. La ville de Lambaréné jusqu'en 1959 n'avait pas encore sa centrale tout à fait opérationnelle, comme c'était le cas à Port-Gentil depuis 1951.

5. L'électrification de Port-Gentil et la création de la SEPG en 1950

C'est à Port-Gentil que la production d'électricité fut la plus originale et la plus rationnelle, car elle n'utilisa, comme combustible, que des sous-produits normalement inutilisés : les résidus de bois de la CFG. C'est seulement à partir de 1958 qu'ils furent remplacés par le pétrole brut et le gaz. Lors des missions EDF de 1947-1948, la situation de Port-Gentil avait déjà fait l'objet d'études avancées. La chute la plus proche, celle de Fougamou, d'une puissance disponible de 20 000 kW, avait été reconnue pour un aménagement, mais, elle se trouvait à 180 kilomètres de la ville. L'option fut par conséquent une centrale thermique, d'une puissance installée comprise entre 600 et 800 kW, nécessaire pour satisfaire, compte tenu des prévisions de développement croissant, les besoins de la ville pendant normalement une dizaine d'années. L'administration coloniale sollicita l'EEAEF en 1949 pour lui adjuger la concession complète de PortGentil. Mais, la société fut plutôt favorable à une exploitation en gérance de la centrale à vapeur de la CFG, la plus grande usine de contreplaqués en AEF, qui désirait s'en séparer via la création d'une société, nommée par elle-même SEPG, chargée d'alimenter toute la ville. En fait, la CFG proposa activement à l'EEAEF d'être non seulement actionnaire de la nouvelle société, mais d'assumer également le rôle d'ingénieur-conseil. Elle envisageait se désengager progressivement d'un secteur (production d'électricité) qui n'était pas le sien à la base.

³⁶¹ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire du Gabon, chapitre 2022 « Travaux urbains et ruraux », article 2 « Electrification des centres secondaires ». CAOM, FM 2 TP 264.

Cependant, l'administration coloniale pensait autrement, et souhaitait que la ville eût une centrale neuve. Elle négocia aussitôt une convention de gérance avec la CCDE, qu'elle autorisa à passer commande de deux groupes Diesel Sulzer de 160 kW et de 105 kW. D'autres commandes furent prévues pour l'année 1950. Néanmoins, l'administration demanda de prévoir une liaison des réseaux de la ville avec l'importante usine thermique de la CFG, de façon à permettre des échanges de courant, peut-être même une fourniture d'énergie effectuée uniquement par celle-ci ; la nouvelle centrale prévue au projet subsistant dans cette hypothèse comme secours. Le réseau HT à 5,5 kV était destiné à alimenter six postes de transformation abaisseurs de distribution publique et trois postes privés, à savoir : l'usine des eaux, l'Aviation civile et la cité africaine de la CFG. A côté, il était prévu un réseau BT à 380/220 V. Le coût total d'établissement fut chiffré à 140,58 millions de francs CFA en première urgence. Dans les premières années, la consommation de Port-Gentil (en incluant l'usine de contreplaqués de la CFG) fut estimée à 1 million de kWh, susceptible d'être portée à plus de 2 millions de kWh/an, correspondant à une puissance distribuée de 700 kW.³⁶²

Peu après, l'administration coloniale se ravisa, compte tenu des montants qu'elle devait déboursier pour toute l'électrification de Port-Gentil sans être sûre de les obtenir du FIDES. Car, le Ministère de la FOM jugea la proposition de la CFG intéressante : il ne servait à rien d'établir une centrale neuve pour qu'elle fût transformée peu après en unité d'appoint, une centrale opérationnelle, celle de la CFG, d'une puissance exacte de 4900 kW, étant déjà disponible³⁶³. Cette puissance mettait la ville à l'abri d'autres travaux de renforcement des moyens de production pendant plusieurs années, trente années approximativement. En fait, une nouvelle centrale pouvait être justifiée si celle de la CFG était par exemple un aménagement hydroélectrique en cours de réalisation, et qu'il fallait, en attendant, fournir du courant au chantier, à la ville et à l'usine de contreplaqués de la CFG. Ou encore, elle pouvait se justifier si la centrale de la CFG était à la limite de sa puissance installée. En somme, le Ministère de la FOM trouva inutile la construction d'un nouvel ouvrage. De plus, la centrale à vapeur de la CFG fonctionnait aux « chiquettes », c'est-à-dire les déchets de bois issus de l'usine de contreplaqués de la CFG, et épargnait des achats permanents de combustible.

³⁶² CCDE : lettre de la société au Gouverneur chef de territoire du Gabon, avec devis estimatif de l'électrification de Port-Gentil, 1^{er} février 1950, Affaires économiques. ANG, Fonds de la Présidence de la République gabonaise, pièce 1, dossier 774.

³⁶³ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.84.

La CFG comptait procéder, quelques années, à une cession de la centrale en mode concessionnaire à la SEPG. Il faut dire que la motivation de la CFG, l'adhésion de l'EEAEF (surtout que la CCFOM s'engagea à lui octroyer un prêt de 30 millions de francs CFA pour participer au capital de la nouvelle société), les recommandations du Ministère de la FOM, les économies sur le combustible et la rentabilité imparable de l'exploitation en gérance de la centrale finirent par convaincre l'administration coloniale.

A la fin de l'année 1949, l'administration coloniale mit un arrêt à la passation d'autres commandes de matériel électromécanique, alors que la CCDE avait déjà entamé les travaux de pose des lignes HT et BT. Une partie du matériel déjà livré fut transféré dans d'autres centres urbains, notamment à Fort-Lamy pour un des groupes. Par un arrêté du 22 mai 1950 autorisant la constitution de la SEPG comme SEM, la CCDE fut déchargée de la construction d'une nouvelle centrale³⁶⁴. Le 12 juin 1951, la SEPG prit forme, et la CCFOM, hormis sa participation dans la constitution du capital de la nouvelle entreprise, accorda par avance un prêt de 300 millions de francs CFA, remboursables en 25 ans avec 2,6% d'intérêt annuel, pour l'établissement du réseau. En vertu d'un protocole du 21 juillet 1951, modifié le 28 avril 1956, le personnel de la centrale fut mis à la disposition de la SEPG par la CFG qui, assura également les approvisionnements nécessaires en combustible à la marche de la centrale et l'entretien du matériel. Parallèlement, la CFG garantit la trésorerie de la SEPG et la couverture financière des charges d'amortissement et de renouvellement de la centrale. Le capital de la SEPG à sa création se chiffra à 100 millions de francs CFA, et se répartit comme suit³⁶⁵ :

Tableau n°15: Part des actionnaires de la SEPG (en pourcentages).

CCFOM (fonds du FIDES)	20
EEAEF	30
CFG	40
Collectivités Publiques du Gabon et usagers	6
CCFOM (à titre provisoire pour le compte des usagers)	4

Source: Comité Directeur du FIDES, Conseil de Surveillance de la CCFOM, SEPG, 11 mars 1958. CAOM, FM 1 FIDES 14, dossier 84.

³⁶⁴ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.84.

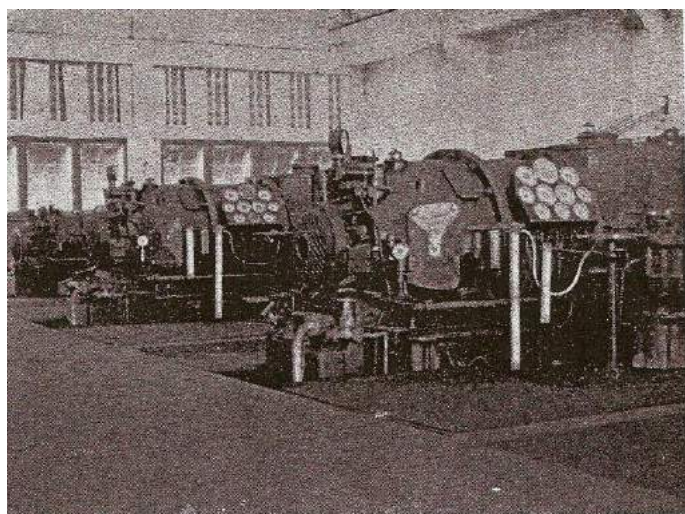
³⁶⁵ Comité Directeur du FIDES, Conseil de Surveillance de la CCFOM, SEPG, 11 mars 1958. CAOM, FM 1 FIDES 14, dossier 84.

La SEPG avait pour objet la production et la distribution de l'électricité et de la vapeur industrielle dans la ville de Port-Gentil, auquel s'ajoutait la gérance du service de distribution d'eau. La centrale de la CFG, en 1951, comprenait essentiellement : une chaufferie, une salle de machines et des installations annexes. La chaufferie était équipée de trois chaudières Duquenne de 15 t/h à 28 kilogrammes prévues pour chauffe au mazout et par foyers gazogènes³⁶⁶. Un système de convoyeur et de goulottes permettait de déverser dans les foyers gazogènes situés au-dessous des chaudières, les déchets de bois de l'usine de contreplaqués de la CFG. La salle de machines était équipée de :³⁶⁷

- deux groupes turbo-alternateurs à condensation à turbine radiale à double rotation Sautter-Harlé, système Ljung-Ström de 2 200 kW à 3000 t/m ;
- Un groupe turbo-alternateur à contre-pression Sautter-Harlé de 600 kW à 3 000 t/m ;
- Un moteur Diesel Burmeister et Wain's, sept cylindres, 300 t/m de 375 CV.

Les installations annexes comprenaient l'appareillage destiné au fonctionnement de la centrale.

Photo n°20: Les turbo-alternateurs de la centrale de Port-Gentil.



Source: « Gabon », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°122, 12^e année, numéro spécial « L'électricité », Paris, janvier 1964, p.1111.

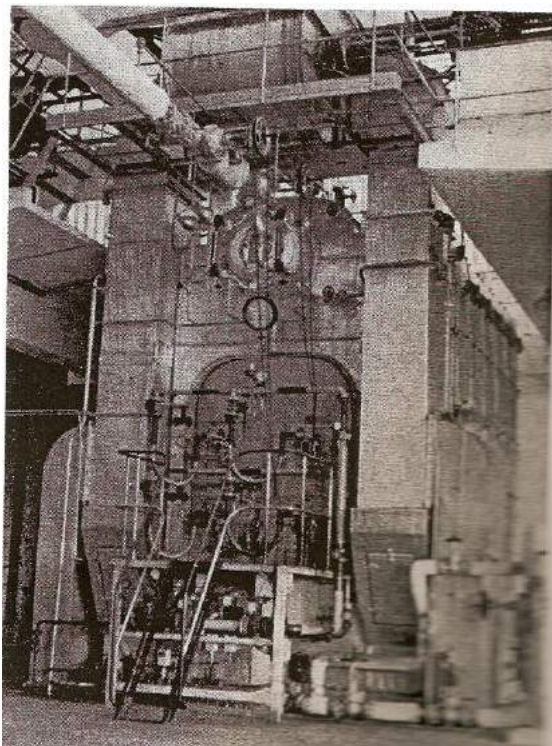
³⁶⁶ Comité Directeur du FIDES..., SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.228.

³⁶⁷ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.228.

La centrale thermique de Port-Gentil disposait ainsi d'une puissance de près 5 000 kW, et était la plus importante unité de production d'électricité de toute l'AEF jusqu'en 1953, date de la mise en route du barrage du Djoué. Le réseau de distribution s'appuyait sur 16 kilomètres de lignes MT, 23 kilomètres de lignes BT et dix-huit postes de transformation.³⁶⁸

Photo n°21: La chaudière Duquenne 15 t/h, 32 kilogrammes, 400°, de la centrale de Port-Gentil.



Source: « Gabon », déjà cité, n°122, numéro spécial « L'électricité », 12^e année, Paris, janvier 1964, p.1110.

L'électrification de Port-Gentil était très atypique. Si l'on tient compte du nombre d'habitants, 8 313 en 1950, la ville était un centre de brousse. Mais, elle possédait trois atouts majeurs qui la situait au niveau, voire au-dessus de certains principaux centres urbains de la Fédération : sa population européenne, 913 habitants, son tissu industriel assez dense et une classe moyenne africaine relativement affirmée et logée dans des habitations décentes. Cela garantissait clairement une consommation importante et l'équilibre financier de la SEPG. Ces particularités ne classaient pas la ville de Port-Gentil comme centre de brousse comme nous allons le constater dans l'analyse qui suit.

³⁶⁸ Comité Directeur du FIDES..., SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.

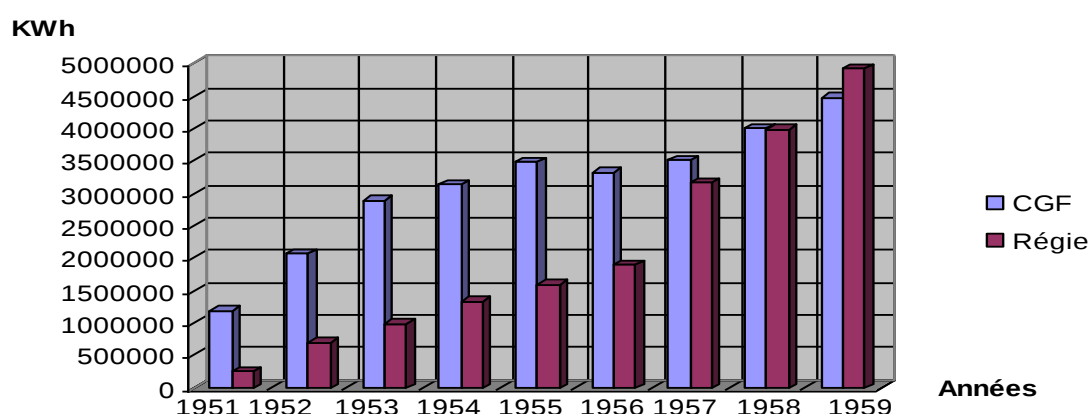
B) L'accroissement de la consommation, le niveau d'électrification des villes et l'extension des réseaux

Après la Seconde Guerre mondiale, tous les centres électrifiés de l'AEF virent leur consommation s'accroître fortement. Les habitants aspiraient davantage à un meilleur confort, les industries s'implantaient un peu plus, et les centrales étaient renforcées par de nouveaux groupes. Si, tous les ménages européens étaient clients du réseau, il en était autrement pour les ménages africains. Ici, nous allons traduire plusieurs chiffres afin de jauger l'accessibilité de cette source d'énergie à tous et le niveau de développement socioéconomique de chaque ville.

1. La forte évolution des ventes d'énergie à Port-Gentil et l'impact de la CFG

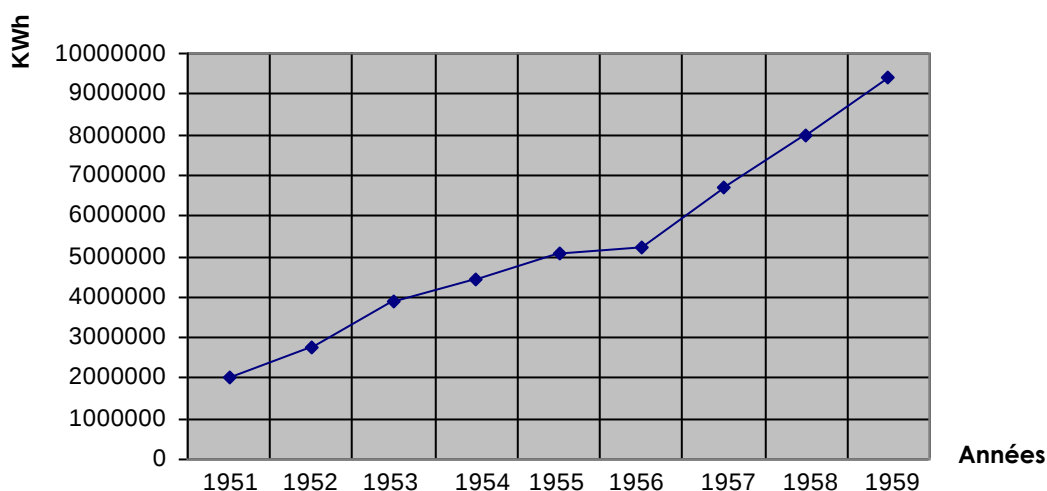
La SEPG vendait l'électricité à l'usine de contreplaqués de la CFG (située en dehors de la ville) et à la régie de Port-Gentil. Depuis 1951, les ventes d'énergie avaient évolué de la façon suivante :

Graphique n°28: Ventes d'énergie à la régie et à l'usine de contreplaqués de la CFG.



Source: Comité Directeur du FIDES..., SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.
Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, carton 925863.

Graphique n°29: Total des ventes à la régie et à l'usine de contreplaqués de la CFG.



Source: Comité Directeur du FIDES..., SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.
Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, carton 925863.

Les premières lectures des deux graphiques permettent de comprendre que les ventes à la ville de Port-Gentil et à la CFG dépassaient largement les prévisions qui, les avaient situées à 1 million de kWh. En effet, ces ventes quintuplèrent quasiment de 1951 à 1959, passant de 2,04 millions de kWh à 9,39 millions de kWh, soit une augmentation moyenne annuelle de 45%. Il s'agit ici d'une donnée exceptionnelle : il faut rappeler qu'à cette époque, en Métropole et dans la plupart des pays développés, la consommation doublait tous les dix ans environ, à raison d'une croissance moyenne annuelle de 10%.

En outre, les ventes d'électricité à l'usine de contreplaqués de la CFG suivaient presque la tendance générale : elles quadruplaient dans la période 1951-1959, même si l'on relève une légère stagnation en 1955-1957. L'usine de contreplaqués était productive, c'était le principal fournisseur de contreplaqués à partir du bois d'okoumé au monde. Ce produit, très apprécié en Europe pour ses usages multiples (menuiserie, ébénisterie,...), voyait sa demande croître depuis la fin de la guerre : l'usine tournait en conséquence à plein régime ; d'où sa forte consommation en énergie électrique. Elle absorbait, à elle seule, plus de la moitié de la production électrique de la centrale, montrant indéniablement l'impact d'une réelle industrie dans le développement d'un réseau électrique. Elle constituait de très loin le premier client de la SEPG, devant les autres activités économiques situées dans la ville de Port-Gentil.

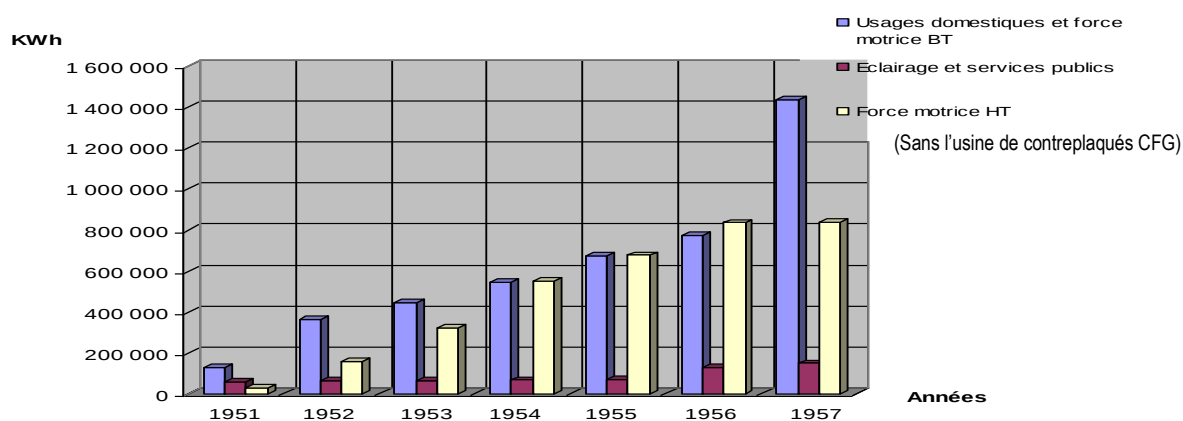
Photo n°22: L'usine de contreplaqués de la CFG.



Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.53.

Les ventes d'électricité à la ville connaissent aussi une progression continue, de 254 310 kWh en 1951, elles avoisinaient 5 millions de kWh en 1959. Elles s'étaient multipliées par vingt et dépassaient les ventes à la CFG en 1959. Pour mieux analyser, voyons le développement de la consommation d'électricité par compartiment, réparti de la façon suivante :

Graphique n°30: Consommation des différentes catégories d'usages à Port-Gentil.



Source: Comité Directeur du FIDES..., SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.

Tous les indicateurs du graphique convergent dans le même sens pour définir l'engouement suscité par l'électricité à Port-Gentil. De manière globale, la demande y fut sans cesse grandissante dans la période 1951-1957 : la consommation des ménages décupla, les ventes d'électricité HT furent multipliées par vingt-cinq et celles destinées à l'éclairage public et aux services administratifs triplèrent. Cette émergence traduisait le développement socioéconomique réel de la ville, la confirmant en tant que pôle socioéconomique actif. En effet, à titre d'exemple, les besoins des activités économiques et industrielles qui, en 1951, étaient insignifiants, flambèrent en 1959 pour se situer à 836 530 kWh³⁶⁹. Sur les vingt usines de traitement de bois au Gabon, les quatre principales étaient localisées à Port-Gentil même. Sur les 145 000 m³ de bois déroulés et sciés en AEF, 40 000 m³ sortaient de l'usine de la CFG³⁷⁰. Si on ajoute à ce chiffre les productions des usines de bois installées dans la ville, on peut imaginer la prédominance de la région portgentillaise dans l'industrie du bois en AEF. D'ailleurs, plusieurs exploitants forestiers s'y étaient installés. Son port était le deuxième port de l'AEF, notamment pour l'exportation des grumes. A titre de rappel, le bois constituait un pilier majeur de l'économie du Gabon et de l'AEF en général. Par ailleurs, depuis le début des années 1950, des études de géologiques à proximité de la ville avaient mis au jour des gisements de gaz et de pétrole qui, très rapidement, furent exploités.

Du coup, le dynamisme industriel de Port-Gentil attira 1 492 Européens³⁷¹, quasiment autant qu'à Libreville (1 797 Européens)³⁷², et provoqua, par le biais d'un exode rural permanent, une hausse de la population africaine à 12 287 habitants³⁷³. La ville devint la capitale économique du Gabon. Le secteur privé offrait plus d'emplois que le secteur public, et proposait aux Africains des rémunérations environ deux fois plus importantes qu'à Bangui ou à Fort-Lamy. La CFG, à elle seule, employait près de 800 personnes³⁷⁴ en 1957. D'où la hausse constante du nombre de foyers abonnés à la SEPG.

³⁶⁹ Comité Directeur du FIDES..., SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.

³⁷⁰ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.53.

Inventaire social et économique des TOM 1950-1955, 2^e partie : industrie. CAOM, FM 3 TP 6.

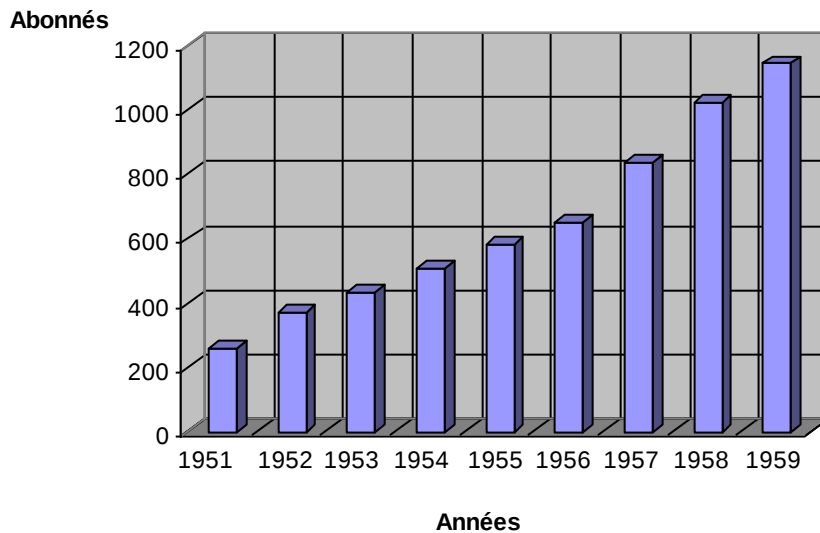
³⁷¹ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

³⁷² *Idem*.

³⁷³ *Ibidem*.

³⁷⁴ M. Indjeley, « Industrialisation et urbanisation à Port-Gentil et Douala », *Villes en parallèle*, °40-41, 2007, p.100.

Graphique n°31: Nombre d'abonnés (ménages) à Port-Gentil.



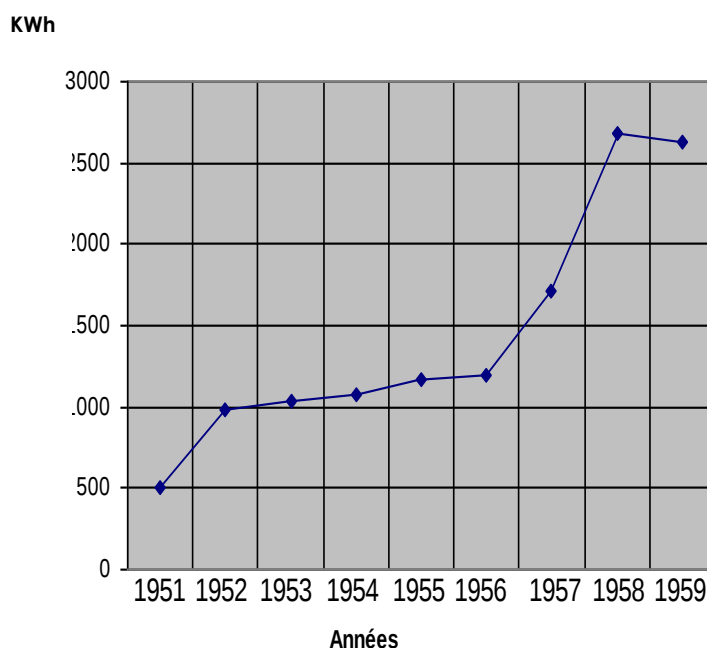
Source: « Gabon », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°168, numéro spécial « L'électricité en Afrique », 15^e année, Paris, novembre 1967, p.1015.

Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

En 1959, le nombre d'abonnés quintupla comme le montre le graphique ci-dessus : on avait 1 142 ménages abonnés au réseau électrique de Port-Gentil³⁷⁵. Rappelons que chaque ménage européen, composé de trois personnes en moyenne, y était connecté : en divisant la population européenne de la ville par le nombre de personnes par ménage, on obtient 497 ménages européens clients du réseau. Il y avait autrement dit 645 ménages africains bénéficiant de l'électricité, soit 6 450 personnes. Ce chiffre était assez remarquable puisque jusqu'en 1950, aucun Africain n'avait accès à cette énergie et vivait encore dans l'obscurité pendant la nuit. En moins de dix ans, près de 52,49% de la population africaine de la ville étaient au minimum éclairés. Au total, nous avons 7 942 Portgentillais profitant des bienfaits de l'électricité, soit 57,64% de la population. Essayons maintenant d'analyser la consommation moyenne par foyer de 1951 à 1959.

³⁷⁵ Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, carton 925863.

Graphique n°32: Consommation moyenne par ménage à Port-Gentil.



Dans les années 1950, Port-Gentil était incontestablement la première ville électrifiée du Gabon, très loin devant Libreville, et la deuxième de toute la Fédération. La consommation moyenne par ménage de 1951 à 1959 progressait annuellement de 52,5%. Cependant, si l'on divise la consommation totale des ménages par le nombre d'habitants, en 1959, on peut percevoir un chiffre relativement faible, à peine 200 kWh par habitant, c'est-à-dire largement inférieur à la consommation par habitant en Métropole en 1945, 373 kWh.³⁷⁶

En effectuant divers calculs, un fait paraît saisissant : la différence de consommation entre un Africain et un Européen. Prenons de manière aléatoire les données de l'année 1952, la consommation moyenne d'un ménage était de 1 000 kWh environ : un Africain consommait en moyenne 100 kWh contre 300 kWh pour un Européen. Cet écart s'expliquait par la différence des niveaux de vie : rémunérations, équipement des foyers en appareils divers (ventilateurs, fer à repasser, four électrique, etc.), habitudes culturelles,... Ces contrastes étaient observables dans les autres centres électrifiés. In fine, le développement des ventes d'électricité de la SEPG, en se référant aux graphiques précédents, était surtout l'œuvre du développement des activités économiques.

³⁷⁶M. Lévy-Leboyer & H. Morsel (sous la dir.), *Histoire générale de l'électricité en France, tome 2*, Fayard, Paris, 1994, p.30.

Concomitamment, l'exploitation de la centrale se solda de 1951 à 1957 par aucune perte, la SEPG ayant constitué normalement ses amortissements. A cette époque, la CFG avait garanti l'équilibre de l'exploitation. Le 1^{er} janvier 1958, la SEPG ne fut plus gérante mais concessionnaire. Parallèlement, elle acquit des appareils ménagers, particulièrement des climatiseurs, qui furent loués aux ménages de manière à améliorer leur confort. Très vite, l'initiative fut un succès avec 568 climatiseurs loués.³⁷⁷

Aussi, pour faire face à l'accroissement des besoins, la SEPG procéda t-elle à une augmentation de son capital afin de rénover la centrale et le réseau. Cette augmentation se concrétisa grâce à un prêt de 100 millions de francs CFA de la CCFOM qui, par le même fait, prit une part plus importante dans le capital de l'entreprise.³⁷⁸

Ainsi, le 30 juin 1958, la réfection de la chaudière et le remplacement des groupes furent entrepris au moment de la mise en exploitation du gisement (gaz et pétrole) d'Ozouri, à une quarantaine de kilomètres de la ville. Tenant compte du fait que le gaz gabonais devait, dans l'avenir, couvrir la totalité des besoins de la centrale, mais que, dans l'immédiat, un complément de combustible liquide était nécessaire, un programme d'équipement fut établi comportant la chauffe : au pétrole brut seul, mixte gaz-pétrole et au seul gaz. L'usage des déchets de bois fut exclu. Ce mode de production, avec un dispositif de sécurité particulier, avait été spécialement étudié et conçu par GDF/EDF, les Etablissements Pillard et les Etablissements Duquenne. La centrale de Port-Gentil, modernisée et transformée, fut mise en service le 24 novembre 1959, avant la première centrale française du même type, celle de Nantes-Cheviré.³⁷⁹

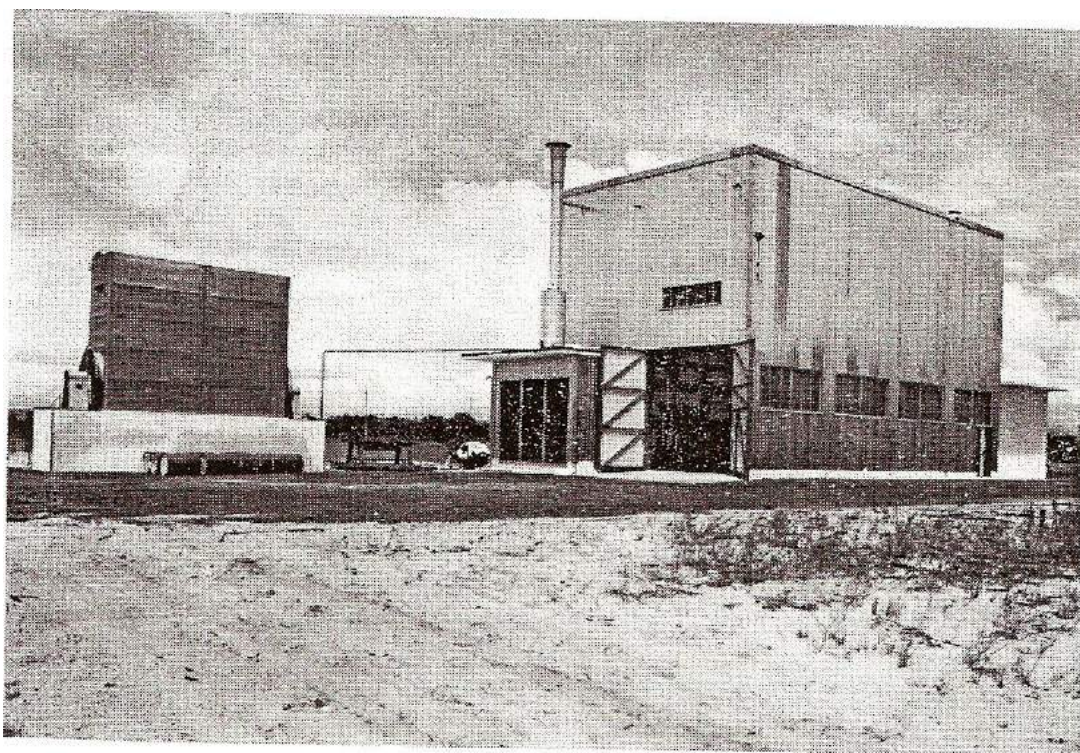
³⁷⁷ « Gabon », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°168, 15^e année, numéro spécial « L'électricité en Afrique », Paris, novembre 1967, pp.1015-1016.

³⁷⁸ Comité Directeur du FIDES, Conseil de Surveillance de la CCFOM, SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.

³⁷⁹ Comité Directeur du FIDES, Conseil de Surveillance de la CCFOM, SEPG, 11 mars 1958. CAOM, déjà cité.
« Gabon », déjà cité, n°168, 15^e année, numéro spécial « L'électricité en Afrique », Paris, novembre 1967, pp.1015-1016.

« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.228-231.

Photo n°23: La nouvelle centrale de Port-Gentil II.

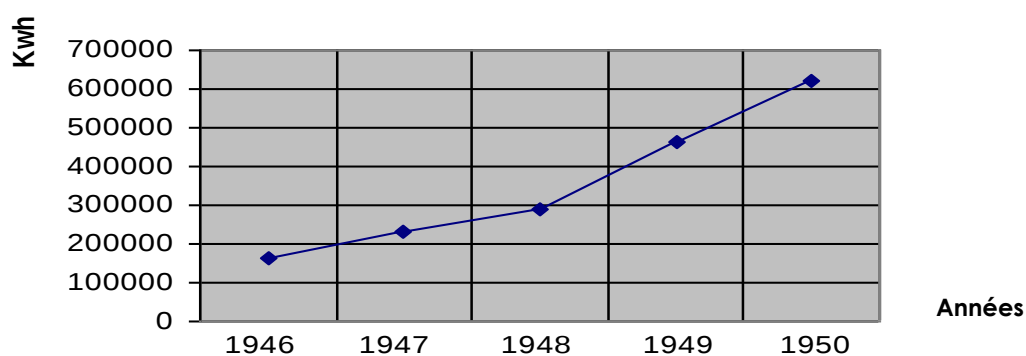


Source: « Gabon », *France Outre-mer*, n°187, 17^e année, numéro spécial « L'électricité en Afrique », Paris, juin 1969, p.478.

2. Le recul de Libreville par rapport à Port-Gentil

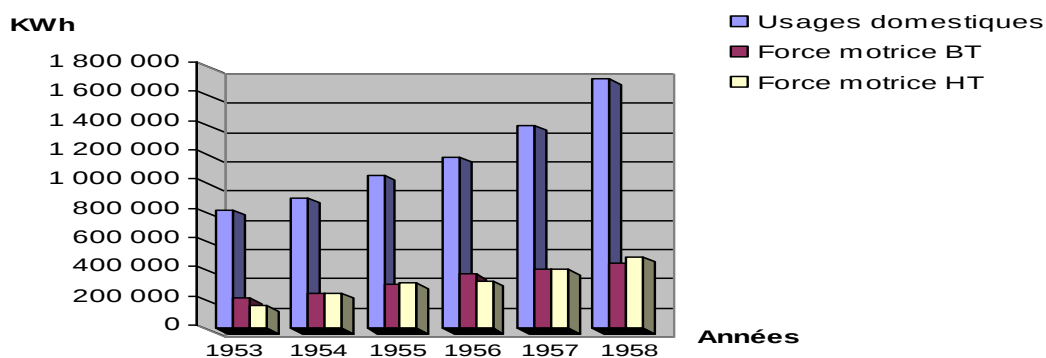
Après, les ventes globales d'électricité à Libreville n'avaient cessé d'augmenter, elles avaient quadruplé comme le montre le graphique n°33 ci après. Les chutes de la M'Béi à Kinguéle, à 100 kilomètres environ à l'est de la ville, avaient été étudiées par les missions EDF de 1947, et on pouvait alors croire à un développement économique et industriel. Mais, comme il n'y avait aucune véritable implantation industrielle, à l'instar de Port-Gentil, la construction d'un barrage ne pouvait être justifiée. Ici, nous allons essayer de comparer Libreville à Port-Gentil, en nous appuyant, d'une part, sur les graphiques précédents sur Port-Gentil et, d'autre part, sur les graphiques ci-dessous. C'étaient les deux principales villes du Gabon, et le but est de savoir celle qui, à travers l'expansion de son réseau électrique, connaissait un véritable essor socioéconomique.

Graphique n°33: Les ventes totales d'électricité à Libreville 1945-1950.



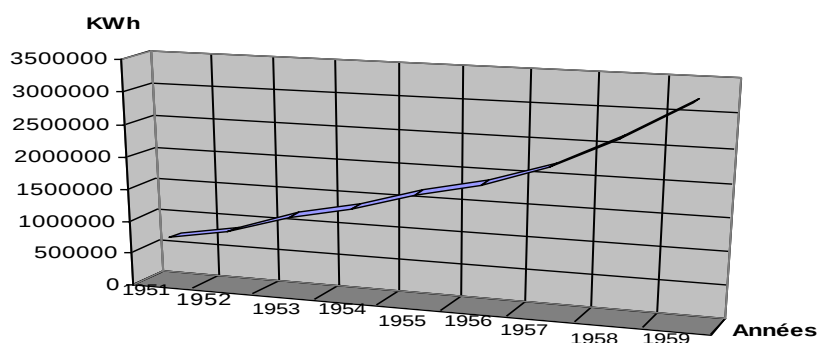
Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951. n.131.

Graphique n°34: Ventes d'électricité par catégorie d'usages à Libreville.



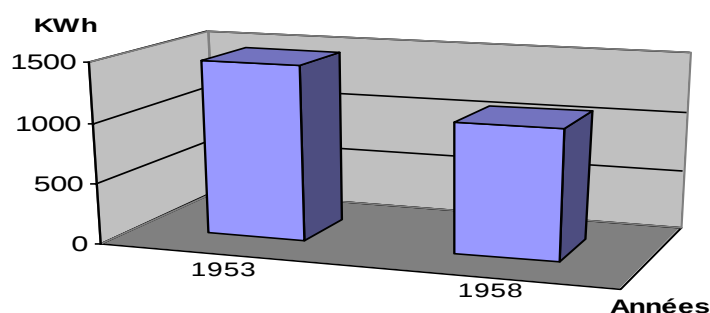
Source: Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

Graphique n°35: Ventes totales d'électricité à Libreville 1951-1959.



Source: « Gabon », déjà cité, n°168, 15^e année, numéro spécial « L'électricité en Afrique », Paris, novembre 1967, p.1013.

Graphique n°36: Consommation moyenne par ménage à Libreville.



Dans les années 1950, les ventes globales d'électricité à Libreville se caractérisaient par une forte augmentation permanente, 62,5% de moyenne annuelle contre 45% à Port-Gentil. De façon détaillée, on s'aperçoit que les ventes d'électricité aux ménages librevillois connaissaient une hausse moyenne de 21,82% par an entre 1953 et 1958 au point de doubler. Mais, elles devenaient à partir de 1957 inférieures aux ventes à usages domestiques de Port-Gentil (l'augmentation moyenne annuelle y était de 103,23%) : à Libreville, on avait respectivement pour les années 1957 et 1958, 1,39 million de kWh et 1,7 million de kWh, contre 1,55 million de kWh et 2,62 millions de kWh à Port-Gentil. En fait, si les ventes aux ménages de Libreville étaient supérieures à celles de Port-Gentil jusqu'en 1956, elles masquaient pourtant depuis 1951 une réalité évidente : un foyer portgentillais consommait en moyenne plus qu'un foyer librevillois. En 1958 par exemple, les besoins satisfaits en énergie électrique d'un ménage portgentillais représentaient le double de ceux d'un ménage librevillois. La forte consommation des ménages de Port-Gentil était due à la constitution, à côté des Européens, d'une relative classe moyenne africaine détenant un pouvoir d'achat plus significatif qu'à Libreville, et donc capable de consommer davantage. En outre, au niveau des besoins en électricité HT, sans même inclure ceux de l'usine de contreplaqués de la CFG, l'avance de Port-Gentil sur Libreville était perceptible. A partir de 1953, le marché de la grande force motrice y devint le double de celui de Libreville. Si on ajoute l'usine de contreplaqués de la CFG, il quintuplait. Les activités économiques de Libreville étaient surtout commerciales, la ville étant en fait un centre administratif et politique, où c'étaient les ménages qui tiraient la consommation globale d'électricité (graphique n°34). Les ventes globales progressaient normalement : elles étaient supérieures à 10% annuellement. Ces variations positives eurent pour effet l'acquisition en 1956 d'un troisième nouveau groupe Sulzer/Gramme de 500 CV pour mieux faire face à la demande de la ville³⁸⁰. Malgré une

³⁸⁰ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.226.

consommation par ménage faible par rapport celle de Port-Gentil, la proportion de la population électrifiée à Libreville était plutôt élevée. Le nombre de foyers rattachés au réseau y était, en 1958, de 1 583³⁸¹ : en appliquant le même calcul qu'à Port-Gentil, on obtient 599 ménages européens et 984 ménages africains. Il en ressort sur 15 200 Africains³⁸², 9 840 bénéficiaient du courant électrique, soit 64,74%. Le chiffre grimpe à 68,46% lorsqu'il s'agit de la population totale.

3. La prédominance de Brazzaville

La capitale fédérale, depuis la fin de la guerre 1939-1945, occupait une place prédominante dans le développement orchestré par le Plan de Modernisation. Elle absorbait la majorité des avances du FIDES et de la CCFOM pour l'AEF : elle captait près de la moitié des sommes destinées (243 millions de francs CFA) à la construction et à la réfection des hôpitaux, 37% des crédits de l'enseignement,... Il faut rappeler que le but de l'administration coloniale était de faire de Brazzaville une capitale moderne, le symbole de la nouvelle AEF. L'électrification n'était pas en reste : le seul barrage du Djoué drainait près environ 2/3 des crédits alloués l'équipement électrique de la Fédération. L'administration incitait les industriels, notamment en 1948 avec le groupement d'investisseurs intéressés par l'implantation d'une filature (l'ICOT), à prospecter prioritairement à Brazzaville. Certes, cette politique n'avait pas eu un franc succès, mais, elle avait permis une relative concentration de petites industries diverses : une fabrique de cigarettes à partir du tabac local d'une capacité de 180 000 paquets par mois, la deuxième usine de filature et de tissage de coton de l'AEF (la TEFRACO), une usine de construction métallique (Davum), une brasserie avec une production de 15 000 hectolitres (sur 20 000 hectolitres pour toute l'AEF en 1955), usine de traitement de latex, etc.³⁸³ Brazzaville avait en plus le principal port fluvial de l'AEF avec 187 000 tonnes en 1955. Il permettait enfin d'entretenir un trafic commercial intense avec Léopoldville.³⁸⁴

³⁸¹ Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, carton 925863.

³⁸² Plan Quadriennal ... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

³⁸³ Inventaire social et économique des TOM 1950-1955, 2^e partie : industrie. CAOM, déjà cité.

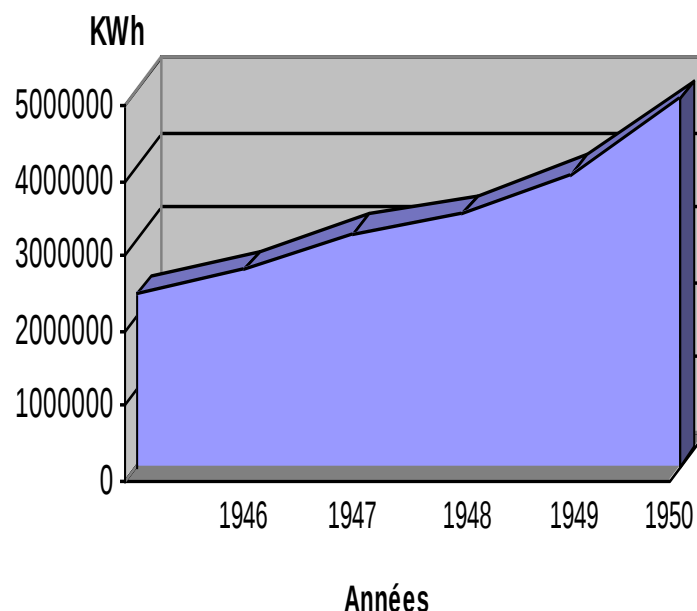
Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan...*, déjà cité, n°2, Paris, 30 juin 1950, p.76.

³⁸⁴ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

La force de Brazzaville résidait aussi dans l'importance de son aéroport recevant le tiers des passagers du trafic aérien en 1955, grâce à ses infrastructures aéroportuaires et hôtelières uniques en AEF. L'importance administrative et économique déterminait corrélativement une relative forte masse d'actifs dans les secteurs privé et public. La ville était le plus grand centre urbain de la Fédération avec 6 950 Européens³⁸⁵, soit l'équivalent de l'ensemble des Européens résidants dans toutes les capitales territoriales (et Pointe-Noire), et 100 000 Africains³⁸⁶. En clair, elle était le premier centre administratif, politique et touristique de l'AEF. Tous ces paramètres préfiguraient-ils une nette concentration de besoins en énergie électrique plus dense que dans le reste de l'AEF ? Les graphiques suivants donnent précisément les répercussions de ce dynamisme sur la consommation d'électricité.

Graphique n°37: Consommation totale d'électricité à Brazzaville 1946-1950.

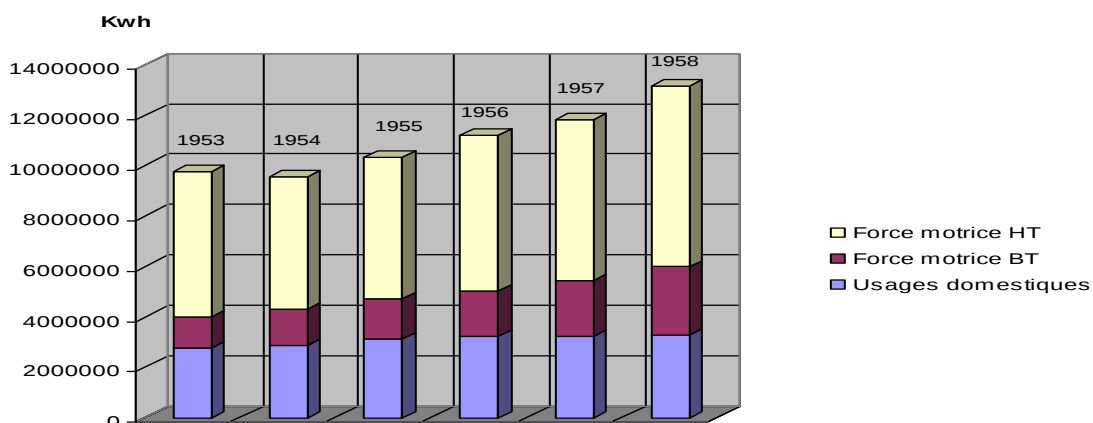


Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

³⁸⁵ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

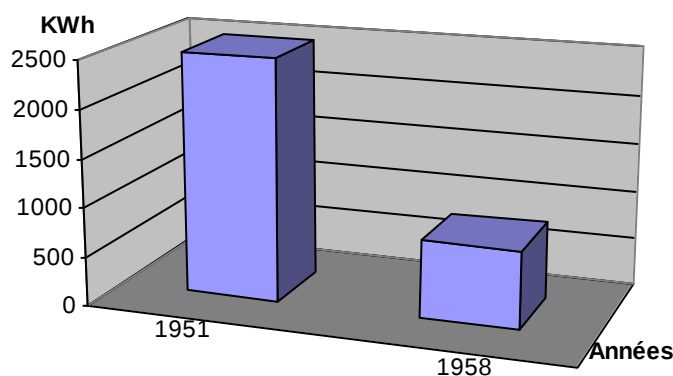
³⁸⁶ Idem.

Graphique n°38: Consommation totale d'électricité à Brazzaville 1953-1958.



Source: Production électrique en AEF 1953-1959, Archives EDF, déjà cité.

Graphique n°39: Consommation moyenne d'un foyer à Brazzaville.



De 1946 à 1950 (graphique n°37), le taux moyen de progression de la consommation globale d'électricité à Brazzaville était assez faible, 17,18%, si on la compare à Libreville ou à Port-Gentil. Elle déclina même dans les années 1950 pour s'établir à 6,27%. Néanmoins, on peut percevoir qu'en 1959, cette consommation y dépassait légèrement les prévisions (cf. premier chapitre de la deuxième partie). En effet, celles-ci se situaient à 13,2 millions de kWh, alors que les chiffres réels avoisinaient 13,4 millions de kWh (graphique n°38). Toutefois, qu'est-ce qui expliquait ce déclin du taux moyen de progression dans les années 1950 ?

Au cours de cette période, le taux moyen de variation de la consommation des ménages brazzavillois, 2,25%, était en dessous des prévisions. Paradoxalement, dans le même temps, le nombre de ménages abonnés augmentait de 1 970 à 4 089³⁸⁷. Selon les estimations, en 1959, la consommation des ménages devait équivaloir à 5,56 millions de kWh³⁸⁸. Dans les faits, elle n'excéda pas 4 millions de kWh (graphique n°38). Quelles étaient les raisons de ce décalage ? Les prévisions de la consommation globale d'électricité s'étaient appuyées sur une forte augmentation de la population européenne. Elles avaient annoncé une arrivée de 10 000 Européens entre 1948 et 1969 pour influencer sur le nombre d'abonnés. La moitié aurait dû arriver dans la première décennie. Si en 1946-1950, le nombre d'Européens passa de 2 298 à 5 245³⁸⁹, en revanche, entre 1951 et 1959, il n'y eut que 1 860 arrivés pour porter le nombre total à 6 950. En 1959, on avait certes un nombre d'abonnés au réseau électrique plus conséquent, mais il était surtout le résultat, à l'instar des autres grands centres urbains, des connexions des ménages africains. D'un point de vue général, l'activité économique d'une ville coloniale déterminait énormément la densité de la consommation des ménages (notamment africains). Si la population européenne en AEF connaissait quasiment le plein emploi, il n'en était pas de même pour les Africains. Le tissu économique à Brazzaville était particulièrement restreint face à l'importante population africaine. Ce qui n'était pas vraiment le cas à Libreville ou à Port-Gentil. Les ménages africains de Brazzaville disposaient d'un pouvoir d'achat moyen plutôt bas par rapport aux deux autres villes. En conséquence, ils consommaient assez peu. Ainsi, cette vague de nouveaux clients, comme à Libreville, infléchissait la consommation moyenne par ménage entre 1951 et 1959 : celle-ci était divisée par cinq (graphique n°39). Par analogie, cette tendance se répercutait sur le taux moyen de croissance de la consommation des ménages qui périclita légèrement à partir de 1955 (graphique n°38). Dans le même temps, les quantités d'énergie HT et BT consommées (graphique n°38), avec des variations moyennes respectives de 4,76% et de 11%, ne permettaient pas de maintenir, dans les années 1950, le taux moyen de progression de la consommation globale à 17%.

Dans l'immédiat, on peut remarquer que la ville de Brazzaville avait, en 1958, le plus grand nombre de ménages abonnés et, de manière ambivalente, détenait un taux d'électrification des ménages parmi les plus faibles. En effet, en arrondissant les chiffres

³⁸⁷ Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

³⁸⁸ Prévisions pour le développement de la consommation d'énergie... CAOM, déjà cité.

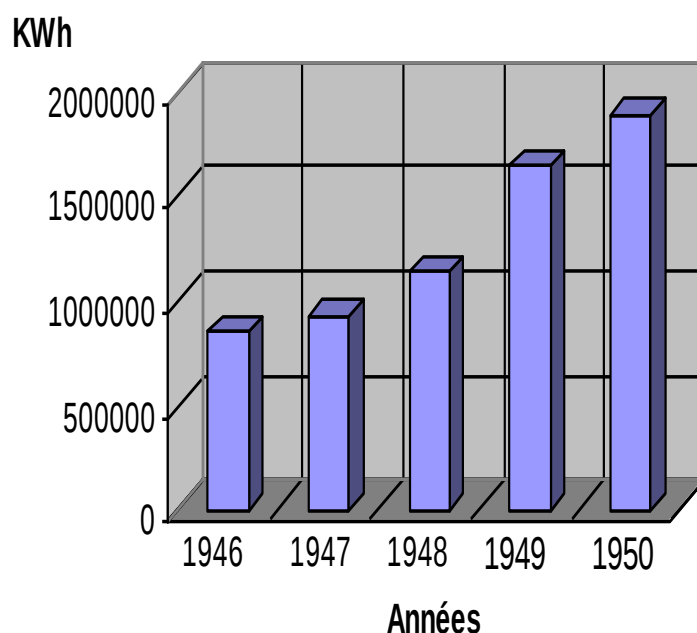
³⁸⁹ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

d'après nos calculs (en divisant le nombre d'habitants par celui d'abonnés au réseau), on obtient 1 abonné pour 26 personnes à Brazzaville, contre 1 pour 10 à Pointe-Noire, 1 pour 11 à Libreville, 1 pour 12 à Port-Gentil, 1 pour 28 à Fort-Lamy et 1 pour 50 à Bangui. C'étaient paradoxalement les villes, Brazzaville et Bangui, ayant un aménagement hydroélectrique sensé donner un élan à leur développement, qui étaient les plus en retard.

4. La situation à Pointe-Noire et à Dolisie

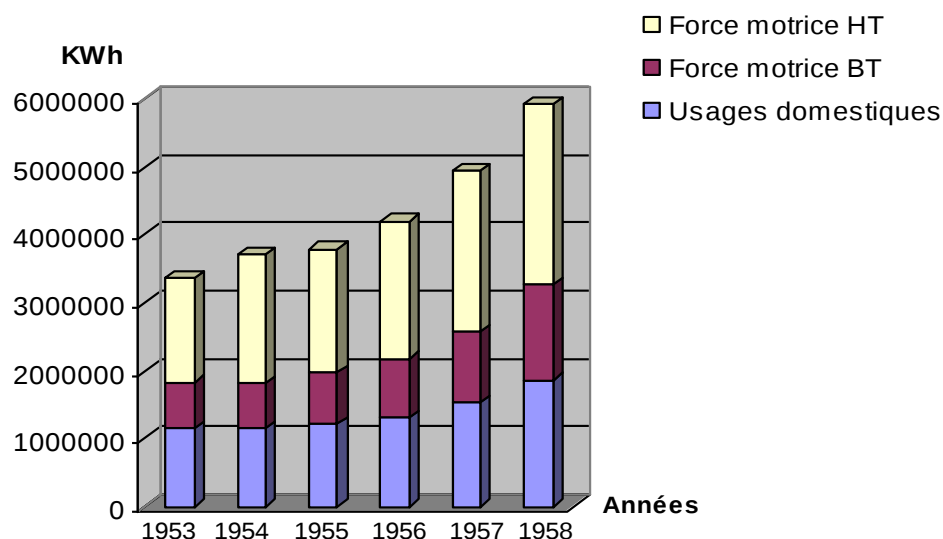
La plate-forme portuaire de Pointe-Noire constituait le cœur du commerce extérieur de la Fédération. Elle avait été modernisée dans les années 1930, et rassemblait les principales activités industrielles de la ville. Elle absorbait une partie non négligeable de l'électricité de la centrale de l'UNELCO.

Graphique n°40: Consommation totale à Pointe-Noire 1946-1950.



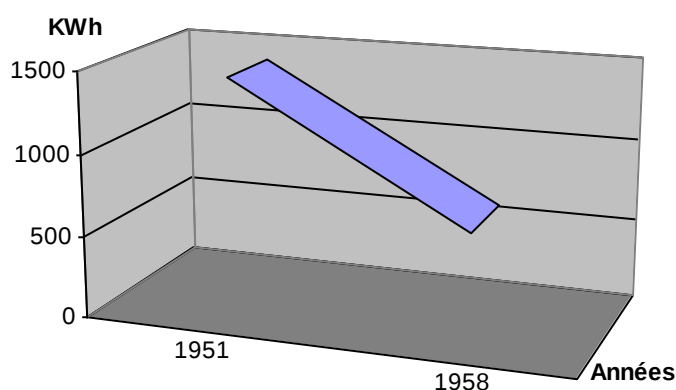
Source: Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Graphique n°41: Consommation par catégorie d'usages à Pointe-Noire 1953-1958.



Source: Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

Graphique n°42: Consommation moyenne par ménage à Pointe-Noire.

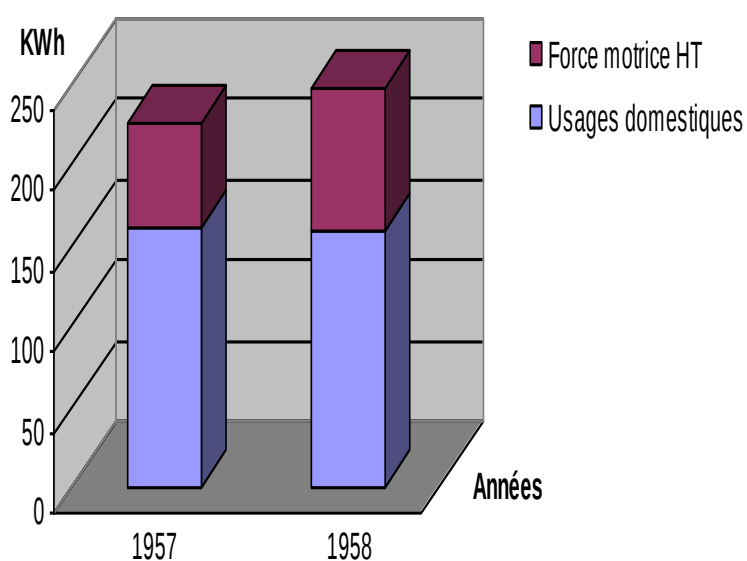


En observant ces graphiques, il va sans dire que la tendance des besoins en électricité de Pointe-Noire ne fut pas différente des autres villes électrifiées de l'AEF. Avec une variation annuelle moyenne dans la période 1946-1950 de 22,88%, la ville vit ses ventes doubler, passant de 847 000 kWh à 1,89 million de kWh (graphique n°40). Cette forte progression obligea l'UNELCO, avec le concours du FIDES, à ajouter en 1952 un troisième groupe, portant la puissance de pointe à 3 780 kW. Elle se poursuivit par la suite en 1953-1958, mais plus faiblement, 12,23%. Dans les ventes totales, la part des ménages crut de 10,19% annuellement, mais c'est l'usage de l'électricité comme force motrice BT et HT qui

progressa mieux (graphique n°41), avec respectivement 16,71% et 12,06%. Ces croissances étaient élevées, cependant les quantités d'énergie en question équivalurent seulement à celle d'une activité industrielle majeure comme la CFG. A ce stade, on peut constater, de manière générale, que les deux villes principales du Moyen-Congo étaient marquées par des taux de croissance nettement inférieurs par rapport à Libreville et Port-Gentil. Ainsi, on peut tout au moins affirmer que le développement des réseaux électriques était plus évident dans les deux villes du Gabon.

Parallèlement, Pointe-Noire connut le même phénomène qu'à Libreville singulièrement : il y eut une baisse sensible de la consommation moyenne par foyer entre 1951 et 1958 (graphique n°42), qui côtoya une hausse du nombre d'abonnés (de 1 200 à 2976)³⁹⁰. Néanmoins, d'après nos calculs, il y eut environ 19 344 habitants électrifiés sur une population de 28 643 habitants, soit 67,53%. C'était le taux le plus élevé en termes d'accessibilité du courant électrique aux populations d'une ville. A côté, depuis 1957, le réseau de Dolisie devenait fonctionnel et les graphiques suivants donnent une vision de l'état du marché.

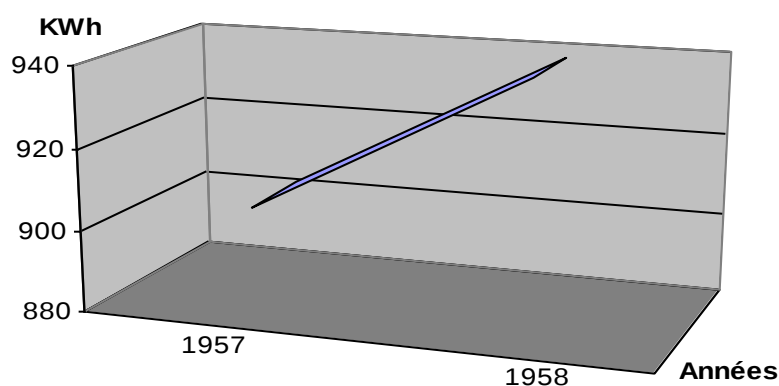
Graphique n°43: Evolution des ventes (en milliers de kWh) à Dolisie 1957-1958.



Source: Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

³⁹⁰ Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

Graphique n°44: Consommation moyenne par ménage à Dolisie 1957-1958.

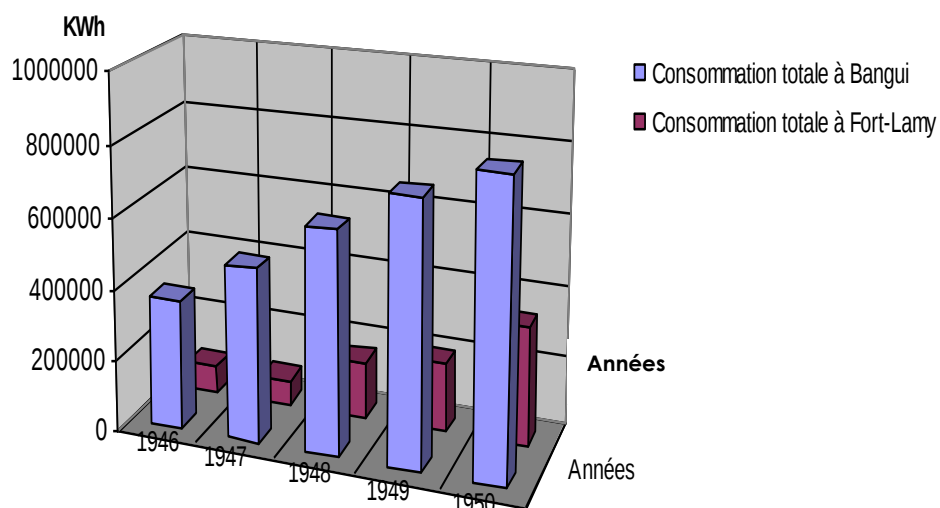


On peut dire que les besoins domestiques à Dolisie étaient la base du développement du réseau. Mais, ceux-ci s'amenuisaient sensiblement en 1958 alors que la consommation moyenne par ménage connaissait une nette progression. Cela s'explique par le fait que la tarification élevée du kWh, malgré le versement des subventions, contraignît certains abonnés dont la consommation était modeste, notamment les ménages africains, à résilier leur abonnement l'année suivante. La tendance de la consommation globale ne put être maintenue en fait que grâce à la hausse des besoins en électricité HT.

5. Les ventes à Fort-Lamy et à Bangui

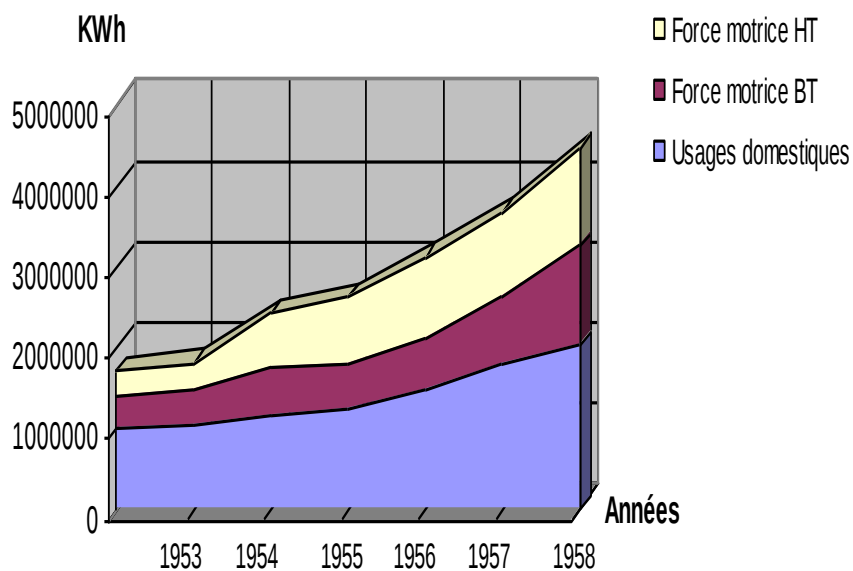
Les deux capitales territoriales du Nord de la Fédération furent assez liées par une solidarité du fait de se sentir négligées. Dans les années 1950, elles rattrapèrent progressivement leur retard au niveau des équipements électriques. Les consommations y furent honorables si on les compare aux centres électrifiés au Sud de l'AEF. Mais, il est plus nécessaire d'observer les graphiques ci-après pour mieux apprécier leur véritable situation.

Graphique n°45: Consommation totale à Bangui et à Fort-Lamy 1946-1950.



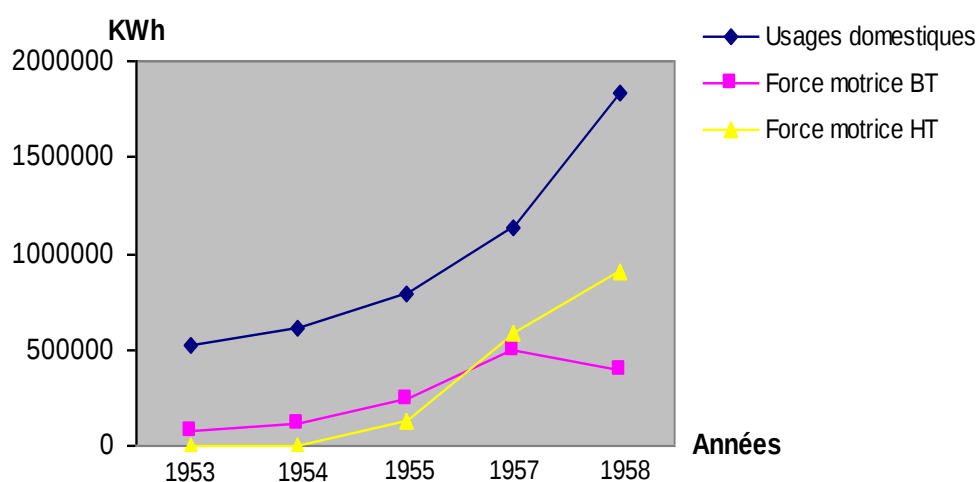
Source : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Graphique n°46: Consommation d'électricité à Bangui 1953-1958.



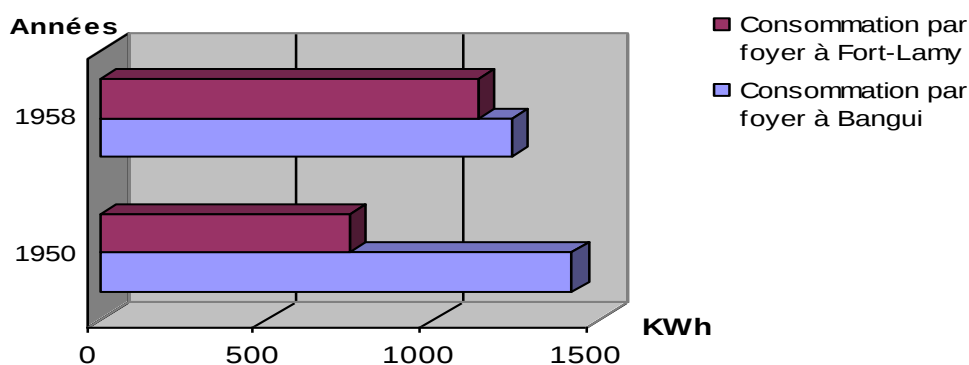
Source: Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

Graphique n°47: Consommation d'électricité à Fort-Lamy 1953-1958.



Source: Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

Graphique n°48: Consommation moyenne d'électricité par foyer à Bangui et à Fort-Lamy.



Dans la période 1946-1950, Fort-Lamy fut sans aucun doute la ville ayant la consommation globale d'électricité la plus faible (graphique n°45). En revanche, cette consommation fut marquée par l'un des taux moyens de progression les plus élevés de l'AEF (après Libreville), plafonnant à 50,89% annuellement (22,95% pour Bangui). Paradoxalement, la ville connut un fléchissement du nombre des clients raccordés au réseau, 361 en 1946 et 440 en 1950.³⁹¹

³⁹¹ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, p.131.

Dans les années 1950, la consommation globale continua de grimper au point de dépasser celle de Libreville. En 1958, la ville compta moins d'Européens, 1 800 contre 2170 en 1951³⁹², inversement elle eut plus de foyers abonnés, 1 615 contre 1 167 auparavant³⁹³. La consommation des ménages progressa grandement aussi (graphique n°47), permettant à la consommation moyenne par ménage de croître de 50% environ par rapport à 1950 (graphique n°48). Les ménages constituèrent l'atout majeur de la croissance des ventes globales d'électricité (60% en moyenne). Fort-Lamy fut donc avec Port-Gentil les deux seules villes ayant une progression exponentielle de la consommation moyenne par ménage. Cette embellie générale explique, en grande partie, les réaménagements successifs non prévus de la nouvelle centrale par de nouveaux groupes et les extensions de réseau, surtout qu'à partir de 1955, l'usage de l'électricité comme force motrice HT connaît des croissances spectaculaires. En effet, presque un an après la mise en service de la centrale, un quatrième groupe, MAN/Siemens de 600 kW fut installé en 1956. Mais en 1958, la puissance de pointe s'avéra déjà insuffisante : deux autres groupes MAN/Siemens de 930 kW furent ajoutés, portant ainsi la puissance totale à 2130 kW³⁹⁴. En même temps, cette restructuration s'accompagna de la réfection complète du réseau de distribution qui entraîna la construction de :³⁹⁵

- 11 kilomètres de réseau 15 kV souterrain ;
- 10 kilomètres de réseau 15 kV aérien ;
- 34 kilomètres de réseau BT aérien ;
- 17 postes de transformation.
-

La situation à Bangui fut en revanche un peu différente même si le nombre de clients raccordés tripla à 1639 en 1958. Les ventes d'électricité à Bangui devinrent certes importantes pour le barrage de Boali (graphique n°49 ci-après), 80% environ de sa production, car l'ICOT consomma moins que prévue. Mais, elles ne correspondirent pas à ses prévisions (graphique n°50 ci-après). De surcroît en 1958, Bangui fut en AEF, lorsqu'on opère des calculs, de très loin le centre le moins électrifiée au niveau de ses populations : à peine le huitième des habitants bénéficia de l'électricité. Cela explique (graphique n°51 ci-après), la faible évolution de la consommation par habitant qui reste d'ailleurs le plus bas durant les années 1950.

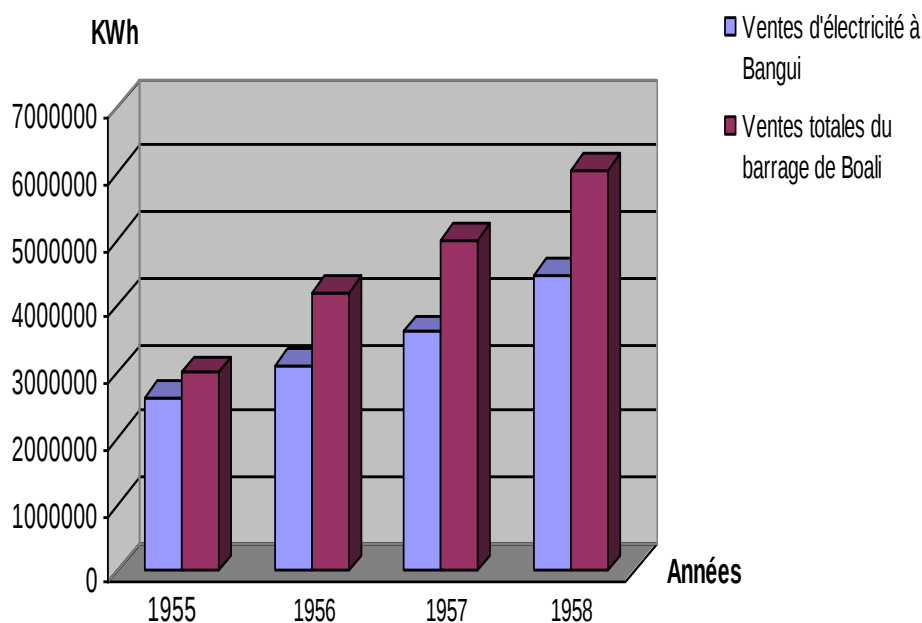
³⁹² Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

³⁹³ Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

³⁹⁴ « Tchad », déjà cité, n°122, 12^e année, numéro spécial « L'électricité », Paris, janvier 1964, p.1008.

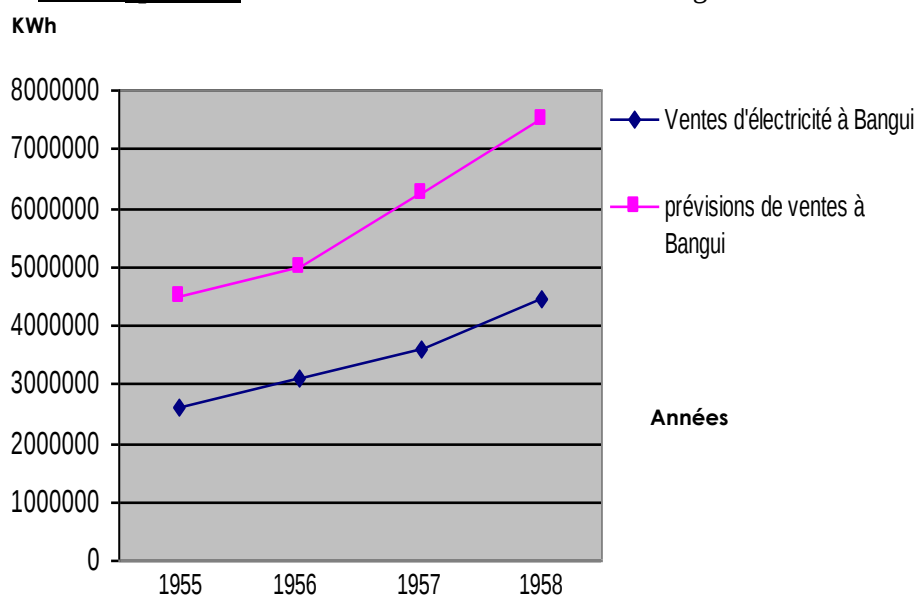
³⁹⁵ P. Blet, « L'énergie électrique en AEF... », déjà cité, n°319, Paris, 1956, p.57.

Graphique n°49: Ventes à Bangui comparées aux ventes totales du barrage de Boali.



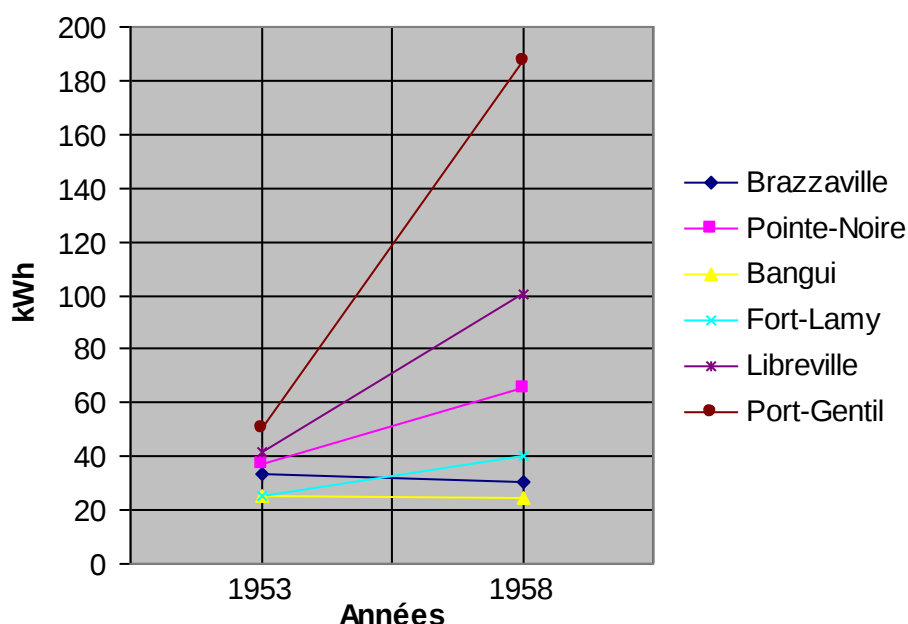
Source: A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.70.

Graphique n°50: Prévisions de ventes et réalités à Bangui 1955-1958.



Source: A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.71.

Graphique n°51: Consommation moyenne par habitant dans 6 centres électrifiés*.



C) Le paradoxe de la fascination des ménages africains pour l'électricité

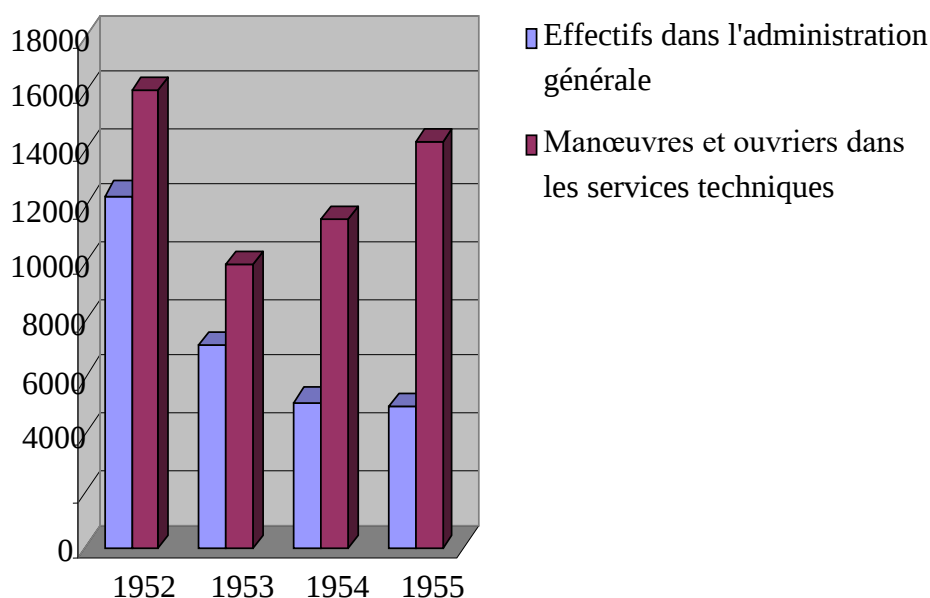
Y a-t-il plus d'Africains accédant à des emplois à forte rémunération ? Pourquoi les Africains s'abonnent-ils autant et consomment-ils peu ? L'électricité a-t-elle modifié le mode de vie d'une majorité d'entre eux ? Y a-t-il réduction des écarts salariaux entre Africains et Européens ? Quels sont les efforts consentis par l'administration coloniale pour accompagner et faciliter le processus d'électrification des Africains dans les villes ? Toutes ces questions sont nécessaires à examiner pour comprendre le rapport des ménages africains à l'électricité. L'action de la culture matérielle sur eux, dans les années 1950, était évidente, mais leur pouvoir d'achat constituait un frein à leur envie de satisfaire pleinement leurs besoins.

* Nous nous sommes appuyé sur la population dans chaque centre, excepté Dolisie, en consultant : Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique...*, déjà cité, Imprimerie nationale, Paris, 1951, & : Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

1. Les salariés africains et la précarité persistante de leur pouvoir d'achat

Durant les années 1950, l'évolution de la population autochtone salariée en AEF ne fut pas substantielle comme le l'indiquent les graphiques n°52 et n°53. Les effectifs recensés officiellement, en 1954, s'élevèrent à 132 484 dans le secteur privé, et à 16 800 dans le secteur public³⁹⁶. Ils confirment la place prépondérante du secteur privé dans l'économie du pays. Malheureusement, nous n'avons pas pu avoir des données sur leur répartition par ville électrifiée, cela aurait permis d'avoir une cartographie plus précise sur la catégorie socioprofessionnelle la plus présente par ville, et son impact dans les fluctuations de la consommation.

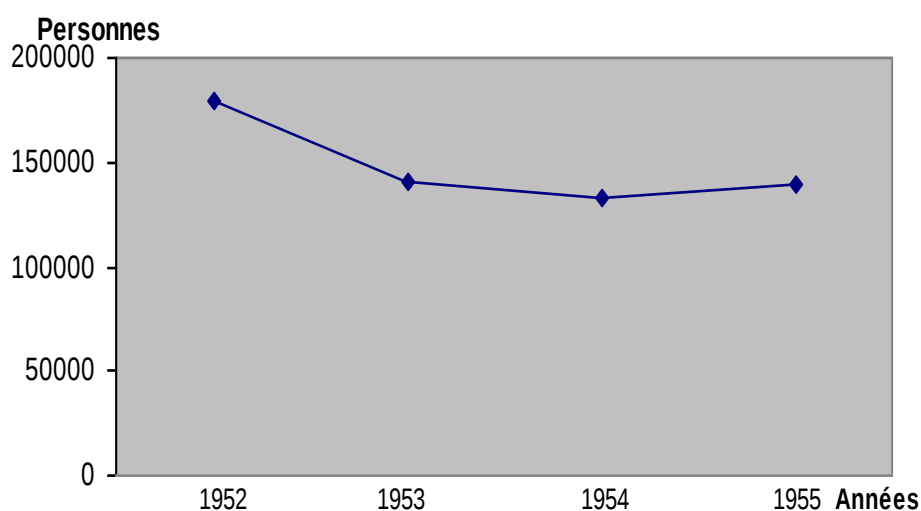
Graphique n°52: Evolution des effectifs africains dans le secteur public 1952-1955.



Source: Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 2^{ème} partie « Population active, effectifs des travailleurs salariés ». CAOM, FM 3 TP6.

³⁹⁶ Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 2^{ème} partie « Population active, effectifs des travailleurs salariés ». CAOM, FM 3 TP 6.

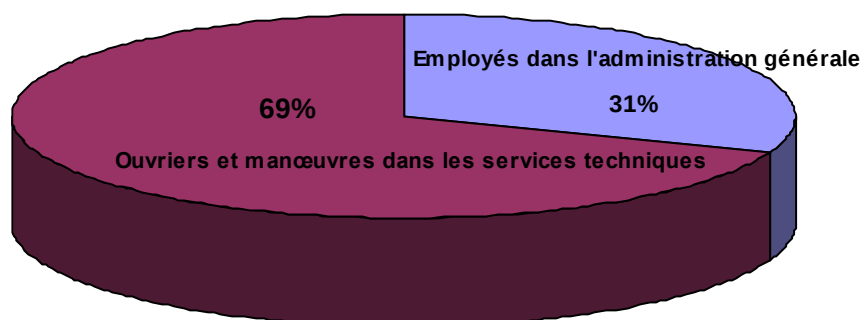
Graphique n°53: Evolution des effectifs africains dans le secteur privé 1952-1955.



Source: Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 2^{ème} partie « Population active, effectifs des travailleurs salariés ». CAOM, déjà cité.

En définitive, on peut dire, en se référant par exemple à l'année 1954, que les effectifs de salariés africains, tous secteurs confondus, furent assez dérisoires, surtout si l'on rappelle que la population totale africaine équivalait à 4 745 000 habitants³⁹⁷. Pour mieux apprécier la répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle, observons maintenant les graphiques ci-dessous.

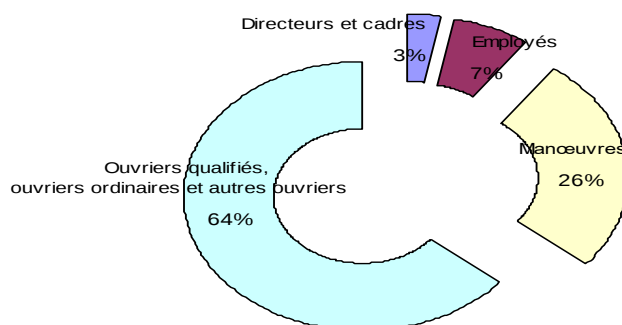
Graphique n°54: Pourcentage des effectifs africains dans le secteur public en 1954.



Source: Idem.

³⁹⁷ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

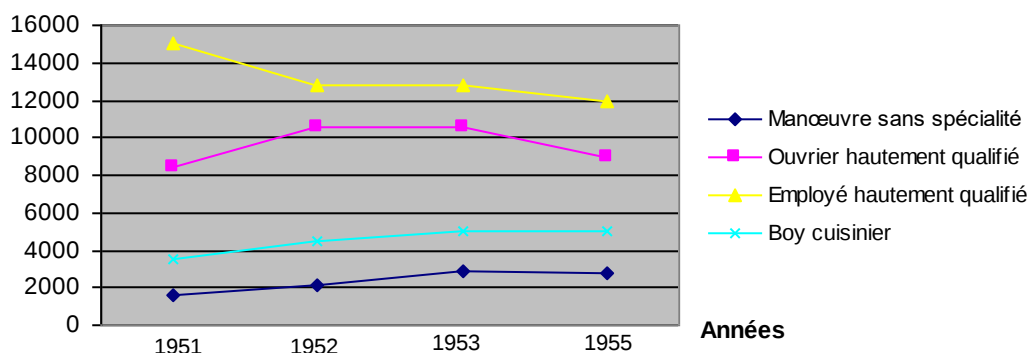
Graphique n°55: Pourcentage des salariés africains par catégorie professionnelle dans le secteur privé en 1954.



Source: Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 2^{ème} partie « Population active, effectifs des travailleurs salariés ». CAOM, déjà cité.

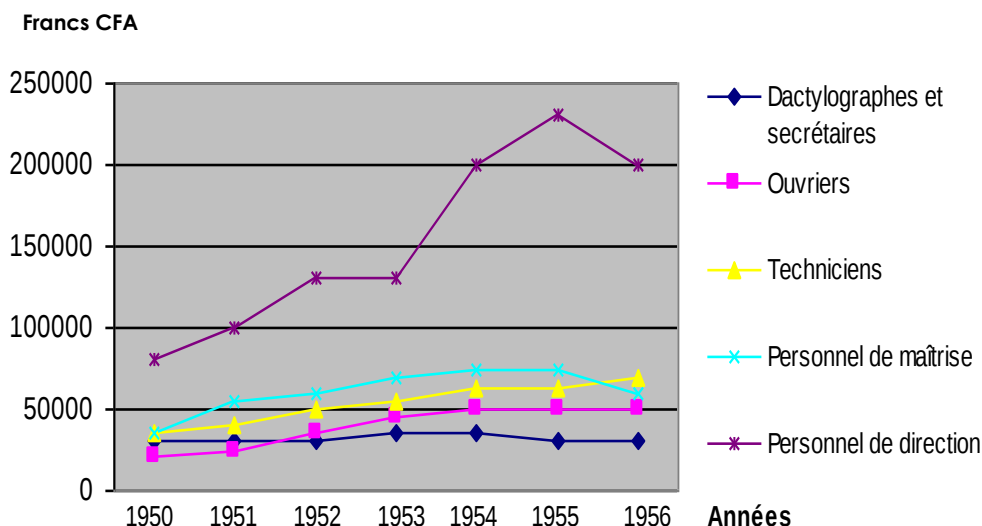
Ces graphiques mettent en évidence le contingent important des travailleurs africains présents dans les tâches subalternes (ouvriers et manœuvres) : environ 90 % dans le privé en 1954, et 65% dans le public en 1952-1955. Inversement, des chiffres similaires, voire supérieurs, concernent les actifs européens au niveau des postes de responsabilité. Cette représentativité induit en même temps un écart de salaires moyens entre européens et africains, accru davantage par la différence de leur statut dans le code du travail en AEF.

Graphique n°56: Evolution des salaires mensuels des Africains.



Source: Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 3^e partie « salaires ». CAOM, FM 3 TP 6.

Graphique n°57: Evolution des salaires mensuels des Européens.



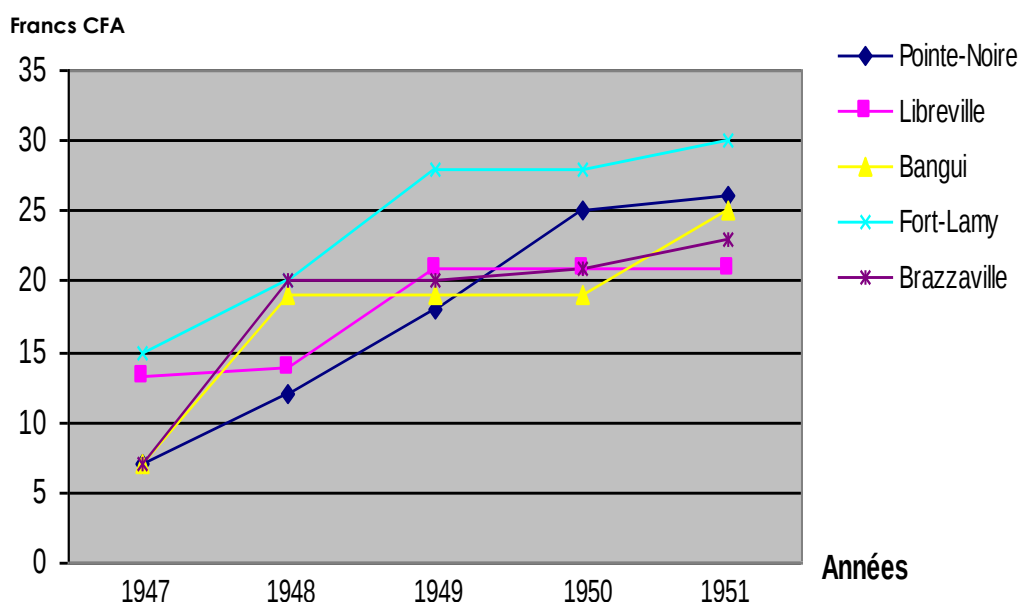
Source: Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 3^e partie « salaires ». CAOM, FM 3 TP 6.

En clair, les rémunérations des Africains variaient, dans la période 1950-1956, entre 3 500 francs CFA et 15 000 francs CFA. Les employés africains hautement qualifiés, qui percevaient les plus fortes rémunérations (15 000 francs CFA), ne représentaient même pas 10% du personnel africain. A côté, il y avait l'essentiel des citoyens africains qui vivaient grâce au système « D » ou à l'agriculture vivrière, leur procurant des revenus inférieurs à ceux issus des secteurs public et privé formel. De prime abord, il pouvait donc éprouver des difficultés à s'abonner, ou à s'acquitter normalement d'une réelle facture considérable d'électricité. De plus, jusque dans les années 1950, l'essentiel de la population africaine en AEF, près de 80%, était encore rural et très pauvre. En revanche, les Européens avaient des rémunérations plus conséquentes : une secrétaire, la moins payée dans la hiérarchie des salaires européens, percevait mensuellement deux fois plus qu'un employé africain hautement qualifié. Dans le même temps, cet employé africain avait un foyer numériquement important, et y était souvent le seul à apporter un revenu régulier. Or, un foyer européen était plus restreint et il y avait souvent deux revenus, issus des deux conjoints. En somme, par rapport aux années 1930, les rétributions des travailleurs africains avaient certes augmenté, mais ils ne s'étaient toujours pas rapprochés de celles des européens. De manière explicite, une différence de niveau de consommation électrique ne pouvait que prévaloir entre européens et africains.

2. Le poids du tarif du kWh dans les revenus des ménages

Le tarif du kWh lumière 1^{ère} tranche était la base de la consommation, du moins c'est ce qu'affirmait l'administration coloniale, puisqu'il correspondait à l'usage premier de l'électricité chez les particuliers. C'était l'une des raisons de la politique de blocage des prix instaurée pendant la guerre, qui s'était prolongée ensuite jusqu'en fin 1947. Elle visait entre autres à assurer la stabilité du confort des ménages dont le pouvoir d'achat avait subi une baisse due aux difficultés économiques causées par la guerre. A partir de 1948, comme l'indique le graphique n°58, il y avait une forte inflation des tarifs d'électricité qui, concomitamment, ne correspondait pas à la hausse des rémunérations des africains. Les entreprises d'électricité, l'UNELCO, la CCDE et même l'EAEF, instauraient des tarifs s'alignant implacablement sur les conditions économiques du moment et sur leurs objectifs de rentabilité. Elles s'éloignaient ainsi du caractère social que l'administration coloniale, dans les discours officiels, voulait donner en partie au processus d'électrification.

Graphique n°58: Evolution des prix kWh lumière 1^{ère} tranche en AEF.



Source: Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

Le graphique n°58, à lui seul permet, de percevoir l'ampleur de l'inflation du prix du kWh à partir de 1948, avec des taux moyens annuels de 50,75% à Bangui, 85,05% à Brazzaville, 41,08% à Pointe-Noire, 20,12% à Fort-Lamy et 13,63% à Libreville. Par conséquent, dans la période 1947-1951, nous assistons à des tarifs qui doubleraient, comme à Bangui et à Fort-Lamy, ou tripleraient, à Pointe-Noire et à Brazzaville singulièrement. Entre 1951 et 1955, les salaires des Africains n'avaient progressé que de 3% en moyenne annuelle, excepté les employés qui avaient vu leurs salaires baisser de 2,5% par an. Face à une telle conjoncture, pouvait-on accroître le nombre d'abonnés africains ou encore leur consommation ?

La réponse est à voir sous deux angles inextricables. En effet, dans les années 1950, on assistait davantage à des raccordements de ménages africains au réseau. En fait, quasiment tous les foyers européens étaient déjà abonnés malgré cette inflation, et il n'y avait pas beaucoup de nouveaux arrivants européens. Une certaine stabilisation des prix par les entreprises d'électricité à partir de 1952-1953, à 31,8 francs CFA à Brazzaville, 36,3 francs CFA à Pointe-Noire, 32 francs CFA à Bangui, 35 francs CFA à Fort-Lamy et 33 francs CFA à Libreville (30 francs CFA à Port-Gentil), s'instaura. Ceci était dans le but d'attirer de nouveaux clients, notamment les Africains, étant donné que l'inflation les avait freinés. De manière précise, en moyenne près de 80% des foyers abonnés dans la période 1954-1959 étaient africains³⁹⁸. Toutefois, ils consommaient assez peu afin de ne pas payer des factures assez lourdes d'électricité. Nous allons illustrer nos propos à travers l'étude d'EDF, en 1951-1952, sur le nombre de kWh consommés en fonction de l'équipement des ménages³⁹⁹. D'après nos calculs, nous avons évalué le prix de revient mensuel du kWh d'électricité pour chaque ménage, et nous avons mieux saisi les difficultés des Africains à consommer réellement dans les années 1950. Nous nous appuyerons sur le tarif du kWh à 32 francs CFA à Bangui en 1954.

³⁹⁸ Production électrique en AEF 1953-1959. Archives EDF, déjà cité.

³⁹⁹ Etudes préliminaires mission EDF en AEF, étude des réseaux de distribution de Bangui 1951-1952. Archives EDF, carton 801126, dossier 88.

Tableau n°16: Etude du nombre de kWh consommés en fonction de l'équipement des ménages.

<i>Usages</i>	<i>Consommation (KWh/j)</i>	<i>Le prix de revient mensuel (francs CFA)</i>
Lumière	1	960
Lumière + usages ménagers ^(a)	2	1 920
Lumières+usages ménagers+réfrigérateur	3,5	3 360
Lumière+usages ménagers+réfrigérateur+cuisine électrique	4	3 840

(a) : usages ménagers= fer électriques, ventilateurs, réchauds,...

Ce tableau édifie sur le pouvoir d'achat d'un travailleur africain : le montant moyen mensuel d'une facture, avec tous les usages, était supérieur à la rémunération mensuelle d'un manœuvre sans spécialité, ou représentait 4/5 de celle d'un boy cuisinier. Ainsi, beaucoup de travailleurs africains abonnés faisaient un usage restreint de l'électricité, puisqu'il y avait aussi des besoins vitaux à satisfaire (alimentation, santé,...) accrus par l'importance numérique des personnes dans le ménage. Un manœuvre sans spécialité, un ouvrier ordinaire, un manœuvre spécialisé, un ouvrier de 1^{ère} et 2^e catégories, un employé de 1^{ère} et 2^e catégories pouvaient engager le tiers de leur salaire pour s'éclairer, et un boy cuisinier avec 5 000 francs pouvait faire certainement autant. Seul un ouvrier et un employé hautement qualifiés (3^e catégorie) pouvaient respectivement consacrer un tiers de leur revenu pour la troisième ou la dernière tranche d'usages répertoriés par EDF. Il faut rappeler que ces deux derniers constituaient en moyenne moins du tiers des effectifs des travailleurs africains. En somme, plus de 70% des travailleurs africains étaient susceptibles de s'abonner uniquement pour la lumière. Voyons maintenant le poids de l'électricité dans le salaire d'un Européen : notre analyse s'appuie sur la plus petite rémunération, celle d'un dactylographe ou secrétaire avec 35 000 francs CFA par mois en 1954. La dernière tranche de consommation répertoriée par EDF représentait seulement 9,11% de son salaire. On peut ainsi saisir la part de l'électricité dans les revenus des Européens les plus modestes.

Au regard de ce panorama, pouvait-on parler pour la majorité des ménages africains abonnés d'une accession au progrès social ?

Notre propos doit être mitigé. On peut affirmer ici qu'il s'agit d'un embryon de progrès social, mais en aucun cas d'accession pleine. En effet, dans la première tranche d'usage répertoriée par EDF, l'éclairage électrique se substitue seulement à des types d'éclairage artisanale, tels que le feu de bois, la lampe à pétrole, ... Certes, on peut y voir quelques commodités : il apporte une lueur plus constante et plus forte, permettant ainsi, dans l'obscurité, de mieux accomplir les activités ménagères, à un enfant d'apprendre décemment ses leçons,...Par ailleurs, il apporte plus de propreté, car on n'a pas à se confronter aux odeurs déplaisantes (fumée, pétrole), et à se salir : c'est le cas notamment avec la lampe à pétrole lorsqu'on y ajoute le combustible, ou le feu de bois en attisant ses braises. Mais, il n'impulse pas un changement fondamental du mode de vie et des comportements dans un ménage.

Or, on peut évoquer un progrès du confort d'un ménage qu'à partir de la deuxième tranche répertoriée par EDF, car elle influence déjà profondément la qualité de la vie, par l'utilisation des ventilateurs, des fers électriques, postes téléviseurs, réfrigérateurs, etc. La climatisation étant l'un des objectifs, il y avait peu d'abonnés africains susceptibles d'accéder à ce niveau de vie. En somme, l'électricité avait certes séduit les citadins africains puisqu'ils étaient davantage nombreux à en bénéficier. Mais, le niveau de leur consommation et le type d'usage sollicité fréquemment, du à la faiblesse des revenus de la majorité, ne permettaient pas d'affirmer que la nouvelle énergie avait transformé leur mode de vie.

En définitive, la différence entre la consommation d'électricité des ménages européens et africains n'était que la résultante du fossé entre deux niveaux de vie qui se superposaient et cohabitaient depuis le début du siècle. Ainsi, l'électricité était toujours considérée un luxe pour la plupart des foyers africains. Toutefois, des politiques de la ville ont-elles été menées pour faciliter la connexion des foyers africains au réseau ?

3. Les efforts fournis par le Plan de Modernisation pour l'habitat et l'urbanisme

Avec le Deuxième Plan Quadriennal, des politiques et des budgets étaient mis en place pour urbaniser les quartiers africains et améliorer les habitats dans les villes électrifiées. Progressivement, de nouveaux lotissements étaient aménagés, des voiries étaient établies, des adductions d'eau, des canalisations de rivières, des égouts et caniveaux se développaient, des maisons étaient davantage construites aux fonctionnaires particulièrement. Tous ces travaux

d'assainissement visaient à rapprocher certains quartiers africains du centre ville, et parallèlement à faciliter leur raccordement au réseau par le changement de type d'habitation, des matériaux de construction,... En fait, le Premier Plan s'était principalement préoccupé de la crise aigue de l'habitat européen au lendemain de la guerre à cause d'une forte augmentation de la population européenne. Cette pratique avait négligé les habitats des Africains dont le niveau demeurait médiocre. La cause en résidait dans les difficultés de financement. Si l'administration coloniale ou les entreprises privées n'avaient pas hésité à faire de sérieux efforts pour régler la question du logement de leur personnel européen, elles n'avaient pas toujours eu les moyens ou la volonté d'en faire de même à l'égard de la plus grande partie de leur personnel autochtone. La CFG et l'ICOT étaient parmi les rares entreprises privées, connectées à une fourniture publique d'électricité, à construire une cité de niveau raisonnable à leurs travailleurs autochtones.

Eu égard à ces dysfonctionnements, la Puissance Publique avait tenue d'une part à créer, comme dans la plupart des TOM, une société immobilière d'économie mixte pour l'AEF, la SIAEF (le 9 mai 1949), dont l'objet s'apparentait un peu à celui des HLM en Métropole et, d'autre part, à consentir des prêts immobiliers de 25 ans maximum pour faciliter l'accession à la propriété. Le capital de la SIAEF, 20 millions de francs CFA, était souscrit par la CCFOM pour un quart par divers établissements privés dont l'EEAEF et la Banque de Paris et des Pays-Bas pour 51%, et par six municipalités intéressées pour le reste : Brazzaville, Pointe-Noire, Libreville, Port-Gentil, Bangui et Fort-Lamy⁴⁰⁰. Nous pouvons voir par l'implication de l'EEAEF dans le capital de la SIAEF, une certaine volonté de coordonner les travaux d'urbanisme et de construction de logements avec une fourniture efficiente d'électricité afin d'accompagner un développement social. Une grande partie des financements de la SIAEF provenait des dotations et emprunts du FIDES et de la CCFOM. La nouvelle société devait se préoccuper des problèmes d'urbanisme que la croissance brutale des villes rendait particulièrement urgents et délicats. Pour illustrer en chiffres l'échec du Premier Plan, prenons le cas de Brazzaville : en 1950, il fut construit 63 pavillons et 18 logements en immeubles collectifs pour les Africains ; en 1951-1952, 212 logements pour 5245 Européens et 290 logements pour une population africaine de 77 400 habitants.⁴⁰¹

⁴⁰⁰ Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre XIII, 2^e partie « Population active, effectifs des travailleurs salariés ». CAOM, FM 3 TP 6.

⁴⁰¹ Inventaire social et économique des TOM 1950-1956, chapitre IX, 2^e partie « industrie ». CAOM, FM 3 TP 6.
Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire du Moyen-Congo, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, FM 2 TP 264.

Or, entre 1946 et 1956, la population autochtone s'était multipliée par 1,67 à Brazzaville, par 1,25 à Libreville, par 3,29 à Pointe-Noire, par 3,2 à Bangui et par 2,49 à Fort-Lamy. Cet accroissement était le résultat d'une forte natalité et d'un exode rural croissant des populations dépourvues de l'hinterland en quête d'une vie meilleure dans les villes. La concentration de ces populations avait provoqué un agrandissement désordonné des villes, et une extension des quartiers africains. Ceux-ci se localisaient à la périphérie des centres villes, réservés surtout aux administrations, aux quartiers européens, aux sièges de diverses entreprises, à la centrale électrique, à la station de pompage d'eau, avec des voies de circulation bien tracées, etc. Ils étaient éloignés et séparés de ces nœuds de développement urbain par une brousse. Ils s'y développaient une certaine insalubrité, les Africains reproduisaient leur mode de vie, reconstruisaient à l'identique leurs maisons comme celles de leur village d'origine, sans aucun plan d'urbanisme, avec généralement des pistes pour y accéder. Cela rendait délicat la pose de compteurs et autres matériels électriques. Il y avait une sorte de ruralité urbaine qui faisait coexister, en somme, deux types de villes dans une seule ville. D'où l'appellation régulière de villages africains pour désigner ces quartiers.

Mais, la mise au point des projets d'aménagement, et surtout leur adoption par les assemblées locales, avait été assez longue dans bien des cas. Dans l'intervalle, il avait pourtant fallu parer au plus pressé, et construire, même en l'absence de directives très fermes. D'où un certain désordre dans la structure des villes et même des quartiers européens en particulier, étalés sur de trop grandes surfaces. Le centre ville était donc vaste, mais peu peuplé : ce qui éloignait davantage les quartiers africains de la centrale électrique, et rebutait par ailleurs les entreprises d'électricité d'étendre de grandes lignes au-delà du centre ville, notamment vers des endroits caractérisés par de faibles consommations électriques et sans véritables voies d'accès pour un éventuel éclairage public. Ainsi, les faibles densités de distribution et les risques d'exploitation continuaient d'entraver, au début des années 1950, l'électrification des quartiers périphériques. L'éclairage public et l'électricité aux particuliers se limitaient surtout au centre ville.

Mais, la situation n'était pas perdue d'avance, en effet, comme le dit un rapport du FIDES, « *dans l'ensemble, il paraît encore possible de porter remède à cette situation sous réserve que le Deuxième plan arrive à promouvoir un effort important en matière d'urbanisme que d'habitant autochtone. (...) S'il est vain de construire des logements dans le désordre, il est non moins absurde de construire des logements sur des terrains qui ne sont*

*pas préalablement aménagés à cet effet (voirie, adduction d'eau, assainissement, électricité, etc...) ou de prévoir la création d'un lotissement dans un centre dépourvu de projet d'aménagement »*⁴⁰². C'est dire que la solution des problèmes d'urbanisme, au sens le plus large du terme, devait être menée à bien, en même temps, ou de préférence avant la réalisation des ensembles de logements. Cette méthode devait permettre d'uniformiser la physionomie de la ville, de désenclaver les quartiers africains et de mettre à la disposition des populations africaines des terrains bien situés et aménagés, susceptibles de recevoir des installations urbaines élémentaires.

C'est dans ce sillon qu'au Moyen-Congo, 6,5 millions de francs CFA et 33 millions de francs CFA avaient été accordés par le FIDES dans les tranches 1956/1957 et 1957/1958 pour la réalisation de lotissements pour habitat africain. Ces travaux comprenaient la réalisation de collecteurs principaux, de réseaux publics d'eau, de voies d'accès et de liaison (boulevards et avenues) avec les centres villes, d'implantation de postes de transformations pour l'extension du réseau électrique, et d'une voirie semi provisoire pour circulation automobile.⁴⁰³

A Brazzaville, deux lotissements étaient en cours d'achèvement : les zones de Baongo-Aviation (80 hectares) et du Plateau des 15 ans (40 hectares). Le premier lotissement était divisé en deux : l'un était réservé à la SIAEF pour y construire des logements décents pour familles africaines, et l'autre pour le relogement des personnes déplacées de la corniche du fleuve Congo. Deux grandes voies revêtues traversaient ce lotissement pour le rattacher au centre ville de Brazzaville : l'une constituée par l'ancienne piste d'aviation, et l'autre allant de la gare routière au centre du lotissement pour un coût de 11,5 millions de francs CFA. Conjointement, il était débloqué 18 millions de francs CFA en supplément pour l'assainissement, 9,3 millions de francs CFA pour les adductions d'eau et 9,2 millions de francs CFA pour l'éclairage public. Le lotissement du Plateau des 15 ans s'inscrivait dans le même ordre, pour un montant global de 55 millions de francs CFA dont 7,5 millions étaient consacrés à l'éclairage public et à la distribution d'électricité aux ménages⁴⁰⁴. Le financement de ces travaux était complété grâce à une autre dotation sur la tranche 1958/1959.

⁴⁰² Rapport Général de la Commission d'Etude et de Coordination des Plans de Modernisation et d'Equipeement des TOM, avril 1954, Chapitre XVI « L'urbanisme et l'habitat », pp.160-161. CAOM, FM 1 FIDES 50, dossier 373.

⁴⁰³ Plan Quadriennal... Programme de l'AEF. Territoire du Moyen Congo, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, déjà cité.

⁴⁰⁴ Idem.

Les aménagements urbains des cités africaines de Poto-Poto et de Baongo à Brazzaville venaient parachever les réalisations antérieures (routes de contournement et de pénétration des quartiers africains) chiffrées à 72,8 millions de francs CFA.⁴⁰⁵

A Pointe-Noire, le problème de l'habitat africain était relativement moins aigu qu'à Brazzaville, la ville étant plus petite, et il y avait environ cinq fois moins d'Africains. Le lotissement de Tié-Tié (15 hectares) était le seul objet des travaux d'urbanisme pour un total de 30,7 millions de francs CFA dont 9 millions pour l'électricité. En dehors de ce lotissement, il avait été procédé au remodelage et au remembrement des quartiers africains peu denses et anarchiques.⁴⁰⁶

A Libreville, un emplacement avait été retenu, la « Peyrie », d'une superficie de 100 hectares, sur lequel était prévu de gros terrassements pour son nivellement, des adductions d'eau, l'éclairage public ainsi que la construction d'une rue de liaison de 3 kilomètres avec la ville. Ce lotissement était destiné à la construction de logements africains dont une partie devait être prise en charge par la SIAEF. Le coût global s'élevait à 50 millions de francs CFA, 22,5 millions avaient déjà été consacrés pour le démarrage des travaux. Une dotation de 15 millions de francs CFA au titre de la tranche 1957/1958 était ouverte pour la poursuite des travaux. A Port-Gentil, le territoire du Gabon avait proposé un crédit de 7 millions de francs CFA, dans le cadre de la tranche 1956/1957, pour l'aménagement d'un premier lotissement regroupant le village de la Balise, le Grand Village et le village de la Mosquée. Les travaux prévus pour la tranche 1957/1958 concernaient précisément la voirie (6 millions de francs CFA) et les réseaux eau et électricité (1 million de francs CFA).⁴⁰⁷

L'Oubangui-Chari et le Tchad n'étaient pas en reste. A Fort-Lamy, il s'agissait de l'aménagement d'adduction d'eau, de voirie et d'éclairage public des quartiers de Bololo, des évolués et de la Ridina dont les travaux avaient pu être achevés grâce aux dotations de 27 millions de francs CFA dans la tranche 1956/1957 et de 10 millions de francs CFA dans la

⁴⁰⁵ Plan Quadriennal... Programme de l'AEF. Territoire du Moyen-Congo, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, déjà cité.

⁴⁰⁶ Idem.

⁴⁰⁷ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire du Gabon, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, FM 2 TP 264.

tranche 1957/1958. A Bangui, 40 millions de francs CFA étaient alloués pour l'aménagement du lotissement de l'avenue de France dont 3 millions pour l'électricité.⁴⁰⁸

Le but poursuivi à travers le financement des travaux de lotissement et de l'urbanisme était de faciliter les efforts de la SIAEF en matière d'habitat africain, et de lui donner notamment la possibilité d'abaisser les taux de location et de location-vente des maisons construites à l'intention, selon le discours officiel, des catégories sociales les plus défavorisées. La dotation de 3,5 millions de francs CFA demandée au titre de la tranche 1957/1958, était destinée à couvrir, sous forme de bonifications d'intérêt, une partie des frais supportés par la Société immobilière au titre de ses emprunts⁴⁰⁹. Concomitamment, il était ainsi plus facile d'effectuer des branchements électriques sur des terrains réaménagés et habitables.

4. Les carences du Deuxième Plan sur le logement et l'urbanisme

On vit, au milieu des années 1950, un relatif changement de la configuration de l'urbanisme des villes de l'AEF, comparé au paysage entièrement rural qu'elles présentaient souvent dans les années 1920-1930. La volonté de l'administration coloniale était apparemment indéniable. Mais, avait-t-on pour autant permis de résoudre le problème du logement d'une majorité des populations citadines, et indirectement permis une plus grande électrification des ménages ? Quel était le niveau des travaux entrepris ? A ces questions, s'impose une réponse nuancée : l'aménagement des quartiers africains des villes était un immense chantier dont le financement alloué avoisinait celui du barrage de Boali, alors qu'il aurait nécessité plus du quadruple. Les ressources du FIDES et de la CCFOM étaient de plus en plus limitées, et la Fédération ne semblait pas réellement préoccupée par des travaux d'ampleur générale.

⁴⁰⁸ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire du Tchad, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, FM 2 TP 264.

Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Programme de l'AEF. Territoire de l'Oubangui-Chari, tranche 1957/1958, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, FM 2 TP 264.

⁴⁰⁹ Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Section locale du FIDES, programme de l'AEF 1957/1958, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat », article 2-1 « Aide à l'habitat africain », p.78. CAOM, FM 2 TP 264.

En effet, prenons l'exemple de Bangui : l'aménagement des lotissements africains avait été arrêté sur 300 hectares, c'est-à-dire même pas le tiers de la superficie des quartiers africains. Le prix de revient des travaux de voirie semi provisoire s'établissait en moyenne à 1 million de francs CFA l'hectare, sans inclure l'électricité urbaine. Le coût total s'élevait donc à 300 millions de francs CFA au minimum⁴¹⁰. A ce chiffre, il fallait d'une part ajouter les mêmes travaux dans certains centres secondaires du territoire oubanguien dont les réseaux électriques étaient en étude ou en cours d'achèvement. D'autre part, il était entendu que les plans d'urbanisation, de manière générale, concernassent tous les territoires de la Fédération.

Dans les autres villes, les travaux portaient également sur des superficies assez restreintes ailleurs : 120 hectares à Brazzaville, 15 hectares à Pointe-Noire,...⁴¹¹ Ce n'est pas anodin, car deux faits importants étaient à constater : les pavillons construits par la SIAEF étaient peu nombreux, et l'achat des terrains aménagés s'établissait à des tarifs élevés, comparés au pouvoir d'achat très bas de la majorité des Africains. Entre 1953 et 1958, on avait construit à Brazzaville, le même nombre de logements construits en 1951-1952, alors que la ville comptait dès lors 100 400 Africains⁴¹². Seuls s'y installaient les Européens et l'élite autochtone (rares cadres de l'administration coloniale, grands commerçants, élus des Assemblées territoriales, fédérale ou de l'Union Française, etc.) considérée comme les « évolués ». C'était le cas dans les autres grands centres urbains. Les crédits immobiliers consentis par la SIAEF aux particuliers africains ne concernaient que cette classe. Ainsi, une troisième catégorie sociale se distinguait dans le paysage des villes : les Européens, les évolués et le vaste peuple pauvre. On peut illustrer cet état de ségrégation en évoquant singulièrement le cas de Bangui comme l'a présenté A. Engilberge. Celle-ci montre que les travaux d'urbanisation et d'électrification des quartiers africains découlaient d'une volonté politique insidieuse. La réorganisation de la ville se traduisait par le dépeuplement du vieux quartier africain qui se trouvait face à l'hôpital, et à sa place était construite la cité des évolués. En 1948, Mme Fanny Jolly établissait le plan directeur de la ville. Entre 1953 et 1959, les effets du plan se faisaient sentir car les vides de l'espace urbain se comblaient progressivement. Cependant, les écarts sociaux ne cessaient de se creuser. Ce plan favorisait en fait le regroupement des Africains en fonction de critères ethniques dans les villages de la

⁴¹⁰ Plan Quadriennal... Programme de l'AEF. Territoire de l'Oubangui-Chari, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, déjà cité.

⁴¹¹ Plan Quadriennal... Programme de l'AEF. Territoire du Moyen-Congo, chapitre 2021 « Urbanisme et habitat ». CAOM, déjà cité.

⁴¹² Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

rocade banguissoise, mouvement qui s'était accéléré par l'abondance des terrains libres et bon marché à la périphérie, facilement accessibles pour les autochtones.⁴¹³

En 1947, la cité des évolués comptait quarante-huit maisons, en 1950 commençait la construction de 75 maisons supplémentaires, puis en 1951 le projet des Castors voyait le jour (cinquante maisons dont seuls les évolués pouvaient obtenir la concession). Au milieu des années 1950, le quartier de la Kouanga était bâti⁴¹⁴. En définitive, les centres villes étaient plus que jamais peuplés d'Européens et de riches africains, avec éclairage public et électricité aux ménages.

⁴¹³ A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.108.

⁴¹⁴ Idem.

En conclusion, la dynamique d'électrification en AEF, à travers les centres de brousse en l'occurrence, présentait des inconvénients si l'on souhaitait une certaine rentabilité des ouvrages. Les besoins à satisfaire y étaient plus restreints, les équipements électriques et leur fonctionnement par intermittence avaient été adaptés en conséquence. Les citoyens africains étaient grandement exclus de la distribution à cause des tarifs excessifs par rapport à leur pouvoir d'achat. Le mode d'électrification des centres de brousse perpétuait l'autonomie des réseaux par ville engagée depuis les années 1930, et attestait du sous développement économique et social qui continuait de marquer la Fédération. En 1959, on avait que sept centres urbains électrifiés et quatre autres en cours d'électrification. Cela était très insignifiant, et l'on se rend compte que l'électrification globale de l'AEF, et les travaux annexes, notamment l'urbanisation, nécessitaient l'équivalent d'un « plan Marshall ». De manière générale, la création du FIDES et de la CCFOM était porteuse d'espoirs pour les TOM dans leur ambition de modernisation. Mais, la cadence de leurs sollicitations montrait assez vite les limites des fonds disponibles. En somme, la Fédération était un TOM parmi tant d'autres, et un financement d'ensemble aurait exigé d'énormes capitaux que l'Etat en réalité ne pouvait assumer même si elle avait eu toute la bonne volonté. Le rationalisme devenait ainsi la règle.

Dans les « grands centres urbains » de l'AEF, la situation était un peu plus reluisante par rapport à la période d'avant-guerre. Les réseaux s'étendaient, et les populations bénéficiaient davantage des bienfaits de l'électricité. Mais, un fort décalage persistait encore entre les Européens et une grande partie des Africains au niveau des revenus et de l'état de l'habitat. Et, les programmes d'urbanisme et immobiliers n'avaient fait que créer de nouvelles inégalités. Ils avaient extrait des quartiers périphériques la petite minorité africaine détenant un pouvoir relativement conséquent pour l'installer dans des espaces réaménagés à proximité des quartiers européens. Ainsi, l'essentiel des quartiers africains était resté non urbanisé. La modernisation des villes n'avait pas véritablement profité à la majorité des Africains. Ce triste constat était à faire par ailleurs dans le domaine du développement des industries.

Chapitre II : L'échec du programme d'aménagement du Kouilou, les difficultés de l'EEAEF et les constances de l'économie aefienne.

Après avoir fait un état des limites multiformes de l'accessibilité de l'électricité aux populations africaines, nous tenterons ici d'expliquer les manquements d'une industrialisation qui, n'a véritablement pas suivi la mise en exploitation des centrales électriques. Les richesses minérales ne manquent pas, la main-d'œuvre moins chère abonde, mais les véritables hommes d'affaires locaux n'existent toujours pas. Les grands investisseurs se trouvent en Métropole, et beaucoup mésestiment les aménagements hydroélectriques en AEF. En outre, les promesses d'implantations industrielles, dont la plupart ne se réalise pas, les ventes moyennes d'électricité et les rabais des tarifs consentis aux Belges, à l'UNELCO et à l'ICOT, mettent la société EEAEF face à un dilemme : les recettes sont minimales, et provoquent sa crise financière. Le plus déplorable est que la structure de l'économie de la Fédération ne se métamorphose pas intrinsèquement. Cette situation aurait pu muter si le grand chantier du site du Kouilou avait atteint sa plénitude, et si les partenaires impliqués ne s'étaient pas désistés au dernier moment. Ce sont justement tous ces points que nous étayerons dans ce chapitre

Mais au fait, qu'entend-on par le site du Kouilou ? De façon laconique, disons qu'au cours d'une reconnaissance effectuée en juillet 1952 par une mission d'EDF, à la demande de l'EEAEF, sur le cours inférieur du fleuve Kouilou-Niari, pour rechercher des sites destinés à alimenter en énergie électrique Pointe-Noire et ses environs, les possibilités hydroélectriques reconnues se révèlent beaucoup plus importantes que celles qui suffiraient pour satisfaire les besoins de la région. C'est le réservoir hydroélectrique le plus important de toute l'Union Française. C'est en effet l'ingénieur Jacob qui, à la fin du XIX^e siècle, en cherchant un moyen de relier Brazzaville à la côte, découvre et décrit le site de Sounda sur le Kouilou. Si dans l'immédiat, l'utilisation de cette énergie est apparue prématurée, il n'a pas été absurde de penser, avec les différentes conjonctures internationales des années 1950, qu'une industrie grosse consommatrice de courant (électrochimie, électrométallurgie,...) vînt un jour s'installer dans la région, attirée précisément par des grandes disponibilités en kWh à bas prix. C'est dans cette vision que s'est constitué le projet du Kouilou.

A) Le complexe industriel du Kouilou : grande occasion manquée **d'une réelle première industrialisation**

Dans les années 1950, le site du Kouilou fut largement occupé par différentes équipes d'experts pour étudier l'établissement d'un complexe hydroélectrique et industriel jamais organisé dans l'Union Française. On semblait assister à une véritable révolution qui pouvait transformer littéralement le paysage socioéconomique de la Fédération. Mais, la réalité des travaux fut autrement.

1. Etudes et projet de barrage

Le Kouilou, appelé le Niari dans son cours supérieur et moyen, est un fleuve de 690 kilomètres de longueur qui prend sa source à la limite du pays Batéké, sur un plateau d'où rayonnent de nombreux cours d'eau (la Bouenza, le Djoué au Sud, la Lefini et les affluents de l'Alima au Nord)⁴¹⁵. Le fleuve présentait à 70 kilomètres de son embouchure et à 90 kilomètres à vol d'oiseau de Pointe-Noire, un étranglement rectiligne, long de 1 800 mètres, appelé le Sounda (ou de Kousounda)⁴¹⁶. Les premières mesures de débit connues furent effectuées en 1928-1929 par la mission Darnault. Elles avaient porté uniquement sur une partie des affluents et sur le cours supérieur. Elles avaient intéressé un bassin versant de 28 400 km² et avaient fourni, comme débit d'étiage relatif à cette superficie, 260 m³/s. Les mesures furent reprises en 1948 sur la Bouenza par une mission d'EDF. Quatre ans plus tard, des jaugeages furent effectués sur le Niari et sur le Kouilou par les soins de l'ORSTOM. Ils avaient permis d'estimer l'ordre de grandeur des débits caractéristiques à Koussounda :⁴¹⁷

- Débit d'étiage : 300 m³/s ;
- Débit moyen annuel : 800 m³/s ;
- Débit de la crue annuelle : 3 500 m³/s ;
- Débit de la crue exceptionnelle : 7 000 m³/s.

⁴¹⁵ Note sommaire sur l'aménagement du Kouilou. Territoire du Moyen-Congo, AEF, pp.3-5, novembre 1953. Archives EDF, carton 925865, dossier 1.

⁴¹⁶ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.214-215.

⁴¹⁷ Note sommaire sur l'aménagement..., pp.3-5, novembre 1953. Archives EDF, déjà cité.

Photo n°24: Vue d'amont de la gorge de Sounda (ou Koussounda).



Source: « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.214.

Les possibilités hydroélectriques du Kouilou étaient exceptionnelles : un seul barrage de 120 mètres de hauteur maxima, de 50 mètres à la base et de 250 mètres de développement en crête établi dans cette gorge étroite et profonde, avec des débits importants, pouvait produire annuellement plus de 7 milliards de kWh (avec la possibilité de les porter à 8 milliards de kWA en captant une partie de la Nyanga). Cela dépassait ainsi tout ce qui avait pu être réalisé en Europe et se rapprochait des plus grosses chutes mondiales⁴¹⁸. Il était d'ailleurs exceptionnel qu'avec un barrage de dimensions relativement modestes, on pût obtenir une telle production d'énergie. Les études complètes furent menées par l'EEAEF et EDF, en s'appuyant sur la Direction des Travaux Publics du Gouvernement général. Elles furent financées par le FIDES, inscrites dans la section générale, pour un coût total de 750 millions de francs métropolitains anciens. Le barrage proprement dit fut calculé par le bureau André Coyne. Le type de retenu fut un barrage voûte, du même type que celui de Kariba, en Rhodésie, mis en eau au début des années 1950. L'étroitesse de la gorge et l'excellente tenue du rocher d'appui vérifié par de nombreux sondages, commandèrent l'adoption de ce type d'ouvrage particulièrement économique. Voici les caractéristiques de cet ensemble :⁴¹⁹

⁴¹⁸ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.214-215.

⁴¹⁹ Idem, p.215.

- Hauteur du barrage : 120 mètres ;
- Largeur de la base : 50 mètres ;
- Largeur de la crête : 250 mètres ;
- Cube de béton : 370 000 m³.

Le dernier chiffre (cube de béton), extrêmement favorable et très inférieur à celui de barrages réalisés en Métropole pour des puissances dix fois moindre, tenait à la disposition exceptionnellement favorable de la gorge de Sounda :⁴²⁰

- Volume de la retenue : 35 milliards de m³ environ à la cote 116,5 ;
- Surface du plan d'eau : 1 800 km², soit 2,5 celle du lac de Genève ;
- Débit utilisable : 920 m³/s ;
- Hauteur moyenne de chute : 101,5 mètres ;
- Puissance disponible à Pointe-Noire (après transport sur 100 kilomètres environ) : 800 000 kW environ.

La zone d'inondation n'intéressa que des régions non peuplées et ne souleva aucun problème en matière de transfert ou de déplacement de population. Le montant approximatif de l'investissement (évalué en 1957, c'est-à-dire avant les deux dévaluations du franc) et de l'équipement hydroélectrique fut de l'ordre de 34 milliards de francs CFA. Ce chiffre, ramené au kWh produit, critérium de la valeur économique d'un barrage, fut presque cinq fois moins élevé qu'en France pour Donzère ou Montélimar. Une consultation, ayant valeur d'appel d'offres, fut lancée en janvier 1957 auprès des principaux constructeurs de matériel hydroélectrique pour déterminer les caractéristiques du matériel qu'il fut possible de fournir, de transporter et de monter dans l'état de la technique⁴²¹. En somme, de 1952 à 1957, l'EEAEF entreprit l'étude hydroélectrique la plus longue et la plus coûteuse depuis sa création.

⁴²⁰« Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.214-215.

⁴²¹ Idem, p.217.

2. La mise en place de consortiums pour l'aménagement du site

Il est important de signaler que le déroulement des études du Kouilou se fit en même temps que la mise en place d'un organisme d'une densité économique inégalée. Celui-ci fut précisément une synergie groupant divers partenaires industriels intéressés, pour coordonner les études et finaliser un dossier complet de réalisation industrielle. En fait, en 1943, la société française Pechiney, puis le Département de la FOM à partir de 1948-1949, avaient entrepris en Guinée des études sur les possibilités hydroélectriques du Konkouré. Des études analogues sur le fleuve Kouilou furent engagées en 1954 après les reconnaissances sommaires de 1947-1948. En 1955, les premiers résultats des études confirmèrent la possibilité de produire pour ces deux fleuves plusieurs milliards de kWh à des prix intéressants pour les industries grosses consommatrices d'énergie électrique⁴²². L'Etat estima alors nécessaire d'associer, pour la poursuite et la direction des études, les groupes industriels privés, utilisateurs potentiels de l'énergie produite.

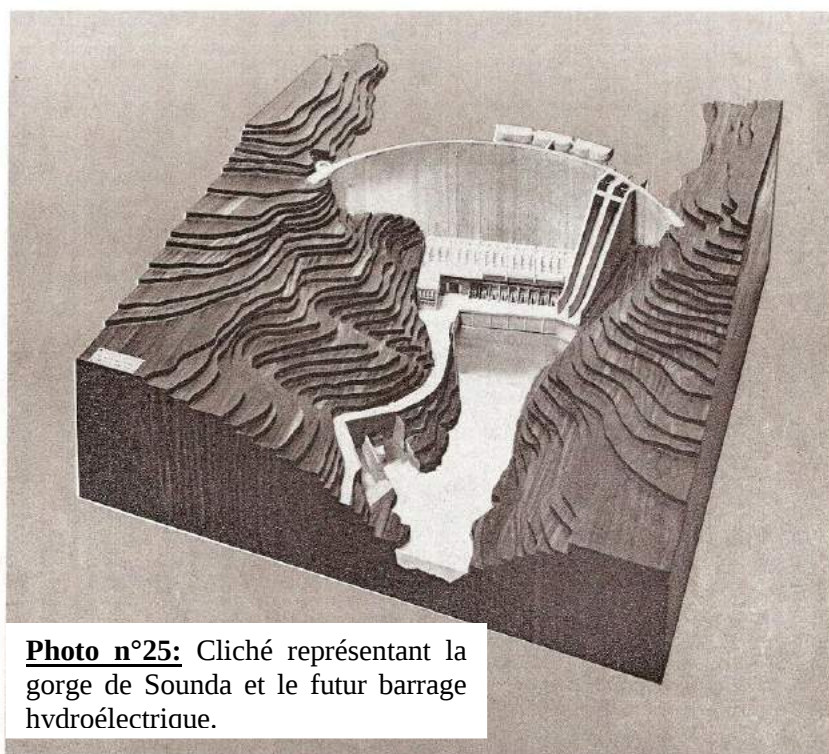


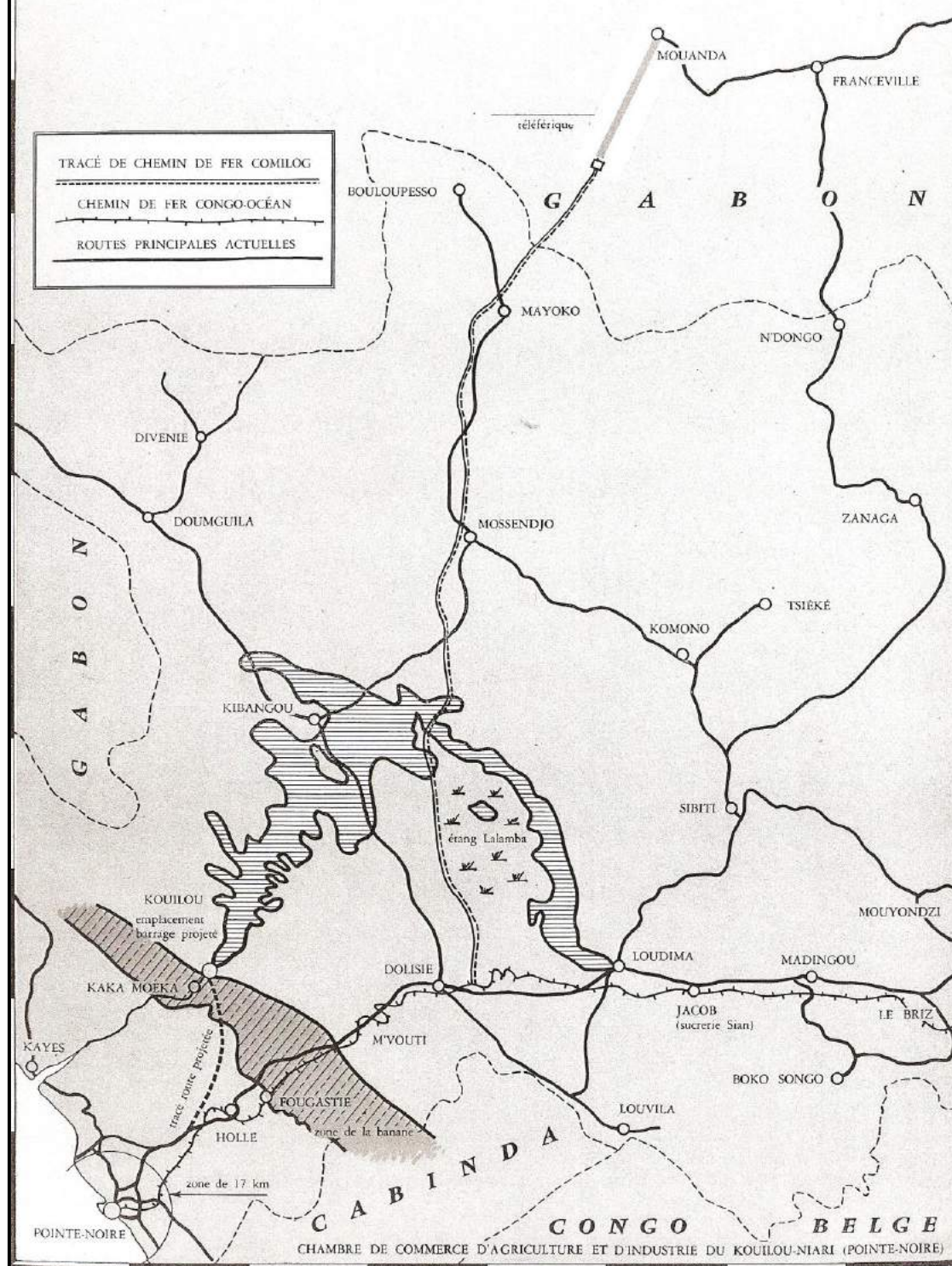
Photo n°25: Cliché représentant la gorge de Sounda et le futur barrage hydroélectrique.

Source: « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.213.

⁴²² Société Civile d'Etudes Hydroélectriques du Konkouré et du Kouilou, rapport d'activité, 3 juillet 1958. Archives EDF, carton 925865, dossier 1.

Carte n°16:

BARRAGE DU KOUILLOU - Lac de retenue



Source: « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.216.

En 1943, la société Pechiney s'était d'abord intéressée à la Guinée parce qu'elle projetait d'y établir une usine d'alumine, à partir de ses grands gisements de bauxite. Par la suite, elle étudia la création d'une usine semblable à Pointe-Noire dont la capacité annuelle fut évaluée entre 150 000 et 300 000 tonnes/an, à partir d'une partie de l'extraction de la bauxite guinéenne. Le prix du courant à Sounda, évalué à 45 centimes de francs CFA le kWh, fut nettement inférieur à celui du Konkouré, ce qui était un avantage⁴²³. C'est ainsi qu'à l'initiative des sociétés Pechiney et Ugine (deux grands groupes leaders dans l'électrometallurgie et l'électrochimie en Métropole), fut constituée, le 4 novembre 1955, la Société Civile d'Etudes Hydroélectriques du Konkouré et du Kouilou (SCEH) dont l'article 2 des statuts stipula⁴²⁴ : « *La Société a pour objet de procéder, à la demande et pour le compte du Ministère de la FOM, à toutes études techniques qui pourraient apparaître nécessaires à ce Ministère pour déterminer les caractéristiques des équipements hydroélectriques du Konkouré et du Kouilou, afin d'obtenir de l'énergie au plus bas prix possible et ce, en vue de l'installation d'usines d'aluminium et d'autres industries* ». Mais, quels furent les réels enjeux d'un tel engouement soudain des grands capitalistes pour les aménagements hydroélectriques du Kouilou et du Konkouré ?

Notre analyse se circonscrit au Kouilou dont l'avantage de prix par rapport au Konkouré fut avéré. En effet, la consommation d'énergie, en majorité d'origine hydraulique, par l'électro-industrie mondiale représenta, dans les années 1950, environ 120 milliards de kWh, dont 70 milliards pour la seule production de l'aluminium, soit 60% de la consommation. Sur la base d'une production mondiale qui atteignit 3,5 millions de tonnes de métal en 1956, les experts estimèrent que les besoins devaient s'élever à 7 ou 8 millions de tonnes en 1965, correspondant à un doublement de la consommation dans un délai de sept à dix ans. Parallèlement, ils prédirent à près de 150 milliards kWh les besoins nouveaux des industries électrometallurgiques et électrochimiques au terme des dix prochaines années à compter de 1955. La seule part de l'Europe dans cet accroissement devait être de l'ordre de 35 à 40 milliards de kWh et celle de l'industrie française de 7 à 8 milliards de kWh, soit la capacité de production de l'aménagement du Sounda.⁴²⁵

⁴²³ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.217-518.

⁴²⁴ Société Civile d'Etudes Hydroélectriques du Konkouré et du Kouilou, rapport d'activité, 3 juillet 1958. Archives EDF, déjà cité.

⁴²⁵ J-M Soupault, « Le projet du Kouilou et le futur ensemble industriel de Pointe-Noire », *France Outre-mer*, n°334-335, Paris, septembre-octobre 1957, pp.50-53.

Or, les projets connus d'expansion industrielle d'aluminium à court terme dans le monde ne portèrent que sur un peu plus de 2 millions de tonnes, laissant ainsi à des entreprises nouvelles des possibilités de placement pour environ 2 millions de tonnes. Les perspectives furent particulièrement favorables sur les marchés européens, aucun pays d'Europe n'excédant à ce moment une consommation de 5 kilogrammes d'aluminium par habitant, alors que la consommation atteignit 9 kilogrammes aux Etats-Unis. Avec 3 kilogrammes par habitant, la France connut de ce point de vue un retard propre à favoriser spécialement l'expansion de sa production au cours des prochaines années.⁴²⁶

Avec son potentiel de production, l'équipement du Kouilou pouvait ainsi couvrir l'augmentation de l'électro-industrie française dans les dix ans à venir, alors que cette industrie ne trouvait plus en Métropole de ressources énergétiques à des prix compatibles avec ses fabrications. Les besoins européens, qui s'élevaient à ce moment à près de 900 000 tonnes, alors que la production ne représentait que 650 000 tonnes, pouvaient ainsi atteindre 2,1 millions de tonnes en 1965. A la même date, les besoins français étaient estimés à 400 000 tonnes pour une production du moment de 160 000 tonnes, soit 20% des besoins européens.⁴²⁷ Cette proportion demeurait faible si l'on considère que, comme la France, aucun pays d'Europe, à l'exception de la Norvège, n'était désormais en mesure d'équiper de nouvelles sources d'énergie capables de fournir du courant en quantités et à des prix tels qu'ils permettaient l'expansion normale de leurs industries grosses consommatrices d'électricité. La grande chance du Kouilou était de permettre une production massive de courant à des prix tels que, malgré les transports de matières premières à longue distance, la production d'aluminium y fût encore nettement plus avantageuse que dans les pays détenteurs de ces matières premières. Ainsi, le projet du Kouilou semblait vital pour la compétitivité de l'économie métropolitaine.

En même temps, c'était la première fois qu'une structure telle que la SCEH voyait le jour en AEF et en AOF. C'était la première fois également que de grands groupes industriels métropolitains s'intéressaient autant aux TOM, avec une nette implication de l'Etat, à travers les Ministères de la Production industrielle et de la FOM. Toutes les études menées par l'EEAEF et l'EEAOF, avec EDF, étaient sous la responsabilité de la nouvelle structure. Au-

⁴²⁶ J-M Soupault, « Le projet du Kouilou... », déjà cité, n°334-335, Paris, septembre-octobre 1957, pp.50-53.

⁴²⁷ Idem.

delà des capitalistes métropolitains, le projet du Kouilou intéressa aussi des industriels d'autres nationalités, qui s'y associèrent par la suite. La SCEH, au capital de 1,7 million de francs (métropolitains anciens), regroupa ainsi :⁴²⁸

- Péchiney + Ugine (France) ;
- Vereinigte Aluminium Werke (Allemagne);
- Aluminium Industrie Aktiengesellschaft (suisse) ;
- British Aluminium Cy Ltd (Grande-Bretagne) ;
- Aluminium Ltd (Canada);
- Olim Mathieson chemical Corporation (USA).

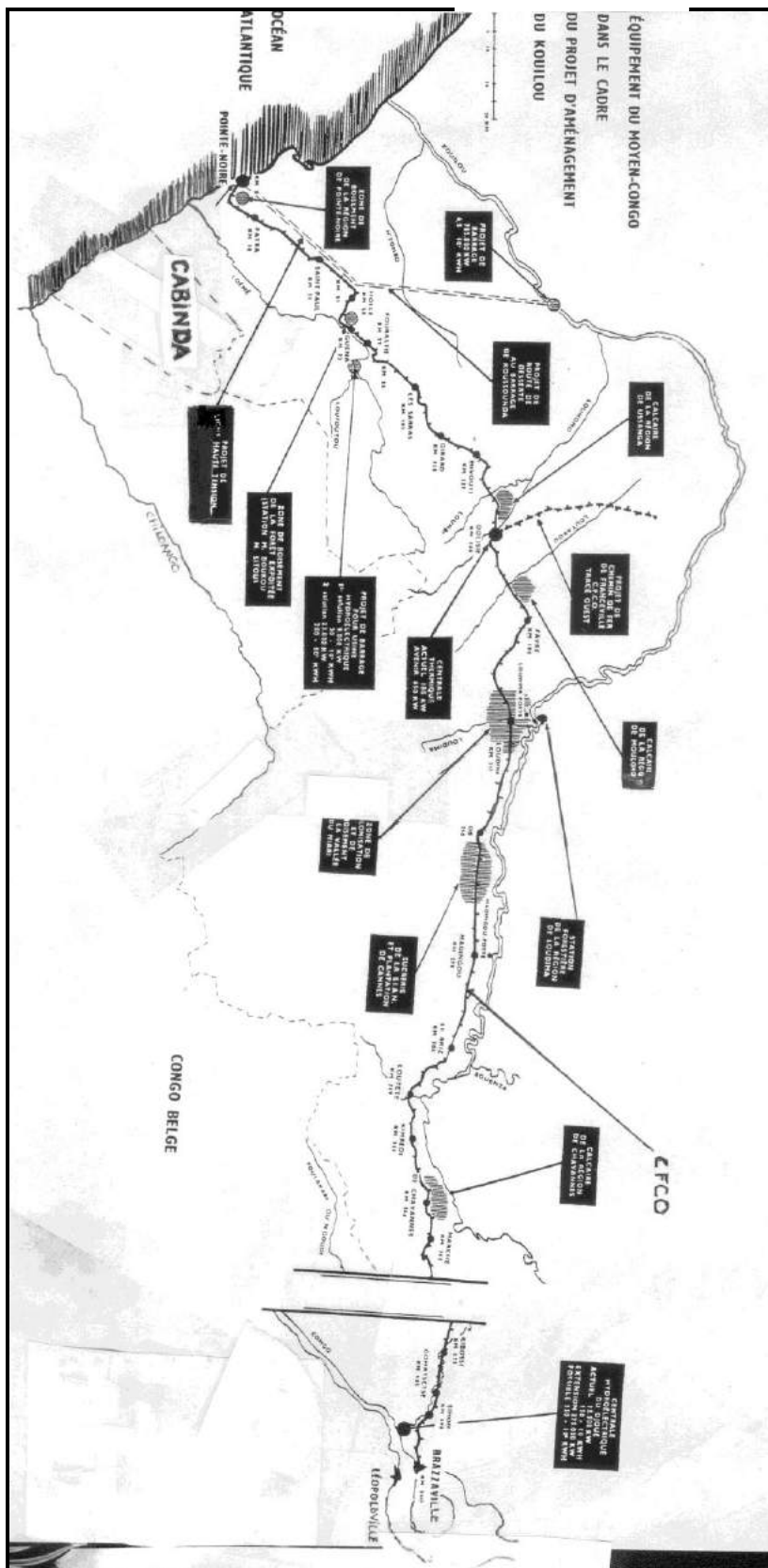
La fabrication de l'aluminium envisagé à Pointe-Noire devait absorber environ 5 milliards de kWh. Il restait donc à trouver un emploi pour un peu moins de 2 milliards de kWh, la consommation locale de la zone de Pointe-Noire étant insignifiante. Il fut envisagé d'implanter des usines d'électrometallurgie et d'électrochimie à partir d'éléments minéraux existant sur place. Dans le groupe électrometallurgique, il fut envisagé les fabrications suivantes :⁴²⁹

- Le ferro-manganèse carburé, 200 000 tonnes/an à partir du manganèse de Franceville ;
- Le ferro-silicium à 75%, 32 000 tonnes/an. Il existait des carrières de quartz près de Pointe-Noire ;
- Le carbure de silicium, 10 000 tonnes à partir de sable siliceux qui se trouvait à proximité immédiate de Pointe-Noire ;
- Le silico-manganèse, 15 000 tonnes (même origine pour le silice) ;
- Le magnésium, 10 000 tonnes à partir de Dolomie dont les carrières existaient le long du CFCO, à moins de 300 kilomètres de Pointe-Noire.

⁴²⁸ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, pp.217-218.

⁴²⁹ Idem, p.218.

Carte n°17:



Source: J-M Soupault, « Le projet du Kouilou et le futur ensemble industriel de Pointe-Noire », *France Outre-mer*, n°334-335, Paris, septembre-octobre 1957, p.50.

En Métropole, hormis Pechiney et Ugine, les autres sociétés intéressées furent surtout dans le domaine de l'électrochimie, par la fabrication du phosphore (35 000 tonnes/an), à partir de gisements de phosphate découverts à Holle ou au Togo. Ce furent les cas de la Société des Produits Azotés et de la Société de Pierrefitte. Du côté étranger, plusieurs groupes furent sur les rangs, notamment la société allemande Knapsack.⁴³⁰

En juillet 1957, les études du Konkouré et du Kouilou achevées, la SCEH fut dissoute, car, arrivée au terme de sa mission. Deux sociétés privées prirent immédiatement le relais : pour l'aménagement du Sounda, en juin 1958, la SHK fut constituée pour négocier avec les partenaires industriels sur les modes de financement des travaux, avec la garantie de participation de l'Etat, et pour mener les opérations de chantier⁴³¹. Les travaux débutèrent en 1958 pour une durée estimée à quatre ans. Ceci se fit au détriment de l'EEAEF dont l'une des missions à sa création fut justement de superviser ce type de travaux.

3. Des perspectives inédites pour l'essor du Moyen-Congo

Le projet du Kouilou était considérable en termes de retombées économiques réelles. Les environs immédiats de Sounda (forêt dense, relief escarpé) se prêtaient mal à l'implantation d'une vaste zone industrielle, alors que Pointe-Noire et son arrière-pays se trouvaient à moins de 100 kilomètres et offraient toutes les facilités désirables.

Aux avantages qu'il tenait d'un potentiel hydroélectrique exceptionnellement bon marché et abondant, le projet du Kouilou ajoutait les facilités qu'offrait en effet, le site portuaire et urbain de Pointe-Noire pour des installations industrielles. Outre qu'à cette époque, les équipements du port pouvaient, au prix d'un complément relativement modeste, recevoir dès l'ouverture des chantiers les matériaux et matériels nécessaires, l'emplacement même du port et ses qualités nautiques lui conféraient de larges possibilités d'extension propres à satisfaire un trafic de plusieurs millions de tonnes par an. En outre, les projets d'extension portuaire avaient pu être conçus de telle sorte que les industries fussent en mesure de s'installer au long même des quais nouveaux. Ce qui évitait ainsi tous frais

⁴³⁰ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.218.

⁴³¹ Société Civile d'Etudes Hydroélectriques du Konkouré et du Kouilou, rapport d'activité, 3 juillet 1958. Archives EDF, carton 925865, dossier 1.

supplémentaires résultant de ruptures de charge et de transports à l'intérieur du territoire. Si bien que, les dépenses d'amenée de certaines matières premières à Pointe-Noire, et notamment l'alumine qu'il était envisagé d'importer de Guinée, allaient demeurer assez faibles, très inférieurs en tout cas à l'avantage résultant, pour des installations industrielles, du bas prix du courant.

A l'inverse de l'aluminium qui contraignait d'importer à Pointe-Noire la totalité des matières nécessaires à sa fabrication, les autres productions envisagées à l'époque (ferromanganèse, ferrosilicium, carbure de silicium, magnésium, phosphore, éventuellement engrais azotés et pâte à papier), pouvaient trouver dans le territoire du Moyen-Congo la plus grande partie des matériaux dont elles auraient eu besoin. Le calcaire et la silice se trouvaient en abondance dans les environs immédiats de Pointe-Noire et le long du CFCO. Des gisements de phosphate et de dolomie pouvaient également être exploités à faible distance de la voie ferrée. Surtout, la mise en exploitation décidée des gisements de minerai de manganèse de Franceville en 1956, et son évacuation par voie s'embranchant sur le CFCO, pouvaient livrer à une usine de ferromanganèse installée à Pointe-Noire les tonnages de minerai nécessaires.

Outre les avantages résultants de sa situation portuaire et de la présence d'un chemin de fer bien équipé desservant les régions du Moyen-Congo les plus riches en produits agricoles et minéraux, Pointe-Noire, tracée selon un plan largement conçu, se prêtait à tous les aménagements d'urbanisme et d'édilité ainsi qu'à toutes les extensions que la création d'un grand centre industriel pouvait rendre nécessaire. C'est la conjonction de tous ces facteurs qui avaient déterminé le choix de Pointe-Noire. La création d'un tel ensemble industriel dans ses environs devait amener sa transformation totale. Il était donc indispensable de procéder à une vaste étude d'urbanisme, d'accroissement de la capacité du port et des installations ferroviaires du CFCO. Ce plan d'aménagement avait été confié au Bureau d'Etudes pour les Equipements d'Outre-mer, qui avait déjà réalisé l'avant-projet du port. Les plans d'urbanisme (zone industrielle, quartiers résidentiels, complexe des services publics) avaient été confiés à l'ingénieur urbaniste Arsac, qui fut longtemps chargé de l'urbanisme à la Direction générale des Travaux Publics de l'AEF.⁴³²

⁴³² « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.218.

L'extension du port prévoyait 1 875 m² de quais à usage industriel, desservant 200 hectares de terrains pleins obtenus par dragage et remblaiement. Le cube des dragages, de l'ordre de 2 millions de m³, concernait la première étape de l'aménagement industriel dont le trafic était évalué à 2 millions de tonnes.⁴³³

Le complexe industriel du Kouliou représentait un investissement énorme, de l'ordre de 110 milliards de francs CFA, dont 34 milliards pour le barrage et 40 milliards pour le seul aluminium. Le chiffre d'affaires traité était évalué à 35 milliards de francs CFA par an, soit 3,5 fois le montant total des exportations de l'AEF⁴³⁴. Une telle manne, tombant brutalement sur des structures sociales et économiques encore rudimentaires, risquait de provoquer de profonds bouleversements et de poser toute une série de problèmes variés et complexes : main-d'œuvre, habitat, scolarité, commerce et ravitaillement, prix et salaires, formation professionnelle, régime foncier et fiscal,... En fait, indépendamment de l'intérêt économique du projet du Kouilou pour la zone franc et spécialement pour les industries contraintes de trouver hors de la Métropole des possibilités d'extensions nouvelles, l'ensemble industriel devait apporter au Moyen-Congo le moyen de combler dans une très large part les insuffisances d'une économie sous-développée. Dans un territoire dont l'activité reposait presque exclusivement sur les ressources forestières et agricoles assez peu étendues, l'installation du centre industriel de Pointe-Noire devait créer des éléments de prospérité que le Moyen-Congo n'aurait pu s'assurer par aucun autre moyen.

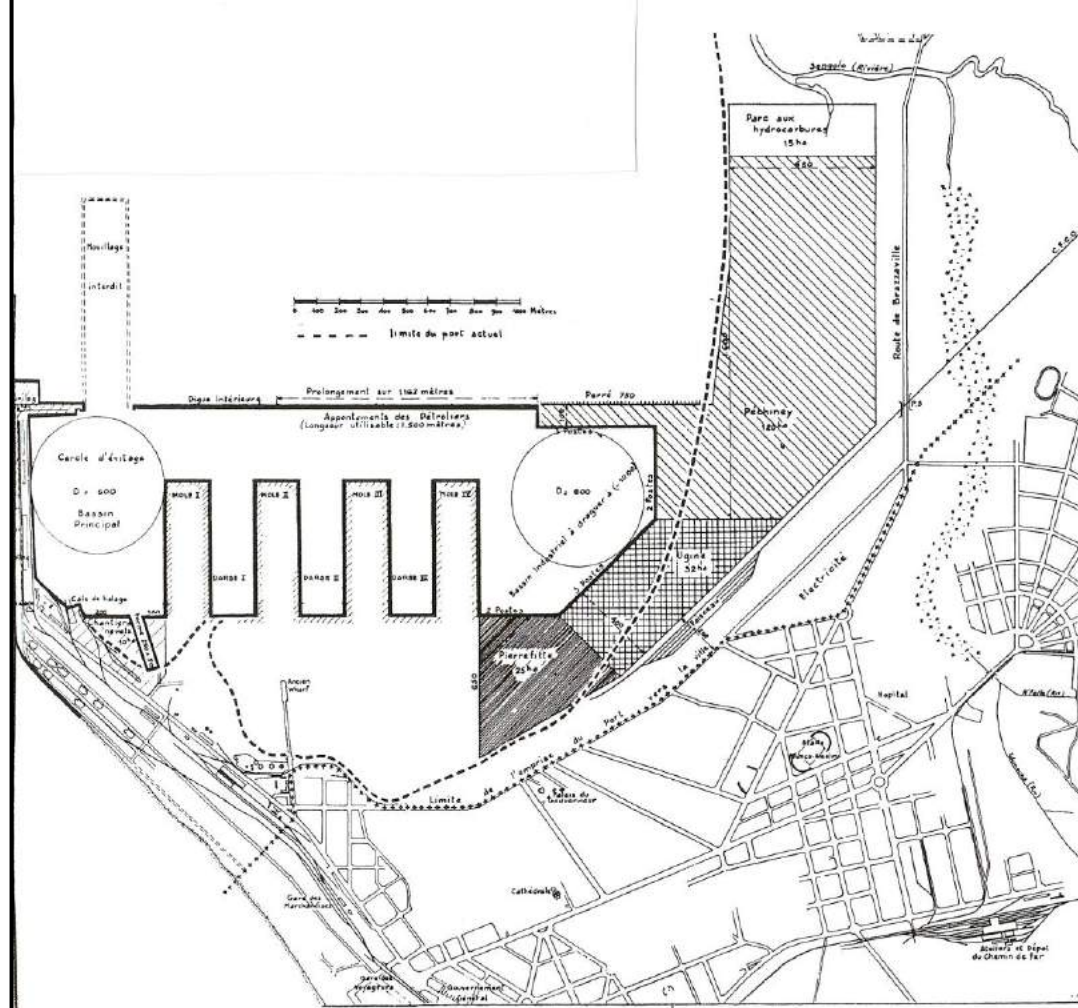
En effet, l'activité des grosses industries considérées du port devait se traduire directement par l'emploi de plusieurs milliers de travailleurs et l'amélioration des conditions de vie d'une assez large fraction de la population congolaise, par un développement rapide des échanges du territoire avec l'extérieur, par d'importantes recettes budgétaires nouvelles et finalement par un accroissement sensible du revenu national du Moyen-Congo et de l'AEF. L'installation de l'ensemble industriel devait être par ailleurs génératrice d'un grand nombre d'initiatives annexes, petites et moyennes entreprises industrielles et de service, activités commerciales et bancaires, professions libérales, qui indirectement devaient ajouter encore aux effets primaires résultants des activités de la grande industrie.

⁴³³ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.219.

⁴³⁴ Idem.

Carte n°18: PORT DE POINTE-NOIRE

PLAN GÉNÉRAL DES EXTENSIONS



Source: J-M Soupault, « Le projet du Kouilou... », déjà cité, n°334-335, Paris, septembre-octobre 1957, p.53.

Essentiel au développement économique et social du Moyen-Congo et de l'AEF, prolongement africain nécessaire à d'importantes industries métropolitaines, réunissant sur le plan technique comme en matière économique un ensemble d'éléments propres à en favoriser la réalisation, le projet du Kouilou, par l'ampleur des moyens financiers qu'il devait mettre en œuvre, impliquait davantage l'effort conjoint, hormis la SHK, des initiatives les plus diverses. Afin de ne pas être ainsi pris au dépourvu le moment venu, l'Etat, par un arrêté ministériel du 27 mars 1957, quelques mois avant la dissolution de la SCEH, créa l'ORIK. Son comité directeur rassembla des représentants de l'administration coloniale et métropolitaine, des Assemblées législatives et des sociétés privées intéressées.⁴³⁵

4. Des études à la réalité : l'impact de la conjoncture mondiale sur les travaux du Kouilou

En 1957, les travaux commencèrent et la répartition du financement fait comprendre l'impact du désistement progressif des industriels à cause des aléas de la conjoncture mondiale. L'économie générale de l'opération du Kouilou se décomposa en trois grandes catégories de travaux dont le montant fut évalué à 110 milliards de francs CFA :⁴³⁶

- 34 milliards pour les aménagements hydroélectriques (travaux préliminaires en vue de la coupure du Kouilou, barrage et usine hydroélectrique) ;
- 67 milliards pour l'installation des industries (construction des usines et des cités industrielles).

Le financement des deux premières catégories d'ouvrages devait être entièrement à la charge des groupes privés, sur leurs fonds propres et sur fonds d'emprunts auprès de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Etat ;⁴³⁷

- 9 milliards pour les travaux d'infrastructure, qui commandaient ou complétaient la réalisation des opérations précédentes, et dont les principaux étaient :

⁴³⁵ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.219.

⁴³⁶ Lettre du Haut commissaire de la République en AEF au Président de Grand Conseil de l'AEF le 5 avril 1958, Plan de l'AEF, section commune, projet de la tranche 1958/1959. CAOM, FM 2 FIDES 336.

⁴³⁷ Idem.

- Voie d'accès à Sounda : 1,9 milliard ;
- Aménagement portuaire de Pointe-Noire : 2,5 milliards ;
- Aéroport de Pointe-Noire : 500 millions ;
- Travaux d'aménagement urbain et d'équipement hospitalier de Pointe-Noire : 3,8 milliards.

C'est à ces seuls travaux, qui ne représentaient que 8% de coût global du projet, que la participation des finances de la Fédération était prévue. Encore que cette participation était-elle moins importante que celle de l'Etat ou du secteur privé, puisque l'Etat devait financer (sur la Section générale du FIDES et sur son propre budget) la moitié des voies d'accès à Sounda (950 millions), la totalité des études portuaires (35 millions), la réalisation des digues et quais du port industriel de Pointe-Noire (1,65 milliard) et l'extension de l'aéroport. Tandis que les capitaux privés devaient avoir la charge du remblaiement des terre-pleins du port industriel (850 millions) et de l'adduction d'eau (2 milliards).⁴³⁸

Ces quelques chiffres montrent clairement l'ampleur de l'effort financier des milieux privés et du secteur public métropolitain. Ils témoignaient de ce que le Gouvernement français, en prévoyant une aussi faible contribution des collectivités locales et en admettant, de surcroît, que cette contribution pût être assurée sur les fonds des Sections locales du FIDES à 75% (et parfois à 100%), avait tenu compte au maximum de la modicité des ressources de l'AEF et du Moyen-Congo.

Au stade préliminaire, l'aménagement de l'accès au site de Sounda commandait la mise en place des aménagements hydroélectriques et, partant, la mise en chantier des installations industrielles de Pointe-Noire. C'est donc le financement des travaux de cette voie qui avait fait l'objet des premières décisions du Gouvernement français et du Comité Directeur du FIDES (9 janvier et 28 mars 1958). Il s'agissait de relier le port au site de Sounda par une route d'une longueur totale de 125 kilomètres, dont les caractéristiques devaient lui permettre de supporter le trafic intense résultant de l'exécution des travaux du barrage et de l'usine hydroélectrique. Il devait surtout permettre le passage des convois d'un poids exceptionnel (125 tonnes) nécessités par le transport des équipements

⁴³⁸ Lettre du Haut commissaire...au Président de Grand Conseil de l'AEF le 5 avril 1958, Plan de l'AEF, section commune, projet de la tranche 1958/1959. CAOM, déjà cité.

électromécaniques. On estimait à 245 000 tonnes le trafic des quatre années nécessaires à l'exécution des travaux.⁴³⁹

Le coût total de cette route était évalué à 1,85 milliard de francs CFA dont :⁴⁴⁰

- 810 millions pour l'infrastructure (terrassements et ouvrages d'art) ;
- 650 millions pour la chaussée et le revêtement ;
- 12,5 millions pour les études chaussée-revêtement, et le contrôle des travaux ;
- 375,5 millions pour le pont définitif sur le Kouilou à l'emplacement du barrage, et les imprévus et divers.

La voie d'accès consistait à emprunter successivement la route Pointe-Noire-Bas Kouilou, le fleuve Kouilou jusqu'à Kakamoéka, et la piste Kakamoéka-Sounda existante sur la rive droite. En 1959, elle était complétée par un pont provisoire sur le Kouilou qui, lors de la mise en service du barrage, devait servir de pont définitif.⁴⁴¹

L'importance des travaux prévus et les difficultés de la traversée du Mayombe (40 kilomètres environ), entraînaient des délais d'exécution de l'ordre de trois ans. C'est dire que la route, dont les travaux avaient été entrepris en 1957 sur les fonds du budget, pouvait être utilisée seulement vers le milieu de 1960, et que les travaux de l'usine et du barrage ne pouvaient commencer qu'à cette date. Jusqu'en décembre 1959, les travaux du Kouilou s'étaient bornés à l'aménagement de cette voie d'accès provisoire mixte. En fait, si l'Etat semblait remplir son rôle en financant les travaux qui étaient à sa charge, les industriels, par contre, se retractaient progressivement. De plus, cette voie, qui empruntait la route de Brazzaville sur 63 kilomètres, avait eu rapidement des effets indésirables non négligeables. En effet, il est à noter que la direction du CFCO avait étudié un embranchement partant du kilomètre 82 et rejoignant le barrage. Cet embranchement serait revenu à un prix relativement bas, d'autant plus qu'il aurait été armé avec les rails de réemploi, provenant de la dépose de la

⁴³⁹ FIDES : rapport au Comité Directeur du 18 décembre 1958, accès au chantier du Kouilou, Section générale. CAOM, FM 2 FIDES 344.

Lettre du Haut commissaire... au Président de Grand Conseil de l'AEF le 5 avril 1958, Plan de l'AEF, section commune, projet de la tranche 1958/1959. CAOM, déjà cité.

⁴⁴⁰ Lettre du Haut commissaire... au Président de Grand Conseil de l'AEF le 5 avril 1958, Plan de l'AEF, section commune, projet de la tranche 1958/1959. CAOM, déjà cité.

⁴⁴¹ Idem.

voie nouvellement armée en rails de 40 kilogrammes pour la circulation des trains COMILOG entre le kilomètre 200 et Pointe-Noire. La préférence donnée à la route, justifiée par l'acheminement de quelques masses indivisibles volumineuses, avait eu pour conséquence l'abandon d'un projet de cimenterie à Loutété dont les études étaient très avancées, sous la direction de Lafarge.⁴⁴²

Le ciment de Loutété serait revenu, sans cet embranchement, à pied d'œuvre au barrage, aussi cher que le ciment d'importation. Et seul le barrage pouvait fournir à cette usine projetée le débouché suffisant pour en amortir l'installation et permettre ensuite la vente à des prix largement compétitifs dans l'ensemble de l'AEF.

Dans une vision plus large, pourquoi les travaux avaient-ils été quasiment arrêtés ? En fin d'année 1959, les conditions qui existaient au moment des études avaient beaucoup évolué. La demande d'aluminium, qu'on estimait devoir croître de 10% par an, avait brusquement baissé. Au point que certaines usines d'aluminium au Canada et aux Etats-Unis avaient renoncé à leurs projets d'extension, mettant en sommeil certaines de leurs installations existantes. C'est ainsi qu'elles se retirèrent également du projet du Kouilou. La crise énergétique que les « prophètes » annonçaient imminente, s'avéra beaucoup moins grave qu'on le craignait. Il y avait pratiquement en 1959 surproduction plutôt que déficit : crise charbonnière, mévente des hydrocarbures, découvertes d'hydrocarbures d'une importance insoupçonnée au Sahara, firent que la Métropole, pour ne parler que d'elle, disposa de plus d'énergie qu'elle n'en eut besoin. Certains événements politiques, notamment la défaite de la guerre d'Indochine en 1954, la guerre d'Algérie, les indépendances en 1956 du Maroc et de la Tunisie, avaient rendu les financiers métropolitains prudents en matière d'investissements lourds hors de l'hexagone. En outre, depuis le début de l'année 1959, se profilèrent progressivement les indépendances des territoires de l'AEF, qui s'érigèrent même en républiques. De toutes les formes d'utilisation du courant produit par Sounda, aucune d'elle ne manqua dans le monde, ce qui fit douter d'une possibilité de relais par l'étranger.

On ne s'étonne donc pas que l'aménagement soit mis en sommeil, en attendant des temps meilleurs. Les plus optimistes cependant ne désespérèrent pas d'en voir un jour la réalisation : le CFCO n'avait-il pas attendu 48 ans entre les premières études, les hésitations

⁴⁴² « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.219.

récurrentes d'aménagement et son inauguration ? Le pétrole gabonais et congolais n'était-il pas connu depuis soixante ans avant qu'il eût jailli à Pointe-Clairette ? Il faut simplement regretter que d'imprudents chants de victoires aient laissé espérer à certains que des ensembles industriels de cette envergure pouvaient naître du jour au lendemain en AEF sous l'effet d'on ne sait quelle baguette magique.

Photo n°26: Le pont provisoire construit au site de Sounda.



Source: « Les grands travaux en Afrique équatoriale », déjà cité, n°35, numéro spécial, Paris, septembre 1960, p.213.

Photo n°27: La route Pointe-Noire-Sounda.



Source: Idem, p.218.

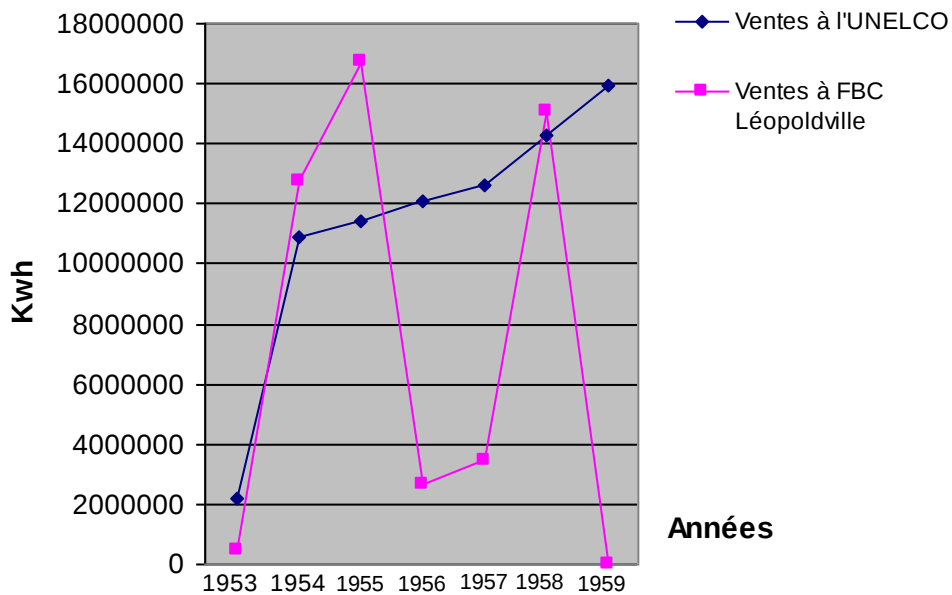
B) Les difficultés de l'EEAEF et les défaillances des prévisions de consommation d'électricité industrielle

L'échec de l'aménagement du Kouilou avait achevé tous les espoirs d'industrialisation de l'AEF. Depuis 1949, l'EEAEF avait déjà tenté de donner une impulsion à ce mouvement en bâtissant des barrages, en se concertant avec certains industriels, en rabaissant les tarifs de kWh, etc. En vain. Ces tentatives infructueuses provoquèrent plutôt un problème d'équilibre financier de la société.

1. Les ventes de courant industriel de l'EEAEF et les puissances souscrites des barrages

Il s'agit ici d'évoquer les ventes de courant HT de l'EEAEF directement aux industries installées dans les régions de Boali et de Brazzaville, en dehors des périmètres de concession de l'UNELCO. Les ventes de courant issu du barrage de Djoué se limitaient aux villes de Brazzaville et de Léopoldville. La région du Djoué était forestière avec une dispersion de petits chantiers d'exploitation forestière équipés de groupes électrogènes autonomes. Avec l'établissement du barrage, les dirigeants de l'EEAEF avaient espéré leur restructuration, à travers l'installation de scieries et d'usines de placage et de déroulage susceptibles d'être alimentées directement par le barrage, et exonérées de frais de raccordement. Cependant, la plupart des exploitants étaient de modestes entrepreneurs locaux disposant de capitaux réduits, se contentant de couper le bois et de l'exporter en grumes vers les usines européennes. La seule issue passait par l'arrivée des capitaux d'industriels métropolitains. Or, ceux-ci évitaient de créer une concurrence industrielle entre les colonies et la Métropole. Malgré les avantages fiscaux et les terrains gratuitement concédés aux industries désireuses de s'établir dans la région, aucune véritable implantation ne vit le jour. A titre de rappel, la construction du barrage n'avait préalablement pas fait l'objet d'une réelle concertation entre l'EEAEF et des industries franchement intéressés, à l'instar du barrage de Boali avec l'ICOT. C'était la détermination de sortir Brazzaville de sa dépendance qui guidait les travaux en cours ; d'où des prévisions de consommation assez prudentes d'EDF. Ainsi, les ventes de courant du barrage se répartissaient comme suit :

Graphique n°59: Ventes d'électricité de l'EEAEF.



Source: «Le Congo», déjà cité, n°122, 12^e année, numéro spécial « L'électricité », Paris, janvier 1964, p.1006.

EEAEF : procès-verbaux des séances du conseil d'administration de 1954 à 1960. Archives EDF, carton 925861.

On peut observer que dès la mise en route du barrage, les ventes de courant de l'EEAEF se portent plutôt bien, en particulier vers Brazzaville. En revanche, avec le démarrage de l'usine de Zongo, les Belges réduisent leurs achats en 1956-1957, avant d'en effectuer fortement en 1958, pour les arrêter définitivement en 1959. On peut donc mesurer les débouchés restreints de l'EEAEF pour écouler pleinement son électricité. Avec une puissance installée de 15 000 kW, le barrage était capable de fournir une production maximale comprise entre 55 millions et 60 millions de kWh par an. Mais, au plus fort de l'activité en 1954-1955 et en 1958, la puissance de pointe pouvait s'estimer à un peu plus de 7000 kW, soit à peine la moitié de la puissance disponible. Le retrait définitif de la demande belge en provoqua une baisse considérable puisqu'il n'eut pas d'alternative.

Si la situation n'était pas similaire à Boali, elle ne reflétait pas pour autant une embellie extraordinaire des ventes de courant HT par l'EEAEF. En effet, l'ICOT était restée la seule industrie consommatrice dans la région de Boali-Bangui directement raccordée au barrage. Cependant, sa consommation était en dessous des prévisions.

En janvier 1955, le contrat de fourniture à l'ICOT était discuté en conseil d'administration de l'EEAEF. Celui-ci ne cachait pas sa déception quant à la puissance minimum souscrite par l'ICOT, puisqu'elle s'élevait seulement à 400 kW, alors que selon les prévisions, elle aurait du atteindre au moins 600 kW en 1954 et 1 000 kW en 1958. A partir de 1 000 kW, l'aménagement des chutes devenait possible et rentable grâce à la consommation de l'ICOT. Le plus inquiétant pour l'EEAEF était que cette baisse n'était pas due à une diminution du projet des cotonniers, mais tout simplement à une économie d'énergie par rapport aux prévisions. En d'autres termes, l'ICOT avait bien réalisé le développement espéré, mais consommait moins d'électricité que prévu⁴⁴³. Le conseil d'administration de l'EEAEF avouait *« qu'on ne peut espérer prochainement un développement important des ventes d'énergie à cet abonné car l'usine de l'ICOT tourne dès maintenant à trois postes avec 100 métiers sur 120 prévus. Seules restent à mettre en route des installations de blanchiment et de teinturerie. Il apparaît ainsi que la puissance appelée devrait être de l'ordre de 1 200 000 kWh »*⁴⁴⁴. En 1959, l'ICOT consommait à peu près cette puissance, 1 390 400 kWh exactement, ce qui correspondait à 600 kW environ (voir tableau n°17 à la page suivante).

La région de Boali était une zone cotonnière, et sa proximité à la forêt équatoriale, aux cultures de palmier à huile et aux exploitations diamantifères aurait pu créer un engouement industriel multiforme. Mais ici, comme à Brazzaville, il n'y avait pas également une classe d'hommes d'affaires locaux. C'était d'ailleurs le même constat dans le reste de la Fédération. En réalité, les grands projets industriels se débattaient ou se concrétisaient en AEF lorsqu'ils étaient impulsés par des investisseurs métropolitains : c'était le cas de l'ICOT, de la CFG à Port-Gentil ou encore du complexe industriel du Kouilou.

A quel niveau se situait la véritable consommation de l'ICOT ? Les procès-verbaux des conseils d'administration de l'EEAEF permettent d'apprécier sa part moyenne annuelle dans les ventes totales du barrage de Boali, environ 18,79%.

⁴⁴³ A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.62-p.68.

⁴⁴⁴ EEAEF : procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 29 janvier 1955. CAOM, FM contr//581.

Tableau n°17: Part des ventes à l'ICOT dans les ventes totales du barrage de Boali.

	1955 (pour les 8 premiers mois)	1956	1957	1958	1959
Ventes à l'ICOT (kWh)	523 050	835 500	822 800	1 217 300	1 390 400
Ventes totales (kWh)	2 699 472	4 350 776	4 997 806	6 196 544	7 209 136
% de l'ICOT	19,37	19,20	16,46	19,64	19,29

Source: EEAEF : procès-verbaux des séances du conseil d'administration de 1954 à 1960. Archives EDF, carton 925861.

En 1959, la réalité des ventes d'électricité montrait que l'ICOT représentait le cinquième de la puissance souscrite du barrage de Boali. On peut d'ores et déjà dire que la consommation d'électricité de l'ICOT est assez faible, soit le tiers de celle de la CFG. D'ailleurs, l'usine de contreplaqués de Port-Gentil resta de très loin la plus importante industrie consommatrice d'électricité HT, sans être alimentée par l'EEAEF.

L'action de l'EEAEF dans l'effort d'industrialisation de l'AEF à travers sa capacité de réaliser des structures de production était donc un échec. Toutefois, la société était-elle capable d'amortir à temps ses investissements ?

2. Le problème de nouveaux débouchés pour les barrages

L'EEAEF accorda une importance à l'accroissement de sa production et à la rentabilité de ses ouvrages. Tout d'abord, dès janvier 1955, elle tenta de régler un différend avec l'ICOT. Elle fut réticente à lui octroyer une clause d'égalité de traitement. En effet, compte tenu des ventes très inférieures à ce qu'ils espéraient, les dirigeants de l'EEAEF pensèrent pouvoir attirer de nouveaux clients à Boali en offrant des prix plus attractifs. Toutefois, ils ne voulurent pas les faire profiter à l'ICOT. M. Bordier, directeur des Affaires économiques et du Plan de la Fédération, précisa que « *cette situation doit permettre à EEAEF de faire valoir à l'ICOT, dans les négociations à venir au sujet de la clause d'égalité*

*de traitement, l'insuffisance des recettes qu'elle lui apporte »*⁴⁴⁵. De son côté M. Anthoine, représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas et administrateur de l'ICOT, pensa qu' « *il est équitable que le contrat soit assorti de cette clause : la première industrie installée à Boali ne peut pas risquer de se trouver moins bien traitée que des nouveaux venus »*.⁴⁴⁶

Les tarifs proposés à l'ICOT décurent M. Anthoine. Mais, les instructions du Ministre de la FOM furent très claires à ce sujet : « *la clause d'égalité de traitement ne devrait normalement jouer que dans le cas d'installation ultérieure d'une industrie dont l'activité est susceptible de concurrencer celle de l'ICOT. EEAEF doit rester maîtresse de ses tarifs, dans le cadre des directives données par les autorités administratives, et il n'y a aucune raison que les avantages qui pourraient être consentis à certaines industries, soient étendus à toutes les autres. Il n'en serait évidemment pas de même si les avantages étaient de nature à porter effectivement préjudice à l'ICOT, par exemple en favorisant un concurrent »*⁴⁴⁷. La décision fut prise de ne pas octroyer de clause d'égalité de traitement à l'ICOT, sauf pour les entreprises de même nature qu'elle, c'est-à-dire les industries textiles.

Depuis 1952, une usine d'engrais de la société Ugine était en projet en AEF, mais l'emplacement restait encore à choisir, au Djoué ou à Boali. Les élus de l'Oubangui-Chari décidèrent d'intervenir comme ils l'avaient fait pour l'ICOT afin d'obtenir l'implantation de l'usine à Boali et de dynamiser l'activité de la centrale. Cette situation ne gênait pas l'EEAEF, car quelque fût le barrage, elle était bénéficiaire. L'un des principaux arguments avancés par les oubanguiens était la couverture impérieuse des cultures de coton de la région en engrais pour les rendre plus productives. En outre, une partie des engrais pouvait être écoulee plus facilement au Congo belge ; dans les provinces belges de l'équateur, de l'Oubangui Oriental et des Uélés qui se trouvaient dans les mêmes conditions de pauvreté que les sols du Tchad et de la région de Boali.⁴⁴⁸

⁴⁴⁵ EEAEF : lettre de M. Bordier à la société, décembre 1954. CAOM, FM contr//581.

⁴⁴⁶ EEAEF : lettre de M. Anthoine au représentant du Ministre de la FOM auprès de la société, janvier 1955. CAOM, FM contr// 581.

⁴⁴⁷ EEAEF : lettre du Ministre de la FOM à son représentant, M. Crouzet, auprès de la société, janvier 1955. CAOM, FM contr// 581.

⁴⁴⁸ A. Engilberge, *L'électrification de l'Oubangui-Chari...*, déjà cité, mémoire de maîtrise, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002, p.76.

Mais cette fois, l'activisme des élus oubanguiens s'avéra inefficace, car le Gouverneur général de l'AEF évoqua deux écueils : d'abord l'efficacité des engrais azotés dans les sols en AEF n'était pas prouvée, et ensuite, tous les projets industriels étaient incités à se rattacher au projet du Kouilou. Le conseil d'administration de l'EEAEF semblait découvrir avec beaucoup d'amertume cette situation. En effet, le projet du Kouilou était largement soutenu par le Gouvernement général de l'AEF, l'Etat et des hommes d'affaires métropolitains : le prix du kWh y était plus attractif, 45 centimes contre 7 francs au Djoué et 5 francs à Boali. La rentabilité du Kouilou était donc sans égal. La résignation était collective au sein de l'EEAEF, surtout qu'aucune véritable possibilité n'était trouvée pour compenser le départ des Belges et les méventes avec l'ICOT. Le plus grave est que l'EEAEF n'était pas désignée pour gérer la production de l'électricité du Kouilou en cas de réalisation du projet.

Ainsi, le problème de nouveaux débouchés du courant était en grande partie la résultante du désintérêt des milieux d'affaires métropolitains pour les barrages du Djoué et de Boali. L'EEAEF devait se contenter de l'évolution de la consommation à Bangui et à Brazzaville. La recherche de nouveaux clients porta néanmoins de modestes résultats. En effet, en avril 1956, l'ORSTOM, situé à 10 kilomètres de la route Boali-Bangui, souhaitant délaissier ses groupes électrogènes, décida de contacter l'EEAEF pour une possibilité de raccordement à partir de la ligne de transport Boali-Bangui. L'EEAEF en était capable, car l'ORSTOM ne se trouvait pas dans la concession de l'UNELCO quand bien même celle-ci semblait clairement intéressée. Mais, les ventes à l'ORSTOM étaient assez dérisoires : de 12 640 kWh en 1957, elles grimpaient à 58 600 kWh en 1959.⁴⁴⁹

Au niveau du Djoué, les nouveaux consommateurs étaient principalement la base aérienne de l'Armée et le siège Afrique de l'OMS en 1958. Là aussi, les nouvelles ventes étaient modestes bien qu'elles fussent nettement élevées qu'à Boali : de 433 135 kWh en 1954, elles périclitaient à 127 879 kWh en 1955 pour remonter progressivement à 207 313 kWh en 1959.⁴⁵⁰

⁴⁴⁹ EEAEF : procès-verbaux des séances du conseil d'administration de 1958 à 1960. Archives EDF, carton 925861.

⁴⁵⁰ Idem.

Cette situation d'absence de réels débouchés posait d'énormes problèmes à l'EEAEF, surtout qu'elle payait un lourd tribut en proposant des tarifs assez bas à l'UNELCO, notamment à Bangui et à Brazzaville.

3. Les effets néfastes de la politique de tarifs bas et de l'interventionnisme gouvernemental sur l'EEAEF

L'EEAEF était une SEM, avec l'objectif de rendre le plus accessible l'électricité à toutes les populations et à toutes les industries susceptibles de s'implanter. Ceci passait entre autres par des tarifs du kWh très attractifs, sans menacer ses marges d'exploitation, et sa capacité d'amortir dans les délais raisonnables ses investissements. Elle n'était pas un service public. Mais, l'attitude des administrations territoriales, fédérales et métropolitaines au niveau de la fixation des prix du kWh, et l'empressement de certaines d'entre elles à la solliciter pour l'électrification des centres de brousse, créaient une certaine confusion. EEAEF devait-elle prioriser, à travers des tarifs très bas, le caractère social de l'électrification ?

En ce qui concerne le barrage du Djoué, à la fin des études du projet et du chantier, certains administrateurs déploraient « *la politique gouvernementale de blocage des prix* »⁴⁵¹. En effet, en 1952, EDF avait suggéré un tarif minimum de 7 francs CFA/ kWh vendu à l'UNELCO-Brazzaville. Cela permettait à l'EEAEF d'amortir ses installations au bout de 32 ans, et donc d'assurer un minimum d'équilibre financier. Mais, le Haut commissaire, représentant le Gouvernement général de l'AEF au conseil d'administration, n'était pas de cet avis. Il imposa 6 francs comme prix de vente afin de drainer davantage de foyers brazzavillois au réseau⁴⁵². Cette tarification posa divers problèmes pour l'avenir de la société, car le montant de 7 francs était déjà le niveau le plus bas, le plus serré et ne prenait même pas en compte la rémunération propre de la société. La CCFOM et le FIDES n'étaient pas également d'accord avec cette tarification imposée, car, c'étaient eux qui finançaient les travaux. L'EEAEF avait déjà consenti de forts rabais aux Belges, et ils estimaient à juste titre que le tarif de 7 francs/kWh contraignait à vendre l'électricité à perte à l'UNELCO. Aussi, le conseil

⁴⁵¹ EEAEF : Procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 1953. CAOM, FM contr//581.

⁴⁵² EEAEF : résolutions votées au conseil d'administration du 10 mars 1953, p.2. Archives EDF, carton 925859.

EEAEF : contrat de fourniture d'électricité avec l'UNELCO du 26 février 1953, p.6. Archives EDF, carton 925859.

d'administration dans sa majorité rejeta t-il ce barème, mais le Haut commissaire, bénéficiant d'un veto, s'y opposa. Par la suite, une entente fut trouvée pour augmenter progressivement le tarif à 7 francs en 1958, à la grande joie des représentants de l'UNELCO, et des collectivités locales⁴⁵³. Cependant, « *certain administrateurs se sont étonnés du nouveau sacrifice à notre société pendant les quatre premières années de l'exploitation, qui représente un total de l'ordre de 35 millions de francs ; il est nécessaire d'y consentir puisqu'il conditionne la solution de conciliation qui est soumise à l'approbation du conseil* »⁴⁵⁴. Ainsi, l'EEAEF accusa volontairement des pertes dès le début des activités du barrage du Djoué, juste pour faciliter la construction du barrage Zongo, le redressement financier de l'UNELCO et une plus grande accessibilité de l'électricité aux populations brazzavilloises.

Un constat est également à faire pour le barrage de Boali. Déjà, la note de calcul présenté le 30 septembre 1952 conclut un tarif du kWh vendu à Bangui à 10,90 francs, ventilé en 5,06 francs pour l'EEAEF le producteur et 5,89 francs pour l'UNELCO le transporteur. Cette répartition ne convint pas à l'EEAEF. Malgré le désistement de l'UNELCO sur le financement de la ligne de transport, le protocole du 27 juin 1953 maintint ce tarif⁴⁵⁵. Or, l'EEAEF avait engagé de nouvelles dépenses en finançant en partie la ligne sur ses fonds propres alors que ce n'était pas prévu. Elle fut obligée de s'arranger dans les limites de ce tarif pour supporter à peine le taux de financement des ouvrages du barrage. A Boali, elle n'était peut-être pas confrontée à un déficit comme à Brazzaville, car le tarif imposé ici n'enclenchait pas de ventes à perte. Mais, elle souhaitait une plus grande compréhension du Gouvernement général de l'AEF et du Ministère de la FOM, après le sacrifice consenti au Djoué, pour lui permettre de mieux fixer ses tarifs afin d'atteindre assez bien l'équilibre financier. De plus, l'ICOT commençait à signaler sa baisse de demande d'électricité. Toutefois, les conditions de fourniture étaient très claires, le représentant du Ministère de la FOM « *considère que l'étude EDF du 30 septembre 1952, présenté au conseil d'administration du mois d'octobre (1952), constitue un engagement qu'EEAEF doit respecter (...) aucune modification (...) survenue dans les conditions prises comme bases de ladite étude ne sera prise en compte* ».⁴⁵⁶

⁴⁵³ EEAEF : résolutions votées au conseil d'administration du 10 mars 1953, p.2. Archives EDF, déjà cité.

EEAEF : contrat... avec l'UNELCO du 26 février 1953, p.6. Archives EDF, déjà cité.

⁴⁵⁴ Idem.

⁴⁵⁵ Questions diverses sur l'électrification. Archives EDF, carton 925859.

⁴⁵⁶ EEAEF : note du représentant du Ministre de la FOM auprès de la société, M. Crouzet, 28 mai 1953. CAOM, FM contr//580.

La direction de l'EEAEF était donc constamment déchirée entre obligation de rentabilité et nécessité de fournir l'électricité à tarif bas afin d'encourager la consommation. La composition de son conseil d'administration, la répartition de son capital et son mode de financement plaçaient la société dans une sorte de dualisme permanent. Elle se soumettait aux décisions administratives, notamment des représentants du Gouvernement général de l'AEF et du Ministère de la FOM qui étaient souvent sur la même longueur d'ondes. Ils étaient nommés par décrets et bénéficiaient d'un droit de veto. Aussi, pouvaient-ils aisément imposer leurs avis. Même la présence du FIDES et de la CCFOM au conseil d'administration n'y changeait pas grand chose, car ils étaient sous l'autorité du Ministère de la FOM. La seule limite à l'abaissement des tarifs était l'équilibre financier à atteindre comme le conférait les statuts de la société, pour éviter qu'elle ne fût un service public. Le Ministre de la FOM l'expliquait d'ailleurs à son représentant : « *Il est incontestable qu'en principe le rôle des sociétés d'économie mixte est de fourniture du courant au prix le plus bas possible. Mais ces abaissements de tarifs ne doivent pas se faire au détriment de l'équilibre financier de la société* »⁴⁵⁷. Les contraintes tarifaires à Boali et surtout au Djoué étaient donc provisoires sans pour autant qu'il eût forte augmentation de tarif par la suite.

Au Tchad, l'EEAEF était également soumise aux tarifs de vente imposés par le Gouverneur chef de Territoire du Tchad. Ici, elle n'était pas concessionnaire mais gérante. En définitive, pour la société, cette politique de blocage des tarifs se répercutait négativement sur son chiffre d'affaires.

4. La rentabilité compromise d'EEAEF

Les résultats d'exploitation de l'EEAEF indiquèrent un déficit depuis 1951-1952. La société à sa création, ne disposa d'aucun fonds propre. Pour financer les missions d'études EDF, l'établissement des projets et leur réalisation, en premier lieu l'aménagement du barrage du Djoué, elle n'eut d'autres choix que s'endetter. En deuxième lieu, elle dut entreprendre la construction du barrage de Boali. Là aussi, le coût du nouvel ouvrage l'obligea, dans une certaine mesure, à contracter des emprunts.

⁴⁵⁷ Instructions du Ministre de la FOM à son représentant, M. Bonnal, décembre 1956. CAOM, FM contr//580.

En outre, dès 1952, la société dut procéder à une augmentation de son capital de 150 millions de francs CFA sur les propositions du Directeur des Affaires économiques et du Plan⁴⁵⁸ et vendre ses actifs (immeubles de son siège et de la cité à Djoué). Car, elle devait participer à la construction de l'usine de Boali sur ses ressources propres. Pour l'exercice 1952/1953, la société avait besoin globalement de 1,06 milliard de francs CFA. Outre l'augmentation de capital, la CCFOM proposa une avance à long terme de 913 millions de francs. Le Haut commissaire demanda que l'appel de l'augmentation du capital se fît par tiers afin de permettre à la Fédération de souscrire sa part initiale à raison de 16,5 millions francs CFA. Mais, l'EEAEF en avait besoin très vite pour l'aménagement des deux barrages : il ne fut pas possible de retenir cette proposition. La situation était critique, et posait le problème de changement de majorité. La CCFOM devait alors rétrocéder au cours des trois années suivantes le nombre d'actions nécessaires pour permettre à la Fédération de conserver son pourcentage initial de 33%⁴⁵⁹. Une nouvelle direction fut donc nommée et fit face aux pertes des années à venir. En effet, hormis le lourd endettement, la société dut affronter un déficit d'exploitation dès l'exercice de 1954. La cause principale fut le niveau de fixation des tarifs du kWh produit par barrage du Djoué et des consommations d'électricité à Brazzaville, surtout qu'aucune grosse industrie ne vint s'implanter dans la région.

Les bons chiffres de la gérance à Fort-Lamy n'arrivèrent pas à combler les résultats de l'EEAEF. Néanmoins, l'énorme fourniture d'électricité aux Belges en 1954 atténua davantage le déficit d'exploitation générale à 103 283 francs CFA, et le chiffre d'affaires situa à 143,28 millions de francs CFA. « *Ce déficit est compensé par des produits divers permettant ainsi de clôturer cet exercice par un résultat néant* »⁴⁶⁰. En fait, les comptes présentèrent un déficit de l'ordre de 16 millions de francs après affectation aux amortissements des sommes nécessaires, 45,36 millions de francs, à la constitution des provisions calculées selon les normes habituelles. « *Le déficit de la société n'est pas reportable au point de vue fiscal que durant 5 ans. Il devrait être opportun d'éviter de faire apparaître un déficit et de comptabiliser une partie des amortissements concernant l'exercice en cours, à concurrence du déficit de cet exercice, à un poste « amortissements différés » qui resterait ouvert à l'actif du bilan,*

⁴⁵⁸ Direction des Affaires économiques et du Plan : note pour le Ministre de la FOM, 29 mars 1952. CAOM, FM contr// 580.

⁴⁵⁹ EEAEF : rapports du conseil d'administration aux assemblées générales ordinaires des 30 mai 1953 et 16 juin 1954. CAOM, FM contr// 582.

⁴⁶⁰ EEAEF : rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 1955. Archives EDF, carton 925861.

*jusqu'au moment où les exercices à venir laisseraient un bénéfice suffisant permettant l'extinction de ce compte « amortissements différés »*⁴⁶¹. Le compte des pertes et profits de l'année 1954 fut donc équilibré grâce à l'inscription au compte « amortissements différés » des pertes de cet exercice. L'EEAEF usa donc des moyens légaux pour éviter d'afficher des pertes importantes et de déposer le bilan. La même méthode fut appliquée pour l'exercice de 1955. Le chiffre d'affaires fut en forte hausse, 189,32 millions de francs CFA : la société présenta même des bénéfices d'exploitation générale de l'ordre de 50 585 francs CFA après amputation des amortissements, 66,35 millions de francs CFA⁴⁶². Or, le déficit atteignit 14 millions de francs au Djoué, Boali étant sensiblement en équilibre, et la gérance au Tchad continua modestement de générer des bénéfices. En réalité, le déficit d'exploitation générale se maintint.

En 1956, l'EEAEF procéda à une nouvelle augmentation de son capital de 250 à 550 millions de francs CFA, car *« les calculs effectués montrent que (...) par le seul effet de disparition du contrat belge et de l'accroissement des annuités des emprunts à la CCFOM, un déficit de trésorerie doit apparaître dans les comptes de la société en 1961. Avec la baisse des tarifs, ce déficit qui eût été au maximum de 112 millions de francs atteindra 274 millions en 1971 »*⁴⁶³. Elle continua ainsi de connaître des difficultés financières, heureusement son statut de SEM lui permit d'avoir recours aux fonds de la CCFOM pour réaliser des augmentations de capital. Le Ministre de la FOM précisa toutefois que *« toutes choses restant légales, il n'y a pas à prévoir un déficit supérieur à ce chiffre et l'augmentation de capital est destiné à y faire face. Dans ces conditions il doit être bien entendu que le FIDES ne sera pas plus appelé à soutenir financièrement la société »*.⁴⁶⁴

Ainsi, la Métropole ayant déjà beaucoup aidé l'EEAEF, prévint qu'il s'agit de la dernière faveur qui lui était faite. Désormais, la société devait apprendre à s'autofinancer. En 1956, les ventes à Bangui furent encore satisfaisantes, mais elles n'empêchèrent pas la poursuite du déficit d'exploitation générale à 6,87 millions de francs CFA après amputation des amortissements (43,82 millions de francs). Au total, les pertes cumulées s'élevèrent à

⁴⁶¹ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 26 mars 1955, examen et approbation des comptes et bilan soumis à la prochaine assemblée générale ordinaire. CAOM, FM contr// 581.

⁴⁶² EEAEF : rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 1956. Archives EDF, carton 925861.

⁴⁶³ Instructions du Ministre de la FOM à son représentant au conseil d'administration, M. Bonnal, 18 avril 1956. CAOM, FM contr// 580.

⁴⁶⁴ Idem.

12,08 millions de francs CFA⁴⁶⁵. Comme, elle ne pouvait pas augmenter les tarifs pour réduire plus rapidement ses déficits, la société s'en remit aux espoirs d'une hausse des ventes, en attendant l'année 1958 au cours de laquelle elle avait le droit de vendre le kWh à l'UNELCO-Brazzaville à 7 francs CFA. Elle pouvait à ce moment espérer une réduction significative des déficits. L'année 1956 fut un tournant, la société fut à sa dernière année de reports récurrents de ces pertes sur les résultats d'exploitation officiellement annoncés. En 1957, les pertes furent encore au rendez-vous malgré les bonnes ventes à Brazzaville, à Bangui et à Fort-Lamy, car la demande des Belges continua de décroître.

En 1958, l'importante fourniture d'électricité aux Belges, qui fut en fait la dernière, permit, avec les bonnes ventes à Brazzaville et à Bangui, « *la réduction de moitié des pertes antérieures, il restera encore à ce titre 4,9 millions ; et une reprise partielle des amortissements différés des années antérieures, il restera encore 93,7 millions. Il est encourageant d'avoir pu pour la première fois faire des souscriptions sur les déficits antérieurs* »⁴⁶⁶. Il était d'autant important que les ventes d'électricité aux deux villes fussent élevées car, le remboursement des annuités des avances dont l'EEAEF avait bénéficié, commença le 1^{er} janvier 1957 pour le crédit de 300 millions de francs CFA et le 1^{er} janvier 1958 pour celui de 16 millions de francs CFA.⁴⁶⁷

En raison des lourds investissements qu'avaient demandés les aménagements du Djoué et de Boali, un équilibre financier dès les premières années d'exploitation était difficile à atteindre. C'est pour cette raison qu'une SEM sembla appropriée : les aides publiques permettant d'éviter une faillite anticipée et de compenser la frilosité et le manque de ressources des partenaires privés. Cependant, le programme de financement adopté initialement qui escomptait une rentabilité du barrage du Djoué vers la fin des années 1950, fut un peu trop ambitieux. En fait, « *l'équilibre n'est obtenu que grâce au jeu d'amortissements différés dont le montant atteint actuellement 102,5 millions de francs CFA. En outre, les pertes reportées des exercices antérieurs se chiffrent à 9,7 millions francs CFA* ». ⁴⁶⁸

⁴⁶⁵ EEAEF : rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 29 juin 1957. CAOM, FM contr//582.

⁴⁶⁶ EEAEF : procès-verbal de la séance du conseil d'administration, examen des comptes, 14 mai 1959. CAOM, FM contr//582.

⁴⁶⁷ EEAEF : rapport du commissaire du Gouvernement général auprès de la société, 1958. CAOM, FM contr//586.

⁴⁶⁸ Idem.

Parallèlement, la place du capital social dans l'ensemble des moyens de financement fut relativement faible : 225 millions de francs CFA appelés sur un total de 4,5 milliards de francs CFA de ressources et « *la proportion des dotations est beaucoup moins libérale que dans nombre d'autres organismes publics ou semi-publics : 563 millions dont 413 pour le Djoué. En revanche les emprunts contractés auprès de la CCFOM, passibles d'un intérêt annuel figurent pour plus de 2,65 milliards de francs CFA. L'importance de cette charge se traduit dans le compte d'exploitation générale qu'elle grève en 1957 de 77 millions de frais financiers. Ces 77 millions absorbent une large part des recettes tirées du Djoué dont le montant propre figure pour 128 millions sur 190 millions de vente d'énergie totale pour 1957* »⁴⁶⁹. Sans compter que la CCFOM eut la possibilité d'augmenter les taux d'intérêt de ces emprunts : il resta peu de marge de hausse ouverte pour les autres chefs de dépenses.

Finalement, les hypothèses initiales de développement de la société qui reposaient sur les chances d'expansion économique de Brazzaville se révélèrent erronées. « *L'élargissement du champ des opérations d'EEAEF dans un cadre nouveau s'est révélé très bénéficiaire. Le rythme du centre de Bangui s'est développé à une allure rapide. Cette croissance rapide des centres de Bangui et de Fort-Lamy souligne un déplacement de l'axe d'activité de la société dont les effets se répercutent sur la situation financière d'EEAEF* »⁴⁷⁰. Ce furent les ventes d'électricité à Bangui et à Fort-Lamy qui endiguèrent relativement l'impact négatif de la situation du barrage du Djoué. L'équilibre financier resta précaire.

C) La structure inchangée de l'économie de l'AEF

Le visage de l'AEF à la fin des années 1950 différait des périodes précédentes. Il y avait un relatif développement économique et social : les villes étaient davantage urbanisées, le niveau de vie avait augmenté, les exportations s'accroissaient,... Toutefois, la configuration de l'économie n'avait pas subi d'énormes transformations alors que le processus d'électrification avait besoin justement d'une volonté industrielle concrète pour lui donner sa plénitude. L'AEF avait conservé une économie de rente, les possibilités industrielles

⁴⁶⁹ EEAEF : rapport du commissaire du Gouvernement général auprès de la société, 1958. CAOM, déjà cité.

⁴⁷⁰ Idem.

n'avaient pas été saisies devant l'immensité des richesses du sol et du sous-sol, comme le bois.

1. Exemple d'un secteur non industrialisé : la filière bois

L'important ici n'est de décrire les entreprises présentes dans l'exploitation forestière en AEF, mais d'énumérer la valeur ajoutée qu'aurait entraîné une industrialisation dynamique de ce secteur. Le bois n'était plus, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la première ressource à l'exportation de la Fédération. Il avait été relégué au second rang par le coton. Malgré tout, sa place était encore importante : il employait dans les années 1950 près de 22000 Africains dans les chantiers et les rares scieries. En 1945, OBAEF (qui devint OBAE en 1956) avait été créé pour s'occuper de la commercialisation du bois, contribuer à la modernisation de l'activité forestière, et inciter l'établissement sur place des industries de transformation. Ce dernier objectif sous-entendait une fourniture permanente et abondante d'électricité.

En fait, tous les exploitants forestiers remettaient leurs productions (à majorité des grumes) à l'OBAEF, et il leur trouvait des débouchés commerciaux à l'extérieur, fixait les prix et prenait une marge pour son fonctionnement. Les prix à l'exportation, appelé prix FOB (free on board) à la tonne, se décomposait comme suit : prix du bois à la coupe en forêt (environ 30%) auquel il fallait ajouter les frais de transport de la forêt jusqu'au port fluvial ou maritime (27%), les taxes locales, les frais de stockage au port, de chargement, le fret (30%), le débarquement au port de destination, les assurances et la marge de l'office des bois. A 3801 francs CFA la tonne en 1947, le prix moyen FOB avait doublé en 1948 et s'était stabilisé à 8 000 francs CFA en 1952-1956. Les gains étaient donc en perpétuelle croissance. Toutefois, l'OBAEF s'était borné à maintenir l'ancien système économique qui consistait uniquement à exporter les bois en grumes. En effet, excepté la CFG, il n'y avait pas une autre grande usine de transformation. Or, la fabrication des contreplaqués, notamment à partir du bois d'okoumé, ou le déroulage de bois sur les lieux d'exploitation aurait largement procuré à des économies diverses et à une valeur ajoutée aux exportations. Essayons d'illustrer nos propos : 10 tonnes de bois d'okoumé vendues, en 1954, à 80 000 francs CFA environ aux usines européennes, procuraient après transformation une valeur dix fois plus importante.

D'abord, en matières d'économies diverses, le temps qui s'écoulait entre l'abattage et la mise en vente du bois était de l'ordre de plusieurs mois, bien souvent de plus d'un an : les capitaux immobilisés étaient donc énormes. Le bois pouvait subir alors certaines avaries et perdait un peu de sa fraîcheur. Dans la fabrication du contreplaqué, le bois fraîchement abattu était utilisable de suite sans inconvénients pour sa qualité. Ensuite, les frais de manutention de billes de plusieurs mètres cubes, pesant plusieurs tonnes, étaient obligatoirement élevés. A l'embarquement, les moyens de chargement étaient en général rudimentaires, l'arrimage à bord était difficile, la place perdue était énorme, les manutentions à l'arrivée dans les ports européens bien que beaucoup plus faciles, n'en étaient pas moins très onéreuses. Enfin, les pertes au tranchage, au déroulage, puis au contreplacage étaient importantes, de l'ordre de 30%, bien que souvent ces déchets sans utilisation payante eussent pourtant été grevés des frais de manutention, de transport, de stockage, d'assurances,...

Il était possible de dresser une liste des économies certaines résultant de la fabrication du contreplaqué en AEF, en particulier au Gabon :

- économie de la forêt par l'utilisation sur place des tronçons d'arbres (2 mètres à 3,5 mètres) qui ne pouvaient être incorporés dans les lots exportables et restaient abandonnés en forêt ;
- économie sur les frais de transport maritime par suite d'une manutention plus facile, d'un arrimage utilisant au mieux les cales des cargos, du seul transport de marchandise transformée prête à la vente au consommateur, à l'exception des déchets de fabrication ;
- pour les mêmes raisons économie sur les frais de transport par voie ferrée ou camion depuis la forêt jusqu'au port de chargement ;
- immobilisations de capitaux plus bas ;
- suppression de nombreux intermédiaires grevant les prix de revient ;
- possibilité d'employer une main-d'œuvre économique, l'africain avait prouvé qu'il pouvait fort s'adapter à ce genre de travail ; l'économie réalisable sur la main d'œuvre faisait plus que compenser les frais supplémentaires inhérents à l'installation d'usines sur place.

Il ne s'agissait là que des incidences sur le prix. Essayons d'énumérer l'impact sur les structures économiques et sociales en AEF :

- tout d'abord le magnifique développement industriel par la création de biens manufacturés qui pouvait en résulter pour le Gabon et le Moyen-Congo ; d'où les multiples incidences favorables à l'économie générale de l'AEF ;
- création de nouveaux emplois par les installations de multiples usines de contreplacage, de déroulage ou de tranchage comme la CFG avec des cités pour le personnel ;
- accroissement de la production d'électricité et, par là même, extension du réseau pour le fonctionnement des usines et l'alimentation des cités à proximité ;
- enfin la possibilité de sélectionner minutieusement les bois, donc de ne produire qu'un matériau impeccable, faisant prime sur le marché mondial.

Voici donc une formidable illustration d'un secteur d'activité resté quasiment inchangé dans sa structure.

2. La configuration de l'économie à la fin des années 1950

L'économie de l'AEF était devenue plus importante à la fin des années 1950 en tonnages et en valeurs. Son panorama mettait toujours en évidence une place prépondérante du secteur primaire, c'est-à-dire l'agriculture, l'extraction minière et l'exploitation forestière, qui regroupait 90% de la population active. La Fédération s'était maintenue dans une économie de rente, avec des structures sous-développées. L'agriculture était en pôle position dans le secteur primaire avec 75% des effectifs⁴⁷¹. En effet, l'effort de modernisation rurale entrepris depuis le début des années 1950, par la mise en place d'un encadrement de plus en plus dense des producteurs, appuyé sur un réseau de fermes de multiplication et de pépinières, par l'extension des cellules d'évolution qu'étaient les paysannats, par l'accroissement des actions menées dans le cadre des « aménagements ruraux » et par l'organisation des circuits commerciaux, avait porté ses fruits.

⁴⁷¹ Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

On pouvait voir la production agricole sous deux angles : les cultures vivrières et les productions agricoles vouées quasiment à l'exportation. Les premières étaient toujours difficiles à évaluer avec exactitude, une faible partie de la production faisant l'objet d'une commercialisation contrôlée. Car, les paysans cultivaient d'abord ces produits pour leur consommation personnelle, et le reste, parfois déclaré auprès des autorités locales, était ensuite commercialisé localement par petites quantités. Aussi, les cultures vivrières échappaient-elles souvent à toute forme de taxation, et par conséquent, à une quantification exacte et éventuellement à tout circuit industriel. Les chiffres concernant les principaux produits de l'agriculture vivrière, pouvaient cependant être estimés :

Tableau n°18: Les principales productions de l'agriculture vivrière (tonnes).

Produits	1947	1956
sorgho, mil	525 840	625 000
maïs	13 848	38 000
Riz (paddy)	5 544	23 000
Patates, ignames	42 890	100 000
Haricots, pois	7 000	48 000
Banane	103 000	200 000

Source: Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953/1957, tranche 1957/1958. Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, FM 2 TP 264.

Toutefois, un très petit nombre de cultures vivrières était, dans une certaine mesure, voué à l'exportation. C'était le cas singulièrement de l'arachide, dont la production en coupes, d'après les évaluations, était passée de 51 000 tonnes en 1947 à 184 000 tonnes en 1955 ; 8 100 tonnes d'arachides décortiquées avaient été exportées en 1956 sur une production de 220 000 tonnes. La production exportée procurait quelques recettes fiscales à la Fédération, tout comme les faibles quantités achetées par les petites huileries locales, notamment celles de la Société Industrielle du Niari. Celles-ci fonctionnaient encore grâce à leurs groupes électrogènes, permettant ainsi de produire, pour le marché local, 421 tonnes d'huile en 1948, 758 tonnes en 1952 et 1 000 tonnes en 1957. La Société Industrielle du Niari avait même installée depuis 1956, dans la vallée du Niari, la seule sucrerie en AEF, traitant environ 1 200

tonnes de canne à sucre par jour qui, malgré tout, n'arrivaient pas à satisfaire les besoins locaux.⁴⁷²

A côté, les productions agricoles à l'exportation, depuis la fin de la guerre, étaient devenues incontournables dans l'économie aéfiennne. Le coton était la plus importante d'entre elles : c'était la première ressource économique de l'AEF devant le bois. En 1938, sa production était de 25 481 tonnes en graines, elle grimpait à 88 635 tonnes (coton-graines et coton-fibres) en 1951 et à 145 845 tonnes (coton-graines et coton-fibres) en 1955. En 1957, 46 petites usines d'égrenage (en Oubangui-Chari et au Tchad), avaient traité près de 111 000 tonnes de coton-graines. 3,2 millions de mètres de cottonnades écruées étaient sortis des filatures de Brazzaville (TEFRACO) et de Bangui (ICOT)⁴⁷³. Cette industrie textile était encore modeste, et ne connaissait toujours pas jusqu'en 1958 des productions exponentielles au point d'absorber tout le coton local. Ainsi, une partie non négligeable, 37 000 tonnes⁴⁷⁴, continuait d'être exportée.

Par contre, les autres productions agricoles d'exportation restaient moins importantes, mais connaissaient tout aussi une croissance. La production de café passait de 788 tonnes en 1936 à 3 222 tonnes en 1952, et à 5 300 tonnes en 1956. Le cacao atteignait un record en 1954-1955 avec 2 430 tonnes. Ces deux productions étaient entièrement exportées en l'état. La production d'huile de palme brute et de palmistes croissait de 15% par an pour se chiffrer à 23 000 tonnes en 1956. Une grande partie était destinée aux petites industries locales : les savonneries s'en servaient pour produire 2 500 tonnes de savons et les huileries de la Compagnie Française du Haut et Bas-Congo pour le raffinage et la mise en bouteille (2 000 tonnes d'huile de palme). Depuis 1938, comme la consommation locale augmentait, les exportations d'huile de palme brute et de palmistes décroissaient de moitié à 11 000 tonnes en 1956.⁴⁷⁵

L'AEF produisait aussi du tabac (1000 tonnes en 1955) dont une partie servait à la fabrication de cigarettes à Brazzaville (450 tonnes), et des viandes fraîches et congelées qui lui permettaient de s'auto suffire et d'exporter.⁴⁷⁶

⁴⁷² Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

⁴⁷³ Idem.

⁴⁷⁴ Idem.

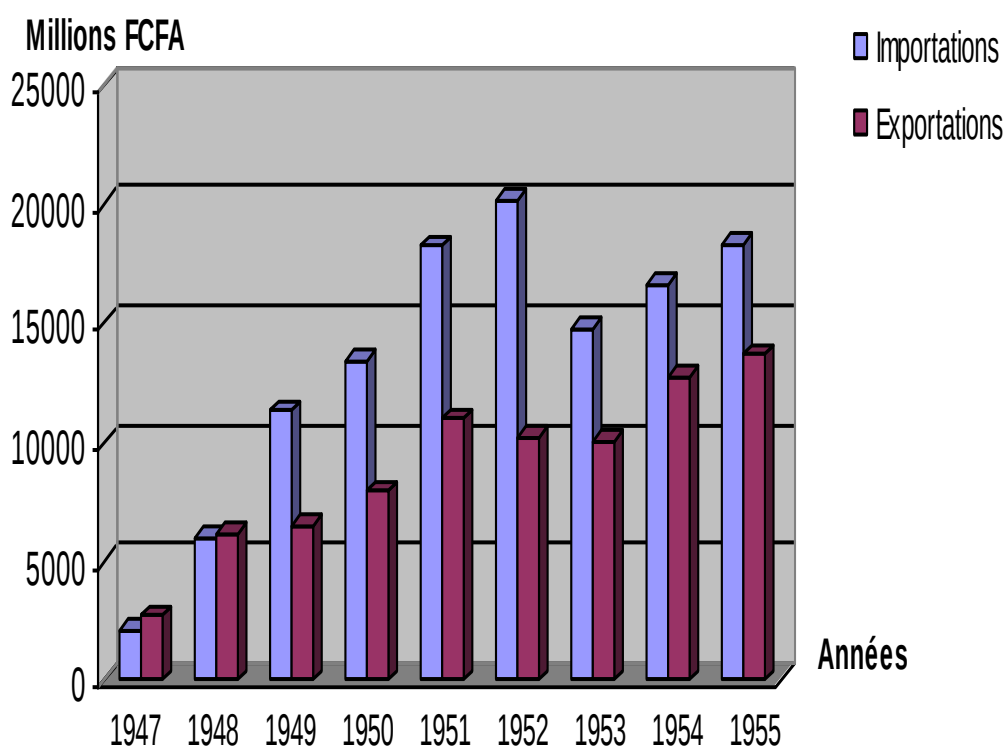
⁴⁷⁵ Ibidem.

⁴⁷⁶ Ibidem.

Hormis les productions agricoles, il y avait les productions minière et forestière. La production de bois, depuis la fin de la guerre, avait cru de manière régulière. En 1956, sur 690 000 tonnes de bois abattus, 72 000 tonnes avaient été transformées dans les 54 usines locales⁴⁷⁷. Le tiers de cette transformation avait été consommé localement et le reste, en même temps que les grumes étaient exportées.

La production minière était restée faible : les quantités d'or, de diamant, de plomb et de zinc n'excédaient pas 10 000 tonnes. A partir de 1957, le pétrole était exploité dans la région de Port-Gentil avec une production de 300 000 tonnes entièrement exportées⁴⁷⁸. Pour mieux continuer nos analyses, observons attentivement les graphiques et tableaux ci après.

Graphique n°60: Le Commerce extérieur de l'AEF 1947-1955.



Source: P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995,, p.871.

⁴⁷⁷ Plan d'équipement... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF. CAOM, déjà cité.

⁴⁷⁸ Idem.

Tableau n°19: Les valeurs des principaux produits exportés de l'AEF 1938-1956 (en millions de francs CFA).

	1938	1949	1953	1956
Café	11	199	451	744
Arachides	1	12	84	356
Palmistes	16	175	253	172
Huile de palme	12	136	109	141
Cacao	3	65	361	265
Minerai de plomb	3	40	110	135
Bois	101	1 532	3 315	5 205
Coton	49	2 248	3 562	4 696
Or (en Kg)	36	755	408	266
Diamant	2	320	411	498
Animaux vivants	7	230	246	244
Viandes fraîches et congelées	-	-	95	141

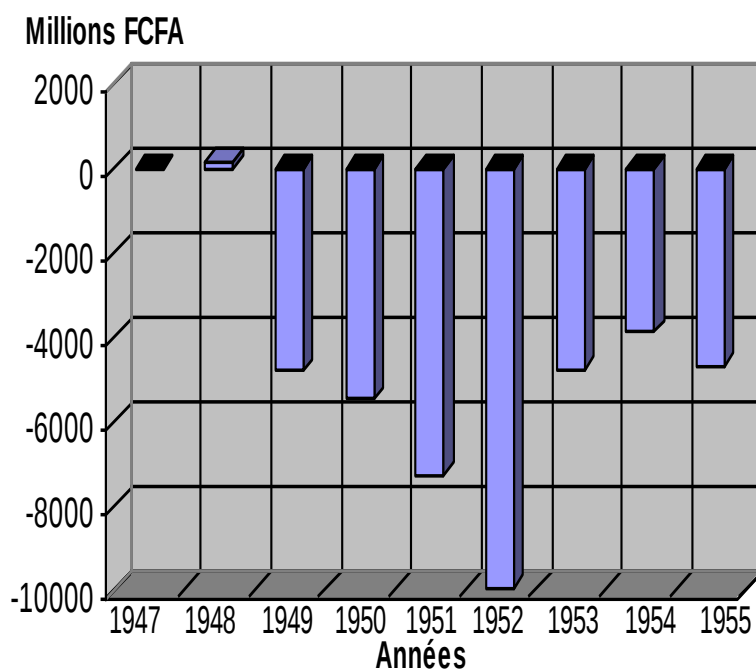
Source: Plan Quadriennal... Quelques données sur la situation économique et sociale de l'AEF, CAOM, déjà cité.

Tableau n°20: La part du bois (en grumes) et du coton dans la valeur des exportations 1948-1954.

	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Bois	20,4	23,4	24,8	23,5	18,9	33	33
Coton	48	34,5	43,2	42,2	46,5	35,4	35,3
Bois et coton	68,4	57,9	68	65,7	65,4	68,4	68,3

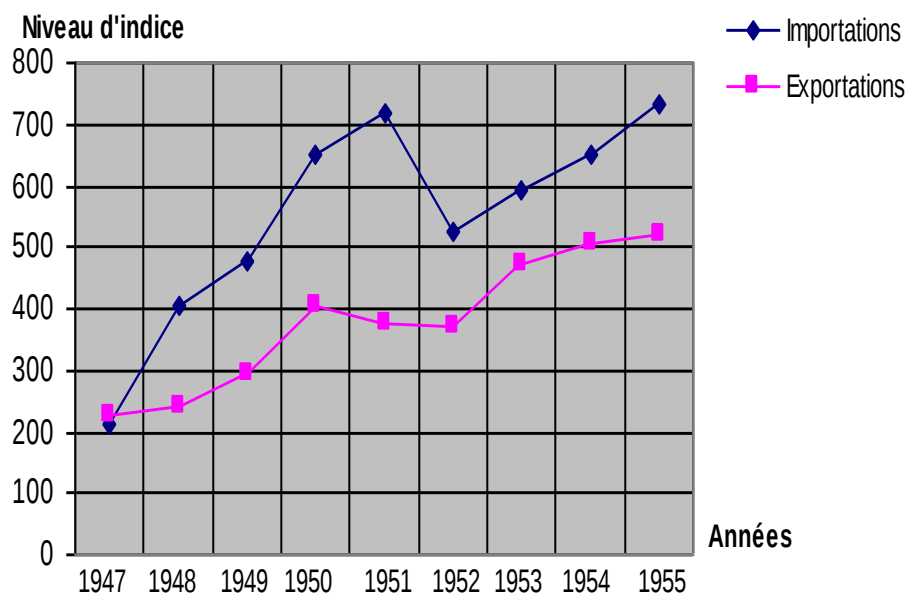
Source: P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, p.877.

Graphique n°61: La balance commerciale de l'AEF 1947-1955.



Source: P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, p.874.

Graphique n°62: Indice de l'évolution du commerce extérieur de l'AEF 1947-1955.



Source: Idem, p.871.

Tableau n°21: Pourcentages des biens de consommation et d'équipement 1951-1955.

	1951	1952	1953	1954	1955
Biens de cons. dont :	62	65	68	70	69
<i>Alimentaires</i>	20	18	24	23	23
<i>Non alimentaires</i>	42	47	44	47	47
Biens d'équipement	38	35	32	30	31
	100	100	100	100	100

Source: P. Ndombi, *L'administration publique...*, déjà cité, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995, p.872.

Pour résumer, les matières premières prédominaient toujours dans les exportations de l'AEF : le coton et le bois constituaient l'essentiel des revenus des exportations. Parallèlement, les bois déroulés, l'huile de palme, les viandes fraîches et congelées,... étaient les seuls produits manufacturés exportés, à peine 1,5% de la valeur globale. Par conséquent, les exportations dépendaient entièrement des fluctuations des cours mondiaux, du contexte politique et économique international. L'économie aefienne était donc fragile, encore basée uniquement sur l'exploitation *stricto sensu* des richesses naturelles. Tout ceci avait des répercussions négatives.

En effet, en premier lieu, il y avait une absence d'industrie agroalimentaire réelle, excepté une sucrerie, des huileries, des abattoirs frigorifiques et les petites brasseries de Brazzaville et de Bangui. Ce qui forcément, obligeait la Fédération à importer une grande partie de ses biens alimentaires (beurre, lait, fromage, farine, chocolat, sucre, sel,...). En deuxième lieu, il n'y avait pas de cimenterie, de fabrication de matériaux de construction (tuiles, tôles, etc.), de raffinerie de pétrole,... Elle était dépourvue d'industries de biens d'équipement. Là également, il fallait se fournir à l'étranger.

En même temps, excepté en 1948, le déficit commercial était permanent (graphique n°61) : il s'accroissait à partir de 1949, c'est-à-dire au moment des premiers financements de la politique de modernisation. L'AEF était obligée d'importer constamment tous les matériaux et matériels de génie civil, et les équipements de toute sorte pour entreprendre la réalisation des divers travaux. C'est ce qui explique la forte hausse de l'indice des importations par rapport aux exportations (graphique n°62). Ainsi, les fonds injectés par la Métropole, à travers le Plan de Modernisation, avaient surtout bénéficié aux entreprises

métropolitaines auprès desquelles l'AEF s'adressait : cimenteries, constructeurs de matériel électrique, ébénisteries, entreprises de BTP, quincailleries, etc. Les capitaux n'avaient pas été immobilisés dans la Fédération. Très peu d'entreprises locales avaient été associées pour qu'il eût un réel impact sur le tissu économique local.

L'AEF possédait indéniablement plusieurs atouts énergétiques, minéraux et humains pour adosser l'industrialisation à l'électrification. Le projet d'aménagement du Kouilou n'était qu'une tentative de mise en valeur simultanée de ces atouts. Sa réalisation aurait révolutionné totalement le paysage économique de la Fédération, et constitué le plus grand complexe industriel de tout l'empire colonial français. Son échec ne faisait qu'enterrer tout espoir de développement profond d'une AEF qui vivait ses derniers jours en 1959. En effet, les différents territoires se constituaient progressivement en République à partir de 1958, et se préparaient à accéder à une future souveraineté nationale. Les grandes lignes du pacte colonial avaient subsisté, le Plan de Modernisation avait suscité de prime abord une refonte de cette idéologie. En vain. Il avait par contre participé au déséquilibre commercial de l'AEF.

L'électrification s'était certes développée, car les années 1950 avaient été une période d'une intensité inédite en termes d'aménagement de centrales et de réseaux électriques. Mais, que valait-elle sans une industrialisation ? Les barrages du Djoué et de Boali s'appuyaient davantage sur la demande des ménages pour absorber une grande part de leur production. Afin d'accroître ses ventes, l'EEAEF avait aménagé des tarifs de toutes sortes et, par ailleurs, l'administration coloniale concédait des avantages fonciers pour inciter des industries réelles à s'implanter et à se raccorder à une alimentation depuis l'un des barrages. Cependant, ces mesures eurent plutôt un effet pervers, en l'occurrence pour le barrage du Djoué, car elles avaient provoqué des pertes au point d'empêcher la société de faire rapidement des bénéfices. L'EEAEF était dans une spirale de déficits continuels qu'elle tentait d'endiguer par divers moyens.

Ainsi, l'avenir de l'EEAEF n'était pas radieux. Une incertitude planait d'ailleurs, car, l'AEF était in fine, à la fin des années 1950, dans une dynamique de décolonisation. Le Plan de Modernisation va-t-il se poursuivre ? Les clauses de remboursement des emprunts contractés depuis 1948 pour l'électrification seront-elles remises en cause ?

La fin de l'existence de l'AEF, en 1959, marquait de fait la nécessité d'établir un bilan panoramique du processus d'électrification enclenché depuis les années 1930. Il faut bien reconnaître qu'il y avait un grand contraste, les équipements avaient fait place à des réseaux électriques entièrement refaits et étendus. Des plans d'urbanisme et d'habitat accompagnaient cet effort, bien qu'ils ne fussent pas à la hauteur des enjeux qui se présentaient. Certes, plus de la moitié des Africains installés dans les villes électrifiées accédaient aux bienfaits de l'électricité. Mais, beaucoup restait encore à améliorer et les années à venir paraissaient indécises. En effet, les indépendances se profilant à l'horizon à partir de 1958, les territoires de l'AEF s'élevaient en républiques, et des référendums étaient organisés pour un maintien ou non au sein de l'empire. En définitive, une autre source de financement pouvait se substituer sans que l'on entrevît ses capacités.

Dans le même temps, l'électrification des petites localités se poursuivait. Mais, elle n'avait pas provoqué un engouement particulier de l'EEAEF, des autres compagnies d'électricité, des organismes de financement et de l'administration fédérale. Les grands principes qui avaient régi la mise en place du Plan de Modernisation commençaient à battre en brèches. Le financement des travaux ne devait pas être conditionné par une garantie de rentabilité : les fonds disponibles devenaient insuffisants alors qu'une envie de modernité gagnait tout l'empire. Des restrictions s'imposaient par conséquent. Le but du Plan était-il d'amener les TOM au même niveau de développement que la Métropole ? Avait-il été juste orchestré pour apporter un minimum de confort ? Il faut juste rappeler que l'électrification de l'AEF s'imbriquait au contexte colonial : une colonie par essence n'avait pas vocation à consolider sur son sol de gros investissements continuels, à constituer un terroir fertile pour l'implantation des grandes industries au détriment de la Métropole.

Les colonies étaient au service de l'enrichissement et de l'industrie de la Métropole, c'est-à-dire la pourvoir en richesses naturelles. Le Plan de Modernisation concentrait dès sa naissance toutes les ambivalences de la colonisation : investir mais jusqu'à un certain seuil, améliorer le sort collectif des autochtones sans atteindre le standing de vie du colonisateur. Néanmoins, en onze années, le Plan avait permis de jeter les bases d'une modernisation de l'AEF, même s'il n'avait pas transformé profondément sa structure économique.

Parallèlement, l'électrification des petites localités était légitimement un prolongement des travaux amorcés depuis 1948. L'EEAEF avait en charge toutes les réalisations d'ouvrages

électriques post-guerre, et s'était largement endettée pour les deux barrages hydroélectriques. Elle devait affronter des dilemmes inhérents aux tarifs avantageux qu'on lui avait imposé pour favoriser le développement de la consommation. Ces sacrifices n'avaient pas eu d'effet escompté. En somme, la société subissait les paradoxes d'une SEM, une soumission au pouvoir politique qui ne mesurait peut-être pas vraiment les objectifs commerciaux et financiers auxquels elle était liée. Elle subissait l'absence de toutes capacités d'autofinancement qui partait de sa création en 1949. Des pertes s'ensuivaient, et les demandes d'électrification étaient pressantes. Elle ne pouvait pas remplir pleinement sa mission de constructeur de réseau public d'électricité, et les compagnies privées n'arrivaient pas à la suppléer. En conséquence, les réalisations globales furent maigres : sept villes électrifiées, quatre en cours de l'être et sept autres en études sans que l'on pût définir le début des travaux d'équipement électrique. Qu'en était-il du reste du territoire aefien ? En 1959, l'essentiel de l'AEF était resté en dehors de tout projet d'électrification à court terme. La seule hypothèse plausible est que leur électrification allait s'inscrire dans la standardisation et la miniaturisation des équipements à laquelle étaient déjà soumises Abéché, Bouar, Lambaréné et Faya-Largeau. Par extension, la « micro-électrification » risquait de se propager tant que les territoires de l'AEF ne disposaient pas d'un marché domestique et d'une force industrielle conséquents. Les années 1960 pourront apporter des réponses probantes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Notre étude a porté sur la genèse de l'électrification de l'Afrique Equatoriale Française de 1910 à 1959. Elle a eu pour objectif d'analyser le processus de la mise en place de son réseau public d'électricité, les causes de son retard, son niveau par rapport aux autres territoires coloniaux français, les obstacles rencontrés à sa plénitude, les potentialités saisies ou manquées, l'accessibilité progressive de cette source d'énergie aux populations autochtones et ses répercussions sur leur mode de vie. Elle a également visé à déterminer l'impact de l'électrification sur l'industrialisation d'un territoire dont l'extraction *stricto sensu* de ses richesses naturelles a marqué pendant longtemps la structure de son économie. Il a donc été opportun d'analyser la politique des travaux publics en AEF, ses priorités, l'évolution de ses financements, l'implication des acteurs, c'est-à-dire l'Etat, les investisseurs privés et les populations.

En outre, notre étude n'est pas un exercice qui a consisté à isoler l'électrification de l'environnement fluctuant dans lequel elle s'est mue. Elle a ainsi exploré divers paramètres de l'économie, des finances, de la société, de la géographie, du climat et de la politique de l'AEF et leur forte imbrication au niveau du développement du réseau public d'électricité. Ceux-ci ont permis de dégager des particularismes, qui étaient autant d'atouts que d'obstacles. Dans un cadre plus large, nous avons analysé l'équipement électrique du reste de l'empire colonial français, la politique de l'Etat à son égard et, par ailleurs, nous en avons ressorti des constances, des disparités et des nuances. Nous avons ainsi compris qu'au-delà d'un aspect purement technique, le processus d'électrification d'un territoire englobe forcément la prise en compte des potentialités d'un marché solvable. Au-delà de la reconstitution de ce processus, nous avons observé les prémices de l'action de la culture matérielle sur l'Africain, sa fascination dans les bienfaits de l'électricité, ses possibilités d'en jouir et ses limites. Cette étude a révélé la spécificité de l'équipement global d'un territoire colonisé, l'AEF, dont le développement réel a en fait été biaisé à cause de la prééminence d'une idéologie systématisée. Les débuts de l'équipement électrique de l'AEF cristallisaient à lui seul la manifestation des ordres de priorités de l'Etat. Nous avons pu saisir, à travers la volonté manifeste d'y imposer d'abord la prééminence de la France dès la fin du XIX^e siècle, et ensuite de se désengager financièrement, les causes de son retard. L'électrification commença à tâtons en 1936, avec la distribution publique à Pointe-Noire, suivi de Brazzaville et de Libreville respectivement en 1937 et 1938 : elle visait d'abord à optimiser le CFCO et le confort d'une minorité : les Européens, les quelques activités administratives et économiques de quelques centres urbains. D'un point de vue général, de 1936 à 1959, elle fut marquée par

des soubresauts qui, en réalité, résumaient des phases cycliques : un fort accent d'ignorance et d'indifférence jusqu'à la fin des années 1920, un éveil passif dans les années 1930, un brin de pragmatisme à la fin de la guerre 1939-1945, un progressisme sans précédent, une planification minutieuse, l'euphorie, l'émergence de quelques circonspections, les incertitudes et la résignation partielle. L'électrification réelle de l'AEF fut victime de l'immensité des travaux par rapport aux financements à engager et de son contexte sociopolitique.

En réalité, l'application du pacte colonial imprégna fortement les débuts de l'organisation socioéconomique de l'AEF, et du coup, la densité et le mode de financement des premiers travaux d'équipement au début du XX^e siècle. Le développement des possessions françaises de l'Afrique équatoriale se fit par l'instauration d'une économie de cueillette, à travers le régime de concessions : celui-ci n'avait eu pour seul but d'écarter la présence des compagnies commerciales étrangères dans la partie française du bassin du Congo, et d'installer la mainmise économique de la France. Cette politique s'était manifestée par un désengagement de l'Etat dans les investissements de toute véritable infrastructure, et avait transformé ces colonies en véritables champs d'exploitation, aux mains de petits hommes d'affaires locaux, sans réels capitaux pour amorcer un quelconque essor économique.

Ainsi, jusque dans les années 1930, le système de concessions resta immuable, aucune industrie conséquente n'avait émergé, pouvant nécessiter par ailleurs la mise en place d'un réseau électrique. En même temps, le climat de révoltes autochtones (entraînant des actes de pillage, de sabotage et des meurtres d'Européens), inhérent au début effectif de l'occupation coloniale, n'avait pas permis de telles installations. Les travaux d'équipement financés à cette époque, par l'administration coloniale, s'étaient en fait alignés dans la politique de pénétration d'un territoire vaste, au relief escarpé, avec un climat et une végétation difficiles. C'est ainsi que les aménagements routiers, fluviaux, ferroviaires et télégraphiques visèrent à conquérir un pays où les populations locales avaient maintenu longtemps leur indépendance, et étaient restées réfractaires à toute installation occidentale. Les expéditions militaires et les travaux orientés avaient dévoré l'essentiel du budget précaire de la Fédération qui souffrait déjà d'un endettement accru. La logique de politique coloniale avait contraint l'AEF à se prendre elle-même en charge, sans une réelle aide de l'Etat. L'électrification avait implicitement reléguée au second plan. Toutefois, cette absence de réseau public n'avait pas empêché des initiatives privées de production électrique, mais pas dans le cadre d'une fourniture publique. Aussi, au

début des années 1930, l'administration coloniale, après avoir étendu son contrôle sur tout le territoire, pensa t-elle enfin à améliorer les conditions de vie de la petite population européenne et les conditions de travail de ses services dans quelques centres urbains. C'est le point de départ de l'équipement électrique de l'AEF, et l'occasion de mettre en évidence les dimensions économique et socioculturelle de l'usage de l'électricité, et l'importance d'une synergie pour favoriser sa propagation. Pouvait-on s'attendre à une électrification de l'AEF suscitée par une demande des populations africaines?

Le territoire était peuplé de plus de 2 millions d'autochtones, au mode de vie séculaire dans lequel l'électricité et ses usages étaient méconnus, et ne pouvaient pas s'insérer systématiquement (nomadisme, absence de pouvoir d'achat, habitation artisanale inapte aux branchements électriques, etc.). C'était une similarité propre à toute l'Outre-mer. De plus, l'instauration d'une économie de rente, voire de cueillette, et du statut social de l'indigène, avec toutes ses implications, avait été, en AEF, rédhibitoire à la constitution rapide d'une véritable classe de consommateurs ; surtout que, les Européens y étaient encore en nombre dérisoire. En revanche, dans les autres territoires français d'Afrique qui en comptait dix fois plus, la mise en place et l'extension de réseaux électriques fut amorcée précocement par le biais d'une amélioration des conditions de vie de la population européenne. Ce fut le cas de l'AOF à la fin du XIX^e siècle, de Madagascar au début du XX^e siècle, du Maroc,... Dans les colonies, le début des réseaux était conditionné par une demande des Européens pour leurs diverses activités. C'est ensuite que certains autochtones s'aggloméraient lentement. C'est ce qui explique l'absence d'interconnexion, car entre localités électrifiées, il n'y avait pas souvent des demandes conséquentes pour permettre une interconnexion et un transport sans pertes notoires d'énergie.

En général, aucun peuple n'est hostile à l'électricité, surtout lorsqu'il est incité à travers des campagnes d'information sur les usages, des tarifs avantageux, un tissu économique offrant des revenus décents à un grand nombre d'actifs, une implication des politiques par une législation favorable, des experts en électrotechnique dans la recherche, des industriels intéressés,... L'AEF avait manqué de tous ces atouts. En d'autres mots, si les Africains étaient largement plus nombreux que les Européens, sociologiquement ils n'avaient pas pu influencer l'établissement précoce d'un réseau électrique. C'est la conjonction de la prise de contrôle définitive du territoire et de la demande des populations européennes qui aboutirent, à la fin des années 1920, à un début de réflexion sur la réalisation d'un réseau

public dans quelques villes, notamment à Brazzaville. Cette réflexion fut stimulée par les missions d'études Darnault en 1929-1930 qui révélèrent l'importance des potentialités hydroélectriques de la partie française du bassin du Congo et des autres bassins en AEF. Ces initiatives étaient une réaction à la suite de la publication retentissante des études en 1926 du Colonel belge Van Deuren sur les réserves hydroélectriques de la partie belge du bassin du Congo. Les résultats des missions Darnault avaient conduit l'administration coloniale à envisager l'utilisation d'une chute à proximité de Brazzaville, pour servir de plate-forme à l'établissement d'une interconnexion qui devait regrouper Pointe-Noire, Libreville et Port-Gentil dans une deuxième étape. L'idée était louable. Mais, la précarité du budget fédéral et le non engagement de l'Etat obligèrent à remettre la réalisation du projet aux capitaux privés.

En 1932, la SHCF fut choisie pour équiper la chute du Djoué dans le cadre de l'aménagement du super réseau. Mais, le grand capital français ne s'était pas intéressé pour dynamiser ce mouvement. L'échec de la réalisation du super réseau par la SHCF était un exemple du manque d'attrait économique que l'AEF suscitait en Métropole. C'est également l'illustration qu'une réelle électrification allait de pair avec une réelle industrialisation. Car, les activités économiques existantes n'étaient pas capables d'absorber une part importante de l'énergie produite : les petites exploitations minières et forestières situées à proximité de ces villes ne disposaient pas suffisamment de capitaux pour se restructurer en véritables industries. Elles appartenaient généralement à de modestes hommes d'affaires locaux. De plus, leur dispersion et la distance entre les villes risquaient d'entraîner des pertes massives d'énergie lors des transports en lignes HT. La mise en place d'une telle structure aurait dû être déterminée par l'existence d'un marché conséquent, à travers des perspectives industrielles confirmées à court et à moyen termes par de grands investisseurs métropolitains.

Parallèlement, l'administration coloniale avait fait preuve de dilettantisme en accordant à la SHCF un tel marché sans vérifier ses capacités de financement, car, deux ans après l'attribution du marché, aucun aménagement n'était amorcé et l'établissement de l'ouvrage s'était avéré comme une hérésie, un gouffre financier sans possibilité de rentabilité. Aussi, les projets avaient-ils été revus à la baisse et la concession de l'ouvrage avait été retirée à la SHCF. La construction de centrales thermiques autonomes dans chaque ville avait semblé plus économique et plus judicieuse, surtout que les besoins domestiques étaient très faibles. L'électrification avait été ainsi organisée et financée par deux compagnies privées, l'UNELCO et la CAFRA (la CCDE reprit plus ses actifs). Celles-ci investirent peu de

capitaux : on vit l'établissement de petits réseaux, à Libreville et Pointe-Noire. Pour minimiser ses coûts, l'UNELCO préféra se fournir en électricité au Congo belge pour alimenter son réseau de Brazzaville. La concession de Port-Gentil n'avait pas trouvé d'adjudicataire et les autres localités n'avaient aucunement été programmées à être électrifiées à cause de leur précarité socioéconomique plus grande. En somme, les débuts de l'électrification étaient rudimentaires, et en outre, donnaient l'impression d'assister à l'équipement électrique des campagnes en Métropole, car, l'essentiel de la faible consommation était domestique. Les tarifs constituaient un obstacle pour les Africains dont la très large majorité était pauvre.

Cependant, cet essor des réseaux électriques fut perturbé par la guerre 1939-1945 à plusieurs niveaux. D'abord, l'occupation de l'Europe, et le ralliement de toutes les colonies au discours du général de Gaulle entraînèrent une rupture de relations entre la Métropole et ses colonies. L'AEF fut privée de son principal fournisseur. Les compagnies d'électricité virent leur situation financière se détériorer à cause de leurs fonds qui s'étaient trouvés bloquer en Métropole : il en résulta des problèmes de trésorerie. L'approvisionnement en combustible et en pièces de rechange des centrales devint alors périlleux, aggravé par l'insécurité maritime, par la réquisition des navires et le rationnement des produits par l'administration coloniale pour l'effort de guerre. Cet effort de guerre se généralisa : une fiscalité de guerre sur les bénéfices des entreprises fut instaurée, mais elle alourdit la crise financière des compagnies d'électricité. Il en découla des délestages fréquents, des licenciements du personnel des centrales, et à Brazzaville particulièrement, le fonctionnement de la centrale fut arrêté pour se fournir exclusivement en électricité à l'étranger. Pour résister à cette crise, les compagnies d'électricité décidèrent d'augmenter les tarifs du kWh. Mais, elles furent empêchées par l'administration coloniale qui voulait juguler l'inflation spectaculaire et favoriser la consommation dont le niveau était en train de s'accroître.

Pourtant, toutes ces difficultés n'avaient aucunement freinées la poursuite de l'électrification pendant le conflit même si elles faussèrent sa qualité. Fort-Lamy et Bangui purent être équipées de petits réseaux autonomes, grâce à la récupération de matériels vétustes. Le développement des réseaux s'inscrivait dans le sillon déjà amorcé dans les années 1930 : autonomie des réseaux et leur adaptation aux petites consommations.

En 1945, la guerre s'achevait, son impact avait fortement sinistré l'économie et les infrastructures des colonies. La Métropole elle-même en sortait affaibli, elle tentait tant mieux que mal de se reconstruire, mais laisser ses colonies dans cette déliquescence extrême aurait pu entraîner l'effondrement de son autorité, surtout qu'elles s'étaient mobilisées derrière le général de Gaulle pour sa libération. La situation était d'autant critique que l'éveil d'un sentiment d'émancipation chez les autochtones était clairement visible. Le nouveau contexte imposait en filigrane une refonte de la politique coloniale si la Métropole voulait conserver son empire. Déjà en 1944, le discours du général de Gaulle à Brazzaville annonçait le préambule d'une nouvelle ère du développement socioéconomique des colonies, grâce à une plus grande implication de l'Etat. En 1946, le Parlement donnait un corpus à ce changement en permettant la mise en place d'un vaste Plan de Modernisation pour les colonies par le biais de l'organisation d'un financement massif de l'Etat. C'est dans cette dynamique que la CCFOM et le FIDES furent créés.

L'électrification devint une des priorités devant, d'une part, participer au bien-être de toutes les populations au même titre que les autres travaux de modernisation et, d'autre part, hâter l'industrialisation grâce à une énergie fournie à des prix attractifs. EDF fut incitée malgré elle, à s'investir dans cet élan sans précédent : à partir de 1947, elle envoya des missions en AEF, en s'appuyant sur les études de Darnault, pour inventorier et identifier les possibilités de développement électrique et les besoins éminents. Le rôle d'EDF conféra, dans une certaine mesure, à l'électrification d'après-guerre de l'AEF une dimension plus profonde et cohérente. Il s'inscrivit dans une volonté de l'Etat de restaurer et de consolider son autorité et son prestige effrités depuis la fin de la guerre à cause des revendications politiques grandissantes. La création de l'EEAEF en tant que SEM, en 1949, pour superviser la réalisation des programmes d'électrification arriva comme une nécessité à une plus meilleure coordination du nouveau processus. Les sociétés privées d'électricité opérant en AEF bien avant la guerre ne furent pas oubliées, elles maintinrent leurs concessions, mais l'EEAEF avait la primeur des futures concessions. L'administration coloniale cristallisa son désir de moderniser la Fédération sur la capitale fédérale pour qu'elle fût une vitrine. C'est cette priorité qui provoqua des rivalités interterritoriales en AEF. Les territoires du Nord, l'Oubangui-Chari et le Tchad, s'étaient toujours sentis lésés par rapport aux autres, et avaient espéré rattraper leur retard. Ces frictions avaient contraint l'administration à refaire le réseau de Fort-Lamy et à aménager le barrage de Boali.

Malgré une nette accélération des travaux d'équipements après la guerre, on peut affirmer qu'après vingt-trois ans de réalisations électriques, l'AEF était restée largement sous électrifiée. En 1959, environ 80% des habitants et l'essentiel des activités économiques et industrielles étaient encore en marge des circuits de distribution publique d'électricité. Il y avait seulement deux barrages hydroélectriques, à Djoué et à Boali, cinq centrales thermiques en activité à Pointe-Noire, Libreville, Port-Gentil, Fort-Lamy et Dolisie. L'électrification de l'AEF avait été très tardive et mitigée : la production et la distribution publiques avaient seulement concerné sept villes aucunement raccordées entre elles ; quatre autres avaient des réseaux en construction (Lambaréné, Bouar, Abéché et Faya-Largeau) et sept étaient encore au stade de projet (Bambar, Berberati Oyem, Mouila, Bitam, Moundou et Fort-Archambault). Le reste des centres urbains et ruraux n'avait pas été intégré à cette dynamique. Chaque ville disposait d'un réseau restreint excluant nettement les quartiers périphériques non urbanisés, où vivaient les autochtones détenant un pouvoir d'achat très bas. Le prix du kWh était resté un peu élitiste pour eux. Certes en 1959, il y a beaucoup plus de ménages africains abonnés au réseau, mais leur consommation demeurait faible et s'était résumée le plus souvent à l'éclairage. Leurs habitations demeuraient, pour la plupart, des baraquements difficilement propices aux branchements électriques. Leurs consommations avaient progressé dans l'ensemble mais elles concernaient de faibles quantités. Tout ceci traduit que l'électricité n'avait pas totalement remodelé la manière de vivre de la majorité des Africains des villes électrifiées. En revanche, elle avait complètement amélioré le confort d'une minorité, c'est-à-dire la population européenne et le petit nombre d'Africains aisés (élus politiques, cadres, employés ou ouvriers hautement qualifiés de l'administration coloniale et du secteur privé).

Enfin, les grands travaux de centrales hydroélectriques débutés après la Seconde Guerre mondiale, n'avaient pas été à la hauteur des études préalablement entreprises et des possibilités industrielles existantes, à cause de l'implication dérisoire de véritables investisseurs. In fine, il n'y avait pas d'imbrication entre électrification et industrialisation. Ainsi, la structure économique de l'AEF n'avait pas véritablement changé : hormis l'ICOT à Bangui, on avait dénombré aucune autre industrie implantée pour bénéficier de l'électricité à un tarif avantageux, et les grands projets industriels élaborés avaient tous avortés. Les usines déjà existantes étaient souvent éloignées des centres électrifiés et leur raccordement n'avait été pas envisagé.

L'essentiel de la population aefienne vivait encore dans les villages et confins pauvres et exclus quasiment des divers programmes d'équipements qui concernaient surtout quelques centres urbains. Même là, c'étaient surtout les capitales territoriales, excepté Pointe-Noire pour son port et Port-Gentil avec la CFG, qui bénéficiaient des installations modernes d'après guerre. Lorsqu'un Africain voulait accéder à des meilleurs soins médicaux, à une formation intellectuelle normale ou encore à un éventuel confort procuré par l'électricité, il devait se rendre dans ses principaux centres urbains. Le déséquilibre était marquant entre les centres urbains électrifiés, les centres urbains non électrifiés et le monde rural.

Jusqu'au milieu des années 1950, le processus d'équipement électrique au niveau des principaux centres urbains était quasiment accompli. Son extension aux centres de brousse se justifiait légitimement comme le prolongement d'une œuvre de modernisation. On dénombrait près d'une centaine de ce type de centres dans lesquels le confort du personnel administratif était nécessaire pour pérenniser la présence de l'Etat. Mais, la réalisation de cette oeuvre s'avéra problématique : l'inertie économique, la pauvreté accrue des populations africaines et le petit nombre d'Européens y avaient compromis énormément les perspectives ; les tarifs étaient prohibitifs pour une véritable accessibilité aux populations démunies, les premiers devis étaient revus à la hausse et n'avaient pas activé les travaux en cours. En outre, Une partie des centres dont les travaux d'équipement étaient lancés, avait souvent bénéficié de l'aide des camps militaires présents (Bouar et Faya-Largeau).

L'équipement des réseaux de brousse n'avait pas suscité un engouement particulier de l'EAEF, déjà lourdement endettée par les deux barrages hydroélectriques, et les autres compagnies d'électricité s'étaient refusées d'y investir car il n'y avait aucune réelle garantie de rentabilité. Le financement fut finalement à la charge des territoires via des emprunts contractés auprès de la CCFOM et du FIDES. Cependant, des désillusions apparurent rapidement. Le FIDES et de la CCFOM avait du faire face à un double problème. Dès le début des années 1950, le montant des fonds semblait insuffisant face aux multiples demandes des territoires. La Métropole n'ayant pas au préalable évalué de manière effective tous les besoins d'équipements (urbanisation, électrification, santé, enseignement,...), s'était ainsi trouvée très vite débordé. Les fonds alloués pour le Plan venaient pour l'essentiel de l'épargne française qui servait également au financement de certains aménagements en Métropole. Cette épargne n'était pas capable de financer le coût global du Plan. Par conséquent, plusieurs études faites par EDF depuis 1947 étaient restées sans suite ou avaient été réalisées à la suite

d'un bras de fer. C'était le cas du site de Boali dont les conjectures témoignaient d'une volonté manifeste des bailleurs de fonds de réduire et de conditionner le financement via l'implantation d'une industrie afin de le rendre rentable (l'ICOT). De leur côté, les réseaux de brousse n'ont pas connu le même dénouement. Ils avaient été une des principales victimes des restrictions financières. D'une part, les conventions d'études signées entre l'EEAEF et les territoires avaient concerné seulement un nombre limité de centres de brousse. D'autre part, il était préconisé, en cas de réalisation, des régies ou des gérances pour exploiter les centrales de brousse. Toute cette complexité se condensa dans la standardisation et la miniaturisation de ses équipements afin de s'adapter au marché. La logique de rentabilité avait pris le pas sur la logique sociale. Ainsi, s'accroissait ce que nous avons appelé la « micro électrification ».

En réalité, l'expectative avait été quasi générale à propos du développement de la consommation dans les centres de brousse. On avait cependant oublié que les débuts de l'équipement électrique de Libreville, Pointe-Noire, Fort-Lamy et Bangui rappelaient celui des centrales de brousse. Réseau rudimentaire, faible consommation, sociologie marquée des premiers clients (Européens), absence de perspectives probantes. Qui aurait alors soupçonné une forte hausse de leurs ventes d'électricité, notamment après la guerre, au point de conduire en moins de dix ans à des extensions et des renforcements de capacités de production de leurs centrales ? En définitive, la densité des investissements globaux avait constitué un frein. Les réseaux de brousse posaient le problème du caractère purement social d'une œuvre immense dont le financement s'était trouvé limité et, par conséquent, impossible à réaliser à court ou à moyen terme ; d'où une sélection des centres à équiper en priorité. Comme les principaux centres avaient déjà été électrifiés, la situation socioéconomique du reste de la Fédération se présentait potentiellement comme un vaste champ à la propagation de la micro électrification.

En 1959, une petite caste d'Africains, appelée les « évolués », s'était démarquée dans les villes électrifiées, et avait accédé plus facilement à l'électricité. Cette situation avait été orchestrée par les programmes d'urbanisme financés par le FIDES et la CCFOM. Ceux-ci avaient eu pour objectif d'améliorer l'habitat et l'urbanisme des quartiers africains qui, de fait, étaient inadaptés à des extensions de réseau. En réalité, la fourniture de courant jusqu'en 1945 s'était limitée aux centres villes où se trouvaient la centrale électrique, les activités économiques, les quartiers administratifs et les habitations des Européens. Cependant, les aménagements de logements et de terrains constructibles, dans les années 1950, s'étaient malheureusement confrontés à l'incapacité financière d'une grande partie des Africains d'y

accéder. Il existait toujours une forte discrimination au niveau des rémunérations entre un Africain et un Européen. Ainsi, seuls les rares Africains ayant un revenu assez élevé avaient acquis des logements décents ou les terrains aménagés à proximité des centres villes. Les quartiers africains périphériques avaient été maintenus dans une anarchie et une insalubrité visibles. Par ailleurs, les travaux d'habitat et d'urbanisme avaient été insidieusement limités, l'administration coloniale ne projetant pas d'urbaniser tous ces quartiers, car, en réalité, cela aurait nécessité d'énormes emprunts.

En 1959, l'économie était toujours basée à plus de 90% sur les exportations des matières premières. Et, les importations continuaient d'être constituées pour l'essentiel de produits manufacturés. L'AEF avait maintenu une économie de rente. Il n'y avait que deux véritables industries, la CFG et l'ICOT, raccordées à un réseau de distribution publique d'électricité. Or, il y avait eu tant de projets, notamment celui du Kouilou, que leurs réalisations complètes auraient entraîné une transformation industrielle et une utilisation certaine des potentialités hydroélectriques existantes. La base de l'économie était encore concentrée dans les territoires du littoral, à savoir le Gabon et le Moyen-Congo. De plus, depuis le lancement du Plan de modernisation, des déficits commerciaux devenaient permanents, car, l'application du Plan avait contraint l'AEF à importer massivement tous les biens d'équipement nécessaires à la réalisation des travaux.

Parallèlement, l'avenir du processus d'électrification s'avèrait indécis : un élan de décolonisation prévalait, les territoires s'érigeaient en républiques après 1958, l'AEF avait cessé d'exister et les accessions à l'indépendance se profilaient progressivement. Ce contexte politique suscite diverses questions : va-t-on assister à la restructuration ou la dissolution de l'EEAEF ? Si les territoires de l'AEF acquièrent finalement une souveraineté nationale, comment vont-ils financer la poursuite de leur électrification ? La CCFOM et le FIDES vont-ils continuer d'exister puisqu'ils ont été créés pour financer la modernisation de l'empire colonial ?

En définitive, des perspectives d'études des réseaux électriques des anciens territoires de l'AEF s'avèrent ainsi passionnantes, car, elles permettent certainement de cerner le nouveau contexte dans lequel se meut l'électrification, et de procéder ainsi à des comparaisons par rapport aux périodes précédentes.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<u>Graphique n°1:</u> Travaux exécutés sur l'emprunt de 1909 (en francs métropolitains).....	p.36
<u>Graphique n°2:</u> Montant (en francs métropolitains) des différents travaux à exécuter sur l'emprunt de 1914.....	p.38
<u>Graphique n°3:</u> Concours financier de l'Etat à 3 colonies d'Afrique sur la période 1895-1913.....	p.41
<u>Graphique n°4:</u> Evolution des budgets général (sans les subventions métropolitaines) et de chaque colonie 1904-1913.....	p.42
<u>Graphique n°5:</u> Situation financière de l'AEF 1915-1929.....	p.43
<u>Graphique n°6:</u> Commerce général des possessions françaises de l'Afrique équatoriale 1900-1918.....	p.46
<u>Graphique n°7:</u> Commerce général de l'AEF 1919-1929.....	p.46
<u>Graphique n°8:</u> Les 6 premières forces hydrauliques dans le monde 1928.....	p.66
<u>Graphique n°9:</u> Le Nombre d'Européens dans les 6 principaux centres urbains d'AEF 1925-1939.....	p.69
<u>Graphique n°10:</u> Répartition de la population européenne en AEF 1925-1939.....	p.69
<u>Graphique n°11:</u> L'évolution de la population autochtone en AEF 1926-1936.....	p.72
<u>Graphique n°12:</u> Evolution des productions locale et importée à Brazzaville 1938-1939.....	p.83
<u>Graphique n°13:</u> Nombre de foyers abonnés aux réseaux électriques 1938-1939.....	p.89
<u>Graphique n°14:</u> Consommation domestique en AEF 1938-1939.....	p.89
<u>Graphique n°15:</u> Le prix du kWh petite force et éclairage en AEF 1938-septembre 1939.....	p.91
<u>Graphique n°16:</u> La consommation totale dans les différentes villes de l'AEF 1938-1939.....	p.93
<u>Graphique n°17:</u> Nombre de kWh pour la force motrice HT.....	p.93
<u>Graphique n°18:</u> Consommation d'électricité pour l'éclairage public, la petite force et les services administratifs en AEF 1938-1939.....	p.96
<u>Graphique n°19:</u> Les importations de gas-oil et de fuel-oil en AEF 1940-1945 (tonnage).....	p.110
<u>Graphique n°20:</u> Etude comparée du prix de la tonne de gas-oil et fuel-oil sur les marchés mondial et local 1940-1945.....	p.111
<u>Graphique n°21:</u> L'évolution des ventes d'électricité en AEF 1940-1945.....	p.112
<u>Graphique n°22:</u> Le nombre d'abonnés en AEF 1940-1945.....	p.113
<u>Graphique n°23:</u> Chiffre d'affaires de l'UNELCO et de la CCDE 1940-1945.....	p.113
<u>Graphique n°24:</u> Les fluctuations des prix du kWh BT à Libreville 1940-1945.....	p.113
<u>Graphique n°25:</u> Part des différents opérateurs dans les ventes d'électricité en AEF 1945.....	p.120
<u>Graphique n°26:</u> La dépendance électrique de Brazzaville 1947-1952.....	p.154
<u>Graphique n°27:</u> Répartition par catégorie de dépenses à effectuer pour les finitions du Djoué 1952-1953.....	p.157
<u>Graphique n°28:</u> Ventes d'énergie à la régie et à l'usine de contreplaqués de la CFG.....	p.244
<u>Graphique n°29:</u> Total des ventes à la régie et à l'usine de contreplaqués de la CFG.....	p.245
<u>Graphique n°30:</u> Consommation des différentes catégories d'usages à Port-Gentil.....	p.246
<u>Graphique n°31:</u> Nombre d'abonnés (ménages) à Port-Gentil.....	p.248
<u>Graphique n°32:</u> Consommation moyenne par ménage à Port-Gentil.....	p.249
<u>Graphique n°33:</u> Les ventes totales d'électricité à Libreville 1945-1950.....	p.252
<u>Graphique n°34:</u> Les ventes d'électricité par catégorie d'usages à Libreville 1953-1958.....	p.252
<u>Graphique n°35:</u> Les ventes totales d'électricité à Libreville 1951-1959.....	p.252
<u>Graphique n°36:</u> Consommation moyenne par ménage à Libreville.....	p.253

<u>Graphique n°37:</u>	Consommation totale d'électricité à Brazzaville 1946-1950.....	p.255
<u>Graphique n°38:</u>	Consommation totale d'électricité à Brazzaville 1953-1958.....	p.256
<u>Graphique n°39:</u>	Consommation moyenne d'un foyer à Brazzaville.....	p.256
<u>Graphique n°40:</u>	Consommation totale d'électricité à Pointe-Noire 1946-1950.....	p.258
<u>Graphique n°41:</u>	Consommation par catégorie d'usages à Pointe-Noire 1953-1958.....	p.259
<u>Graphique n°42:</u>	Consommation moyenne par ménage à Pointe-Noire.....	p.259
<u>Graphique n°43:</u>	Evolution des ventes (en milliers de kWh) à Dolisie 1957-1958.....	p.260
<u>Graphique n°44:</u>	Consommation moyenne par ménage à Dolisie 1957-1958.....	p.261
<u>Graphique n°45:</u>	Consommation totale à Bangui et à Fort-Lamy 1946-1950.....	p.262
<u>Graphique n°46:</u>	Consommation d'électricité à Bangui 1953-1958.....	p.262
<u>Graphique n°47:</u>	Consommation d'électricité à Fort-Lamy 1953-1958.....	p.263
<u>Graphique n°48:</u>	Consommation moyenne d'électricité par foyer à Bangui et à Fort-Lamy.....	p.263
<u>Graphique n°49:</u>	Ventes à Bangui comparées aux ventes totales du barrage de Boali 1955-1958.....	p.265
<u>Graphique n°50:</u>	Prévisions et réalités de ventes à Bangui 1955-1958.....	p.265
<u>Graphique n°51:</u>	Consommation moyenne par habitant dans 6 centres électrifiés.....	p.266
<u>Graphique n°52:</u>	Evolution des effectifs africains dans le secteur public 1952-1955.	p.267
<u>Graphique n°53:</u>	Evolution des effectifs africains dans le secteur privé 1952-1955.....	p.268
<u>Graphique n°54:</u>	Pourcentage des effectifs africains dans le secteur public en 1954.....	p.268
<u>Graphique n°55:</u>	Pourcentage des salariés africains par catégorie socioprofessionnelle dans le secteur privé en 1954.....	p.269
<u>Graphique n°56:</u>	Evolution des salaires mensuels des Africains.....	p.269
<u>Graphique n°57:</u>	Evolution des salaires mensuels des Européens.....	p.270
<u>Graphique n°58:</u>	Evolution des prix kWh lumière 1 ^{ère} tranche en AEF.....	p.271
<u>Graphique n°59:</u>	Ventes d'électricité de l'EEAEF.....	p.303
<u>Graphique n°60:</u>	Le commerce extérieur de l'AEF 1947-1955.....	p.320
<u>Graphique n°61:</u>	La balance commerciale de l'AEF 1947-1955.....	p.322
<u>Graphique n°62:</u>	Indice de l'évolution du commerce extérieur de l'AEF 1947-1955.....	p.322

<u>Tableau n°1:</u>	Etudes des potentialités hydroélectriques de quelques chutes d'eau et rivières en AEF.....	p.65
<u>Tableau n°2:</u>	Productions locale et importée à Brazzaville 1938-1945 (en milliers de kWh).....	p.116
<u>Tableau n°3:</u>	Les actionnaires de l'EEAEF.....	p.139
<u>Tableau n°4:</u>	Quelques entreprises consultées pour le génie civil et pour l'équipement (et le montage) électrique du Djoué.....	p.146
<u>Tableau n°5:</u>	Les actionnaires de l'ICOT.....	p.185
<u>Tableau n°6:</u>	L'origine du financement du barrage de Boali.....	p.191
<u>Tableau n°7:</u>	Différents devis des travaux de la centrale de Fort-Lamy.....	p.200
<u>Tableau n°8:</u>	Les différents coûts du matériel électrique de la centrale de Fort-Lamy.....	p.202
<u>Tableau n°9:</u>	Les prix au kW des matériels électriques proposés à la centrale de Fort-Lamy.....	p.202
<u>Tableau n°10:</u>	Tarification envisagée (en francs CFA) dans quelques centres de brousse.....	p.224

<u>Tableau n°11:</u> Programme d'équipement de quelques centres de brousse.....	p.225
<u>Tableau n°12:</u> Montant des investissements (en millions francs CFA) de quelques centres de brousse.....	p.225
<u>Tableau n°13:</u> Prévisions de ventes d'énergie (kWh) des 5 premiers exercices de quelques centrales de brousse.....	p.226
<u>Tableau n°14:</u> Charge d'exploitation des 5 premiers exercices (en millions francs CFA) de quelques centrales de brousse.....	p.227
<u>Tableau n°15:</u> Part des actionnaires de la SEPG (en pourcentages).....	p.241
<u>Tableau n°16:</u> Etude du nombre de kWh consommés en fonction de l'équipement des ménages.....	p.273
<u>Tableau n°17:</u> Part des ventes à l'ICOT dans les ventes totales du barrage de Boali.....	p.305
<u>Tableau n°18:</u> Les principales productions de l'agriculture vivrière (tonnes).....	p.318
<u>Tableau n°19:</u> Les valeurs des principaux produits exportés de l'AEF.....	p.321
<u>Tableau n°20:</u> Part du bois (en grumes) et du coton dans la valeur des exportations 1948-1954.....	p.321
<u>Tableau n°21:</u> Pourcentage des biens de consommation et d'équipement 1951-1955.....	p.323

<u>Photo n°1:</u> Chute de la Bouenza, près de Louboto.....	p.60
<u>Photo n°2:</u> Chute de la Kotto (Oubangui).....	p.60
<u>Photo n°3:</u> Les rapides du Congo au confluent du Djoué	p.60
<u>Photo n°4:</u> Chute Kembé (Oubangui).....	p.64
<u>Photo n°5:</u> Illustration du bâtiment de la centrale de Pointe-Noire.....	p.82
<u>Photo n°6:</u> Bâtiment de la centrale du Djoué.....	p.161
<u>Photo n°7:</u> Barrage du Djoué.....	p.161
<u>Photo n°8:</u> Les 2 groupes de 7500 kW chacun dans la salle des machines de l'usine du Djoué.....	p.162
<u>Photo n° 9:</u> Poste de transformation, abaisseur de tension, à Brazzaville.....	p.162
<u>Photo n°10:</u> Chute de Boali, sur la M'bali, affluent de l'Oubangui.....	p.183
<u>Photo n°11:</u> L'extrémité du canal d'amenée et la chambre de mise en charge en construction de l'usine de Boali.....	p.193
<u>Photo n°12:</u> Le chenal amont et la digue déversant.....	p.194
<u>Photo n°13:</u> La première conduite forcée en fin de construction.....	p.194
<u>Photo n 14:</u> L'usine de Boali.....	p.195
<u>Photo n°15:</u> La centrale Diesel de Fort-Lamy.....	p.204
<u>Photo n°16:</u> Les appareils de contrôle de la centrale de Libreville.....	p.206
<u>Photo n°17:</u> Installation de lignes à Libreville.....	p.206
<u>Photo n°18:</u> Différentes représentations d'une centrale de brousse.....	p.217
<u>Photo n°19:</u> Type de moteurs préconisés pour une centrale de brousse.....	p.218
<u>Photo n°20:</u> Les turbo-alternateurs de la centrale de Port-Gentil.....	p.242
<u>Photo n°21:</u> La chaudière Duquenne 15 t/h, 32 kilogrammes, 400°, de la centrale de Port-Gentil.....	p.243
<u>Photo n°22:</u> L'usine de contreplaqués de la CFG.....	p.246
<u>Photo n°23:</u> La nouvelle centrale de Port-Gentil II.....	p.251

<u>Photo n°24:</u> Vue d'amont de la gorge de Sounda (ou Koussounda).....	p.285
<u>Photo n°25:</u> Cliché représentant la gorge de Sounda et le futur barrage hydroélectrique.....	p.287
<u>Photo n°26:</u> Le pont provisoire construit au site de Sounda.....	p.301
<u>Photo n°27:</u> La route Pointe-Noire-Sounda.....	p.301

<u>Carte n°1:</u> L'AEF en juillet 1951.....	IV
<u>Carte n°2:</u> Le relief des principaux bassins fluviaux de l'AEF.....	p.59
<u>Carte n°3:</u> La pluviométrie de l'AEF 1920-1930 (en millimètres d'eau).....	p.61
<u>Carte n°4:</u> La répartition des pluies en mois secs en l'AEF.....	p.62
<u>Carte n°5:</u> La végétation de l'AEF.....	p.63
<u>Carte n°6:</u> Les différents réseaux de distribution publique d'électricité en AEF en 1938.....	p.85
<u>Carte n°7:</u> Les différents réseaux de distribution publique d'électricité en AEF en 1945.....	p.119
<u>Carte n°8:</u> Les différents régimes juridiques de l'exploitation des réseaux d'électricité par opérateur en AEF en 1945.....	p.121
<u>Carte n°9:</u> Bassin du Djoué.....	p.142
<u>Carte n°10:</u> Bassin de la Foulakary.....	p.144
<u>Carte n°11:</u> L'équipement complet de la chute du Djoué.....	p.163
<u>Carte n°12:</u> L'équipement complet de la chute de Boali.....	p.193
<u>Carte n°13:</u> Les centres de brousse sous convention d'études avec l'EEAEF.....	p.223
<u>Carte n°14:</u> Les régimes juridiques de l'exploitation des réseaux électriques en AEF. 1959.....	p.229
<u>Carte n°15:</u> Les différents réseaux publics d'électricité en 1959.....	p.236
<u>Carte n°16:</u> Barrage du Kouilou-Lac de retenue.....	p.288
<u>Carte n°17:</u> Equipement du Moyen-Congo dans le cadre du projet d'aménagement du Kouilou.....	p.292
<u>Carte n°18:</u> Port de Pointe-Noire : Plan général des extensions.....	p.296

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Pour élaborer notre étude, nous nous sommes aperçu de l'abondance, de la richesse et de la variété des documents relatifs à l'électrification de l'Outre-mer. Il y a, entre autres, des archives, des revues, des ouvrages et travaux de toute sortes, éparpillés dans des centres d'archives et bibliothèques en France, au Gabon ou ailleurs.

Toutefois, nous reconnaissons que les travaux de T. Girard et de A. Goudail au XIII^e colloque international de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France des 14 et 15 juin 2000 ont simplifié notre collecte de données. En effet, ceux-ci répertorient et décrivent les fonds des principaux centres d'archives se rapportant à l'électrification des TOM, en l'occurrence de l'AEF. Nous avons consulté 3 centres : le CAOM à Aix-en-Provence, le centre d'archives de la Fondation EDF à Paris et les Archives Nationales du Gabon (ANG) à Libreville.

✓ **Le CAOM.** Fondé en 1966, ce centre est un service délocalisé des Archives nationales de France et voué à la conservation des archives publiques concernant l'administration de l'Empire colonial français. Il réunit des documents provenant à la fois des services ministériels chargés des colonies et de l'administration locale des territoires coloniaux. Au sein des fonds du CAOM, il s'opère en fait une distinction entre les archives ministérielles et les archives locales. La part des archives économiques n'y est pas prépondérante, mais nous avons pu trouver des documents se référant à l'histoire de l'électrification, grâce au rôle de contrôle qu'exerçait l'administration dans ce domaine.

Les fonds ministériels sont « complets » dans la mesure où nous sont parvenues les archives de tous les services qui en dépendaient, sans distinction de compétence. Les fonds locaux, provenant des administrations installées dans les colonies, se caractérisent en revanche par leur caractère incomplet puisque le transfert s'est fait en distinguant archives de souveraineté, qui devaient revenir en France, et archives de gestion, destinées à rester sur place. Par conséquent, les fonds conservés en France relèvent du domaine politique, tandis que les archives techniques sont demeurées dans les territoires. En outre, les documents relatifs à l'électrification conservés dans les fonds locaux sont rarement postérieurs à 1940. Après cette date, il faut généralement recourir aux fonds ministériels. De plus, il faut signaler que les fonds parvenus du Gouvernement général de l'AEF ne comportent pas de dossiers constitués sur ce thème.

D'emblée, nous nous sommes focalisé sur les fonds ministériels. Dans le domaine de l'électrification, ils proviennent en majorité du Ministère des Colonies. Celui-ci jouait un rôle intermédiaire entre les colonies, particulièrement l'AEF, et les administrations métropolitaines compétentes, mais aussi un rôle de contrôle légal et technique sur les travaux liés à l'électrification. Son rôle politique n'est pas négligeable, surtout après 1945. Nous avons ainsi consulté les archives de l'Inspection générale des travaux publics, de la direction des Affaires économiques et du plan, et de la direction du Contrôle.

a) *Les sources d'archives de l'Inspection générale des travaux publics.* Créée en 1894, cette direction avait pour mission de donner son avis sur toutes les questions intéressant les travaux publics dans les colonies, singulièrement lorsque ces travaux étaient réalisés sur fonds d'emprunts. C'est le cas des aménagements routiers, portuaires, ferroviaires, fluviaux, télégraphiques,... indispensables à l'œuvre coloniale, réalisés par l'AEF entre le début du XX^e siècle et les années 1930 grâce à plusieurs emprunts contractés auprès des banques métropolitaines. Après 1945, c'est le cas, entre autres, de la construction des barrages du Djoué et de Boali. L'essentiel des dossiers de ce service concernant l'électrification de l'AEF date des années 1920-1960. Ils comportent de nombreux documents techniques : des devis et cahiers des charges, des avant métrés, des plans, des conventions de concessions ou d'adjudication, des appels d'offres et des rapports d'évaluation des besoins et des extensions des réseaux. Enfin, on trouve diverses correspondances relatives à l'électrification, mais aussi de nombreux rapports et notes sur le logement et l'habitat en AEF.

Ces sources donnent une idée précise d'un projet d'aménagement de centrale hydroélectrique ou thermique, de sa conception jusqu'à sa réalisation, de l'implication des constructeurs métropolitains de matériel électrique et d'autres entreprises spécialisées dans les opérations d'assemblage de centrales et dans le génie civil. Elles analysent le mode et le moment de lancement des commandes d'achats de matériel, ainsi que la description et le fonctionnement de celui-ci. Ils évoquent en même temps la tarification de l'énergie et l'évolution des secteurs de consommation. Elles font enfin état de toutes les usines de production électrique, des enjeux et des obstacles de leur construction. Elles n'omettent pas, par ailleurs, de détailler les premières priorités de l'administration coloniale dans l'équipement public de l'AEF depuis le début du XX^e siècle, notamment le chemin de fer.

Ces archives sont surtout l'œuvre des ingénieurs. Elles mettent en évidence l'importance indubitable de leur avis, notamment celui des ingénieurs de l'Inspection générale des travaux publics et d'EDF. Nous avons pu remarquer la concertation qui prévaut dans l'étude des chutes, ou encore de la centrale thermique appropriée pour une localité en fonction de la présentation de son marché. La décision finale relevait de la compétence des ingénieurs pour déterminer par exemple l'impact de la distance d'une chute par rapport au centre urbain, la facilité d'édification du barrage, la durée des travaux, etc. L'étude d'une chute impliquait une présence d'ingénieurs sur place avec tous les instruments de mesure. Cela a permis de comprendre le choix du Djoué face à la Foulakary. Parallèlement, la lecture de ces documents renseigne sur le régime des fleuves en AEF, ainsi que leurs conditions géologiques, climatiques et topographiques. Nous avons ainsi saisi la spécificité du climat équatorial et la fascination des ingénieurs devant l'immensité du réservoir hydraulique de la Fédération.

Nous avons enfin perçu les procédés de mise en adjudication des concessions de production et de distribution d'électricité et la place indéniable de la société EEAEF à partir de 1949. Nous avons découvert les faveurs administratives octroyées à l'UNELCO dans le maintien de ses concessions acquises auparavant, particulièrement à Pointe-Noire pour la production-distribution et uniquement pour la distribution à Brazzaville et à Bangui. Cependant, les archives de l'Inspection générale des travaux publics effleurent l'électrification de l'AEF pendant la période 1940-1945.

b) Les sources de la direction des Affaires économiques et du plan. Cette direction, et particulièrement la sous-direction du Plan, avait connaissance des études et des travaux d'électrification et d'industrialisation, notamment lorsque le financement était assuré grâce au FIDES et à la CCFOM. La direction des Affaires économiques et du plan était chargée de contrôler la légalité administrative et financière des projets, et de participer directement au montage de certains projets, comme ceux du Djoué, de Boali, ou encore du Kouilou dont le but était d'utiliser des chutes d'eau pour alimenter un futur complexe industriel. Les dossiers nous intéressant datent donc de la période post-seconde guerre mondiale. Ils comprennent entre autres des échanges de correspondance avec le FIDES, le Gouvernement général de l'AEF et l'EEAEF, et des dossiers de demande de subventions ou d'emprunts auprès des 2 organismes publics de financement. Nous trouvons aussi des rapports d'inspection de ces organismes sur les projets réalisés ou en cours de réalisation.

Le dépouillement des archives de cette direction contribue à mieux cerner la position et la forte participation du FIDES et de la CCFOM dans le processus de développement socioéconomique global de l'AEF à partir de 1946. Nous avons ainsi pu mesurer la densité des financements et les détails des projets d'électrification, d'industrialisation, d'urbanisme et d'habitat présentés. Nous avons constaté que, hormis les SEM, les 2 organismes ont été également sollicités par les entreprises privées quelque soit le domaine d'activité. Par là, il fut facile de connaître les conditions de création et les activités de l'ICOT, de la SEPG,...

Par ailleurs, nous avons perçu clairement une rupture de la politique de la France envers ses colonies à partir de 1946 : l'électrification de l'AEF était partie intégrante des multiples plans quadriennaux orchestrés. D'une part, nous avons pu observer en filigrane que les organismes de financement publics connaissaient les perspectives socioéconomiques des colonies et les caractéristiques techniques des infrastructures électriques à financer. D'autre part, nous avons mieux analysé leur mode de déblocage des fonds et leurs restrictions par rapport à la fiabilité des projets présentés. C'est le cas de l'électrification des centres de brousse.

En même temps, nous avons saisi l'importance de l'urbanisation des centres électrifiés, notamment des quartiers africains situés généralement à la périphérie, pour faciliter les extensions de réseau.

c) Les sources de la direction du Contrôle. Le service central de l'Inspection des colonies fut créé en 1887 pour « sauvegarder les intérêts du Trésor, les droits des personnes » et pour « constater dans tous les services l'observation des lois, décrets, règlements et décisions qui en régissent le fonctionnement administratif ». En 1894, il prit le nom de direction du Contrôle. Celle-ci se composait de 3 services chargés du contrôle de l'administration centrale, de la comptabilité des dépenses engagées et de l'inspection mobile. Le corps de l'Inspection des colonies dépendait donc de cette direction qui centralisait les rapports d'inspection. Après 1945, une nouvelle section fut consacrée au contrôle des entreprises d'Etat et des SEM, parmi lesquelles figurent les SEM chargées de l'énergie électrique dans les différents TOM. Les dossiers qui en proviennent se composent des statuts des sociétés, des procès-verbaux des assemblées générales et de conseils d'administration, des rapports d'activité, des contrats de concession pour la période 1948-1962.

Ainsi, nous avons davantage compris le fonctionnement de la société EEAEF, ses prises de décisions, ses activités et l'implication de ses actionnaires. Nous y avons entrevu ses limites financières, ses rapports inextricables avec les services administratifs de la Colonie et le FIDES, et l'apport d'EDF dans l'étude des sites.

✓ ***Le centre d'archives de la Fondation EDF.*** Il y existe une surabondance d'archives postérieures à la Seconde Guerre mondiale, particulièrement à partir de 1946, date de la nationalisation des compagnies métropolitaines d'électricité pour constituer EDF. Pour la période antérieure, le centre ne dispose d'aucune source d'archive sur l'électrification de l'AEF, car les filiales de ces compagnies en AEF avaient été exclues du champ de la nationalisation : ce qui leur permit de conserver par-devers elles les fonds d'archives relatifs à ce pan de leur activité.

Plusieurs archives de la Fondation sont identiques à celles du CAOM, au niveau des procès-verbaux des réunions de la direction, de conseils d'administration et des assemblées générales de l'EEAEF. Les renseignements recueillis sont la plupart venus compléter ou corroborer ceux déjà collectés à Aix-en-Provence. En réalité, les fonds conservés par la Fondation se caractérisent par un grand déséquilibre entre les archives « de direction », qui sont relativement abondantes, et les archives techniques, très lacunaires. Les fonds sont en effet en grande majorité constitués de procès-verbaux d'assemblées générales,... des SEM fondées au cours des années 1950 dans la plupart des colonies. La présence et le statut d'ingénieur-conseil d'EDF au conseil d'administration de chacune de ces sociétés expliquent sans doute la constitution de ces séries de procès-verbaux et leur conservation parmi les archives de l'établissement. Il est visible, par contre, que l'EEAEF, quoique vraisemblablement conçue en partie sur le modèle d'EDF, disposait sur place des ressources humaines et techniques lui permettant de construire et d'exploiter elle-même centrales et réseaux et qu'elle n'a jamais eu à « déléguer » ces tâches à EDF, ce qui se traduit par une très faible présence, dans les archives de cette dernière, de documents à caractère technique. Tout juste trouve-t-on trace d'études ponctuelles effectuées par le service des études d'Outre-mer, sur l'aménagement de tel ou tel site ou sur la faisabilité de tel ou tel projet. Mais ce genre d'études n'a pas suscité, semble-t-il, de fonds d'archives importants, en tout cas en Métropole.

Néanmoins, ces archives permettent d'apprécier les analyses faites par les ingénieurs d'EDF sur la fiabilité ou la nécessité de la construction d'une usine hydroélectrique, l'organisation de l'aménagement du chantier, la densité et la spécificité des travaux de génie civil et d'assemblage de matériel électrique. Elles font aussi une présentation de l'évolution du marché de l'électricité dans les différentes villes (abonnés, consommation, tarifs, puissance souscrite,...). Dans un autre registre, nous avons saisi les clauses du contrat d'ingénierie qui liait EDF à l'EEAEF.

✓ ***Les Archives Nationales du Gabon (ANG).*** Notre recherche aurait été plus complète si nous nous étions rendu dans les centres d'archives de tous les pays qui ont formé l'AEF. Il était impossible financièrement d'entreprendre autant de voyages. Notre choix s'est ipso facto porté sur le Gabon, notre pays d'origine. De ce fait, nous avons visité les Archives Nationales du Gabon. Dans les fonds rapatriés au Gabon après 1960, figurent généralement des collections de rapports d'activités des services et de rapports d'inspections effectuées soit par les services d'inspections locaux, soit par l'inspection des Colonies. Force a été de constater malheureusement le petit nombre de documents relatifs à l'électrification du Gabon, et en général de l'AEF. La mauvaise conservation des archives, ainsi que des pertes et détournements constatés, ont réduit la masse documentaire du centre. Malgré tout, nous avons pu collecter quelques mises en adjudication de concessions, cahiers des charges, devis et avant-projets faits par l'Inspection générale des Travaux Publics de l'AEF sur l'électrification de Libreville et de Port-Gentil. En outre, il y a des correspondances entre l'administration coloniale et la CCDE.

Les données recueillies aux ANG apportent une grande compréhension des hypothèses émises par l'administration coloniale à propos des équipements électriques de départ à Port-Gentil en 1951. Nous avons pu, de ce fait, analyser le retrait de la gérance à la CCDE, et les conditions de la convention entre l'administration coloniale et la CFG à propos de la fourniture de l'électricité à Port-Gentil à partir de la centrale thermique de la CFG.

Hormis les sources d'archives précédemment citées, nous avons également recueilli diverses séries statistiques et publications officielles sur l'AEF, émises par l'Etat ou l'administration coloniale, à l'Académie des Sciences d'Outre-mer à Paris, à la Bibliothèque Nationale du Gabon, au CAOM d'Aix-en-Provence et à la Maison des Sud à Bordeaux. Elles

ont été d'une grande importance, car leurs données sont identiques en grande partie à celles des autres archives. Elles présentent diversement, et parfois de manière très schématisée, l'état financier, économique, militaire, industriel, électrique, social, sanitaire,... de l'AEF. En gros, nous avons pu faire nos propres analyses de l'évolution socioéconomique et financière de la Fédération, ou encore de la nécessité des conquêtes militaires pour asseoir l'autorité coloniale et la « mise en valeur » dans un territoire miné en permanence par des révoltes autochtones à l'aube du XX^e siècle. C'est le cas de l'ouvrage *Une étape de la conquête de l'Afrique Equatoriale Française 1908-1912* qui, présente minutieusement les premières opérations militaires dans l'hinterland, les difficultés et les victoires survenues. Si l'ouvrage *Emprunt de l'Afrique Equatoriale : programme des travaux et projet de loi* semble assez explicatif sur différents aspects de l'AEF, il en est autrement du premier tome de *Annuaire statistique de l'AEF*. Celui-ci dresse plutôt un véritable panorama statistique dépourvu, en grande partie, de commentaire ou d'analyse.

En outre, nous avons consulté plusieurs références bibliographiques assez diversifiées au niveau de la forme et du fond. Elles corroborent les informations des sources citées plus haut, ou parfois y apportent des éléments informationnels non évoqués.

a) *Ouvrages, colloques, articles et travaux universitaires traitant de l'électrification de la France et de l'Afrique coloniale.* Certains de ces documents, notamment les différents tomes de *Histoire de l'électricité en France*, nous ont aidé, de façon générale, à mieux appréhender notre thème, à comprendre la définition et les enjeux du processus d'électrification d'un pays, la France, qui de surcroît est la puissance coloniale de l'AEF. Nous avons en conséquence compris les liens inextricables entre électricité, progrès social et industrialisation. Par ailleurs, ils nous ont permis de nous imprégner des termes techniques et des mécanismes propres au domaine de l'électricité qui nous semblaient très incompréhensibles au début de notre travail. Nous avons trouvé quasiment les mêmes renseignements dans les ouvrages de D. Varaschin et de A. Fernandez.

Un autre ouvrage, *L'électrification outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, a été capitale dans l'identification des centres d'archives (la structure et le contenu de leur fonds), et dans la connaissance de l'électrification outre-mer (les répercussions, les différentes entreprises engagées, etc.). Les autres ouvrages ont été tout aussi importants : certains de leurs auteurs sont même contemporains ou acteurs de l'électrification

de l'AEF. C'est le cas de P. Darnault ou encore de M. Ailleret qui donne une grande variété d'informations très précieuses sur notre thème.

Les travaux universitaires relatifs à l'électrification de l'Outre-mer, singulièrement les mémoires de maîtrise et de DEA de C. Ardurat, Y. R. Gogoua et T. Saupique, nous ont renseigné sur la politique, le financement et les grands travaux de développement des réseaux électriques en AOF. Ils expliquent également les particularismes et les obstacles rencontrés sur le terrain. Tout ceci nous a offert des pistes pour comparer l'AOF à l'AEF. Dans le même temps, le mémoire de maîtrise de A. Engilberge a été d'une grande utilité pour saisir le niveau d'électrification de l'Oubangui-Chari par rapport aux autres territoires de la Fédération.

Les articles collectés dans diverses revues, quantitativement et qualitativement consistants, sont parus pour un grand nombre à l'époque coloniale ou postcoloniale immédiate. Nous avons glané des numéros spéciaux très étoffés sur l'électrification de tout l'Empire colonial français (et l'Etat Indépendant du Congo belge dans une moindre mesure). Nous nous sommes appuyé principalement sur les revues *France Outre-mer* et *Industries et travaux d'outre-mer* qui sont assez exhaustives sur la question. De plus, certains de leurs articles ont été écrits par des ingénieurs de l'Inspection générale des Travaux Publics et d'EDF ayant participé, d'une quelconque manière, à l'étude des projets dans les différentes colonies, ou encore par des dirigeants ou membres de conseil d'administration de l'EEAEF et de l'UNELCO (H. Davezac, E. Crouzet, J. Apertet, S. Lessault, etc.). De fait, ils présentent un éventail détaillé des potentialités hydroélectriques, des marchés, des centrales fonctionnelles, celles en cours d'exécution en AEF, en AOF, Madagascar, etc. Ils analysent parallèlement l'impact économique que leur exploitation globale peut générer si une volonté industrielle se manifeste concrètement. Ils décrivent enfin le matériel électrique adéquat aux climats tropicaux.

Nous avons pu observer, dans un premier temps, les forces, les faiblesses des TOM et dégager certaines similarités. Dans un second temps, l'AEF est la dernière grande colonie à se doter d'un réseau électrique et n'a réellement pas rattrapé son retard malgré le financement du FIDES et de la CCFOM.

b) Ouvrages, colloques, articles et travaux universitaires sur l'Empire colonial français. Ils analysent globalement la colonisation française, ses manifestations, son évolution et ses résultats sur tous les plans. Cela nous a permis, dans un sens, d'insérer l'électrification de l'Outre-mer dans son contexte en mesurant conjointement les transformations qu'elle a apportées ou qu'elle aurait pu apporter, la condition des populations et leur mode de vie.

c) Ouvrages, colloques, articles et travaux universitaires relatifs aux généralités sur l'AEF. Ils sont davantage détaillés que les précédents (sur l'Empire colonial) pour mieux saisir tous les paramètres de l'environnement dans lequel se meut l'électrification en AEF. Ainsi, nous sommes arrivé à la placer d'une part dans ses limites géographiques, climatiques, démographiques, culturelles,... et d'autre part, dans un système socioéconomique, financier et politique particulier. L'ouvrage de C. Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires 1898-1930*, décrit parfaitement le régime concessionnaire et ses méfaits sur l'essor global de l'AEF. En outre, les ouvrages de G. Bruel permettent d'acquérir, entre autres, une bonne connaissance des populations, de l'habitat, des finances,... de la Fédération. Le développement tardif des réseaux, jusqu'aux années 1930, y trouve en partie une explication.

d) Ouvrages et articles sur l'histoire des entreprises françaises de travaux publics. Ils nous ont permis de mieux connaître certaines entreprises françaises ayant participé à la construction des barrages hydroélectriques en AEF. Ainsi grâce aux ouvrages et articles de R.R. PARK-BARJOT, nous avons particulièrement apprécié les activités et la dimension de La Société de Construction des Batignolles en dehors de la Fédération.

Enfin, les thèses de doctorat, par leur analyse, leur méthode d'approche et leur forme, nous ont aidé à mieux aborder méthodologiquement notre thème.

I. SOURCES

1. Séries statistiques et Publications de l'Etat et de l'administration coloniale

- ✓ Assemblée de l'Union Française. Session ordinaire 1956-1957, *Rapport établi par la mission d'information sur le bilan des plans décennaux des territoires et départements d'Outre-mer*, document n°433, Paris, 1957.
- ✓ GGAEF, *Action politique, économique et sociale en Afrique Equatoriale Française 1936-1938*, Presses officielles du Gouvernement général, Brazzaville, octobre 1938.
- ✓ GGAEF, *Budget général de l'AEF. Exercice 1952*, Imprimerie du Gouvernement général, Brazzaville, 1951.
- ✓ GGAEF, *Emprunt de l'Afrique Equatoriale : Programme des travaux et projet de loi*, Larose, Paris, 1913.
- ✓ GGAEF, *Historique et organisation générale de l'enseignement en AEF*, Agence économique de l'AEF, Paris, 1931.
- ✓ GGAEF, *L'Afrique Equatoriale Française et le Chemin de fer de Brazzaville à l'océan*, Agence économique de l'AEF, Paris, février 1925.
- ✓ GGAEF. Service des affaires économiques, *L'évolution économique des possessions françaises de l'Afrique équatoriale*, F. Alcan, Paris, 1913.
- ✓ GGAEF, *L'exploitation forestière au Gabon*, Agence économique de l'AEF, Paris, 1931.
- ✓ Haut commissariat de la République en AEF, *Annuaire statistique de l'AEF. Tome 1 : 1936-1950*, Imprimerie nationale, Paris, 1951.

- ✓ Haut commissariat de la République en AEF, *Journaux Officiels de l'AEF de 1910 à 1958*, Imprimerie nationale, Paris.
- ✓ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan d'équipement en Afrique Equatoriale pendant les exercices 1947-1948 et 1948-1949*, n°1, paris, janvier 1950.
- ✓ Haut commissariat de la République en AEF, *Mémoire sur l'exécution du plan d'équipement. N°2*, Paris, 30 juin 1950.
- ✓ Haut commissariat de la République en AEF, *Statistiques sommaires du commerce de l'Afrique Equatoriale Française 1947, 1948, 1949*. Paris, 1950.
- ✓ Ministère de la FOM, *Annuaire statistique de l'Union Française 1939-1946*, Paris, 1947.
- ✓ Ministère de la FOM, *L'équipement des territoires français d'outre-mer, Aperçu des réalisations du FIDES 1947-1950*, Paris, 1951.
- ✓ Ministère de la FOM, *Les Carnets d'Outre-mer*, Agence économique de la FOM, Paris, numéros de 1951 et 1959.
- ✓ Ministère de la Guerre, Section technique des troupes coloniales, *Une étape de la Conquête de l'Afrique Equatoriale française 1908-1912*, L. Fournier, Paris, 1913.

2. Sources d'archives de La Fondation EDF

7 boulevard NEY. 75018 Paris.

- ✓ Carton 801085.
- Journées internationales de l'électricité dans les pays tropicaux (1956) ;

- EDF :

- *Service des études d’Outre-mer : rapports d’activité et études sur l’électrification des centres de brousse (1951-1954).*

- ✓ Carton 801086.

- Centres secondaires africains (1954) ;

- Entreprises LEGRAND et Munich : centrales électriques standard (1954) ;

- Electrification des quartiers africains (1954).

- ✓ Carton 801087.

- Société Africaine d’Electricité : recrutement et personnel (1950-1959).

- ✓ Carton 801103 : EEAEF.

- Bambari : avant-projet (1954).

- ✓ Carton 801104 : EEAEF.

- Berberati : avant-projet (1954).

- ✓ Carton 801105 : EEAEF.

- Bouar : électrification du centre militaire et de l’agglomération civile (1954).

- ✓ Carton 801125 : EEAEF.

- Alimentation en énergie électrique de l’Industrie Cotonnière de l’Oubangui et du Tchad (ICOT) à Bangui (1949-1959) ;

- Groupes électrogènes : commandes, plans, factures et correspondance (1949-1959).

✓ Carton 801126 : EEAEF.

- Etude des réseaux de distribution d'énergie électrique de Bangui (1951-1952) ;
- Poste de transformation de Bangui : commandes, devis, facture et correspondance (1953-1956).

✓ Carton 801322 : CENTRAFRIQUE.

- Electrification des centres secondaires : études, plan et correspondance (1954-1969) ;
- Ville de Bangui : plans de la centrale, des réseaux et des postes de transformation (1959-1969).

✓ Carton 801536 : SOCIETE EQUATORIALE D'ENERGIE ELECTRIQUE (SEEE).

- Aménagement hydroélectrique du Kouilou : étude, comptes-rendus de réunions et correspondance (1955-1963).

✓ Carton 801466.

- Dossier de M. de VERTEUIL, directeur adjoint, relatif à la société EEAEF : statuts et modifications (1948-1950).

✓ Carton 925859 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- EEAEF :
 - *Statuts (1948) ;*

- *Conseil d'administration : dossiers préparatoires, ordres du jour, résolutions, procès-verbaux des séances et correspondance (1949-1954).*

✓ Carton 925860 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- EEAEF :

- *Conseil d'administration : dossiers préparatoires, ordres du jour, résolutions, procès-verbaux des séances et correspondance (1955-1960).*

✓ Carton 925861 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- EEAEF :

- *Assemblée générale : rapports, bilans, résolutions, procès-verbaux des séances et correspondance (1949-1968) ;*
- *Comité de direction : comptes-rendus des réunions (1949-1957).*

✓ Carton 925862 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- EEAEF :

- *comptabilité : plan et bilans comptables (1947-1960) ;*
- *mouvements du personnel : correspondance (1960).*

✓ Carton 925863 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- EEAEF :

- *Electrification des centres secondaires : conventions, synthèse des études, études, notes et correspondance (1951-1959) ;*
- *Fourniture d'électricité de Bangui (Centrafrique) : marché avec l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-mer (ORSTOM) et correspondance (1956-1959).*

✓ Carton 925864 : ASSISTANCE TECHNIQUE

- EEAEF :

- *Fourniture d'électricité du comité de coordination et d'interconnexion avec la Force du Bas Congo (Congo) : contrats, avenants, comptes-rendus des réunions et correspondance (1948-1958) ;*
- *Production et fourniture d'électricité de la chute du Djoué (Congo) : dossiers de concession et correspondance (1951-1956).*

✓ Carton 925865 : ASSISTANCE TECHNIQUE

- EEAEF :

- *Projet d'aménagement hydroélectrique du fleuve Kouilou-Niari. Gorge de Sounda : études, dossiers techniques, devis, plans, photographies, mémorandum, comptes-rendus des réunions et correspondance (1952-1963).*

✓ Carton 925867 : ASSISTANCE TECHNIQUE

- EEAOF :

- *Organisation : ordres de service, règlement intérieur et notes (1951-1959) ;*
- *Conseil d'administration : procès-verbaux des séances (1958) ;*
- *Assemblée générale : procès-verbaux des séances et correspondance (1951-1960) ;*
- *Comité de direction : comptes-rendus des réunions (1951-1959) ;*
- *Ingénierie conseil : convention avec EDF et correspondance (1951).*

✓ Carton 925878 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- SEEE :

- *Aménagement par la Société Civile d'Etudes Hydroélectriques (SCEH) des rivières Konkouré et Kouilou (Congo) : Statuts de la SCEH, études, rapports, notes et correspondance (1954-1958) ;*
- *Comptabilité : situations, états des dépenses, correspondance (1954-1962) ;*
- *Personnel : correspondance (1955-1959).*

✓ Carton 925880 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- UNELCO :

- *convention avec EEAEF : projets de contrat, protocole d'accord, conventions, avenants et correspondance (1952-1958) ;*
- *contentieux avec l'EEAEF : correspondance (1958-1962).*

✓ Carton 925882 : ASSISTANCE TECHNIQUE.

- UNELCO :

- *rachat de la concession de distribution de l'énergie électrique de la ville de Brazzaville : convention (1956).*

3. Sources d'archives du CAOM d'Aix-en-Provence

29, chemin du Moulin de Testas. 13090 Aix-en-Provence. Tel : 04 42 93 38 50.

❖ *Les sources de l'Inspection générale des travaux publics*

TP 1^{ère} série inventaire FM 25 :

✓ 1 TP 156 : Section Outre-mer.

- Dossier 8 : AEF. Inspection générale des travaux publics. Service maritime. Port de Pointe-Noire. Aménagement de la superstructure.

- *Avant projet d'électrification : note descriptif, détail estimatif, plan au 1/2000 et justificatif des puissances et des postes prévus (5 octobre 1937).*

✓ 1 TP 367 : Section Outre-mer.

- Dossier 2 : AEF.
 - *Bilan des travaux publics : renseignements demandés par M. de Brazza, chef de Mission, sur les diverses questions de travaux publics au Congo étudiés antérieurement (1904).*
- Dossier 4 : AEF.
 - *Etude des forces hydrauliques : rapport d'ensemble de l'ingénieur LEVAT, attaché en qualité d'expert technique à la Mission d'Inspection du Congo-Océan (29 juillet 1929).*
- Dossier 15: AEF.
 - *Projet d'électrification de Bangui et autres travaux publics : lettre du Gouverneur général p.i. de l'AEF au Ministre des Colonies (27 janvier 1930).*

✓ 1 TP 381 : Section Outre-mer.

- Dossier 1 : AEF.
 - *Projet d'électrification : lettre de Messieurs Marcel BENARD et Paul MUNICK, gérants du Syndicat d'Etudes Economiques et Techniques d'Electrification en AEF, au Gouverneur général de l'AEF (29 août 1929) ;*
 - *Syndicat d'Etudes Economiques et Techniques d'Electrification en AEF. Avant projet d'aménagement de la Foulakary : mémoire descriptif et plan général au 1/10000 (12 août 1929).*

- Dossier 2 : AEF.
 - *Syndicat d'Etudes Economiques et Techniques d'Electrification en AEF : rapport sur l'électrification de l'AEF (21 août 1929).*
- Dossier 3 : AEF.
 - *Syndicat d'Etudes Economiques et Techniques d'Electrification en AEF. Electrification de l'AEF : mémoire descriptif, demande de concession, clauses essentielles du cahier des charges, état des transformateurs et du matériel de la distribution (janvier-février 1929).*
- Dossier 4: AEF.
 - *Congo-Océan. Electrification : correspondance entre le Gouverneur général de l'AEF et les entreprises coloniales d'électrification, étude comparative des dépenses d'exploitation avec la traction à vapeur et avec la traction électrique du chemin de fer du Congo Français (Pointe-Noire à Brazzaville), lettre du Gouverneur général de l'AEF au Ministre des Colonies (1925).*

✓ 1 TP 382 : Section Outre-mer.

- Dossier 2 : Section outre-mer.
 - *Usage de l'hydroélectricité au Congo belge : projet de mise en valeur intégrale du fleuve Congo dans la région des Cataractes par le colonel du génie de réserve Pierre Van DEUREN (octobre 1925) ;*
 - *Usage de l'hydroélectricité au Congo belge : correspondance entre le Ministre des affaires étrangères français et l'ambassadeur de France en Belgique (1926, 1927 et 1929).*

✓ 1 TP 383 : Section Outre-mer.

- Dossier 1 :

- *Société Hydroélectrique du Congo Français. demande de concession Djoué et Brazzaville : nouvelle étude sur les révisions des prix (novembre 1929).*
- Dossier 4 : Section Outre-mer. AEF.
 - *Mission de prospection des forces hydrauliques : rapport trimestriel janvier-mars 1929 (10 avril 1929).*
- ✓ 1 TP 412 : Section Outre-mer.
- Dossier 1 : AEF.
 - *Equipement public: note de l'Inspecteur général des travaux publics des colonies au sujet des travaux à inscrire dans le programme à exécuter en AEF avec les ressources de l'emprunt projeté (20 décembre 1920).*
- Dossier 11 : AEF.
 - *Pointe-Noire. Usine électrique : correspondance entre le Gouverneur général de l'AEF et le Ministre des Colonies, note de l'ingénieur des travaux publics BLOSSET pour le Gouverneur général de l'AEF et étude complète de l'électrification de Pointe-Noire (1933-1934).*

TP 2^{ème} série inventaire FM 26 :

- ✓ 2 TP 25 :
- EDF : Service des études d'Outre-mer. Mission AEF. Territoire de l'Oubangui-Chari. Rivière Mbali.
 - *Chute de Bouali : rapport technique, plans généraux, avant-projet des ouvrages (aménagement réduit) et avant-projet des ouvrages (aménagement définitif).*

✓ 2 TP 26 :

- EDF : Service des études d’Outre-mer. Electrification de la ville de Fort-Lamy.
 - *Etude de réseau : études générale, technique et financière, plans et schémas (1950).*
- EEAEF. Territoire du Tchad. Ville de Fort-Lamy. Electrification.
 - *Dossier de consultation pour « réseaux – postes - éclairage public » : programme de consultation, devis particulier, cahier des charges, modèle de soumission et plans généraux (1950).*
- EEAEF. Territoire du Tchad. Ville de Fort-Lamy. Electrification.
 - *Dossier de consultation pour la centrale Diesel : estimation des dépenses de premier investissement, devis particulier, cahier des charges et modèle de soumission.*

✓ 2 TP 27 :

- Dossier 6 : EDF. Service des études d’Outre-mer. Territoire du Moyen-Congo. Bassin du Congo.
 - *Aménagement de la chute de la Foulakary : rapport technique, plans généraux, avant-projets des ouvrages et variante des avant-projets des ouvrages (mars 1949).*

✓ 2 TP 73 :

- Matériel électrique.
 - *Libreville : notes sur le montage de la centrale électrique (1946).*
- Organe de technique française des travaux publics et du ciment armé (février 1950) ;
- Prospections des forces hydrauliques en outre-mer (1947).

✓ 2 TP 252 :

- EEAEF.
 - *Fonctionnement et bilan de la société : compte rendus d'activité (novembre 1951-décembre 1955).*

✓ 2 TP 253 :

- EEAEF.
 - *Pièces contractuelles : dossiers de concessions des chutes de Boali et du Djoué (1951-1953).*
- EEAEF.
 - *Fonctionnement de la société : notes et correspondance (1954-1956).*

✓ 2 TP 264 :

- Plan Quadriennal d'équipement des TOM 1953-1957. Tranches 1957-1958.

✓ 2 TP 268 :

- AEF.
 - *Urbanisme et habitat : correspondance entre le Gouvernement général et certains ministères, et plans directeurs de Libreville et de Pointe-Noire ((1946-1958).*
- AEF.
 - *Logement : correspondance générale au sujet des constructions en bois et de la constitution de stocks d'élément préfabriqué (1952-1953).*
- AEF.
 - *Logement : correspondance et rapport (1948).*

✓ 2 TP 269 :

- AEF.
 - *Cimenterie : correspondance et rapport sur la création d'une industrie de ciment à Brazzaville (1948-1952).*

✓ 2 TP 370 :

- AEF. Fort-Lamy.
 - *Abattoirs frigorifiques : marché avec Monod, plan, correspondance et procès-verbal de la commission des marchés (1952-1953).*

✓ 2 TP 377 :

- AEF. Territoire du Gabon. Service des Travaux Publics : concours pour la construction d'un port à Libreville (juin 1951).

✓ 2 TP 382 :

- AEF. Moyen-Congo.
 - *Rapport sur les possibilités de développement de la production sucrière dans la vallée du Niari (octobre 1951).*
- AEF. Moyen-Congo. Société industrielle et agricole du Niari.
 - *Création d'une industrie sucrière : dossier de demande de prêt à la CCFOM (août 1954).*

TP 3^{ème} série inventaire FM 26 :

✓ 3 TP 6 :

- Ministère de la FOM. Service statistiques : inventaire social et économique des TOM (1950-1955) ;

- Ministères des finances et de la FOM. INSEE : compedium des statistiques du commerce extérieur de l'union française outre-mer en 1949.

✓ 3 TP 14 :

- Troisième Plan quadriennal 58/62. Tranche 58/59. AEF.

✓ 3 TP 449 :

- EDF. Service des études d'Outre-mer : Electrification des territoires d'Outre-mer. Plan quadriennal 1953-1957.
- Bilan des plans quadriennaux des territoires d'Outre-mer.

❖ *Les sources de la direction des Affaires économiques et du plan :*

Inventaire FM 23 :

✓ 1 affeco/ 79 :

- Dossier 6 : AEF. Mission MONGUILLOT sur l'industrialisation de l'AEF 1949-1950 : notes, correspondance, conventions et rapport d'ensemble ;
- Dossier 1 : Mission MONGUILLOT. Affaires économiques. Recherche des possibilités de développement. Rapport d'ensemble sur la situation économique et sociale (1950).

✓ 1 affeco/ 80 :

- Dossier 1 : AEF. Mission MONGUILLOT. Vérifications. Rapport d'ensemble sur la situation économique et sociale (1950) ;

- Dossier 2 : AEF. Mission PINASSAUD. Vérifications. Rapport d'ensemble sur la situation économique et sociale (1951-1952).

Inventaire FM 24 :

✓ 1 FIDES 2 :

- Dossier 7 : FIDES- Généralités.
 - *Centrale de Bouali : notes (1951-1955) ;*
 - *Organisation financière : communication au Comité Directeur du FIDES sur la situation des dotations FIDES en 1954.*

✓ 1 FIDES 14 :

- Dossier 81 : FIDES.
 - *Société hôtelière de l'AEF : note pour le FIDES et la CCFOM sur l'avance sollicitée (janvier 1958) ;*
 - *Energie de Port-Gentil : note sur la création et l'évolution des activités de la société (1951-1957).*
- Dossier 84 : FIDES.
 - *EEAEF : note sur l'équipement du Djoué (1951-1955) et rapport de présentation de l'exercice 1951/1952 au FIDES et à la CCFOM.*

✓ 1 FIDES 48 :

- Dossier 363.
 - *EEAEF : rapport de présentation de l'exercice 1953/1954 au Comité Directeur du FIDES et au Conseil de Surveillance de la CCFOM.*
- Dossier 354.

- *Financement des études d'électrification : projet de rapport au Comité Directeur du FIDES sur la demande d'un crédit complémentaire de 10 millions pour l'étude de l'équipement électrique des TOM (exercice 1951/1952) ;*
- *Financement des études d'électrification : rapport au Comité Directeur du FIDES sur la demande d'un crédit complémentaire de 25 millions sur l'exercice 1949-1950 pour les études de l'équipement électrique des TOM ;*
- *Financement des études d'électrification : rapport au Comité Directeur du FIDES sur la demande d'un crédit d'engagement complémentaire de 32,5 millions pour l'étude de l'équipement électrique des TOM dépendant du Département et d'un crédit de paiement de 57,5 millions (exercice 1948/1949) ;*
- *Bilan du financement des études d'électrification : note récapitulative des diverses subventions versées par la CCFOM à DEF en remboursement des frais d'études pour l'équipement électrique des TOM ;*
- *Financement des études d'électrification : rapport au Comité Directeur du FIDES sur la demande d'un crédit de 50 millions pour l'étude de l'équipement électrique des TOM dépendant du Département (exercice 1947/1948) ;*
- *Objet du financement : note de séance du Comité Directeur du FIDES sur les études générales pour l'électricité (février 1947) ;*
- *Financement des études d'électrification : rapport d'EDF sur la demande d'un crédit pour l'équipement électrique colonial (exercice 1946/1947) ;*
- *Financement des études d'électrification : note du Comité Directeur du FIDES sur l'octroi d'une subvention de 60 millions pour l'équipement électrique des TOM (exercice 1946/1947).*

- Dossier 356.
 - *Demande de financement public et secteur privé : notes du Comité Directeur du FIDES et du Conseil de Surveillance du CCFOM sur l'ICOT (1951, 1953 et 1958).*

- ✓ 1 FIDES 50 :
- Dossier 373.
 - *Deuxième Plan de Modernisation et d'Equipement : Rapport général de la Commission d'Etude et de Coordination des Plans de Modernisation et d'Equipement des TOM (avril 1954).*

- ✓ 2 FIDES 30 :
- Situation financière de l'AEF 1951-1952.
 - *Problèmes financiers de la Fédération : correspondance entre le Gouvernement général et le Ministre de la FOM et note et de la Direction des Affaires économiques et du Plan pour le Ministre des Finances.*

- Situation financière de l'AEF 1953.
 - *Problèmes financiers de la Fédération : correspondance entre Ministres et note de la Direction des Affaires économiques et du Plan pour le Ministre des finances.*

- Situation financière de l'AEF 1954.
 - *Subvention d'équilibre à l'AEF pour l'exercice 1955 : lettre du Secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques au Ministre de la FOM.*

- Budget 1957.
 - *Budget 1957 du FIDES pour la FOM : question posée par la Commission des finances de l'Assemblée Nationale (Rapporteur Général M. LENHARDT) et rapport de Jean-Marie LOUVEL sur les crédits de la FOM.*

- Budget 1958. Notes générales sur le FIDES.

- Dossier 3 : budget 1958. Notes sur la Section générale du FIDES.

- ✓ 2 FIDES 45 :
- Sociétés diverses en AEF.
 - *Société d'Energie de Port-Gentil : bilans comptables, correspondance, compte rendus de missions, études de la centrale thermique et rapports d'activité (1950-1960).*

- ✓ 2 FIDES 324 :
- Dossier 63. Aides bilatérales. FIDES.
 - *Développement des TOM : rapport sur l'exécution du Premier Plan Quadriennal et Plan de développement économique et social de l'AEF.*

- ✓ 2 FIDES 330 :
- Dossier 7 : Plan d'équipement des TOM. Electrification.
 - *Opérations nouvelles : programmes complémentaires pour Fort-Lamy et d'ensemble pour les centres de brousse ;*
 - *Opérations anciennes : rapport sur l'électrification de Fort-Lamy.*

✓ 2 FIDES 336 :

- Plan de l'AEF. Section commune AEF au FIDES. Projet de tranche 1958-1959.
 - *Tranche 1958-1959. Section commune AEF : lettre du Gouverneur général au Ministre de la FOM sur le financement des travaux publics (28 avril 1958) ;*
 - *Tranche 1958-1959. Préparation : lettre du Haut Commissaire, chef de Territoires de l'AEF, au Président du Grand Conseil de l'AEF sur le financement et les travaux du complexe du Kouilou (5 avril 1958).*

✓ 2 FIDES 435 :

- Comptes rendus. Exécution. FIDES. AEF.
 - *Direction du Contrôle financier en AEF : Rapport sur l'exécution du Plan de Développement Economique et Social (tranche 1951-1952) ;*
 - *AEF. Exécution. 31 décembre 1951 : Chapitre chiffré de l'électrification.*

❖ *Les sources de la direction du Contrôle :*

✓ Carton Contr// 580 :

- E26 A10, carton 49. EEAEF.
 - *Aspects juridiques et organisation de la société : notes, arrêtés ministériels, nouveaux statuts, correspondance entre le Gouverneur général de l'AEF et le Ministre de la FOM (1952-1956 et 1958) ;*
 - *Activités de la société : note de l'EEAEF au Comité Directeur du FIDES et du Conseil de Surveillance de la CCFOM pour l'exercice 1952-1953, rapports de mission de l'Inspection générale des Travaux Publics au Ministre de la FOM et procès-verbaux du conseil d'administration et du comité de direction (1951-1952).*

- E26 A10, carton 54. EEAEF.
- *Aspects juridiques et organisation de la société : correspondance générale, arrêtés ministériels, notes au Ministre de la FOM (1953-1954 et 156-1959) ;*
- *Rapport d'inspection : correspondance (1952) ;*
- *Création de la société : notes, études, circulaires et correspondance (1948) ;*
- *Fourniture du Djoué au Congo belge : projet de contrat, convention et notes (1951-1953 et 1957).*

✓ Carton Contr// 581 :

- EEAEF : procès-verbaux des séances du conseil d'administration (1949-1957).

✓ Carton Contr// 582 :

- EEAEF : procès-verbaux des séances du conseil d'administration à l'assemblée générale (1950-1957) ;
- EEAEF : Procès-verbaux des réunions du comité de direction (1949-1955, 1957 et 1959).

✓ Carton Contr// 583 :

- Rapports d'activité mensuels de l'EEAEF 1951-1953.

✓ Carton Contr// 584 :

- Rapports d'activité et situation financière mensuels de l'EEAEF 1954-1956.

✓ Carton Contr// 585 :

- Rapports d'activité et situation financière mensuel de l'EEAEF 1957-1959.

4. Sources d'archives des ANG

Boulevard du bord de mer, BP : 1188/2188 Libreville (Gabon). Tel : 00 (241) 73 72 47

Fonds de la Présidence de la République gabonaise :

✓ Dossier 384. Territoire du Gabon.

- Lettre n°1291 du Gouverneur général de l'AEF au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 10 septembre 1937, Service des Travaux Publics ;
- Lettre de la CAFRA au Gouverneur général de l'AEF, 6 novembre 1938, Affaires économiques;
- Lettre n°1242 du Gouverneur chef de territoire du Gabon à l'administrateur délégué de la CFG, 9 octobre 1947, Affaires économiques.

✓ Dossier 1606. GGAEF. Territoire du Gabon.

- Conventions sur l'électrification et l'extension de la distribution d'eau de la ville de Libreville, 10 août 1935, Service des Travaux Publics ;
- Lettre n°1534 du Gouverneur Général de l'AEF au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 5 novembre 1937, Service des Travaux Publics ;

- Lettre de l'ingénieur chef des Travaux Publics du Gabon au Gouverneur général de l'AEF, 2 février 1938, Service des Travaux Publics ;
 - Lettre de l'Inspection générale des Travaux Publics au Gouverneur général de l'AEF, 6 novembre 1938, Service des Travaux Publics ;
 - Lettre n°206 du directeur de la CAFRA au Gouverneur général de l'AEF, 19 février 1940, Affaires économiques ;
 - Rapport sur l'électrification de Libreville, 20 février 1940, Service des Travaux Publics ;
 - Lettre n°222 du directeur de la CAFRA au Gouverneur général de l'AEF, 21 février 1940, Affaires économiques.
- ✓ Dossier 1686. Exploitation-Concession de distribution d'eau et d'électricité à Libreville 1937-1947. Territoire du Gabon. Service des Travaux Publics.
- Lettre de l'ingénieur chef des Travaux Publics du Gabon au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 27 juillet 1943.
- ✓ Dossier 774 : Electrification du Gabon. Port-Gentil. Projet d'exécution. Affaires économiques.
- Lettre de la CCDE, avec devis estimatif de l'électrification de Port-Gentil, au Gouverneur chef de territoire du Gabon, 1 février 1950.

II. BIBLIOGRAPHIE

1. Revues et périodiques

- ✓ *African Economic History*
- ✓ *Bulletin de l'Association des Géographes Français*
- ✓ *Bulletin de l'histoire de l'électricité (BHE)*
- ✓ *Cahiers d'Etudes Africaines*
- ✓ *Entreprise et Histoire*
- ✓ *Europe-France-Outre-mer*
- ✓ *France Outre-mer*
- ✓ *Industries et travaux d'Outre-mer*
- ✓ *Journal of African History*
- ✓ *L'Economie*
- ✓ *Marchés coloniaux du monde*
- ✓ *Le Mouvement social*
- ✓ *Les Annales de l'université nationale du Gabon*
- ✓ *Les Cahiers d'histoire et archéologie*
- ✓ *Perspectives d'Outre-mer*
- ✓ *Revue Canadienne des Etudes Africaines*
- ✓ *Revue juridique et politique de l'Union Française*
- ✓ *Revue de la Seconde Guerre mondiale*
- ✓ *Villes en parallèle*

2. L'électricité en Afrique coloniale, en France et dans le monde

a) Colloques, conférences et travaux universitaires

- ✓ AILLERET, *Le développement de consommations et le développement des réseaux*, conférence d'information (à l'Ecole Supérieure Coloniale), Paris, 13 janvier 1944.

- ✓ ARDURAT C., *L'électrification du Sénégal de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Ch. BOUNEAU & P. GRISET, Histoire, université de Bordeaux III, Bordeaux, 1999.

- ✓ BARJOT D., « Les entreprises françaises et l'électrification de l'Afrique du Nord : le cas de la Société générale des entreprises » in BARJOT D., LEFEUVRE D. (Sous la dir. de), *L'électrification outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, actes du XIII^e colloque international de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2000, pp.279-304.

- ✓ DUBOIS C., « Cendrillon oubliée par la « Fée électricité » : Djibouti 1906-1977 », in BARJOT D., LEFEUVRE D. (Sous la dir. de), *L'électrification outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, actes du XIII^e colloque international de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2000, pp.105-123.

- ✓ CARDOT F. (dir.), *L'électricité et ses consommateurs*, actes du 4^e colloque de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France, 21 mai 1987, PUF/AHEF, Paris, 1987.

- ✓ ENGILBERGE A., *L'électrification de l'Oubangui-Chari (1945-1960). Planification et réalités d'un territoire d'Outre-mer*, mémoire de maîtrise, sous la direction de C. DUBOIS, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 2002.

- ✓ ETEMAD B. & LUCIANI J., *Production mondiale d'énergie*, Ed. Droz, Genève, 1991.

- ✓ *Exposition coloniale internationale de Paris 1931*, Rapport, Imprimerie nationale, Paris, 1931.

- ✓ *Exposition coloniale de Paris et des Pays d'Outre-mer, Paris, 1931, Rapport général présenté par le Gouverneur général Olivier, tome VI, Imprimerie nationale, Paris, 1933.*
- ✓ GOGOUA Y. R., *La politique coloniale française d'électrification de l'Afrique Occidentale Française de 1940 à 1960*, mémoire de DEA, sous la direction de C. COQUERY-VIDROVITCH, Histoire, université de Paris VII, Paris, 1984.
- ✓ HODEIR C., « La « Fée électricité » à l'exposition coloniale internationale de Paris (1931) » in BARJOT D., LEFEUVRE D. (Sous la dir. de), *L'électrification outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, actes du XIII^e colloque international de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2000, pp.55-69.
- ✓ SAUPIQUE Th, *L'électrification de Dakar depuis 1945*, mémoire de maîtrise, sous la direction de C. COQUERY-VIDROVITCH, Université de Paris VII, Paris, 2000.
- ✓ VARASCHIN D., « EDF et l'Outre-mer, de 1946 au début des années 1960 » in BARJOT D., LEFEUVRE D. (Sous la dir. de), *L'électrification outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations*, actes du XIII^e colloque international de l'Association pour l'histoire de l'électricité en France, Paris, 14-15 juin 2000, Pub. de la Société française d'histoire d'outre-mer, La Fondation EDF, Paris, 2000, pp.387-408.

b) Ouvrages

- ✓ APERTET M., *L'électrification des pays d'outre-mer*, Cedimon, Paris, 1958.
- ✓ BELTRAN A. & COUVREUX J-P., *Electricité de France, 50 ans d'Histoire à l'international*, Le Cherche Midi éditeur, Paris, 1996.

- ✓ BOURDILLON J., *Les travaux publics français en Afrique subsaharienne et à Madagascar (1945-1985)*, L'Harmattan, Paris, 1991.

- ✓ CARDOT F. & CARON F. (sous la dir. de), *Histoire générale de l'électricité en France, tome 1 : espoirs et conquêtes 1881-1918*, Fayard, Paris, 1997.

- ✓ DARNAULT P., *Régime de quelques cours d'eau d'Afrique Equatoriale et leur utilisation industrielle*, Larose, Paris, 1947.

- ✓ Electricité et Eau de Madagascar, *Installations de production et de distribution d'énergie électrique*, RGE, Paris, 1930.

- ✓ FERNANDEZ A., *Economie et politique de l'électricité à Bordeaux 1887-1956*, Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 1998.

- *Villes, services publics, entreprises en France et en Espagne. XIX^e-XX^e siècles. Electricité*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux, 2006.

- ✓ FRANÇOIS M-Th., *La production de la force motrice aux colonies, et plus particulièrement en Afrique française*, Association Colonies-Sciences, Paris, 1937.

- ✓ JACQUIGNON L., *L'éclairage à l'exposition coloniale*, Société pour le Perfectionnement de l'Eclairage, Paris, 1931.

- ✓ LACAM G., *L'inventaire économique de l'Empire*, Sarlot, Paris, 1938.

- ✓ VARASCHIN D., *La fée et la marmite : électricité et électrometallurgie dans les alpes du nord*, La Luiraz, Paris, 1996.

- ✓ LÉVY-LEBOYER M. & MORSEL H. (sous la dir. de), *Histoire générale de l'électricité en France, tome 2 : l'interconnexion et le marché 1919-1946*, Fayard, Paris, 1994.

- ✓ Anonyme, *L'éclairage à l'exposition coloniale*, Société pour le Perfectionnement de l'Eclairage, Paris, 1931.

- ✓ MARTINCOURT J., *L'équipement électrique de la France*, PUF, Vendôme, 1959.

- ✓ MORAND G., *Matière, électricité, énergie*, PUF, Vendôme, 1966.

- ✓ MORSEL H. (sous la dir. de), *Histoire générale de l'électricité en France, tome 3, une œuvre nationale : l'équipement, la croissance de la demande, le nucléaire 1946-1987*, Fayard, Paris, 1996.

- ✓ PICARD J.-F., BELTRAN A. & BUNGNER M., *Histoire(s) de l'EDF*, Dunod, Paris, 1985.

- ✓ TESSIER DU GROS E., *L'électricité aux colonies*, Ecole Supérieure Coloniale, Paris, 1944.

c) Articles

- ✓ « L'électricité », *Industries et travaux d'Outre-mer*, 2^e année, n°5, numéro spécial, Paris, avril 1954, pp.961-1058.

- ✓ « L'électricité », *Industries et travaux d'Outre-mer*, 5^e année, n°59, numéro spécial, Paris, octobre 1958, pp.801-920.

- ✓ « Les grands travaux d'équipement d'Outre-mer », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°12, numéro spécial, Paris, mars 1963, 172 p.

- ✓ « L'électricité », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°122, numéro spécial, Paris, janvier 1964.

- ✓ « L'électricité en Afrique », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°168, 15^e année, Paris, novembre 1967, pp.961-1058.

- ✓ « L'électricité en Afrique », *Industrie et travaux d'Outre-mer*, 17^e année, n°187, numéro spécial, Paris, juin 1969, 187 p.

- ✓ « L'électricité en Afrique », *Industrie et travaux d'Outre-mer*, n°300, numéro spécial, Paris, juin 1969, pp.801-920.

- ✓ « Les grands travaux en Afrique équatoriale », *perspectives d'Outre-mer*, numéro spécial, n°35, Paris, septembre 1960, 301 p.

- ✓ ANDRE-MARTIN E., « Production et distribution d'énergie électrique. Réalisations et perspectives », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, août-septembre 1955, pp.67-70.

- « Conditions du développement de la distribution d'énergie électrique », *Europe-France-Outre-mer*, n°333, Paris, avril 1959.

- ✓ ANDRE-MARTIN E. & APERTET J., « L'Afrique et l'électricité », *Europe-France-Outre-mer*, n°353, Paris, avril 1959, pp.30-42.

- ✓ ANTOINE A., « Vers un nouveau plan quadriennal pour l'électrification de la France d'Outre-mer », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, p.97.

- « L'électricité à la disposition des populations d'Afrique noire », *France Outre-mer*, n°297, Paris, 1954, pp.70-71.

- ✓ APERTET J., « Les nouveaux aménagements hydroélectriques des territoires et départements d'outre-mer et de l'union française », *France Outre-mer*, n°306, Paris, 1955, pp.41-44.

- « Où en est l'électrification de l'AOF ? », *France Outre-mer*, n°319, Paris, août 1956, pp.49-56.

- « L'aménagement hydroélectrique de la Bia en Côte-d'Ivoire alimentera Abidjan et sa région », *France Outre-mer*, n°331, Paris, 1957, pp.51-52.

- « Les études hydroélectriques dans les DOM-TOM », *France Outre-mer*, n°59, Paris, octobre 1958, pp.598-608.

- « L'Afrique et l'électricité. Résultats et perspectives », *France Outre-mer*, n°353, Paris, avril 1959, pp.30-33.

- « Le projet d'aménagement hydroélectrique de Moukoulou sur la Bouenza », *France Outre-mer*, n°418, Paris, novembre 1964, pp.49-51.

- ✓ BERGERON G., « Perspectives d'avenir sur les ressources énergétiques de la France d'Outre-mer », *France Outre-mer*, n°285, Paris, août-septembre 1953, pp.69-98.

- ✓ BICOUMAT G., « Le barrage du Kouilou », *Europe-France-Outre-mer*, n°418, Paris, novembre 1964.

- ✓ BLET P., « L'aménagement hydroélectrique de Boali », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, août-septembre 1955, pp.25-27.

- « L'énergie électrique en AEF », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, pp.57-61.

- ✓ BRAVAQUAL R., « La situation actuelle et les aménagements hydroélectriques à l'étude », *France Outre-mer*, n°410, Paris, mars 1964, pp.51-55.

- ✓ BURON R., « L'Afrique et l'électricité », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 2^e trimestre 1956, pp.35-37.

- ✓ CHALMEY L., « La course aux KWh. outremer. L'expansion de l'énergie électrique dans le monde », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, août-septembre 1954, pp.51-61.

- ✓ CHARBONNIER F., « Les barrages du Konkouré et du Kouilou », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, pp.38-40.

- ✓ COLLI J.-C., « Cent ans d'électricité dans les lois », *Bulletin d'histoire de l'électricité (BHE)*, numéro spécial, Paris, 1986.

- ✓ CORBILLON P., « Les conditions particulières de distribution et d'utilisation de l'électricité dans les territoires français d'Afrique noire », *Industries et travaux d'Outre-mer*, n°5, Paris, avril 1954, pp.213-215.

- ✓ CORTEZ P., « L'énergie électrique et le développement industriel de l'Afrique du Nord », *France Outre-mer*, n°254, Paris, novembre 1950, pp.329-333.

- ✓ CROUZET E., « L'énergie électrique et l'essor de l'Afrique noire », *France Outre-mer*, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, pp.332-333.

- « Les ressources hydroélectriques d'Afrique française », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, pp.73-75.

- ✓ CRUSSARD P., « L'œuvre des entreprises françaises de réseaux et de centrales électriques dans l'Union française », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, p.95.

- « La continuité de l'effort dans l'équipement de la France d'Outre-mer », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, 1954, pp.78-80.

- ✓ DARNAULT P., « Les formidables réserves d'énergie de l'Afrique centrale française », *France Outre-mer*, n°231, Paris, octobre 1948, pp.281-284.

- ✓ DAVEZAC H., « L'électricité et le progrès humain », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, pp.99-100.

- ✓ DEGLAIRE M. & FERRAND M., « L'énergie électrique en Tunisie », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, pp.44-45.

- ✓ DESANGES C., « Equipements électriques. L'œuvre des entreprises privées », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, pp.77-85.

- ✓ FANGEAT A., « L'équipement électrique de l'Afrique du Nord », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, août-septembre 1954, pp.62-63.

- ✓ GEULETTE P., « Les ressources hydroélectriques du Congo Belge et leur utilisation : le projet d'Inga », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, pp.67-70.

- ✓ GRAVIER G., « L'électrification du Maroc », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, pp.49-50.

- ✓ JOURDAIN A., « Les derniers progrès de l'électrification dans nos territoires et départements d'outremer », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, 1954, pp.64-69.

- ✓ LESSAULT S., « Le rôle de nos entreprises privées dans le domaine de l'électrification », *France Outre-mer*, n°297-298, Paris, 1954, p.77.

- ✓ LIGOUZAT J. de, « Les méthodes de la mise en œuvre pour l'électrification de l'Afrique noire et Madagascar », *Europe-France-Outre-mer*, n°386, Paris, janvier 1962, pp.21-23.

- ✓ MIGNY D., « Les réalisations hydroélectriques outre-mer », *France Outre-mer*, n°286, Paris, août-septembre 1953, pp.89-93.

- ✓ SOUPAULT J-M., « Le projet du Kouilou et le futur ensemble industriel de Pointe-Noire », *France Outre-mer*, n°334-335, Paris, septembre-octobre 1957, pp.50-53.

- ✓ Sir THOMAS M., « Une Révolution Industrielle en Afrique », *France Outre-mer*, n°228, Paris, janvier 1948, pp.187-189.

- ✓ VIARD R., « Réalisations et perspectives de l'électricité d'outremer », *France Outre-mer*, n°274-275, Paris, août-septembre 1952, pp.78-87.

- ✓ « La production de l'électricité aux colonies », *France Outre-mer*, n°123, Paris, novembre 1933, p.73.

- ✓ « L'électrification des colonies françaises », *France Outre-mer*, n°123, Paris, novembre 1933, p.74.

- ✓ « Le plan pour l'équipement de la France d'outre-mer », *France Outre-mer*, n°212, Paris, janvier 1947, pp.18-20.

- ✓ « Les centrales Diesel en AOF », *France Outre-mer*, n°281, Paris, mars 1953, p.53.

- ✓ « Les centrales électriques standard », *France Outre-mer*, n°309-310, Paris, 1955, p.79.

- ✓ « L'électrotechnique dans les territoires de la France d'outremer », *France Outre-mer*, n°319, Paris, 1956, pp.62-64.

3. Généralités sur l'histoire de l'empire colonial français

a) Ouvrages généraux sur la politique coloniale

- ✓ AGERON Ch-R., *Histoire de la France coloniale 1914-1990*, A. Colin, Paris.
- *La France coloniale ou parti colonial ?* PUF, Paris, 1978.
- *Les chemins de la décolonisation de l'Empire français 1936-1956*, Ed. CNRS, 1986.
- ✓ AUGAGNEUR V., *Erreurs et brutalités coloniales*, Ed. Montaigne, Paris, 1927.
- ✓ BLET H., *La France d'Outre-mer. L'œuvre coloniale de la III^e République*, Arthaud, Grenoble, 1950.
- ✓ BOIDSON D., *Les institutions de l'Union Française*, Berger-Levrault, Paris, 1949.
- ✓ BORELLA F., *L'évolution politique et juridique de l'Union Française depuis 1946*, LGDJ, Paris, 1958.
- ✓ BRUNSCHWIG H., *La colonisation française. Du pacte colonial à l'Union Française*, Calman-Lévy, Paris, 1949.
- *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français*, A. Colin, Paris, 1960.
- ✓ CHARMEIL P., *Les Gouverneurs généraux des colonies françaises. Leurs pouvoirs et leurs attributions*, Sagot, Paris, 1922.
- ✓ COQUERY-VIDROVITCH C., *L'Afrique Noire de 1880 à nos jours*, PUF, Nouvelle Clio, Paris, 1974.

- *Politiques d'équipement et services urbains dans les villes du sud. Etude comparée*, L'Harmattan, Paris, 2004.

- *Processus d'urbanisation en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1988.

- ✓ CORNEVIN R., *Histoire de l'Afrique contemporaine de la Première Guerre Mondiale nos jours*, PUF, Paris, 1976.

- ✓ COURROY F-H., *La médaille coloniale, 1893-1993. La France outre-mer racontée*, Epinal, 1993.

- ✓ D'ALMEIDA-TOPOR H., *L'Afrique au XX^e siècle*, A. Colin, Paris, 1999.

- ✓ DESCHAMPS H., *Les méthodes et les doctrines coloniales de la France du XVI^e siècle à nos jours*, A. Colin, Paris, 1953.

- ✓ GIRARDET R., *L'idée coloniale en France 1871-1962*, La Table Ronde, Paris, 1972.

- ✓ GUILLAUME P., *Le Monde colonial XIX^e et XX^e siècles*, A. Colin, Paris, 1974.

- ✓ LAPEYSSONIE L., *La médecine coloniale : mythes et réalités*, Seghers, Paris, 1988.

- ✓ PERVILLE G., *De l'Empire français à la décolonisation*, Hachette, Paris, 1993.

- ✓ SARRAUT A., *Grandeur et servitude coloniales*, Ed. du Sagittaire, Paris, 1931.

- *La mise en valeur des colonies françaises*, Payot, Paris, 1923.

- ✓ SURET CANALE J., *L'Afrique noire, l'ère coloniale 1900-1945*, Editions sociales, Paris, 1971.
- ✓ VALETTE J., *La France et l'Afrique. L'Afrique subsaharienne de 1914-1960*, SEDS, Regards sur l'histoire, Paris, 1994.
- ✓ VIARD R., *La fin de l'empire colonial français*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1963.

b) Colloques, articles et travaux universitaires sur les généralités de la politique coloniale

- ✓ AGERON Ch-R.(dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'Empire français, 1936-1956*, Actes du colloque organisé par l'Institut d'Histoire du Temps Présent, 4-5 octobre 1984, CNRS, Paris, 1986.
- ✓ *Les réseaux français d'Outre-mer*, actes de la quatrième Journée scientifique de l'AHICF, Paris, novembre 1991, in *Revue d'histoire des chemins de fer*, n°7, Paris, automne 1992.
- ✓ COQUERY-VIDROVITCH C., « Mutations de l'impérialisme colonial français dans les années 30 », *African Economic History*, n°4, Fall, 1977, pp.103-152.
- « Colonisation ou impérialisme : la politique africaine de la France entre les 2 guerres », *Le Mouvement social*, n°107, Paris, avril-juin 1979, pp.51-76.
- ✓ LUCHAIRE F., « Les institutions politiques et administratives des TOM après la loi-Cadre », *Revue juridique et politique de l'Union Française*, Paris, avril 1958, pp.221-294.

- ✓ STAVRAKAKI A., *L'art et la mise en valeur de l'empire colonial français*, mémoire de master recherche, sous la direction H. BONIN, 2^{ème} année, Histoire, université de Bordeaux IV, Bordeaux, 2006.

c) *Ouvrages, colloques et articles sur l'économie, les finances et les investissements dans les colonies françaises*

- ✓ *Annuaire des entreprises coloniales. Commerce, industrie, agriculture*, Union coloniale française, Paris, 1921.
- ✓ COQUERY-VIDROVITCH C., « Vichy et l'industrialisation aux colonies », *Revue de la Deuxième Guerre mondiale*, n°141, Paris, 1979, pp.69-94.
- « Le financement de la mise en valeur. Méthodes e premiers résultats », in *Etudes offertes à Henri Brunschwig*, EHESS, Paris, 1983.
- ✓ DRESCH J., « Sur une géographie des investissements de capitaux. L'exemple de l'Afrique noire », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°177-178, Paris, mars-avril 1946, pp.59-64.
- « Recherches sur les investissements dans l'Union Française Outre-mer. Leur répartition, leurs conséquences », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°231-232, Paris, janvier-février 1953, pp.2-13.
- ✓ FILLON R., « L'Union Française et la politique économique de la France », *L'Economie*, Paris, n°576, 21 février 1957, pp.10-12.
- ✓ HOFFHER R., « L'Afrique française et la Conférence économique nationale », *Revue d'Economie politique*, vol. 155, Paris, 1933, pp.99-109.
- ✓ JUGLAS J., « Le bilan du Premier Plan Quadriennal », *Marchés coloniaux du monde*, n°542, Paris, 13 mars 1956.

- ✓ SCHNAPPER B., *La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée*, Mouton et Cohaye, Paris-La Haye, 1961.
- ✓ *La France et l'Outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, actes du colloque, 13-14 et 15 novembre 1996, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris-Bercy, 1998.

4. Généralités sur l'AEF ou l'Afrique centrale

a) Ouvrages

- ✓ AMBOUROUE-AVARRO, *Un peuple gabonais à l'aube de la colonisation*, Karthala-CHA, Paris, 1981.
- ✓ AMIARD M., *Rapport sur l'emprunt du Gouvernement général de l'AEF*, Martinet, Paris, 1914.
- ✓ BALANDIER G., *Sociologie des Brazzavilles noires*, A. Colin, Paris, 1955.
- ✓ BRUEL G., *L'Afrique équatoriale française*, Larose, Paris, 1930.
- *La France équatoriale africaine*, Larose, Paris, 1935.
- ✓ CHEVALIER A., *La forêt et les bois du Gabon*, Challamel, Paris, 1916.
- ✓ CHUDEAU R., *Le climat de l'Afrique Occidentale et Equatoriale*, A. Colin, Paris, 1916.
- ✓ COQUERY-VIDROVITCH C., *Le Congo au temps des compagnies concessionnaires 1898-1930*, Mouton & Cohaye, Paris, 1972.

- *Histoire économique du Congo 1880-1968*, IFAN Dakar, Ed. Anthropos, Paris, 1969.
- *Brazza et la prise de possession du Congo : 1883-1885. La Mission de l'ouest africain*, Mouton, Paris, 1969.
- ✓ GOULVEN J., *L'Afrique Equatoriale Française : son organisation administrative, judiciaire et financière*, Larose, Paris, 1911.
- ✓ MAGGLE A., *Afrique Equatoriale Française*, Sté Française d'Edition, Paris, 1931.
- ✓ MAIGRET J., *Afrique Equatoriale Française*, Société d'Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales, Paris, 1931.
- ✓ PAULIN H., *L'Afrique Equatoriale Française*, Paris, 1924.
- ✓ MAZENOT G., *La Likouala-Mossaka. Histoire de la pénétration du Haut-Congo 1878-1920*, Mouton, Paris, 1970
- ✓ RATANGA ATOS A., *Le Gabon, de la décolonisation à l'indépendance*, Nouvelles Editions africaines, Paris, 1981.
- ✓ Saint Vil J., « Les climats du Gabon », *Annales de l'université nationale du Gabon*, n°1, Libreville, décembre 1977.
- ✓ ZOCTIZOUM Y., *Histoire de la Centrafrique. Violence du développement, domination et inégalités*, L'harmattan, Paris, 1983.

b) Travaux universitaires sur l'évolution économique et sociale de l'AEF

- ✓ ANGOUNE NZE J., *L'appel du Gabon à l'effort de guerre 1939-1945*, mémoire de maîtrise, sous la direction de A. REY-GOLDZEIGUER, Histoire, université de Reims, Reims, 1983.
- ✓ DUBOIS C., *Deux colonies de l'AEF pendant la Première Guerre mondiale 1911-1923*, thèse de doctorat 3^e cycle, sous la direction de J-L. MIEGE, Histoire, université de Provence, Aix-en-Provence, 1985.
- ✓ GANGOUÉ A., *L'action du FIDES en AEF de 1946 à 1958*, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, 2 volumes, université de Poitiers, Poitiers, 1989.
- ✓ KALCK P., *Histoire centrafricaine des origines à nos jours*, thèse de doctorat, Histoire, université de Paris I, Paris, 1970.
- ✓ KISSI N'TAYE I-H., *Les mécanismes du FIDES (Premier plan d'équipement et de modernisation en AEF-AOF. 1946-1953)*, mémoire de maîtrise, AES, université de Paris X, Nanterre.
- ✓ LOUNGOU-MOUÉLÉ Th., *Le Gabon de 1910 à 1925 : les incidences de la Première Guerre mondiale sur l'évolution politique, économique et sociale*, thèse de doctorat, sous la direction de J-L. MIEGE, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1984.
- ✓ MOULENGUI S., *La construction et l'évolution du système bancaire en Afrique centrale des années 1950 aux années 1980*, thèse de doctorat, sous la direction de H. BONIN, Histoire, université de Bordeaux III, Bordeaux, 2006.
- ✓ NDOMBI P., *L'administration publique de l'AEF de 1920 à 1956. Histoire d'un Etat providence colonial ?*, thèse de doctorat d'Etat, Histoire, université d'Aix-Marseille I, Aix-en-Provence, 1995.

- ✓ OMBIGATH P-R., *Le commerce du bois au Gabon de 1919 à 1939*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Th. LOUNGOU-Mouélé, Histoire, université Omar BONGO, Libreville, 2000.
- ✓ VILLIEN F., *Bangui, ruralité et citadinité d'une ville d'Afrique centrale*, thèse de doctorat 3^e cycle, Géographie, université de Bordeaux III, Bordeaux, 1987.

c) Articles sur l'économie et la décolonisation de l'AEF (ou l'Afrique centrale)

- ✓ DAMPIERRE E. de, « Coton noir, coton blanc. Deux cultures du Haut-Oubangui à la veille de la loi-Cadre », *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°2, Paris, 1960, pp.128-147.
- ✓ GERVAIS R., « La plus riche des colonies pauvres : la nouvelle politique monétaire et fiscale de la France au Tchad 1900-1920 », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, vol. 16, n°1, Montréal, 1982, pp.93-112.
- ✓ INDJELEY M., « Industrialisation et urbanisation à Port-Gentil et Douala », *Villes en parallèle*, n°40-41, 2007, pp.97-115.
- ✓ LOUNGOU-MOUÉLÉ Th., « Commerce et commerçants en AEF et la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) », *Les cahiers d'histoire et archéologie*, n°1, Libreville, juin 1999-juin 2000, pp.67-81.
- ✓ MBOKOLO E., « Forces sociales et idéologies dans la décolonisation de l'AEF », *Journal of African History*, n°122, 1981, pp.393-407.

5. Généralités sur l'histoire des entreprises françaises de travaux publics

a) Ouvrages

- ✓ BARJOT D., *La grande entreprise française de travaux publics 1883-1974*, Economica, Paris, 2006.
- ✓ PARK-BARJOT R-R., *La Société de Construction des Batignolles : des origines à la première guerre mondiale (1846-1914)*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne (Paris IV), Paris, 2005.

b) Articles

- ✓ PARK-BARJOT R-R., « Les concessions des travaux publics en Méditerranée : incontestable succès de la Société de Construction des Batignolles », *Entres et Histoire*, n°31, Paris, 2002, pp.13-24.

ANNEXES

Annexes n°1 : Extrait du Journal de Route de Pierre DARNAULT du 31 août au 8 septembre 1927 au cours de sa première mission d'études des forces hydrauliques en AEF.

Le 31. — Départ à 8 heures, arrivée à 14 heures au village Movisi, départ en pleine chaleur.

Arrivée à Dzingo après le gros village de Sandi.

16 heures, toute la population nous accompagne le long du chemin.

Repos. M... a la fièvre.

Le 1^{er} septembre. — Départ à 6 heures pour l'Itchibou, pays très accidenté, vallées profondes.

Mon programme, pour les quelques jours, s'établit ainsi :

1^{er} septembre. — Dziengo-N'Zingou.

2 septembre. — N'Zingou.

3 au 10 septembre. — N'Zingou-Mabafi et étude de l'Itchibou et de la Louessé.

11 septembre. — Jaugeage Louessé à Bikongo.

12 septembre. — Makabana.

Arrivée chute Liboubou, visite rapide.

Traversé la rivière Itchibou en amont de la chute Liboubou à 800 mètres environ.

Station de jaugeage n° 13, lianes et radeaux, difficultés à cause de la faiblesse du courant et son irrégularité ; il faudrait trouver un autre emplacement de jaugeage.

Arrivée à 12 heures à Itsoso, village de 20 cases environ.

A 12 heures, départ pour la chute Kengue, environ 10 mètres. Continuons et arrivons à la magnifique chute Batéké, se reporter aux documents spéciaux.

Cette chute tombe verticalement dans un entonnoir naturel.

La région est extrêmement accidentée.

Rentré à pied au village à 18 heures.

M... est très fatigué et les plaies de M. D... s'enveniment.

Le 2 septembre. — Départ de Itsoso à 7 heures.

A 9 heures, après avoir traversé un plateau déboisé, je pars seul avec le garde et mon typographe.

D... et M... fatigués, iront directement vers Mabafi où ils arriveront à 10 heures environ.

Chemin très accidenté. Arrivé à la chute Mabembé 10 mètres.

Départ en pleine forêt pour la deuxième chute, longé la rivière très calme pour arriver à la chute Byangue, nombreuses traces d'éléphants.

Chute verticale d'environ 30 mètres avec d'énormes blocs de rochers éboulés qui empêchent de voir l'ensemble de la chute.

Le soir, mise au point des renseignements recueillis.

Demain, nous irons voir la chute Bambala en faisant un jaugeage sur l'Itchibou.

Le Milicien B... arrive de Sibiti où il a reçu des soins pendant huit jours pour blessure assez grave.

La population a bien travaillé et a exécuté des chemins à la machette sur plusieurs kilomètres dans la forêt pour permettre d'accéder à ces chutes. Je paie largement le chef de terre.

En règle générale, les indigènes ont de la répugnance à aller près des chutes, les sorciers le leur défendent.

Envoyé chercher le chef du village Mokoungoulou pour qu'il prépare dès maintenant un chemin d'accès à la Louessé, dans la direction que je lui indique.

3 septembre. — Un chef Moukougoulou-Imbe est arrivé à 20 heures. Interrogé longuement.

D'autre part, j'envoie deux hommes à Makabana qui remonteront la Louessé par la rive et nous rejoindront à la chute Ibabanga. Ils indiqueront s'il y a d'autres rapides ; deux autres hommes remonteront d'Ibabanga vers le confluent de la Lou-bama.

Départ à 7 heures de Mabafi, descente d'environ 150 mètres pour arriver à une

autre chute de l'Ichibou, 50 mètres de hauteur environ, dans un décor extrêmement sauvage.

Lever rapide ; départ pour rejoindre la piste de Mabafi. Traversée de l'Ichibou à gué, les porteurs ont de l'eau jusqu'à la ceinture.

L'Ichibou coule à cet endroit dans une vallée encaissée d'environ 150 mètres.

A 14 heures, arrivée à Koango, sur le plateau qui domine la vallée de la Louessé.

Nous sommes tous très fatigués et coucherons dans ce village.

Demain, nous irons à Ivoles où nous coucherons.

Le chemin d'accès à la chute est terminé, mais il faut une journée pour y arriver.

J'ignore encore quelle hauteur elle peut avoir. Il est impossible de se faire une opinion exacte d'après les dires des indigènes qui se fient surtout au bruit.

Le 4 septembre. — Parti de Koango à 8 h. 15, arrivé au village Ivoles à 10 h. 30, fortes montées et descentes. Monté la tente.

J'envoie le milicien B... qui s'est fait piquer cette nuit par un scorpion.

Il part avec deux hommes pour débrousser un emplacement de la forêt, préparer le campement et faire de grands feux puisque nous devons vraisemblablement nous installer là pour quelques jours.

Nous avons terminé avec l'Ichibou, rivière signalée au départ comme n'ayant pas de chute, puis deux groupes de trois chutes de 10 mètres ; au total il y a plus de 6 chutes de plus de 150 mètres dans un pays extrêmement accidenté.

L'équipement total de la rivière se présente très bien.

20 kilomètres de chemins en forêt dense ont été faits pour arriver à ces chutes. Je donne des instructions pour qu'ils soient entretenus et que des lianes soient mises dans les parties verticales afin de faciliter l'accès à ceux qui viendront par la suite.

En repartant, nous ferons un nouveau jaugeage de l'Ichibou.

M. M..., Chef de la Subdivision, est très fatigué, fièvre, maux de tête violents, vomissements, nous allons le laisser ici pour qu'il se repose.

Je lui ferai parvenir renseignements sur les chutes, échelle d'étiage posée, etc... et, à chacune de ses tournées, il relèvera le niveau.

J'en ferai autant pour la Bouenza et les autres rivières.

B... part pour les chutes avec 11 hommes pour préparer le terrain de campement et débrousser 200 mètres carrés environ. Il préparera, de plus, un chemin d'accès en haut de la chute et en bas.

D... qui est souffrant devrait rester aussi, mais il tient à venir.

Le 5 à 7 heures, départ ; laissé M. M... et une partie des porteurs à Ivoles, brouillard très dense.

Descendu toute la hauteur du plateau pour arriver à 11 heures au campement préparé. De là, nous allons à la chute, spectacle merveilleux, chute avec un gros débit d'environ 60 mètres de hauteur.

Les indigènes ne veulent pas s'avancer seuls auprès de la chute.

A 17 heures, rentré au campement. Il fait presque nuit dans la forêt. Les porteurs et travailleurs des villages voisins coucheront autour de la tente en allumant des feux.

La Louessé, à cet endroit, se partage en deux bras. Nous essaierons, demain, de reconnaître le deuxième bras qui est moins important que le premier comme débit.

B... partira avec des hommes au lever du jour pour faire un radeau, traverser la Louessé, et faire un chemin d'accès de l'autre côté,

Cette chute a toute une histoire. On m'a dit qu'il n'y avait pas de chute sur la Louessé, puis une au maximum de 3 mètres.

Enfin, M. L..., à Mossendjo avait indiqué, d'après les dires des indigènes, 5 à 10 mètres.

C'est sur ces données que j'ai fait faire un chemin en huit jours par la population de la région, chemin qui était terminé seulement la veille de notre arrivée.

Jusqu'à la dernière minute, nous ignorions l'importance de cette chute verticale qui représente environ 80.000 CV à l'étiage et 200.000 CV en débit moyen.

Le 6 septembre. — D... reste au camp, je trouve B... et ses hommes au bord de la

Louessé, essayant de faire un radeau, mais ils sont gênés par les fourmis et les tsé-tsé. Cinq gros troncs d'arbre sont coupés pour faire le radeau.

On va essayer, le radeau étant terminé, de tendre des lianes en travers de la rivière et de débarquer une équipe d'indigènes pour débrousser l'accès au deuxième bras.

D... parti pour faire un jaugeage rentre à 17 heures. Il a pu traverser la rivière, mais le jaugeage était impossible malgré plusieurs essais. La rivière, à cet endroit, a 8 mètres de profondeur et un très fort courant.

J'envoie chercher l'équipe qui se trouvait de l'autre côté de la rivière et elle n'arrive qu'à la nuit.

Le soir, tornade.

La veille, j'avais fait préparer un abri entre les arbres pour les porteurs.

D... a maintenant des plaies profondes aux deux pieds. Deux gardes se sont blessés, il faut les soigner.

Le 7 septembre. — A 6 heures, départ. Remontons sur le plateau.

Arrivé à 10 heures à Iwele.

A 13 heures, arrivé à Koanga où se trouve M. M... Il a reçu de mauvaises nouvelles de Omoi où la population, par peur du recrutement du chemin de fer, vit à l'état sauvage dans les marais entre la M'Pokou et la N'Guimie.

A 18 heures, arrivent les deux hommes envoyés de Mokoungoulou lorsque nous étions à Mabafi.

Ils ont descendu l'Itchibou et remonté la Louessé jusqu'à Ibabanga, pas de chutes, que quelques rapides très peu importants.

Le 8 septembre. — Partis à 6 h. 30 de Koanga. Arrêt à Mongue. Arrivée à Banda-Kounou. Là, nous quittons M. M... qui rentre à Mossenjo.

Nous allons mettre en ordre tous les documents d'étude de ces derniers jours et refaire les charges des porteurs.

Demain, nous partirons pour N'Tima ; je vais faire recruter de nouveaux porteurs et demander qu'un Docteur vienne à Bas Koulou. D... a besoin de soins.

Il n'est pas possible de faire un nouveau jaugeage de la Louessé à Bi-Congo près de Makabana, mais c'est un point accessible en venant de Loudima.

Je crois qu'il est prudent de rejoindre Pointe-Noire le plus tôt possible.

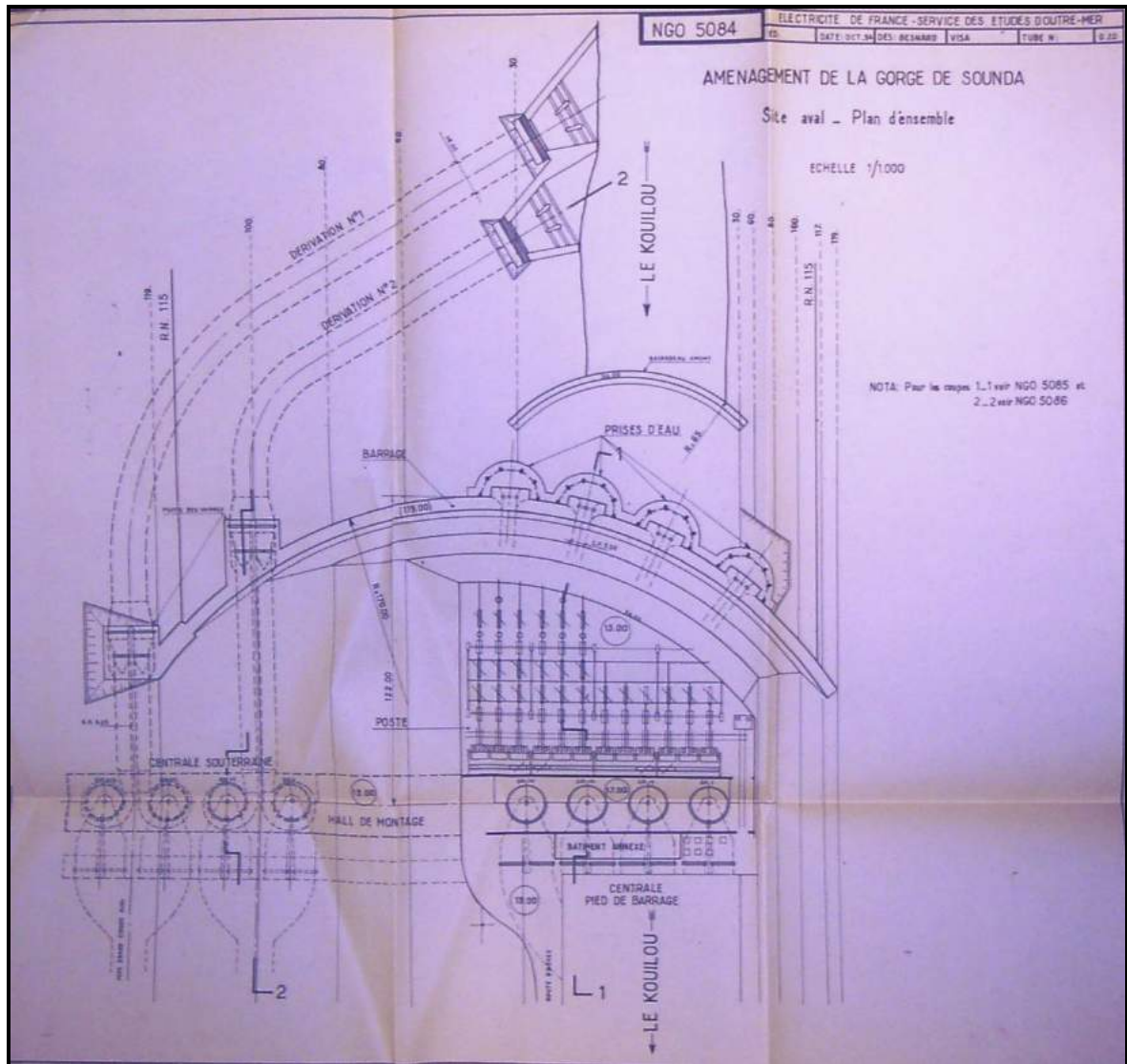
J'envoie B... à Mokoungoulou, Bi-Congo et Makabana où deux porteurs pourraient nous attendre venant de Sibiti.

Il placera des échelles provisoires au ras de l'eau, ce qui donnera approximativement l'étiage pour cette année au confluent de la Louessé et du Niari à Makabana.

Comme il faut se préoccuper aussi du ravitaillement dans la région où nous allons arriver bientôt et où l'on ne trouve plus rien ; nous emportons des charges supplémentaires de manioc, de gazelles fumées, ainsi que des poulets et des patates douces.

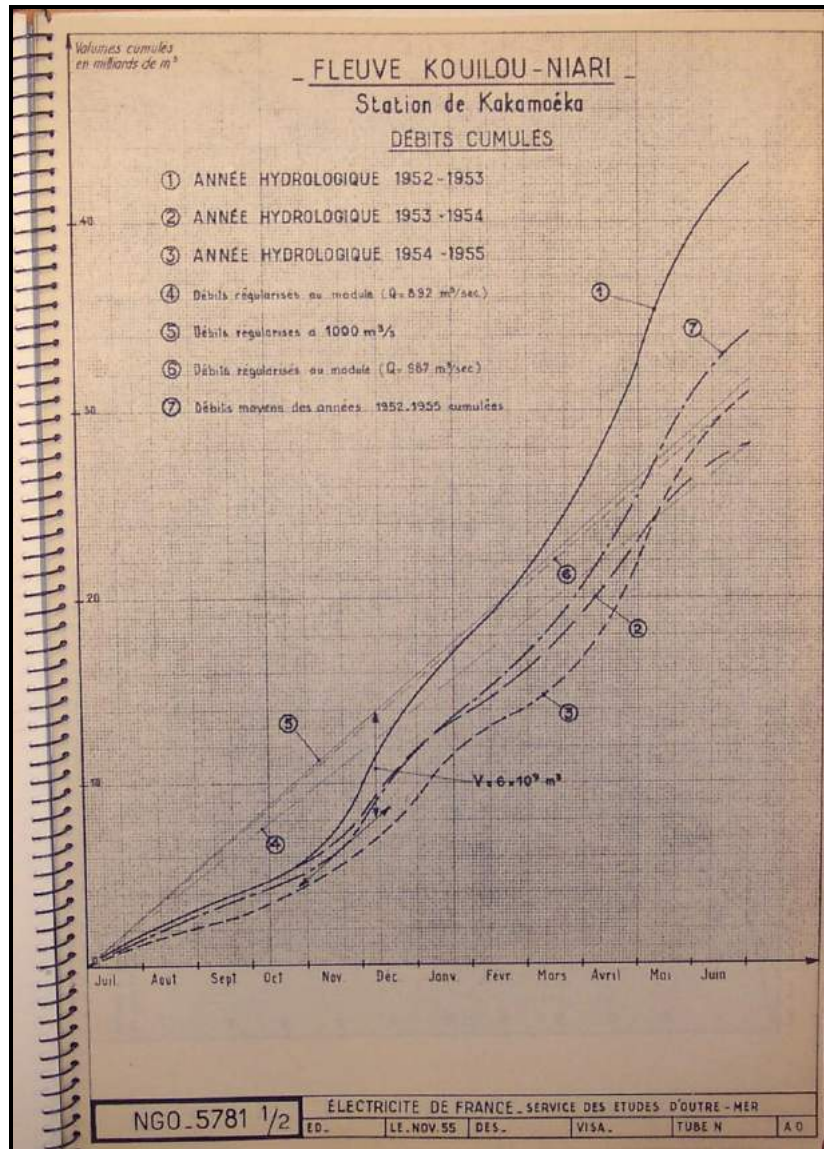
En passant, nous ferons un jaugeage de l'Itchibou. Nous allons entrer dans la savane et partirons très tôt, le matin. Les étapes seront limitées de façon à arriver à l'étape vers 10 heures.

Annexe n°2 :



Source : Aménagement hydroélectrique du Kouilou. Archives EDF, Carton 801536.

Annexe n°3 :



Source : Aménagement hydroélectrique du Kouilou. Archives EDF, Carton 801536.

Annexe n°4 :

<u>K O U I L O U</u>	
1er janvier 1958	: Projet et dossier d'appel d'offres prêts
1er février 1958	: Lancement de l'appel d'offres
1er nov. 1958	: Remise des offres
1er avril 1959	: Décision
1er mai 1959	: Signature des Marchés.
<u>Accès -</u>	
1er avril 1959	: Achèvement de la route actuellement en cours.
<u>Génie Civil -</u>	
Juin 1961	: Coupure (3ème saison sèche)
Décembre 1962	: Achèvement des déblais (barrage)
	Usine : plage de montage et pont roulant
Mars 1964	: Achèvement des travaux de Génie Civil.
<u>Machines -</u>	
1er août 1962	: Début du montage des 2 premiers groupes (aspirateurs)
1er janvier 1963	: Début du montage des machines elles-mêmes
1er mars 1964	: 2 groupes prêts à fonctionner
1er mars 1965	: On peut avoir les 4 derniers groupes.
<u>Mise en service -</u>	
Juin 1964	: Réserve à la cote 100 - les 2 premiers groupes (essais terminés) peuvent débiter
Juin 1965	: On atteint la cote 112 : mise en service du 3ème groupe
Juin 1966	: On atteint la cote maximum : mise en service du 4ème groupe
non précisé	: Mise en service du 5ème groupe (Nyanga).
<u>Remarques -</u>	
Les délais indiqués pour le Kouilou sont d'une probabilité moins haute que ceux du Konkouré, les Entreprises n'ayant pas été consultées; toutefois, le décalage ne peut guère dépasser 6 mois.	
En exécution, le seul aléa technique est la coupure.	

Source : Archives EDF, carton 925878, dossier 6 FIDES.

Annexe n°5 :

13 Février 1960

DEPENSES ENGAGEES JUSQU'AU 31 DECEMBRE 1959

POUR LA POURSUITE DES ETUDES DU KOUILOU

<u>I - A - INSTALLATIONS ET FRAIS NON REALISABLES -</u>		<u>en C.F.A.</u>
1.013	Entretien Bâtiment et Mobilier	900.961
1.014	Entretien Routes, terrains divers	4.483.046
1.015	Aménagement des camps	1.384.973
<u>- B - INSTALLATIONS ET MATERIELS PARTIELLEMENT REALISABLES -</u>		
1.062	Matériel de transport (autos et flotille)	10.680.702
1.063	Gros matériel de levage et de montage	408.165
1.064	Station hydrologique	300.750
1.065	Passage des cours d'eau	13.950
1.066	Installations et appareils radiophoniques	366.912
1.067	Transporteur aérien Monziès	628.719
1.071	Mobilier et matériel de bureau	360.212
1.072	Matériel de laboratoire et études	703.539
1.073	Petit outillage	1.009.323
1.074	Matériel de campement	1.556.875
1.075	Garage et Atelier	465.930
<u>IV - FRAIS SUR ACHATS DE MATERIEL -</u>		
4.050	Frais de transport, douane, taxe sur C.A.	1.081.547
<u>VIII - TRAVAUX ET DEPENSES ANNEXES -</u>		
800	Indemnités pour terrains, cultures et abattages	-
803	Sondages et travaux préparatoires	88.688.776
804	Etudes topographiques	17.224.636
805	Etudes hydrologiques	3.430.319
806	Travaux de reconnaissance et essais	6.428.348
807	Mission Loubetzi	11.601.545
<u>IX - FRAIS GENERAUX -</u>		
900	Quote-part Frais généraux Société	14.698.549
A reporter		106.418.377

		- 2 -
		Report 166,418,377
<u>Frais généraux du Chantier :</u>		
9.010	Dépenses de Personnel	34,017,810
9.011	Imprimés et fournitures de bureau	804,130
9.012	P. T. T.	270,251
9.013	Frais de Banques	136,386
9.014	Impôts et taxes	6,300
9.015	Frais de logement du Personnel	1,122,557
9.016	Frais d'autos et assurances autos	5,049,308
9.017	Assurances diverses	238,222
9.018	Frais divers de transports	1,494,053
9.019	Frais de locations diverses	385,609
9.020	Frais de réceptions	1,510,961
9.021	Frais divers	401,890
9.022	Frais de voyage du Personnel	865,769
9.023	Frais de contrôle	90,000
9.024	Avance de fonctionnement	-
9.029	Impôt sur chiffre d'affaires intérieur (au 30.9.59)	10,190,577
<u>Ingénieurs-Conseils, Architectes</u>		
<u>Consultations diverses :</u>		
9.030	Etudes des Ingénieurs-Conseils	68,656,425
9.032	Etudes photographiques et plans	4,210,906
9.033	Analyse de matériaux	40,798
9.036	Essais de matériaux	2,023,800
9.037	Etudes Bureau COYNE	15,000,000
9.038	Etudes S. C. E. T.	266,161
Total		313,116,390
<u>SOUS DEDUCTION :</u>		
<u>Avances perçues : (1)</u>		
Remboursement des dépenses à fin Sept. 1955		18,228,027
Remboursement des dépenses Oct. à Nov. 1955		5,587,858
Remboursement des dépenses Déc. 1955 et 1er trimestre 1956		26,415,845
Rembours. dép. 2ème et 3ème trim. 1956		42,870,603
Rembours. dép. 4ème trim. 1956		38,764,700
Rembours. dép. 1er trim. 1957		19,811,271
Rembours. dép. 2ème et 3ème trim. 1957		41,387,467
Rembours. dép. 4ème trim. 1957		10,557,075
Rembours. dép. 1er trim. 1958		20,995,429
Rembours. dép. 2ème et 3ème trim. 1958 ...		49,026,030
Rembours. dép. 4ème trim. 1958		13,090,895
		<u>293,715,000</u>
Solde débiteur		19,401,390 CFA
(1) non compris l'avance de 45,000,000 CFA perçue en application de l'article 4 de l'Avenant N°1 -		A. LADURILLE

Source : Archives EDF, carton 925878, dossier 6 FIDES.

Annexe n°6 :

1 14 juin 1958

Energie Electrique
d'AFRIQUE EQUATORIALE FRANCAISE

Aménagement de SOUNDA

CONTRAT d'ETUDES

ENTRE les SOUSSIGNES :

Energie Electrique d'Afrique Equatoriale Française
Société d'Economie mixte au capital de 550 Millions de Frs
C.F.A., ayant son siège social à BRAZZAVILLE, désignée ci-
après par "E.E.A.E.F." et représentée par Monsieur Roger
CACHERA, son Directeur Général,

d'une part,

Monsieur André COYNE, 99 Bld. Raspail à Paris,
désigné par les initiales A.C.

Et le Bureau d'Etudes André COYNE & Jean BELLIER,
Société Anonyme au capital de 50 Millions de Frs, dont le
siège social est à Paris, 19 rue Alphonse de Neuville, re-
présenté par Monsieur Jean BELLIER, Directeur Général, et
désigné par les initiales A.C.J.B.,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 - Objet du Marché.-

En confirmation et en complément des études demandées par E.D.F. à A.C. par lettre du 7 novembre 1956, E.E.A.E.F. confie à A.C. et A.C.J.B., qui acceptent, les études d'avant-projet et de projet de divers ouvrages de l'aménagement de Sounda, sur le fleuve Kouilou, en A.E.F.

Ces études s'étendront en principe au barrage principal en béton dans la gorge et à l'ouvrage de fermeture en terre du col R.G., ainsi qu'aux ouvrages de dérivation de la rivière.

Article 2 - Prestations demandées.-

Les études demandées à A.C. et A.C.J.B. sont les suivantes :

1°/ Avant-projet sommaire -

Visites du site et études des diverses variantes d'implantation et des dispositions générales de la digue R.G., du barrage et des ouvrages liés au barrage, en conjonction avec l'étude du parti d'ensemble barrage-usine-déversoir; études préliminaires du dispositif et des ouvrages de coupure et de dérivation de la rivière. Ces études doivent aboutir au choix de la solution pour mise à exécution des divers dossiers d'Appel d'Offres.

2°/ Projet d'Appel d'Offres et avant-projet définitif -

Sur la base des études d'avant-projet et en fonction de la solution adoptée, exécution des plans généraux et des métrés du barrage, des prises d'eau, du socle des conduites forcées entre barrage et usine, du déversoir, ainsi que de la digue du col R.G. et des ouvrages de coupure et de dérivation.

Article 3 - Durée du présent contrat.-

Les prestations ci-dessus définies seront fournies avant le 31 décembre 1957.

Article 4 - Rémunération.-

Pour l'ensemble des prestations définies plus haut, A.C. et A.C.J.B. recevront une rémunération forfaitaire fixée à Frs 30.000.000 (TRENTE MILLIONS de FRANCS METROPOLITAINS) payables après la remise des pièces des dossiers d'Appel d'Offres et d'avant-projet définitif, soit le 1er janvier 1958.

Cette rémunération forfaitaire couvre également les dépenses de déplacement et de séjour hors du Territoire Métropolitain d'A.C. et des représentants d'A.C.J.B. ainsi que les indemnités correspondantes de dépaysement, d'équipement et d'assurances pour les visites sur place nécessaires à l'exécution des prestations demandées à A.C. et A.C.J.B.

Source: Le contrat EEAEF-COYNE. Archives EDF, carton 925878, dossier 6 FIDES.

Table des matières

	<u>Pages</u>
<u>Introduction générale</u>	1
<u>Première partie: La « mise en valeur » de l'AEF et les premières électrifications (1900-1945)</u>	21
<u>Chapitre I : L'économie, les finances, l'organisation territoriale, les populations et les infrastructures de l'AEF (1900-1929)</u>	25
A) La prise de contrôle totale de l'AEF.....	26
2. <i>Les origines du régime concessionnaire</i>	26
3. <i>Un système peu propice à l'électrification et à l'industrialisation</i>	28
4. <i>L'impact de la pacification sur le développement socioéconomique</i>	31
5. <i>Les équipements prioritaires pour l'occupation coloniale</i>	35
B) La précarité des finances, du commerce général et de l'industrie de l'AEF.....	39
1. <i>Le poids de la dette et l'insuffisance de l'aide de l'Etat</i>	40
2. <i>L'étroitesse du tissu industriel et les sources de force motrice</i>	44
3. <i>Le commerce général : reflet d'une économie sous-développée</i>	45
C) La population, les modes de vie et l'introduction tardive du numéraire.....	48
1. <i>Les contraintes du mode de vie des Africains</i>	48
2. <i>Les freins d'une grande accessibilité des Africains au numéraire français</i>	50
3. <i>La faiblesse numérique des Européens</i>	54

Chapitre II : Les études des potentialités hydroélectriques et les premières électrifications en AEF (1929-1939).....57

A) Les premières études, les avant-projets et le mode d'électrification défini.....58	
1. <i>Les résultats de la mission Darnault</i>58	
2. <i>L'optimisation de la législation pour le futur super-réseau</i>67	
3. <i>Le lien entre le début de l'électrification, le CFCO et l'amélioration du bien-être de la population européenne</i>69	
4. <i>Les raisons du choix de la SHCF dans l'électrification de l'AEF</i>73	
B) L'insuffisance des capitaux et l'effritement du marché : handicaps majeurs pour l'aménagement du Djoué.....75	
1. <i>La révision du mode d'électrification des villes</i>76	
2. <i>Le contrat de concession de Pointe-Noire et les travaux d'installation</i>79	
3. <i>La spécificité de Brazzaville</i>82	
4. <i>Le retard de Libreville</i>83	
C) L'analyse de la fiabilité des équipements, de la production et de la consommation.....84	
1. <i>Des équipements modestes et partiellement conditionnés au climat équatorial</i>86	
2. <i>La faiblesse de l'évolution du marché et les tarifs</i>89	
3. <i>Le retard de l'AEF par rapport au reste de l'empire colonial français</i>96	

Chapitre III : Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale sur l'électrification de l'AEF (1939-1945).....108

A) L'impact de la guerre sur le fonctionnement des centrales thermiques.....109	
1. <i>La rupture des liens avec la Métropole et les problèmes de trésorerie des compagnies d'électricité</i>109	
2. <i>Le contrecoup de l'inflation du prix des combustibles et de la politique de blocage des prix du kWh</i>111	

3. <i>L'augmentation des impôts sur les bénéfices des entreprises</i>	114
B) Le fonctionnement des centrales et l'électrification de Fort-Lamy et de Bangui.....	115
1. <i>Des délestages récurrents et inévitables</i>	116
2. <i>La vétusté du matériel des nouveaux centres électrifiés</i>	117
3. <i>Une analyse des nouveaux marchés</i>	120
 <u>Deuxième partie: La Planification d'un programme d'électrification, les aménagements hydroélectriques réalisés et les rivalités interterritoriales (1946-1955)</u>	126
 <u>Chapitre I: La nouvelle politique coloniale, ses instruments pour le développement de l'AEF et la prééminence de Brazzaville (1946-1954)</u>	130
A) Une synergie inédite pour l'essor de l'électrification en AEF.....	131
1. <i>Le rôle prépondérant du FIDES et de la CCFOM</i>	131
2. <i>EDF au service de la stratégie politique de l'Etat dans l'Outre-mer</i>	134
3. <i>La création de l'EEAEF et le rôle d'ingénieur d'EDF</i>	137
B) Les grandes étapes pour électrifier Brazzaville.....	140
1. <i>Les raisons du choix du Djoué</i>	140
2. <i>Les entreprises sollicitées pour l'aménagement du barrage</i>	146
3. <i>L'évaluation des besoins futurs de Brazzaville</i>	148
4. <i>La non maîtrise de la progression de la consommation des Africains</i>	152
C) La rénovation de la centrale thermique de Brazzaville et le financement du Djoué.....	153
1. <i>Les nouveaux équipements de la centrale thermique</i>	153
2. <i>Les réajustements récurrents du financement des travaux du barrage</i>	155
3. <i>L'avancement du chantier et la description de l'ouvrage</i>	159
4. <i>L'interconnexion de Léopoldville avec le Djoué</i>	164
5. <i>Le contrat entre l'EEAEF et l'UNELCO-Brazzaville</i>	166

Chapitre II : L'aménagement hydroélectrique de Boali et l'amélioration des centrales thermiques des agglomérations déjà électrifiées (1947-1955).....169

A) Les ressentiments des élus locaux de l'Oubangui-Chari.....171	
1. <i>Les conclusions réservées d'EDF sur l'utilité d'un barrage et les mauvaises prestations de l'UNELCO à Bangui</i>171	
2. <i>Le problème de coordination dans l'expédition des commandes de matériel</i> ...175	
3. <i>La constitution d'un groupe de pressions</i>180	
B) L'implantation de l'ICOT et les restrictions imposées par le FIDES et la CCFOM.....184	
1. <i>Une esquisse de l'usine textile de Boali et ses répercussions dans la région de Bangui</i>184	
2. <i>Des capitaux difficilement réunis</i>188	
3. <i>Description de la chute et des ouvrages</i>192	
C) La poursuite de l'électrification de Fort-Lamy, de Pointe-Noire et de Libreville.....197	
1. <i>Fort-Lamy: le même parcours que Bangui</i>197	
2. <i>Les retards accumulés pour l'équipement électrique de Fort-Lamy</i>199	
3. <i>Les travaux effectués par l'UNELCO à Pointe-Noire et par la CCDE à Libreville</i>204	

Troisième partie: Le niveau d'électrification des villes et les désillusions sur le développement industriel en AEF (1946-1959).....210

Chapitre I : Les centres de brousse et l'accessibilité relative des populations africaines à l'électricité.....214

A) La complexité de l'électrification des centres de brousse.....215	
1. <i>Les particularités des centres de brousse</i>215	
2. <i>Les conventions pour l'étude des centres de brousse</i>222	
3. <i>Les difficultés du financement et de l'exploitation des centres de brousse</i>228	
4. <i>Les centres de brousse électrifiés et en cours d'électrification en 1959</i>233	

5. <i>L'électrification de Port-Gentil et la création de la SEPG en 1950</i>	239
B) L'accroissement de la consommation, le niveau d'électrification des villes et l'extension des réseaux.....	244
1. <i>La forte évolution des ventes d'énergie à Port-Gentil et l'impact de la CFG</i>	244
2. <i>Le recul de Libreville par rapport à Port-Gentil</i>	251
3. <i>La prédominance de Brazzaville</i>	254
4. <i>La situation à Pointe-Noire et à Dolisie</i>	258
5. <i>Les ventes à Fort-Lamy et à Bangui</i>	261
C) Le paradoxe de la fascination des ménages africains pour l'électricité.....	266
1. <i>Les salariés africains et la précarité persistante de leur pouvoir d'achat</i>	267
2. <i>Le poids du tarif du kWh dans les revenus des ménages</i>	271
3. <i>Les efforts fournis par le Plan de Modernisation pour l'habitat et l'urbanisme</i>	274
4. <i>Les carences du Deuxième Plan sur le logement et l'urbanisme</i>	279
 <u>Chapitre II : L'échec du programme d'aménagement du Kouilou, les difficultés de l'EEAEF et les constances de l'économie aefienne</u>	283
A) Le complexe industriel du Kouilou : grande occasion manquée d'une réelle première industrialisation.....	284
1. <i>Etudes et projet de barrage</i>	284
2. <i>La mise en place de consortiums pour l'aménagement du site</i>	287
3. <i>Des perspectives inédites pour l'essor du Moyen-Congo</i>	293
4. <i>Des études à la réalité : l'impact de la conjoncture mondiale sur les travaux du Kouilou</i>	297
B) Les difficultés de l'EEAEF et les défaillances des prévisions de consommation d'électricité industrielle.....	302
1. <i>Les ventes de courant industriel de l'EEAEF et les puissances souscrites des barrages</i>	302
2. <i>Le problème de nouveaux débouchés pour les barrages</i>	302

3. <i>Les effets néfastes de la politique de tarifs bas et de l'interventionnisme gouvernemental sur l'EEAEF</i>	308
4. <i>La rentabilité compromise d'EEAEF</i>	310
C) La structure inchangée de l'économie de l'AEF.....	314
1. <i>Exemple d'un secteur non industrialisé : la filière bois</i>	315
2. <i>La configuration de l'économie à la fin des années 1950</i>	317
 <u>Conclusion générale</u>	328
 <u>Table des illustrations</u>	339
 <u>Sources et bibliographie</u>	344
 <u>Annexes</u>	395
 <u>Table des matières</u>	407

La genèse de l'électrification de l'AEF met en évidence le processus de développement socioéconomique global de la Fédération, en jugeant ses potentialités, sa dimension, ses perspectives et ses limites. L'électricité au XX^e siècle rime avec progrès social, elle est au centre de l'impulsion industrielle des pays développés. Elle est par conséquent en mesure de transformer la structure primitive de l'économie aefienne et sortir profondément les Africains de leur mode de vie ancestral. L'usage domestique de la nouvelle énergie revêt un caractère socioculturel : le changement de mode de vie induit un changement de mentalité. L'étude de l'électrification de l'AEF permet de percevoir en même temps la politique des travaux d'équipement public, et de manière générale la politique coloniale de la France. Cette électrification a été tardive et mitigée. La priorité avait été donnée à la prise de contrôle totale et à l'organisation administrative du territoire, et aux équipements publics facilitant cette œuvre d'implantation coloniale. Dans les années 1930, d'autres priorités s'imbriquent : la prise en compte des conditions de vie et de travail du nombre d'Européens émerge doucement. Et cela passe, entre autres, par une fourniture publique d'électricité. L'électrification s'est faite en deux phases : la première débute avec l'équipement de Pointe-Noire, Brazzaville et Libreville. L'idée initiale est d'établir progressivement un réseau d'interconnexion à partir du barrage du Djoué. Mais, l'absence d'un marché porteur et de financement conduit à opter pour des petits réseaux autonomes dans chaque ville sans perspectives de les connecter. Dans cette phase, les investissements sont privés car l'administration coloniale est démunie. Après les tumultes causés par la guerre 1939-1945, qui n'ont pas en outre empêché l'équipement de Bangui et de Fort-Lamy, l'électrification de l'AEF prend une dimension sans précédent : c'est la deuxième phase. Désormais, le financement devient public et massif : il s'ensuit la construction des barrages du Djoué et de Boali, la rénovation des centrales thermiques de Pointe-Noire, Libreville et Fort-Lamy, et l'aménagement des réseaux de Port-Gentil et de Dolisie. D'autres équipements sont en cours et des projets sont envisagés, mais le bilan est faible : l'essentiel du territoire et des populations reste en marge d'une fourniture publique d'électricité, l'interconnexion des réseaux n'est pas au programme, l'industrialisation ne suit pas, les financements commencent à manquer,...

Mots clés : Electrification - réseau - électricité - centrale - politique coloniale - population - développement socioéconomique - investissements.

The genesis of the electrification of the AEF brings to light the process of global development of the Federation, by gauging its potentialities, its dimension, its perspectives and its limits. The electricity in the XXth century rhymes with social progress, it is in the centre of the industrial impulse of the developed countries. It is consequently capable of transforming the primitive structure of the aefian economy and to bring out profoundly the Africans of their ancestral lifestyle. The domestic usage of the new energy takes on a sociocultural character: the change of lifestyle infers a change of mentality. The study of the electrification of the AEF allows to perceive at the same time the policy of the works of public equipment, and in a general way the colonial policy of France. This electrification was late and reserved. The priority had been given to the total takeover and to the administrative organization of the territory, and to the public equipments facilitating this work of colonial setting-up. In the 1930s, the other priorities are linked: the consideration of the working and living conditions of the number of Europeans appears slowly. And it passes, among others, by a public supply of electricity. The electrification was made in two phases: the first one begins with the equipment of Pointe-Noire, Brazzaville and Libreville. The initial idea is to establish gradually a network of interconnection from the dam of Djoué. But the absence of a carrier market and a financing drives to opt for small autonomous networks in every city without forward-looking to connect them. In this phase, the investments are deprived because the colonial administration is deprived. After the tumults caused by the war 1939-1945, which did not besides prevent the equipment of Bangui and Fort-Lamy, the electrification of the AEF takes an unprecedented dimension: it is the second phase. Henceforth, the financing becomes public and massive: there is a construction of the dams of Djoué and Boali, a renovation of thermal power plants of Pointe-Noire, Libreville and Fort-Lamy, and a development of the networks of Port-Gentil and Dolisie. Other equipments are in progress and projects are envisaged, but the assessment is weak: the main part of the territory and the populations stays outside a public supply of electricity, the interconnection of networks is not for the program, the industrialization does not follow, the financing begin to miss, etc.